

b1603425 (F)

5

AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le
ministère des Affaires extérieures à Ottawa.*

*Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada
et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.*

*On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication,
de préférence avec indication de source.*

*Abonnement annuel : Canada, États-Unis et Mexique, \$2;
autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis
et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.*

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada
et adressées à Information Canada, Ottawa (Canada).*

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
ministère des Postes, Ottawa.*

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Vol. XXIII, N° 1 *Table des matières* Janvier 1971

Le Centre des opérations du ministère des Affaires extérieures	3
Le groupe de travail sur l'enlèvement	6
Efforts pour enrayer la course aux armements	12
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	18
Le ministère des Affaires extérieures et la question de l'environnement	27
Le Canada et les Antilles du Commonwealth	30
Centre de recherches pour le développement international	38
Visite du premier ministre de Grande-Bretagne	41
Principes du droit international touchant les relations amicales entre États	43
Situation critique de l'organisme de secours en Palestine	45
Nominations, mutations et démissions au ministère des Affaires extérieures	47
Conférences	48



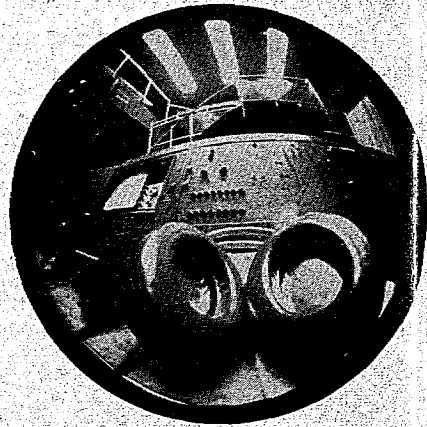
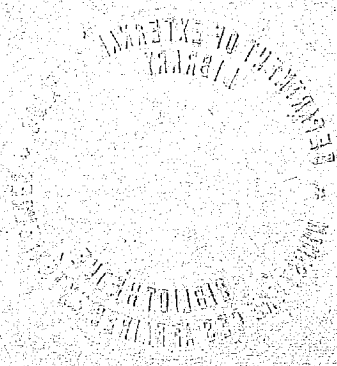
Le "centre nerveux" de l'Édifice de l'Est

Une grille garnie de pointes d'acier, un couloir sombre et une guérite bleue séparent le Centre des opérations du reste de l'immeuble centenaire qu'est l'Édifice de l'Est, sur la colline du Parlement.

Le Centre était plus actif que d'habitude, mardi soir. Le gouvernement fédéral l'utilise comme quartier général dans les efforts qu'il déploie pour retrouver sain et sauf le délégué commercial britannique, M. James Cross.

Le sous-secrétaire d'État, M. A. E. Ritchie et d'autres fonctionnaires du même rang ont passé une grande partie de la nuit dans le Centre même, ou à proximité.

Le gouvernement veut établir le contact avec les auteurs de l'enlèvement. Les téléphonistes ont reçu l'ordre de transmettre au Centre tous les appels ayant un rapport avec l'enlèvement.



Le
Aff

D

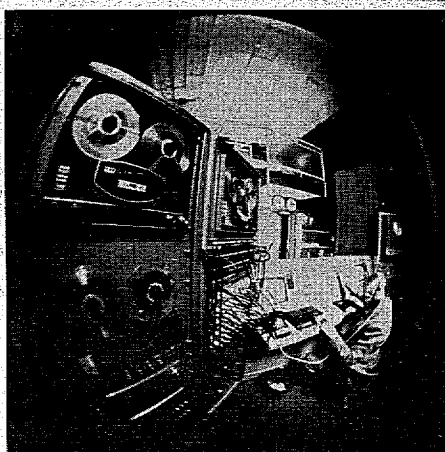
la Gr
tains
canad
évène
homm
tionna
et div
article
nouve
secon
vait l'
verner
débrou
aux ré
canadi
Québe
ments
C
minist
l'articl

Le Centre des opérations du ministère des Affaires extérieures

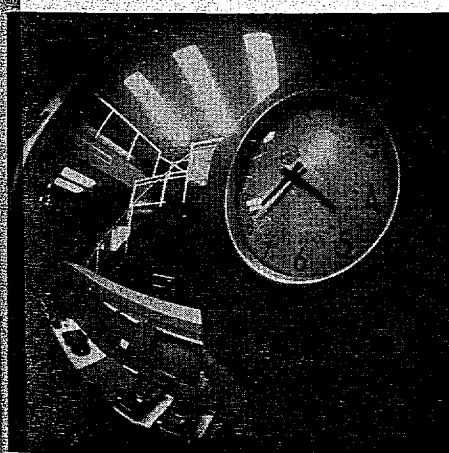
DES l'enlèvement de M. James Cross, délégué commercial de la Grande-Bretagne à Montréal, certains articles publiés dans la presse canadienne relaient l'activité que cet événement avait engendrée chez les hommes politiques et les hauts fonctionnaires d'Ottawa. Le *Toronto Star* et divers journaux reproduisaient un article d'Anthony Westell: « Dans le nouveau Centre des opérations, au second étage de l'Édifice de l'Est, écrivait l'auteur, l'équipe spéciale du Gouvernement fédéral s'est réunie pour débrouiller l'affaire Cross . . . Grâce

aux réseaux de câbles et de lignes télégraphiques reliant le Centre aux missions canadiennes à l'étranger et, en cette période de crise, au Gouvernement du Québec, le groupe de fonctionnaires se tenait au courant des rumeurs, des événements et des réactions au Canada. »

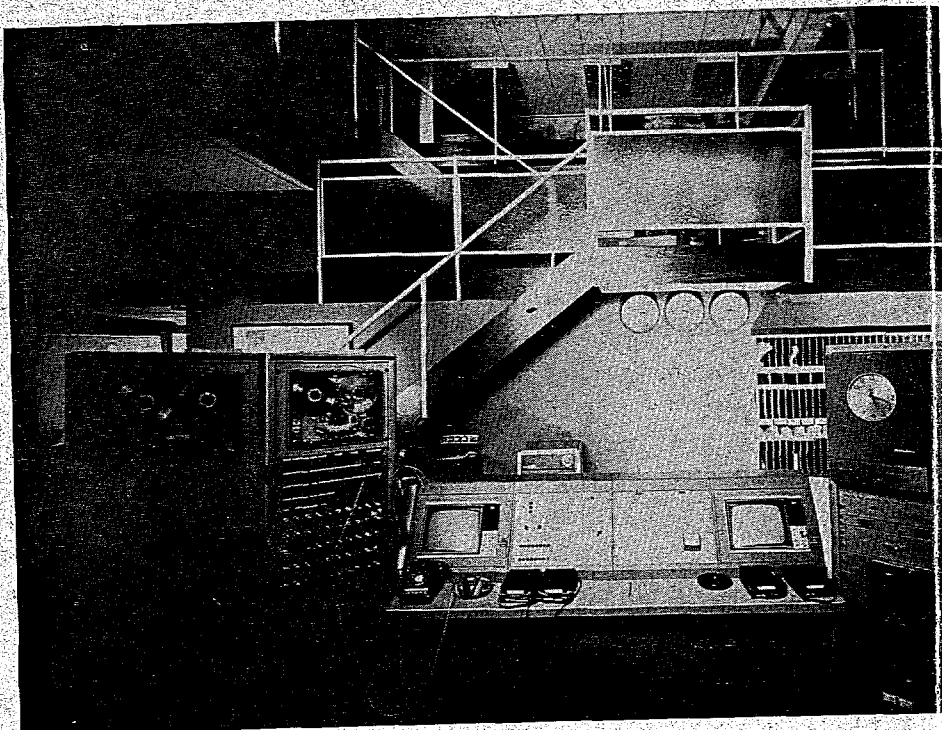
Ces articles furent les premiers à faire état du nouvel organisme que le ministère des Affaires extérieures appelle le Centre des opérations. Comme l'article cité le laisse deviner, le Centre, créé il y a environ un an, constitue, par sa conception et son fonctionnement, une innovation pour le ministère. On ressentait depuis quelque temps la nécessité d'une base de contrôle des crises, d'un endroit où, en périodes de tension ou de calme, on pourrait filtrer les renseignements recueillis d'un peu partout, pour les transmettre rapidement, au besoin, aux autorités compétentes du Gouvernement et du ministère, et où une équipe spéciale chargée de parer au plus pressé se tiendrait constamment au courant des événements pouvant peser sur les décisions à prendre.



A l'écoute du monde.



L'horloge maîtresse.



Poste de contrôle du service de surveillance et salle du groupe de travail.

Facteur temps

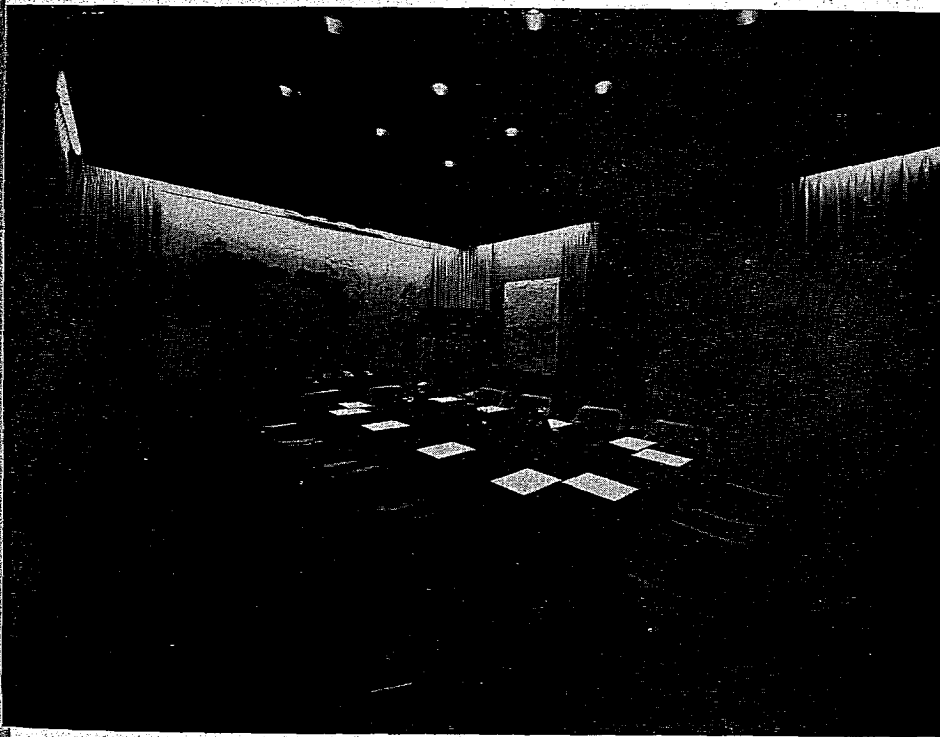
La rapidité des communications actuelles laisse au ministère et au Gouvernement de moins en moins de temps pour étudier et trancher une question. Il incombe au Centre des opérations de transmettre promptement aux intéressés les dernières nouvelles qu'ils réclament. Une tâche importante du Centre consiste d'ailleurs à se tenir prêt à parer rapidement à toute éventualité et à aider les autorités à agir en conséquence.

Le Centre des opérations n'a qu'un an mais il est bien à la hauteur de la situation, y compris en période de crise. Sa tâche comporte plusieurs aspects dont la lecture de tous les télégrammes importants du ministère, des nouvelles des agences canadiennes et autres transmises par téléscripteur, l'écoute et le visionnement des émissions radiophoniques et télévisées, la diffusion des bulletins de nouvelles et d'information sur les affaires dont il est chargé. Tous les jours à l'aube, le Centre prépare un résumé des télégrammes et des dépêches d'importance qu'il a reçus de partout pendant la nuit, qu'il adresse aux membres du Gouvernement, aux hauts fonctionnaires de certains ministères et organismes et aux membres du ministère des Affaires extérieures.

Le Centre des opérations révèle pleinement sa capacité de réception et d'émission d'informations lorsqu'une équipe spéciale s'y installe pour travailler. Le Centre devient alors la « cabine » de commande du ministère, du moins pendant le temps que dure la crise.

F
d'agen
chargé
De pl
secréta
ciales.
où il
mentio
tiques
textes

Faisant partie du Secrétariat central, le Centre est doté d'un directeur, d'agents chevronnés du service étranger, de commis et de sténographes, qui sont chargés des travaux d'étude et de documentation courants du Bureau de Contrôle. De plus, le personnel seconde la haute direction en assurant divers services de secrétariat et, en période de crise, il coordonne les opérations des équipes spéciales. Depuis juin 1970, le Centre se trouve dans l'Édifice de l'Est du Parlement, où il est pourvu d'installations impressionnantes. A cet égard, il convient de mentionner une salle de conférence et de documentation, des systèmes informatiques, un service de surveillance des émissions de radio et de télévision et des textes télégraphiés ainsi que l'enregistrement audio-visuel.



Salle des instructions sur les événements.

Le groupe de travail sur l'enlèvement

Maintenant que l'ancien délégué britannique à Montréal, M. James Cross, est sain et sauf, les fonctionnaires et autres qui formaient le groupe spécial interministériel de travail sont retournés à leurs occupations habituelles. Ce groupe de travail a été créé dès que le ministère des Affaires extérieures a appris l'enlèvement du diplomate britannique et il a été dirigé, pendant ces semaines où il a fonctionné vingt-quatre heures sur vingt-quatre, par un agent du service étranger du ministère des Affaires extérieures, M. Claude Roquet. Le quartier général du groupe de travail se trouvait au Centre des opérations des Affaires extérieures, dans l'Édifice de l'Est des édifices du Parlement à Ottawa.

Le personnel du groupe de travail, de même que les aménagements du Centre des opérations, ont été mis à la disposition de tous les organismes gouvernementaux que l'enlèvement concernait, y compris ceux du Gouvernement du Québec, pendant les 61 jours et les 61 nuits d'angoisse qu'ont duré les opérations, et en particulier dans les jours qui ont suivi l'enlèvement de feu le ministre du Travail du Québec, M. Pierre Laporte.

Les éditeurs de Canada d'aujourd'hui, la revue mensuelle de l'ambassade du Canada à Washington, se sont par la suite entretenus avec M. Roquet et M. Allan Rowe, un membre du groupe de travail; nous donnons ci-après un compte rendu de cette entrevue.

Qu'était le groupe de travail ?

Le groupe de travail a été créé dans les minutes qui ont suivi l'enlèvement; c'était un groupe officieux d'agents qui fonctionnait d'une manière très souple au Centre des opérations du ministère des Affaires extérieures. Le Centre des opérations est précisément destiné à remplir ces fonctions « d'action en période de crise ». Son personnel permanent et ses équipements et aménagements particuliers ont aidé de diverses manières l'action du groupe de travail.

Le groupe de travail était de nature interministérielle. Le ministère des Affaires extérieures a fourni les aménagements, la direction et un certain nombre de membres du groupe; mais plusieurs autres organismes ont également apporté leur contribution: le Cabinet du premier ministre, le Conseil privé, le Bureau du solliciteur général, la Gendarmerie royale du Canada, le ministère de la Défense nationale, le ministère de la Justice et le ministère des Transports. Sa fonction principale était de fournir une base restant en liaison constante avec la presse dans tout son ensemble et avec tous les organismes intéressés à la crise et appelés à prendre leurs décisions eux-mêmes. En groupant la réception, la diffusion et l'analyse de tous les renseignements sur la crise, il est également devenu un centre utile de consultation pour toutes les autorités fédérales et provinciales qui ont joué des rôles de premier plan au cours de la crise. Ce

n'était naturellement pas le seul centre de cette nature dans ce domaine.

Bien que le groupe de travail fût interministériel, il représentait plus particulièrement les intérêts du ministère des Affaires extérieures dans cette affaire, car la victime de l'enlèvement était le représentant d'un pays étranger; le sauf-conduit qui en est venu à s'imposer ne pouvait être négocié qu'avec un gouvernement étranger.

Comme c'était un diplomate qui avait été enlevé, notre ministère a été immédiatement saisi du problème, étant donné les obligations juridiques internationales qui nous incombent en vertu des diverses conventions sur la protection et le bien-être des diplomates.

Quand les ravisseurs ont-ils fait connaître leurs exigences et quelle a été la réaction immédiate à celles-ci ?

Un communiqué faisant connaître les exigences des auteurs de l'enlèvement fut reçu vers le milieu de l'après-midi du jour de l'enlèvement de M. Cross.

Les conditions étaient les suivantes, dans l'ordre où elle étaient exposées: La police devait cesser toutes recherches. La presse et la télévision devaient publier un manifeste du FLQ. Vingt-trois soi-disant prisonniers politiques devaient être relâchés. Les prisonniers devaient être acheminés par la voie aérienne en Algérie ou à Cuba. Les employés à la distribution du courrier de la maison Lapalme à Montréal devaient être réembauchés. Une rançon de 500,000 dollars devait être versée. Enfin, on devait révéler publiquement l'identité d'un prétendu informateur dont l'action, semblait penser le FLQ, lui avait causé des difficultés. Telles étaient les exigences initiales.

Il ne semblait apparemment pas que toutes ces exigences fussent également sérieuses ni importantes. Une partie de ce document relevait manifestement de la propagande.

Une série de consultations a suivi immédiatement à différents niveaux entre Ottawa et Québec, aboutissant à la prise de position annoncée le 6 octobre à la Chambre des communes par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. Sharp a confirmé à ce moment que l'on avait bien reçu la note du FLQ, a résumé les sept conditions qu'elle contenait, a déclaré qu'elles étaient extravagantes dans leur ensemble et a continué en exprimant son espoir que le FLQ reprendrait contact plus tard avec les autorités.

Quand a-t-on commencé à travailler sur l'éventualité d'un sauf-conduit ?

On avait senti dès l'origine que le problème d'un sauf-conduit pour les auteurs de l'enlèvement ne présenterait pas de difficultés majeures. On aurait pu le résoudre très rapidement. Mais il faut se souvenir que les ravisseurs parlaient de relâcher et d'accorder des sauf-conduits à des prisonniers qui avaient été condamnés, à la suite de procès réguliers et conformes aux lois, non pas en raison de leurs opinions, mais à la suite de crimes de droit commun. Il ne

pouvait absolument pas être question de les relâcher. Lorsqu'il a été question de sauf-conduit, c'est seulement la possibilité de transporter les auteurs de l'enlèvement eux-mêmes hors du Canada que nous avions à l'esprit.

Peu après que le communiqué initial fut venu à la connaissance du public, nous avons informé par courtoisie les Gouvernements de Cuba et d'Algérie que le communiqué mentionnait leurs pays; c'est à partir de ce moment que nous sommes restés en contact avec les deux gouvernements en question.

Nous nous sommes d'abord efforcés de savoir ce qu'il convenait de faire de la série de demandes inacceptables en face desquelles nous nous trouvions. Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec ont essayé de déterminer dans quelle mesure ces gens pouvaient être influencés et ce que l'on pouvait faire pour les empêcher de commettre un meurtre. Dans une première étape, le souci principal du Gouvernement était de ne pas rompre le dialogue pendant que l'on prenait la situation en mains... C'est la raison pour laquelle on a radiodiffusé le manifeste comme le demandaient les ravisseurs, et pour laquelle également on leur a offert de négocier.

Le 10 octobre, lorsque le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, a mis plus nettement en lumière la position officielle, il a indiqué entre autres choses que l'on accorderait un sauf-conduit aux auteurs de l'enlèvement contre la libération de M. Cross.

Était-il possible alors de se rendre compte des dispositions des ravisseurs ?

Nous nous sommes efforcés d'analyser attentivement tout ce qui nous venait d'eux. Certains signes dans plusieurs de leurs communiqués montraient que la soi-disant « Cellule Libération » n'était nullement empressée de tuer M. Cross. Le Gouvernement avait déjà fait certains gestes, comme celui de radiodiffuser ce que les auteurs de l'enlèvement appelaient le manifeste. La date limite fixée pour l'exécution de M. Cross a passé sans encombre et chacun a pu se rendre compte peu à peu que ces gens pourraient bien profiter de l'occasion qui leur était fournie de se tirer du mauvais pas dans lequel ils s'étaient fourvoyés. Ils ont rapidement abandonné quelques-unes de leurs conditions; ils ont déclaré par exemple qu'ils n'assassineraient pas pour une question de dollars. Les différences entre les divers communiqués étaient suffisantes pour nous permettre de penser que la situation était encore fluide et que les ravisseurs ne seraient pas nécessairement aussi intransigeants qu'ils l'avaient laissé entendre au début. La situation s'est par malheur radicalement dégradée à la suite de l'enlèvement de M. Laporte qui a suivi, et en raison de l'attitude inflexible adoptée par ses ravisseurs.

Pouvez-vous donner quelques précisions sur les accords relatifs au sauf-conduit

La seule discussion que nous ayons jamais eue avec les autorités cubaines et algériennes portait sur des accords de sauf-conduit pour les auteurs de l'enlèvement. Il n'a jamais été question, dans notre esprit, qu'elles accueillent le

prisonniers.

Pour diverses raisons pratiques (proximité géographique, présence d'un consulat cubain à Montréal et d'une mission canadienne permanente à la Havane), il a été décidé que les accords seraient négociés avec Cuba. Pour des raisons humanitaires, nous avons demandé à Cuba de nous aider et le Gouvernement cubain a accepté. L'offre de sauf-conduit a été alors formulée en accord avec les autorités cubaines.

L'élaboration et la mise en œuvre du sauf-conduit impliquaient des consultations et une coopération complexes entre les autorités du Gouvernement fédéral et celles du Gouvernement du Québec, les représentants de Cuba, les Forces de police et aussi les Forces armées qui fournissaient les moyens de transport. Le personnel intéressé du Gouvernement a fait des répétitions pour être sûr que le programme arrêté pour le sauf-conduit se déroulerait sans incident. Le caractère approfondi et la force de ces consultations (y compris celles qui se dérouleraient avec les représentants de Cuba) ont permis de réaliser les opérations du sauf-conduit avec la perfection que l'on connaît maintenant.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire de revenir sur tous les faits qui sont maintenant universellement connus au sujet de ces événements, il ne faut cependant pas oublier le rôle de premier plan joué par M^e Robert Demers qui, en accord avec toutes les autorités intéressées, a réussi à obtenir l'accord des auteurs de l'enlèvement sur le déroulement des opérations de sauf-conduit.

Le sauf-conduit a été offert en termes généraux le 10 octobre. Cette offre a été réitérée par M. Bourassa dans sa déclaration du 15 octobre, qui faisait expressément mention de Cuba¹. Une description détaillée des accords relatifs au sauf-conduit a été radiodiffusée à plusieurs reprises le 17, avant le décès de M. Laporte. Même après la mort de M. Laporte, les sources du Québec ont rapidement confirmé que l'offre de sauf-conduit restait toujours valable pour les ravisseurs de M. Cross. Il s'agissait non seulement de s'assurer que les auteurs de l'enlèvement auraient connaissance que cette offre leur avait été officiellement faite par les autorités, mais encore de les mettre au courant de tout le mécanisme arrêté, afin qu'ils puissent juger de la loyauté de la proposition et qu'ils sachent exactement comment procéder.

Il ne fait aucun doute que les ravisseurs ont eu connaissance immédiatement de tous ces renseignements. Ils savaient que des arrangements avaient été mis sur pied grâce à la coopération du Gouvernement cubain. Les autorités du Québec et celles du Canada avaient dès le début décidé qu'il ne suffisait pas de faire une offre vague de sauf-conduit, mais qu'il était essentiel d'adopter une attitude très concrète et même insistante; autrement dit, d'offrir aux auteurs de l'enlèvement quelque chose dont ils auraient une image très claire. La fiction de l'immunité consulaire a été délibérément conçue pour assurer une sorte de terrain neutre. L'emplacement de l'Expo 67 avait été choisi comme annexe temporaire

¹En commentant l'offre le 16 octobre, le premier ministre, M. Trudeau, a dit: «En offrant aux ravisseurs la libre sortie du Canada, nous leur avons enlevé tout motif valable d'assassiner leurs otages.»

du consulat cubain pour donner la garantie à ces gens qu'ils viendraient sur un terrain dégagé, dans un endroit qu'ils connaissaient bien. Les dispositions prises pour évacuer et protéger l'endroit choisi avaient été portées à la connaissance de chacun. Le fait que des avions stationnaient à proximité avait été rendu public depuis plusieurs semaines. Il était clair pour tout le monde que tout était prêt si seulement les auteurs de l'enlèvement voulaient faire un geste.

En définitive, comme on le sait, les ravisseurs ne se sont pas rendus volontairement eux-mêmes. Ils ont été découverts par la police. On leur a offert un sauf-conduit pour éviter une fusillade et pour avoir la certitude que M. Cross ne serait pas blessé.

Il avait été clairement déclaré dès le début, que les ravisseurs conserveraient leurs armes et leurs otages — autrement dit qu'ils conserveraient leurs otages tout au long des opérations, jusqu'à ce qu'ils se trouvent entre les mains des représentants de Cuba. A titre de garantie supplémentaire, ce n'était pas de remettre directement les otages aux autorités canadiennes. Ce n'était pas non plus aux autorités canadiennes qu'ils devaient eux-mêmes se rendre, mais aux autorités cubaines. Enfin, les otages ne devaient pas être libérés avant que leurs ravisseurs n'aient atteint Cuba.

Avait-on prévu le sort des otages pour le cas où les ravisseurs ne réussiraient pas ? Leur avait-on indiqué ce qui arriverait à M. Cross s'ils n'atteignaient pas Cuba ?
En d'autres termes, que serait-il arrivé s'ils avaient été capturés par les autorités canadiennes, ou quelque chose du genre ?

Leur principale garantie résidait dans le fait que tout événement de cette nature aurait provoqué un incident international de proportions considérables. Le Gouvernement canadien s'était en effet mis délibérément dans une situation où toute tromperie était une hypothèse inconcevable. Nous avons échafaudé une situation dans laquelle nous étions obligés de nous en tenir strictement à nos engagements, précisément parce que telle était notre intention. Nous n'avions d'autre vœu que de respecter scrupuleusement chaque détail des accords en question. C'est ce qui s'est produit.

Le mécanisme du sauf-conduit était en ce cas différent, pour autant que je sache, de tout ce qui s'était passé dans n'importe quel autre pays. Il s'est produit des enlèvements ailleurs. Des gens ont été libérés de prison et envoyés à l'étranger, et les victimes ont été ensuite relâchées. Ce genre d'opération est comparativement beaucoup plus simple car les ravisseurs ne se sentent pas eux-mêmes pris au piège. Il ne sont pas cernés. Ils continuent de détenir l'otage. Le gouvernement local essaie simplement dans ce genre de situation de se prémunir contre toute tromperie. Il prend par exemple des dispositions pour faire envoyer les prisonniers hors du pays et pour les faire prendre en charge par une tierce partie impartiale, disons le Gouvernement de X. Une fois que les prisonniers sont arrivés là, ils y attendent la libération de l'otage. Lorsque celui-ci est libéré, le Gouvernement de X entreprend de faire suivre les prisonniers à

sur un qui est leur destination définitive. Si l'otage n'est pas libéré, on peut présumer prise que le Gouvernement de X rapatriera ces gens dans leur pays d'origine, connaissance formellement à des engagements antérieurs. Dans le cas qui nous occupe, nous rendrions à concevoir un système dans lequel les ravisseurs devaient se mettre à ne découvrir de leur propre volonté et relâcher leur otage avant d'avoir atteint un te.abri sûr à l'étranger. Ce n'était pas facile du tout.

rendu Les auteurs de l'enlèvement s'attendaient manifestement à ce que le Gouver- leur nement canadien joue franchement le jeu. La façon dont ils se sont comportés de qu'en arrivant à Terre des Hommes, la façon dont ils se sont comportés au cours du voyage, était celle de gens qui n'ont pas de soupçons. Ils pensaient à l'évidence veraient même que le mécanisme mis au point leur garantissait des assurances tout à fait s ato raisonnables.

ains de **Le fait que des agents canadiens devaient les accompagner n'a-t-il jamais soulevé s à eu aucun problème ?**

tait pa Non, parce que, tout d'abord, ils étaient accompagnés du délégué cubain qui les re, mal avait accueillis à Terre des Hommes. En second lieu, parce qu'ils semblaient vant qu trouver tout naturel que les fonctionnaires canadiens les accompagnent. Après tout, il nous fallait nous assurer que l'on se conformait aux engagements. Il n'y a eu aucune surprise, aucune résistance.

ent pas **Pouvez-vous décrire le vol ? Avez-vous parlé avec les ravisseurs pendant le s Cuba voyage ?**

autor te Le voyage lui-même s'est passé dans un avion canadien piloté par un équipage de cet canadien. L'atmosphère était tout à fait détendue, tranquille et feutrée. Elle dérab le n'avait rien de désagréable. Nous avons parlé avec les auteurs de l'enlèvement, situation qui ont semblé réagir tout à fait sagement à notre présence. Le Gouvernement chafar canadien avait assuré la présence d'un médecin à bord, l'une des femmes ent à attendant un enfant presque d'un moment à l'autre. n'avio

cord s **Qu'est-il advenu maintenant du groupe de travail ?**

Les fonctionnaires qui le constituaient sont maintenant retournés à leurs occu- tant qu'ations habituelles et le Centre des opérations poursuit ses tâches normales.

Il s'e Il s'est peut-être produit dans le public des malentendus sur la manière dont t envoyé Centre remplissait en fait ses fonctions et certains ont peut-être pensé à tort ration que l'appareil électronique que nous avons à notre disposition constituait une tentent porte de super-cerveau électronique qui pensait pour nous toute notre politique. tenir le Rien n'est aussi loin de la vérité. La fonction de l'équipement du Centre était uation surtout, en fait, de servir de mécanisme permettant d'accélérer le courant des ions po enseignements, de les trier, et de permettre à un groupe de gens de divers charge p ministères et organismes d'examiner méthodiquement les situations qui se présen- s que aient. En définitive, tout le travail de réflexion était fait par des hommes, de ne celui même façon que l'enlèvement et, malheureusement, le meurtre avait été niers à commis par des hommes.

Efforts pour enrayer la course aux armements

EN 1970, la Conférence du Comité sur le désarmement (CCD) a tenu deux sessions à Genève, la première du 17 février au 30 avril, et la seconde du 16 juin au 3 septembre. Pendant ces sessions, la Conférence s'est surtout concentrée sur les négociations concernant un traité relatif au contrôle des armes au fond des mers, et des mesures supplémentaires interdisant les armes chimiques et biologiques. Sur la proposition du Canada, le Comité a étudié aussi les ressources existant à l'échelle internationale pour faciliter la vérification sismologique et le contrôle des mesures interdisant les essais nucléaires sous terre. On a discuté les aspects du désarmement général et complet et le Comité de Genève a fait rapport à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur ses travaux tendant à l'élaboration d'un programme d'action pour les années soixante-dix, proclamées la « Décennie du désarmement » par la vingt-quatrième session de l'Assemblée.

Traité de non-prolifération

La Décennie du désarmement commençait sous d'heureux auspices le 5 mai 1970, lors de la mise en vigueur du Traité de non-prolifération (TNP), ratifié par 43 États. Le Canada fut l'un des premiers États « quasi nucléaires » à signer le traité, le 23 juillet 1968, et à le ratifier, le 8 janvier 1969. L'entrée en vigueur de cet accord est considéré comme un progrès important dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement. Jusqu'ici, il a été signé par 99 États et ratifié par 63; pourtant, deux puissances nucléaires, la France et la Chine, n'ont pas adhéré et un certain nombre d'États « quasi nucléaires » ne l'ont encore signé ou ratifié. Les négociations tendant à l'application des garanties requises à l'article III du TNP ont été engagées à l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT) entre les États-Unis et l'Union soviétique continuaient en 1970, à propos de l'article VI du TNP aux termes duquel chacune des parties s'engage « à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée, et au désarmement nucléaire... ».

Traité relatif au contrôle des armes au fond des mers

Le fait marquant des sessions du Comité en 1970 a été le succès des négociations aboutissant au projet de traité qui interdit de placer des armes nucléaires sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol (Traité relatif au contrôle des armes au fond des mers). Le projet de traité, soumis le 30 octobre 1966 par les coprésidents de la CCD (les États-Unis et l'Union soviétique) a été très critiqué à l'Assemblée générale et plusieurs États ont regretté que les modalités d'interdiction se bornent aux armes nucléaires et à d'autres armes de destruction

massive. Les modalités d'interdiction à l'extérieur d'une zone côtière de 12 milles étaient également critiquées, en particulier à cause de la référence à la Convention de Genève de 1958 sur la mer territoriale et les zones contiguës. Toutefois, l'attention s'est portée davantage sur l'insuffisance des méthodes de vérification prévues au projet de traité et on a vivement appuyé les méthodes spéciales que le Canada a formulées et présentées dans un document de travail. Le Canada proposait: a) une gamme méthodique de mesures de détection, d'inspection et de vérification de toute violation présumée du traité; b) une assistance internationale aux États moins développés, dépourvus de l'équipement moderne requis pour s'assurer que les dispositions du traité sont respectées; et c) la protection des droits de tout État riverain sur son plateau continental.

Compte tenu de ces critiques, les coprésidents ont soumis un projet révisé de traité à la CCD le 23 avril 1970. Ce projet contient d'importantes améliorations qui répondent aux demandes d'autres gouvernements, y compris la plupart des méthodes de vérification formulées par le Canada dans son document de travail. Toutefois, le texte révisé omet la clause de vérification qui permet de recourir aux bons offices du Secrétaire général des Nations Unies. Cette clause vise à ce que certains États ne soient pas assujettis à d'autres qui possèdent une technologie sous-marine perfectionnée. Le Canada a exhorté les auteurs du projet de traité à revenir sur leur décision d'exclure cette clause, en vue d'obtenir l'adhésion de la majorité des États membres des Nations Unies et en particulier celle des États moins développés qui ne peuvent compter sur des ententes mutuelles d'assistance en matière de vérification.

On a apporté des améliorations significatives au projet révisé de traité que les coprésidents ont soumis à la CCD le 1^{er} septembre 1970. Bien que la clause de vérification ne mentionne pas spécialement le recours au Secrétaire général, elle prévoit des « procédures internationales dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et aux termes de sa Charte ». Le projet de traité a été communiqué à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui l'a approuvé le 7 décembre 1970 par 104 voix contre 2 avec 2 abstentions. Le Canada était l'un des coparrains de la résolution. On prévoit que le traité sera ouvert à la signature à Londres, à Moscou et à Washington dès 1971.

Armes chimiques et biologiques

Pour renforcer et compléter le Protocole de Genève de 1925, la CCD a poursuivi l'étude des propositions interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques et biologiques. Elle s'est penchée sur deux grandes questions: celles de savoir a) s'il fallait négocier un accord d'ensemble sur les armes chimiques et biologiques, selon le projet de convention parrainé par l'Union soviétique, ou s'il fallait conclure un traité spécial interdisant les armes biologiques, selon le projet de convention de la Grande-Bretagne; et b) s'il était possible de trouver des méthodes de vérification qui soient acceptables dans les domaines technique et politique. Un certain nombre de pays, y compris le

Canada, ont présenté des documents de travail sur le problème extrêmement difficile que posent les mesures de vérification, de fabrication et de stockage de certains composés chimiques qui sont utilisés à des fins industrielles et militaires. Toutefois, on n'est pas encore arrivé à résoudre cette question épineuse.

En vue d'aboutir à une entente générale sur la question des armes chimiques et biologiques, le Canada a déclaré sans ambiguïté, le 24 mars 1970, « qu'il n'a jamais eu et ne possède actuellement aucune arme biologique (ou toxique) et il ne compte nullement mettre au point, fabriquer, acquérir, stocker ou utiliser de telles armes à l'avenir, à moins qu'elles ne soient utilisées contre les forces militaires ou la population civile du Canada ou de ses alliés. La dernière condition est conforme aux réserves que le Canada a faites lors de la ratification du Protocole de Genève de 1925. Le Canada abandonnera officiellement cette clause si l'on aboutit à la conclusion d'accords dont l'application est vérifiable en ce qui concerne la destruction de tous les stocks d'armes chimiques et l'interdiction de leur mise au point, de leur fabrication et de leur acquisition. Les gaz lacrymogènes et autres irritants destinés au contrôle de manifestations et d'émeutes ne sont pas inclus dans cet engagement parce que leur utilisation ou leur interdiction en cas de guerre pose des problèmes d'ordre pratique; comme la police et les forces armées sont appelées à les utiliser afin d'appliquer la loi, une étude approfondie de la question s'impose. »

L'Assemblée générale des Nations Unies a débattu ces questions épineuses et finalement elle a approuvé une résolution invitant le Comité de Genève à poursuivre instamment ses négociations sur des mesures interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage de ces armes ainsi que leur élimination définitive des arsenaux. La résolution est adoptée le 7 décembre 1970 par 113 voix contre aucune avec deux abstentions.

Interdiction complète des essais nucléaires

Les membres de la CCD conviennent depuis longtemps qu'il faut un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui compléterait le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963, interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Toutefois, la grande question de la vérification est encore irrésolue, ce qui empêche la conclusion d'un tel traité. Selon les États-Unis, il faut l'inspection sur place pour découvrir les infractions aux mesures d'interdiction des essais nucléaires, tandis que l'Union soviétique soutient que les « moyens nationaux » de vérification sismologique sont tout à fait adaptés à ces fins. Ces dernières années, le Canada a pris des initiatives à la CCD en vue de ramener le problème à des proportions normales. A l'Assemblée générale de 1969, nous avons parrainé une résolution invitant les États membres à « fournir certains renseignements dans le cadre d'un échange mondial de données sismologiques qui faciliteraient la réalisation d'une interdiction complète des essais nucléaires ». Cette résolution a été largement appuyée, bien que l'Union soviétique et ses alliés s'y soient opposés; la plupart

des États membres des Nations Unies ont transmis les informations demandées. Ces renseignements sur leurs stations sismologiques et les données pertinentes ont été minutieusement analysés par des sismologistes canadiens en 1970. Leur rapport, étayé des opinions scientifiques d'experts, a été examiné à la réunion du 12 août de la CCD, qui l'a approuvé de façon générale.

Les États membres prenaient connaissance d'une étude scientifique plus complète, incorporant toutes les réponses des pays intéressés, lors de l'Assemblée générale de 1970. Une résolution canadienne, parrainée par 39 États membres, était adoptée à l'Assemblée générale par 102 voix contre aucune avec 13 abstentions. (Fait marquant, l'Union soviétique et ses alliés se sont abstenus de voter au lieu de s'opposer à la résolution.) Cette résolution recommande aux États membres d'améliorer, au besoin, leur apport à l'établissement de données sismologiques de haute qualité et de collaborer à la mise au point de stations sismologiques qui faciliteraient la réalisation d'une interdiction complète des essais nucléaires. La résolution invite aussi le Comité de Genève à porter son attention sur les propositions de vérification sismologique afin de résoudre la question de l'inspection.

Autres points à l'ordre du jour

Lors de sa vingt-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a étudié certaines autres questions dans le secteur du désarmement et du contrôle des armements:

1. Une résolution, demandant qu'on cesse immédiatement toute expérience et tout déploiement d'armes nucléaires, a été adoptée par 102 voix (dont le Canada) contre aucune avec 14 abstentions. Le vote canadien a été expliqué comme il suit: « La délégation canadienne a voté pour cette résolution parce que le Canada partage l'espoir exprimé ici quant au succès des Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT), ce qui freinera la course aux armements. Nous sommes conscients aussi que les Pourparlers suscitent à la fois l'espérance et l'inquiétude publiques. A notre avis, il serait imprudent de minimiser la difficulté des problèmes à résoudre, et illogique d'espérer des progrès rapides ou des résultats immédiats lorsqu'il s'agit d'intérêts vitaux et de sécurité fondamentale et, par conséquent, de négociations d'accords et de clauses d'inspection convenables et efficaces. »
2. Une résolution, adoptée à l'unanimité, demandait au Secrétaire général des Nations Unies, aidé de certains conseillers nommés par lui, de préparer un rapport sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires.
3. Une résolution, adoptée par 109 voix (dont le Canada) contre aucune avec 5 abstentions, demandait à l'Agence internationale de l'énergie

atomique de poursuivre l'étude d'un projet de service international de explosions nucléaires à des fins pacifiques, qui soit établi dans le cadre de l'Agence.

4. Une résolution, adoptée par 107 voix (dont le Canada) contre aucune avec 7 abstentions, demandait à l'Agence internationale de l'énergie atomique que, dans son étude concernant les garanties de sécurité aux termes du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, elle examine particulièrement les garanties requises dans le cadre des nouvelles techniques pour l'enrichissement de l'uranium.
5. Une résolution, adoptée par 104 voix (dont le Canada) contre aucune avec 12 abstentions, déplorait que certains des États dotés d'armes nucléaires n'aient pas encore signé le Protocole additionnel II aux termes duquel les puissances nucléaires s'engagent à respecter le Traité d'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) et elle demandait un rapport sur cet état de choses.
6. Une résolution, adoptée par 106 voix (dont le Canada) contre aucune avec 9 abstentions, invitait le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique à continuer à faire rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la Conférence de 1968 des États non dotés d'armes nucléaires.

Décennie du désarmement

En 1969, l'Assemblée générale adoptait une résolution proclamant les années soixante-dix la « Décennie du désarmement » et demandant à la CCD d'élaborer un programme détaillé en vue d'arrêter la course aux armements et de réaliser le désarmement général et complet grâce à un contrôle international exercé efficacement. La teneur de ce programme fut donc étudiée avec soin à la CCD. De l'avis de la délégation canadienne, la « Décennie du désarmement » devait surtout s'attacher à faire progresser des négociations de mesures spécifiques dans le secteur du désarmement et du contrôle des armements. Elle demandait instamment que le programme des années 1970 reflète un esprit pratique, qu'il ne soit pas théorique et inflexible sur les mesures de désarmement et qu'il ne suscite pas un débat interminable sur les projets de traités de désarmement proposés par les coprésidents en 1962. Le 27 août, le Mexique, la Suède et la Yougoslavie présentaient un projet de programme incorporant toutes les suggestions émises et, de l'avis du Canada, c'était un effort concret en vue d'un compromis acceptable. Toutefois, le débat sur le projet de programme se poursuivait à l'Assemblée générale à laquelle on soumettait une résolution concernant le projet tripartite et d'autres propositions, qui étaient adoptées le 7 décembre par 106 voix (dont le Canada) contre aucune avec 10 abstentions (y compris l'Union soviétique et ses alliés, à l'exception de la Roumanie).

Politique canadienne

La politique canadienne encourageant la négociation de mesures de désarmement et de contrôle des armements est décrite à grands traits dans la brochure intitulée *Politique étrangère au service des Canadiens*, dont voici un extrait:

Durant les années 70, c'est par le moyen d'accords sur le contrôle et la limitation des armements qu'on peut espérer arriver à un certain progrès vers le désarmement et la fin de l'escalade aux armes. Il va sans dire que le désarmement général et complet demeure le but ultime de la politique canadienne comme de celle des Nations Unies.

Au cours de ces années, le Canada devra assigner une haute priorité aux efforts pour freiner la course aux armements nucléaires et classiques, car c'est la clé de la sécurité du pays et de son environnement. Le Canada ne devrait pas se contenter de laisser aux grandes puissances nucléaires l'exclusivité de déterminer le rythme du progrès en matière de contrôle des armements. Au contraire, il faudrait qu'il poursuive ces objectifs avec ténacité et imagination....

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

RÉUNION MINISTÉRIELLE, 1970

DU 2 AU 4 DÉCEMBRE 1970, les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont tenu conjointement leur réunion annuelle à Bruxelles. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le ministre de la Défense nationale, M. Donald S. Macdonald, représentaient le Canada.

A Bruxelles, avant la réunion ministérielle, M. Sharp s'est adressé à l'Union des journalistes étrangers en Belgique au sujet de la politique actuelle du Canada envers l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. « Le Canada vient de terminer la révision fondamentale de sa politique étrangère, amorcée il y a plus de deux ans. La question de notre participation à l'OTAN et de notre apport de forces en Europe était l'une de celles qu'il fallait aborder et régler rapidement en cours de révision. En définitive, le Canada est et demeurera à part entière membre de l'Alliance. La sécurité du Canada est inséparable de celle de l'Europe et le Canada continuera de participer aux arrangements qui président à la sécurité



Photo OTAN

Parmi l'assistance à une séance de la réunion des ministres de l'OTAN qui a eu lieu du 2 au 4 décembre 1970 à Bruxelles on remarquait (de gauche à droite) : M. Donald S. Macdonald, ministre canadien de la Défense nationale; M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures; et M. Ross Campbell, représentant permanent du Canada à l'OTAN.

d de l'Europe. Ces décisions furent prises après un examen approfondi des facteurs et tendances constatées en Europe, des attitudes manifestées au Canada et d'une gamme de possibilités allant du désengagement à l'égard des relations actuelles de puissance sur le plan international jusqu'à la participation accrue aux dispositions pour la sécurité collective. Très peu de pays membres, si même il y en a, ont soumis leur adhésion à l'OTAN à un examen aussi approfondi. L'Alliance est renforcée du fait qu'après l'étude de la question le Canada ait jugé de son intérêt de continuer sa participation et sa présence militaire en Europe. Dans ce cadre, la question de la répartition des ressources canadiennes de défense entre les régions européenne, nord-américaine et atlantique de l'OTAN consiste surtout à juger où ces ressources peuvent être le mieux utilisées dans l'intérêt général. A cet égard, le Gouvernement canadien n'envisage aucune autre réduction de ses forces militaires en Europe dans un proche avenir. »

Voici des extraits du rapport sur la réunion ministérielle que M. Sharp a fait le 9 décembre à la Chambre des communes, et le communiqué publié par l'Alliance à l'issue de la réunion ministérielle :

Rapport à la Chambre des communes

Le moment de ma visite en Europe a été déterminé par la réunion ministérielle de l'OTAN en décembre. Dans la déclaration que j'y ai faite, j'ai dit que les événements de l'année écoulée indiquaient que nous avons atteint un tournant dans les relations entre l'Est et l'Ouest en Europe. L'affrontement stérile qui a caractérisé ces relations depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale commence à céder le pas à un effort réel en vue d'arriver à résoudre maints problèmes épineux que pose la division de l'Europe. Des négociations synchronisées avec l'Union soviétique se déroulent actuellement sur une grande échelle.

Les traités conclus par la République fédérale allemande avec l'Union soviétique et la Pologne constituent un progrès certain. Ce sont des événements historiques qui pourraient concourir à un degré appréciable à assainir la situation en Europe centrale. La reprise des pourparlers interallemands permet aussi de nouveaux espoirs, même si ces pourparlers sont hérissés de difficultés. La question demeure, cependant, de savoir si les traités de Moscou et de Varsovie, qui ne sont pas encore ratifiés, constituent à eux seuls des progrès suffisants pour justifier la tenue d'une conférence générale sur la sécurité en Europe.

Presque tout le monde s'est accordé à dire que les progrès accomplis jusqu'à présent étaient insuffisants, surtout parce que l'on n'était pas encore parvenu à un règlement satisfaisant de la question de Berlin. Le Canada partage cette opinion mais, dans mon intervention, j'ai dit que l'Alliance ne doit pas envisager l'idée d'une conférence de façon négative. J'ai proposé que notre communiqué constate l'utilité des négociations actuellement en cours, indique notre satisfaction devant les progrès qui ont été accomplis et exprime notre espoir que d'autres seront bientôt réalisés.

Vous remarquerez que, dans le communiqué, les gouvernements membres ont confirmé qu'ils étaient prêts, dès que les entretiens au sujet de Berlin arriveront à des résultats satisfaisants et, dans la mesure où d'autres pourparlers présentement en cours donneront satisfaction, à participer à des négociations multilatérales visant à arrêter la date à laquelle il serait possible de convoquer une conférence ou une série de conférences sur la sécurité et la coopération en Europe.

La question des réductions équilibrées et mutuelles des forces, qui est une de celles que l'OTAN s'efforce activement de résoudre depuis quelques années, présente un intérêt tout particulier pour le Canada. A Bruxelles, les ministres de l'OTAN ont renouvelé aux États intéressés l'invitation qu'ils leur avaient déjà faite de tenir des entretiens sur l'à-propos d'entamer des négociations sur la réduction des forces et ils se sont montrés prêts à examiner, à l'intérieur de ce cadre, les différents aspects de la question, notamment l'idée de réduction des forces étrangères qui avait été avancée officiellement l'été dernier par les pays membres du Pacte de Varsovie.

Au cours de la réunion des ministres des Affaires étrangères, j'ai exprimé la satisfaction du Canada devant les résultats du colloque organisé par l'OTAN concernant les épanchements de pétrole, colloque qui recommandait aux gouvernements de travailler, par l'intermédiaire de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, à éliminer, d'ici 1975 si possible, tous déversements intentionnels de pétrole dans les mers, ainsi qu'à minimiser les épanchements accidentels. Ceci pourrait mettre fin à l'une des causes de la pollution marine, du fait, notamment, que l'entreprise intéresse des pays représentant une forte proportion des transporteurs de pétrole du monde. C'est là un exemple parfait de l'aptitude de l'OTAN à contribuer de façon pratique à l'élaboration de solutions aux problèmes qui préoccupent actuellement ses membres.

Pour ce qui est de la Défense, la discussion a permis de placer les rôles respectifs de l'Amérique du Nord et de l'Europe au sein de l'Alliance sur une base plus équitable, et d'assurer qu'au cours des négociations qui seront engagées, l'Alliance pourra agir en toute confiance.

Communiqué final

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles, les 3 et 4 décembre 1970. Les ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense et des Finances participaient à cette réunion.

2. Les ministres ont déclaré à nouveau que l'objectif politique de l'Alliance est la recherche commune de la paix par des initiatives visant à réduire les tensions et à instaurer un ordre pacifique, juste et durable en Europe, comportant des garanties de sécurité appropriées.

3. Le Conseil a reçu une déclaration du président Nixon qui s'engage, si les autres alliés adoptent une attitude analogue, à ce que les États-Unis maintiennent et améliorent leurs propres forces en Europe et ne les réduisent pas, sauf dans le cadre d'une action mutuelle de l'Est et de l'Ouest. Les ministres ont exprimé leur profonde satisfaction de la réaffirmation de la solidarité de l'Alliance formulée dans cette déclaration.

4. Les ministres ont passé en revue la situation internationale telle qu'elle a évolué depuis leur réunion de mai à Rome. Ils ont noté que l'année 1970 a été pour les gouvernements des pays membres de l'Alliance une année de grande activité diplomatique qui a eu pour but d'établir ou d'intensifier les contacts, les discussions et les négociations avec les pays membres du Pacte de Varsovie et d'autres pays européens. Les ministres ont prêté une attention particulière aux conversations sur la limitation des armements stratégiques, aux traités négociés par la République fédérale d'Allemagne avec l'Union soviétique et la Pologne, aux relations interallemandes, à Berlin et à la situation en Méditerranée.

5. Les ministres se sont félicités de la reprise à Helsinki, en novembre, des négociations entre les États-Unis et l'URSS sur la limitation des armements stratégiques. Ils ont exprimé l'espoir que ces conversations aboutissent prochainement à un accord de nature à renforcer la paix et la sécurité en Europe et dans le monde.

6. Les ministres ont pris note avec satisfaction de la signature du Traité entre la République fédérale d'Allemagne et l'URSS le 12 août 1970 et du paraphe du Traité entre la République fédérale d'Allemagne et la République populaire de Pologne le 18 novembre. Ils se sont félicités de ces traités qui représentent une contribution à la détente en Europe et constituent des éléments importants du modus vivendi que la République fédérale d'Allemagne souhaite instituer avec ses voisins de l'Est. Les ministres ont pris connaissance des éclaircissements apportés dans le contexte des traités, et notamment des échanges de notes entre la République fédérale d'Allemagne et les Trois puissances occidentales, de manière à laisser intacts les droits et responsabilités quadripartites pour Berlin et l'Allemagne dans son ensemble, qui subsistent aussi longtemps que ne sera pas intervenu un règlement de paix reposant sur la libre décision du peuple allemand et sur les intérêts de la sécurité européenne. Les ministres se félicitent de l'ouverture d'un échange de vues entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande et ils expriment l'espoir que cet échange de vues préparera le terrain pour de véritables négociations entre elles. Les ministres ont examiné l'évolution des entretiens quadripartites de Berlin.

7. En étudiant la situation en ce qui concerne Berlin et l'Allemagne, les ministres ont rappelé leur déclaration de Bruxelles du 5 décembre 1969 (para-

graphe 10) selon laquelle des progrès effectifs dans les deux domaines évoqués plus haut constitueraient une contribution importante à la paix et pèseraient d'un grand poids dans l'évaluation des perspectives d'amélioration des relations Est-Ouest en Europe. En effet, ces perspectives se trouveraient mises en question en l'absence d'une conclusion satisfaisante des entretiens en cours à Berlin. Dans cet esprit, ils ont souligné combien il est important d'assurer l'accès de Berlin sans entrave, l'amélioration de la circulation dans la ville et le respect général des liens établis avec l'accord des Trois puissances, entre les secteurs occidentaux de Berlin et la République fédérale d'Allemagne. Ils ont souligné la nécessité pour la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande de s'entendre sur un règlement négocié de leurs relations mutuelles qui tienne compte des caractères spéciaux de la situation en Allemagne.

8. Les ministres ont pris connaissance d'un rapport sur la situation en Méditerranée préparé, selon leurs instructions, par le Conseil en session permanente. Ils ont constaté que les événements dans la région évoluent d'une manière préoccupante et justifient de la part des Alliés une vigilance attentive. Ils ont recommandé que les consultations sur ce sujet se poursuivent et ils ont invité le Conseil en session permanente à suivre les développements de la situation et à leur faire un rapport complet sur la question au cours de leur prochaine réunion.

9. A la suite de leur examen de la situation internationale et de ses aspects positifs et négatifs, les ministres ont souligné que les événements qui se produisent en Europe et dans la région méditerranéenne affectent tous, directement ou indirectement, l'Alliance et ont une incidence sur les possibilités de réduire les tensions et de promouvoir la paix.

10. Les ministres ont noté que les initiatives qui ont été prises par les gouvernements alliés ont déjà obtenu certains résultats qui représentent un progrès dans des domaines importants des relations Est-Ouest. Ils avaient toutefois espéré que des progrès plus substantiels auraient été enregistrés dans les contacts exploratoires bilatéraux et dans les négociations en cours, de telle sorte que l'établissement de contacts multilatéraux élargis, portant sur les problèmes essentiels de la sécurité et de la coopération européennes, aurait pu être pris activement en considération. Ils ont affirmé que, dès l'instant où les pourparlers sur Berlin auront abouti de façon satisfaisante et pour autant que les autres conversations en cours se poursuivent favorablement, leurs gouvernements seront prêts à établir des contacts multilatéraux avec tous les gouvernements intéressés pour déterminer quand il sera possible de convoquer une conférence ou une série de conférences sur la sécurité et la coopération européennes. Le Conseil, dans cette éventualité, accorderait une attention immédiate à cette question.

11. Dans l'intervalle, le Conseil en session permanente poursuivra son étude des résultats qui pourraient être obtenus à une telle conférence ou série de conférences.

rences, ainsi que des procédures exploratoires et préparatoires appropriées, y compris les propositions déjà avancées à ce sujet. Les gouvernements alliés poursuivront également de manière active leurs conversations exploratoires bilatérales avec tous les États intéressés sur les questions touchant à la sécurité et à la coopération.

12. Les ministres ont rappelé que toute amélioration réelle et durable des relations Est-Ouest en Europe doit se fonder sur le respect des principes ci-après, qui doivent régir les relations entre États et qui devraient figurer parmi les sujets à explorer: l'égalité souveraine, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de chaque État européen, la non-ingérence et la non-intervention dans les affaires intérieures des États, quel que soit leur régime politique ou social, le droit pour la population de chaque État européen de disposer de son sort à l'abri de toute contrainte extérieure. Une entente sur ces principes et leur application sans condition ni réserve donneraient à tout accord sur la renonciation mutuelle au recours ou à la menace de la force sa pleine signification.

13. Dans le domaine de la coopération internationale, les contacts mentionnés au paragraphe 10 pourraient offrir l'occasion d'examiner les voies et moyens d'assurer une coopération plus étroite entre les pays intéressés dans les domaines culturel, économique, technique, scientifique et dans celui de l'environnement humain. Les ministres ont réaffirmé que la libre circulation des personnes, des idées et des informations est un facteur essentiel du développement de cette coopération.

14. Les ministres ont constaté que les études de l'Alliance sur les divers aspects de la question des réductions mutuelles et équilibrées de forces ont progressé depuis leur réunion de Rome et ils ont chargé le Conseil en session permanente de poursuivre des études dans ce domaine.

15. Les ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'OTAN ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent aux réductions mutuelles et équilibrées de forces en tant que moyen de relâcher la tension et de réduire la confrontation militaire en Europe, et ils ont rappelé les déclarations déjà publiées à ce sujet à Reykjavik en 1968 et à Rome cette année. Ils ont constaté que les pays du Pacte de Varsovie n'ont pas répondu directement à ces déclarations, mais qu'ils ont évoqué la possibilité de discuter à une date ultérieure la question d'une réduction des forces armées étrangères stationnées sur le territoire des États européens.

16. Ces ministres ont renouvelé aux États intéressés leur invitation à tenir des conversations exploratoires, sur la base de leur Déclaration de Rome, et se sont aussi déclarés prêts à examiner dans ce cadre différentes possibilités en

matière de réductions de forces dans la région centrale de l'Europe, y compris une éventuelle réduction mutuelle et équilibrée des forces stationnées, en tant que partie d'un programme intégral de réduction portant à la fois sur les forces stationnées et sur les forces locales.

17. Les ministres ont réaffirmé le grand intérêt qu'ils attachent à de véritables mesures de désarmement et de contrôle des armements. A ce sujet, ils se sont félicités des progrès enregistrés sur la voie d'une interdiction de la mise en place d'armes de destruction massive sur le fond des mers. Ils ont, d'autre part, estimé indispensable que les Alliés poursuivent leurs efforts et leurs études dans tous les domaines du désarmement, y compris celui des armes biologiques et chimiques. Ils ont invité le Conseil en session permanente à poursuivre l'examen de ces questions.

18. Les ministres ont approuvé le texte par lequel le Conseil vient de recommander aux gouvernements des pays alliés de prendre sans délai les mesures nécessaires pour interdire, si possible d'ici à 1975 ou au plus tard pour la fin de la décennie, les rejets intentionnels de produits pétroliers à la mer. Ils se sont félicités de cette action et des autres résultats obtenus par le Comité sur les défis de la société moderne au cours de l'année écoulée, en y voyant la preuve que les Alliés joignent de façon efficace leurs moyens pour stimuler l'action nationale et internationale dans le domaine de l'environnement.

19. Les ministres ont examiné un rapport sur les résultats obtenus, au cours de ses quatre années d'existence, par la Conférence des Directeurs nationaux des armements et ses organes subsidiaires dans leurs efforts visant à promouvoir la coopération pour la mise au point et la production de matériel militaire. Ils ont noté que, malgré les remarquables progrès qui ont été accomplis dans les échanges d'information à ce sujet, il n'avait été possible d'établir qu'un nombre relativement réduit de projets de l'OTAN en vue de la mise au point et de la production de matériel en coopération. Ils ont reconnu qu'il était nécessaire d'obtenir un soutien politique accru pour surmonter les obstacles qui s'opposent à une coopération plus étendue. Ils sont convenus de la nécessité d'aborder les questions de façon plus positive afin de bénéficier des avantages tant financiers qu'opérationnels résultant d'une adoption plus étendue de matériel mis au point et produit en commun.

20. Les ministres des pays participant au programme de défense intégrée de l'OTAN se sont réunis en Comité des plans de défense le 2 décembre 1970.

21. Les ministres ont fait porter l'essentiel de leurs discussions sur une étude globale, poursuivie depuis le mois de mai dernier, des problèmes de défense auxquels l'Alliance devra faire face au cours des années 1970

22. Les ministres ont confirmé que pendant la présente décennie la doctrine de l'OTAN en matière de sécurité restera fondée sur le double concept de défense et de détente. Ils ont réaffirmé le principe selon lequel l'ensemble des moyens militaires de l'OTAN ne doit pas être diminué, si ce n'est dans le cadre de réductions de forces mutuelles, et équilibrées en importance et dans le temps. Ils ont estimé que des négociations Est-Ouest ne pourront aboutir que si l'OTAN garde un dispositif efficace de dissuasion et de défense. Les ministres ont réaffirmé la validité toujours actuelle de la stratégie de l'OTAN de riposte graduée qui comporte la défense en avant, le renforcement des flancs et l'aptitude à mobiliser rapidement, et qui implique le maintien de moyens militaires permettant de s'opposer comme il convient à une agression, quelle qu'elle soit. Ils ont constaté la croissance continue des dépenses de défense directes et connexes de l'Union soviétique, et le fait que l'URSS poursuit encore le renforcement de son potentiel militaire, y compris le domaine maritime où les Soviétiques ont notablement augmenté leur puissance et accru leurs activités. Ils ont, en conséquence, souligné la nécessité d'améliorer pour l'OTAN les moyens classiques de dissuasion ainsi que de maintenir des moyens modernes suffisants de dissuasion nucléaires, tactiques et stratégiques.

23. La sécurité de l'OTAN étant indivisible, les ministres ont souligné le rôle militaire et politique spécial des forces nord-américaines stationnées en Europe, lequel constitue une contribution irremplaçable à la défense commune. Parallèlement, ils se sont félicités de la décision importante prise par les pays européens de l'OTAN, participant au programme de défense intégrée, d'accroître leur effort collectif en vue de renforcer la capacité défensive de l'Alliance. La mise au point d'un programme spécial européen d'amélioration de la défense prévoyant des mesures supplémentaires substantielles renforcera notablement l'aptitude de l'OTAN à se défendre et à faire face à des situations de crise dans des domaines, — y compris les télécommunications —, dont l'importance particulière a été soulignée dans l'étude des problèmes de défense de l'Alliance pendant la décennie 1970-1980.

24. En ce qui concerne l'étude mentionnée ci-dessus, les ministres ont invité le Comité des plans de défense en session permanente à établir un programme adéquat et à veiller à la réalisation de tous les progrès possibles.

25. Les ministres ont pris note des engagements de forces souscrits par les pays membres pour l'année 1971 et ils ont adopté le plan de forces quinquennal de l'OTAN pour la période 1971-1975. Ils ont donné des instructions pour l'établissement d'un plan de forces couvrant la prochaine période de planification de l'OTAN.

26. Les ministres ont exprimé leur inquiétude devant les signes manifestes de l'accroissement continu de la puissance militaire soviétique en Méditerranée.

Ils ont estimé que cette évolution pourrait constituer une menace de plus en plus grave pour la sécurité de l'Alliance. Les ministres ont examiné et approuvé les mesures qui ont été prises pour améliorer le dispositif défensif de l'Alliance en Méditerranée. Se référant à leur communiqué publié à Bruxelles le 11 juin dernier, ils ont demandé que la mise au point et l'application de nouvelles dispositions appropriées soient étudiées d'urgence.

27. En ce qui concerne les mesures à prendre en cas de crise, les ministres ont examiné la situation des installations de télécommunications nécessaires aux consultations politiques au niveau élevé et à l'exercice des fonctions de commandement et de conduite des opérations; ils sont convenus d'un certain nombre de mesures importantes destinées à perfectionner et à développer ces installations vitales. Ils ont préconisé de nouveaux efforts dans le cadre des préparatifs civils et des plans civils d'urgence. Ils ont pris note des progrès réalisés dans diverses études concernant la défense. Ils ont estimé, par ailleurs, que la tendance à perfectionner de plus en plus le matériel, — ce qui entraîne des coûts plus élevés — se poursuivra probablement, et ils ont souligné que les programmes de modernisation à venir pourraient permettre une coopération accrue.

28. Les ministres de la Défense des pays représentés au Comité des questions de défense nucléaire (Belgique, Canada, Danemark, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Turquie, Grande-Bretagne et États-Unis) ont pu, au cours de cette session, passer en revue les travaux récents du Groupe des plans nucléaires ainsi que les plans pour les années à venir. Agissant sur recommandation du Comité des questions de défense nucléaire, le Comité des plans de défense a adopté les documents de base élaborés par le Groupe des plans nucléaires à sa réunion de Venise, au printemps dernier, et définitivement arrêtés à Ottawa au mois d'octobre. Ces documents sont conformes à la stratégie OTAN de riposte graduée.

29. La prochaine session ministérielle du Comité des plans de défense aura lieu au printemps de 1971.

30. La prochaine session ministérielle de printemps du Conseil de l'Atlantique Nord se tiendra à Lisbonne les 3 et 4 juin 1971.

31. Les ministres ont demandé au ministre des Affaires étrangères de Belgique de transmettre ce communiqué en leur nom, par la voie diplomatique à toutes les autres parties intéressées, y compris les gouvernements neutres non alignés.

Le ministère des Affaires extérieures et la question de l'environnement

LA Direction des relations scientifiques et des problèmes environnementaux a été établie en février 1970 en raison de l'importance croissante de la science, de la technologie et des problèmes de l'environnement dans la conduite des relations internationales. La création de ce service a permis au ministère de faire face à des responsabilités nouvelles et de regrouper des activités existantes en un seul centre. L'importance du travail de la Direction a été soulignée dans le document *Politique étrangère au service des Canadiens* qui place la « qualité de la vie » et la réalisation de « l'harmonie de l'environnement naturel » parmi les objectifs nationaux dont la recherche active doit se traduire dans la politique étrangère.

Les principales responsabilités de la nouvelle Direction sont: a) la conduite des relations avec l'extérieur dans le domaine scientifique, y compris la négociation d'accords; b) la liaison du ministère avec les autres ministères et organismes de l'État qui ont certaines fonctions de nature scientifique; c) les questions relatives aux aspects internationaux de l'environnement humain; d) la formulation d'avis et de conseils sur des questions scientifiques et techniques qui ont des incidences sur la politique étrangère; e) l'organisation de la représentation scientifique officielle du Canada à l'étranger. En assurant la liaison avec les autres ministères et organismes de l'État, la Direction s'est occupée principalement des points suivants: les problèmes d'environnement qui surgissent dans le cadre des activités des Nations Unies, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Comité sur les défis de la société moderne, organisme institué par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); les efforts exercés de concert avec les États-Unis pour éliminer la pollution dans les Grands lacs; la coopération en matière de recherche dans l'Arctique; les aspects internationaux des activités spatiales.

Lois dans le domaine écologique

Les engagements pris par le Gouvernement canadien en matière de préservation et d'amélioration du milieu humain ont nécessairement entraîné, pour le ministère, diverses fonctions et responsabilités de caractère relativement nouveau. Cette activité élargie découle en partie de l'adoption de nouvelles lois importantes, comme la Loi sur les eaux du Canada et la Loi sur la prévention de la pollution dans les eaux arctiques, qui ont soulevé beaucoup d'intérêt et de discussion sur le plan international. La Direction a contribué à préciser les points de vue canadiens en réponse à ces manifestations d'intérêt.

La création du nouveau ministère de l'Environnement offrira une meilleure

perspective de la participation canadienne aux activités internationales concernant le milieu humain. La Direction a contribué aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, qui doit avoir lieu à Stockholm en 1972 et a assuré, par l'intermédiaire d'un comité interministériel, la coordination des apports canadiens, y compris ceux des gouvernements provinciaux et des organisations privées. En novembre, M. Maurice Strong, ancien président de l'Agence canadienne de développement international, a été nommé secrétaire général de la Conférence.

La création, à l'OCDE, du nouveau Comité de l'environnement s'occupe des aspects économiques du contrôle de l'environnement, souligne l'importance accordée à l'entrée en jeu de diverses disciplines, et les contacts entre hommes de science et économistes devraient avoir des résultats positifs. Cette nouvelle approche multidisciplinaire a été énergiquement soutenue par le Canada à la première réunion du Comité de l'environnement en novembre. Au sein du Comité de l'OTAN sur les défis de la société moderne, le Canada a pris part à l'élaboration de projets bilatéraux relatifs à la prévention et au contrôle de la pollution des eaux intérieures et maritimes. C'est dans cette ligne que le Canada effectue présentement une étude-pilote du bassin de la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick.

Pollution des eaux arctiques et des Grands lacs

La Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques a mis en lumière la détermination du Gouvernement canadien de préserver l'équilibre écologique de l'Arctique. Bien que les aspects juridiques de la question ne la concernent pas directement, la Direction a contribué à la recherche des moyens propres à favoriser l'examen, sur le plan international, des problèmes scientifiques de l'Arctique.

Aucun problème de pollution au Canada n'a suscité autant d'intérêt public ni autant d'activité gouvernementale aux divers échelons, peut-être, que celle de la pollution dans les Grands lacs. Agissant sur les recommandations du rapport spécial de la Commission mixte internationale, la Direction a collaboré avec la Direction des affaires des États-Unis et avec d'autres ministères dans la préparation d'une série de réunions avec des représentants des États-Unis pour la recherche d'un accord sur des programmes de coopération visant à purifier les Grands lacs.

L'intérêt que présente pour le Canada la conclusion d'ententes avantageuses avec d'autres pays dans le domaine de la science et de la technologie a motivé, entre autres, la décision d'envoyer une mission scientifique et technique en Belgique au mois de juin. Des missions dans d'autres pays sont envisagées à la suite du succès de cette initiative.

Coopération canado-américaine

Le Canada a conclu un certain nombre d'accords avec les États-Unis pour

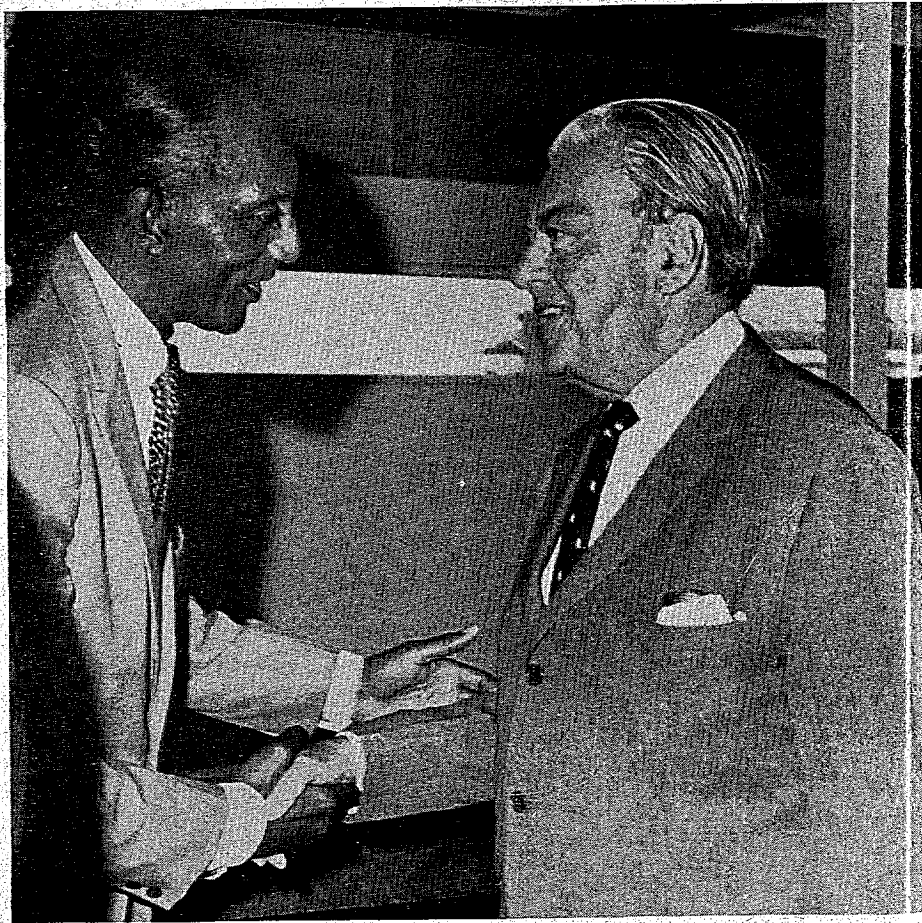
mise en œuvre d'applications pratiques de la technologie spatiale. Celles-ci vont de l'utilisation, par les États-Unis, du Polygone de recherche Churchill, au Manitoba, à la mise au point d'un satellite avancé de technique des communications et à une collaboration dans le cadre du programme de satellite des ressources terrestres ». La possibilité de la participation du Canada au programme « post-Apollo » de vols spatiaux continue de faire l'objet d'une étude poussée. La plupart des efforts du Canada en matière de programmes spatiaux ont été déployés dans des initiatives bilatérales entreprises en collaboration avec la *National Aeronautical and Space Administration* (NASA) des États-Unis. Toutefois, l'internationalisation des activités spatiales n'a pas été négligée. Les possibilités de coopération multilatérale dans ce domaine ont été explorées par l'intermédiaire des observateurs canadiens qui ont assisté aux réunions de la Conférence européenne de l'espace.

Au vu le rôle plus étendu joué par le Canada dans les activités scientifiques et dans les efforts internationaux visant à préserver le milieu humain, la Direction poursuivra activement son travail dans ces nouvelles et intéressantes sphères d'activité.

Le Canada et les Antilles du Commonwealth

MISSION SPÉCIALE DU SÉNATEUR MARTIN

Au cours de l'année 1970, compte tenu d'un climat où perçaient quelques malentendus à l'égard de certaines politiques canadiennes envers cette région, le Gouvernement canadien décida qu'il serait utile et opportun d'envoyer une mission auprès des Antilles du Commonwealth afin de discuter de nombreuses questions d'intérêt commun. Le Gouvernement canadien demanda au sénateur Paul Martin de bien vouloir entreprendre cette importante tâche. Le Gouvernement canadien concevait cette mission comme étant une occasion de promouvoir le dialogue avec les gouvernements et les chefs de la région et, en septembre et octobre le sénateur Martin, au nom du Gouvernement, visita 13 pays et territoires de la région.



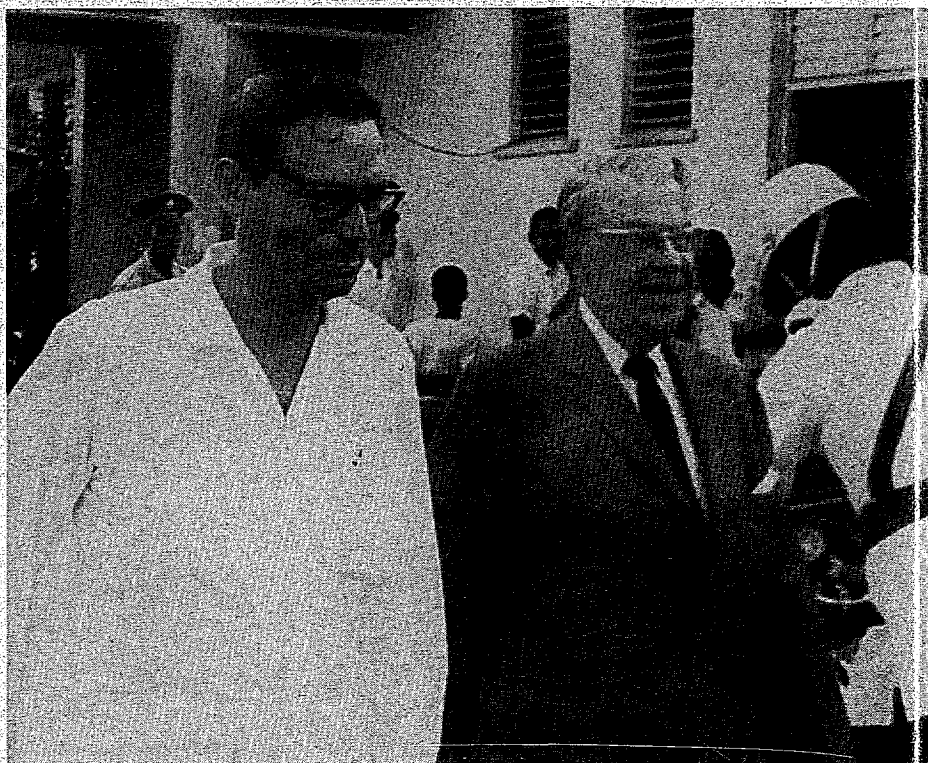
A son arrivée en Jamaïque, le sénateur Martin est accueilli par le ministre jamaïcain du Commerce et de l'Industrie, l'honorable Robert Lightbourne.

A son retour il déclara que les relations entre le Canada et les Antilles du Commonwealth étaient demeurées fondamentalement bonnes et qu'il n'avait trouvé aucune indication de détérioration de la bonne volonté existante envers le Canada. Naturellement, des problèmes ont toujours existé et sans doute continueront à exister. Les relations entre le Canada et cette région recouvrent une série complexe d'activités, et chaque pays possède ses caractéristiques et ses préoccupations propres. L'intention présidant aux décisions du Gouvernement prises en se basant sur le rapport du sénateur Martin, est d'adopter des mesures destinées à aider les pays du Commonwealth des Caraïbes en ce qui concerne leurs difficultés d'ordre économique, de maintenir ou de modifier les politiques canadiennes déjà existantes et de renforcer les mécanismes de mise en œuvre des politiques du Gouvernement.

Parmi les recommandations du rapport du sénateur Martin, lesquelles ont été approuvées par le Gouvernement, il convient de mentionner la recommandation relative au maintien pour l'année 1971 du système de rabais existant, en vertu duquel sont versés au pays des Antilles du Commonwealth des montants correspondant aux tarifs perçus sur le sucre importé de ces pays. Cette décision sera révisée lorsque le Gouvernement étudiera le rapport sur le sucre que la Commission du Tarif prévoit présenter en 1971. Avec la mise en vigueur de l'Accord international sur le sucre en 1969, le Gouvernement canadien pensait mettre fin au paiement de ces compensations. Cependant, compte tenu des arguments présentés par les pays de la région relativement aux difficultés que doivent affronter leur industrie du sucre, et de la nécessité de disposer d'une plus grande période d'ajustement, le Gouvernement canadien a décidé, plus tôt l'année dernière, de poursuivre ses paiements pour 1970. La décision prise récemment prolonge cette période jusqu'en 1971, année durant laquelle les décisions du Gouvernement devront être prises concernant le rapport sur le sucre, présenté par la Commission du Tarif.

Ces paiements sur le sucre sont distincts et en surplus des 5 millions de dollars prévus pour les Fonds de développement agricole que le Gouvernement canadien a décidé de mettre en œuvre sans délai. Les malentendus précédents à ce sujet ont été éliminés lors de la mission spéciale du sénateur Martin et le Fonds a reçu un accueil très favorable. Il fut entendu qu'une grande partie de ce Fonds renouvelable serait inconditionnelle et que les conditions seraient libérales; certains détails devront faire l'objet de décision de concert avec les pays récipiendaires éligibles concernant les critères applicables au choix des projets et à l'administration du Fonds, mais le Gouvernement canadien a la ferme intention d'aller rapidement de l'avant pour ce qui concerne la réalisation de ce projet. Il se propose d'étudier la possibilité d'employer des institutions régionales pour la mise en œuvre du Fonds, mais entre-temps il est prêt à recevoir des projets de la part des gouvernements éligibles.

D'autres sujets examinés par le Gouvernement canadien comprenaient des mesures d'encouragement envers des investissements sérieux par l'intermédiaire de



Le sénateur Martin (à droite) se promène en compagnie du premier ministre du Honduras britannique, M. Price.

programmes déjà en marche administrés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et de la Société pour l'expansion des exportations (SEE), le maintien de la politique du Canada concernant l'immigration non discriminatoire, la recherche de solutions aux problèmes d'échanges bilatéraux, le désir des régions d'exporter de plus en plus au Canada, le besoin d'améliorer l'administration de l'important programme canadien d'assistance au développement pour cette région, la possibilité d'une coopération plus étroite dans plusieurs domaines, et les moyens de renforcer la coordination des politiques au Canada.

Le 8 décembre, le sénateur Martin a fait un exposé d'ensemble au Sénat du Canada et cet exposé fournit des détails additionnels expliquant les décisions du Gouvernement. Voici quelques extraits de cet exposé:

« Je n'ai découvert aucun indice de détérioration dans nos rapports. C'est une question que j'ai posée partout où je suis allé. Les réponses furent entièrement chaleureuses et non simplement de pure forme. Pour ma part, j'ai été traité incontestablement avec la plus grande civilité. Dans chacun de ces pays, j'ai été accueilli à l'arrivée par un ministre de premier plan et souvent par le chef du gouvernement. Dans chaque cas, les principales personnalités du gouvernement m'ont consacré beaucoup de temps, tant dans les rencontres officielles

que dans les réunions officielles. Des souhaits sincères et touchants m'ont été exprimés, non pas à titre personnel mais en ma qualité de représentant du Gouvernement et de la population du Canada. Toutes les séances de travail avec les gouvernements se sont déroulées dans une atmosphère intime de franchise et de cordialité. Certes, les réceptions que les chefs de gouvernement ont données en mon honneur ont démontré clairement qu'ils sont fort bien disposés à l'endroit du Canada.

* * *

« Je ne cherche pas à donner l'impression qu'il n'y a pas de problèmes entre le Canada et les Antilles du Commonwealth, qu'il ne surgira pas de nouveaux problèmes ou que les gouvernements de la région dont j'ai parlé les ont passés sous silence. Au contraire, j'ai trouvé qu'on s'en préoccupait et qu'on savait les évaluer avec justesse. En ma présence, on a soulevé un grand nombre de problèmes bilatéraux, politiques, commerciaux, problèmes d'aide ou de toute autre nature. Il serait tout à fait inopportun que le Canada essaie de répondre à toutes les demandes venant de la région, comme il serait maladroit de notre part de nous attendre que ces gouvernements satisfassent à chacune de nos demandes. Dans l'ensemble, cependant, j'ai signalé que ce n'était pas la présence de problèmes inévitables qui allaient décider de la qualité des relations entre deux pays, mais plutôt la disposition des deux parties à reconnaître le bien-fondé des opinions de l'autre et le désir de résoudre ces difficultés avec calme et dans un esprit de collaboration.

« Il n'y a pas de doute que ce sentiment était réciproque. La plupart des chefs étaient disposés à reconnaître qu'il y avait eu une période au début de cette année, au printemps et au début de l'été, où certaines circonstances malheureuses avaient créé des problèmes. Entre autres, il faut évidemment mentionner l'incident survenu à l'Université Sir George Williams. Même aux niveaux supérieurs du gouvernement, j'ai constaté que certains malentendus persistaient, notamment sur la raison pour laquelle dix étudiants de Trinidad avaient subi leur procès les premiers, sur le fait qu'un plus grand nombre de Canadiens avaient été inculpés, et sur la nature de la procédure judiciaire en cause. Je crois avoir réussi à expliquer certains des faits ainsi que le rôle forcément limité du Gouvernement du Canada et aussi à démontrer l'absence de tout préjugé racial dans les politiques canadiennes, y compris celle de l'immigration. Les gouvernements ont fait bon accueil à mes explications et, en certains cas, ont paru soulagés.

* * *

« Il va sans dire que les dirigeants des Antilles du Commonwealth m'ont fait valoir certains de leurs points de vue, depuis ceux qui avaient tout d'abord compris que les réductions tarifaires se termineraient avec l'application du nouvel accord international sur le sucre jusqu'à ceux qui croyaient que la première offre du Gouvernement canadien de M. Pearson en 1966 était illimitée et ne cesserait jamais. En accordant les réductions tarifaires cette année et en tenant les consultations auxquelles j'ai participé, nous avons beaucoup mieux réussi, je pense,

à en arriver à une solution du problème dans un esprit de compréhension de part et d'autre.

« S'il y avait eu incompréhension plus tôt cette année c'est en partie parce qu'on se demandait dans les Antilles du Commonwealth jusqu'à quel point le Canada s'intéressait encore à la région. Ces gens savaient que nous avions réexaminé les principes fondamentaux de notre politique étrangère et que nous avions tenté de réévaluer nos relations avec d'autres pays comme ceux de l'Amérique latine ou du littoral du Pacifique. J'ai réussi à expliquer, je pense, que loin de porter moins d'intérêt à la région, le Canada lui portait un intérêt accru dû notamment à un très grand nombre d'éléments, notamment nos liens traditionnels et historiques, notre proximité géographique, les investissements croissants de capitaux canadiens, nos relations commerciales, l'accroissement du tourisme canadien, le nombre croissant d'immigrants de premier ordre aux Antilles, l'expansion des programmes d'aide canadienne aux Antilles du Commonwealth, notre participation nouvelle à la Banque de développement des Antilles et bien d'autres éléments. Le seul fait de notre visite a démontré que le Gouvernement canadien s'intéresse fort à cette région et tenait à connaître les divers points de vue des dirigeants locaux. Bref, tout cela a largement contribué à dissiper certains soupçons non fondés que j'ai décrits.

* * *

« Il y avait évidemment eu des malentendus dans les pays des Antilles du Commonwealth au sujet de l'offre canadienne d'un fonds d'assistance agricole de cinq millions de dollars. On avait critiqué fortement ce projet au cours de l'année. Toutefois, quand j'ai expliqué qu'il fallait juger à fond l'offre canadienne qu'elle n'avait rien à voir à la question des réductions tarifaires relatives au sucre, — que ce fonds était renouvelable —, et qu'elle pouvait être en bonne partie inconditionnelle et représentait une volonté sincère de la part du Gouvernement canadien d'offrir une aide généreuse à un secteur auquel les États des Antilles du Commonwealth accordent une haute priorité, l'accueil accordé à la proposition canadienne est vite devenu enthousiaste et c'est au sujet de cet accueil que je cite ce qui suit: Tous les gouvernements ont bien accueilli l'idée d'un fonds de développement agricole et, bien entendu, cela était annoncé dans le rapport de notre comité ...

« ... Je n'ai pas rencontré un seul gouvernement antillais qui n'ait souhaité davantage d'investissements canadiens.

« Mais en demandant davantage d'investissements canadiens, la plupart des gouvernements ont aussi soulevé la question des directives politiques locales. Elles vont plus loin dans certains pays que dans d'autres. La majeure partie des Antilles connaît le même genre d'examen de conscience que celui qui se pratique au Canada pour déterminer dans quelle mesure on peut ou on doit exercer le contrôle des investissements étrangers dans les secteurs clés. Nombreux sont ceux qui voudraient voir des intérêts locaux participer à la plupart des investissements. Cela peut ne pas être toujours possible, faute de ressources locales, ou à cause

du genre des investissements. Cependant, ce que recherchent tous les gouvernements, c'est un moyen d'assurer que les capitaux étrangers soient employés dans l'intérêt du pays et de sa population dans le cadre des politiques nationales. Les gouvernements reconnaissent que les investissements étrangers permettent l'importation de connaissances et de compétences nécessaires ainsi que des capitaux, mais ils veulent aussi que les habitants de la région acquièrent ces connaissances et soient employés par ces industries. En regardant vers l'avenir, je prévois qu'on rendra plus sévère les conditions qui régissent les nouveaux investissements canadiens et qu'on insistera davantage auprès des entreprises canadiennes déjà établies pour les porter à se conformer aux politiques locales. La région a cependant besoin d'investissements sérieux et, selon ce que m'ont dit les gouvernements, ils savent parfaitement qu'il faut permettre à ceux qui investissent des fonds canadiens de tirer un bénéfice de leur exploitation, tout en se conformant aux politiques locales.

« Ce que j'ai dit indique clairement que je n'ai personnellement aucune objection à nos relations étroites actuelles avec les Antilles du Commonwealth. À mon avis, ces relations continueront. J'entends constamment les dirigeants locaux dire qu'ils aiment avoir affaire au Canada, à cause de nos liens traditionnels, parce que nous les traitons d'égal à égal, parce que nous n'avons aucune prétention d'impérialisme ou de domination, et enfin, à cause de ressemblances de traditions de droit et d'administration et de liens personnels très solides. Des premiers ministres aux chauffeurs de taxi, tout le monde semblait avoir été au Canada, avoir un parent au Canada, souhaiter aller au Canada, ou plus simplement avoir reçu une lettre d'un ami vivant au Canada. Et les dirigeants des pays antillais continuent à aspirer à l'amitié et à l'aide du Canada, maintenant peut-être plus que jamais dans le passé.

* * *

« En ce qui concerne les échanges, la question du sucre ne se limite pas simplement au problème des rabais dont j'ai déjà fait état, et cette question intéresse la plupart des pays antillais du Commonwealth, mises à part quelques petites îles. Dans le fond, on reproche au Canada de payer pour le sucre de ces pays un prix inférieur au coût de production.

« Tout en acceptant la nécessité d'accroître l'efficacité de leurs techniques de production pour mieux adapter le niveau de leurs frais au prix du sucre sur le marché libre international, ils arguent également de diverses circonstances particulières, comme l'absence de marché interne, le manque de ressources propres à soutenir la production, et des frais de main-d'œuvre relativement élevés, ce qui signifie que les Antilles, pour subsister en tant que producteur de sucre, doivent exporter à un prix supérieur au cours international. À ce sujet, les Antilles voient d'un mauvais œil le prix auquel le Canada importe son sucre en rapport à celui que paient la Grande-Bretagne et les États-Unis.

« Du côté canadien, j'ai franchement indiqué qu'il n'y avait aucune chance que nous concluions un accord bilatéral fondé sur une régie intéressée. J'ai

signalé les difficultés que présenteraient pour le Canada toute tentative de créer un mécanisme commercial d'État pour la mise en œuvre d'un tel accord bilatéral et j'ai exposé notre politique visant à élaborer, dans le cadre de l'Accord international sur le sucre, un prix qui permette aux producteurs de faire un bénéfice et qui soit également équitable pour le consommateur. L'Accord international a été conclu en 1969 grâce à la participation active de pays tel que le Canada et depuis son entrée en vigueur, le prix libre du sucre sur le marché international a plus que doublé et j'espère qu'à l'avenir, cet accord continuera à régir les importations canadiennes de sucre.

* * *

« J'ai constaté qu'on apprécie fort notre aide. C'est dans cette région que le Canada accorde le plus fort montant par tête. Les pays des Antilles sont cependant impatients et, c'est naturel, de poursuivre leur développement. Leur gratitude s'accompagne dès lors souvent de critiques généralement constructives sur ce qui leur semble être les limites de notre programme. Le rapport du comité du Sénat en mentionne quelques-unes — l'association de l'aide aux marchandises et aux services canadiens, les limites sur le financement des coûts locaux, et le départ relativement lent de notre programme d'aide. Certaines de ces choses s'imposent en vertu du programme canadien, mais j'ai pu signaler les nouvelles normes plus souples adoptées par suite de la révision de notre politique étrangère qui permettra au Canada d'apaiser certaines de leurs inquiétudes.

« Je sais également que l'ACDI est en train d'examiner très soigneusement le moyen d'améliorer l'administration de notre programme d'aide et je suis persuadé que ce programme a constitué pour nous une source légitime de fonds mais représentera davantage pour nous à l'avenir à mesure que nous l'adapterons mieux aux besoins locaux. Le fonds de développement agricole, dont j'ai parlé tout à l'heure, sera considérablement augmenté et nous permettra de répondre aux demandes d'aide du secteur agricole, demandes auxquelles nous n'aurions pu répondre positivement par le passé.

« Politiquement, ces pays voudront construire leur propre avenir indépendamment ou sur une base régionale quelconque sans intervention extérieure. Le rapport de notre comité évoque la possibilité d'établir des liens constitutionnels entre le Canada et les pays des Antilles.

« Au cours de toutes les discussions que j'ai eues pendant ce voyage, seul un leader a évoqué cette possibilité bien qu'avec certaines réserves. Je n'ai noté aucun indice d'intérêt général et je suis persuadé que, dans cette région, on met plus l'accent sur des sujets autres que celui de liens constitutionnels avec le Canada. Selon le Gouvernement canadien, il appartient à cette région de prendre ses propres décisions sur son avenir politique. C'est notre attitude. Il est compréhensible que cette attitude existe non seulement de la part des gouvernements souverains de cette région mais également de la part des États associés.

* * *

« En parlant des pays antillais du Commonwealth, je n'ai pas voulu donner

l'impression qu'il s'agit d'un tout homogène. L'une des impressions les plus frappantes qui me restent de mon voyage, ce sont les différences qu'on y trouve. Ces pays sont très différents les uns des autres par leur topographie, leur économie, leur stade de développement. Il est clair qu'ils doivent édifier leur propre destinée politique; et ils le font, grâce à l'appareil national et à des formules de collaboration régionale plus étroite, dont font foi des institutions telles CARIFTA, la Banque de développement des Antilles, WIAS et d'autres encore. Quant à nous, nous devons, bien entendu, juger où sont nos propres intérêts et priorités. Tout ce que je veux dire par là, c'est que, de fait, nous avons des relations spéciales avec ces pays du Commonwealth, que nous devrions y accorder un soin tout particulier dans le cadre de notre politique extérieure et que, dans notre propre intérêt, nous devrions conserver et encourager. »

Centre de recherches pour le développement international

EN présentant en deuxième lecture, le 12 janvier 1970, le projet de loi visant à créer le Centre de recherches pour le développement international, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, déclarait que le Gouvernement allouerait au moins 30 millions de dollars au Centre pour lui permettre de fonctionner pendant les cinq premières années. Il décrivait cette mesure comme « l'une des propositions les plus prometteuses et les plus sérieuses que la Chambre des communes ait examinées depuis longtemps ».

« Ceci, indiquait-il, peut constituer un élément nouveau et dynamique de nature à améliorer la qualité de la vie dans les régions moins privilégiées du monde ¹.

La loi créant le CRDI a été adoptée par le Parlement en mai 1970 après deux ans d'étude, de planification et de consultation avec des spécialistes du développement mondial. Au cours de la première réunion du Conseil des gouverneurs, qui a eu lieu du 26 au 28 octobre sous la présidence du très honorable Lester B. Pearson, on a approuvé les statuts et le mandat du Centre et on a nommé, pour le diriger, un comité exécutif de sept membres.

Le Centre, qui est une société de la Couronne située à Ottawa et qui fait rapport au Parlement par le truchement du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, espère améliorer la nature, la qualité et l'orientation des programmes de développement, contribuant ainsi à la lutte générale pour améliorer la qualité de la vie, en conjuguant les forces de la science et de la technologie modernes. Il permettra au Canada et aux autres pays de pouvoir disposer des services d'experts internationaux de plusieurs disciplines dans la recherche de solutions aux problèmes fondamentaux du sous-développement.

Buts du CRDI

LES objectifs du CRDI, tels qu'énoncés dans la Loi, sont les suivants :

Entreprendre, encourager, soutenir et poursuivre les recherches sur les problèmes des régions en voie de développement du monde et sur les moyens d'application et d'adaptation des connaissances scientifiques, techniques et autres au progrès économique et social de ces régions et, dans la réalisation de ces objets,

- a) de s'assurer les services de scientifiques et techniciens des sciences naturelles et des sciences sociales tant du Canada que de l'étranger;
- b) d'aider les régions en voie de développement à se livrer à la recherche scientifique à acquérir les techniques innovatrices et les institutions requises pour résoudre leurs problèmes;
- c) d'encourager en général la coordination de la recherche pour le développement international; et
- d) de promouvoir la coopération en matière de recherche portant sur les problèmes de développement, entre les régions développées et les régions en voie de développement, à leur avantage réciproque.

¹ Voir dans le n° de février 1970 du bulletin *Affaires Extérieures*, page 50, le texte de la déclaration du ministre.



Le Conseil des gouverneurs du Centre de recherches pour le développement international (assis, de gauche à droite) : Sir John Crawford, M. A. L. Dias, M^{lle} Lila Engberg, M. Lester Pearson, Lady Barbara Ward Jackson, M. Puey Uñghakorn, M. C. F. Bentley. (Debout, de gauche à droite) : M. A. F. W. Plumptre, M. R. M. Nettleford, le professeur Irving Brecher, M. H. A. Oluwasanmi, M. W. D. Hopper, M. Pierre Bauchet, M. Roberto Campos, M. Ralph M. Medjuck et M. John G. Bene. (Étaient absents quand la photographie a été prise : M. Louis Berlinguet, le professeur René Dubos, le professeur Marc Sankale, M. Maurice Strong et M. Paul Gérin-Lajoie.)

Conseils des gouverneurs

Le Conseil des gouverneurs est composé de 11 Canadiens: le très honorable Lester B. Pearson, président; M. W. D. Hopper, président et agent exécutif en chef; M. John G. Bene, président de *Weldwood of Canada* à Vancouver, devant conseiller en sylviculture auprès de l'Agence canadienne de développement international; M. C. F. Bentley, professeur de sciences du sol à l'Université de l'Alberta; M. Louis Berlinguet, vice-président de la section de la recherche de l'Université du Québec; le professeur Irving Brecher, directeur du Centre d'études sur les régions en voie de développement de l'Université McGill; M^{lle} Lila Engberg, spécialiste en économie ménagère de l'Université Guelph; M. Ralph M. Medjuck, juriste et promoteur; M. A. F. W. Plumptre, principal du Collège Scarborough à l'Université de Toronto; M. Maurice F. Strong, secrétaire général de la Conférence de 1972 des Nations Unies sur le milieu humain; M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'Agence canadienne de développement international, et dix étrangers: M. Pierre Bauchet, professeur et directeur scientifique du Centre national français de la Recherche scientifique; M. Roberto Campos, diplomate et économiste brésilien; sir John Crawford, vice-chancelier de l'Université nationale australienne à Canberra; M. A. L. Dias, gouverneur adjoint de l'État de Tripura en Inde; le Professeur René Dubos, professeur de microbiologie à l'Université Rockefeller de New York; Lady Barbara Ward Jackson, économiste britannique; M. R. M. Nettleford, directeur des études à

l'Institut d'enseignement des syndicats de l'Université des Indes occidentales M. H. A. Oluwasanmi, vice-chancelier de l'Université d'Ife dans l'État de l'Ouest au Nigéria; le Professeur Marc Sankale, doyen de la faculté de Médecine de l'Université de Dakar au Sénégal; M. Puey Ungphakorn, doyen des sciences économiques de l'Université de Thomassat et gouverneur de la Banque centrale de la Thaïlande.

Les effectifs administratifs du Centre sont restreints et fournissent les meilleures conditions possibles de soutien créatif aux programmes pluridisciplinaires « orientés sur les problèmes ».

Sphères de recherches

Bien que ce soit au Conseil des gouverneurs de décider des intérêts et des priorités du Centre, les secteurs de recherche suggérés à ce jour par l'Agence canadienne de développement international et le Comité consultatif des Nations Unies comprennent: la mise au point de nouvelles techniques d'identification et d'estimation des ressources minérales; l'élaboration de plantes d'une valeur génétique supérieure, à teneur élevée en protéines; l'étude de quelques aspects particuliers du problème de la population mondiale et la mise au point de techniques et de machines industrielles de haut rendement. Le Centre portera ses efforts sur de tels problèmes au moyen d'une attaque pluridisciplinaire spéciale.

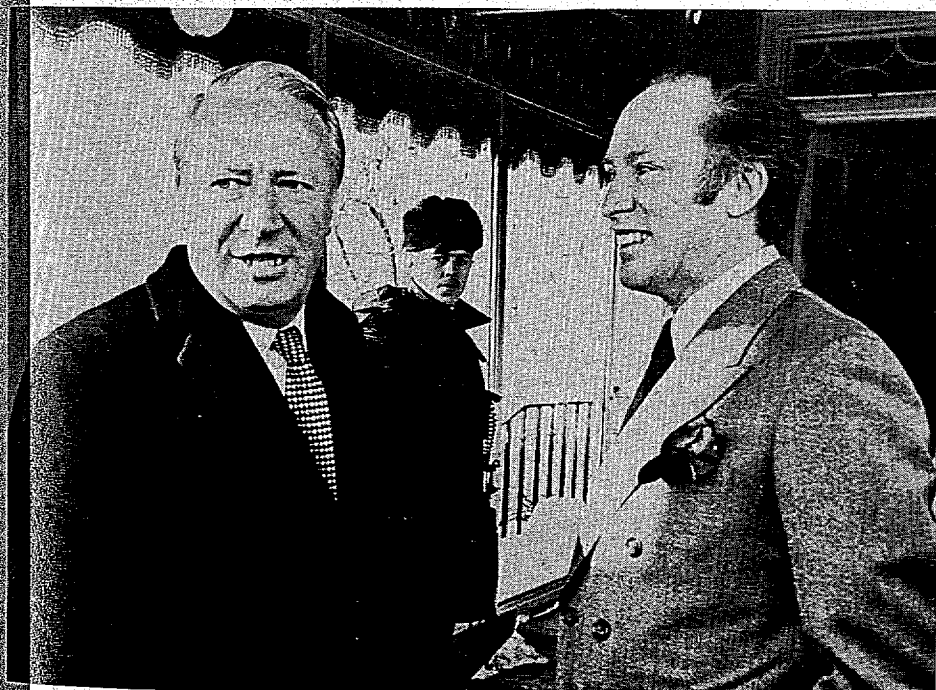
M. Pearson a qualifié le Centre, à la suite de la réunion d'octobre du Conseil, « d'institution internationale unique en son genre ». Il a indiqué que l'on avait examiné pendant les trois jours de la réunion, un certain nombre de propositions concernant des programmes à venir, dont la plupart n'émanaient pas de sources gouvernementales.

Monsieur Hopper a déclaré que l'une des propositions sérieusement envisagées était celle « d'une recherche permanente sur le triticales, cette nouvelle céréale que l'Université du Manitoba est en train de mettre au point, sur les données fournies par des expériences de croisement du blé et du seigle précédemment effectuées à Mexico ». Lorsqu'on arrivera à une décision sur ce projet, a dit M. Hopper, la recherche sera poursuivie à l'Université du Manitoba et les résultats en seront mis à la disposition des pays moins développés et des organismes internationaux.

Visite du premier ministre de Grande-Bretagne

Le très honorable Edward Heath, premier ministre de Grande-Bretagne, a brièvement visité Ottawa le mercredi 16 décembre, pour s'entretenir avec le premier ministre, le très honorable Pierre-Elliott Trudeau, de questions d'intérêt mutuel sur le plan bilatéral et à l'échelle internationale.

Pour cette première visite au Canada en qualité de premier ministre, M. Heath est arrivé à bord d'un VC-10 de la RAF, atterrissant de grand matin le 16 décembre à la Base des Forces canadiennes à Uplands, où il a été accueilli par l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La cérémonie d'accueil fut réduite au minimum et M. Heath s'est rendu à la Résidence du Gouverneur général du Canada. Dans la matinée, le premier ministre M. Heath était reçu par Son Excellence le Gouverneur général; il se rendait ensuite à la résidence du premier ministre du Canada, pour des entretiens avec M. Trudeau et auxquels assistaient quelques hauts fonctionnaires. Dès midi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et des hauts fonctionnaires britanniques et canadiens participent à ces entretiens qui continuent durant le déjeuner offert par M. Trudeau. Dans la matinée, les hauts fonctionnaires britanniques et canadiens eurent l'occasion de se rencontrer ailleurs pour d'utiles échanges de vues.



Le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Edward Heath (à gauche), s'entretient avec le premier ministre canadien, M. Pierre-Elliott Trudeau, à la résidence de ce dernier à Ottawa.

Au cours de leurs réunions, les deux premiers ministres et leurs hauts fonctionnaires ont étudié une gamme de questions, y compris la possibilité de ventes d'armes à l'Afrique du Sud, l'avenir du Commonwealth, la prochaine Conférence des premiers ministres du Commonwealth à Singapour, l'élargissement du Marché commun et les questions que cela pose à la Grande-Bretagne et au Canada, et divers autres sujets.

Après le déjeuner, M. Heath visite le Parlement, où il est accueilli par l'Orateur suppléant, M. Russell Honey, qui l'accompagne jusqu'à la tribune; le président de la Chambre des communes, d'où l'Orateur, l'honorable Luc Lamoureux, le présente aux membres du Parlement. Après une visite au haut commissariat britannique, M. Heath tient une conférence de presse dans un meuble de la Presse nationale; il s'entretient ensuite avec des membres du Cercle national des Journalistes. En fin d'après-midi, M. Heath prend congé de M. Sharp à l'aéroport d'Uplands et s'embarque pour Washington sur le même avion qui l'avait amené à Ottawa.



Principales re

Le Can... des... germant... dernière... sept prin

- a)
- b)
- c)
- d)
- e)
- f)
- g)

Origine
La ques...
fois à la...
à la suit...
d'États n...
pacifique...
à cette i...
sept prin...
à renforc...
En...
Le Com...
redaction...
de vue...
principe

Ce artic...
Direction d'

Principes du droit international touchant les relations amicales entre États *

Le Canada a été, de 1964 à 1970, l'un des trente et un membres du Comité des Nations Unies pour l'étude des principes juridiques internationaux concernant les relations amicales et la coopération entre États, qui a terminé à sa dernière session, en avril 1970, la rédaction d'une Déclaration définissant les sept principes suivants de droit international:

- a) Le principe que les États s'abstiennent dans leurs relations internationales de la menace ou de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État, ou de toute autre manière en désaccord avec les objectifs des Nations Unies;
- b) Le principe que les États règlent leurs différends internationaux par moyens pacifiques d'une manière qui ne compromette pas la paix et la sécurité internationales et la justice;
- c) Le devoir de ne pas intervenir dans des questions qui sont de la compétence nationale des États, conformément à la Charte;
- d) Le principe de l'égalité souveraine des États;
- e) Le devoir des États de collaborer les uns avec les autres, conformément à la Charte;
- f) Le principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes;
- g) Le principe que les États doivent remplir en toute bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la Charte.

Origine des principes

La question des relations amicales entre États a été soulevée pour la première fois à la seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1961, à la suite d'une initiative soviétique, appuyée également par un certain nombre d'États non alignés et demandant une codification des « principes de la coexistence pacifique ». A la dix-septième session, les États occidentaux ont fait opposition à cette initiative et, sous la direction du Canada, ont demandé l'élaboration de sept principes fondamentaux en accord avec la Charte des Nations Unies, visant à renforcer le règne international du droit.

En 1968, l'accord se trouvait réalisé sur les principes *b)*, *d)*, *e)* et *g)*. Le Comité a donc consacré ses efforts, aux sessions de 1969 et de 1970, à la rédaction de textes acceptables concernant les principes, plus délicats au point de vue politique, du non-recours à la force et de la non-intervention, et le principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples. Le texte de

* Cet article est le sixième d'une série publiée dans *Affaires Extérieures* et portant sur le travail de la Direction des affaires juridiques du ministère.

ces trois derniers principes a été approuvé à la cinquième session du Comité, en 1970, à la suite, principalement, de compromis majeurs consentis par de nombreuses délégations, et le projet de déclaration a été adopté, pour soumission aux gouvernements, le 2 mai 1970. La délégation canadienne à cette dernière session du Comité a contribué à assurer que la Déclaration ne renferme aucune disposition la rendant applicable à la haute mer, au lit des mers ou au sous-sol océanique, vu que ces questions étaient traitées en détail par d'autres comités des Nations Unies. Notre délégation a également obtenu l'inclusion dans le principe de l'autodétermination, d'un paragraphe dont voici la teneur:

Rien, dans les paragraphes qui précèdent, ne sera interprété comme autorisant ou encourageant toute action susceptible de disloquer ou de compromettre, totalement ou en partie, l'intégrité territoriale ou l'unité politique d'États souverains et indépendants conduisant conformément au principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples tel qu'il est formulé plus haut, et possédant un gouvernement qui représente l'ensemble du peuple appartenant au territoire sans distinctions de race, de croyance ou de couleur.

Le rapport de la cinquième session du Comité spécial renfermait le texte de la Déclaration, dont il recommandait l'adoption à l'Assemblée générale. Ce rapport a été examiné par la Sixième Commission lors de la vingt-cinquième session de l'Assemblée. Le débat en Sixième Commission a été guidé par le fait que le projet de Déclaration avait été adopté à l'unanimité au sein du Comité spécial, organisme où se trouvaient représentés en proportion équitable divers groupes d'États membres des Nations Unies. La plupart des délégations ont parlé en faveur de la Déclaration, mais comme le texte avait été approuvé à la suite de divers compromis visant des dispositions distinctes, beaucoup de délégations ont voulu préciser les dispositions qu'elles estimaient être des compromis et les interprétations qu'elles donnaient à ces dernières ainsi qu'à d'autres paragraphes.

Le 24 octobre 1970, l'Assemblée générale, agissant sur la recommandation de la Sixième Commission, adoptait à l'unanimité la Déclaration qui constitue l'un des documents de sa séance commémorative tenue à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies.

Situation critique de l'organisme de secours en Palestine

L'OFFICE de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), organisme créé en 1949, se trouve actuellement devant des difficultés financières considérables. Dans son rapport annuel, le Commissaire général de l'UNRWA a mis en lumière le déficit d'environ 5 millions de dollars qui grèverait en 1970 le budget de cet organisme et souligné le risque sérieux d'une aggravation du déficit en 1971.

Depuis sa création, l'Office a été financé presque entièrement au moyen des contributions volontaires des États membres des Nations Unies. Le Canada a toujours été parmi les États contribuant le plus aux travaux de l'UNRWA, qui fournit subsistance, soins médicaux, abri et moyens d'instruction et de formation aux réfugiés de Palestine. Pour 1971, le Canada a promis une contribution ordinaire de 1.35 million de dollars (canadiens) au budget de l'Office, comprenant \$650,000 en espèces et \$700,000 en denrées alimentaires canadiennes. Cela représente une augmentation de \$150,000 par rapport aux engagements de l'an dernier et reflète le souci du Gouvernement canadien de voir continuer l'œuvre hautement valable accomplie par l'UNRWA pour soulager le sort des réfugiés de Palestine.

Déclaration canadienne

En novembre, la Commission politique spéciale de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné un point relatif à l'UNRWA et la déclaration suivante a été faite en Commission par M. D. C. Reece, ministre et représentant permanent suppléant du Canada:

« La délégation du Canada se réjouit de l'allure constructive et pratique du grand nombre des discours prononcés au cours de la discussion sur cette question. Notre délégation se joint à d'autres pour exprimer au Commissaire général et au personnel de l'Office toute sa gratitude et son admiration pour la difficile tâche qu'ils ont accomplie au cours de l'année écoulée. Leur dévouement et leurs efforts inlassables s'inscrivent dans la meilleure tradition de l'activité de l'ONU en vue de soulager les souffrances humaines et d'apporter un peu d'espoir aux innocentes victimes des guerres et des conflits. Le grand rôle constructif que l'Office a joué, au cours des luttes intestines qui se sont déroulées en Jordanie récemment, témoigne de sa vitalité, et qu'il est prêt et disposé à relever de nouveaux défis.

« Monsieur le Président, à la lumière des nombreuses réalisations et du travail précieux de l'Office, il est très affligeant de le voir aujourd'hui aux prises avec des difficultés financières. C'est avec grande inquiétude que la délégation canadienne a pris connaissance du dernier rapport annuel du Commissaire

général où il est fait état sans ambages de la situation difficile que traverse l'Office actuellement. A moins de contributions financières accrues à son budget l'Office se verra dans l'obligation de supprimer des services indispensables. Ainsi que le souligne le Commissaire général, le genre de réduction qu'il est obligé d'envisager « porterait un coup très grave à l'action la plus constructive de l'Office, la seule qui, de surcroît, va au delà de l'œuvre de secours purement simple et qui est orientée vers l'avenir des jeunes réfugiés palestiniens ».

L'Office, victime d'incompréhension

« A notre avis, la situation malheureuse de l'Office vient de ce que nombre d'États n'ont pas réellement compris le sens de son action. L'Office, cela va de soi, n'est pas en mesure de régler le problème des réfugiés palestiniens et il n'a jamais été question qu'il assume une tâche semblable. Le Gouvernement du Canada est convaincu depuis longtemps que la solution au problème des réfugiés palestiniens est liée à un règlement d'ensemble pacifique du différend israélo-arabe. Malheureusement, ce règlement n'a pas encore été réalisé. En attendant un tel règlement, l'Office a un rôle vital à jouer: soulager les souffrances de la population palestinienne. A cet égard, son activité revêt une importance à la fois politique et humanitaire. En subvenant à quelques-uns des besoins de ces réfugiés, l'Office contribue à maintenir une certaine stabilité politique, élément essentiel en vue de créer une ambiance favorable à la réalisation de la paix.

« La délégation du Canada estime que tous les États membres de l'OMC devraient tenir bien compte du ton d'urgence qu'on retrouve dans le rapport du Commissaire général: en effet, 1971 sera l'année où l'Office s'affirmera et s'effrtera. Aujourd'hui plus que jamais, l'Office a grandement besoin de l'appui financier des États membres. Nous exhortons donc tous les États membres, et notamment ceux qui n'ont pas encore contribué à l'Office, de réexaminer le rôle qu'ils sont en mesure de jouer en vue de permettre à l'Office de continuer de pourvoir aux besoins les plus pressants des réfugiés.

« Il serait très regrettable que l'activité de l'Office périclite au moment où l'on croit entrevoir la possibilité d'un règlement pacifique israélo-arabe. Le cessez-le-feu qui se maintient et des indices qu'il sera peut-être possible de reprendre les pourparlers de paix sous la direction de l'ambassadeur Jarring sont des signes encourageants. Un effort concerté de la part des États membres en vue d'aider l'Office à surmonter ses problèmes actuels serait, en soi, une preuve que l'Organisation des Nations Unies est persuadée de la possibilité de réaliser la paix dans la justice au Moyen-Orient. »

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A. R. Menzies, haut commissaire du Canada en Australie, est nommé également haut commissaire du Canada aux Fidji, à compter du 10 octobre 1970.

A. P. Bissonnet, ambassadeur du Canada en Indonésie, est nommé ambassadeur du Canada en Argentine, à compter du 21 octobre 1970.

R. Johnson est entré au ministère des Affaires extérieures en qualité d'agent du service étranger de classe 1, le 2 novembre 1970.

C. E. J. Strang est nommée administrateur du personnel de classe 2 à compter du 2 novembre 1970.

D. R. MacPhee est entré au ministère des Affaires extérieures en qualité d'agent du service étranger de classe 1, le 2 novembre 1970.

D. S. McPhail, ambassadeur du Canada au Venezuela, est nommé également ambassadeur du Canada auprès de la République Dominicaine, à compter du 4 novembre 1970.

C. J. Woodsworth, ambassadeur du Canada en Éthiopie, est nommé également ambassadeur du Canada auprès de la République malgache, à compter du 5 novembre 1970.

H. F. B. Feaver, ambassadeur du Canada en Grèce, est retraité de la Fonction publique à compter du 9 novembre 1970.

K. C. Brown est nommé ambassadeur du Canada à Cuba, à compter du 13 novembre 1970.

M. A. Cowling, du haut commissariat du Canada à Singapour, est affectée à l'administration centrale, à compter du 13 novembre 1970.

A. S. McGill, haut commissaire du Canada au Nigéria, est nommé également haut commissaire du Canada en Sierra Leone, à compter du 13 novembre 1970.

J.-C. Mercier est transféré du ministère des Affaires extérieures au ministère de l'Industrie et du Commerce, à compter du 16 novembre 1970.

D. J. French, du haut commissariat du Canada à New Delhi, est affecté à l'administration centrale, à compter du 18 novembre 1970.

F. J. Noble, de l'ambassade du Canada à Dakar, est affecté à l'administration centrale, à compter du 19 novembre 1970.

J. C. J. A. Tremblay est transféré du ministère des Affaires extérieures au ministère de l'Industrie et du Commerce, à compter du 20 novembre 1970.

S. J. McAuley, du haut commissariat du Canada à Londres, a démissionné du ministère des Affaires extérieures le 21 novembre 1970.

M. D. B. Hicks, ambassadeur du Canada au Ghana, est nommé également ambassadeur du Canada au Dahomey, à compter du 21 novembre 1970.

M. P. E. J. Charpentier, ambassadeur du Canada au Pérou, est nommé également ambassadeur du Canada en Bolivie, à compter du 24 novembre 1970.

M. S. A. Freifeld, ambassadeur du Canada en Colombie, est nommé également ambassadeur du Canada en Équateur, à compter du 26 novembre 1970.

CONFÉRENCES

Conseil d'administration du PNUD: New York, janvier 1971

Conférence juridique du Commonwealth: New Delhi, du 6 au 13 janvier

Conférence des Ministres de la Fonction publique des pays entièrement ou partiellement de langue française: Lomé, Togo, du 20 au 24 janvier

Conférence des Ministres de l'Éducation nationale des pays africains et malgache: République centrafricaine, du 25 au 28 janvier

Cinquième Conférence du Commonwealth sur l'éducation: Canberra, du 3 au 17 février

Commission des droits de l'homme: New York, du 22 au 26 février

Conseil du commerce et du développement de la CNUCED: Genève, du 1^{er} au 5 mars

Commission du développement social: Genève, du 1^{er} au 19 mars

Sixième Congrès météorologique mondial de l'OMM: Genève, du 5 au 30 avril

Conseil d'administration du Fise: New York, du 15 au 30 avril

Commission économique pour l'Europe: Genève, du 19 au 30 avril

Cinquantième session du Conseil économique et social: New York, du 26 avril au 11 mai

Consultation mondiale sur l'utilisation du bois dans la construction de logements: Vancouver, du 5 au 16 juillet

Cinquième Congrès de la Fédération internationale pour le traitement de l'Information: Ljubljana (Yougoslavie), du 23 au 28 août

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis

et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à Information Canada, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Vol. XXIII, N° 2

Table des matières

Février 1971

Assemblée générale des Nations Unies	50
Le Canada et la guerre civile en Espagne	57
Hommage du Service extérieur	65
Circumnavigation des Amériques	70
Le projet de la rivière Shashi au Botswana	73
Le Centre culturel canadien à Paris	76
Conférence de La Haye relative à la capture illicite d'aéronefs	80
Conférences	64
Nominations, mutations et démissions au ministère des Affaires extérieures	87

Assemblée générale des Nations Unies

TRAVAUX DE LA VINGT-CINQUIÈME SESSION

B IEN que les Nations Unies demeurent l'entreprise la plus audacieuse que l'ait jamais tentée en vue de concilier les divergences politiques, économiques, sociales et culturelles entre États membres, obstacle si fréquent à une coopération positive pour la réalisation d'objectifs communs, elles continuent d'être le reflet fidèle d'un monde hautement imparfait dans lequel l'harmonisation des efforts des nations présente des difficultés évidentes. Dans son discours d'inauguration de la session commémorative qui marquait à l'Assemblée générale, le 14 octobre 1970, le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a attiré l'attention sur la crise de confiance qui avait commencé de se développer à l'égard des Nations Unies, les peuples et les gouvernements mettant en doute l'à-propos et l'utilité de cette tentative de collaboration mondiale. Rappelant à l'Assemblée les réalisations notoires qui ont marqué, en dépit d'importants échecs, les vingt-cinq premières années des Nations Unies, M. Sharp a lancé un appel en faveur d'une action concertée qui permettrait de faire de plus grands progrès au cours du prochain quart de siècle. Dans l'avenir, comme par le passé, les Nations Unies connaîtront le succès ou l'échec selon la détermination dont feront preuve les États membres dans l'exécution de leurs engagements de collaboration mutuelle aux termes de la Charte. Bien que les cas d'insuccès, en matière notamment du maintien de la paix, aient tendance à désillusionner ceux qui avaient escompté trop de choses, trop tôt, de l'Organisation mondiale, il y a de nombreux signes encourageants d'une intensification de la collaboration dans de nombreux secteurs de l'activité multinationale sous l'égide des Nations Unies.

Malgré les sérieuses divergences d'opinions qui se sont manifestées, en départ, sur des points de détail, la séance commémorative a adopté une déclaration générale sur le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation, par laquelle les États membres réaffirmaient leur fidélité aux objectifs de la Charte. Après bien des mois de négociations préparatoires ardues, les membres ont entériné un accord sur la stratégie globale de la deuxième Décennie pour le développement, accord décrit par le président de l'Assemblée générale, M. Edward Hambro de Norvège, comme l'un des documents les plus importants qui aient jamais été adoptés par une organisation internationale. Enfin, la séance commémorative a approuvé une déclaration sur les relations amicales et la coopération entre États membres qui constitue un apport utile pour le développement du droit international.

Progrès dans divers domaines

Accordant de nouveau son attention aux affaires courantes de la vingt-cinquième session, l'Assemblée a enregistré des progrès dans divers domaines: acco

entre autres, sur le traité interdisant de placer des armes nucléaires et autres armes de destruction massive au fond des mers; entente de tous les groupes sur les mesures nécessaires au renforcement de la sécurité internationale; décision, suivant une initiative canadienne, de créer un comité chargé d'examiner et de recommander des améliorations des méthodes et de l'organisation de l'Assemblée générale.

La vingt-cinquième session a consacré beaucoup de temps et d'attention, de nouveau, aux problèmes du Moyen-Orient. En séance plénière, l'Assemblée a discuté la situation générale et adopté une résolution demandant la prolongation du cessez-le-feu pour une autre période de trois mois et invitant les parties au différend israélo-arabe à reprendre les entretiens de paix sous les auspices de l'Ambassadeur Jarring, représentant spécial du secrétaire général au Moyen-Orient. La Commission politique spéciale a adopté des résolutions qui renouveau le mandat de l'Organisme de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine et, sur la recommandation du commissaire général, a établi un groupe de travail chargé d'explorer les solutions possibles aux graves problèmes financiers de cet organisme.

En ce qui concerne la question de la représentation de la Chine, objet de contestations depuis tant d'années, on a pu enregistrer un événement de grande portée pour l'avenir de l'organisation mondiale. Il y a eu, pour la première fois, une majorité simple à l'Assemblée générale en faveur de l'admission de la République populaire de Chine, et, pour la première fois, le Canada a voté en faveur de ce changement.

Étant donné le caractère imposant de l'ordre du jour, auquel figurait une certaine de questions, et vu les engagements spéciaux que comportait une occasion aussi importante que le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation, il n'est pas étonnant que l'Assemblée générale n'ait pu répondre à toutes les espérances concernant les progrès de ses travaux. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, il est particulièrement inquiétant que les Nations Unies semblent toujours incapables de trouver la formule d'une influence efficace qu'elles pourraient exercer à l'égard de beaucoup des graves problèmes qui troublent les relations des nations. D'importantes étapes ont été franchies néanmoins en 1970, et un nombre impressionnant d'initiatives réussies permet d'envisager des progrès dans de nombreux domaines pour la décennie qui vient de s'ouvrir.

L'année 1970, qui a marqué, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, un nouvel engagement des États membres à l'égard des buts et obligations de la Charte de l'Organisation mondiale, a été aussi, par coïncidence, l'année de l'étude de la politique étrangère qui a permis aux Canadiens de réexaminer leurs principes dans ce domaine. L'étude posait en postulat de la politique canadienne que le Canada continuerait à travailler activement pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace de coopération internationale et la mettre mieux en mesure de s'acquitter de ses obligations. Onze grands objectifs sont identifiés dans la partie de l'étude consacrée aux Nations Unies, objectifs qui permettront à la participation canadienne

aux travaux de l'Organisation mondiale de continuer de servir les buts de la politique nationale. Les faits saillants de la vingt-cinquième session par rapport à ces objectifs ont été les suivants:

1. *Contribuer au développement économique et social.*

Comme elle l'avait fait au cours des négociations antérieures, la délégation canadienne a joué un rôle important, en Deuxième Commission, dans les discussions décisives qui ont abouti à un accord sur une stratégie internationale en vue de la deuxième Décennie pour le développement. Le document adopté est d'une importance capitale en raison des engagements moraux et politiques mutuels qui concernent tant les pays en voie de développement que les pays industrialisés. Entreprise pilote intéressante et ambitieuse offrant une synthèse de principes, d'objectifs et de mesures, la stratégie aura sans aucun doute de nombreuses incidences particulièrement heureuses à l'égard du développement économique et social pendant les années soixante-dix et au delà.

La délégation a participé activement aux négociations portant sur près de 30 résolutions et décisions d'ordre économique adoptées en Deuxième Commission; elle a accompli un travail de premier plan au sujet de plusieurs questions d'un intérêt particulier pour le Canada: production et utilisation de protéines alimentaires, aide alimentaire multilatérale, science et technologie, attaque unifiée sur le plan économique et social à l'égard du problème du développement. Ce sont là des domaines d'une importance vitale dans lesquels les Nations Unies devraient intervenir de façon croissante.

En Troisième Commission, la délégation du Canada a pris part à un débat étendu sur le point de l'ordre du jour relatif à la Jeunesse, et a insisté, de concert avec d'autres délégations, pour que les questions sociales reçoivent plus d'attention dans le cadre de la Commission. Le Canada a coparrainé une résolution sur les désastres naturels, laquelle avait été soumise par le représentant de la Turquie.

2. *S'efforcer de freiner la course aux armements*

Étant l'un des membres les plus actifs de la Conférence du Comité sur le désarmement à Genève, le Canada peut revendiquer une part importante dans le succès du Traité de dénucléarisation des fonds marins en Première Commission. Sous sa forme finalement adoptée, le traité différerait sensiblement de la version d'abord présentée par les États-Unis et l'URSS. La délégation canadienne a joué un rôle de premier plan dans la mise au point des méthodes de vérification du traité qui comportent le recours aux Nations Unies et la protection des côtes des États côtiers. En Première Commission, la délégation a demandé avec succès que l'on réalise d'autres progrès en matière d'échanges d'informations sismiques pour préparer le terrain en vue d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Canada a aussi coparrainé une résolution, approuvée à l'unanimité, qui demande au Secrétaire général d'étudier les conséquences économiques et sociales de la course aux armements, et il a appuyé l'appel en faveur de la cessation du déploiement des armes nucléaires.

3. *Contribuer à l'établissement et au maintien de la paix au sein de l'ONU*

Le Canada a continué d'être un membre actif du groupe de travail du Comité des 33 pour le maintien de la paix; il a notamment coparrainé, en Commission politique spéciale, une résolution conçue de manière à avancer les travaux d'une méthodologie convenue, relativement aux opérations de maintien de la paix entreprise sous les auspices des Nations Unies. La résolution invitait la Commission à accomplir quelques progrès avant mai 1971. Faute d'avancement suffisant des travaux, on devrait peut-être alors envisager si d'autres méthodes tendant à réaliser un accord dans ce domaine seraient préférables.

Le Canada a contribué activement à lancer des discussions officieuses sur la question de la sécurité internationale, conversations qui ont abouti à un projet de résolution occidental déposé en Première Commission. Ce texte a été un élément important de la mise au point d'une résolution finale qui renfermait une déclaration sur le rôle des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité.

4. *Concilier les objectifs du Canada en Afrique australe*

L'attitude équilibrée du Canada à l'égard des problèmes d'Afrique australe a été illustrée par la participation de la délégation canadienne aux travaux de la Commission politique spéciale et de la Quatrième Commission. Sur la question de l'*apartheid*, en Commission politique spéciale, le Canada a appuyé cinq des sept résolutions, et en aurait appuyé une sixième (sur laquelle nous nous sommes abstenus), concernant l'application totale d'un embargo sur les expéditions d'armes vers l'Afrique du Sud, si le vote aux Nations Unies avait eu lieu après la décision du Cabinet d'observer une résolution antérieure du Conseil de sécurité à ce sujet. Le Canada s'est abstenu parce que la question faisait alors l'objet d'une étude de la part du Cabinet. Il y a eu abstention du Canada, également, sur une importante résolution touchant l'*apartheid*, le Canada estimant qu'il appartient au Conseil de sécurité de déterminer s'il existe une situation exigeant une action envisagée par le Chapitre VII et, si tel est le cas, de décider de la nature précise de l'action à entreprendre. Le Conseil de sécurité ne s'était aucunement prononcé de cette manière quant à la situation en Afrique du Sud et de l'avis du Canada, il convenait mal d'avancer que la résolution à l'étude impliquait qu'une action aux termes du Chapitre VIII était maintenant requise.

Le Canada a voté en faveur de l'extension à la Namibie du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, et a approuvé le travail du programme d'enseignement des Nations Unies pour l'Afrique australe auquel le Canada fournit aussi des fonds. La délégation canadienne a aussi appuyé la création d'un nouveau fonds destiné à la Namibie.

Le Canada s'est fortement opposé à une tentative visant à rejeter les lettres de créance des représentants d'Afrique du Sud, le fait n'étant pas justifié au point de vue constitutionnel et pouvant créer un dangereux précédent. La délégation canadienne n'a pu donner son appui à une résolution sur les territoires portugais en raison des mesures peu appropriées que la résolution préconisait;

la délégation a réaffirmé, toutefois, que le Canada accordait son soutien à l'exercice de l'autodétermination dans ces territoires.

5. *Collaborer à l'assainissement du milieu humain*

La nomination d'un Canadien, M. Maurice Strong, ancien président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), au poste de secrétaire général de la Conférence de 1972 sur le milieu humain qui doit avoir lieu à Stockholm a donné un puissant élan aux préparatifs de la Conférence. Le Canada est membre du Comité préparatoire de 27 États qui avait eu d'utiles discussions officielles au cours de la session de l'Assemblée générale. Le Canada a coparrainé, en Deuxième Commission, une résolution sur l'environnement dont devrait s'inspirer la prochaine session officielle du Comité préparatoire en février. Le Canada cherche à souligner, vis-à-vis des pays en voie de développement que les mesures de préservation du milieu sont dans leur intérêt présent et futur tout autant qu'elles le sont pour les pays industrialisés, ces mesures devant en outre faciliter le développement économique au lieu d'y apporter un obstacle.

6. *Coopérer dans l'usage pacifique de réseaux de satellites internationaux*

L'œuvre du Canada au Comité de l'espace extra-atmosphérique et au sein de ses sous-comités juridique et scientifique, ainsi qu'au Groupe de travail sur la radiodiffusion directe par satellites s'est poursuivie en Première Commission au moyen d'une résolution, coparrainée par le Canada et la Suède, qui recommandait l'intensification de la coopération internationale au niveau régional et à d'autres échelons afin, entre autres choses, de permettre à toutes les parties participantes de contribuer à l'établissement et à l'exploitation de services régionaux de radiodiffusion par satellites, et (ou) à l'organisation et à la réalisation d'émissions. Le Canada a été l'un des coparrainés d'une résolution qui demandait de hâter la mise au point d'une convention sur la responsabilité concernant les objets venant de l'espace, convention qui serait accompagnée de dispositions d'arbitrage obligatoire. Une troisième résolution demandant la continuation des travaux du Groupe de travail sur les satellites a été aussi coparrainée par le Canada.

7. *Développer la coopération internationale dans l'utilisation des fonds marins au delà des limites de la juridiction nationale*

La délégation canadienne a joué un rôle éminent pour la conciliation des divergences de vues entre les délégations et l'adoption d'une résolution de compromis, négociée par un groupe présidé par le Canada, concernant les préparatifs en vue de la conférence du droit maritime qui doit avoir lieu en 1973. La conférence sera préparée par un comité de 80 membres dont le Canada fera partie puisque ce comité comprendra les 42 membres du Comité des Nations Unies sur le droit de la mer. Le Canada a participé aussi activement à la négociation de la déclaration de principes concernant le régime d'exploitation des ressources du fond des mers au delà des limites de la juridiction nationale.

de déclaration qui établit un équilibre entre les intérêts nationaux et internationaux ainsi qu'entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Le Canada a coparrainé la résolution qui donnait expression à ces principes.

8. *Promouvoir le respect des droits de l'homme, l'adhésion aux conventions des Nations Unies et leur observance*

En Troisième Commission, le Canada a soutenu énergiquement une tentative qui représentait un progrès vers la création d'un haut commissariat pour les droits de l'homme. Aucune décision n'a pu malheureusement être prise à ce sujet, en raison de l'opposition de l'URSS et d'autres délégations. La discussion s'est révélée utile et devrait préparer le terrain pour de nouveaux progrès l'année prochaine.

Le Canada a aussi appuyé une résolution sur les droits de l'homme dans les conflits armés, laquelle pose des principes fondamentaux pour la protection des civils. Le fait que ces principes se trouveront posés par l'Assemblée générale devrait leur donner davantage de poids. Le 14 octobre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déposé les instruments de ratification de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

9. *Contribuer au développement progressif et à la codification du droit international*

Le Canada a aidé à rédiger la Déclaration sur les principes touchant les relations amicales entre les États, qui devrait fournir un apport utile au droit international dans ce domaine. Le Canada a coparrainé une résolution sur la pollution aérienne demandant une action et une coopération internationales dans ce domaine, ainsi qu'une résolution sur les premières mesures à prendre dans la révision du rôle de la Cour internationale de Justice. La ratification canadienne de la Convention de Vienne sur le droit des traités a été déposée par M. Sharp le 14 octobre.

10. *Exprimer la dualité linguistique du Canada aux Nations Unies*

De concert avec d'autres délégations francophones, le Canada a cherché à intensifier l'emploi du français en tant que l'une des deux langues principales de travail au secrétariat de l'Organisation mondiale et aux Nations Unies en général. À la suite des interventions canadiennes et autres en Cinquième Commission, et après des discussions avec des hauts fonctionnaires du secrétariat, le Secrétaire général a décidé de reconstituer un groupe francophone à l'intérieur de la Division de la presse et des publications du Service de l'information.

11. *Participer au développement des institutions de l'ONU, lieu où s'harmonisent les politiques nationales*

Pendant la session commémorative, la délégation canadienne a présenté une initiative visant à rationaliser et à améliorer les méthodes de l'Assemblée générale. La résolution canadienne demandant la création d'un comité de 31

membres chargé d'étudier le sujet et de faire rapport à la prochaine session. L'Assemblée a été largement parrainée et a reçu un appui étendu. En Cinquième Commission, le Canada a coparrainé une résolution sur la rentrée en fonction du comité spécial d'experts financiers, sur la documentation et les publications et sur le calendrier de conférences. Une proposition canadienne relative à l'étendue de la révision des traitements du secrétariat a été aussi acceptée.

Les cérémonies du vingt-cinquième anniversaire ont été marquées, à session commémorative, par l'adoption d'une déclaration finale qui a été approuvée sans mise aux voix le 24 octobre. Cette déclaration d'anniversaire concernant les travaux et les buts des Nations Unies a failli ne pas obtenir l'appui suffisant, des difficultés ayant surgi sur les points relatifs à la décolonisation à l'apartheid. Le compromis réalisé par la version canadienne a été accepté à la dernière minute et a permis de réaliser un consensus.

SIGNATURE DE L'ACTE FINAL DE LA CONFÉRENCE D'ANNONCE
DES CONTRIBUTIONS DE 1970 AU PNUD



M. André Ouellet, du Canada, signe l'Acte final de la Conférence d'annonce des contributions de 1970 au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Assis à ses côtés, on voit M. Samar Sen, de l'Inde, président de la Conférence. Après avoir occupé le poste de secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Ouellet a fait partie de la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies et a été affecté à la Commission politique spéciale.

Le Canada et la guerre civile en Espagne

REPATRIEMENT DU BATAILLON MACKENZIE-PAPINEAU *

SUIS DE RETOUR DE BARCELONE OÙ PENDANT HUIT JOURS AI ÉTÉ TÉMOIN DES BRUTALITÉS ODIUSES DE CETTE GUERRE TOTALITAIRE CONTRE LE RÉGIME RÉPUBLICAIN EN ESPAGNE STOP DANS LES PROCHAINS JOURS LES NATIONS DÉMOCRATIQUES DEVRONT CHOISIR ENTRE LA LIBERTÉ ET LA BARBARIE STOP SI LE FASCISME PREND RACINE DANS LA RÉPUBLIQUE ESPAGNOLE LA DÉMOCRATIE MONDIALE EN SOUFFRIRA ET LES NATIONS DÉMOCRATIQUES DEVRONT SE PRÉPARER A UNE GUERRE DANS LAQUELLE ELLES AURONT DÉJÀ PERDU LA PREMIÈRE BATAILLE STOP AU NOM DES PRINCIPES POUR LESQUELS TANT DE CITOYENS CANADIENS ONT DONNÉ LEUR VIE AU COURS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE JE VOUS CONJURE DE LEVER L'EMBARGO CONTRE LA RÉPUBLIQUE ESPAGNOLE ¹.

Le texte qui précède est celui d'un télégramme envoyé le 24 janvier 1939 au premier ministre du Canada et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. W. L. Mackenzie King. Il était signé A. A. MacLeod, président de la Ligue canadienne pour la paix et la démocratie. Le 28 janvier, M. O. D. Skelton, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, envoyait à MacLeod la formule de réponse suivante:

Le premier ministre m'a chargé d'accuser réception de votre télégramme concernant la situation en Espagne, envoyé de Paris le 24 janvier, et de vous dire que vos observations ont été prises en considération ².

Les dossiers du ministère ³ ne révèlent pas dans quelle mesure il a été tenu compte du point de vue de MacLeod, si même on y a prêté attention, quelque chose que puisse paraître son jugement rétrospectivement. La politique du Canada au sujet de la guerre civile en Espagne avait été décidée depuis longtemps. La ligne de conduite que préconisait MacLeod n'aurait été rien d'autre, que celle des architectes de la politique canadienne, qu'une ingérence « hardie » du Canada dans une affaire « européenne ». En outre, étant donné la politique de non-engagement qu'avaient adoptée les pays européens « non interventionnistes » et les États-Unis soucieux de neutralité, il aurait été presque in concevable que la politique canadienne ne suive pas une voie parallèle. Par la décision du Conseil du 30 juillet 1937, les exportations d'armes canadiennes vers l'Espagne avaient été placées sous embargo, et les ressortissants canadiens ne pouvaient plus, sous peine d'enfreindre la loi, s'engager ou quitter le Canada avec l'intention de s'enrôler dans les forces armées de l'une ou l'autre des belligérentes engagées dans la guerre civile ⁴.

¹ Cet article est le document de fond d'une conférence donnée à l'Université Mount Allison, Sackville, New Brunswick, le 25 novembre 1970. L'auteur, M. John A. Munro, est historien au ministère des Affaires extérieures et rédacteur de *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, ouvrage publié par le ministère.

² *Documents de W. L. M. King*, M.G. 26, Archives du Canada.

³ *Ibid.*

⁴ A moins d'indication contraire, toutes les citations et références directes sont extraites des dossiers du ministère des Affaires extérieures 631D-36, 291-E-37 et 11-CL-38.

⁵ L'embargo sur les armes avait été voté en vertu de l'article 290 de la Loi sur les douanes. L'intention de s'engager n'était que l'application à l'Espagne de la Loi sur l'enrôlement à l'étranger de 1937.

On peut douter sérieusement que les Décrets du Conseil aient eu beaucoup d'influence sur l'issue de la guerre en Espagne. Le Canada ne possédait pas d'industries de fabrication de munitions de quelque conséquence. On continua de recueillir des fonds au Canada pour appuyer la cause des républicains et des royalistes, fonds qu'on employa, comme avant l'embargo, à l'achat d'articles non militaires. Les Canadiens continuèrent de se porter volontaires pour servir dans la brigade internationale et plus particulièrement dans le bataillon Mackenzie-Papineau de la brigade, malgré les risques de peine qu'ils couraient en vertu de la Loi sur l'enrôlement. Le Gouvernement de Mackenzie King avait pris position en faveur de la conciliation internationale, si l'on peut considérer comme telle la « non-intervention ». Selon toute apparence, le Canada ne risquait pas de s'engager dans cette affaire. Sur le plan intérieur, la politique du Gouvernement ne rencontrait pas de grande opposition dans le public et par conséquent, les divisions qui existaient à l'intérieur du pays n'étaient pas exacerbées.

En fait, le seul véritable danger qui menaçait le succès de la politique canadienne en Espagne après l'été de 1937 était le rapatriement des volontaires canadiens. Skelton exposa ces questions dans un mémoire daté du 20 novembre 1938:

Ce problème menaçait de se poser depuis quelque temps et il est aujourd'hui mis en lumière par le télégramme du haut commissaire à Londres [Vincent Massey], qui déclare que tous les gouvernements parties à l'accord de non-intervention ont commencé le rapatriement de leurs ressortissants qui servent dans l'armée du Gouvernement, et qui demandent au Canada d'entreprendre une action semblable...

Le 31 octobre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures par intérim faisait savoir au haut commissaire que les réfugiés d'Espagne étaient autorisés à revenir au Canada à condition de convaincre le commissaire (à l'Immigration) Little qu'ils étaient citoyens canadiens, et il ajoutait « vous n'êtes pas autorisé à dépenser d'argent pour défrayer leur rapatriement ». On nous demande maintenant de nous joindre aux pays européens pour prendre ces hommes en charge à la frontière française, pour payer le prix de leur retour au Canada et pour les réadmettre sur le sol canadien⁵.

Skelton précisa plus tard dans une lettre à Massey:

Le gouvernement a refusé de fournir ces fonds... la société de chemins de fer Pacifique-Canadien nous a fait savoir qu'une organisation privée lui avait donné toutes les assurances que les sommes nécessaires seraient fournies pour le transport des volontaires. L'organisation en question s'appelait « Les Amis du bataillon de Mackenzie-Papineau ». La source de leurs fonds était le Gouvernement républicain d'Espagne. Cependant comme ce fut le cas au cours de la période d'entre-deux-guerres, la ligne qui séparait la politique canadienne de celle du Royaume-Uni s'estompait dans la confusion générale qui régnait au sujet des nouvelles relations en train de naître à l'intérieur du Commonwealth. Skelton expliqua à Massey:

⁵ Extrait des *Documents de Mackenzie King*, M.G. 26 A.P.C. Aucune tentative n'a été faite pour empêcher le retour des volontaires qui, en d'autres circonstances, auraient eu le droit de rentrer au Canada. On n'a pas non plus engagé de poursuites contre ceux qui avaient enfreint les règles de l'enrôlement et des passeports. En fait, tous les efforts ont été faits pour aider les volontaires à revenir par l'expiration du paiement de leur voyage.

⁶ *Dépêche confidentielle 484, le 30 décembre 1938.*

Apparemment le Gouvernement espagnol... a supposé que les dispositions prises par le Royaume-Uni et les autres membres du comité de non-intervention au sujet du transport seraient adoptées sans difficulté par tous les autres membres de l'Empire britannique, et ils ont, par conséquent, refusé de fournir eux-mêmes d'autres fonds⁷.

Bien entendu ce n'était pas le cas. Pour la question des frais de rapatriement des volontaires, l'attitude canadienne différait maintenant de celle de la Grande-Bretagne. Elle se rapprochait de celle des États-Unis, mais n'aboutissait pas aux mêmes résultats. Le Gouvernement des États-Unis avait refusé de payer le rapatriement des volontaires américains du bataillon Abraham Lincoln et, en conséquence, le Gouvernement espagnol finançait toujours leur retour.

Tout au long de cette période, les hommes politiques canadiens se montrèrent très sensibles au plus léger manque de considération envers le statut international que le Canada venait juste de se donner. Ils ne pouvaient manquer de se sentir vexés du fait que le Canada était toujours considéré comme une partie de « l'Empire », même par un gouvernement plongé dans la situation horrible où se trouvait la République espagnole. On peut avancer, cependant, que la politique canadienne n'aurait peut-être pas été aussi rigide si l'exemple des États-Unis n'avait pas occupé le premier plan dans l'esprit des hommes politiques. Cette situation devait produire une modification subtile de la politique, approuvée en octobre 1938 par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures interimaire, en ce sens que :

... aucune mesure ne doit être prise dans le but de réduire les activités des amis canadiens des volontaires qui ont envoyé ces derniers en Espagne et doivent payer leur retour s'il existe un moyen de les persuader de le faire⁸.

Alors qu'en octobre l'accent de la politique canadienne portait sur « aucune mesure », à la fin de décembre il portait sur « toute mesure » qui pourrait les inciter à payer, malgré le peu de chances que ces mesures avaient de se réaliser. C'est dans ce contexte que M. Alexander Albert MacLeod, président de la Ligue canadienne pour la paix et la démocratie, fait une brève apparition sur la scène politique en tant que héros de l'un des plus curieux épisodes de l'histoire de la diplomatie canadienne entre les deux guerres.

L'organisation de MacLeod a été la principale manifestation du « front populaire⁹ » au Canada; elle était membre du Comité mondial du *Komintern* de lutte contre la guerre impérialiste et le fascisme. Pendant la Guerre civile d'Espagne, la Ligue canadienne pour la paix et la démocratie complétait les activités du Comité d'aide à l'Espagne et, plus tard, celles des Amis du Bataillon MacKenzie-Papineau en Espagne (MacLeod était l'un des vice-présidents du Comité d'aide à l'Espagne en même temps que Tim Buck et de nombreux autres Canadiens en vue qui, semble-t-il, n'étaient pas membres du Parti communiste canadien). Bien que chacune des organisations précitées ait servi de « façade »

⁷ *Ibid.*

⁸ Mémoire ministériel du 19 octobre 1938. Ce mémoire a été « présenté à M. Lapointe, qui y a donné approbation générale » par M. J. E. Read, conseiller juridique du ministère. Cette note manuscrite quant à M. Lapointe ne se trouve pas sur la copie du mémoire des *Documents King, A.P.C.*

⁹ La nouvelle « ligne » politique de l'Internationale communiste, énoncée au cours de son 7^e Congrès, a lieu à Moscou à l'été 1935.

aux activités du Parti communiste, celui-ci se réservait la fonction de recruter des volontaires pour l'Espagne¹⁰. Par exemple, la Ligue canadienne pour la paix et la démocratie semble s'être consacrée exclusivement au soutien des aspects non militaires de la cause de l'Espagne républicaine, en recueillant « plus de \$100,000 » pour des « secours en médicaments et en vivres¹¹ ». C'est ainsi qu'il ne semble que seul le Parti communiste contrevenait aux règlements de juillet 1937.

MacLeod, s'il n'était pas un agent « officiel » du parti communiste, n'était pas moins dans les années 1930 l'un des principaux défenseurs de l'idéologie du Parti au Canada, où il jouait pour celui-ci un rôle parallèle à celui de John Strachey en Grande-Bretagne. C'est lui qui a fondé la *Tribune du Canada* et il fut élu en 1943 à l'Assemblée législative de l'Ontario comme représentant du Parti travailliste progressiste¹². La seule étude dont on dispose actuellement sur les volontaires canadiens en Espagne se trouve dans l'ouvrage de Victor Hoar, *The Mackenzie-Papineau Battalion*, publié en 1969. Hoar masque tout au long de cet ouvrage le rôle de MacLeod sous les dehors d'un certain Allan Dowd. Si MacLeod était en réalité la même personne que cet « Allan Dowd » auquel le livre de Hoar attribue par exemple le télégramme qui constitue le début de la présente étude, c'était un communiste avéré en 1936¹³.

Selon le récit du professeur Hoar, « Dowd » se trouvait en Espagne en janvier 1939 en vue de négocier « le rapatriement des volontaires canadiens de la Brigade internationale, ce qui constituait une mission « diplomatique » menée avec le plein consentement du Gouvernement canadien¹⁴ ». MacLeod se trouvait en Espagne en janvier 1939, et sa « mission » semble correspondre exactement avec la description donnée ci-dessus, peut-être même encore mieux que le professeur Hoar ne s'en rend compte.

La période de crise dans le rapatriement d'Espagne des Canadiens a commencé le 8 décembre 1938. Ce jour-là, l'agent à Paris des « Amis du Bataillon Mackenzie-Papineau », Stephen Mandryk, a informé les agents de la compagnie de chemins de fer du Pacifique-Canadien que, contrairement aux assurances données antérieurement, il n'avait « pas de fonds pour payer les billets de passage au Canada d'un nombre important d'hommes¹⁵ ». Les fonctions de Mandryk consistaient à retenir et à payer les billets de retour des volontaires canadiens. Selon J. Taylor, secrétaire administratif à Toronto de l'association « Les Amis du Bataillon Mackenzie-Papineau », son organisation « ne s'est rendu compte du changement intervenu (dans la politique du Gouvernement espagnol) qu'à peine

10 Voir *The Mackenzie-Papineau Battalion* de Victor Hoar (Toronto, 1969), aux pages 9 et 10. Il est discuté partiellement du Comité d'aide à l'Espagne. L'évaluation que donne Hoar du rôle du recrutement du Parti communiste canadien semble exacte dans l'ensemble. Un Décret du Conseil de guerre en 1942 (C.P. 8862) sous l'empire de la Loi sur les mesures de guerre a interdit la Ligue pour la paix et la démocratie. Tim Buck rend hommage à l'organisation de MacLeod aux pages 118 et 123 de son ouvrage *30 years, 1922-1952, The Story of the Communist Movement in Canada*.

11 A. A. MacLeod à O. D. Skelton, 24 décembre 1938.

12 Voir l'essai biographique sur MacLeod dans les *Guides parlementaires du Canada, 194-195*. Remarque aussi à la page 73 du *Rapport de la Commission royale sur l'espionnage* (Ottawa 1964) l'importance de la *Tribune du Canada* dans l'endoctrinement des sympathisants du Parti communiste.

13 Hoar, page 8.

14 *Ibid.*

15 Mémoire rédigé à Londres par le directeur pour l'Europe de la compagnie de chemins de fer du Pacifique-Canadien (CPR) en réponse à la demande formulée par le haut commissaire du Canada dans sa *Dépêche n° 120 du 10 février 1939*. Un mémorandum semblable du CPR, en date du 13 décembre 1938, indiquait : « Sommes d'accord avec la Conférence de l'Atlantique pour accorder une réduction de 25 pour cent aux Canadiens indigents revenant d'Espagne ».

qu'il eut été accompli ». Il a déclaré que, lorsqu'ils avaient discuté auparavant avec les agents du Pacifique-Canadien, « c'était sur la base des conditions qui existaient effectivement et du précédent déjà créé par le retour d'un grand nombre d'hommes ». Il ne pouvait offrir du changement intervenu dans la politique de l'Espagne aucune explication qui n'ait déjà été fournie par Skelton, c'est-à-dire la croyance erronée que la politique britannique s'appliquerait automatiquement au Canada. C'est pourquoi les « Amis de Mackenzie-Papineau » ont demandé à MacLeod d'intervenir en leur nom auprès du Gouvernement espagnol¹⁶.

Skelton s'est montré prudent comme d'habitude. Il a établi le 21 décembre le projet ci-dessous de memorandum qui décrit comment MacLeod en est venu à occuper de cette affaire:

A. A. MacLeod, de la Ligue pour la paix et la démocratie, a téléphoné aujourd'hui au sujet des dispositions à prendre pour assurer le retour d'Espagne des volontaires canadiens. On l'avait informé, a-t-il dit, qu'on ne disposait plus de fonds à cette fin et certaines organisations canadiennes qui s'intéressent aux volontaires lui avaient suggéré de se rendre en Espagne et d'avoir une entrevue avec le premier ministre, le docteur Negrin, et avec le ministre des Affaires étrangères, M. Del Vayo, qu'il connaissait tous deux, pour tenter de persuader le Gouvernement espagnol de payer le transport des quatre ou cinq cents Canadiens qui attendaient leur retour. Il a demandé si le Gouvernement canadien lui accorderait le visa nécessaire dans le cas où il entreprendrait cette démarche.

Je lui ai dit que le Gouvernement canadien ne s'intéressait pas à la question de la fourniture de fonds en vue du retour de ces volontaires. La seule chose qui l'intéressait dans cette affaire, mise à part la question de la Loi sur l'enrôlement à l'étranger, se limitait à déterminer si les volontaires pouvaient être admis à revenir au Canada. C'est dans ce but (M. MacLeod m'a indiqué qu'il s'en rendait compte) que le ministère de l'Immigration a envoyé en Espagne M. Munro avec le pouvoir de donner à chaque demande de permission la suite qu'elle doit avoir en conformité des lois canadiennes sur l'immigration.

J'ai ajouté cependant que le ministère de l'Immigration nous avait informés que quelques-unes des organisations qui étaient responsables de l'envoi des hommes en Espagne avaient entrepris de réunir des fonds en vue de leur retour. Je n'ai pas pu lui dire quelle serait la suite qui serait donnée à sa demande de visa pour l'Espagne, mais je lui ai exprimé ma certitude que la première chose que l'on ferait serait d'effectuer une enquête sur les initiatives qui avaient déjà été prises. Il était peu probable que nous serions disposés à tenter une tentative visant à éviter ce que l'on nous avait décrit comme étant un engagement précis de procurer des fonds.

M. MacLeod m'a déclaré qu'il n'avait aucun contact avec une quelconque organisation responsable de l'enrôlement ou du recrutement de volontaires. Son organisation avait entièrement borné ses efforts à des objets humanitaires en apportant son secours, en Espagne, gouvernementale, aux réfugiés et aux enfants. Il a cependant admis qu'il craignait que l'éventualité d'une campagne publique de l'autre groupe en vue de réunir des fonds pour rapatrier les volontaires (fonds dont il ne pensait pas que le groupe ait alors effectivement en sa possession) n'influe sur l'appel de fonds fait par son organisation à des fins humanitaires. Je l'ai informé que nous n'avions aucun renseignement direct quant à la question de savoir si l'on s'était procuré des fonds. C'était une affaire qui, je pense, avait été abordée avec les autorités des compagnies de navigation.

Skelton a rédigé le 23 décembre le projet de memorandum supplémentaire suivant:

Le député M. J. W. Coldwell et M. David Lewis¹⁷ sont venus me voir aujourd'hui

¹⁶ J. Taylor à M. J. Coldwell et à D. Lewis, 24 décembre 1938. Copie fournie à O. D. Skelton par les destinataires.

¹⁷ Coldwell était le porte-parole de la Cooperative Commonwealth Federation (il est devenu le leader du parti après la mort de Woodsworth) et Lewis était le secrétaire national de la C.C.F.

au sujet du retour des volontaires canadiens. Ils ont dit qu'ils avaient reçu des demandes à ce sujet de la part de M. A. A. MacLeod et d'un certain M. Hunter faisant partie de l'organisation Mackenzie-Papineau. M. MacLeod les avait informés qu'il avait fait une demande de visa pour l'Espagne en vue de tenter d'arriver à un accord avec le Gouvernement espagnol pour le rapatriement au Canada des volontaires canadiens.

Je leur ai dit que ce n'était pas exact. Je leur ai lu le compte rendu de ma conversation avec M. MacLeod et j'ai ajouté que celui-ci avait demandé à qui la demande de passeport devait être présentée. Je lui avais dit de m'écrire à ce sujet afin que sa demande soit examinée. Je lui avais dit que certains points devaient être éclaircis, en particulier celui qui concernait les promesses faites à la compagnie du Pacifique-Canadien quant aux fonds qui seraient fournis, avant qu'une suite définitive ne puisse être donnée à sa demande. Cette demande n'avait certainement pas été rejetée et en fait elle n'avait pas encore été reçue.

MM. Coldwell et Lewis ont déclaré que, pour autant qu'ils connaissaient l'organisation, il y avait tout lieu de penser que les malentendus qui s'étaient produits provenaient sans doute bien plus de l'incompétence et du manque de méthode que d'une quelconque tentative de tromper la compagnie du Pacifique-Canadien ou le Gouvernement canadien. Il avait compris d'après eux que le Gouvernement espagnol avait payé les frais de rapatriement des volontaires américains et ils en avaient probablement déduit que le même accord interviendrait dans le cas des volontaires canadiens. J'ai dit qu'il n'était pas possible d'indiquer qui avait payé les frais relatifs aux volontaires américains, mais que les renseignements en ma possession pouvaient laisser penser que c'étaient les « Amis de la brigade Abraham Lincoln ». Je supposais en tout cas que des gens comme ceux de l'organisation Mackenzie-Papineau, qui avaient des moyens de contact directs avec le Gouvernement espagnol, auraient pris la précaution élémentaire de s'assurer l'intention du Gouvernement espagnol de payer les frais de transport avant de faire une offre définitive à la compagnie Pacifique-Canadien.

MM. Coldwell et Lewis ont dit qu'il leur semblait très souhaitable, afin d'éviter toute controverse, de rechercher les moyens d'assurer le rapatriement des volontaires. J'ai répondu que les gens qui souhaitaient sans doute le plus éviter toute controverse étaient ceux qui avaient réuni les fonds nécessaires pour envoyer les hommes là-bas et qu'ils ne devaient maintenant d'échapper à leur engagement de les ramener. Avant qu'une réponse quelconque ne puisse être donnée à la demande de M. MacLeod lorsqu'elle serait reçue, il conviendrait de découvrir, comme je m'efforcerais de le faire, quelles garanties ont été données à la compagnie de navigation et par qui, et d'obtenir d'un côté ou de l'autre des renseignements sur le point de savoir si le Gouvernement espagnol a en fait fourni des fonds pour le rapatriement aux États-Unis de volontaires. Si ce n'était pas le cas, le voyage de M. MacLeod en Espagne aurait moins de chances de succès.

M. Skelton avait réussi à recevoir des assurances suffisantes sur les faits en question lorsqu'il a envoyé le 28 décembre un mémorandum « urgent » au premier ministre sur ce sujet. Il étudiait l'état de la situation et concluait en ces termes:

Le succès de la dernière poussée des insurgés vers Barcelone risque d'amener de graves complications supplémentaires si l'on n'agit pas rapidement et, à supposer que le Gouvernement canadien ne soit pas disposé à fournir lui-même les fonds, le voyage de M. MacLeod semble le moyen le plus probable de régler une situation qui peut se révéler très embarrassante. M. Beaudry et moi-même pensons fermement, à la suite de différents entretiens avec M. Blair (directeur de l'Immigration) et MM. Coldwell et Lewis, qu'il conviendrait d'accorder un visa mais qu'il convient également de préciser clairement que le Gouvernement canadien n'a rien à voir avec cette mission. M. MacLeod se propose de partir de Toronto demain pour prendre à Halifax un bateau de la compagnie Cunard.

M. King a ajouté ses initiales à l'observation « j'approuve » au bas de ce document.

Un
dans le co
J'ai ap
l'avisatio
Skelton au
J'ai fa
Conseil
M. L
enverra pa
« Con
que je dési
du transpo
drogés à leu
« Je m
der comm
ment en co
« Il es
Sa Majesté
personne o
Il com
pas-voit s
suffisante
« Vala
dans le rég
Espagne qu
Ma Leod
mons qu'i
Un
Masey p
M. A. C.
11 jan
celle afin
assurer le
10 jan
réglerait pa
hommes.
15 jan
a reçu les
ils embarq
C'est
elle consi
Bataillon
espagnol.
reconnan
puisse ob
assurait e
avait été
que le G

18 V
guerre civile
War Years (

Un agent supérieur du ministère, M. Laurent Beaudry, faisait plus tard dans le courant de la même journée le compte rendu suivant :

J'ai appelé M. D. Lewis cet après-midi et je l'ai informé que l'on pouvait accorder l'autorisation de se rendre en Espagne (Barcelone) dans les conditions convenues par M. Skelton au cours de la conversation de ce matin.

J'ai fait état de la nécessité de la déclaration habituelle prévue par le Décret du Conseil.

M. Lewis va téléphoner à Toronto pour prendre contact avec M. MacLeod, qui arrivera par courrier à M. Lewis ou apportera lui-même à Ottawa la déclaration suivante : « Concernant ma demande de passeport en vue d'un voyage en Espagne, je déclare que je désire me rendre en Espagne et en particulier à Barcelone afin de régler la question du transport au Canada des volontaires canadiens en Espagne qui peuvent prétendre au retour à leur rapatriement.

« Je m'engage à ne rien entreprendre au cours de mon voyage qui puisse être considéré comme une intervention de ma part au nom de l'une ou l'autre des parties actuellement en conflit en Espagne.

« Il est bien entendu que je voyage à mes propres risques et que le Gouvernement de Sa Majesté au Canada ne prend aucun engagement en ce qui concerne la protection de ma personne ou mon évacuation en cas de besoin ».

Il conviendra de demander à M. Cooper, du Bureau des passeports, d'inscrire sur le passeport sur production de cette déclaration dûment signée de M. MacLeod la mention suivante :

« Valable pour un seul voyage en Espagne et plus particulièrement à Barcelone aux fins de régler la question du transport de retour au Canada des volontaires canadiens en Espagne qui peuvent prétendre à leur rapatriement. »

MacLeod écrivait le même jour à Skelton afin de se conformer aux instructions qu'il avait reçues de celui-ci par l'intermédiaire de Lewis.

Un mémorandum rédigé à Londres à la demande du haut commissaire Massey par le directeur pour l'Europe de la compagnie du Pacifique-Canadien, M. J. C. Patteson, donne le compte rendu du voyage de MacLeod :

21 janvier 1939. M. MacLeod de Toronto a traversé Londres pour se rendre à Barcelone afin de s'entretenir avec le Gouvernement espagnol en vue d'obtenir des fonds pour assurer le retour des Canadiens se trouvant en Espagne.

30 janvier 1939. M. MacLeod a obtenu du Gouvernement espagnol la promesse qu'il réglerait par l'intermédiaire de son ambassadeur à Paris le prix du transport de tous les hommes.

5 janvier 1939. L'agent à Paris de la compagnie du Pacifique-Canadien M. Clark a reçu les fonds et 292 hommes ont quitté ce soir l'Espagne à destination de Liverpool, où ils embarqueront le 27 janvier sur le navire *D/RICHMOND*.

C'est ainsi que la crise s'est terminée. Quant à la mission de MacLeod, elle consistait à se rendre là-bas pour solliciter des fonds pour les « Amis du Bataillon Mackenzie-Papineau en Espagne » de ce qui restait du Gouvernement espagnol. On lui avait accordé un passeport pour se rendre en Espagne sur la recommandation de M. Skelton et avec l'approbation du premier ministre afin qu'il puisse obtenir pour les volontaires canadiens ce que le Gouvernement espagnol assurait encore aux volontaires des États-Unis. Le résultat direct de son succès avait été aussi la réussite sans tension politique intérieure inutile de la politique que le Gouvernement canadien avait adoptée sur ce sujet¹⁸.

¹⁸ Voir le compte rendu de F. H. Soward des dissensions intérieures au Canada sur la question de la guerre civile en Espagne dans l'ouvrage de F. H. Soward et autres, *Canada in World Affairs: The Pre-War Years* (Toronto, 1941) aux pages 12 et 62 à 64.

Un gouvernement moribond dominé par les communistes a accordé au Canada la même reconnaissance qu'aux États-Unis, et c'est là un avantage supplémentaire. L'avis de M. Skelton sur la situation de l'Espagne semble avoir été considérablement influencé par ces événements. Il écrivait dans un mémorandum adressé le 24 janvier 1939 au premier ministre:

Il paraît que le Gouvernement espagnol en est venu à fournir des fonds pour le rapatriement des volontaires canadiens comme il l'avait fait il y a quelque temps dans le cas des volontaires des États-Unis. Je me demandais vraiment ces dernières semaines ce gouvernement, qui était harcelé aux portes de Barcelone par l'armée des insurgés italiens, trouverait le temps et les fonds nécessaires pour s'acquitter de cette obligation qui n'est qu'un engagement d'honneur. Il apparaît qu'il les a trouvés...

Quelles qu'aient été les fautes commises par les forces anti-fascistes en Espagne, elles ont exercé avec colère leurs premières représailles, il est surprenant de constater les progrès qu'elles ont accomplis dans la voie de la modération, du courage, de l'unité et de l'efficacité. J'ai observé la façon d'agir du Gouvernement espagnol de ces dernières semaines avec une surprise et une admiration grandissantes. Quand on compare ses faits et gestes avec ceux de la plupart des récents Gouvernements français et anglais, qui sont dans une confusion et d'un manque de prévoyance infinis, qui concentrent froidement leur attention sur leurs intérêts immédiats, il y a peut-être lieu de croire que si le peuple canadien venait vraiment se mêler à une guerre européenne aux côtés de quelqu'un, il vaudrait mieux qu'il choisisse le côté de Négrin plutôt que celui de Neville.

Le peuple canadien devait naturellement choisir le côté de Neville.

CONFÉRENCES

- Conseil du commerce et du développement de la CNUCED: Genève, du 1^{er} au 5 mars
- Commission du développement social des Nations Unies, vingt et unième session: New York, du 1^{er} au 19 mars
- Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, vingt-septième session: Manille, du 1^{er} mars-avril
- Sixième congrès météorologique mondial de l'OMM: Genève, du 5 au 30 avril
- Conseil d'administration du Fise: Genève, du 13 au 29 avril
- Conférence des plénipotentiaires sur les arrangements définitifs pour le Consortium international des télécommunications par satellites: Washington, du 14 avril à la mi-mai
- Commission économique pour l'Europe: Genève, du 19 au 30 avril
- Cinquantième session du Conseil économique et social: New York, du 26 avril au 11 mai
- Commission économique pour l'Amérique latine: Santiago, du 27 avril au 7 mai
- Unesco, quatre-vingt-septième session du Conseil exécutif: Paris, avril-mai
- O.M.S., Assemblée mondiale de la Santé, vingt-quatrième session: Genève, du 4 au 18 mai
- Consultation mondiale sur l'utilisation du bois dans la construction de logements: Vancouver, du 5 au 16 juillet
- Cinquième Congrès de la Fédération internationale pour le traitement de l'Informatic: Ljubljana (Yougoslavie), du 23 au 28 août
- Quatrième Conférence de Genève sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique: Genève, du 6 au 16 septembre
- Quinzième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique: Vienne, du 23 au 30 septembre

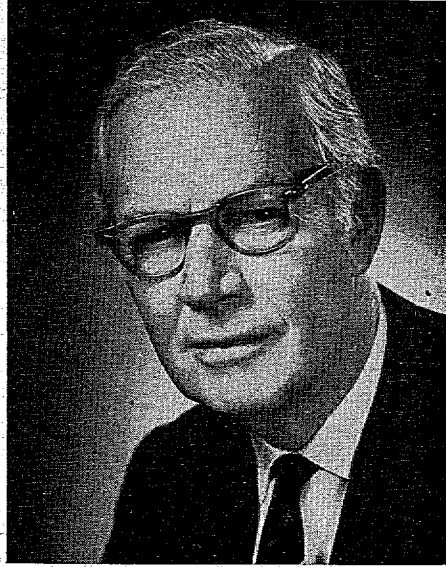
Hommage du Service extérieur

PAR SAUL RAE, COLLÈGUE ET AMI DE M. HEENEY

LE Canada a perdu l'un de ses citoyens de haute valeur, quelqu'un qui a réuni, en l'espace d'une vie, l'équivalent de plusieurs carrières », a déclaré le premier ministre en rendant hommage à la mémoire d'Arnold Heenev. « Peu de Canadiens, dans l'histoire de notre pays, peuvent prétendre à d'aussi nombreux titres de célébrité. »

La disparition d'Arnold Heenev prive la Fonction publique canadienne d'un de ses membres les plus distingués. Ses nombreuses contributions à la vie nationale canadienne et la grande influence qu'il a exercée durant sa vie sur les hommes et les événements resteront longtemps vivants.

Il fit ses études à l'Université du Manitoba, à l'Université McGill, puis à Oxford, et après une période de pratique et d'enseignement du droit à Montréal, Arnold Heenev devint secrétaire principal du premier ministre, directeur du Conseil privé, et fut le premier secrétaire auprès du Cabinet et au Comité de guerre du Cabinet. Il servit en cette qualité avec grande distinction durant toute la Seconde Guerre mondiale. Il faisait déjà preuve alors, comme au cours de sa carrière, de son profond attachement à son pays et des multiples talents auxquels le premier ministre a rendu hommage. Il fut successivement sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, représentant du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord et de l'Organisation européenne de coopération économique et, pendant près d'une décennie, ambassadeur aux États-Unis, à l'exception de la période de 1957 à 1959 où il fut rappelé à Ottawa pour exercer les fonctions de président de la Commission de la Fonction publique. Au terme de sa période de service à Washington, il devint président des Sections canadiennes de la Commission mixte internationale et du Conseil permanent canado-américain de la Défense. Vers la fin de sa carrière, il accomplit une œuvre étendue sur le plan interne, ayant assumé la présidence du comité préparatoire des négociations collectives de la Fonction publique et, dans le domaine du droit international, la présidence de l'Institut canadien des Affaires internationales.



M. A. D. P. Heenev

Il n'y a jamais eu, pour Arnold Heeney, deux Canadas, un Canada national et un Canada à l'étranger. Ces deux aspects ne formaient pour lui qu'une seule réalité, ils constituaient une sphère commune de responsabilités énormes auxquelles on devait faire face sur le plan national comme dans le domaine international.

En tant qu'homme, en tant qu'administrateur et diplomate, il faisait preuve de qualités les plus remarquables. Guidé constamment par l'intérêt national et par les normes les plus élevées de service public, il fut toujours alerte et capable, pour mieux traduire ces principes, aux réalités pratiques devant lesquelles se trouvaient, en sa personne, le négociateur et le porte-parole canadiens. Sa carrière le fit participer de façon directe aux plus hauts conseils du gouvernement et il intervint dans nombre de situations critiques mettant en cause les relations du Canada avec d'autres pays. Dans ses tâches de temps de guerre, dans l'œuvre multilatérale du Conseil de l'Atlantique Nord et dans le domaine bilatéral des relations canado-américaines, il a exercé une influence constante et positive pour la solution de problèmes dont beaucoup étaient d'une importance vitale pour le Canada.

Les relations qu'il a établies, par exemple, avec de hautes personnalités de l'Administration américaine ont facilité la réalisation de progrès vers des situations mutuellement acceptables, en harmonie avec les besoins du Canada, sans sacrifier l'aigu de la justice et son intégrité personnelle. Personne n'a jamais été laissé dans le doute quant à la position assumée par le Canada, ou par Arnold Heeney.

Arnold Heeney voyait le Gouvernement du Canada dans une optique très large. Il renversa d'étroites notions bureaucratiques et de rigides attitudes ministérielles. A une époque où les organismes ministériels représentés à Washington commençaient à proliférer, ses talents d'administrateur et sa manière de traiter les personnes ont permis à tous les membres de sa mission, quel que fût le ministère, de se sentir partie d'une équipe travaillant à la réalisation d'un objectif commun. Grâce à une culture profonde et au rayonnement d'une personnalité de philanthrope, d'homme de loi et de diplomate, il s'attaquait efficacement à la gamme étendue des problèmes politiques, économiques, commerciaux, militaires et autres que son poste d'ambassadeur du Canada à Washington l'appelait à résoudre, presque quotidiennement, durant de longues années critiques. De tous ceux qui ont accompagné Arnold Heeney à des réunions avec le secrétaire d'État, les secrétaires au Commerce, au Trésor ou à la Défense, ou avec des sénateurs ou des membres du Congrès en compagnie desquels il se sentait parfaitement à l'aise, personne n'aurait vu en lui un partisan de la « diplomatie tranquille ». Ceux qui recevaient ses documents bien rédigés pouvaient qu'éprouver le plus grand respect pour sa précision, sa clarté d'expression et, par-dessus tout, la détermination, l'énergie et le dévouement dont il faisait preuve lorsque le Canada était en cause.

Comme ses collaborateurs pourront s'en souvenir, c'est au moment des grandes crises que s'est révélée le plus directement la puissance de sa person-

En 1956, les tensions au Moyen-Orient ont failli atteindre le point critique de la rupture. La poussée de la diplomatie canadienne d'alors, à Ottawa et aux Nations Unies, sous la direction de M. L. B. Pearson, visait à provoquer un cessez-le-feu. Cet élan fut soutenu par les efforts infatigables d'Arnold Heeney à Washington, de Norman Robertson à Londres et d'autres ailleurs. Une partie de leur tâche consistait à rétrécir l'abîme à un moment où le dialogue entre Londres et Washington se trouvait temporairement suspendu.

Par la suite, les problèmes de Berlin, du désarmement et de la sécurité européenne, les rôles de dissuasion de la Défense aérienne de l'Amérique du Nord et de l'OTAN, la défense à l'âge nucléaire ont soulevé des questions qui ont réclamé une grande partie de son temps et de ses forces. D'une importance égale, quand elles ne prenaient pas, assez souvent, la priorité, étaient les innombrables questions qui surgissaient entre les deux pays dans les domaines commercial, économique et financier, ainsi qu'en matière d'énergie et de production de défense. Arnold Heeney veillait à toutes ces questions, comme à tout ce qui pouvait influencer le cours des relations mutuelles.

Les changements de Gouvernement survenus au Canada et à Washington ont modifié le cadre politique de son action diplomatique, mais non sa loyauté inébranlable à l'égard des politiques des hommes d'État canadiens élus et sa fidélité à l'intérêt national.

La carrière d'Arnold Heeney s'est déroulée sous cinq premiers ministres canadiens; à chacun d'eux, comme aux membres de leur cabinet, il a donné le meilleur de lui-même. S'attachant avec scrupule à définir les responsabilités respectives du chef politique et du fonctionnaire, il n'estimait pas avoir accompli son devoir tant qu'il n'avait pas présenté clairement à son Gouvernement (ses notes à la plume sont un modèle de brièveté et de concision) toutes les conséquences des choix d'action possibles. Par-dessus tout, il jugeait de son devoir de recommander la proposition qu'il estimait la plus sage, en s'appuyant sur sa longue expérience et ses convictions personnelles.

Sous sa direction, l'ambassade du Canada à Washington a été un centre de travail au point créatrice de propositions tendant à réaliser des solutions positives. Heeney était extrêmement conscient de l'importance vitale du rôle de coordination que jouait la mission diplomatique en aidant les divers services de l'administration centrale à établir et à équilibrer des priorités pour les tâches souvent conciliables que chacun souhaitait la voir accomplir parfois simultanément. Il pensait avec raison que, pour être efficaces, le choix et le déploiement des ressources à tirer de l'arsenal diplomatique devaient se rattacher directement à l'importance relative, pour le Canada, de la question en cause.

Son principal souci professionnel, que ce soit en poste auprès de l'OTAN à Washington, était peut-être d'assurer, par des contacts variés et étendus, par des communications quotidiennes aussi serrées que possible avec Ottawa, que la mission qu'il dirigeait pût fonctionner en réseau d'« avertissement », capable de détecter les problèmes naissants avant qu'une confrontation n'ait lieu. Il est parvenu dans de nombreux cas, grâce à sa faculté d'analyse et à son juge-

ment, à prévenir ce qui aurait pu dégénérer en sources majeures de frictions, pire encore.

Arnold Heeney était entré jeune homme dans la Fonction publique. Il fut toute sa vie l'ami et le conseiller de beaucoup de jeunes gens. Il possédait une énergie physique et mentale exceptionnelle et donnait leur place dans sa vie au sport et au grand air. Il aimait Danford Lake, lieu de résidence de sa famille, et en faisait apprécier la beauté à d'autres. Il avait pratiqué l'aviron, joué au hockey sur glace. Plus tard, il fut une figure bien connue sur les courts du *Rockcliffe Tennis Club*, les pentes de Wakefield et du camp Fortune et, outre mer, sur les hautes pentes de Verbier en Suisse. En ce dernier endroit, il n'y eut pas très longtemps, une grave fracture de la cheville, subie à 11,000 pieds d'altitude, ne l'a pas même empêché de dire à un compagnon qu'il pensait pouvoir redescendre sans assistance.

L'adversité, particulièrement sous la forme de la maladie grave et soudaine qui devait l'emporter, faisait surgir des profondeurs de son être des réserves de force intérieure. Il n'a jamais été pris au dépourvu, même devant l'épreuve finale.

Peut-être parce qu'il avait relevé avec succès tant de défis au cours de son existence, peut-être parce qu'il estimait les personnes de qualité et d'imagination capables d'exécuter des tâches variées (ou devant être réveillées, de temps à autre au besoin d'accomplir davantage), il encourageait les mutations latérales entre ministères et organismes du Gouvernement. En tant qu'ambassadeur, il se savait le représentant, non du ministère des Affaires extérieures, mais de l'ensemble du Gouvernement canadien.

On insiste beaucoup aujourd'hui, et avec raison, sur l'intégration, l'économie et le rendement de l'activité gouvernementale au Canada et à l'étranger. Arnold Heeney fut à la fois un précurseur et un praticien de cette doctrine il y a de nombreuses années. Au cours de ses périodes de service à l'étranger, il mettait en œuvre tout ce qu'il avait appris au centre de l'autorité gouvernementale à Ottawa — où il était toujours heureux de retourner. Pour lui, le service extérieur, au sens le plus large, n'était qu'une extension du champ des responsabilités gouvernementales et nationales se traduisant dans le domaine des relations du Canada à l'extérieur.

Un ancien directeur d'études de St. John's College à Oxford, qui avait connu Arnold Heeney étudiant, me faisait part de ses souvenirs après-bien des années au cours d'une promenade du dimanche près de l'Isis, évoquant la personnalité des Canadiens dont il avait dirigé les études depuis le début des années vingt, groupe qui comptait maintenant des hommes éminents dans de nombreux domaines. Le jeune Arnold Heeney qu'il avait connu en sa qualité de directeur d'études venait au tout premier rang dans son estime.

Ses qualités personnelles laissent le plus excellent des souvenirs: chef d'ami généreux, convaincu de la puissance de l'exemple et de l'encouragement compréhensif et tolérant, à moins de provocation de son sens aigu de la justice.

de la décence; prompt à défendre et à préconiser ce qu'il estimait juste; juge pénétrant de caractères; conseiller et leader d'hommes; un guide pour l'avenir.

Arnold Heeney appartient à l'époque et au petit groupe d'hommes dévoués et compétents qui ont servi le Canada dans le domaine des affaires gouvernementales et étrangères dans la période de l'avant-guerre et durant la guerre, et au cours des vingt-cinq années qui ont suivi. Quand il se tournait vers le passé, toutefois, c'était essentiellement pour faire des projets et penser en fonction de l'avenir. L'un de ses derniers gestes officiels fut de signer un rapport sur la pollution dans la partie inférieure des Grands lacs, rapport que la Commission mixte internationale devait présenter aux Gouvernements du Canada et des États-Unis à la fin de l'année. En déposant ce rapport, le 14 janvier, à la Chambre des communes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rendu brièvement hommage à Arnold Heeney « dont le travail éminent auprès de la Commission a couronné une vie consacrée au service public du Canada ».

La profondeur de ses convictions personnelles et spirituelles aiguïsa en lui le sentiment de la brièveté de l'existence accordée à chaque homme; elle le rendit aussi conscient des tâches énormes qui, au-delà de l'horizon, attendaient leur accomplissement et qui devaient être réalisées si possible par un effort commun, patient et constructif.

La dernière fois que j'ai pu lui adresser la parole, Arnold Heeney était dans un hôpital d'Ottawa et ne pouvait recevoir de visites. De sa propre lutte contre la maladie, il ne fut guère question, en dehors d'une brève allusion au nouveau traitement que devaient essayer les médecins. Il parla d'autres sujets, demandant des nouvelles de ma famille et de mon travail, adressant son bon souvenir à des amis personnels au Gouvernement et dans des cercles privés, formulant même de nouvelles et très intéressantes propositions pour le renforcement des liens qui unissent le Canada et le Mexique.

Dans le chagrin que leur apporte sa disparition, sa femme Peggy et sa famille qu'il chérissait tant, les membres des Gouvernements qu'il a servis, et ses innombrables collègues et amis, des plus jeunes aux plus âgés, peuvent éprouver un grand réconfort à la pensée d'avoir été associés, sur le plan des affections, de l'amitié ou des conseils, à la vie et à la destinée de ce grand Canadien.

Circumnavigation des Amériques

LE Canada possède l'un des littoraux les plus longs du monde. Son plateau continental offre environ 500,000 milles carrés d'immenses ressources potentielles, dans l'Arctique et le long des côtes orientale et occidentale.

En février 1964, afin de répondre à la nécessité de plus en plus manifeste de réunir des données plus étendues sur le milieu marin, le Gouvernement canadien a commandé l'étude et la construction du navire scientifique canadien *Hudson*, dont le coût s'est élevé à 7,5 millions de dollars. Le navire a reçu le nom du grand explorateur et navigateur, Henry Hudson, qui, entre 1607 et 1611 organisa et conduisit quatre expéditions dans l'Arctique canadien et la recherche d'une voie maritime plus courte vers la Chine.

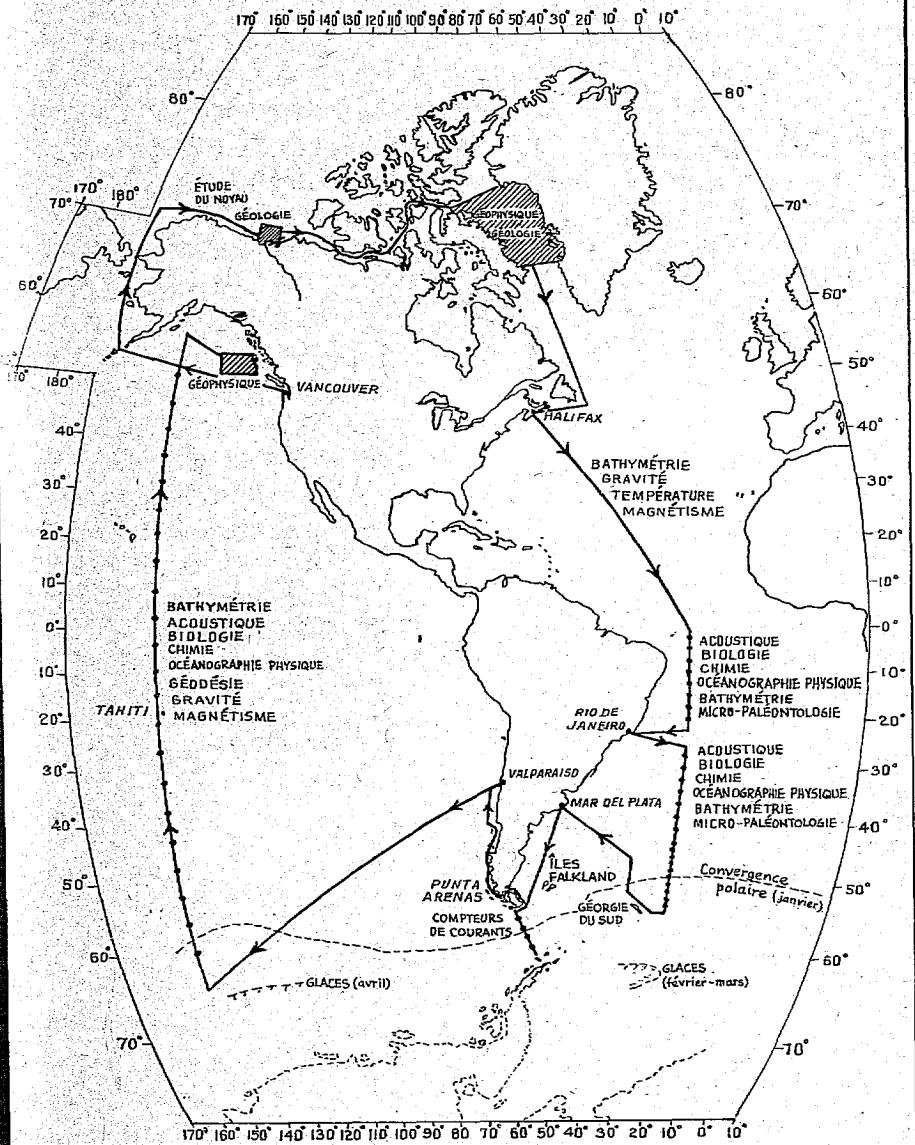
Caractéristiques du navire

La capacité de recherches océanographiques et hydrographiques de l'*Hudson* est plus moderne que celle de tous les vaisseaux de ce genre, et l'efficacité de son fonctionnement a dépassé toutes les espérances. Ses caractéristiques sont les suivantes: quatre moteurs diesel entraînent quatre principaux générateurs qui fournissent une puissance de propulsion à deux hélices de 7,500 b.h.p.; la longueur du navire est de 296 pieds, son déplacement est de 4,800 tonnes, sa vitesse



Le navire scientifique canadien Hudson, qui a fait le tour des deux continents de l'hémisphère occidental.

EXPÉDITION HUDSON 70



de croisière de 14 nœuds et son rayon d'action de 15,000 milles; sa coque, renforcée contre la glace, est conçue en fonction de la sécurité de la navigation dans les eaux arctiques.

Première expédition

Vu le succès de croisières antérieures et la richesse des données obtenues, il a été décidé que l'*Hudson* ferait un grand voyage qui pourrait constituer la participation canadienne à la Décennie océanographique internationale qui a été proclamée par la Commission océanographique internationale.

En novembre 1969, l'*Hudson* quittait Halifax pour effectuer une expédition océanographique d'un an intitulée « Hudson 70 », dont l'itinéraire représentait un voyage de 41,000 milles marins. Le navire descendit d'abord vers le sud de l'Atlantique et fit escale à Rio de Janeiro et à Buenos Aires. Dans le détroit de Drake entre la pointe de l'Amérique du Sud et l'Antarctique, une série d'instruments hydrographiques destinés à mesurer les courants ont été mouillés puis remontés au bout de plusieurs semaines. Cette prouesse océanographique a permis l'obtention de renseignements quantitatifs précis sur le flot massif des eaux circumpolaires qui empruntent le détroit. Après avoir doublé le cap Horn, l'*Hudson* poursuivit sa route vers le nord, longeant les fjords du Chili, où il fit escale à Valparaiso, et remontant l'océan jusqu'à Vancouver en Colombie-Britannique. Il franchit ensuite la mer de Bering pour entrer dans l'Arctique et regagner la côte est et Halifax après plus d'un an en mer.

Le Passage du Nord-Ouest

L'une des parties les plus importantes du voyage comportait donc pour l'*Hudson* la traversée du Passage du Nord-Ouest en direction de l'Est. La formation rapide et la dérive des glaces entre les îles arctiques canadiennes contraignirent l'*Hudson* à lutter de vitesse pour échapper à la venue de l'hiver et atteindre la sécurité des eaux encore libres de la baie de Baffin.

Durant la croisière arctique de l'*Hudson*, l'horaire de travail quotidien à bord comportait quatre arrêts par jour, afin de permettre à un océanographe de prendre des échantillons d'eau, à un sédimentologue de recueillir des carottes du fond de l'océan et à des biologistes d'obtenir des échantillons de la vie marine minuscule que constitue le plancton.

Ces scientifiques ont mis en commun leurs connaissances spécialisées et espèrent que, grâce à l'interaction des diverses disciplines, les résultats de leur travail apporteront la clé d'une connaissance approfondie de l'Arctique. L'*Hudson* a recueilli des données d'une extrême valeur sur les grands bassins sédimentaires qui suggèrent la présence de vastes ressources de gaz et de pétrole, et réuni des renseignements importants sur la fragile écologie de l'Arctique.

Les données accumulées au cours du voyage sont d'une telle richesse qu'elles nécessiteront plusieurs années d'analyse; leur portée scientifique est d'un grand intérêt non seulement pour le Canada mais aussi pour la communauté scientifique internationale qui tient en estime l'œuvre nouvelle du Canada dans le domaine de l'océanographie et de l'hydrographie.

Le projet de la rivière Shashi au Botswana

Le 16 novembre 1970, M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et le chef Linchwe II Molefhi Kgafela, haut commissaire du Botswana au Canada, ont signé un accord en vertu duquel le Canada s'engage à prêter 20 millions de dollars au Botswana. Cet instrument permettra au Canada de se joindre à la Banque internationale de reconstruction et de développement, aux États-Unis et au Danemark pour financer le projet de la rivière Shashi, projet destiné à fournir l'infrastructure nécessaire à l'exploitation du nickel et du cuivre du Botswana. C'est le plus important de tous les projets canadiens d'aide à l'Afrique.

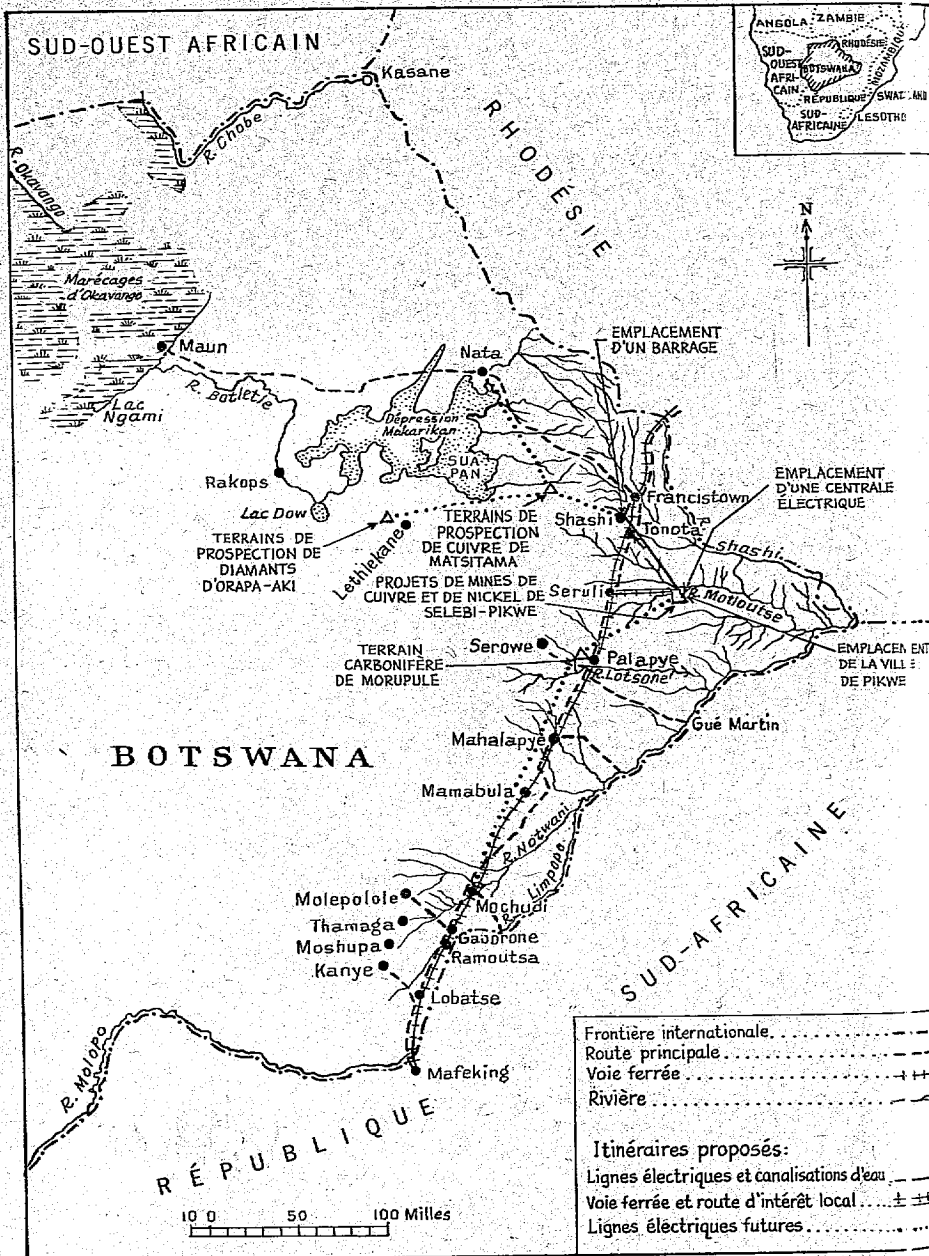
Le Canada accorde son prêt pour une période de 50 ans, sans intérêt et avec un délai de 10 ans pour le remboursement du principal.

Le Botswana, ancien protectorat britannique qui portait le nom de Betsiwanaland, accéda à l'indépendance en 1966 et est membre du Commonwealth. C'est une vaste contrée complètement entourée par d'autres pays africains, en majeure partie par la République de l'Afrique du Sud et la Rhodésie. La densité



Le haut commissaire du Botswana au Canada, le chef Linchwe II Molefhi Kgafela, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, signant à Ottawa l'accord en vertu duquel le Canada prêtera 20 millions de dollars au Botswana pour la réalisation du projet de la rivière Shashi.

AMÉNAGEMENTS D'INFRASTRUCTURE ENVISAGÉS



de la po
 exemple
 agricole
 On les a
 Ennom
 A l'heur
 l'évage
 (ms). I
 fat auss
 Etat.
 La
 et de ch
 mat, l'i
 Shashi c
 qu' dépo
 projet, d
 fond d'e
 Botswan
 Le
 qui com
 son mem
 exploitat
 que les
 mine s'é
 Autres p
 De étud
 dévélé d
 tenu. L
 ma de
 leur app
 de 5,40
 fibre.
 Pou
 trois cha
 nées et
 le kana
 à Shashi
 A l
 développ
 la coissa
 les even
 recotes
 besoin.

de la population est faible: certaines parties du pays, le désert du Kalahari par exemple, sont pour ainsi dire inhabitées. La majorité des habitants sont des agriculteurs et des éleveurs qui vivent dans des villages ou dans de petites villes. On les appelle les Botswana.

Économie

A l'heure actuelle, l'économie du Botswana repose presque entièrement sur l'élevage et l'exploitation du bétail et la culture des céréales de base (blé et maïs). L'Afrique du Sud est son principal associé commercial. Le Botswana fait aussi partie de l'Union douanière sud-africaine et utilise les devises de cet État.

La découverte de vastes dépôts de cuivre, de nickel, de sulfure de cuivre et de charbon a fait croître les espérances économiques de ce pays. Actuellement, l'industrie est à peu près inexistante. La réalisation du projet de la rivière Shashi constituera le premier développement industriel important du Botswana, qui dépend grandement, à l'heure actuelle, de l'aide financière extérieure; ce projet, d'une importance capitale à cet égard, l'aidera à s'en dégager. Le nombre total d'emplois qui seront alors directement ou indirectement créés pour les Botswana sera d'environ 3,500 d'ici 1974 et atteindra 5,300 vers 1980.

Le Canada finance les installations électriques en vue d'un projet plus vaste qui comprend la construction d'une ville minière, d'une installation d'approvisionnement d'eau, de cliniques, de routes et de voies ferrées nécessaires à une exploitation minière près de Pikwe dans le nord-est du Botswana. On prévoit que les premiers investissements pour l'infrastructure et la mise sur pied de la mine s'élèveront à \$94,600,000.

Autres pays donateurs

Des études préliminaires ont été menées par la Banque mondiale et celle-ci a décidé de poursuivre le travail si elle pouvait obtenir l'assistance des pays donateurs. Le Danemark a accepté de prêter \$2,900,000 pour financer l'établissement de cliniques. On prévoit que d'autres pays donateurs apporteront aussi leur appoint: *Bamangwato Concessions Ltd.*, la société minière en cause, y va de \$5,400,000 pour construire des logements dans la nouvelle ville minière de Pikwe.

Pour sa part, le Canada fournira quatre turbines à vapeur de 15 mégawatts, trois chaudières de 15 mégawatts et une ligne de transmission de soixante-dix milles et s'occupera de construire toutes les installations d'énergie électrique. Le Canada construira aussi des sous-stations et une installation de distribution à Shashi et à Francistown.

A la cérémonie de signature, M. Sharp a fait remarquer que ce prêt de développement permettra au Canada d'apporter une contribution importante à la croissance économique du Botswana. Les prévisions indiquent clairement que les revenus du complexe de la rivière Shashi augmenteront substantiellement les recettes du gouvernement tout en fournissant des emplois dont on a grand besoin.

Le Centre culturel canadien à Paris

LE 2 avril 1970 M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a inauguré le Centre culturel canadien à Paris en présence de personnalités françaises et canadiennes. Le Centre est situé au numéro 5 de la rue de Constantine dans un hôtel particulier du Second Empire, inscrit à l'inventaire des sites historiques et pittoresques du département de la Seine, et dont le Gouvernement canadien se porta acquéreur en 1967; l'immeuble a été restauré et rénové de fond en comble et doté de l'indispensable équipement technique.

On nomma au poste de directeur du Centre M. Guy Viau, qui est vice-président de l'Association internationale des critiques d'art. Professeur et journaliste, M. Viau fut pendant quelques années directeur du Musée du Québec pour devenir ensuite directeur adjoint de la Galerie nationale du Canada.

M. Sharp, dans une déclaration à la Chambre des communes, le 9 avril 1970 a dit:

Notre nouveau Centre culturel à Paris, sera utile aux Canadiens qui se trouvent en France, tout particulièrement aux étudiants, et il fournira des renseignements sur le Canada aux Français en reflétant notre caractère bilingue et biculturel et les nombreux éléments qui composent la réalité canadienne.

Le Centre assurera un service d'accueil et d'orientation pour les étudiants et artistes en stage à Paris; mettra à la disposition des chercheurs et étudiants canadiens et français une bibliothèque de consultation; contribuera au rayonnement de la culture du Canada en France par des programmes d'expositions, de concerts, de récitals, de projections de films, de conférences, et de colloques; sera un point de ralliement pour les Canadiens en France et leurs amis français; servira tout naturellement de lieu de réunion aux associations culturelles françaises et canadiennes; et enfin, regroupera sous un même toit les services culturels et d'information de l'ambassade.

Buts du Centre

M. Viau, dans un entretien tenu à Paris, élabora les buts du Centre comme suit:

« Nous nous assignons, comme premier but, de donner aux Français et aux étrangers de passage à Paris une image dynamique de la culture canadienne. Nous avons une culture originale et vivante; nous voulons la montrer sous son double aspect, typique, et dynamique. Car il se passe beaucoup de choses actuellement au Canada dans les domaines de la peinture, de la poésie, ou du cinéma. Le public français trouvera ici en permanence des expositions d'artistes canadiens; il pourra participer à des rencontres, à des concerts de musique canadienne contemporaine; à des lectures de poèmes et de pièces de théâtre accompagnées de ces mises en scène sommaires et inventives qui passionnent nos jeunes comédiens, à des séances de cinéma. D'ores et déjà, nous disposons de 1,50



Entrée principale du Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine, Paris VII^e.

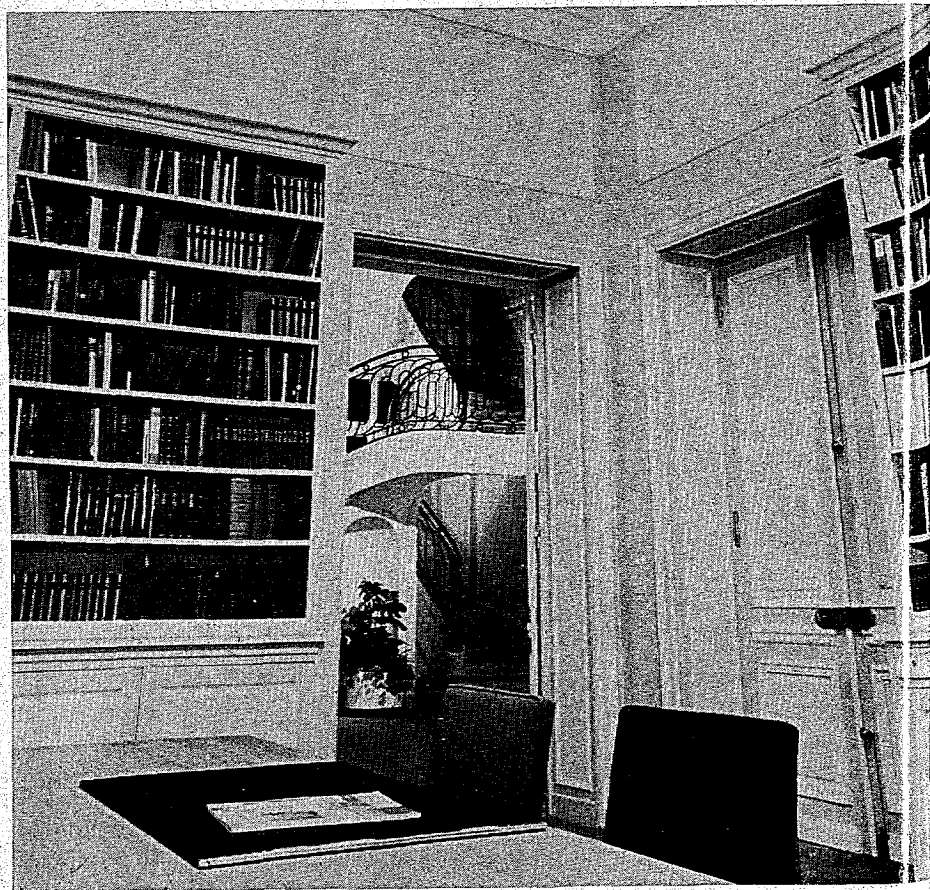
films. Nous pensons encore à utiliser le Centre pour les lancements de livres importants sur le Canada, que leurs auteurs soient canadiens ou français. Il ne s'agit pas pour nous d'organiser des manifestations prétentieuses, qui servent seulement le prestige, mais des manifestations vivantes où le public sera assuré d'être toujours mis en présence d'œuvres de qualité, où il trouvera aussi l'occasion d'échanger des idées avec les intellectuels ou les artistes canadiens les plus représentatifs de notre pays et de notre temps...

« Le second but, c'est l'accueil et l'orientation des intellectuels, des étudiants, des universitaires et même des touristes canadiens désireux de tirer un parti utile de leur voyage en France. Nous les conseillerons afin qu'ils puissent découvrir Paris et la culture française avec le plus de profit possible. Nous cherchons à favoriser les échanges entre nos spécialistes et leurs homologues français en les mettant en contact chaque fois que cela est possible. Nous nous efforçons de faciliter les recherches de nos universitaires et de nos étudiants en France en mettant à leur disposition les ouvrages et les documents dont ils ont besoin. En un mot, nous essayons de prêter main-forte aux chercheurs canadiens qui viennent en France. »

Description du Centre

Le Centre comporte un salon d'accueil, un foyer des étudiants, une salle d'exposition, une salle de cinéma, concerts et conférences, une cinémathèque, une salle d'écoute et régie sonore, une discothèque, une bibliothèque et salle de lecture et les services culturels et d'information. Le foyer des étudiants qui est destiné à la détente et au repos se compose de deux pièces: un salon dont le plafond en altuglas coloré s'harmonise avec un mobilier canadien contemporain et qui est relié à la régie sonore et possède un récepteur de télévision, et une salle plus petite dotée de distributeurs automatiques de café, sandwiches, etc.

Dans la salle polyvalente de l'auditorium on présentera des films, on donnera des concerts, et on tiendra des colloques et des conférences. Ses dimensions sont de 15 mètres par 7 mètres, et elle pourra recevoir environ 100 personnes. L'écran mesure 1 m 80 par 4 m 50, et la sonorisation comprend une prise de son pour concerts et conférences avec enregistrement sur bande magnétique et une diffusion stéréophonique pour l'écoute de disques ou bandes magnétiques. Le matériel de la cabine de projection comprend deux projecteurs pour film



La bibliothèque du Centre culturel canadien à Paris.

scènes 16 mm avec lanterne pour lampe à xénon de 500 W, ainsi que deux projecteurs pour diapositives avec système de fond enchaîné et de télécommande. On trouve enfin dans cette salle, un piano de concert. La pièce est climatisée.

La cinémathèque met à la disposition d'organismes éducatifs et culturels une collection de plus de 1,500 films canadiens. On peut obtenir un catalogue de ces films sur demande.

La salle d'exposition, qui est de belles dimensions, est dotée d'un système d'éclairage sur rails conducteurs permettant l'utilisation soit de projecteurs amovibles équipés de lampes à incandescence, soit de spots équipés de lampes à quartz. La commande réalisée au moyen de variateurs de lumière permet des niveaux d'éclairage successifs en fonction des différents types d'exposition. Elle comprend de nombreuses vitrines et est munie d'un système de sonorisation et d'humidification. Cette salle d'exposition polyvalente permettra aux artistes canadiens de se faire connaître et apprécier du public français et des Canadiens en France.

Dans la salle d'écoute et régie sonore, destinée à l'écoute de disques et de bandes magnétiques, on trouve un magnétophone enregistreur-lecteur professionnel de haute fidélité stéréophonique; deux platines tourne-disques de haute fidélité; des enceintes acoustiques pour diffusion stéréophonique et contrôle en régie; un système de dispatching pour la sélection des modulations et des lignes haut-parleurs; une réception AM-FM stéréophonique et des casques d'écoute. Des liaisons interphoniques sont prévues entre la régie de sonorisation, la salle de cinéma et la salle d'exposition.

La discothèque comprend une collection de 10,000 disques et une collection de partitions musicales sur microfilms.

La bibliothèque, dirigée par des bibliothécaires qualifiés, est dotée d'une collection de quelque 10,000 ouvrages pour la plupart canadiens. Elle mettra à la disposition des visiteurs, en plus des journaux et périodiques, un catalogue et une collection de microfilms. L'éclairage de cette pièce a été conçu de manière à permettre aux étudiants et chercheurs de travailler dans les meilleures conditions. On trouve également une salle de lecture à proximité de la bibliothèque.

La saison 1970-1971 du Centre inclut des manifestations telles que: une présentation des films *Le Règne du Jour* de Pierre Perrault et *Pas de Deux* de Norman McLaren; des expositions de peintures récentes de Fernand Leduc et de Claude Goulet, et de gravures d'Esquimaux d'Henri Matisse; des soirées de théâtre variétés présentées par Gabriel Gascon, mettant à profit le passage à Paris de comédiens, chanteurs, et poètes du Canada; les spectacles poétiques *Les Cœurs simples* et *Les Innocentines* interprétés par Lucienne Letondal; et un concert de musique canadienne par l'ensemble *Ars Nova* sous la direction de Jacques Beaudry.

Conférence de La Haye relative à la capture illicite d'aéronefs¹

AL'INVITATION du Gouvernement néerlandais, une délégation canadienne composée du sous-secrétaire d'État adjoint et conseiller juridique, M. P. A. Bissonnette, de M. L. S. Clark, de la Direction des affaires juridiques du ministère et de Messieurs C. K. Kennedy et A. MacNutt, du ministère des Transports, a participé activement à la conférence tenue à La Haye, du 1^{er} au 16 décembre 1970, et convoquée sous les auspices de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) dans le but d'examiner le problème du détournement d'aéronefs. À la fin de la conférence, qui avait reçu le titre de Conférence de La Haye, était adoptée sans un seul vote dissident la « Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs ». Sur les 77 États qui participaient à la conférence, le Canada et 49 autres pays ont alors signé la convention.

Principaux points

Les participants à la conférence avaient pour tâche d'examiner un projet de convention que le Comité juridique de l'OACI avait préparé au cours des deux années précédentes et à la préparation duquel les représentants canadiens avaient joué un rôle important. Cependant, à la suite de l'augmentation du nombre et de la gravité des actes de piraterie aérienne commis ces derniers temps, tout le monde, y compris le Canada, était d'avis qu'il fallait donner plus de poids au projet, notamment aux dispositions relatives aux poursuites et à l'extradition. Le Comité juridique avait également laissé à la Conférence le soin de trouver une solution à la question de la juridiction universelle à l'égard des criminels, même lorsque le détournement n'est pas effectué sur le territoire de l'État en question ou contre l'avion appartenant à cet État, c'est-à-dire l'État vers lequel le fugitif se dirige ou l'État dans lequel il se trouve. En outre, les membres se ralliaient de plus en plus à l'idée d'adopter des clauses finales permettant à « tous les États » de devenir parties au nouvel instrument.

Poursuites et extradition

Après un examen approfondi effectué par un comité plénier, par un groupe spécial de travail (où le Canada était représenté) et par la séance plénière de la conférence qui en a fait un dernier examen et a effectué les modifications de texte qui leur avaient été recommandées, les articles 7 et 8 de la Convention ont été rédigés nouveau en termes beaucoup plus forts que ceux du texte précédent par le Comité juridique. En vertu de l'article 7 révisé de la convention nouvellement adoptée, un État, partie contractante, dans le territoire duquel une personne soupçonnée de détournement d'aéronef est découverte est obligé « sans exception

¹ Cet article est le septième d'une série qui paraît mensuellement dans *Affaires Extérieures* concernant le travail de la Direction des affaires juridiques du ministère.

de quelque sorte et sans considération du fait que le crime a été commis ou non sur son territoire » d'engager des poursuites s'il ne procède pas à une extradition. La phrase citée est destinée à empêcher un État d'exercer son droit de ne pas engager de poursuites en raison des motifs politiques du crime. L'article 8 a été conçu de façon à faire du détournement d'aéronefs un crime passible d'extradition à la fois entre les États, comme le Canada, qui exigent un traité bilatéral de réglementation et les États qui pratiquent l'extradition en vertu de leur législation nationale et de la réciprocité. Le texte final prévoit qu'un État contractant qui compte en temps normal sur l'existence d'un tel traité « peut, s'il le désire, considérer cette convention comme base juridique pour effectuer l'extradition » vers un État avec lequel il n'a pas effectivement conclu de traité de ce genre.

Jurisdiction

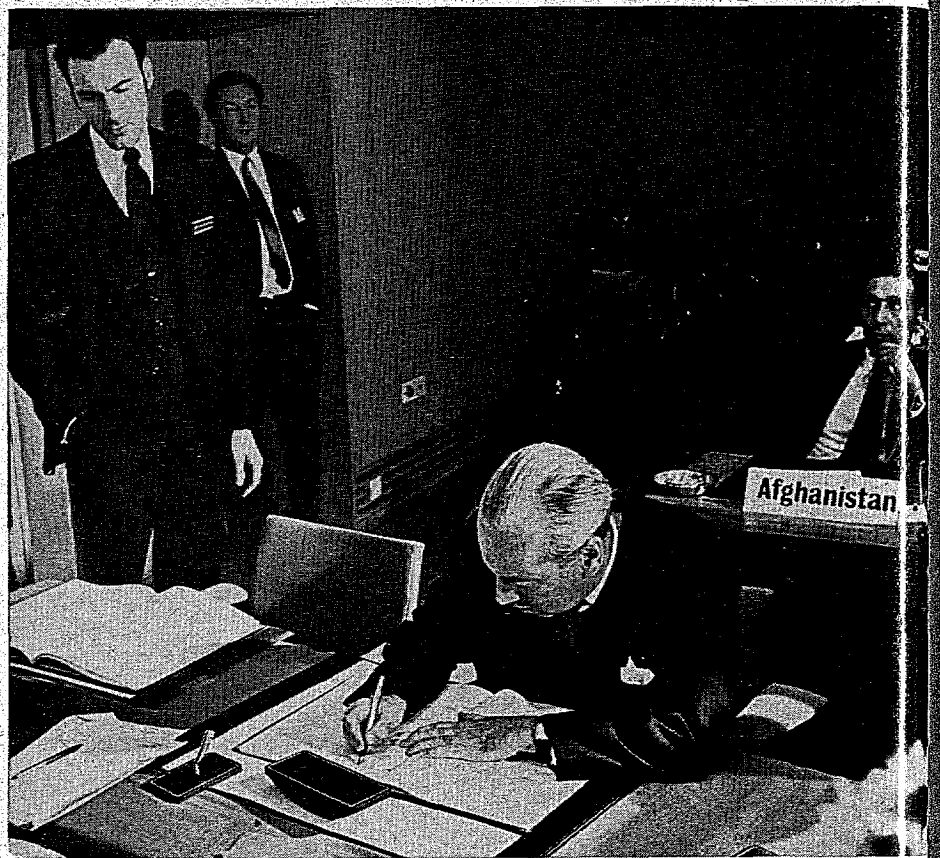
Conformément au principe généralement accepté qui veut qu'un pirate de l'air ne puisse échapper aux poursuites pour des considérations juridiques futiles, la conférence a adopté des dispositions juridictionnelles d'une portée très étendue. Pour l'essentiel, un État partie à la Convention doit s'assurer qu'il a la compétence voulue pour s'occuper d'un criminel au cas où: 1) le détournement est dirigé contre un aéronef dont l'immatriculation est faite sur son territoire, quel que soit l'endroit où se trouve l'aéronef en question; 2) l'aéronef détourné atterrit sur son territoire avec le pirate à son bord; 3) le crime est commis contre un aéronef loué sans équipage à un locataire qui a un rapport particulier avec l'État contractant en question; et 4) le pirate est présent sur son territoire et n'est pas extradé vers un État qui désire exercer sa compétence en vertu des conditions 1), 2) ou 3) mentionnées ci-dessus.

Cluses finales

C'est le conseil de l'OACI qui avait pris la première décision au sujet des invitations à assister à la Conférence de La Haye, mais on a laissé à la conférence elle-même le soin de prendre la décision voulue au sujet de la signature et de l'accession à la convention. A la suite de consultations préliminaires qui ont eu lieu avant la conférence et pendant les premiers jours de réunion, il est apparu avec évidence qu'une majorité écrasante de délégations participantes étaient d'avis qu'il fallait permettre à tous les États d'accéder à la convention. Dans ses conditions d'adoption, la convention stipulait que les délégations participantes devaient la signer le 16 décembre 1970 et qu'après le 31 décembre 1970 on pourrait la signer à Londres, Moscou et Washington. Le traité doit entrer en vigueur 30 jours après la date de dépôt du dixième instrument de ratification d'un État qui était représenté à La Haye.

Mesures à prendre en vue de la ratification

A l'heure actuelle, la Convention est entre les mains d'experts du ministère de la Justice, du ministère des Transports et de la Direction des affaires juridiques du ministère des Affaires extérieures, qui l'examinent en vue de déterminer les



L'ambassadeur du Canada aux Pays-Bas, M.A.J. Pick, signe la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, le 16 décembre 1970, à La Haye.

mesures que le Canada devra prendre, en particulier l'adoption de lois nationales, avant de pouvoir la ratifier. Lorsque cette étude et les consultations interministérielles qui vont suivre seront terminées, on pense que le ministère de la Justice décidera s'il est à propos de préparer une loi et du moment opportun de le faire. (Il semble qu'il faudra effectuer au moins une modification au Code criminel, sur la question de la compétence vis-à-vis des pirates de l'air.)

En recommandant la signature de la convention, la délégation canadienne s'est déclarée heureuse de voir que si la convention bénéficiait d'une acceptation nombreuse, elle pourrait être efficace et son adoption serait un pas en avant important dans l'élaboration d'un cadre juridique international destiné à prévenir et empêcher le détournement d'aéronefs. Le texte final correspond au type d'accord que les représentants canadiens aux diverses conférences de l'ICAO sur la question de la capture illicite préconisent depuis toujours. La Conférence de La Haye a été une réussite, car on a senti une véritable communauté d'intérêt entre les délégations de l'Est, celles de l'Ouest et celles des pays non alignés qui, toutes, étaient d'accord pour dire que le détournement d'aéronefs constituait

une grave menace contre la sécurité des communications aériennes internationales. Il est bon de noter aussi que l'URSS, qui prenait part pour la première fois à une conférence de l'aviation internationale en tant que membre de l'OACI, a joué un rôle actif à La Haye. Le Canada, en tant que membre du sous-comité juridique spécial chargé d'étudier la question de la capture illicite d'aéronefs qui s'est réuni en février et en septembre et octobre 1969, en tant que participant important de la dix-septième session du Comité juridique de l'OACI en février et mars 1970 et en tant que contributeur important au succès de la Conférence de La Haye, a toutes les raisons de se déclarer satisfait de la nouvelle convention. On compte que les mesures nécessaires pour permettre au Canada de ratifier sans tarder la convention seront prises très bientôt.

Voici le texte de la Convention:

CONVENTION POUR LA RÉPRESSION DE LA CAPTURE ILLICITE D'AÉRONEFS

Les états parties à la présente Convention,
considérant que les actes illicites de capture ou d'exercice du contrôle d'aéronefs en vol compromettent la sécurité des personnes et des biens, gênent sérieusement les opérations des services aériens et minent la confiance des peuples du monde dans la sécurité de l'aviation civile,

considérant que de tels actes les préoccupent gravement,
considérant que, dans le but de prévenir ces actes, il est urgent de prévoir des mesures appropriées en vue de la punition de leurs auteurs,
sont convenus des dispositions suivantes:

Article 1

Commets une infraction pénale (ci-après dénommée « l'infraction ») toute personne qui, à bord d'un aéronef en vol,

- a) illicitement et par violence ou menace de violence s'empare de cet aéronef ou exerce le contrôle ou tente de commettre l'un de ces actes, ou
- b) est le complice d'une personne qui commet ou tente de commettre l'un de ces actes.

Article 2

Tout état contractant s'engage à réprimer l'infraction de peines sévères.

Article 3

1. Aux fins de la présente Convention, un aéronef est considéré comme en vol depuis le moment où, l'embarquement étant terminé, toutes ses portes extérieures ont été fermées jusqu'au moment où l'une de ces portes est ouverte en vue du décollage. En cas d'atterrissage forcé, le vol est censé se poursuivre jusqu'à ce que l'autorité compétente prenne en charge l'aéronef ainsi que les personnes et biens à bord.

2. La présente Convention ne s'applique pas aux aéronefs utilisés à des fins militaires, de douane ou de police.

3. La présente Convention ne s'applique que si le lieu de décollage ou le lieu d'atterrissage effectif de l'aéronef à bord duquel l'infraction est commise est situé sur le territoire de l'état d'immatriculation de cet aéronef, qu'il s'agisse d'un aéronef en vol international ou d'un aéronef en vol intérieur.

4. Dans les cas prévus à l'Article 5, la présente Convention ne s'applique pas si le lieu de décollage et le lieu d'atterrissage effectif de l'aéronef à bord duquel

l'infraction est commise sont situés sur le territoire d'un seul des états mentionnés audit Article.

5. Nonobstant les dispositions des Paragraphes 3 et 4 du présent Article, les Articles 6, 7, 8 et 10 sont applicables, quel que soit le lieu de décollage ou le lieu d'atterrissage effectif de l'aéronef, si l'auteur ou l'auteur présumé de l'infraction est découvert sur le territoire d'un état autre que l'état d'immatriculation dudit aéronef.

Article 4

1. Tout état contractant prend les mesures nécessaires pour établir sa compétence aux fins de connaître de l'infraction, ainsi que de tout autre acte de violence dirigé contre les passagers ou l'équipage et commis par l'auteur présumé de l'infraction en relation directe avec celle-ci, dans les cas suivants:

- a) si elle est commise à bord d'un aéronef immatriculé dans cet état;
- b) si l'aéronef à bord duquel l'infraction est commise atterrit sur son territoire avec l'auteur présumé de l'infraction se trouvant encore à bord;
- c) si l'infraction est commise à bord d'un aéronef donné en location sans équipage à une personne qui a le siège principal de son exploitation ou, à défaut, sa résidence permanente dans ledit état.

2. Tout état contractant prend également les mesures nécessaires pour établir sa compétence aux fins de connaître de l'infraction dans le cas où l'auteur présumé de celle-ci se trouve sur son territoire et où ledit état ne l'extrade pas conformément à l'Article 8 vers l'un des états visés au Paragraphe 1 du présent Article.

3. Le présente Convention n'écarte aucune compétence pénale exercée conformément aux lois nationales.

Article 5

Les états contractants qui constituent pour le transport aérien des organisations d'exploitation en commun ou des organismes internationaux d'exploitation et qui exploitent des aéronefs faisant l'objet d'une immatriculation commune ou internationale désignent, pour chaque aéronef, suivant les modalités appropriées, l'état qui exerce la compétence et aura les attributions de l'état d'immatriculation aux fins de la présente Convention. Ils aviseront de cette désignation l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui en informera tous les états parties à la présente Convention.

Article 6

1. S'il estime que les circonstances le justifient, tout état contractant sur le territoire duquel se trouve l'auteur ou l'auteur présumé de l'infraction assure la détention de cette personne ou prend toutes autres mesures nécessaires pour assurer sa présence. Cette détention et ces mesures doivent être conformes à la législation dudit état; elles ne peuvent être maintenues que pendant le délai nécessaire à l'engagement de poursuites pénales ou d'une procédure d'extradition.

2. Ledit état procède immédiatement à une enquête préliminaire en vue d'établir les faits.

3. Toute personne détenue en application du Paragraphe 1 du présent Article peut communiquer immédiatement avec le plus proche représentant qualifié de l'état dont elle a la nationalité; toutes facilités lui sont accordées à cette fin.

4. Lorsqu'un état a mis une personne en détention conformément aux dispositions du présent Article, il avise immédiatement de cette détention, ainsi que des circonstances qui la justifient, l'état d'immatriculation de l'aéronef, l'état mentionné à l'Article 4, Paragraphe 1, alinéa c), l'état dont la personne détenue a la nationalité et, s'il le juge opportun, tous autres états intéressés. L'état qui procède à l'enquête préliminaire visée au Paragraphe 2 du présent Article en communique rapidement les conclusions auxdits états et leur indique s'il entend exercer sa compétence.

Article 7

L'état contractant sur le territoire duquel l'auteur présumé de l'infraction est découvert, s'il n'extrade pas ce dernier, soumet l'affaire, sans aucune exception et que l'infraction ait ou non été commise sur son territoire, à ses autorités compétentes pour l'exercice de l'action pénale. Ces autorités prennent leur décision dans les mêmes conditions que pour toute infraction de droit commun de caractère grave conformément aux lois de cet état.

Article 8

1. L'infraction est de plein droit comprise comme cas d'extradition dans tout traité d'extradition conclu entre états contractants. Les états contractants s'engagent à comprendre l'infraction comme cas d'extradition dans tout traité d'extradition à conclure entre eux.

2. Si un état contractant qui subordonne l'extradition à l'existence d'un traité est saisi d'une demande d'extradition par un autre état contractant avec lequel il n'est pas lié par un traité d'extradition, il a la latitude de considérer la présente Convention comme constituant la base juridique de l'extradition en ce qui concerne l'infraction. L'extradition est subordonnée aux autres conditions prévues par le droit de l'état requis.

3. Les états contractants qui ne subordonnent pas l'extradition à l'existence d'un traité reconnaissent l'infraction comme cas d'extradition entre eux dans les conditions prévues par le droit de l'état requis.

4. Entre états contractants, l'infraction est considérée aux fins d'extradition comme ayant été commise tant au lieu de sa perpétration que sur le territoire des états tenus d'établir leur compétence en vertu de l'Article 4, Paragraphe 1.

Article 9

1. Lorsque l'un des actes prévus à l'Article 1, alinéa a), est accompli ou sur le point d'être accompli, les états contractants prennent toutes mesures appropriées pour restituer ou conserver le contrôle de l'aéronef au commandant légitime.

2. Dans les cas visés au paragraphe précédent, tout état contractant sur le territoire duquel se trouvent l'aéronef, les passagers ou l'équipage facilite aux passagers et à l'équipage la poursuite de leur voyage aussitôt que possible. Il restitue sans délai l'aéronef et sa cargaison à ceux qui ont le droit de les détenir.

Article 10

1. Les états contractants s'accordent l'entraide judiciaire la plus large possible dans toute procédure pénale relative à l'infraction et aux autres actes visés à l'Article 1. Dans tous les cas, la loi applicable pour l'exécution d'une demande d'entraide judiciaire de l'état requis.

2. Toutefois, les dispositions du Paragraphe 1 du présent Article n'affectent pas les obligations découlant des dispositions de tout autre traité de caractère bilatéral ou multilatéral qui régit ou régira, en tout ou en partie, le domaine de l'entraide judiciaire en matière pénale.

Article 11

Tout état contractant communique aussi rapidement que possible au conseil de coopération de l'aviation civile internationale, en conformité avec les dispositions de la législation nationale, tous renseignements utiles en sa possession relatifs :

- a) aux circonstances de l'infraction;
- b) aux mesures prises en application de l'Article 9;
- c) aux mesures prises à l'égard de l'auteur ou de l'auteur présumé de l'infraction et notamment au résultat de toute procédure d'extradition ou de toute procédure judiciaire.

Article 12

1. Tout différend entre des états contractants concernant l'interprétation ou l'application de la présente Convention qui ne peut pas être réglé par voie de négociation est soumis à l'arbitrage, à la demande de l'un d'entre eux. Si, dans les six mois qui suivent la date de la demande d'arbitrage, les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord sur l'organisation de l'arbitrage, l'une quelconque d'entre elles peut soumettre le différend à la Cour internationale de Justice, en déposant une requête conformément au statut de la Cour.

2. Chaque état pourra, au moment où il signera ou ratifiera la présente Convention ou y adhérera, déclarer qu'il ne se considère pas lié par les dispositions du paragraphe précédent. Les autres états contractants ne seront pas liés par les dispositions envers tout état contractant qui aura formulé une telle réserve.

3. Tout état contractant qui aura formulé une réserve conformément aux dispositions du paragraphe précédent pourra à tout moment lever cette réserve par une notification adressée aux gouvernements dépositaires.

Article 13

1. La présente Convention sera ouverte le 16 décembre à La Haye à la signature des états participant à la Conférence internationale de Droit aérien tenue à La Haye du 1^{er} au 16 décembre (ci-après dénommée la Conférence de La Haye). Après le 31 décembre, elle sera ouverte à la signature de tous les états à Washington, Londres et à Moscou. Tout état qui n'aura pas signé la Convention avant qu'elle soit entrée en vigueur conformément au Paragraphe 3 du présent Article pourra adhérer à tout moment.

2. La présente Convention est soumise à la ratification des états signataires. Les instruments de ratification ainsi que les instruments d'adhésion seront déposés auprès des gouvernements des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques qui sont désignés par les présentes comme gouvernements dépositaires.

3. La présente Convention entrera en vigueur trente jours après la date de dépôt des instruments de ratification de dix états signataires qui ont participé à la Conférence de La Haye.

4. Pour les autres états, la présente Convention entrera en vigueur à la date de son entrée en vigueur conformément au Paragraphe 3 du présent Article ou trente jours après la date du dépôt de leurs instruments de ratification ou d'adhésion, cette seconde date est postérieure à la première.

5. Les gouvernements dépositaires informeront rapidement tous les états qui signeront la présente Convention ou y adhéreront de la date de chaque signature, de la date du dépôt de chaque instrument de ratification ou d'adhésion, de la date d'entrée en vigueur de la présente Convention ainsi que de toutes autres communications.

6. Dès son entrée en vigueur, la présente Convention sera enregistrée par les gouvernements dépositaires conformément aux dispositions de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies et conformément aux dispositions de l'Article 83 de la convention relative à l'Aviation civile internationale (Chicago, 1944).

Article 14

1. Tout état contractant peut dénoncer la présente Convention par voie de notification écrite adressée aux gouvernements dépositaires.

2. La dénonciation prendra effet six mois après la date à laquelle la notification aura été reçue par les gouvernements dépositaires.

En foi de quoi les plénipotentiaires soussignés, dûment autorisés, ont signé la présente Convention.

Fait à La Haye, le seizième jour du mois de décembre de l'an mil neuf cent soixante-dix, en trois exemplaires originaux comprenant chacun quatre textes authentiques rédigés dans les langues française, anglaise, espagnole et russe.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

- M. G. S. Smith, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles, est affecté à Ottawa, à compter du 4 décembre 1970.
- M. R. C. Stansfield, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à New Delhi, à compter du 7 décembre 1970.
- M. L. H. Leduc, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Yaoundé, à compter du 9 décembre 1970.
- M. R. G. C. Smith, consul général du Canada à New York, est retraité de la Fonction publique, à compter du 9 décembre 1970.
- M. A. P. Bissonnet, ambassadeur du Canada en Argentine, est accrédité aussi auprès de l'Uruguay, à compter du 15 décembre 1970.
- M. D. M. Collacott, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Pékin, à compter du 16 décembre 1970.
- M. L. E. Green, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Islamabad, à compter du 17 décembre 1970.
- M. J. C. Langley est nommé ambassadeur du Canada en Belgique, à compter du 17 décembre 1970. Il est accrédité aussi à ce titre auprès du Luxembourg, à compter du 13 janvier 1971, et comme chef de la mission canadienne auprès de la Communauté économique européenne à compter du 29 janvier 1971.
- M. S. E. Gooch, de l'ambassade du Canada à Buenos Aires, est affecté à l'administration centrale, à compter du 19 décembre 1970.
- M. M. S. MacKay, de l'ambassade du Canada à Copenhague, est affectée à l'administration centrale, à compter du 20 décembre 1970.
- M. D. G. Longmuir, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté à l'administration centrale, à compter du 21 décembre 1970.
- M. G. B. Summers, ambassadeur du Canada au Chili, est retraité de la Fonction publique à compter du 23 décembre 1970.
- M. D. E. Waterfall, de l'administration centrale, est affecté à l'École de langue chinoise du ministère britannique de la Défense (Lyemun) à Hong Kong, à compter du 23 décembre 1970.
- M. F. Ducharme, de l'administration centrale, est affecté à l'École nationale d'administration à Paris, à compter du 24 décembre 1970.
- M. C. J. Marshall, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles, à compter du 29 décembre 1970.
- M. E. P. Foychuk, de l'administration centrale, est affecté au bureau du délégué commercial à Hong Kong, à compter du 30 décembre 1970.
- M. T. D. Monaghan, de l'ambassade du Canada à Prague, est affecté à l'administration centrale, à compter du 30 décembre 1970.
- M. T. P. Kirby est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 1^{er} janvier 1971.
- M. B. A. Moorman, de l'ambassade du Canada à La Haye, est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles, à compter du 1^{er} janvier 1971.
- M. C. O. O'Hagan est retraité de la Fonction publique, à compter du 1^{er} janvier 1971.
- M. T. D. Conchie est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 4 janvier 1971.
- M. L. Fréchette est affectée au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 4 janvier 1971.

- M. W. B. Hunter est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 4 janvier 1971.
- M. L. L. Herman est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 4 janvier 1971.
- M. W. D. Harrold est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 4 janvier 1971.
- M. A. F. Haggins, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'ambassade du Canada à La Haye, à compter du 5 janvier 1971.
- M. D. M. Stockwell, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Pékin, à compter du 6 janvier 1971.
- M. A. N. Robinson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Prague, à compter du 7 janvier 1971.
- M. B. A. Smith, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo, à compter du 8 janvier 1971.
- M. D. S. Wright, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Singapour, à compter du 10 janvier 1971.
- M. J. M. Fraser est nommé chargé d'affaires par intérim auprès de la République populaire de Chine, à compter du 11 janvier 1971.
- M. W. G. Licari, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Nairobi, à compter du 11 janvier 1971.
- M. J. C. Legg, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Abidjan, à compter du 11 janvier 1971.
- M. R. J. Rochon, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Londres, à compter du 11 janvier 1971.
- M. M. K. Esselmont démissionne du ministère des Affaires extérieures le 15 janvier 1971.
- M. A. P. Smith, du haut commissariat du Canada à Nairobi, est affecté à l'administration centrale, à compter du 17 janvier 1971.
- M. A. Morantz, de l'ambassade du Canada à Abidjan, est affecté à l'administration centrale, à compter du 18 janvier 1971.
- M. A. Mathewson, de l'administration centrale, est affecté au Collège royal des études de Défense à Londres, à compter du 22 janvier 1971.
- M. I. G. Mundell, du haut commissariat du Canada à Islamabad, est affecté à l'administration centrale, à compter du 23 janvier 1971.
- M. C. J. Woodsworth, de l'ambassade du Canada en Éthiopie, est accrédité aussi auprès de la République démocratique somalienne, à compter du 23 janvier 1971.
- M. R. Choquette, ambassadeur du Canada en Argentine, est retraité de la Fonction publique, à compter du 23 janvier 1971.
- M. H. Korn, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Buenos Aires, à compter du 25 janvier 1971.
- M. B. M. O'Connell, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Londres, à compter du 27 janvier 1971.
- M. A. Simard, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté à l'administration centrale, à compter du 28 janvier 1971.
- M^{lle} A. M. H. Gendron, de l'administration centrale, est affectée à la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, à compter du 29 janvier 1971.
- M. G. D. MacKinnon est muté du ministère des Affaires extérieures au Conseil du Trésor, à compter du 30 janvier 1971.
- M. J. G. Sleeth démissionne du ministère des Affaires extérieures, à compter du 31 janvier 1971.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel : Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à Information Canada, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Vol. XIII, N° 3

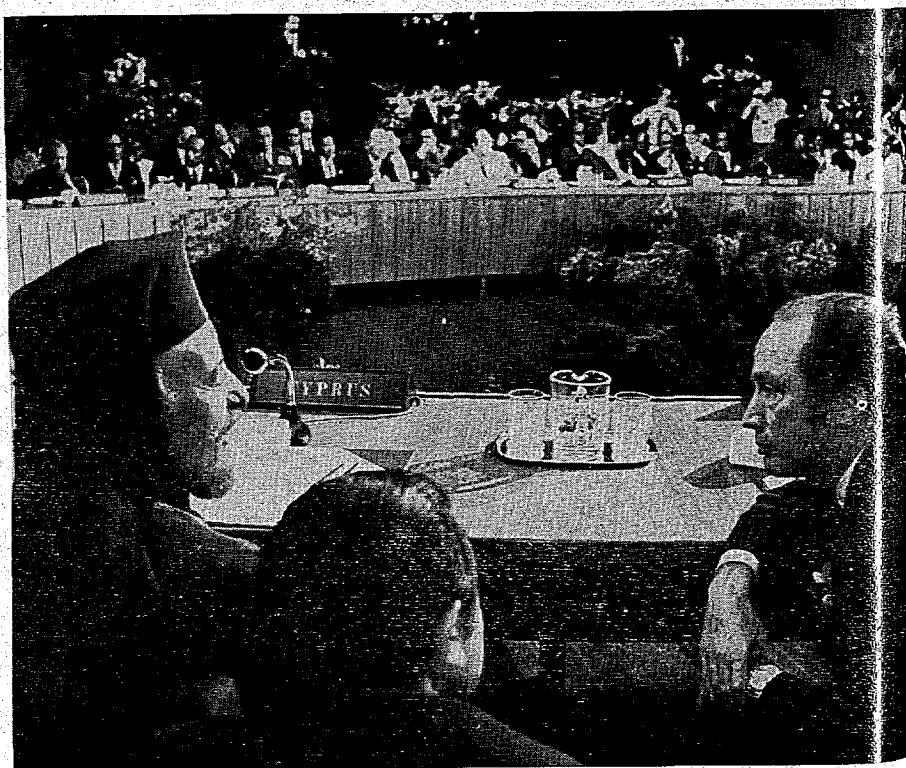
Table des matières

Mars 1971

Reunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Singapour	90
Le Canada et l'Union soviétique	99
Conférence internationale des Télécommunications par Satellites	102
L'Ambassade du Canada à Pékin	105
Organisation pour les années soixante-dix	106
Interdiction des armes sur les fonds marins	110
Relations canado-polonaises	112
Accord aérien avec Israël	114
Le Canada et l'Université des Antilles	115
Donation important manuscrit au ministère des Affaires extérieures	116
Conférences	98

Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Singapour

LE 14 janvier, à 10 heures du matin, les chefs de gouvernement du Commonwealth arrivaient au Centre de Conférence de Singapour pour l'ouverture de leur première réunion régulière tenue ailleurs qu'à Londres. Les dirigeants ont été accueillis par leur hôte, M. Lee Kuan Yew, premier ministre de Singapour, son ministre des Affaires étrangères, M. S. Rajaratnam, et le secrétaire général du Commonwealth, M. Arnold Smith. Parmi les participants on comptait sept présidents, 17 premiers ministres, un vice-président et six ministres importants à la tête de délégations représentant environ 850 millions d'habitants, soit plus du quart de la population mondiale. La session officielle était ouverte à 11 heures du matin. En qualité de président, le premier ministre M. Lee a souhaité la bienvenue aux délégués. M. Holyoake, premier ministre de la Nouvelle-Zélande, le plus ancien des dirigeants présents, et Ratu Kamisese Mara, premier ministre des îles Fidji, membre le plus récent du Commonwealth, ont exprimé leurs remerciements au nom des autres partici-



Le premier ministre Trudeau s'entretient avec le président de Chypre, Monseigneur Makris, lors de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, à Singapour.

Du point de vue canadien, la Conférence a été intéressante, impressionnante et des plus réussie.

Optique nouvelle

Singapour était particulièrement approprié à la réunion à laquelle assistaient pour la première fois les premiers ministres du Samoa-Occidental, des Tonga et des Fidji, représentant la région du Pacifique sud. Le site choisi a permis des consultations accrues avec les membres du Commonwealth sur les questions asiatiques et pacifiques, tout en créant l'ambiance générale de la Conférence.

Comme le premier ministre M. Trudeau le déclarait à la Chambre des communes¹ à son retour de Singapour :

Une effarante proportion du monde, comme nous le savons mais comme nous tendons à l'oublier dans l'immédiat de nos propres problèmes internes, est peuplée de gens qui sont désespérément pauvres et que l'expérience de la colonisation a conduits dans bien des cas à douter des valeurs et de la sincérité des pays développés. Aussi, beaucoup trop souvent, « riche » et « blanc » sont, à leurs yeux, des termes synonymes. Nous oublions ces faits à nos risques et périls.

On s'est vite rendu compte à Singapour que l'avenir du monde ne se fera pas nécessairement d'après les conceptions européennes. Le Commonwealth, tel qu'il apparaissait à Singapour, lançait des défis à l'ingéniosité et à la bonne volonté de ses membres à trouver des moyens de communiquer au delà des divergences évaluées dans bien des cas en milliers de milles et en siècles d'expérience, sans toutefois insister sur la fidélité à des notions ou attitudes préconçues. En fin de compte, la valeur de la Conférence de Singapour se décrirait mieux en termes de la compréhension acquise par les délégués que par la persuasion que chacun a tenté d'exercer.

Des fenêtres de la salle de conférence, les délégués avaient une vue du quatrième parmi les grands ports du monde, rempli à toute heure de cargos de presque tous les pays du globe. Pour les participants, Singapour était aussi un exemple frappant des progrès réalisés par un des plus petits et des plus jeunes membres asiatiques du Commonwealth, où divers groupes raciaux vivent en harmonie, occupés à bâtir une société dynamique et prospère. L'organisation matérielle et administrative de la Conférence a été des plus satisfaisantes et on la fort louée chez les participants.

En plus du débat général sur la situation politique et économique dans le monde, les dirigeants du Commonwealth ont discuté les répercussions de l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne, la situation en Afrique australe, la sécurité de l'océan Indien et l'avenir du Commonwealth dans les années soixante-dix. Les chefs de gouvernement ont étudié aussi divers moyens de favoriser le développement au sein du Commonwealth grâce à l'établissement d'un Programme multilatéral de coopération technique du Commonwealth, à l'expansion des activités de la Fondation du Commonwealth, aux possibilités d'activités accrues dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse. Un modeste programme d'information a aussi été approuvé.

¹ Voir le texte complet des impressions du premier ministre dans les *Débats de la Chambre des communes* du 1^{er} février 1971, pages 2925 et 2926.

La reprise des ventes d'armes à l'Afrique du Sud, envisagée par la Grande-Bretagne, a été la note dominante de la Conférence. Après deux jours d'entretiens approfondis et concrets que les chefs de gouvernement ont tenus sans leurs conseillers, la possibilité de la dissolution du Commonwealth par cette question a été écartée provisoirement. On est convenu de former un groupe représentatif de huit membres du Commonwealth chargé d'étudier les facteurs influant sur la sécurité de la navigation commerciale dans l'Atlantique sud et l'océan Indien et de faire rapport aux gouvernements dès que possible par l'entremise du secrétaire général.

La principale réalisation de la Conférence a probablement été l'adoption d'une déclaration du Commonwealth, celle de Singapour, qui énonce les principes fondamentaux du Commonwealth et certains des objectifs auxquels tendent les gouvernements et les peuples des États membres. M. Kaunda, président de la Zambie, soumettait un projet de texte à la première session de travail et invitait les participants à faire des commentaires et des modifications². En coulisses et dans les couloirs du Centre de la Conférence on a beaucoup discuté et négocié un texte de Déclaration, sur lequel on ne réussit à s'entendre que le dernier jour. La Déclaration n'est ni une Charte ni une Constitution mais elle est soutenue par tous les membres et elle renferme des directives utiles pour la décennie soixante-dix.

Méthodes comparées de gouvernement

Au cours de l'étude du projet de Déclaration, l'attention s'est portée sur les objectifs du Commonwealth et par voie de conséquence sur les moyens d'améliorer les réunions de chefs d'État afin de mieux servir les besoins et intérêts mutuels des membres. De l'avis de M. Trudeau, les futures réunions devraient être surtout l'occasion d'entretiens au cours desquels les chefs de gouvernement partageraient le fruit de leurs expériences; quant à la situation politique et économique dans le monde, elle serait discutée en général et sur une vaste échelle dans les forums internationaux. M. Trudeau ajoutait que les dirigeants du Commonwealth pourraient tirer plus d'avantages en se penchant sur les vastes problèmes qu'ils devront sans doute affronter d'ici cinq ans plutôt que de se concentrer leur attention sur les crises politiques actuelles. Ils comprendraient mieux alors les forces en présence dans le monde et pourraient se pencher sur les problèmes naissants au stade où il y a quelque espoir d'influer sur les facteurs déterminants. C'est dans ce cadre qu'il avançait l'idée d'une discussion générale sur les méthodes comparées de gouvernement. De plus, on a appuyé la possibilité d'une formule de conférence moins rigide, qui réduirait le nombre de déclarations rédigées à l'avance et la tension qui accompagne la préparation d'un communiqué acceptable³. Tous étaient d'accord sur l'opportunité de changements et sur celle de préserver une occasion de rencontres personnelles

² Le texte de la Déclaration du Commonwealth figure en Appendice A.

³ Le communiqué de la Conférence de Singapour figure en Appendice B.

Grandes années de formalités, entre les chefs de gouvernement, car elles donnent un d'entre chaque exceptionnel aux Conférences du Commonwealth.

Finalement, on a réalisé de grands progrès dans un domaine important: celui d'une coopération technique plus étendue aux fins du développement des États membres sous l'égide du Secrétariat. Le Canada a annoncé qu'il contribuerait la somme moindre de 40 pour cent du montant global ou 350,000 dollars chaque année pour un Programme multilatéral de coopération technique du Commonwealth, et que le succès du Programme l'inciterait à fournir des fonds additionnels à condition qu'ils ne dépassent pas la tranche canadienne de 40 pour cent. La Grande-Bretagne et Singapour feront également des contributions volontaires au Programme. Le dernier jour, les chefs de gouvernement sont convenus aussi d'un modeste programme d'information et ils ont approuvé l'expansion raisonnable des activités de la Fondation du Commonwealth, établie cinq ans auparavant aux fins d'encourager les relations et les échanges entre les associations professionnelles et techniques des pays membres au niveau non gouvernemental. Certains progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'éducation, les échanges de jeunes et l'établissement d'un programme de bons du livre du Commonwealth.

La Conférence de Singapour a clairement révélé que les membres jugent de leur intérêt de continuer l'association du Commonwealth. Quelques projets ont été amorcés et certains programmes courants ont été élargis pour répondre aux besoins des membres. De l'avis de M. Trudeau, s'il est vrai que le Canada pourrait survivre sans le Commonwealth, il ne le ferait pas aussi bien qu'avec

La dissolution de l'association ne réglerait aucun problème; nul de ses anciens membres ne se trouverait en meilleure posture pour avancer ses intérêts. Le Commonwealth profite à tous ses membres et ne nuit à aucun. J'ai tout lieu de m'attendre que, l'importante déclaration du Commonwealth aidant, l'association se montrera capable d'apporter à l'enrichissement des relations humaines une contribution de la plus haute valeur. Les États membres ont une commune façon de s'exprimer, bien plus, ils parlent la même langue. Les autres pays nous envient sûrement la facilité des rencontres, la simplicité des abords et l'aisance des échanges qui en résultent⁴.

APPENDICE A

DÉCLARATION DU COMMONWEALTH

Le Commonwealth des nations est une association volontaire d'États indépendants et souverains, responsables chacun de ses propres décisions politiques, unis dans un esprit de coopération et de consultation mutuelle pour favoriser les intérêts communs de leurs peuples, la compréhension internationale et la paix mondiale.

Les États membres du Commonwealth, répartis sur six continents et cinq océans, sont composés de peuples de races, de langues et de religions différentes et connaissent tous les stades du développement économique, des pays défavorisés en voie de

⁴ La visite de M. Trudeau, en janvier, dans certains pays asiatiques lors de son voyage au Proche Orient, fera l'objet d'un article qui paraîtra dans la livraison d'avril d'*Affaires Extérieures*.

développement aux riches nations industrialisées. Ils englobent une riche variété de cultures, de traditions et d'institutions. L'appartenance au Commonwealth est compatible avec la liberté des gouvernements des États membres d'adhérer à tout groupe, association ou alliance ou de demeurer non alignés.

Dans leur diversité, tous les États membres du Commonwealth se reconnaissent certains principes communs. C'est par le respect de ces principes que le Commonwealth peut exercer son influence sur la société internationale pour le plus grand bien de l'humanité.

CONVAINCUS que le maintien de la paix et de l'ordre dans le monde est essentiel à la sécurité et à la prospérité de l'humanité, nous offrons notre appui aux Nations Unies et nous nous efforçons de renforcer son action en faveur de la paix dans le monde et ses efforts pour apaiser les tensions entre les peuples.

NOUS CROYONS à la liberté de l'individu, à l'égalité des droits pour tous les citoyens, quels que soient leur race, leur couleur, leurs croyances religieuses ou politiques, et à leur droit inaliénable de participer au façonnement de la société dans laquelle ils vivent par des procédés politiques libres et démocratiques. Nous nous efforçons donc de promouvoir dans chacun de nos pays les institutions représentatives et les garanties de liberté personnelle reconnues par la loi, qui constituent notre patrimoine commun.

NOUS CONSIDÉRONS les préjugés de race comme un mal dangereux qui menace le sain épanouissement de la race humaine, et la discrimination raciale comme une véritable plaie sociale. Chacun d'entre nous s'acharnera à faire disparaître cette plaie au sein de sa propre nation. Aucun pays n'accordera aux régimes qui pratiquent la discrimination une aide qui, d'après lui, contribue directement à favoriser ou à enraciner cette politique néfaste. Nous nous opposons à toutes les formes de domination coloniale et d'oppression raciale, et nous nous engageons à respecter les principes de la dignité et de l'égalité humaines. Nous nous efforcerons donc par tous les moyens de favoriser partout l'égalité et la dignité humaines ainsi que les principes d'autodétermination et d'antiracisme.

NOUS ESTIMONS que les disparités actuelles dans la répartition des richesses entre les hommes sont trop marquées et ne doivent pas être tolérées; elles créent aussi des tensions dans le monde; nous nous proposons de les faire disparaître progressivement; nous emploierons donc nos efforts à vaincre la pauvreté, l'ignorance et la maladie, en élevant les niveaux de vie et en réalisant une société internationale plus équitable. A cette fin, nous visons à libéraliser le plus possible les échanges internationaux, à des conditions justes et équitables; nous nous efforçons, en tenant compte des exigences particulières des pays en voie de développement, et à encourager l'acheminement vers ces pays de ressources suffisantes tant publiques que privées, conscients de l'importance d'agir ainsi dans un véritable esprit d'association et de créer à cette fin dans les pays émergents des conditions propices à une croissance et à des investissements soutenus.

NOUS CROYONS que la coopération internationale est essentielle pour éliminer les causes de la guerre, pour promouvoir la tolérance, pour combattre l'injustice et pour assurer le développement chez les peuples du monde; nous sommes convaincus que le Commonwealth est l'une des associations les plus susceptibles d'atteindre ces fins.

Dans la poursuite de ces principes, les membres du Commonwealth croient pouvoir donner un exemple positif de l'approche multinationale qui est essentielle à la paix et au progrès du monde moderne. L'association repose sur la consultation, la discussion et la coopération. En rejetant la contrainte comme instrument de

tique, ils reconnaissent que la sécurité de chaque État membre contre une agression de l'extérieur est un sujet d'inquiétude pour tous les membres. L'association ouvre une foule d'avenues pour de constants échanges de connaissances et d'opinions sur des questions professionnelles, culturelles, économiques, juridiques et politiques entre les États membres. Nous avons l'intention d'encourager et d'étendre ces relations car nous croyons que notre assemblée multinationale peut accroître la compréhension entre les hommes et entre les pays, aider à éliminer la discrimination fondée sur les différences de race, de couleur ou de croyance, maintenir et raffermir la liberté individuelle, contribuer à enrichir la vie de chacun, et promouvoir fortement la cause de la paix entre les peuples.

APPENDICE B

COMMUNIQUÉ DÉFINITIF

Les chefs de gouvernement du Commonwealth se sont réunis à Singapour du 14 au 22 janvier. Tous les pays du Commonwealth étaient représentés, dont sept par leur président, dix-sept par leur premier ministre, un par son vice-président et six par un ministre important. La réunion fut présidée par le premier ministre de Singapour.

2. C'était la première réunion des chefs de gouvernement tenue en Asie. Les chefs de gouvernement en étaient très satisfaits et ont exprimé au Gouvernement de Singapour leur gratitude pour son hospitalité.

3. Les participants à la réunion ont réservé un accueil chaleureux aux premiers ministres des Tonga, du Samoa-Occidental et des Fidji, trois pays qui sont devenus membres du Commonwealth en 1970, notamment parce que leur adhésion permet au Commonwealth d'obtenir, dans ses consultations, de nouveaux points de vue sur les populations du Pacifique du Sud-Ouest.

La Déclaration du Commonwealth

4. Les chefs de gouvernement ont approuvé unanimement et publié une déclaration du Commonwealth.

Les affaires internationales

5. Les chefs de gouvernement ont réexaminé la situation politique mondiale et ses tendances. Il y a eu échange de vues sur: les relations Est-Ouest; l'entrée de la Chine aux Nations Unies; les mesures nécessaires au règlement du conflit en Indochine; la neutralisation de l'Asie du Sud-Est; les conditions nécessaires à un règlement durable au Moyen-Orient; la violation de la sécurité et de la souveraineté de la République de Guinée par les forces militaires et navales du Portugal, de concert avec d'autres éléments; la nécessité d'un désarmement général et complet sous un contrôle international effectif, l'abandon de la course aux armes nucléaires et l'adoption de mesures parallèles, surtout en matière de désarmement nucléaire, jusqu'à la réalisation d'un désarmement général et complet; les essais d'armes nucléaires et le reversement d'armes chimiques dans la région paisible du Pacifique du Sud-Ouest; le rôle complémentaire d'organismes régionaux et de groupements transrégionaux comme le Commonwealth.

L'Afrique australe

6. Les participants à la réunion ont passé en revue les événements majeurs survenus en Afrique australe, notamment en Afrique du Sud et en Namibie (Sud-

Ouest africain), dans les colonies portugaises et en Rhodésie, et ils sont convenus que les tensions qui se manifestent dans cette région tendront plutôt à s'accroître qu'à décroître à moins que des changements importants ne soient apportés à l'état de choses actuel. Les discussions antérieures sur le principe Nibmar ont été évoquées de nouveau à cette occasion. Les participants à la rencontre ont réaffirmé à l'unanimité l'importance du principe suivant lequel toute proposition de règlement devra être acceptable à l'ensemble des habitants de la Rhodésie.

7. Les participants à la réunion étaient saisis du rapport du comité des sanctions du Commonwealth, contenant une revue de la mise en application des sanctions économiques pendant les deux dernières années. Les chefs de gouvernement ont autorisé le comité à continuer de suivre la situation de près.

8. Les chefs de gouvernement ont discuté à fond la question de la vente d'armes à l'Afrique du Sud.

9. Les chefs de gouvernement ont étudié les facteurs influant sur la sécurité des voies maritimes commerciales dans l'Atlantique-Sud et l'Océan Indien, routes qui sont d'importance vitale pour un grand nombre de pays du Commonwealth. Ils ont décidé d'instituer une commission d'étude, composée de représentants de l'Australie, de la Grande-Bretagne, du Canada, de l'Inde, de la Jamaïque, du Kenya, de la Malaisie et du Nigéria, et l'ont chargée de réexaminer la question et de leur faire rapport le plus tôt possible par l'entremise du secrétaire général.

10. Certains chefs de gouvernement ont précisé à quelles conditions ils acceptaient d'appuyer le projet de création de la commission d'étude.

La sécurité de l'Océan Indien

11. Au cours du débat sur un mémoire présenté par le premier ministre de Ceylan sur la sécurité de l'Océan Indien, les chefs de gouvernement sont tombés d'accord sur l'opportunité de veiller à ce que la paix et la stabilité continuent de régner dans cette région.

Les affaires économiques

12. Les chefs de gouvernement ont eu des entretiens approfondis et francs sur la situation économique mondiale et ont passé en revue les faits et les tendances actuels. Au nombre des questions qui ont fait l'objet de ces entretiens figurent: libéralisation du commerce extérieur et l'accès aux marchés; les problèmes spécifiques qui se posent pour les exportations des pays en voie de développement; le système préférentiel généralisé et les problèmes qu'il pose; les problèmes internationaux qui posent les denrées; les tarifs-marchandises élevés; l'inflation et ses conséquences; les problèmes du service de la dette pour les pays en voie de développement; les objectifs quant au transfert de ressources aux pays en voie de développement; les modalités et les conditions d'aide, y compris le principe de l'aide inconditionnelle; le financement supplémentaire; la possibilité d'un lien entre les droits de tirage spéciaux et le financement du développement; et les politiques de prêt des institutions financières internationales.

13. Les chefs de gouvernement ont exprimé leur satisfaction de l'accord intervenu à l'Assemblée générale des Nations Unies sur la stratégie internationale de développement pour la deuxième Décennie du développement. Ils ont réaffirmé que leurs gouvernements étaient décidés à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les buts et objectifs de la décennie. Pour résumer leurs entretiens, ils ont aussi réaffirmé leur conviction que la satisfaction des aspirations économiques et sociales des populations des pays en voie de développement était une question d'intérêt vital non seulement pour ces pays mais aussi pour le monde entier.

L'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne à la CEE

14. Les chefs de gouvernement ont discuté de l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne et de ses répercussions possibles pour les autres membres du Commonwealth. Ils ont discuté entre autres des questions suivantes: l'incidence de la politique agricole des Six sur les exportations de partenaires traditionnels de la Grande-Bretagne; la nécessité pour la Communauté agrandie de dépasser ses horizons; les accords moratoires à prévoir pour les pays qui voudraient ou pourraient s'associer ou conclure d'autres accords commerciaux avec une Communauté agrandie; les tarifs préférentiels et leurs répercussions sur les inconvénients possibles pour le Commonwealth de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne; et les modalités de consultation lors des négociations. Ils louèrent la résolution du Gouvernement britannique de continuer à faire pression pendant les négociations pour l'adoption de mesures de protection des intérêts des pays du Commonwealth.

Coopération du Commonwealth au développement

15. Les chefs de gouvernement ont accueilli favorablement l'établissement du Fonds du Commonwealth pour le développement technique et ont noté qu'il pouvait maintenant fonctionner.

16. Les chefs de gouvernement ont discuté des recommandations fournies dans une étude sur le développement du marché des exportations du Commonwealth. Ils ont décidé qu'il faudrait étudier davantage ces recommandations à une réunion prochaine des représentants commerciaux et financiers.

Programme d'information du Commonwealth

17. Les chefs de gouvernement ont accepté en principe les propositions qu'on leur avait soumises en vue de la création d'un programme d'information du Commonwealth.

Coopération du Commonwealth sur des questions intéressant les jeunes

18. Les chefs de gouvernement ont noté avec satisfaction les activités du secrétariat dans le domaine de la jeunesse et ont accepté qu'il en élargisse le champ. Ils ont noté qu'un certain nombre de questions connexes seraient discutées lors de la Conférence du Commonwealth sur l'éducation qui se tiendra prochainement à Canberra. Ils ont décidé qu'une rencontre des ministres qui s'occupent de questions relatives à la jeunesse soit convoquée le plus tôt possible.

Programme de bons du livre du Commonwealth

19. Les chefs de gouvernement ont approuvé en principe la création d'un programme de bons du livre du Commonwealth.

20. Le programme spécial du Commonwealth pour l'aide à l'éducation des Africains de Rhodésie

21. Les chefs de gouvernement ont pris connaissance de la marche du programme et en ont approuvé la poursuite.

La Fondation du Commonwealth

21. Les chefs de gouvernement ont pris connaissance des progrès de la Fondation du Commonwealth et ont approuvé les projets relatifs à son expansion.

Méthodes comparées de gouvernement

22. Les participants à la Conférence sont convenus que la question de « méthodes comparées de gouvernement » inscrite à l'ordre du jour à la demande du premier ministre du Canada, devrait être reprise à la prochaine réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth. On propose que le secrétaire général facilite ces échanges de vues en faisant faire une étude préliminaire du sujet par les fonctionnaires compétents.

Le rapport du secrétaire général du Commonwealth

23. Les chefs de gouvernement prennent connaissance du troisième rapport du secrétaire général du Commonwealth.

CONFÉRENCES

Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, reprise de la dixième session: Genève, du 1^{er} au 5 mars.

Commission du développement social des Nations Unies, vingt et unième session: New York, du 1^{er} au 19 mars.

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, vingt-septième session: Manille, mars-avril.

Sixième Congrès météorologique mondial de l'OMM: Genève, du 5 au 30 avril.

Conseil d'administration du FISE: Genève, du 13 au 29 avril.

Conférence des plénipotentiaires sur les arrangements définitifs visant le Consortium international des télécommunications par satellites: Washington, du 14 avril à la fin du mois.

Commission économique pour l'Europe, vingt-sixième session: Genève, du 19 au 30 avril.

Conseil économique et social, cinquantième session: New York, du 26 avril au 11 mai.

Commission économique pour l'Amérique latine: Santiago, du 27 avril au 7 mai.

UNESCO, quatre-vingt-septième session du Conseil exécutif: Paris, avril-mai.

Conseil administratif de l'UIT: Genève, du 1^{er} au 21 mai.

Assemblée mondiale de la Santé, réunion des délégués du Commonwealth: Genève, le 3 mai.

OMS, vingt-quatrième session de l'Assemblée mondiale de la Santé: Genève, du 4 au 28 mai.

Conseil exécutif de l'UPU: Berne, du 20 au 28 mai.

Conseil du développement industriel de l'ONUDI: Vienne, mai.

Conférence internationale spéciale de l'ONUDI: Vienne, mai-juin.

Commission internationale de contrôle des stupéfiants: Genève, mai-juin.

Réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord: Lisbonne, les 3 et 4 juin.

Conférence de l'OIT: Genève, juin.

Conseil des gouverneurs du PNUD: Genève, juin.

Assemblée de l'OACI: Vienne, du 15 juin au 15 juillet.

Consultation mondiale sur l'utilisation du bois dans la construction de logements: Vancouver, du 5 au 16 juillet.

Cinquième Congrès de la Fédération internationale pour le traitement de l'information: Ljubljana (Yougoslavie), du 23 au 28 août.

Quatrième Conférence de Genève sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique: Genève, du 6 au 16 septembre.

Réunion des ministres des Finances du Commonwealth: Nassau, les 22 et 23 septembre.

Quinzième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique: Vienne, du 23 au 30 septembre.

Troisième Conférence médicale du Commonwealth: Île Maurice, novembre.

Le Canada et l'Union soviétique

ACCORD DE COOPÉRATION SUR LE PLAN DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE



Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, et le président du Comité d'État sur les sciences et la technologie du Conseil des ministres de l'URSS, M. V. A. Kirillin, signent à Moscou l'Accord canado-soviétique sur la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie.

Le 17 janvier 1971, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a signé à Moscou, au nom du Canada, un accord avec l'URSS en vue de la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie. C'est M. V. A. Kirillin, président du Comité d'État sur les sciences et la technologie du Conseil des ministres de l'URSS qui a signé pour le compte de l'Union soviétique.

L'accord traduit l'intérêt que prennent les gouvernements du Canada et de l'URSS à une multiplication des contrats entre les deux pays. Il a été signé avec l'intention de favoriser des échanges de technologie industrielle au bénéfice des deux parties et implique, du côté canadien, une participation de l'industrie privée aussi bien que du gouvernement. Les deux ministres, lorsqu'ils ont signé l'accord, ont également confirmé l'intention de leurs gouvernements respectifs de continuer plus tard dans cette voie en négociant un accord d'ensemble qui fournira un

cadre à l'élargissement des échanges dans des domaines tels que la culture, l'enseignement, les sciences et les arts.

La mise en œuvre de l'accord sur les échanges industriels repose entre les mains d'une Commission mixte canado-soviétique, qui s'est réunie pour la première fois à Moscou le lendemain de la signature. M. Pepin était à la tête des délégués canadiens, qui comprenaient l'ambassadeur du Canada en URSS et de hauts fonctionnaires de neuf ministères et organismes de l'État, de même que des agents supérieurs de la Chambre de Commerce du Canada, de l'Association canadienne des exportateurs, de l'Association canadienne des manufacturiers et de plusieurs associations industrielles et sociétés en vue, aussi bien publiques que privées. La délégation soviétique, sous la direction du premier vice-président du Comité d'État soviétique sur les sciences et la technologie, M. Yefremov, comprenait des hauts fonctionnaires de plusieurs ministères, comités et organismes soviétiques.

Création de groupes de travail

À la suite des entretiens entre les deux sections, au cours desquels les Canadiens ont rendu visite à divers organismes et visité quelques entreprises industrielles, la Commission a décidé de créer des groupes mixtes de travail dans six secteurs industriels. Ces groupes seront composés de représentants de l'industrie et du Gouvernement et seront chargés de l'organisation sur le plan pratique de la coopération et des échanges entre les organisations et entreprises industrielles du Canada et de l'URSS dans les domaines suivants:

1. Architecture, construction et matériaux de construction
2. Industrie forestière
3. Industrie des métaux non ferreux
4. Industrie se rattachant à l'énergie électrique
5. Industrie pétrolière
6. Industrie gazière

Il est prévu que ces groupes de travail tiendront leurs premières réunions au printemps prochain pour commencer à dresser des programmes de coopération.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, en déposant le 4 février à la Chambre des communes le texte de l'accord et le Protocole établi à la suite de la réunion de la Commission mixte, a indiqué certains traits particuliers des sphères d'intérêt des groupes de travail qui se sont dégagés des entretiens à Moscou:

1. Les problèmes soulevés par la sévérité des conditions climatiques et le pergélisol présentent un intérêt considérable pour les deux pays. Ils ont été choisis pour faire l'objet d'une étude par les groupes de travail de la construction, de l'énergie électrique, de l'industrie pétrolière et de l'industrie gazière.
2. La dénomination des groupes de travail ne constitue pas une délimitation exclusive des domaines possibles de coopération dans l'application

industrielle de la science et de la technologie. Outre ces groupes de travail, d'autres contacts se poursuivront, et de nouveaux groupes de travail pourront être créés par accords mutuels.

Au cours des travaux de la Commission, les représentants des deux parties ont exprimé l'espoir que l'accord favorisera la multiplication des contacts actuels, entraînera la création d'autres liens entre les milieux d'affaires des deux pays, favorisera l'accroissement en volume et en diversité des échanges commerciaux bilatéraux et encouragera le développement de nouvelles formes de coopération économique et technologique.

M. Pepin a déclaré à la Chambre des communes que la coopération que l'accord encourage

pourrait prendre la forme d'échanges d'information et de visites d'hommes d'affaires et d'experts. Elle pourrait aussi mener à des accords de concessions de licences dans des domaines particuliers de la technologie. Elle pourrait mener à toutes sortes « d'initiatives mixtes ». Je suppose que cela augmentera aussi les échanges commerciaux dans les deux sens entre les deux pays.

Il a fait remarquer que les Canadiens avaient été chaleureusement accueillis en URSS et avaient procédé à des échanges de vues constructifs qui « tout semble indiquer... seront avantageux pour chacun ». Il a ajouté que la prochaine réunion de la Commission mixte se tiendrait à Ottawa au début de 1972.

Pendant qu'il était à Moscou, M. Pepin s'est entretenu par ailleurs avec le ministre soviétique du Commerce extérieur, M. N. S. Patolichev. Les deux ministres ont passé en revue l'évolution du commerce et les perspectives de son expansion future. Il a également rendu visite au vice-président du Conseil des ministres soviétiques, M. D. S. Polyansky, qui est déjà venu deux fois au Canada, et s'est entretenu avec lui de toute la gamme des relations qui existent entre le Canada et l'Union soviétique.

Consortium international des Télécommunications par Satellites

NÉGOCIATION D'UN ACCORD DÉFINITIF¹

LES États membres du Consortium international des Télécommunications par Satellites (INTELSAT) négocient depuis deux ans des accords définitifs en vue de remplacer les accords provisoires qui régissent les opérations de l'INTELSAT depuis la création du Consortium (août 1964). L'INTELSAT est une entreprise coopérative alliant les compétences gouvernementales et commerciales, qui a été établie en vue de pourvoir à la mise au point et à l'exploitation d'un réseau commercial mondial de communication par satellites pour étendre les services de télécommunications à toutes les régions du monde. Cet objectif a été réalisé en grande partie par la mise en place et l'heureuse exploitation des satellites de communication au-dessus des océans Atlantique, Pacifique et Indien.

Le régime provisoire de l'INTELSAT comprend deux instruments internationaux :

- i) l'accord établissant un régime provisoire applicable à un système commercial mondial de communication par satellites, et
- ii) l'accord spécial (avec l'accord additionnel sur l'arbitrage).

Le premier de ces instruments constitue un accord international qui énonce les principes fondamentaux et les directives d'organisation suivant lesquels les organismes désignés par les États participants établiront et exploiteront un réseau mondial de satellites. L'accord spécial, que les organismes de communication désignés ou les gouvernements mêmes, dans certains cas, ont signé (c'est le cas de la Société canadienne des communications transmarines qui a signé l'accord au nom du Canada), traite des aspects financiers et de l'exploitation de l'INTELSAT, y compris la répartition des dépenses et bénéfices, l'établissement de la priorité d'utilisation des satellites, les directives et règlements régissant la fourniture du matériel, les droits d'inventions et les données techniques, et plusieurs autres dispositions relatives aux attributions du Comité intérimaire des télécommunications par satellites (l'organe exécutif du Consortium) et du directeur général. Selon les termes de l'accord intergouvernemental, le secteur spatial, c'est-à-dire les satellites, est la propriété indivise des signataires de l'accord spécial proportionnellement à leur contribution respective aux dépenses de ce secteur. La structure de l'INTELSAT est celle d'une entreprise en participation. Le Comité intérimaire des télécommunications par satellites est l'organe exécutif chargé de toutes les directives et décisions de l'organisation. La Société Communication Satellites

¹ Cet article est le huitième d'une série publiée dans *Affaires Extérieures* et portant sur le travail de la Direction des affaires juridiques du ministère.

Corporation (COMSAT), qui est l'organe désigné des États-Unis à l'INTELSAT, joue aussi le rôle de directeur du Consortium.

Toutefois, l'accord prévoit que la structure provisoire de l'INTELSAT doit être remplacée par une organisation permanente qui tiendra compte de la participation considérablement accrue à l'INTELSAT, et par conséquent du besoin d'internationalisation accrue de la direction et du contrôle de l'entreprise mondiale, y compris une gestion plus indépendante.

Progress remarquables du Consortium

On ne saurait nier que l'INTELSAT a, conformément aux dispositions intérimaires, contribué considérablement à l'extension et à l'amélioration des communications entre tous les pays du monde et à la réduction du coût d'une telle entreprise. Le Consortium se compose de 77 États membres (il n'en comptait que 18 lors de sa fondation), qui représentent non seulement les grands usagers des installations de télécommunications mais aussi un nombre important de pays en voie de développement qui profiteront probablement le plus de ce nouveau réseau. Le service commercial de télécommunications commençait avec la mise en orbite du satellite *Early Bird* au-dessus de l'Atlantique. Le lancement subséquent d'autres satellites étendait le réseau à toutes les parties du monde tandis que les services se développaient et s'amélioraient constamment. Près de la moitié des communications téléphoniques transatlantiques se font actuellement par satellites. On commence à assurer de nouveaux services, comme la télévision intercontinentale, et à envisager d'autres, y compris les communications entre ordinateurs et les communications aéronautiques.

Malgré les progrès remarquables ainsi réalisés, les États parties au régime provisoire manifestent un mécontentement assez général au sujet du grand déséquilibre qui existe, à leur avis, dans le mode d'organisation et d'attribution des pouvoirs du Consortium. La grande divergence de vues sur ces points et sur des questions connexes est frappante lors de la première série de négociations amorcées en février 1969 par les représentants et les observateurs d'une centaine d'États et d'organisations internationales. Un certain nombre de questions critiques relatives au statut, à la structure, à la portée et au but de l'INTELSAT sont soulevées à la conférence et la mésentente à cet égard entrave la négociation d'un accord général. Un Comité préparatoire de la conférence plénière se réunit à trois reprises en 1969 afin d'éclaircir la situation et de réduire les principales différences d'opinions. Le rapport du Comité constitue le document de fond de la deuxième conférence plénière de février 1970, qui, après cinq semaines de négociations, entrevoit la possibilité de parvenir à certaines dispositions conciliantes concernant la structure définitive de l'INTELSAT. Entre les sessions, un groupe de travail s'est réuni à trois reprises à Washington en 1970, pour formuler dans un projet de traité les dispositions généralement acceptées à la deuxième conférence et pour étendre les concessions mutuelles à d'autres questions importantes; ces travaux ont frayé la voie à une troisième conférence plénière qui se tiendra en avril prochain et dont on espère qu'elle sera la dernière.

Questions critiques soulevées

L'INTELSAT est un cas sans précédent dans les annales de la coopération et de l'organisation internationales. Il a associé de façon incomparable des organes gouvernementaux et commerciaux qui forment une entreprise mondiale d'utilisation et d'exploitation d'un nouveau système de communication. C'est pourquoi la négociation d'un accord définitif a soulevé une vaste gamme de questions politiques et économiques, de même que des questions de droit international public, d'élaboration de traités et d'organisation internationale.

Parmi les questions les plus critiques qu'ont soulevées les négociations de l'INTELSAT on peut noter les suivantes :

- a) Quelle organisation assurera le mieux la pleine participation de tous les membres à l'exploitation des installations de télécommunication tout en conservant à l'INTELSAT son efficacité commerciale. En particulier, quel doit être le rôle des gouvernements dans l'exploitation du réseau et dans quelle mesure les grands investisseurs doivent-ils exercer leur contrôle sur l'orientation de l'organisation et se charger des décisions à prendre ?
- b) Faut-il que l'INTELSAT ait une direction internationale, faisant partie intégrante de l'organisation, ou que la Société COMSAT, désignée par les États-Unis, continue d'exercer cette fonction ?
- c) Dans quelle mesure doit-il y avoir coordination entre l'INTELSAT et les réseaux nationaux ou régionaux de télécommunications par satellites qui ne font pas partie de l'INTELSAT ?
- d) Dans quelle mesure les États parties à l'accord ou les organismes désignés à l'INTELSAT seront-ils responsables envers les tierces parties des dommages causés par l'exploitation du réseau de télécommunications et, à cet égard, quels seront les effets du Traité sur l'espace extra-atmosphérique et des discussions du Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ?
- e) Le principe d'unanimité doit-il s'appliquer à l'annulation de l'accord sur le régime provisoire et, sinon, quelles mesures doit-on adopter pour protéger les investissements des parties en cause qui n'adhèrent pas aux accords définitifs ?
- f) Quelles démarches faut-il entreprendre en matière d'amendements ultérieurs, et de règlement des différends nés de certaines dispositions, compte tenu des deux niveaux de participation, gouvernementale et commerciale, à l'INTELSAT ?

Certaines des questions précitées ont été résolues mais plusieurs sont encore envisagées sous des angles différents par des membres de l'INTELSAT. Il incombera à la troisième conférence plénière de résoudre définitivement ces questions en avril prochain.

M. J. M.
Pékin, de
sur un ter
de Congr
Le g
janvier et
quatre m
llique po



L'AMBASSADE DU CANADA A PÉKIN

M. M. Fraser (à droite), chargé d'affaires a.i. de la première ambassade du Canada à Pékin, devant la chancellerie avec les membres de son personnel. La chancellerie est située sur un terrain d'une acre dans le quartier des ambassades de San Li Tun, entre l'ambassade de Hongrie et l'ambassade du Népal.

Le groupe principal du personnel de base de l'ambassade est arrivé à Pékin le 11 janvier et la chancellerie a ouvert officiellement ses portes le 1^{er} février 1971, environ quatre mois après l'établissement des relations diplomatiques entre le Canada et la République populaire de Chine.

Organisation pour les années soixante-dix

DANS le document officiel *Politique étrangère au service des Canadiens*, publié à la suite de l'étude de politique étrangère à laquelle le Gouvernement a récemment procédé, la partie intitulée « Organisation pour les années 70 » a dégagé les grandes lignes de l'organisation que l'on considère comme nécessaire pour mener à bien la politique du Gouvernement au cours des années soixante-dix et dans la suite.

Le Gouvernement aura besoin d'une organisation souple et forte pour réaliser cette politique étrangère renouvelée, car les défis se poseront, les chances s'offriront et les événements se dérouleront plus vite, dans les décennies à venir.

Les changements se précipitent, d'où la nécessité et l'urgence de planifier et d'exécuter une politique étrangère cohérente axée sur les objectifs nationaux. Il faut concevoir de nouvelles structures administratives et appliquer de nouvelles techniques de gestion¹.

La déclaration qui suit fournissait une directive complémentaire en ce qui concerne la nouvelle organisation du personnel et les techniques modernes de gestion:

Aussi le Gouvernement a-t-il décidé de procéder à une intégration aussi poussée que possible de ses services étrangers. Il croit que cela permettra d'atteindre plus sûrement ses objectifs à l'étranger².

Le document reconnaissait toutefois que la marche vers une intégration maximum des services étrangers, qui est la condition nécessaire de l'accomplissement le plus efficace des objectifs gouvernementaux, ne se ferait pas en un jour et qu'il ne fallait pas s'y prendre d'une manière qui risquât d'appauvrir la qualité actuelle de nos services à l'étranger.

On ne peut pas établir du jour au lendemain un système de gestion parfaitement intégré. Tout plan d'application de l'objectif d'intégration doit être évalué, mis à l'essai et réalisé en pratique, sans porter atteinte à la qualité des services sur lesquels le Gouvernement et le peuple canadiens peuvent déjà compter à l'étranger. Cette nouvelle organisation devra s'implanter en souplesse et avoir dès le départ la capacité de s'adapter à l'évolution de la situation internationale³.

Le but de cet article est de décrire brièvement les premières mesures qui ont été prises pour mettre au point « l'organisation puissante et souple » dont le Gouvernement a besoin pour mener à bien sa politique étrangère.

Premières mesures

Les premiers travaux ont commencé en octobre 1969 par la création, sous la présidence de M. Sidney Pierce, fonctionnaire qui bénéficie de longues années d'expérience aux ministères de l'Industrie et du Commerce et des Affaires extérieures, d'un groupe de travail sur l'unification du personnel des services de soutien à l'étranger. Ce groupe de travail a remis son rapport à la fin de mai

¹ *Politique étrangère au service des Canadiens*, p. 40.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

1970. A peu près à la même époque se poursuivait une série d'études approfondies de la politique étrangère canadienne, qui a atteint son point culminant avec la publication de *Politique étrangère au service des Canadiens*. Il était dès lors possible au Gouvernement de concevoir une organisation opérationnelle et administrative en fonction des besoins de sa politique. Le Gouvernement a annoncé en juin 1970 qu'il avait décidé de prendre immédiatement des dispositions pour parvenir à l'intégration de ses opérations à l'étranger. La nature exacte et le calendrier de l'intégration, qui soulevaient des questions telles que d'éventuelles modifications législatives et la création d'un service unique à l'étranger, ont été réservés en vue d'une étude ultérieure. Le Gouvernement a toutefois précisé que son but était de rechercher la plus grande intégration de ses opérations à l'étranger qui fût compatible avec la meilleure efficacité possible dans l'accomplissement des objectifs gouvernementaux.

Pour diriger la mise en œuvre des moyens propres à parvenir à ces fins, on a créé un Comité interministériel sur les relations extérieures (ICER) qui comprend des représentants de tous les ministères qui effectuent des opérations importantes à l'étranger. L'ICER est placé sous la présidence du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. A. E. Ritchie. Les autres membres permanents de l'ICER sont le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, le sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le président de l'Agence canadienne de développement international, le secrétaire du Conseil du Trésor, un sous-secrétaire du Cabinet et le sous-ministre des Travaux publics. L'ICER sert de lieu de consultation entre tous les ministères intéressés par les propositions d'intégration des services à l'étranger et c'est au sein de ce Comité que l'on recherche des solutions aux questions soulevées par ces propositions. L'ICER a choisi comme premier secteur de ses examens et de ses études l'intégration et la normalisation des services de soutien et l'élaboration du régime de la programmation par pays en matière d'opérations à l'étranger.

Outre le Comité interministériel sur les relations extérieures, le Gouvernement a créé un sous-comité connu sous le nom de Comité de gestion du personnel, sur la composition et le fonctionnement duquel nous reviendrons plus loin dans le présent article, et un Groupe de travail interministériel destiné à étudier les moyens d'intégrer les services de soutien des opérations à l'étranger, de même que les conséquences de l'intégration de ces services sur l'organisation intérieure. On a demandé à ce dernier groupe de travail de remettre son rapport à l'ICER, ce qu'il a fait en juillet 1970.

Intégration des services de soutien

Après une nouvelle période au cours de laquelle l'ICER a étudié le rapport du Groupe de travail interministériel sur les services administratifs de soutien, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait part, le 19 janvier 1971, de la décision prise par le Gouvernement de donner au ministère

des Affaires extérieures la responsabilité de fournir des services de soutien à la plupart des ministères et organismes de l'État dans toutes les missions diplomatiques et postes consulaires et dans la plus grosse partie de ses bureaux à l'étranger, à compter du 1^{er} avril 1971. Cette intégration des services de soutien concerne la gestion financière et du personnel et s'étend au personnel des services de soutien; à la gestion des propriétés, aux approvisionnements, au matériel et aux fournitures; à l'organisation des voyages et à la fourniture d'employés de bureau, de sténographes et, dans une certaine mesure, de traducteurs.

Le processus d'intégration des services de soutien a revêtu un caractère très réaliste. En annonçant la décision prise par le Gouvernement, M. Sharp a déclaré:

Tous les changements d'organisation qui résulteront de cette intégration des services se feront peu à peu au fur et à mesure qu'il deviendra évident que de tels changements sont de nature à accroître le rendement et l'efficacité. Un pas important dans la voie de la réorganisation et de la normalisation en un régime unique des services de soutien sera accompli lors du transfert, le 1^{er} avril prochain, de la responsabilité et des ressources au ministère des Affaires extérieures. La qualité des services dont bénéficient actuellement le Gouvernement et le peuple canadien s'en trouvera maintenue et améliorée.

M. Sharp a fait également remarquer que l'intégration des services de soutien qui doit intervenir le 1^{er} avril 1971 n'englobe pas tous les employés du Gouvernement qui remplissent un rôle de soutien dans les opérations à l'étranger. On a laissé de côté le personnel employé au soutien des forces militaires opérationnelles et les employés des corporations de mandataire comme Énergie atomique du Canada, Limitée, ou des corporations de propriétaire comme Air Canada, Radio-Canada ou *Polymer Corporation Limited*.

Conseiller du Gouvernement

Le mandat qu'a reçu l'ICER comporte, entre autres, la charge de conseiller le Gouvernement sur « la formulation d'une politique générale des activités à l'étranger », la « mise en harmonie des plans des divers ministères concernant les pays » et « l'affectation de fonds aux activités à l'étranger ». Afin d'être à même de conseiller le Gouvernement dans ces domaines, l'ICER a entrepris l'étude des méthodes qui permettront au Gouvernement de coordonner plus efficacement les politiques de tous les ministères et organismes de l'État en ce qui concerne les opérations à l'étranger et les programmes et ressources nécessaires pour mener ces politiques à bien. Dans le cadre de cette étude, l'ICER examine la possibilité d'instituer un régime d'ensemble de la programmation par pays.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le Comité de gestion du personnel a la responsabilité des aspects de l'intégration qui touchent à la gestion du personnel. Ce Comité est présidé par le directeur général du service des délégués commerciaux, M. J. M. Maddick, et il est composé de représentants au niveau des sous-ministres adjoints des ministères des Affaires extérieures de l'Industrie et du Commerce, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et de

fonctionnaires supérieurs de l'Agence canadienne de développement international, du bureau du Conseil privé, de la Commission de la Fonction publique et du Conseil du Trésor. Ce Comité est assisté par le secrétariat de l'ICER. Les principales responsabilités du Comité de gestion du personnel sont en premier lieu de donner des conseils sur la dotation en personnel des missions et en second lieu d'élaborer des politiques coordonnées, et dans l'avenir une politique commune de recrutement, de plans de carrière, de classement, de notation et de normes de notation, de traitements et d'indemnités et de désignation diplomatique.

Politiques de gestion du personnel

Les ministères et organismes de l'État représentés au Comité de gestion du personnel se livrent actuellement, au nom de celui-ci et avec l'assistance du secrétariat de l'ICER, à des travaux tendant à élaborer des politiques convenables de gestion du personnel. Le Comité a entrepris également une étude dans le but de fixer une politique et un programme de détachement et d'échange de personnel, dans les deux sens, entre les services à l'étranger et les autres parties de la fonction publique, l'entreprise privée canadienne et les communautés universitaires, d'autres organismes du Canada et les institutions internationales. Les buts de ce programme sont en premier lieu de faire en sorte que le personnel des principaux ministères ayant des services à l'étranger reste en contact étroit avec les politiques et les points de vue des ministères et organismes de l'État qui s'occupent plus particulièrement des affaires intérieures et, inversement, que ces ministères et organismes de l'État restent conscients des contraintes qu'imposent à la politique les événements qui surviennent à l'étranger et l'évolution des relations internationales en général, dans la mesure où ils sont liés aux programmes et objectifs du Gouvernement; et en second lieu de fournir au personnel de la fonction publique des occasions plus nombreuses de rester en relation avec diverses communautés et institutions du Canada et avec des organismes internationaux.

La façon dont le Comité interministériel sur les relations extérieures a conçu le travail qui lui était assigné par le Gouvernement est fort bien exprimée dans une lettre du 24 juin 1970, adressée conjointement à leurs services extérieurs à l'étranger par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les sous-ministres de l'Industrie et du Commerce et de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et par le vice-président de l'Agence canadienne de développement international. On peut lire dans cette lettre ce qui suit:

A mesure que nous nous avançons vers l'objectif d'activités extérieures réellement intégrées que s'est fixé le Gouvernement, nous devons réfléchir à chaque pas que nous faisons pour nous assurer qu'il est solide et qu'il apportera sa contribution aussi bien au programme qu'au service extérieur chargé de l'appliquer. La tâche de faire de la notion d'intégration une réalité palpable représente pour chacun d'entre nous, aussi bien sur place qu'à l'étranger, une responsabilité importante, et nous avons confiance qu'elle constituera pour tous ceux qui travaillent dans les services extérieurs du Canada une nouvelle et intéressante page.

Traité d'interdiction des armes sur les fonds marins

LE Canada a participé à des cérémonies spéciales, qui se sont déroulées le 11 février 1971 à Londres, à Moscou et à Washington, à l'occasion de l'ouverture à la signature du « Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol », couramment appelé le traité d'interdiction des armes sur les fonds marins. Le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Heath, le premier ministre de l'URSS, M. Kossyguine, et le président des États-Unis, M. Nixon, ont présidé aux cérémonies dans leurs capitales respectives tandis que le Canada et d'autres États étaient représentés par leurs ambassadeurs, leurs hauts commissaires ou leurs chefs de poste suppléants. Le Canada et une soixantaine d'autres pays ont signé le traité le premier jour où il a été ouvert à la signature. L'accord entrera en vigueur lorsque vingt-deux gouvernements l'auront ratifié, y compris ceux des États-Unis, de l'Union soviétique et de la Grande-Bretagne.

Le traité d'interdiction des armes sur les fonds marins est le fruit de leurs années de négociations engagées à Genève par le Comité du désarmement, où le



L'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Marcel Cadieux, dans le Salon des conférences internationales, à Washington, D.C., signe, au nom du Canada, le traité d'interdiction des armes sur les fonds marins. A gauche de M. Cadieux, le secrétaire de la Défense des États-Unis, M. Melvin Laird.

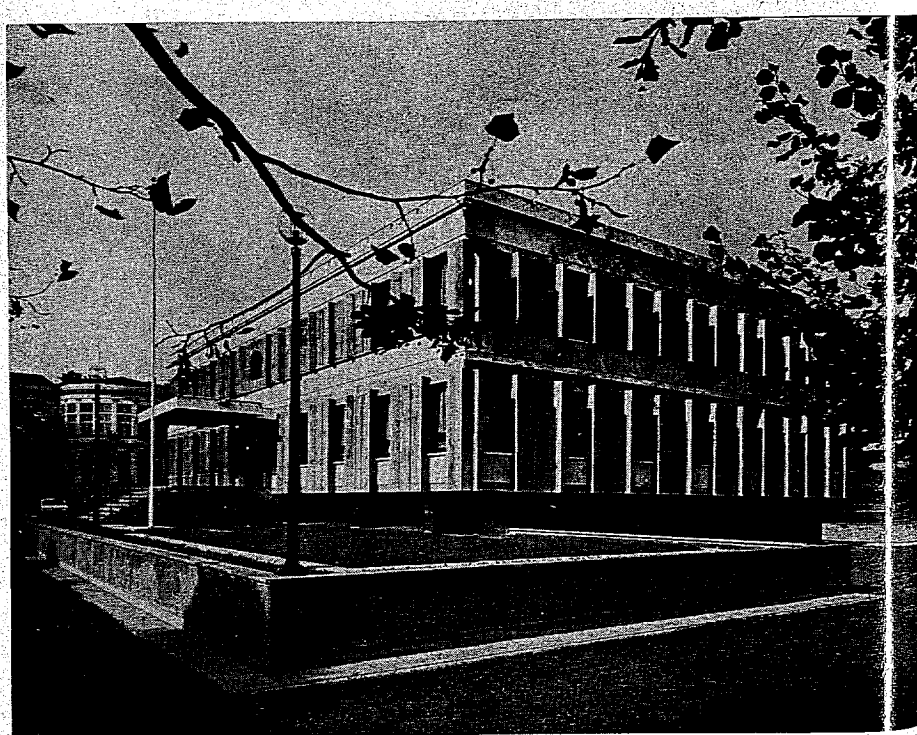
Canada a joué un rôle prépondérant. Il interdit de placer « aucune arme nucléaire ou aucun autre type d'arme de destruction massive, non plus qu'aucune construction, installation de lancement ou autre installation expressément conçue pour le stockage, les essais ou l'utilisation de telles armes » sur les fonds marins au delà d'une zone riveraine de douze milles. Formulant l'opinion croissante de la communauté internationale que le fond des océans devient de plus en plus accessible et de plus en plus important à l'humanité, le traité sur les fonds marins constitue un premier instrument significatif de prévention d'une course aux armements nucléaires sur le fond des mers et des océans.

La mise au point des procédures de vérification du traité s'inspire des propositions canadiennes en établissant de nouveaux critères de participation internationale. Tout État partie au traité a le droit de vérifier les activités des autres parties sur les fonds marins, à condition que cette observation ne gêne pas les activités en question. Si l'observation et l'inspection appropriées ne permettent pas d'éliminer les doutes au sujet de l'application de l'accord, la question peut être soumise au Conseil de sécurité des Nations Unies. Il est prévu aussi que les États pourront demander une assistance entière ou partielle au moyen de procédures internationales, dans le cadre de l'ONU, pour s'assurer que le traité est respecté. Cette clause établit en principe que tout manquement à l'accord est une affaire de la communauté internationale à tel point qu'elle peut réclamer une enquête à cet égard. Cela devrait rehausser le prestige des Nations Unies et permettre aux pays en voie de développement de disposer des compétences techniques sous-marines qui leur sont nécessaires.

Relations canado-polonaises

A l'invitation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, le ministre des Affaires étrangères de la Pologne, M. Stefan Jedrychowski, a visité officiellement le Canada du 11 au 14 octobre 1970. M. Jedrychowski a rendu la visite officielle que le sénateur Paul Martin, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait faite en Pologne en 1966; c'était aussi la première fois qu'un ministre des Affaires étrangères de ce pays venait à ce titre au Canada. Pendant son séjour à Ottawa, M. Jedrychowski a eu des entretiens avec M. Sharp et avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin. Il s'est rendu aussi chez le gouverneur général, M. Roland Michener, et chez le président de la Chambre des communes, M. Lucien Lamoureux.

Les entretiens ont porté surtout sur des questions bilatérales et, en particulier, sur le commerce; la coopération scientifique et technique a été également discutée. De plus, M. Jedrychowski laissait entendre au cours des entretiens que des réclamations pendantes depuis longtemps seraient bientôt réglées. Dans le domaine de la coopération, on s'est félicité des bonnes relations qui existent entre le Canada et la Pologne dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs



La nouvelle chancellerie de l'ambassade du Canada à Varsovie.

douaniers et le commerce (GATT) et qui tendent à faire disparaître les restrictions commerciales discriminatoires. Des questions d'ordre international, comme la détente en Europe et diverses propositions pour une conférence sur la sécurité européenne ont aussi été discutées. De l'avis de M. Jedrychowski, les opinions échangées avec les autorités canadiennes à Ottawa ont été « constructives et utiles ».

M. Drury à Varsovie

Le 29 octobre 1970, deux semaines après la visite de M. Jedrychowski au Canada, M. C. M. Drury, président du Conseil du Trésor, inaugurait l'immeuble de la chancellerie canadienne à Varsovie. M. Drury est bien connu à Varsovie, où il a servi à titre d'administrateur en Pologne de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies de 1945 à 1947. Lors de leur voyage à Varsovie, M. et M^{me} Drury étaient accompagnés de plusieurs notabilités canado-polonaises qui assistèrent aussi à la cérémonie inaugurale, à laquelle le ministre des Affaires étrangères, M. Jedrychowski, était l'un des invités d'honneur.

La nouvelle chancellerie, dont la construction débutait en automne 1967, est un exemple frappant de coopération canado-polonaise. Le projet fut réalisé par le bureau canadien d'architectes et d'ingénieurs Smith, Carter, Parkin de Winnipeg. Les entrepreneurs polonais étaient BUDIMEX, et la société P.B.M. Polonaise exécutait les travaux de construction. Bien que toute la conception de l'immeuble reflète le caractère moderne de l'architecture canadienne, la chancellerie a été construite par des travailleurs et des artisans polonais.

L'inauguration de la chancellerie par M. Drury, et la visite de M. Jedrychowski au Canada, précédée en septembre 1970 de celle de M. Gucwa, ministre de l'Alimentation, de l'Industrie et de l'Approvisionnement de la Pologne, expriment le désir des deux pays de développer des relations fondées sur une coopération mutuellement avantageuse.



ACCORD AÉRIEN AVEC ISRAËL

Un accord avec le Gouvernement d'Israël, en matière de transport aérien, a été signé à Ottawa, le 10 février 1971, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, au nom du Gouvernement du Canada, et par Son Excellence M. Ephraïm Yvron, ambassadeur d'Israël au Canada. L'accord porte sur la mise en service de lignes aériennes entre le Canada et Israël, avec escales intermédiaires en Europe. Les compagnies désignées seront CP Air et la compagnie israélienne El Al.

Les lignes commenceront à fonctionner à la fin de mars, les deux compagnies assurant au total cinq voyages aller-retour par semaine; ce chiffre sera porté à huit voyages aller-retour par semaine à la fin d'avril.

Le Canada et l'Université des Antilles

Le 4 février, le haut commissaire du Canada à la Barbade (résidant à Port of Spain à la Trinité-et-Tobago) a officiellement remis à l'Université des Antilles le *Hall of Residence* sur le campus *Cave Hill* à la Barbade. La cérémonie marquait le succès d'une autre entreprise du Gouvernement canadien, qui s'était engagé à fournir cinq millions de dollars en aide à l'Université des Antilles pour la période de 1966 à 1971. La construction du *Hall* est le premier projet réalisé grâce aux efforts concertés du Canada, de l'UA et des pays intéressés des Antilles du Commonwealth. Les autres programmes d'assistance-équipement à l'UA comportaient la construction de bâtiments à Montserrat, à Saint-Christophe-Nièves-Anguilla, à la Dominique, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent et à la Jamaïque de même qu'une nouvelle aile à la Grenade. Tous ces travaux, y compris le *Hall*, ont coûté 1.76 million de dollars au Canada. Le reste de la contribution canadienne de cinq millions a été affecté aux bourses d'études, aux bourses de perfectionnement et à un programme de conférenciers invités au cours de la période de cinq ans, soit un investissement de 91 années-normes des universités canadiennes.

L'Agence canadienne de développement international, chargée de l'exécution des programmes d'assistance du Canada à l'étranger, et l'Université des Antilles poursuivront leurs consultations sur les questions réclamant leur coopération dans la région.



À l'Université des Antilles (Cave Hill, Barbade) le chancelier de cette institution, Son Altesse royale, la princesse Alice, accepte du haut commissaire du Canada à la Barbade, M. G. A. Rau, le don d'une nouvelle résidence universitaire. Le vice-chancelier de l'Université, M. O. R. Marshall, assiste à la remise. On aperçoit la plaque commémorative sur le mur.

Don d'un important manuscrit au ministère des Affaires extérieures

M. H. GORDON SKILLING, directeur du Centre de recherches en études russes et est-européennes de l'Université de Toronto, a fait don aux Archives du ministère des Affaires extérieures du manuscrit original de son livre *Canadian Representation Abroad*¹, qui a trait aux tout débuts de l'histoire du ministère et à sa croissance, pendant les années de guerre entre autres. Le manuscrit renferme des annotations et des suggestions d'un certain nombre de hauts fonctionnaires du ministère, ainsi que des lettres de certains d'entre eux que l'auteur a consultés lors des recherches qu'il a effectuées. Ces documents qui émanent de personnalités comme M. L. B. Pearson et MM. Norman A. Robertson et H. Hume Wrong ajoutent un grand intérêt historique au manuscrit que M. Skilling a eu la générosité d'offrir au ministère.



Au moment de la remise du manuscrit : (de gauche à droite) M. Gordon W. Hibon, directeur adjoint des Recherches historiques; M. Arthur Blanchette, directeur des Recherches historiques; M. Skilling; M. Jean-Louis Delisle, directeur des Relations avec les universités.

¹ H. G. Skilling: *Canadian Representation Abroad: From Agency to Embassy* (Toronto, Fryerson Press, 1945).

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel:— Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à Information Canada, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa, K1A 0S9.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Vol. XXIII, N° 4

Table des matières

Avril 1971

La tournée du premier ministre en Asie	118
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	128
Le rôle diplomatique des hommes de science	130
Festival de Penang	148
<i>Les affaires extérieures au Parlement</i>	
Révision de la charte des Nations Unies	151
Le conflit israélo-arabe	152
Conférences	154
Les traités	155
<i>Nominations, mutations et démissions</i>	
au ministère des Affaires extérieures	159

La tournée du premier ministre en Asie

Le long de l'itinéraire qui le menait à Singapour, où il devait participer à la Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth¹, du 14 au 22 janvier dernier, et sur le chemin du retour, le premier ministre, M. Trudeau, a saisi l'occasion de s'arrêter dans quatre pays asiatiques. A l'aller, il effectue une visite au Pakistan et en Inde, les deux pays du Commonwealth les plus importants d'Asie. Au retour, il fait une visite en Indonésie et à Ceylan. Le 5 janvier, le premier ministre monte à bord d'un Boeing 707 des Forces armées canadiennes accompagné de son secrétaire parlementaire, de divers membres de sa suite, et d'un groupe de hauts fonctionnaires et de représentants de la presse, de la radio et de la télévision. L'avion fait un court arrêt de ravitaillement à la base des Forces armées canadiennes de Lahr, en Allemagne de l'Ouest, et arrive le 6 janvier, à la fin de l'après-midi, à Rawalpindi, Pakistan.



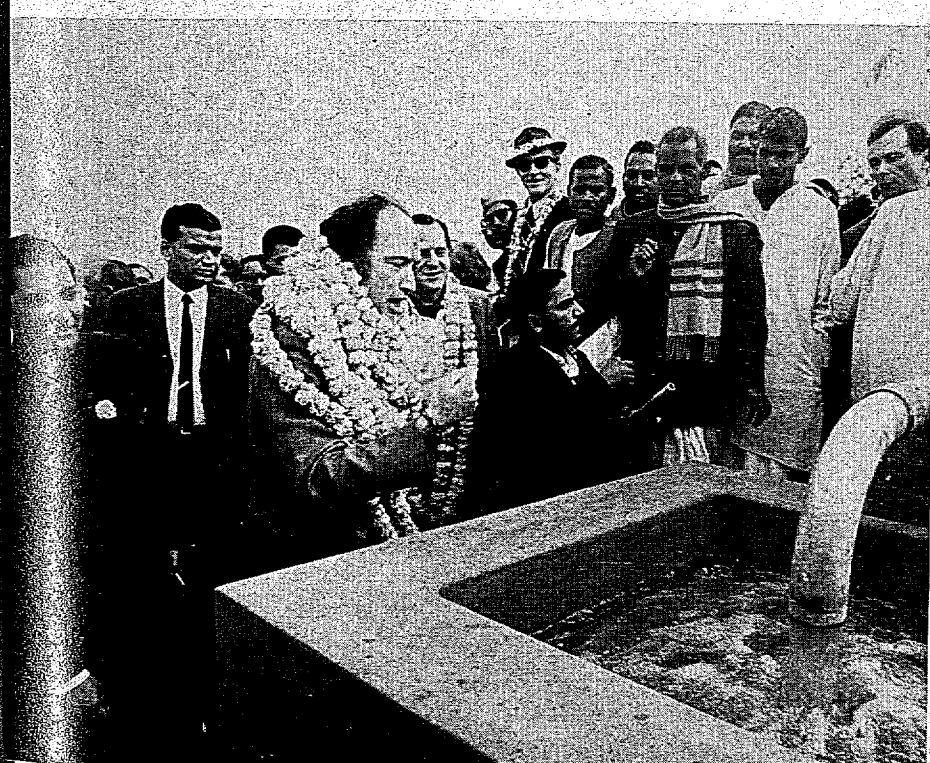
Le premier ministre et son secrétaire parlementaire, M. Barnett Danson, entourés de M. Usmani, président de la Commission de l'énergie atomique du Pakistan, et de Son Excellence M. S. Shaikh, haut commissaire du Pakistan au Canada.

¹ On trouvera un compte rendu de la Conférence dans la livraison de mars d'*Affaires Extérieures*.

Pakistan (du 6 au 9 janvier)

A son arrivée à Islamabad, la nouvelle capitale du Pakistan, le premier ministre est accueilli par le président, le général Yahya Khan, et une garde d'honneur dont il fait l'inspection avant d'être escorté jusqu'à la maison des invités du président. Au Pakistan, son programme comprend des entretiens avec les chefs du gouvernement, une allocution au cours d'un repas officiel, une conférence de presse et le dépôt d'une gerbe au mausolée du fondateur du Pakistan, Mohammad Ali Jinnah. Les entretiens officiels portent sur une gamme étendue de sujets d'intérêt mutuel et se concentrent sur les points de l'ordre du jour de la Conférence du Commonwealth, sur l'évolution politique de l'Asie et des régions voisines et sur l'assistance bilatérale.

Durant son séjour au Pakistan, M. Trudeau dévoile une plaque commémorant sa visite au chantier où se construit le nouveau complexe du haut commissariat canadien d'Islamabad. A la suite de cette cérémonie et après avoir prononcé une allocution devant les membres d'un club d'amitié pakistano-canadienne, le premier ministre assiste à une réception où il rencontre des Canadiens travaillant dans la région d'Islamabad et de Rawalpindi, au Pakistan occidental, ainsi que les familles des ingénieurs faisant partie du personnel du projet d'aménagement hydro-électrique de Tarbela.



Le premier ministre inaugure les installations d'irrigation du village d'Umraha, en Inde.

Après s'être rendu sur les lieux des fouilles archéologiques de Taxila, le premier ministre part pour Karachi, centre commercial et industriel le plus important du Pakistan et ancienne capitale de l'État musulman. Le jour suivant, il fait le tour du complexe d'énergie nucléaire KANUPP, situé près de Karachi sur les bords de la mer d'Oman. Là encore, il a l'occasion de rencontrer les familles des Canadiens employés à l'usine, dont l'exemple montre bien la valeur de la coopération mise au service du développement entre deux pays du Commonwealth.

Inde (du 9 au 13 janvier)

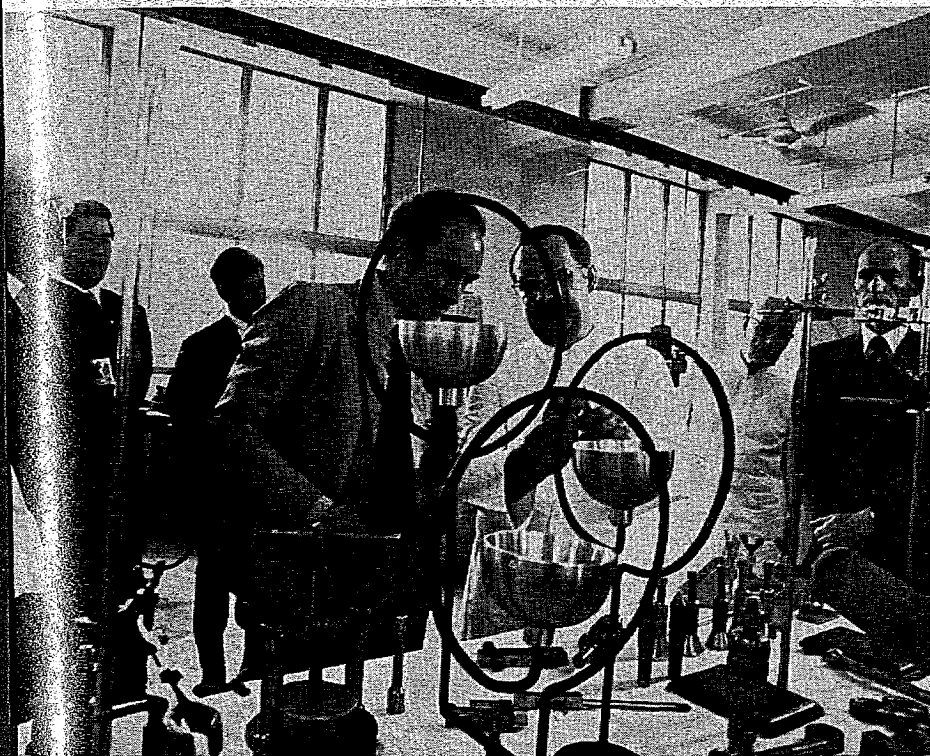
De Karachi, le premier ministre s'envole vers Agra, à près de 110 milles au sud de New Delhi. Après avoir passé la fin de semaine à visiter des temples et des monuments architecturaux, comme le Taj Mahal, il quitte Agra dans un avion de l'armée de l'air indienne pour se rendre à la ville sainte de Bénarès, dont le nom est aujourd'hui Varanasi. Là, il visite le musée et le temple de Sarnath, où le Bouddha aurait prêché pour la première fois. Le lendemain matin, il est accueilli chaleureusement par les villageois de Umraha, où il fait l'inspection de diverses réalisations agricoles en rapport avec le développement, admire des œuvres artisanales et inaugure un puits d'irrigation. Il visite ensuite une usine de construction de locomotives diesel électriques, qui illustre bien les efforts que l'Inde déploie pour son industrialisation.

M. Trudeau s'envole ensuite vers New Delhi, où il est accueilli par le premier ministre de l'Inde, M^{me} Indira Gandhi, avec tous les honneurs militaires dus à son rang. Il est l'invité de M. V. M. Giri, président de l'Inde, à la résidence présidentielle de Rashtrapati Bhavan. Pendant son séjour dans la capitale indienne, le premier ministre dépose une gerbe à Raj Ghat, où se trouvent le crématoire et le monument élevé à la mémoire de Mahatma Gandhi, il s'entretient avec le premier ministre sur une gamme de sujets variés, discute avec des étudiants de l'Université Nehru et donne une conférence de presse.

Les conversations qu'ont les deux premiers ministres portent sur un certain nombre de sujets d'intérêt mutuel, notamment la sécurité de l'océan Indien, la question des ventes d'armes à l'Afrique du Sud, les relations avec la Chine et des questions bilatérales se rapportant au commerce, à l'aide économique et à la coopération nucléaire.

Singapour et Malaisie (du 13 au 22 janvier)

A Singapour, le premier ministre participe à toutes les séances de la Conférence et à la plupart des cérémonies officielles qui entourent la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth. Malgré tout, il trouve le temps de renouveler sa connaissance avec la ville, qu'il a déjà visitée en mai 1970. Parmi les grands moments de son séjour à Singapour on peut citer sa visite à une école de Boy Town et une réception au cours de laquelle il rencontre des Canadiens vivants dans la région. Pendant la fin de semaine de relâche de la Conférence, il visite



Le premier ministre visite un atelier à Boys Town, Singapour, en compagnie du haut commissaire du Canada, M. John Hadwen.

Sabah, sur l'île de Bornéo, et fait l'inspection des travaux réalisés par les Canadiens employés à divers projets d'aide au développement dans cet État malaisien.

Indonésie (du 22 au 25 janvier)

Après la Conférence, M. Trudeau et sa suite s'envolent vers l'Indonésie, seul pays non membre du Commonwealth auquel le premier ministre rend visite au cours de cette tournée. Son avion roule au sol jusqu'à la tribune de revue sous l'écho d'une salve de 19 coups de canon. Le premier ministre est accueilli par le président Suharto, qui l'escorte ensuite à travers les rues du centre de Djakarta jusqu'à la maison des invités officiels, Wisma Negara. Des milliers de jeunes Indonésiens l'acclament tout le long du trajet. Au cours d'un banquet donné en son honneur, le premier ministre déclare que sa visite en Indonésie, à laquelle participent des journalistes et des photographes canadiens, donnera à ses concitoyens une occasion de voir et de connaître un peu mieux ce pays de 120 millions d'habitants.

À Djakarta, M. Trudeau s'entretient avec le président Suharto, discute de l'avenir de l'Indonésie, du programme économique du pays et de son importance pour la sécurité extérieure et intérieure et pour l'unité nationale. Le premier ministre dépose ensuite une gerbe au cimetière des Héros, fait le tour de la ville

en compagnie du vice-gouverneur, M. Suwondo, visite un centre culturel et un centre pour la jeunesse, le vieux marché de Batavia, des projets de rénovation urbaine et plusieurs écoles élémentaires. Dans la banlieue, à Kebajoran, au cours de son passage dans l'une de ces écoles, le premier ministre fait un don symbolique de manuels scolaires imprimés sur du papier fourni dans le cadre d'un programme d'aide canadien. Un peu plus tard, le même jour, il signe un mémoire d'entente



Le premier ministre, Son Excellence Raden Darmo Bandoro, ambassadeur d'Indonésie au Canada, et l'ambassadeur du Canada, M. W. T. Delworth, regardent des enfants exécuter des danses indigènes dans une école primaire de Djakarta.

indiquant l'intention du Canada de fournir un prêt de 4 millions de dollars sans intérêts et à des conditions faciles à l'Indonésie pour lui permettre de se procurer des produits de base canadiens. Toujours à Djakarta, le premier ministre annonce également que l'allocation d'aide économique faite par le Canada à l'Indonésie augmentera considérablement au cours de la prochaine année financière.

Le troisième jour de sa visite, M. Trudeau, accompagné du ministre des Affaires étrangères, M. Malik, prend l'avion pour se rendre à la ville historique de Jogjakarta, au centre de Java, siège de l'ancien gouvernement et première capitale de la République indonésienne. On lui montre le palais du sultan, il assiste à un spectacle de musique et de danses traditionnelles et regarde des artisans pratiquer l'art délicat du « batik » qui consiste à imprimer des motifs de couleur sur des textiles. A la sortie de Jogjakarta, il visite le temple bouddhique de Borobudur dont la construction remonte au huitième siècle et qui est connu dans le monde entier. Ensuite, le premier ministre parcourt 40 milles entre des rizières, avec en arrière-plan le volcan Merapi, toujours en activité, pour se rendre à Solo, petite ville où il rend visite à une équipe de médecins canadiens qui s'occupe de la formation des indigènes dans le cadre d'un projet intégré de services d'hygiène. Ce projet, réalisé dans les locaux de l'hôpital général de la municipalité, est commandité par le CARE-Medico du Canada et financé en partie par une subvention de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Ceylan (du 25 au 28 janvier)

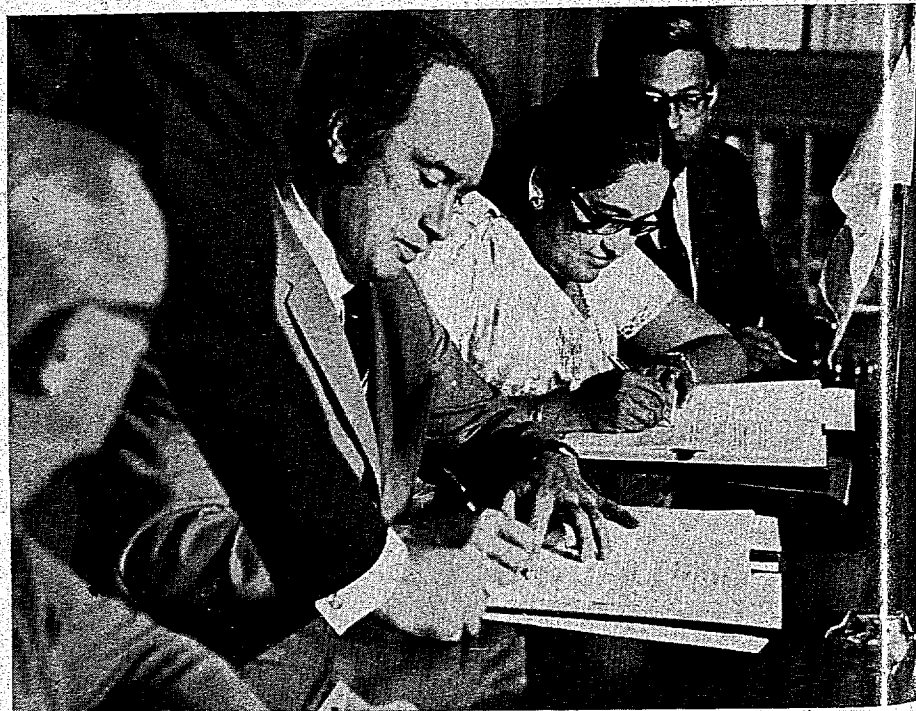
A son arrivée à Katunayaka, le premier ministre est accueilli par M^{me} Sirimavo Bandaranaike, premier ministre de Ceylan, qui le guide à travers l'aéroport international Bandaranaike, construit grâce à l'aide du Canada. Avant d'être conduit au *Temple Trees*, maison des invités officiels, le premier ministre dévoile une plaque baptisant la route qui lie l'aéroport à Colombo « Route de l'amitié canadienne ». Après un spectacle à caractère culturel au cours duquel on a exécuté des danses du Ceylan, M. Trudeau est l'invité d'honneur à un repas officiel offert par M^{me} Bandaranaike. Le lendemain, le premier ministre a des entretiens avec son homologue ceylanais sur la sécurité de l'océan Indien, l'aide économique et le commerce bilatéral. Plus tard, le même jour, il déjeune et s'entretient avec des chefs de mouvements de la jeunesse, rencontre les membres de la colonie canadienne au cours d'une réception et donne un dîner en l'honneur de M^{me} Bandaranaike.

Le jour suivant, M. Trudeau prend le train pour Kandy, où il est accueilli par les principaux dignitaires de la municipalité et par des danseurs kandyens aux costumes colorés. Il est reçu par les chefs des principales sectes bouddhistes, visite le centre artistique et artisanal et fait le tour des divers lieux présentant un intérêt historique, en particulier le Mont Sigiriya, forteresse de roc célèbre pour ses fresques, qui domine les plaines centrales au nord de Kandy. Plus tard, il admire les ruines de Polonnaruwa, l'ancienne capitale de Ceylan.

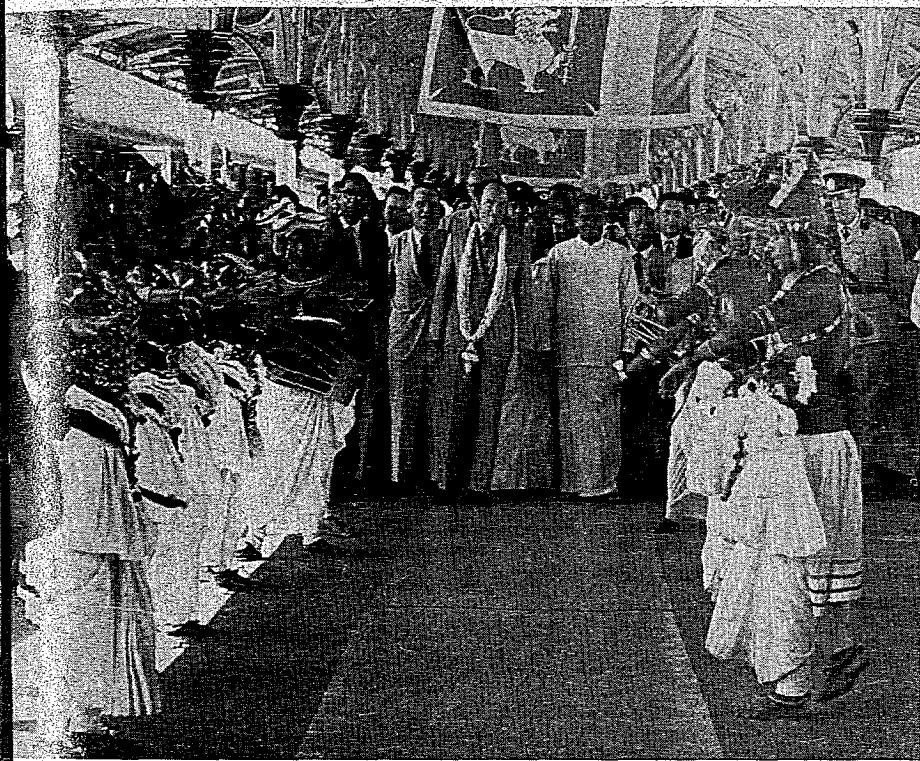
Téhéran (du 28 au 29 janvier)

Au cours du voyage qui le ramène au Canada, le premier ministre s'arrête en Iran pour y passer la nuit. Il est accueilli à sa descente d'avion par le premier ministre, M. Hoveyda, qui, un peu plus tard dans la soirée, le reçoit à dîner ainsi que les membres de sa suite. Le lendemain matin, le premier ministre est reçu par Sa Majesté impériale le Shahanshah, au palais Niavaran, où il s'entretient avec lui de diverses questions d'intérêt international et bilatéral. Le dernier jour du voyage de retour est coupé par un bref arrêt à Lahr, où le premier ministre est accueilli par le major-général Donald Laubman, commandant des Forces armées canadiennes en Europe, et quelques officiers supérieurs. Pendant que l'on fait le plein d'essence, le premier ministre cause avec des militaires canadiens et leurs familles stationnés à Lahr.

La tournée asiatique du premier ministre avait trois objectifs principaux : mettre l'accent sur l'intérêt que le Canada porte à l'Asie; parvenir, grâce aux contacts personnels avec les chefs de gouvernement, les hauts fonctionnaires, les étudiants et toutes les couches de la population, à une meilleure connaissance et à une meilleure compréhension de leur pensée et de leurs attitudes; et attirer l'attention des Canadiens sur l'importance des relations que le Canada veut entre-



Le premier ministre et M^{me} Siramavo Bandaranaike photographés au moment où ils signent l'accord qui permettra de réaliser à Ceylan un projet d'abattage mécanisé (aux termes duquel le Canada accorde à Ceylan un prêt sans intérêt de quatre millions et demi de dollars, en titre de l'aide au développement).



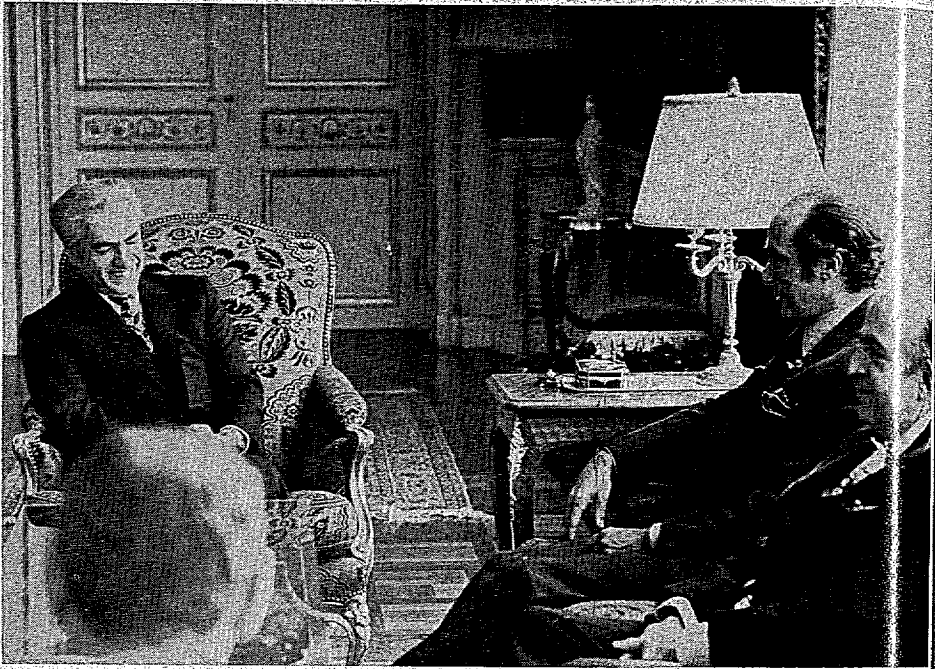
Le premier ministre et M. Danson sont accueillis par des danseurs à leur arrivée à Kandy.

tenir avec ces pays d'Asie, relations basées sur des liens historiques et culturels, sur l'accroissement des échanges économiques et sur les efforts déployés en collaboration pour la paix et le développement.

Dans une déclaration qu'il a faite devant la Chambre des communes le 1^{er} février, le premier ministre a résumé ses impressions de voyage en ces termes:

« A l'aller comme au retour, le voyage à Singapour m'a permis de faire de brefs séjours en quatre des nombreux pays qui, depuis plusieurs années, nous adressaient des invitations. Trois d'entre eux, le Pakistan, l'Inde et Ceylan, sont membres du Commonwealth et comptent parmi les principaux et les plus anciens bénéficiaires de l'assistance économique du Canada. Avec les journalistes et les photographes qui m'accompagnaient, j'ai visité plusieurs des grands ouvrages entrepris grâce à notre aide. Nos journaux ont publié des dépêches et des photos à ce sujet, de sorte que nos concitoyens savent maintenant mieux de quelle façon l'argent canadien sert à aider les populations moins fortunées que nous. J'ai constaté qu'en chacun de ces pays, on garde un excellent souvenir des visites qu'y avaient faites MM. St-Laurent, Diefenbaker et Pearson, anciens premiers ministres . . . »

« Le quatrième pays que j'ai visité est l'Indonésie, ce géant du Sud-Est asiatique, que le Canada plaçait récemment au nombre des États bénéficiaires



Le premier ministre est reçu par Sa Majesté Impériale le Shahansha au palais Niaravan. On distingue à côté de M. Trudeau M. Hoveyda, premier ministre d'Iran.

d'une aide concentrée, dans le cadre de son programme d'assistance, et dont une des personnalités les plus éminentes, le général Nasution, sera bientôt votre invité.

« En chaque pays, des entretiens avec le premier ministre ou le président, ainsi qu'entre les hauts fonctionnaires canadiens et leurs homologues, étaient au programme. Ces conversations en tête-à-tête, y compris celle qui eut lieu avec le Shah d'Iran, à la faveur d'une très brève escale dans son pays, m'ont permis d'apprendre de leur bouche même, en ces circonstances exceptionnelles, quelles étaient les attitudes et la pensée des chefs d'État ou de gouvernement qui furent mes hôtes.

« A Lahr, où notre avion s'est posé pour faire le plein, j'ai eu le plaisir de rencontrer bon nombre de nos militaires, avec leurs femmes et leurs enfants.

« Partout où je me suis rendu, je suis heureux et fier de le signaler, le nom du Canada est tenu en haute et chaude estime. Le dévouement professionnel des représentants canadiens à l'étranger, qu'ils soient dans la fonction publique ou les Forces armées, qu'ils servent dans nos missions diplomatiques ou auprès des Nations Unies ou de l'OTAN, la qualité de nos programmes d'assistance, la valeur de nos relations commerciales et financières, la nature amicale et positive de nos politiques extérieures au sein des Nations Unies et ailleurs ont acquis au Canada au cours des années une réputation enviable. Je suis heureux d'y ajouter que l'ingéniosité et la compétence des membres de mon groupe officiel et de l'équipage des forces armées qui était chargé du transport ont contribué non seule-

ment à assurer le succès de mon voyage, mais ont rehaussé partout le prestige du Canada. Je leur en suis reconnaissant et je les en remercie.

« Je suis convaincu que tous les Canadiens conviendront que cette excellente réputation nationale impose à notre pays privilégié une obligation spéciale de conduire nos affaires tant internes qu'externes d'une manière conforme aux aspirations de tous les hommes de vivre dans un monde voué à la dignité humaine, à la justice et au progrès social. A cette fin, les Canadiens doivent tous s'engager consciemment à faire disparaître les préjugés raciaux, régionaux ou linguistiques car ils sont dégradants pour le monde, pour le Canada et pour nous comme individus. »

*Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**

Le ministère des Affaires extérieures, le ministère des Communications et le Secrétariat des sciences du Bureau du Conseil privé partagent la responsabilité de la politique canadienne relative aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui se compose de 28 membres, et de ses organismes auxiliaires: le sous-comité juridique, le sous-comité scientifique et technique, et le groupe de travail chargé d'étudier la radiodiffusion directe par satellites. Les délégations canadiennes aux séances du Comité de l'espace extra-atmosphérique se composent généralement de représentants de ces trois ministères. Les deux sous-comités et le Comité même se réunissent annuellement; le groupe chargé d'étudier la RDS a terminé les travaux courants, lors de sa troisième session de 1970, et prévu qu'il pourrait se réunir de nouveau.

Le Comité de l'espace extra-atmosphérique, qui fait rapport annuellement à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, examine les travaux de ses équipes auxiliaires, approuve leurs rapports et établit les principes qui doivent guider leurs activités. Actuellement, il s'intéresse surtout aux efforts déployés par le sous-comité juridique pour la rédaction d'une « Convention sur la responsabilité internationale des dommages causés par des objets spatiaux » et b) à l'encouragement scientifique et technique des programmes spatiaux internationaux, y compris les installations internationales de lancement de fusées, ainsi que l'immatriculation et l'identification des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

Participation active des délégués canadiens

Les représentants canadiens aux deux sous-comités et au Comité même ont participé activement aux travaux d'étude du projet de convention sur la responsabilité, et des questions d'immatriculation. En fait, c'est à la suite d'une proposition que les délégués canadiens ont soumise à la huitième session du sous-comité juridique en 1969, que le sous-comité scientifique et technique a été chargé d'étudier aussitôt que possible les aspects techniques de l'immatriculation des objets lancés dans l'espace pour l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. »

Les efforts constants, que le sous-comité juridique déploie en vue de conclure un traité sur la responsabilité, intéressent spécialement le Canada qui a le deuxième des plus vastes territoires du monde et qui est donc particulièrement exposé aux dommages causés par la chute d'objets spatiaux. Les deux grandes questions, qu'il reste encore à résoudre avant qu'on puisse généralement souscrire à un accord, ont trait au dispositif obligatoire à établir pour le règlement

* Cet article est le neuvième d'une série d'articles publiés dans *Affaires Extérieures*, et concernant le travail de la Direction des affaires juridiques du ministère.

des réclamations et aux règles de droit à appliquer en cas de réclamation pour dommages. Les délégations canadiennes ont constamment maintenu que l'instrument international envisagé doit tenir compte des intérêts des victimes éventuelles. A ces fins, elles ont vivement appuyé l'arbitrage obligatoire pour le règlement final des différends et l'application des règles du droit national de l'endroit où le dégât s'est produit, ou, s'il y a lieu, du droit international lorsqu'il s'agit de déterminer le montant des indemnités à verser.

Comme suite à sa proposition au sous-comité juridique, la délégation canadienne a soumis à la septième session du sous-comité scientifique et technique, tenue en 1970 un document intitulé: « Les aspects techniques de l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. » Au cours de la réunion, on s'est nettement rendu compte qu'un certain nombre de délégations étaient d'accord avec le Canada sur la nécessité d'un dispositif d'immatriculation moderne et efficace, fondé sur une convention internationale et accessible à tous les gouvernements, organisations et institutions intéressés, en vue de faciliter l'identification prompte et exacte des objets spatiaux et de leur pièces composantes. Faute d'un accord général à cet égard, on est convenu toutefois de poursuivre l'étude de la question.

Conséquences des communications universelles

Le Canada a joué aussi un rôle prépondérant aux trois réunions du groupe de travail, chargé d'étudier la radiodiffusion directe par satellites pendant l'année 1969-1970 car, de l'avis des délégués canadiens, ce nouveau mode de communications universelles pourrait offrir d'immenses avantages à l'humanité. Le Canada et la Suède ont présenté conjointement trois documents de travail aux réunions du groupe d'étude. Le premier traitait des aspects techniques de la radiodiffusion directe par satellites; le deuxième envisageait les conséquences non techniques, y compris les principes juridiques fondamentaux et les questions d'ordre social, culturel, politique et économique de ce nouveau mode de communications; et le troisième étudiait la possibilité de contrôler la teneur des programmes télévisés à partir de satellites.

Le sous-comité juridique et le sous-comité scientifique et technique doivent se réunir tous les deux en 1971. Le premier s'efforcera de résoudre les questions en souffrance qui empêchent de s'entendre au sujet de la convention sur la responsabilité; le second étudiera les questions relatives aux satellites d'évaluation des ressources de la terre, la promotion de la technologie spatiale et la coordination des activités de l'ONU dans le domaine spatial, tout en ne perdant pas de vue la question de l'immatriculation et de l'identification des objets spatiaux.

Le rôle diplomatique des hommes de science

par J. W. GREENWOOD,

CONSEILLER SCIENTIFIQUE À L'AMBASSADE DU CANADA, WASHINGTON

Le progrès des sciences et de la technologie a de plus en plus de répercussions sur les affaires internationales. Il faudra donc que le Canada se tienne au courant de l'évolution scientifique à l'étranger et qu'il participe à la coopération multinationale dans le domaine scientifique, à mesure qu'elle s'étend et qu'elle se ramifie.

Politique étrangère au service des Canadiens, 1970

PAR ces mots, le document sur la politique étrangère canadienne reconnaît officiellement l'interdépendance qui caractérise de plus en plus les rapports entre la science et les affaires internationales. Les observateurs qui ont relevé la création, quelques mois seulement avant la publication de cette étude, d'une Direction des relations scientifiques et des problèmes environnementaux au ministère des Affaires extérieures, sont presque excusables de s'être demandé si le Canada n'entrait pas en scène tardivement dans ce domaine. En fait, le ministère des Affaires extérieures joue depuis de nombreuses années un rôle très actif à l'égard d'une grande diversité de questions scientifiques internationales.

Pour le Canada comme pour beaucoup de pays, les contacts suivis entre diplomates et hommes de science ont débuté au lendemain de la guerre, au moment où l'on s'efforçait de parvenir à une entente sur le contrôle international de l'énergie atomique par l'intermédiaire de la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies. Politiquement, cet effort connut un échec total, mais il eut accessoirement un avantage des plus valables: celui de démontrer aux diplomates et aux hommes de science qu'ils pouvaient travailler ensemble de façon harmonieuse et productrice, mais qu'ils ne pouvaient le faire les uns sans les autres dans un monde où une technologie nouvelle avait changé du jour au lendemain la face entière des relations internationales. Aucun progrès scientifique ou technique n'a eu, depuis, un effet aussi foudroyant sur les relations internationales, pas même le choc du Spoutnik. Les deux dernières décennies ont vu se dérouler, cependant, une évolution scientifique moins spectaculaire dont les faits saillants ont contribué chacun à modifier le visage du monde et ont exercé une influence décisive à la source même des affaires internationales. Là où elles mettaient en jeu des armes et du matériel militaire, ces découvertes ont eu un effet évident et il n'en sera pas fait mention davantage ici; elles ont surtout contribué à raffermir la suprématie militaire des États-Unis et de l'URSS.

Influence de la science et de la technologie sur les affaires étrangères

La supériorité mondiale de ces deux grandes puissances a été grandement renforcée

sés toutefois par leurs prouesses dans le domaine des sciences et de la technologie non militaires. Les nations européennes à la recherche des mêmes exploits se sont lancées dans diverses entreprises scientifiques multinationales comme l'Euratom, l'Organisation européenne de recherche spatiale (ESRO), la Commission européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux (ELDO) et le Centre européen des recherches nucléaires (CERN). D'autres organismes internationaux de nature scientifique, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ont pris leur place dans l'ensemble des institutions des Nations Unies, chacun visant à aider les États membres et le monde dans son ensemble à recueillir les avantages de la science et de la technologie, et chacun travaillant largement dans un cadre diplomatique. Beaucoup de découvertes scientifiques et technologiques individuelles exercent aussi une profonde influence sur les affaires étrangères. La création de variétés de blé et de riz à haut rendement laisse espérer un soulagement de la famine dans le tiers monde, tandis qu'une technologie agricole améliorée provoque ailleurs des surplus alimentaires gênants. Les moyens que nous offrent les techniques de communications par satellites et les programmes d'observation de la terre à partir de l'espace sont si révolutionnaires qu'il est difficile de prédire s'ils nous conduiront à l'harmonie internationale ou à la discorde. Les drogues et les produits chimiques de synthèse ont réduit à néant les marchés de certains des produits naturels des pays en voie de développement. Un pays au moins, le Japon, a décidé de remédier au manque de ressources naturelles et aux inconvénients d'une géographie limitée par la réalisation d'une société entièrement fondée sur la technologie industrielle.

La scène internationale est maintenant dominée par l'action que l'homme peut exercer sur son milieu. Des activités qui ont lieu dans un pays peuvent nuire à la qualité de l'environnement dans un autre pays à un millier de milles de distance, voire modifier le climat du monde entier. L'automobiliste, à Windsor, respire le même air pollué qu'à Détroit et la demande en carburants qu'il continue de créer est susceptible d'exercer une influence néfaste pour l'écologie de l'Arctique canadien. Les préoccupations touchant la qualité de l'environnement auront un effet majeur sur les affaires internationales dans l'avenir prévisible.

Le rôle du Canada dans le monde a été influencé de diverses manières par la science et la technologie. Si le Canada, par exemple, est au premier rang des puissances atomiques mondiales, il le doit non seulement à ses ressources en uranium et à sa capacité de mise au point d'armes nucléaires, mais aussi à un programme unique et hautement avancé de production d'énergie nucléaire. Aucun autre État non doté d'armes nucléaires n'approche le niveau de développement qu'a atteint le Canada au moyen d'une technologie nucléaire d'origine nationale. Dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique le premier satellite non américain et non soviétique à être mis en orbite était de construction canadienne, et sa

durée dans l'espace a dépassé en outre celle de tout autre satellite qui ait jamais été lancé par quelque pays que ce soit.

Le diplomate moderne voit de toutes parts son travail quotidien profondément influencé par la science et la technologie, que son gouvernement ait pris la décision de considérer la science comme un instrument de sa politique étrangère, ou qu'il se trouve à représenter son gouvernement à une réunion d'un organe scientifique des Nations Unies dans une lointaine capitale. Conscients de cette évolution, les ministères des Affaires étrangères de nombreux pays se sont dotés de scientifiques pouvant exercer les fonctions de diplomate, afin d'obtenir les conseils spécialisés dont ils ont besoin et de pouvoir détacher auprès de leurs ambassades à l'étranger des diplomates experts en questions scientifiques.

Occupation hybride

Il est tentant mais non tout à fait juste de dire qu'il existe une profession d'attaché scientifique; on n'est pas officiellement formé au travail de scientifique auprès d'ambassades, et personne jusqu'ici n'en a fait sa carrière pour la vie. C'est une occupation hybride qui n'a même pas fait l'objet d'une désignation convenue. Les intéressés évitent de se donner le nom de « diplomates scientifiques », non qu'ils éprouvent des craintes sérieuses d'avoir à conduire la diplomatie de manière scientifique, mais parce qu'il existe un ensemble bien établi de titres diplomatiques dans lequel ils doivent nécessairement entrer.

Le chef d'une ambassade est évidemment l'ambassadeur. S'il s'agit d'une grande mission comme l'ambassade du Canada à Washington, ses proches collaborateurs peuvent avoir le rang diplomatique de ministre, les rangs qui suivent dans l'ordre décroissant de séniorité et de fonctions étant détenus par les conseillers, les premiers secrétaires, les deuxièmes secrétaires et les troisièmes secrétaires. Le terme « attaché », qui désigne de toute évidence une personne attachée à l'ambassade, comporte une heureuse ambiguïté quant au rang diplomatique en cause, et est généralement suivi d'un qualificatif ou d'une expression indiquant la spécialité de la personne, « militaire », « culturel » ou « agricole » par exemple. Pour simplifier le problème, l'expression « attaché scientifique » sera utilisée dans ce qui suit pour désigner d'une façon générale un scientifique qui est membre accrédité d'une mission diplomatique, indépendamment de son rang diplomatique.

* * *

La pratique d'envoyer des attachés scientifiques à l'étranger est-elle répandue? Les ministères des Affaires étrangères de 27 pays le font actuellement, et on compte au total 116 ambassades, dans 23 capitales du monde, qui possèdent un attaché scientifique (y compris un petit nombre de missions diplomatiques accréditées auprès d'organisations internationales). Comme beaucoup d'ambassades ont plusieurs attachés scientifiques dans leur personnel, l'effectif total de la profession dépasse le chiffre de 150.

Répartition des attachés scientifiques

La répartition mondiale qui figure dans le tableau à la page 136 s'appuie sur les données fournies par des attachés scientifiques à Washington et sur les listes diplomatiques officielles d'autres capitales. Elle est suffisamment exacte pour la période pendant laquelle ces renseignements ont été obtenus (fin 1969 et début de 1970), mais certains postes d'attachés scientifiques ont pu être omis; quelques ambassades, en effet, ne font pas mention des spécialistes de leur personnel, et les listes diplomatiques de certaines capitales se sont révélées impossibles à obtenir. Inversement, certains attachés ont une double appellation (« affaires pédagogiques et scientifiques »), mais peuvent en réalité ne posséder aucune formation scientifique et n'avoir que des rapports symboliques avec les sciences. Tout compte fait, le tableau se situe peut-être légèrement au-dessous des vrais chiffres. Les attachés qui s'occupent uniquement des sciences de la défense ont été délibérément omis; c'est le cas notamment des attachés du Conseil canadien des recherches pour la défense à Washington et ailleurs.

C'est à Washington que l'on trouve la plus grande concentration d'ambassades (20)¹ dotées de bureaux scientifiques. (Afin de maintenir une juste perspective, on doit aussi remarquer que près d'une centaine d'ambassades à Washington n'en ont aucun). Londres est ensuite la mieux favorisée à cet égard, 15 ambassades ayant un attaché scientifique; elle est suivie de près par Paris et Tokyo, qui en ont 14 chacune, et par Bonn, qui en compte 10. Moscou et Stockholm en ont 6. Les Canadiens seront peut-être surpris d'apprendre qu'Ottawa en a 5 (France, Grande-Bretagne, Pologne, Tchécoslovaquie et Union soviétique²), sans mentionner 8 autres pays dont l'attaché scientifique réside à Washington mais est aussi accrédité auprès de l'ambassade à Ottawa. Six attachés scientifiques sont accrédités auprès d'organisations internationales plutôt que de gouvernements étrangers, mais il est curieux de constater qu'aucun pays n'a envoyé d'attaché de ce genre au siège des Nations Unies à New York, en dépit de l'existence de plusieurs comités de l'Organisation qui s'occupent de questions scientifiques:

En révélant la place accordée aux attachés scientifiques dans les services à l'étranger, cette analyse jette une lumière intéressante sur les politiques étrangères de plusieurs nations. En ce qui concerne le nombre total des ambassades, les États-Unis viennent en tête avec des attachés scientifiques à 20 postes à l'étranger (y compris un attaché nouvellement nommé à leur mission auprès de l'Unesco à Paris, non indiquée dans le tableau). Les attachés scientifiques américains sont plus ou moins uniformément répartis entre les capitales des pays industrialisés, des pays en voie de développement et du bloc oriental. On est donc tenté de conclure que les États-Unis ont opté pour une représentation scientifique équilibrée dans l'ensemble du monde et n'ont pas fait un effort spécial pour cultiver certains groupes ou donner du relief à une tâche particulière, comme les échanges de technologie avec les nations industrialisées ou l'aide au tiers monde.

¹ Chiffre porté à 22 par l'arrivée d'attachés de Yougoslavie et de Taiwan.
² Nombre réduit maintenant à quatre, à la suite du départ de l'attaché scientifique de Pologne.

Le cas de la France

Le cas le plus intéressant est la France, qui a déjà des attachés scientifiques dans 15 de ses ambassades et qui envisage d'en nommer 2 autres. C'est elle qui possède le personnel scientifique le plus nombreux à l'étranger: 20 personnes, au moins, de rang diplomatique, aidées de scientifiques sans rang de ce genre, ce qui porte le total à plus de 30. La France a des attachés scientifiques non seulement à Washington, mais aussi à ses consulats de Boston, de Houston et de San Francisco, ce qui fait un total de 12 hommes de science dans le cadre des relations diplomatiques françaises avec les États-Unis. Cette expansion, à partir du chiffre de 3 en 1968, a commencé sous le président de Gaulle. La France a affecté plus des trois quarts de son personnel scientifique à l'étranger auprès des nations industrialisées, y compris 2 attachés au Canada, mais elle demeure le seul pays à avoir des attachés scientifiques au Vietnam et en République populaire de Chine, et le seul, à l'exception des États-Unis, à être ainsi représenté dans les pays en voie de développement.

Le cas de la Grande-Bretagne présente un intérêt historique particulier; l'idée de mettre en poste des représentants scientifiques officiels dans un autre pays semble avoir coïncidé avec la prise de conscience, pendant la Seconde Guerre mondiale, de l'importance vitale que des techniques nouvelles comme le radar et l'énergie atomique pouvaient présenter pour l'effort de guerre allié. Il y a eu une mission scientifique britannique à Washington depuis l'arrivée de la Mission Tizard en 1940, et elle a été dirigée à ses débuts par des personnalités aussi illustres que sir John Cockcroft et sir Charles Darwin. D'autres pays alliés ayant rapidement suivi cet exemple, on créa le Bureau scientifique du Commonwealth britannique, qui réunissait dans un même immeuble des attachés scientifiques d'Afrique du Sud, d'Australie, du Canada, de la Grande-Bretagne et de la Nouvelle-Zélande. Cet organisme a connu dix-neuf ans d'existence, jusqu'à sa dissolution en 1963. La Grande-Bretagne possède des attachés scientifiques dans sept capitales, mais aucun dans les pays en voie de développement, à l'exception de l'Inde, qui en avait un jusqu'à une date récente. On peut en dire que la Grande-Bretagne préfère concentrer ses efforts sur les progrès de la science et de la technologie dans les pays industrialisés.

Deux des quatre bureaux d'attachés scientifiques canadiens, à Washington et à Londres, furent institués pendant la Seconde Guerre mondiale et se trouvèrent par la suite à traiter un certain volume d'échanges scientifiques. Ils ont d'abord fonctionné essentiellement comme bureaux de liaison pour le Conseil national de recherches, mais eurent de plus en plus à s'occuper d'affaires diplomatiques générales de nature scientifique. L'expansion du champ des affaires scientifiques a conduit en 1962 à la nomination d'attachés à l'ambassade du Canada à Paris et à la mission canadienne auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) également à Paris.

Les nations industrialisées sont évidemment les principaux pays d'envoyer quatre seulement des pays en voie de développement ont choisi de nommer auprès

d'ambassades certains des hommes de science qu'ils possèdent d'ailleurs en nombre si restreint. Sur ce plan, les Philippines viennent en tête des pays du tiers monde avec cinq attachés à l'étranger. L'Union soviétique n'a apparemment des attachés scientifiques que dans sept ambassades, mais on constate à certains postes une présence importante de scientifiques, six à Washington et quatre à Paris. Malgré l'utilisation qu'il fait de la science et de la technologie étrangères, le Japon ne maintient des missions scientifiques qu'à sept de ses ambassades. Le vaste intérêt pris par ce pays à la technique industrielle trouve probablement satisfaction par des contacts directs entre compagnies.

Il est difficile de discerner des tendances générales d'après les données du tableau, qui n'exprime aucun rapport direct entre le nombre d'attachés envoyés par un pays et divers facteurs comme la population, le produit national brut (PNB) ou les dépenses de la recherche et du développement. Il entre aussi en jeu d'autres éléments moins évidents sur lesquels on ne peut formuler que des hypothèses. Certains des ministères des affaires étrangères hésitent peut-être à accepter les scientifiques comme diplomates, ou peut-être les milieux scientifiques du pays sont-ils sceptiques quant à la valeur de l'opération. La présence d'attachés scientifiques dans 116 ambassades du monde entier indique que la profession répond à un véritable besoin, comme le signale le fait qu'ils aient si rapidement augmenté en nombre au cours des dix dernières années.

* * *

Mais quelle est donc la nature précise de ce besoin? Il ne suffit pas de mettre en lumière les répercussions générales des sciences à l'égard des affaires internationales pour que soit nécessairement expliquée la présence d'un attaché scientifique dans une ambassade donnée. Le prestige scientifique n'est pas à lui seul, non plus, une raison suffisante.

Motivations fondamentales

Il existe cinq grandes motivations fondamentales qui pourraient en principe entrer dans les calculs du gouvernement qui décide d'affecter un attaché scientifique auprès de l'une de ses ambassades.

Liaison scientifique. Le rôle principal de l'attaché est généralement d'assurer une liaison scientifique auprès d'un autre pays plus ou moins industrialisé, afin de tenir les autorités de son pays au courant des derniers progrès scientifiques réalisés dans le pays d'accueil et de favoriser des échanges de renseignements et de personnes. Le travail de liaison porte souvent sur des questions assez circonscrites, par exemple les intérêts d'un laboratoire gouvernemental de recherches du pays d'envoi, ou sur un seul domaine, tel celui de l'énergie atomique. Il ne vise pas à se substituer au mécanisme international traditionnel des échanges scientifiques, mais donne plutôt la priorité aux nouvelles applications technologiques de la science, aux découvertes en progrès rapide, aux sujets de nature

PAYS D'EMVOI	PAYS D'ACCUEIL																			Nombre total de missions avec attaché scientifique à l'étranger								
	Argentine	Australie	Belgique	Bésil	Canada	Chine (Rép. pop.)	Colombie	France	Allemagne	Grande-Bretagne	Inde	Iran	Israël	Italie	Japon	Mexique	Pologne	Espagne	Suède		Etats-Unis d'Amérique	U.S.S.R.	Vietnam (du Sud)	Yougoslavie	AIEA (Vienna)	OCDE (Paris)	ONU (Geneve)	
1 Australie										X										X							2	
2 Belgique																					X							1
3 Brésil									X											X								2
4 Bulgarie															X													3
5 Canada									X											X					X			4
6 Tchécoslovaquie									X						X					X								5
7 Danemark									X						X					X								4
8 Finlande																					X							1
9 France	X				X	X			X					X	X	X			X	X	X	X						15
10 Allemagne									X					X	X					X								4
11 Grande-Bretagne									X					X	X					X								7
12 Hongrie									X					X	X					X								3
13 Inde														X	X													2
14 Israël															X					X								6
15 Italie									X	X					X					X								1
16 Japon									X	X										X					X			7
17 Pays-Bas															X										X			2
18 Nouvelle-Zélande																												1
19 Pakistan																												1
20 Philippines									X	X					X					X								5
21 Pologne		X							X											X								3
22 Roumanie																												1
23 Afrique du Sud									X	X										X								4
24 Suède									X					X														4
25 Suisse									X	X				X	X					X								3
26 États-Unis d'Amérique	X								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	19
27 U.S.S.R.																												7
Nombre total de missions dans les capitales des pays d'accueil	2	1	1	2	5	1	1	14	10	15	1	1	1	2	14	2	2	1	6	20	6	1	1	2	3	1	116	

interdisciplinaire, ou à d'autres questions qui ne peuvent être réglées de façon satisfaisante ni rapidement par les voies scientifiques ordinaires.

2. *Liaison technologique.* Certains attachés scientifiques axent essentiellement leurs activités de liaison sur les besoins technologiques de l'industrie de leur pays. C'est une fonction qui peut avoir et a fréquemment du mérite, mais il convient de ne pas en exagérer la valeur ni d'en ignorer le coût. Elle ne peut être de grande valeur à moins de couvrir un champ très varié de connaissances technologiques, ce qui peut exiger la présence dans un seul pays d'une équipe d'attachés spécialisés. Ces spécialistes doivent à leur tour être soutenus par des structures efficaces au pays pour que les renseignements soient communiqués à ceux qui peuvent les utiliser. Chose particulièrement importante, les industriels qui reçoivent les renseignements doivent consentir à les exploiter efficacement et être en mesure de le faire soit en assurant eux-mêmes les mises au point soit en concluant des ententes relatives aux brevets avec la partie dont émanent les renseignements, avec suffisamment de rapidité dans l'un ou l'autre cas pour ne pas être distancés davantage par leurs concurrents. La question reste de savoir si les attachés scientifiques peuvent contribuer dans une grande mesure, même en équipes, à rétrécir l'écart technologique, qui d'ailleurs se ramène beaucoup, de l'avis de certains, à un problème de gestion. S'il existe vraiment un vif désir et des moyens d'exploiter la nouvelle technologie, le même empressement et les mêmes moyens de réalisation n'auraient-ils pas conduit les industriels à obtenir des renseignements par des voies plus directes? Toutefois, même si les attachés scientifiques ne peuvent rétrécir considérablement l'écart technologique entre les divers pays, ils peuvent au moins l'empêcher de s'élargir, à condition que leur activité s'inscrive dans le cadre d'un vaste programme de liaison technologique suffisamment doté en appui financier et en personnel dans le pays en cause comme à l'étranger.

Il est un contraste intéressant à noter entre les motivations fondamentales de la science et celles de la technologie: alors que la première appelle toujours une certaine collaboration, la seconde est de nature foncièrement concurrentielle. Les deux domaines n'exigent pas nécessairement le même genre d'adresse ou d'activité de la part d'un attaché scientifique.

3. *Promotion des échanges commerciaux.* Bien que tout agent d'ambassade ait à penser aux intérêts du commerce national, les attachés scientifiques eux-mêmes doivent parfois se charger d'un travail de promotion commerciale directe pour le compte d'industries de leur pays. Par exemple, le Rapport Plowden de 1964 sur les services de représentation à l'étranger attribuait seulement deux fonctions aux attachés scientifiques de Grande-Bretagne: tenir les ministères au courant des découvertes scientifiques à l'étranger qui peuvent être utiles à la Grande-Bretagne et appliquer leurs connaissances spécialisées à la détermination de débouchés d'exportations. Dans la pratique, il y a peu de preuves que les attachés scientifiques exercent en fait un rôle de promotion commerciale directe, voire que les contacts nécessaires à leurs autres activités soient ceux qui conduisent à ce travail de promotion.

4. *Aide à l'étranger.* Les pays qui ont un important programme d'aide à l'étranger peuvent confier à leurs attachés scientifiques à l'extérieur la tâche de l'établissement de rapports sur les besoins scientifiques d'une nation en voie de développement, la surveillance de programmes d'échanges d'hommes de science, ou le soin d'examiner l'élaboration d'un programme scientifique avec les représentants du pays d'accueil. L'aide extérieure est évidemment un élément de la politique étrangère non exempt de racines politiques, et la présence d'un attaché scientifique dans un pays en voie de développement peut donc servir à souligner politiquement les engagements pris par la nation donatrice.

5. *Diplomatie des sciences.* Enfin, un attaché scientifique peut doter une ambassade de ce que l'on pourrait définir comme une diplomatie des sciences, à savoir la conduite d'une variété d'affaires diplomatiques courantes où l'enjeu scientifique est assez important. C'est cette fonction qui illustre le mieux la nouvelle réalité des diplomates-hommes de science. Leur travail a un double aspect sur lequel nous reviendrons plus loin: étude générale de l'état des questions de politique scientifique et participation à la négociation d'accords scientifiques. (Les fonctions d'un attaché scientifique accrédité auprès d'une organisation internationale sont une forme spécialisée de la diplomatie des sciences.)

On ne peut connaître avec certitude le poids qui était attaché à chacun de ces cinq objectifs lorsque les 27 pays ont pris la décision d'envoyer des attachés scientifiques à l'étranger. D'intéressantes idées quant aux politiques nationales qui peuvent avoir influencé les décisions ont été avancées par Robert Gilpin dans un article intitulé: *Technological Strategies and National Purpose* (*Science* 31 juillet 1970). Une nation, affirme l'auteur, peut suivre l'une de trois stratégies technologiques en réponse au défi lancé par le nouvel ordre économique international. La première est la stratégie adoptée par les États-Unis et l'Union soviétique, qui cherchent à soutenir le développement scientifique et technique sur le front le plus étendu possible. La Grande-Bretagne, note Gilpin, a suivi cette stratégie jusqu'au début des années soixante, et la France l'a fait sous le président de Gaulle, mais soumet maintenant son programme à un examen critique en raison d'une insuffisance des ressources scientifiques nécessaires.

La deuxième stratégie consiste à choisir des domaines précis des sciences et de la technique où l'innovation semble possible et de concentrer les ressources dans ces domaines, comme le font la Suède, les Pays-Bas, la Suisse et, de plus en plus, la Grande-Bretagne. Bien que Gilpin n'en fasse pas mention, la stratégie de la spécialisation est exactement ce qu'a recommandé le Conseil des sciences du Canada.

La troisième stratégie met l'accent sur l'achat de moyens techniques importés de l'étranger, comme l'a fait le Japon dans une grande mesure et l'Allemagne de l'Ouest à un degré moindre.

* * *

En dépit de la présence de nombreux attachés scientifiques dans le monde, cette profession est peu connue en dehors de son cercle immédiat. Un diplomate peut même connaître assez mal le rôle d'un attaché scientifique tant qu'il n'a pas été en poste avec l'un d'eux dans une même mission. Le public ignore pratiquement l'existence de cette profession, qui ne lui est révélée qu'à de rares occasions dans la presse, comme ce fut le cas en 1970, par exemple, lorsqu'un de ses membres, alors en poste à Washington, a cherché à obtenir asile politique aux États-Unis, ou encore en 1961, lorsque l'attaché scientifique des États-Unis à Bonn, le Dr Herman Chinn, a alerté les milieux officiels de Washington quant aux dangers de la thalidomide.

Enquête non officielle

Soucieux de mieux définir sa propre identité, le cercle des attachés scientifiques à Washington a décidé, vers la fin de 1969, de mener une enquête non officielle au moyen d'un questionnaire établi par plusieurs de ses membres. Le Département d'État américain a proposé l'envoi du même questionnaire à tous ses attachés scientifiques à l'étranger, et a fourni un exposé de l'ensemble des réponses. Avec les réponses fournies par les attachés d'ambassades de Washington, dont les trois quarts ont bien voulu participer à l'enquête, l'échantillon représentait environ un tiers de la population mondiale des attachés scientifiques.

Peut-on définir une personnalité caractéristique de l'attaché? Selon les résultats de l'enquête, la grande majorité a une formation dans l'une des sciences « dures » comme la physique, la chimie ou l'ingénierie; quelques-uns seulement étaient spécialisés dans les sciences de la vie. La moitié, environ, étaient auparavant des hommes de science au service de l'État ou des administrateurs dans le domaine scientifique. Environ un tiers occupaient des postes dans l'industrie privée avant leur nomination, et une minorité infime étaient professeurs d'université.

A l'exception de certains cas (qui d'ailleurs deviennent plus fréquents), les attachés scientifiques ne restent pas de façon permanente dans leur profession, mais reviennent plutôt, après leur période de service à l'ambassade, à un emploi qui se rattache étroitement à leur travail antérieur. D'autres sont directement nommés auprès d'une autre ambassade ou sont réaffectés à l'étranger après une période de service au pays; c'est généralement le cas pour les attachés des États-Unis. La durée des périodes de service auprès des ambassades varie énormément, allant de 2 ans pour certains au chiffre record détenu par le « doc en » des attachés scientifiques à Washington, M. Louis Groven, de Belgique, qui y est venu en 1955. La période moyenne est de 5 ans, et c'est le cas des attachés américains, qui restent en poste un ou deux ans de plus que la moyenne des diplomates de carrière. Tous les attachés scientifiques semblent être considérés comme des membres à part entière du service diplomatique de leur pays pendant leur mandat. Presque tous font rapport directement à leur ambassadeur. Certains qui se trouvent intégrés plus profondément dans le travail de leur ambassade ne font pas rapport uniquement au chef de mission.

Tous les attachés scientifiques doivent évidemment être agréés par leur ministère des Affaires étrangères et leur ambassade, quel que soit leur employeur au moment de la nomination. Beaucoup sont en fait choisis et employés uniquement par leur ministère des Affaires étrangères (ou après seulement un minimum de consultations avec d'autres ministères). Un nombre assez limité de pays se trouvent à l'extrême opposé: le choix et la surveillance des attachés incombe plus ou moins complètement à un organisme de recherches du gouvernement ou au ministère des Sciences, comme le Conseil sud-africain de recherches scientifiques et industrielles (CSIR) ou la Délégation générale française à la Recherche scientifique et technique (DGRST); l'attaché peut néanmoins dans ces derniers cas recevoir son traitement du ministère des Affaires étrangères. Dans deux pays, l'autorité pour la sélection et la surveillance des candidats émane d'une toute autre source: le ministère des Affaires économiques pour les Pays-Bas et, pour la Suède, une institution semi-publique, l'Académie royale suédoise des sciences de l'ingénierie. D'autres États confient à deux ministères ou plus, dont l'un est toujours le ministère des Affaires étrangères, le soin de choisir et de surveiller les attachés scientifiques.

Les attachés scientifiques canadiens

Jusqu'en 1968, les quatre attachés scientifiques des ambassades du Canada étaient nommés et rémunérés par le Conseil national de recherches et généralement choisis parmi le personnel de cet organisme; par la suite, néanmoins, ils ont assuré un service général pour tous les ministères et institutions du Gouvernement fédéral. Il a été décidé en 1968 que les futurs attachés scientifiques canadiens seraient choisis dans l'ensemble de la fonction publique fédérale (ou en dehors du gouvernement) par le Secrétariat scientifique du Bureau du Conseil privé, avec l'accord du ministère des Affaires extérieures. A l'étranger, ils sont des employés du ministère des Affaires extérieures et leur travail répond aux besoins des ministères et organismes fédéraux canadiens. Les quatre attachés actuels viennent de l'Énergie atomique du Canada, Limitée (EACL), du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du Conseil des Sciences du Canada. Depuis sa création au début de 1970, la Direction des relations scientifiques et des problèmes environnementaux du ministère des Affaires extérieures s'occupe des attachés scientifiques canadiens. Le Conseil national de recherches a continué de maintenir à Londres un Bureau de liaison distinct qui compte parmi son personnel deux conseillers scientifiques. Bien que le Canada n'ait jamais eu à l'extérieur un attaché spécialisé dans les questions d'énergie atomique, un représentant de l'EACL en Europe a un bureau à l'ambassade du Canada à Paris et, au milieu des années soixante, un agent de l'EACL a été détaché auprès de l'ambassade du Canada à Vienne comme attaché scientifique et gouverneur canadien suppléant à l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Dans le cadre du système américain, les attachés scientifiques sont choisis

et administrés par le Département d'État et entièrement intégrés à leur ambassade. Beaucoup ont de nouvelles affectations à l'étranger après une période de service aux États-Unis durant laquelle ils travaillent au Bureau des Affaires scientifiques et techniques du Département d'État ou sont détachés auprès d'un autre service gouvernemental. Le Bureau est, bien entendu, la base principale des attachés; ayant à son service une trentaine de professionnels à Washington en plus de tous les attachés à l'étranger sauf un, il constitue une opération assez vaste pour offrir les possibilités de carrière et la souplesse de fonctionnement voulues.

Fonctions des attachés scientifiques

Les attachés scientifiques ne sont pas envoyés à l'étranger sans avoir reçu au moins des instructions générales quant à leurs fonctions. Les attributions officielles des attachés scientifiques de la Grande-Bretagne et des États-Unis sont connues et coïncident d'ailleurs remarquablement avec celles des attachés scientifiques canadiens. Des données concernant d'autres pays ne peuvent être obtenues que par déduction logique; elles font ressortir, pour la plupart, la même répartition des responsabilités en trois chapitres:

1. Conseiller l'ambassadeur et les autres membres du personnel de l'ambassade sur les questions scientifiques et techniques.
2. Faire rapport sur les tendances de la politique scientifique et l'évolution générale de la science et de la technologie dans le pays auprès duquel l'attaché est accrédité.
3. Faciliter l'échange de renseignements scientifiques et techniques entre les deux pays.

L'équilibre entre ces trois fonctions varie naturellement beaucoup d'une ambassade à une autre, mais certaines généralisations peuvent être faites d'après les résultats de l'enquête susmentionnée. Chaque attaché devait indiquer sur la formule du questionnaire le travail que nécessitait dans son bureau une douzaine d'activités différentes. Dans la plupart des ambassades, le gros du travail portait sur le troisième point, que l'on pourrait appeler commodément le domaine de la liaison scientifique. Ces activités comportaient surtout l'obtention de renseignements scientifiques et techniques pour le gouvernement du pays d'envoi, la transmission de documents, la visite de laboratoires, la participation à des conférences, l'organisation de visites d'hommes de science, etc. C'est une fonction particulièrement importante pour des pays que séparent de grandes distances géographiques ou culturelles et où des contacts scientifiques directs sont par conséquent moins faciles à maintenir. Dans ce dernier cas, l'attaché doit consacrer beaucoup de temps à parcourir des revues scientifiques ainsi qu'une multitude de rapports gouvernementaux et autres documents à diffusion moins générale, et à dégager de cet ensemble les renseignements scientifiques et techniques qu'il communiquera à son pays. Il peut employer un documentaliste à plein temps, comme le font plusieurs attachés à Washington. Faire rapport sur les sciences à Washington, a dit quel-

qu'un, c'est comme essayer de boire à même une lance d'incendie; on doit faire preuve de jugement pour satisfaire sa soif sans noyer ses correspondants au pays dans un flot d'information dépassant totalement leurs besoins. L'attaché doit aussi s'occuper du flot d'information scientifique qui arrive de son pays et qu'il convient de diriger vers les milieux appropriés dans le pays d'accueil.

Beaucoup d'attachés consacrent de grands efforts aux visites que des hommes de science de leur pays désirent faire au pays d'accueil à des fins d'information; ils les aident souvent à choisir des laboratoires à visiter et organisent leur voyage. Dans au moins trois des ambassades de Washington, l'attaché scientifique emploie à plein temps un préposé aux voyages. Si des distances excessives empêchent les hommes de science de venir dans le pays d'accueil, l'attaché peut devoir participer pour eux à des conférences scientifiques et visiter des laboratoires afin de fournir un compte rendu des progrès récents. Il peut avoir des entretiens avec des candidats à des postes scientifiques offerts dans le pays d'envoi, ou exercer certaines responsabilités d'ordre administratif à l'égard de ressortissants de son pays qui étudient dans des universités du pays d'accueil. Il peut même aider à l'achat et à l'expédition de matériel scientifique.

Tous les attachés scientifiques à Washington qui ont répondu au questionnaire, sauf trois, ont déclaré que le travail de liaison scientifique pouvait absorber jusqu'à 80 pour cent de leur effort, la moyenne s'établissant en général à 67,1 pour cent. Le reste de leur temps était surtout consacré au deuxième aspect du mandat de l'attaché: faire rapport sur les tendances de la politique scientifique (de 10 à 15 pour cent); le premier aspect, conseiller d'autres membres de l'ambassade, entrait pour 5 à 10 pour cent dans l'ensemble du travail. La faible tranche restante était absorbée par un certain nombre d'activités diverses. Deux des trois cas faisant exception à ce tableau général étaient des attachés de pays d'Europe de l'Ouest, pour qui la balance de la répartition des tâches penchait davantage vers l'établissement de rapports sur la politique scientifique. La troisième exception est le Canada, dont le cas est exposé plus loin.

Un quatrième point d'enquête était de nature à ne pouvoir entrer facilement dans aucune des trois catégories susmentionnées, à savoir l'exécution de démarches diplomatiques déterminées auprès du gouvernement du pays d'accueil, selon les instructions reçues du pays d'envoi, fonction courante du diplomate classique. Parmi les attachés scientifiques à Washington, la réponse type sur ce point a été de 5 pour cent ou moins de l'activité totale, voire zéro dans plusieurs cas. Là encore, le Canada faisait exception.

Bien que l'attaché soit généralement responsable envers une autorité gouvernementale, beaucoup offrent leurs services à l'occasion, sur demande, à des universités de leur pays. Il y a de grands écarts dans les réponses touchant les services offerts à des compagnies privées; certains attachés déclarent ne l'avoir jamais fait, d'autres l'avoir fait fréquemment, mais par l'intermédiaire d'un ministère de leur gouvernement plutôt que de façon directe.

Les réponses des attachés américains à l'étranger qui ont rempli le même

questionnaire ont accusé des variations plus importantes, en raison probablement de la diversité des pays dans lesquels se trouvaient les ambassades. Les tendances générales étaient toutefois les mêmes que dans le cas des attachés de Washington, en dehors d'une activité légèrement supérieure au titre des avis à donner aux collègues d'ambassade et des démarches plus strictement diplomatiques; d'une manière générale, le travail de liaison scientifique réclamait la plus grande partie de leur effort, à l'exception du cas d'un attaché qui passait les trois quarts de son temps en démarches diplomatiques auprès du gouvernement du pays d'accueil.

Le Canada fait exception à la règle

Le conseiller scientifique canadien à Washington faisait exception à la règle générale à deux égards. En premier lieu, il s'occupe davantage de rapports sur les tendances de la politique scientifique et moins de travail de liaison scientifique; ce dernier élément ne compte que pour 10 pour cent de son travail. Deuxièmement, c'est le seul attaché à Washington qui fasse mention d'un travail assez important en matière d'interventions diplomatiques auprès du gouvernement du pays d'accueil. Ces deux grandes fonctions se partagent d'une façon à peu près égale 90 pour cent de son activité.

Les raisons de cette différence de régime sont étroitement liées au voisinage géographique et culturel unique du Canada et des États-Unis. Au sujet de ce que ne fait pas l'attaché canadien, il convient d'observer que les hommes de science de notre pays éprouvent rarement le besoin de se faire aider sur le plan de la liaison scientifique, voire de se laisser rendre le moindre service, par leur ambassade à Washington. Ils sont bien informés sur les événements scientifiques des États-Unis; ils sont en contacts directs et fréquents avec des experts américains dans leurs domaines respectifs; ils participent à des conférences scientifiques aux États-Unis; ils vont voir des fournisseurs américains de matériel scientifique et négocient directement avec eux; enfin, ils appartiennent peut-être à la société savante américaine qui se rattache à leur spécialité, ainsi qu'à la société canadienne correspondante. Bref, ils se sentent si peu étrangers aux États-Unis que la pensée d'avoir recours aux services de leur ambassade leur traverse rarement l'esprit. A l'occasion, un scientifique canadien, aux prises avec une difficulté insoluble créée par la bureaucratie de Washington, fait appel aux conseils de l'ambassade du Canada et découvre alors l'existence de l'attaché scientifique.

Du côté de l'industrie canadienne, il n'existe pas non plus un besoin ou un désir d'obtenir des données techniques industrielles des États-Unis par la voie diplomatique. Les obstacles de la séparation géographique et de la différence de langue (à tout le moins pour le Canada anglophone) sont minimes, et les échanges commerciaux non officiels se développent par de nombreux moyens. Les filiales canadiennes de compagnies américaines ont leur propre accès à la technologie la plus récente. Le besoin d'un accès de ce genre est particulièrement élevé pour les industries de haute technique où prédomine la part de propriété américaine.

Ce ne sont donc pas les relations entre hommes de science ni le travail de liaison technologique pour l'industrie qui donnent toute sa substance au rôle d'un attaché scientifique canadien, mais plutôt les relations intergouvernementales dans les domaines des sciences. Par exemple, les autorités canadiennes doivent être tenues au courant des tendances de la politique scientifique à Washington, non seulement parce que les mesures prises à cet égard par le géant mondial de la technologie intéressent fondamentalement tout pays qui essaie de formuler sa propre ligne de conduite dans ce domaine, mais aussi parce que les initiatives américaines peuvent avoir et ont effectivement des répercussions directes sur la science canadienne. Le voisinage des deux pays crée de nombreux domaines profitables de collaboration scientifique et technique intergouvernementale, et beaucoup de problèmes communs qui ne peuvent être résolus que par des concessions mutuelles (et parfois difficiles). L'élimination de la pollution dans les Grands lacs est l'un des meilleurs exemples de cette collaboration.

Coopération canado-américaine

Il existe plusieurs domaines scientifiques dans lesquels les deux gouvernements interviennent déjà ensemble. Trois satellites de construction canadienne ont été lancés au moyen de fusées américaines aux termes d'un accord avec l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA) des États-Unis; d'autres accords sont en voie de négociation en ce qui concerne un satellite de technologie des communications, de construction canadienne, et une participation canadienne directe au programme de Satellite technologique des ressources terrestres (ERTS) de la NASA. Le Polygone de recherches Churchill, qui était à l'origine un projet américain, fut par la suite exploité en commun et est maintenant l'entière responsabilité du Conseil national des recherches. A une date plus récente, le Canada fut l'un des quelque six pays invités par les États-Unis à jouer un rôle actif dans le programme post-Apollo de la NASA, qui devait assurer le fonctionnement d'une navette spatiale et d'une station spatiale.

L'un des champs les plus nouveaux d'une coopération possible met en jeu le vaste domaine de la recherche et du développement arctiques, et il s'y pose particulièrement le problème des répercussions que les activités humaines dans le Nord peuvent avoir sur l'environnement et l'écologie de cette région.

Les deux pays étant de plus en plus conscients de tout ce qu'ils peuvent gagner à travailler ensemble, l'avenir sera probablement marqué d'exemples toujours plus nombreux d'efforts réalisés en commun dans divers domaines scientifiques. Il est devenu une coutume maintenant, que le conseiller scientifique du président des États-Unis et le conseiller scientifique principal du Cabinet canadien aient de temps à autre des réunions officielles pour la discussion d'affaires scientifiques bilatérales et comparent des notes sur une grande diversité de questions générales pouvant conduire à la mise au point de programmes de coopération.

Dans toutes ces activités, la tâche du conseiller scientifique à Washington est d'être à l'affût des possibilités nouvelles de coopération, d'aider à la négociation

tion de nouveaux accords et de faciliter le bon fonctionnement des accords existants. Lorsqu'elle est instituée dans un domaine particulier, la collaboration scientifique intensive a tendance à être gérée surtout au niveau des spécialistes, ou par un comité mixte, ou par l'intermédiaire d'un bureau de liaison créé à cette fin, comme celui que la Commission de l'énergie atomique des États-Unis (USAEC) a maintenu à Chalk River du début des années 50 jusqu'en 1970. C'est aux étapes précédant la conclusion d'un accord que le conseiller scientifique peut jouer un rôle particulièrement utile.

L'attaché scientifique ne prend jamais lui-même des initiatives de ce genre; la politique étrangère se fait au pays d'envoi, et même un ambassadeur ne signe jamais un accord sans autorité précise. Les accords sont généralement négociés par des équipes de ministres du Cabinet ou de hauts fonctionnaires des parties contractantes, équipe dont fait partie l'ambassadeur ou un de ses collaborateurs. Tout fonctionnaire diplomatique d'une ambassade, y compris l'attaché scientifique, peut être néanmoins appelé à faire enquête sur un désaccord épineux qui surgit au cours des négociations, et à le résoudre éventuellement à la satisfaction de son gouvernement. Il peut même être en mesure de signaler aux deux parties ou à l'une d'elles l'existence de problèmes susceptibles de contrecarrer une entente, et d'aplanir ces difficultés en ouvrant la voie d'un compromis. Il peut recevoir l'ordre de soumettre un projet d'accord au gouvernement du pays d'accueil, pour examen préliminaire, ou recevoir le texte d'un contre-projet à communiquer au pays d'envoi, accompagné dans l'un ou l'autre cas d'explications et de développements appropriés.

Utilité de la vie mondaine

Pendant ces négociations, et dans tous ses contacts normaux avec les représentants du gouvernement du pays d'accueil, l'attaché scientifique trouve en la vie mondaine, comme les autres diplomates, un utile complément de ses fonctions officielles. La réception diplomatique, dont on a dit tant de mal, est tout aussi barbare que n'importe quel autre cocktail ou cinq-à-sept, mais elle ne permet pas moins des relations plus personnelles et détendues que ne le font normalement les visites officielles de bureau, surtout si la présence des épouses vient y ajouter un élément de grâce. Les membres de professions moins itinérantes peuvent mettre à profit la durée de toute une carrière pour le développement de leurs contacts professionnels; le diplomate, par contre, doit essayer d'avoir des contacts étendus dans l'espace des quelques mois qui suivent son arrivée à un nouveau poste. Une fois ses contacts officiels bien établis, les rencontres mondaines comme les réceptions et les dîners lui fournissent des occasions suivies d'échanges officieux de renseignements, des moyens d'explorer des sujets difficiles et des terrains de divergences politiques, ou des possibilités d'échanges de vues sur des questions qu'il aurait été plus gênant de discuter dans un cadre officiel. Avec de la chance, il peut voir à une seule réception diverses personnes qu'il aurait normalement vues individuellement au cours de plusieurs visites de bureau. Dans

l'exercice de ses fonctions d'hôte, il peut juger utile de porter sur sa liste d'invités certains de ses collègues d'ambassade afin de faciliter les échanges d'idées entre hommes de science et diplomates. Bien que la valeur de ces événements mondains ne doive pas être exagérée, il est clair pour qui plonge soudainement de l'extérieur dans le monde de la diplomatie que cette forme de vie sociale n'aurait pas survécu si elle ne s'était révélée une utile prolongation de la vie de travail. Ces rencontres sont même un dur travail si on les prend au sérieux. Un attaché scientifique voudra peut-être ajouter dans l'avenir un chapitre au rapport de la Commission royale sur l'utilisation non médicale des drogues, sous le titre « Usage diplomatique de l'alcool ».

On entend parfois dire à des représentants scientifiques américains qu'en dehors de la vie mondaine diplomatique, ils auraient rarement l'occasion de contacts officiels avec leurs propres collègues. Cet état de chose démontre d'une manière assez piquante la mesure où la science s'est intégrée aux rouages gouvernementaux. Pour de nombreux pays, c'est l'effet de chocs produits par le Spoutnik, en 1957, qui a fait entrer la science dans des rapports plus étroits avec le gouvernement en général: on a alors assisté à la création de ministères des sciences, de comités consultatifs scientifiques et de secrétaires adjoints aux sciences et à la technique dans des ministères qui n'avaient eu aucunement besoin jusqu'à ce jour de postes de ce genre. A Washington, les représentants officiels des sciences se trouvent maintenant près de l'échelon supérieur de la hiérarchie dans presque tous les départements et organes de l'État. Le vieille philosophie selon laquelle les hommes de science devraient servir mais non au sommet « scientists on tap but not on top » a presque disparu. Les contacts indispensables d'un attaché scientifique n'ont donc pas lieu uniquement par la filière officielle du Département d'État, mais se répartissent presque quotidiennement entre plus d'une douzaine de ramifications du gouvernement, et entre plusieurs douzaines d'autres d'une façon moins fréquente. Les grands organismes et départements à orientation scientifique comme les instituts nationaux de la santé, la NASA, l'USAEC et la Fondation nationale des sciences (*National Science Foundation*) ont même leurs propres bureaux des affaires internationales, comme c'est le cas de l'Académie nationale des Sciences et de l'Académie nationale d'ingénierie. Un attaché scientifique à Washington a probablement une plus longue liste de contacts américains que ce n'est le cas pour ses collègues de la diplomatie. Même Ottawa a connu une prolifération analogue, bien qu'à une échelle moindre, et l'attaché scientifique canadien peut être appelé à servir un public plus étendu, au pays que ne le font ses collègues d'ambassade.

La science étant fondamentalement internationale, les hommes de science du gouvernement estiment parfois, à tort ou à raison, qu'ils sont à même de communiquer avec leurs collègues de l'étranger plus librement que les autres fonctionnaires de l'État. L'attaché scientifique se trouve alors partie d'un réseau non officiel qui observe parfois une toute autre série de règles non écrites, plus souples que l'usage diplomatique; à l'occasion, il doit même rappeler à ces scientifiques leurs propres intérêts nationaux!

Le caractère spécial du travail de l'attaché tient dès lors au fait qu'il doit garder un pied dans la profession diplomatique et un autre dans la profession scientifique. Bien qu'il se trouve aux frontières de la science et du gouvernement, à un point de convergence où se formule la politique, et qu'il soit plongé dans l'atmosphère enivrante de contacts avec les plus hauts noms de la science, il ne doit pas oublier ses responsabilités envers son ambassade ni se révolter contre la routine inévitable de l'emploi. Il doit s'adapter aux particularités de la vie d'ambassade sans autre formation préalable que celle qu'il acquiert au travail. Ce processus d'adaptation peut lui enseigner une ou deux leçons salutaires; il peut découvrir, entre autres choses, que les diplomates de carrière ont généralement un esprit analytique aigu et peuvent manier l'anglais avec précision et clarté, même dans des domaines beaucoup moins clairs et précis que les sciences auxquelles il est habitué.

Un ancien attaché scientifique de Grande-Bretagne à Paris, Richard Melville, a bien décrit cette interaction:

Le service diplomatique, comme tout autre service de carrière, est empreint du caractère d'un cercle fermé, tendance qui s'accroît profondément du fait que ses membres passent une grande partie de leur carrière dans des pays étrangers et éprouvent par là le besoin de renforcer leur solidarité. En outre, les affectations dans le service extérieur (britannique) ne sont que rarement pour plus de deux ans ou deux ans et demi; les diplomates acquièrent ainsi une confiance en eux-mêmes et une capacité d'adaptation à un nouveau milieu que les personnes de l'extérieur peuvent prendre à tort pour de la suffisance et de la superficialité. Le conseiller scientifique qui vient d'arriver se trouve ainsi placé parmi de nouveaux collègues qui ont tous été formés à leur tâche (avantage qu'il n'est pas bien sûr de posséder), qui se connaissent les uns les autres pour avoir travaillé ensemble dans l'une ou l'autre de nos ambassades et qui peuvent compter se retrouver à un autre poste. Par ailleurs, on ne peut s'attendre à trouver chez tous une compréhension étendue de la science en tant que telle ou de son rôle dans la politique nationale et internationale, et le conseiller peut lui-même ne pas voir clairement ce qui est attendu de lui, ou la manière d'aborder véritablement son travail. (*Proceedings of The Geological Association*, juillet 1967).

Il n'y a pas de doute que les « deux cultures » de Lord Snow constituent un risque professionnel pour les attachés scientifiques. Quelques attachés à Washington signalent qu'en dépit de leur hébergement physique à l'ambassade même, leurs contacts avec leur propre service diplomatique sont peu fréquents et peu substantiels. Ils constatent que lorsqu'une question scientifique commence à prendre une importance politique et économique internationale, ce sont plutôt leurs collègues d'ambassade qui se trouvent à intervenir d'une manière ou d'une autre. Ce phénomène a heureusement tendance à disparaître: s'évanouirait-il du subconscient du diplomate de carrière, le sentiment obscur que la véritable fonction des attachés scientifiques est d'assurer des services de nature hermétique pour le compte de leurs frères en blouses blanches, dont l'oeuvre est de toute façon incompréhensible et impénétrable? Comme l'a exprimé Mencher:

Bien que les valeurs professionnelles des diplomates, comme l'atmosphère psychologique de leur milieu de travail, diffèrent fondamentalement de celles des hommes de science, les deux professions partagent un même point de vue fondamental: chacune se considère comme la plus noble qu'il ait jamais été donné à l'homme de suivre.

(Ce texte est le résumé d'un article paru dans les livraisons de février et d'avril 1971 de *Science Forum*, University of Toronto Press; l'éditeur, M. David Spurgeon, a permis au ministère de le reproduire.)

Festival de Penang

EN décembre 1970, le haut commissariat du Canada en Malaisie a entrepris, en partie à titre expérimental, un important projet de relations publiques dans la partie insulaire de l'État de Penang (État membre de la Fédération de Malaisie), au large de la côte est de la Malaisie occidentale, dans le détroit de Malacca. Le projet s'est réalisé à l'occasion des manifestations commerciales, industrielles et culturelles du Pesta Pulau Pinang (le Festival de Penang) qui se déroulent pendant un mois.

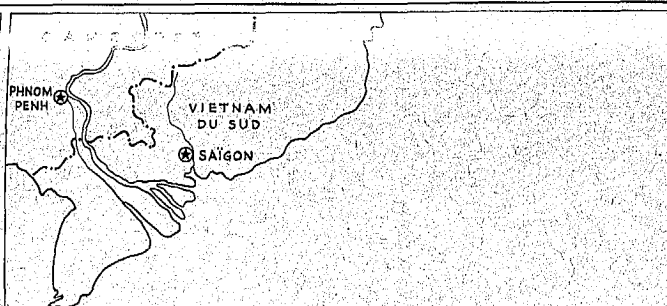
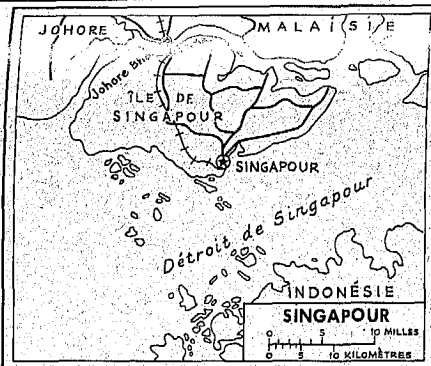
Le Canada est le seul pays étranger qui avait un stand à la foire commerciale et industrielle lors du Festival. De plus, il a eu l'honneur d'ouvrir le Festival international du Film, au cours duquel 17 pays ont présenté certaines de leurs meilleures productions aux habitants de Penang et aux nombreux visiteurs venus d'autres parties de la Malaisie et de l'Asie du Sud-Est.

Des représentants du haut commissariat du Canada à Kuala Lumpur ont assisté le 1^{er} décembre à l'ouverture du Festival, à l'inauguration du stand du commerce et de l'information et du Festival du Film. Le lendemain soir, ils ont donné une réception en l'honneur des dirigeants politiques, dont M. Lim Ciong Eu, principal ministre de l'État, des hauts fonctionnaires et des personnalités du monde des affaires, des lettres et du spectacle.

Une heureuse entreprise

Les efforts déployés en vue de diffuser des informations commerciales, culturelles et générales sur le Canada, lors du Pesta Pulau Pinang de 1970, ont été couronnés de succès. Quatre sociétés ayant des liens avec le Canada: *Alcan Malaysia*, *Ancore International*, *Bata Shoes* et *Chemetics Limited* ont exposé leurs produits et leurs publications au stand du Canada. Au programme des trois soirées du Film canadien figuraient des films documentaires, humoristiques et même des bandes expérimentales de Norman McLaren, qui ont attiré de nombreux spectateurs et obtenu la faveur de la critique. (Par exemple, on a remarqué la trame sonore du film *Chairy Tale* de Norman McLaren, une musique originale de Ravi Shankar). Des agents diplomatiques du Canada ont donné des conférences au *Rotary Club* et ailleurs pendant la période du Festival.

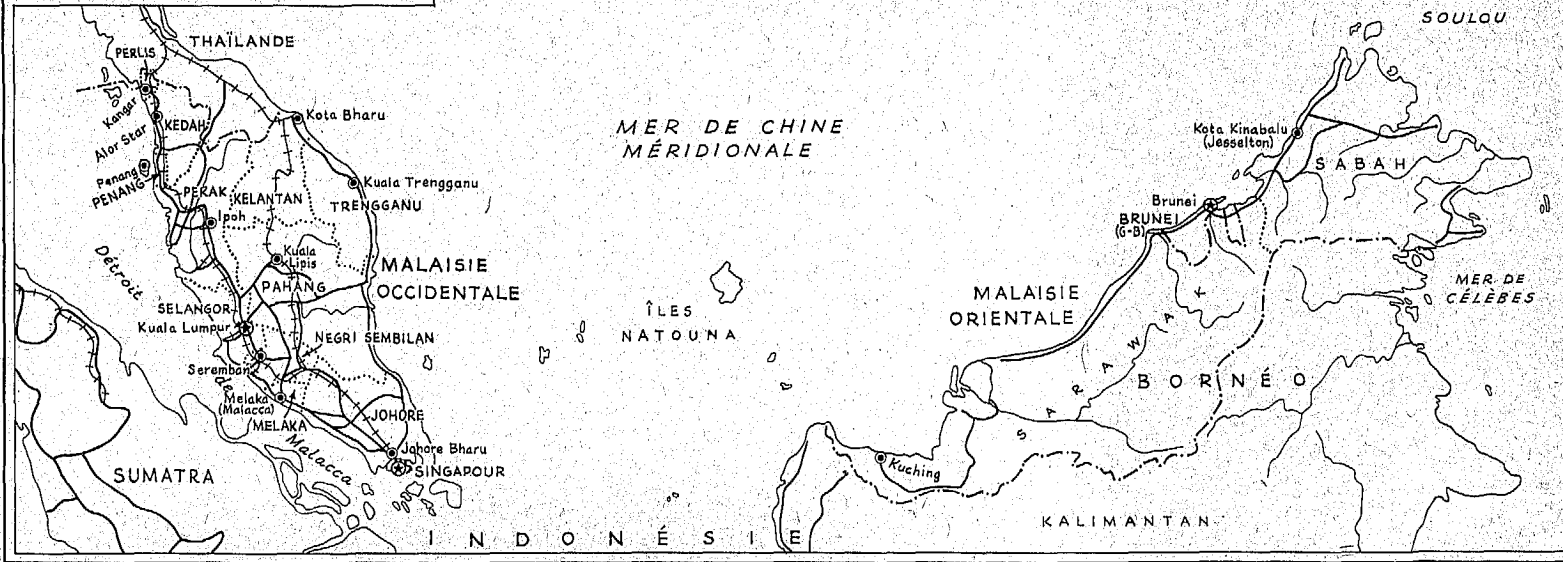
Les membres du personnel du haut commissariat qui ont été chargés à Penang de surveiller le stand canadien, ont dû faire face à de nombreuses demandes de renseignements. Des milliers d'opuscules ont été littéralement enlevés, et les feuilles d'érable montées en épingles, dont la quantité était par trop inférieure à la demande, ont fourni à ceux qui ont pu en obtenir un certain nombre l'occasion de faire du marché noir. Il était impossible de prévoir avant le Festival que les représentants canadiens préposés au stand commercial auraient à répondre à tant de questions sur des sujets aussi variés et compliqués. Citons, entre autres, des demandes de renseignements précis sur l'assistance technique du Canada.



MALAISIE ET SINGAPOUR

— — — — —	Frontière internationale	— — — — —	Route
- · - · - · -	Frontière d'État	⊕	Capitale nationale
— + — + —	Chemin de fer	⊙	Capitale d'État

100 0 100 200 MILES
100 0 100 200 KILOMÈTRES



à la Malaisie, les méthodes industrielles du Canada, et la qualité du jeu professionnel dans la Ligue de hockey nationale élargie. Il est évident qu'il fallait des Canadiens sur place pour compléter les renseignements que fournissent les publications, les films et les textes avec illustrations.

Un projet-pilote utile

Si le déroulement des fêtes du Pesta Pulau Pinang témoigne que les Malaisiens tiennent le Canada en haute estime et qu'ils ont généralement soif de renseignements sur les idées, l'expérience et les produits canadiens, il n'en reste pas moins un projet-pilote de grande valeur en ce qui concerne le genre de programmes coopératifs et mutuellement avantageux que les représentants du Canada à l'étranger pourraient entreprendre. La participation officielle du Canada au Festival de Penang a été assurée par la coopération des ministères de l'Industrie et du Commerce et des Affaires extérieures et s'en est trouvée de ce fait plus étendue et mieux réussie.

D'autres points de contact sont en train de s'établir dans l'État de Penang et d'encourageantes démarches se dessinent pour jumeler la capitale avec une ville canadienne de la côte du Pacifique. Ce genre de programme facilite les projets d'aide canadienne au Plan de Colombo, ainsi que les entreprises mutuelles de commerce avec la Malaisie, et il améliore le climat dans lequel les relations sans cesse croissantes entre le Canada et la Malaisie sont en train de se développer (le tourisme n'y fait pas exception) bien au delà de la plupart des considérations de prix de revient ou d'avantages à court terme.

Les affaires extérieures au Parlement

Révision de la charte des Nations Unies

Le 22 février, en réponse aux deux questions posées à la Chambre des communes, à savoir si le Canada « souscrit à l'idée que la révision de la charte des Nations Unies est nécessaire » et s'il « appuie l'initiative prise dans ce sens par huit gouvernements, lors de la dernière séance de l'Assemblée générale » le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait la déclaration suivante:

1. C'est un des principes fondamentaux de la politique étrangère du Canada, comme le rappelle l'étude récente, que de poursuivre un travail assidu en vue de faire des Nations Unies un instrument plus efficace de coopération internationale, et dans cet esprit, de donner à l'Organisation le moyen de faire face à ses responsabilités. Certains estiment nécessaire, pour arriver à ce but, de procéder à une révision de la Charte, puisque celle-ci a maintenant 25 ans, que les conditions se sont considérablement modifiées depuis qu'elle a été rédigée, et que des signes sérieux montrent que les Nations Unies n'ont pas véritablement atteint leur but principal, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. D'autres soutiennent que rien ne prouve que la Charte en elle-même constitue un cadre trop étroit pour la coopération entre les États, qu'en fait elle s'adapte très bien à des conditions mouvantes et que le cadre laisse la porte ouverte à d'autres modifications. Ceux qui expriment cet avis estiment qu'il est possible de rendre les Nations Unies plus dynamiques sans qu'il soit, en fait, besoin de faire une nouvelle rédaction de la Charte et que l'efficacité des Nations Unies dépend bien moins d'une modification de la structure fondamentale de l'Organisation que de la résolution des États membres de se conformer aux obligations et aux responsabilités auxquelles ils se sont engagés en acceptant les dispositions de la Charte de 1945. En résumé, l'efficacité des Nations Unies dépend directement de la volonté politique des membres.

Le Gouvernement canadien est tout disposé à examiner sérieusement toute proposition constructive tendant à la révision de certaines dispositions de la Charte, si la majorité des membres considère que c'est utile. Néanmoins, et pour qu'une telle révision ait des chances d'aboutir, il est nécessaire que les membres permanents du Conseil de sécurité et, notamment, les États-Unis et l'Union soviétique, soient en faveur de l'idée. Rien ne permet jusqu'ici d'affirmer l'existence d'un tel accord sur une révision. Nous pensons qu'entre-temps des modifications peuvent être effectuées, dans le cadre existant, pour rendre les Nations Unies plus efficaces. C'est à cette fin que nous avons donné notre appui à la

création du Comité spécial des 31, qui doit faire des recommandations en vue de rationaliser la procédure de tenue des Assemblées générales. Nous avons également appuyé les efforts déployés pour développer et codifier des principes juridiques internationaux tels que ceux qui se rapportent aux relations amicales et à la coopération entre les États, et nous travaillons au sein du Comité pour le maintien de la paix afin d'arriver à un accord sur les moyens qui permettraient aux Nations Unies d'agir plus efficacement dans le domaine du maintien de la paix.

2. A la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, le Canada a voté en faveur d'une résolution, parrainée à la fois par le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, le Nicaragua, Haïti, le Japon, le Libéria et les Philippines, qui a décidé d'insérer à l'ordre du jour de la session de l'Assemblée qui doit se réunir à la fin de 1972 un point intitulé « Nécessité d'examiner les propositions concernant la révision de la Charte des Nations Unies ».

Le conflit israélo-arabe

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait, le 1^{er} avril, à la Chambre des communes, la déclaration suivante:

... Les efforts qu'on déploie actuellement en vue d'en arriver à un règlement pacifique et durable au Moyen-Orient comportent constamment des dangers et offrent des possibilités stimulantes. L'absence depuis le 7 mars d'une entente officielle et réciproque au sujet du cessez-le-feu souligne combien il est encore dangereux que les hostilités reprennent à moins qu'une nouvelle impulsion ne soit donnée à l'initiative actuelle en vue de préserver la paix. Toutefois, les perspectives sont encourageantes et j'espère que les parties intéressées en profiteront.

Le Gouvernement canadien a suivi avec un vif intérêt les derniers échanges dirigés par l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, chargé de favoriser un règlement pacifique fondé sur la résolution 242, qui a été rédigée avec le concours du Canada qui faisait alors partie du Conseil de sécurité. Même si le Canada ne participe pas directement à l'entreprise, (ce qui nous laisse donc dans l'ignorance de tous les aspects des échanges) nous pouvons faire certaines observations à partir des faits qui nous sont connus.

Je tiens tout d'abord à réitérer le plein appui du Gouvernement canadien à l'ambassadeur Jarring pour les efforts soutenus et inlassables qu'il déploie afin d'aider les parties à aboutir à un règlement fondé sur la résolution du Conseil de sécurité. La Chambre est pleinement consciente de l'envergure des questions à résoudre; il serait illusoire d'espérer une progression rapide vers une entente. Mais le rapport du 5 mars du secrétaire général sur l'état de la mission de l'ambassadeur Jarring est assez encourageant.

En signalant l'intensité des derniers efforts pour en arriver à une solution

pacifique, le secrétaire général fait remarquer que l'accord général s'est fait sur certains des problèmes à régler. Il rappelle aussi avec satisfaction la réponse positive donnée par la République arabe unie à des questions précises soulevées par l'ambassadeur Jarring. La Chambre le sait: dans sa réponse, la RAU a affirmé qu'elle était prête à conclure la paix avec Israël à condition, bien entendu, qu'on puisse s'entendre à l'amiable sur les modalités d'un accord. Dans le même temps, le secrétaire général a conjuré le Gouvernement d'Israël de faire bon accueil à l'initiative de l'ambassadeur Jarring. Celui-ci tentera sûrement maintenant d'élaborer les modalités d'un règlement pacifique. A cette fin, il devra compter sur la bonne volonté et la modération des deux parties dans leur exposé de ce qu'elles estiment être leurs intérêts vitaux respectifs.

De l'avis du Gouvernement canadien, la condition fondamentale d'une paix juste et durable reste accessible aux parties en cause; c'est l'application intégrale de la résolution 242 du Conseil de sécurité. Avec l'aide de l'ambassadeur Jarring, ils ont la chance de régler les différends qui les opposent. A cet égard, la réponse du Gouvernement de la RAU aux questions posées par M. Jarring est réconfortante. Nous souhaitons ardemment que l'effort suprême soit tenté en ce sens et de toute urgence pour transformer l'absence d'hostilités actuelle en une paix durable.

L'intérêt que le Gouvernement porte au succès des échanges sous l'égide de l'ambassadeur Jarring, a été exprimé avec vigueur en ces termes aux parties en cause au cours de nos relations diplomatiques régulières.

CONFÉRENCES

- Sixième Congrès météorologique mondial de l'OMM: Genève, du 5 au 30 avril.
- Conseil d'administration du FISE: Genève, du 13 au 29 avril.
- Conférence des plénipotentiaires sur les arrangements définitifs visant le Consortium international des télécommunications par satellites: Washington, du 14 avril à la mi-mai.
- Entretiens entre la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et la Banque interaméricaine de développement: Washington, du 19 au 23 avril.
- Commission économique pour l'Europe, vingt-sixième session: Genève, du 19 au 30 avril.
- Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, vingt-septième session: Manille, du 20 au 30 avril.
- Conseil économique et social, cinquantième session: New York, du 26 avril au 21 mai.
- Commission économique pour l'Amérique latine: Santiago, du 27 avril au 7 mai.
- UNESCO, quatre-vingt-septième session du Conseil exécutif: Paris, avril-mai.
- Conseil administratif de l'UIT: Genève, du 1^{er} au 21 mai.
- Assemblée mondiale de la Santé, réunion des délégués du Commonwealth: Genève, le 3 mai.
- OMS, vingt-quatrième session de l'Assemblée mondiale de la Santé: Genève, du 4 au 28 mai.
- Conseil des gouverneurs de la BID: Washington, du 10 au 14 mai.
- Conseil exécutif de l'UPU: Berne, du 20 au 28 mai.
- Conseil du développement industriel de l'ONUDI: Vienne, mai.
- Conférence internationale spéciale de l'ONUDI: Vienne, mai-juin.
- Commission internationale de contrôle des stupéfiants: Genève, mai-juin.
- Réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord: Lisbonne, les 3 et 4 juin.
- Conférence de l'OIT: Genève, juin.
- Conseil des gouverneurs du PNUD: Genève, juin.
- PNUD: Santiago, du 7 au 25 juin.
- Assemblée de l'OACI: Vienne, du 15 juin au 15 juillet.
- Consultation mondiale sur l'utilisation du bois dans la construction de logements: Vancouver, du 5 au 16 juillet.
- Cinquième Congrès de la Fédération internationale pour le traitement de l'information: Ljubljana (Yougoslavie), du 23 au 28 août.
- Quatrième Conférence de Genève sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique: Genève, du 6 au 16 septembre.
- Réunion des ministres des Finances du Commonwealth: Nassau, les 22 et 23 septembre.
- Quinzième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique: Vienne, du 23 au 30 septembre.
- Troisième Conférence médicale du Commonwealth: Île Maurice, novembre.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Cameroun

Accord de coopération économique et technique entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale du Cameroun.

Signé à Toronto le 15 septembre 1970.

En vigueur provisoirement le 15 septembre 1970.

Ceylan

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Ceylan touchant un programme de coopération pour le développement de Ceylan.

Signé à Colombo le 15 août 1970.

En vigueur le 15 août 1970.

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant l'Accord intervenu le 6 mai 1964 entre les deux pays sur les satellites internationaux pour études ionosphériques (ISIS).

Signé à Ottawa le 11 mai 1970.

En vigueur le 11 mai 1970.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique visant à modifier l'Échange de Notes du 6 juillet 1970 concernant les services de pilotage dans les Grands lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis (avec un Mémoire d'Accord).

Signé à Washington le 11 août 1970.

En vigueur le 11 août 1970.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, relativement à une participation commune au projet d'essai de vol d'un avion muni d'un augmentateur alaire.

Signé à Ottawa le 19 octobre et le 10 novembre 1970.

En vigueur le 10 novembre 1970.

Israël

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'État d'Israël concernant des services aériens commerciaux réguliers.

Signé à Ottawa le 10 février 1971.

En vigueur le 10 février 1971.

Jamaïque

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Jamaïque concernant des services aériens réguliers.

Signé à Kingston le 4 novembre 1970.

En vigueur le 4 novembre 1970.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Jamaïque concernant l'impôt sur le revenu.

Signé à Kingston le 4 janvier 1971.

Nations Unies

Accord entre le Gouvernement du Canada et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture concernant l'assistance technique aux pays en voie de développement.

Signé à Rome le 22 janvier 1971.

En vigueur le 22 janvier 1971.

Niger

Convention de financement entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République du Niger se rapportant au projet de « La Route de l'Unité et de l'Amitié canadienne ».

Signée à Niamey le 18 décembre 1970.

En vigueur le 18 décembre 1970.

Ouganda

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de l'Ouganda concernant la formation au Canada de personnel des forces armées de la République de l'Ouganda.

Signé à Kampala le 10 mars 1970.

En vigueur le 10 mars 1970 avec effet rétroactif à compter du 15 août 1969.

Trinité-et-Tobago

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago concernant des services aériens commerciaux réguliers (avec Échange de Notes).

Signé à Port of Spain le 11 août 1970.

En vigueur provisoirement le 11 août 1970.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Protocole visant à prolonger de nouveau l'application de certaines dispositions de l'Accord commercial, entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, signé à Ottawa le 29 février 1956.

Signé à Ottawa le 1^{er} mars 1970.

En vigueur le 1^{er} mars 1970 avec effet rétroactif à compter du 18 avril 1969.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la coopération en matière de pêches dans le nord-est de l'Océan Pacifique au large de la côte du Canada.

Signé à Moscou le 22 janvier 1971.

En vigueur le 19 février 1971.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur les Règles provisoires de navigation et de sécurité des pêches dans le nord-est du Pacifique au large de la côte du Canada (avec les Règles provisoires de navigation et de sécurité des pêches).

Signé à Moscou le 22 janvier 1971.

En vigueur le 15 avril 1971.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie.

Signé à Moscou le 27 janvier 1971.

En vigueur le 27 janvier 1971.

Venezuela

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Venezuela prolongeant pour un an le *modus vivendi* commercial entre les deux pays effectué par un Échange de Notes en date du 11 octobre 1950.

Signé à Caracas le 23 octobre 1970.

En vigueur le 23 octobre 1970.

Multilatéraux

Convention internationale sur les lignes de charge.

Faite à Londres le 5 avril 1966.

Instrument d'acceptation du Canada déposé le 14 janvier 1970.

Accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes.

Fait à Kingston le 18 octobre 1969.

Instrument de ratification du Canada déposé le 22 janvier 1970.

En vigueur le 26 janvier 1970.

Arrangement concernant certains produits laitiers (poudre de lait écrémé).

Fait à Genève le 12 janvier 1970.

Signé par le Canada le 11 février 1970.

En vigueur le 14 mai 1970.

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Fait à Londres, Moscou et Washington le 1^{er} juillet 1968.

Instrument de ratification du Canada déposé à Londres, Moscou et Washington le 8 janvier 1969.

En vigueur le 5 mars 1970.

Convention instituant l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (WIPO).

Fait à Stockholm le 14 juillet 1967.

Instrument d'adhésion du Canada déposé le 26 mars 1970.

En vigueur pour le Canada le 26 juin 1970.

Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques, révisée à Stockholm le 14 juillet 1967.

Instrument d'adhésion du Canada déposé le 26 mars 1970.

En vigueur pour le Canada le 7 juillet 1970.

Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883, révisée à Stockholm le 14 juillet 1967.

Instrument d'adhésion du Canada déposé le 26 mars 1970.

En vigueur pour le Canada le 7 juillet 1970.

Déclaration d'acceptation du Canada de la clause facultative reconnaissant comme obligatoire la juridiction de la Cour permanente de Justice internationale.

Faite à Genève le 20 septembre 1929.

En vigueur le 28 juillet 1930.

Terminée le 7 avril 1970.

Acceptation du Canada comme obligatoire la juridiction de la Cour internationale de Justice.

Signée par le Canada le 7 avril 1970.

En vigueur le 7 avril 1970.

Traité de coopération en matière de brevets.

Fait à Washington le 19 juin 1970.

Signé par le Canada le 19 juin 1970.

Accord OTAN sur la communication, à des fins de défense, d'informations techniques.
Fait à Bruxelles le 19 octobre 1970.
Signé par le Canada, le 19 octobre 1970.
Instrument de ratification du Canada déposé le 20 octobre 1970.

Protocole portant amendement de l'Article 14 (2) de la Convention du conseil international pour l'exploration de la mer.
Fait à Copenhague le 13 août 1970.
Signé par le Canada le 26 août 1970.

Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale.
Fait à Monaco le 3 mai 1967.
Signée par le Canada le 3 mai 1967.
Instrument de ratification du Canada déposé le 26 août 1968.
En vigueur le 22 septembre 1970.

Protocole prolongeant l'Accord à long terme concernant le commerce international de textiles de coton du 1^{er} octobre 1970 au 30 septembre 1973.
Fait à Genève le 15 juin 1970.
Signé par le Canada le 8 octobre 1970.

Convention de Vienne sur le droit des traités.
Fait à Vienne le 23 mai 1969.
Instrument d'adhésion du Canada déposé le 14 octobre 1970.

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.
Fait à New York le 7 mars 1966.
Instrument de ratification du Canada déposé le 14 octobre 1970.
En vigueur pour le Canada le 13 novembre 1970.

Amendements à l'Annexe à la Convention de 1965 visant à faciliter le trafic maritime international.
Fait à Londres le 15 décembre 1969.
Instrument d'acceptation du Canada déposé le 14 décembre 1970.

Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs.
Fait à La Haye le 16 décembre 1970.
Signée par le Canada le 16 décembre 1970.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

- M. J. G. Halstead est nommé sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, à compter du 1^{er} février 1971.
- M. M. Dupuy est nommé sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures à compter du 1^{er} février 1971.
- M. A. J. Andrew est nommé directeur général du Bureau des affaires de l'Asie et du Pacifique, à compter du 1^{er} février 1971.
- M. J. A. Beesley est nommé directeur général du Bureau des affaires juridiques et consulaires, à compter du 1^{er} février 1971.
- M. R. P. Cameron est nommé directeur général du Bureau de la défense et du contrôle des armements, à compter du 1^{er} février 1971.
- M. F. Carter, ambassadeur du Canada auprès de la République arabe unie, est nommé directeur général du Bureau des affaires d'Afrique et du Proche-Orient, à compter du 1^{er} février 1971.
- M. L. J. O'Toole est nommé directeur général du Bureau des finances et de l'administration, à compter du 1^{er} février 1971.
- M. C. Roquet est nommé directeur général du Bureau de la coordination, à compter du 1^{er} février 1971.
- M. L. A. D. Stephens est nommé directeur général du Bureau des affaires publiques, à compter du 1^{er} février 1971.
- M. W. K. Wardroper est nommé directeur général du Bureau des affaires économiques et scientifiques, à compter du 1^{er} février 1971.
- M. R. H. Jay est nommé directeur général du Bureau des affaires des Nations Unies, à compter du 1^{er} février 1971.
- M. K. Goldschlag, ambassadeur du Canada en Turquie, est nommé directeur général du Bureau des affaires de l'Hémisphère occidental, à compter du 15 février 1971.
- M^{lle} P. A. McDougall, ambassadeur du Canada en Pologne, est détachée auprès du Bureau du Conseil privé comme secrétaire adjointe du Cabinet (Affaires extérieures et Défense), à compter du 1^{er} février 1971.
- M. J. C. G. Brown, en mission au Collège impérial de la Défense à Londres, est affecté à l'administration centrale, à compter du 1^{er} février 1971.
- M. M. P. Moreau est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'administrateur du personnel de classe 3, à compter du 1^{er} février 1971.
- M. E. P. Publicover, de l'ambassade du Canada à Stockholm, est affecté à l'administration centrale, à compter du 3 février 1971.
- M. H. R. Morgan, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Bruxelles, à compter du 4 février 1971.

M. F. Mathys, de la mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, est affecté à l'administration centrale, à compter du 5 février 1971.

M. G. J. Smith, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou, à compter du 12 février 1971.

M. J. P. Schioler, du haut commissariat du Canada à Lagos, est affecté à l'administration centrale, à compter du 26 février 1971.

M. W. E. Whitley, conseiller juridique, est décédé le 20 février 1971.

tion is
1971.
sccu,
rati n

AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le
ministère des Affaires extérieures à Ottawa.*

*Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada
et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.*

*On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication,
de préférence avec indication de source.*

*Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2;
autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis
et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.*

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada
et adressées à Information Canada, Ottawa K1A 0S9 (Canada).*

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
ministère des Postes, Ottawa.*

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Vol. XXIII, N° 5

Table des matières

Mai 1971

M. Sharp visite cinq pays de l'Afrique	162
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	168
La politique étrangère canadienne et le droit international	184
Comité consultatif du Plan de Colombo	191
Le Canada à OCEANEXPO	195
Élargissement de l'Accord aérien entre le Canada et le Mexique	197
Visite du secrétaire général de l'OACI	199
<i>Nominations, mutations et démissions au ministère des Affaires extérieures</i>	198
<i>Conférences</i>	200

M. Sharp visite cinq pays de l'Afrique

LE secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Mitchell Sharp a fait, du 15 au 21 mars 1971, une visite officielle en Côte d'Ivoire, au Nigéria, en République démocratique du Congo, en Tanzanie et en Zambie. C'était le premier voyage d'un ministre des Affaires étrangères du Canada au sud du Sahara. La visite de ces pays reflétait les liens étroits qui unissent le Canada à l'Afrique du Commonwealth et aux pays francophones d'Afrique. M. Sharp a pu, à cette occasion, juger sur place de quelques-uns des problèmes de l'Afrique et discuter de questions d'intérêt commun avec les chefs d'État, personnalités de marque de l'Afrique d'aujourd'hui. Il a également eu des entretiens avec les ministres des Affaires étrangères et d'autres représentants de chacun des pays. À son retour au Canada, il a fait à la Chambre des communes, le 22 mars, la déclaration suivante:

Ce voyage m'a permis d'apprendre quelque chose, mais malheureusement trop peu, des pays que j'ai visités. Cela m'a donné aussi l'occasion de souligner auprès de divers gouvernements la profondeur et la permanence de l'engagement du Canada envers l'Afrique. Je reviens de ma tournée convaincu que nous devons continuer à accroître notre apport aux programmes de développement économique de nos amis africains. Notre coopération avec les pays anglophones et francophones d'Afrique traduit notre propre personnalité nationale. Notre participation à un développement économique harmonieux des pays d'Afrique constitue, à mon sens, le meilleur moyen de promouvoir la paix par la justice sociale et la réponse la plus efficace au défi que pose l'inégalité raciale en Afrique australe.

Aide au développement

Au cours de son voyage, M. Sharp a pu voir des Canadiens à l'oeuvre en Afrique et apprécier l'importance de la politique d'aide dans les relations du Canada avec ce continent. Il a poursuivi, dans sa déclaration du 22 mars, en disant:

L'aide au développement constitue et continuera de constituer la plus large part de nos activités en Afrique. Elle répond aux besoins des pays en voie de développement dans cette région et offre en même temps au Canada l'occasion d'apporter la contribution de ses ressources humaines et matérielles, tant dans les secteurs anglophones que dans les secteurs francophones. . . . J'ai été directement mis au courant par les chefs d'État africains des plans de développement et j'ai pu me rendre compte de la façon dont les programmes canadiens d'aide s'insèrent dans ces plans et du rôle qu'on peut s'attendre à les voir jouer dans l'avenir. On m'a assuré dans chacun des cinq pays que l'intérêt que prend le Canada à l'Afrique noire est le bienvenu et que l'on aimerait voir s'intensifier notre effort actuel. Les chefs des États africains que j'ai visités m'ont dit que les Canadiens y font un excellent travail et que le seul regret des pays en cause est de ne pouvoir se procurer suffisamment de main-d'oeuvre canadienne.

La Francophonie

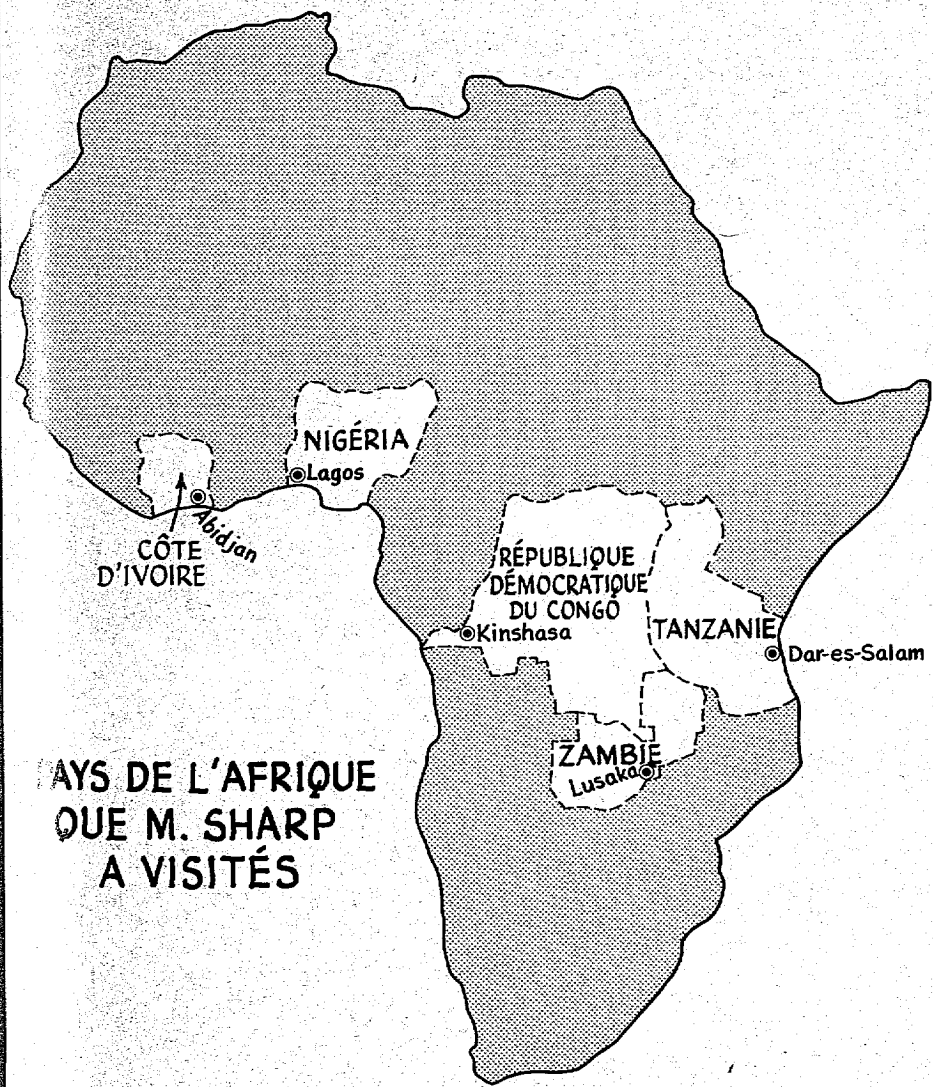
M. Sharp s'est entretenu avec les membres des Gouvernements de la République démocratique du Congo et de la Côte d'Ivoire de la question de la Francophonie, et a expliqué la position du Canada face à ce groupe de pays unis par la langue et la culture françaises. En Côte d'Ivoire et au Congo, M. Sharp a souligné la participation canadienne à l'Agence de coopération culturelle et technique, dont

d 1 5
Répu-
premier
ira. La
que du
à cette
discuter
que de
res des
toute au
nivate:
rop peu,
vers gou-
"Afr que.
pori aux
ion avec
matic nale.
cons titue,
ré onse

Afr que
da avec

pe t de
ment dans
ntril ution.
da s les
État afri-
les pro-
dre à les
que prend
stre effort
y fait un
cure suf-

put ique
opt onie,
a le ngue
ulig ré la
ue, dont



**PAYS DE L'AFRIQUE
QUE M. SHARP
A VISITÉS**



M. Sharp descend de son avion à Lagos, au Nigéria.

le Canada est membre de plein droit, et il a exprimé l'espoir que les pays africains y participent pleinement.

Pendant son voyage, M. Sharp a validé les accords conclus au cours de l'année dernière. L'aide canadienne aux pays africains francophones a d'abord été modeste, a-t-il rappelé au cours de ses nombreux entretiens, mais elle a maintenant atteint le même niveau que l'aide à l'Afrique du Commonwealth. Le Canada a l'intention de poursuivre cette politique non seulement pour le bénéfice de ces pays, mais pour affirmer plus nettement encore son caractère biculturel.

Nouveaux accords d'aide

Au cours de sa visite en Côte d'Ivoire, M. Sharp a annoncé qu'un premier prêt à long terme et sans intérêt au montant de 4.3 millions de dollars, consenti pour l'achèvement d'un projet d'électrification rurale, avait été augmenté de 2.1 millions et s'élevait maintenant à 6.4 millions. Il a également annoncé le prêt d'une somme pouvant s'élever à 2.5 millions pour une étude géophysique aérienne du sol ivoirien. A Lagos, M. Sharp a signé un mémoire d'entente qui établissait les termes d'un prêt de développement de 20 millions, consenti à la *Nigerian Railway Corporation* pour l'achat de 54 locomotives à une société canadienne.

Par un échange de lettres, M. Sharp a fait connaître l'accord de principe que le Canada a donné à la coopération avec les autorités congolaises à un projet forestier. Ce projet comprend l'établissement d'une faculté de génie forestier à l'université de Lovanium, la création d'une école de technique forestière, et la préparation d'un inventaire des ressources forestières d'une vaste partie du bassin



A l'aéroport de N'djili à Kinshasa, en République démocratique du Congo, M. Sharp fait une brève déclaration à la presse.



At siége de la Communauté d'Afrique orientale à Arusha, en Tanzanie, M. Sharp signe un accord supplémentaire de prêt applicable aux frais de transport maritime et d'assurance de 35 locomotives qui ont été commandées du Canada. De gauche à droite (assis): M. M. J. Cook, haut-commissaire du Canada à Nairobi, au Kenya; M. Sharp; M. Z. H. K. Bigirwankya, secrétaire général de la CAO; M. R. J. Ouko, ministre du Marché commun et des Affaires économiques; et M. John Malecela, ministre des Finances et de l'Administration.

du Congo. La part du Canada à ce projet, comportant un prêt de trois millions et un octroi de deux millions, s'élève à cinq millions de dollars. M. Sharp a en outre annoncé que le Canada accorderait des octrois s'élevant à \$175,000 pour l'étude d'un programme de formation paramédicale, d'un réseau de micro-ondes et des besoins du pays en matériel d'aéroport spécialisé.

A Arusha, M. Sharp a conclu avec le secrétaire général de la Communauté de l'Afrique orientale un accord pour un prêt supplémentaire d'un million de dollars destiné à couvrir les frais du transport par bateau et les primes d'assurance de 35 locomotives commandées au Canada. L'achat avait été financé en novembre dernier par un prêt de 13 millions.

M. Sharp a signé un mémoire prévoyant le prêt d'un million pour une étude de génie pour la route Makuyuniwanza, au nord du pays. Il a également conclu une entente pour le financement, grâce à un octroi de \$300,000, d'une étude sur l'entreposage de denrées de même que d'un projet témoin qui permettra de déterminer si les structures d'entreposage fabriquées au Canada conviendraient en Tanzanie.

Afrique australe

M. Sharp a constaté que, dans les cinq pays, la position du Canada sur la question de l'Afrique australe était comprise et acceptée.

Les chefs d'État m'ont exprimé leur satisfaction devant la position adoptée par le Canada sur ces problèmes, position que nous avons déjà fait connaître par nos déclarations et par notre vote aux Nations Unies.



M. Sharp se prépare à insérer un parchemin commémoratif dans la première pierre de la Bibliothèque nationale d'Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Il a insisté sur la nécessité d'une solution pacifique au problème de l'Afrique australe en disant qu'une guerre généralisée conduirait à la ruine des économies de l'Afrique noire et détruirait tout espoir d'une vie meilleure pour ses peuples. M. Sharp a expliqué le rôle du Canada à la Chambre des communes en ces termes:

Nous devrions, je crois, nous rendre compte du fait que nos moyens d'influencer les minorités blanches racistes de l'Afrique australe sont limités et peuvent surtout s'exercer sur le plan multilatéral, par l'intermédiaire des Nations Unies et du Commonwealth. Mais nous pouvons offrir notre appui économique et politique aux pays en voie de développement de l'Afrique noire. Nous pouvons ainsi contribuer positivement à la solution des graves problèmes de l'Afrique, et c'est là que notre principal effort devrait porter. Cet effort devrait se révéler beaucoup plus satisfaisant, tant pour les Africains que pour les Canadiens, qu'un gaspillage d'énergies en gestes insignifiants destinés à étaler aux yeux du monde notre rectitude morale en matière de questions raciales.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

SEIZIÈME CONFÉRENCE GÉNÉRALE

LA SEIZIÈME Conférence générale, réunissant les représentants des 125 États membres, s'est ouverte au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), à Paris, le lundi 12 octobre 1970, et s'est terminée le samedi 14 novembre. La Conférence a voté un budget de \$89,898,560 É.-U., après avoir adopté un programme dont l'exécution se répartira sur deux ans. Aux dernières heures des travaux, il a été décidé que la prochaine Conférence générale aurait lieu à Paris, et qu'elle débiterait le 17 octobre 1972 pour se terminer au plus tard le 27 novembre.

Dignitaires et personnel directeur de la Conférence

M. Attilio Dell'Oro Maini de l'Argentine a été nommé président; les vice-présidents étaient les représentants des pays suivants: Canada, Équateur, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Jamaïque, Japon, Madagascar, Nigéria, République fédérale d'Allemagne, Tanzanie, URSS, Venezuela et Yougoslavie. Les présidents des diverses commissions, comités et sous-commissions étaient: M. Fûad Sarrûf (Liban), Commission du programme; M. Imo Helä (Finlande), Commission administrative; M. Jean Bagniet (Belgique), Comité juridique; M. A. Wagner de Reyna (Pérou), Comité des résolutions; M. M. Oinda (Gabon), Comité de vérification des pouvoirs; M. V. Lipatti (Roumanie), Comité du Siège; M. T. Etemadi (Afghanistan), Comité des nominations; M. K. Arianayagam (Malaisie), Sous-commission de l'Éducation; M. K. M. Sape (Ghana), Sous-commission des sciences; M. J. Szepanski (Pologne), Sous-commission des sciences sociales, des sciences humaines et de la culture, et M. A. Okkenhaug (Norvège), Sous-commission de l'Information.

Élection du Canada aux postes directeurs

La présence au Conseil exécutif du président de la délégation canadienne, M. Napoléon LeBlanc, donna au départ à notre délégation une avance certaine sur plusieurs autres pays dans la recherche des postes directeurs. L'intérêt et la compétence des spécialistes de la délégation, qui se manifestèrent dès le début des séances des Commissions et sous-commissions, contribuèrent aussi au choix du Canada pour des fonctions importantes. C'est ainsi que le Canada fut élu

à la vice-présidence de la Conférence générale, et put prendre une part active à la direction et à l'orientation des travaux. Nous retrouvions en 1970 un siège que nous avons occupé à la quatorzième Conférence générale en 1966. C'est ainsi, aussi, que le Canada fut réélu, sans le rechercher, au Comité juridique, et élu au Conseil de coordination de la Décennie hydrologique internationale, et au Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère.

Notre élection à la vice-présidence de la Conférence générale démontre, d'une part, la reconnaissance de la participation du Canada à l'activité de l'Unesco par les États membres et, d'autre part, la fidélité de ces derniers au système des groupes électoraux.

Composition et rôle de la délégation canadienne

La délégation canadienne, nommée par le Gouvernement en consultation avec la Commission canadienne pour l'Unesco et (pour les activités liées au programme d'éducation) sur avis du Conseil des ministres de l'Éducation, était présidée par M. Napoléon LeBlanc, vice-recteur de Laval, membre du Conseil exécutif de l'Unesco et président de la Commission canadienne pour l'Unesco. L'honorable F. W. Rowe, ministre de l'Éducation de Terre-Neuve, et l'ambassadeur René Garneau, délégué permanent auprès de l'Unesco, assumaient les fonctions de vice-président. A la Sous-commission de l'éducation, M^{lle} E. Redmond, directrice du département de français, Churchill High School, Winnipeg, M. Jean-Marie Beauchemin, sous-ministre associé au ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec, M. Maurice Richer, secrétaire général du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, se répartirent la tâche entre les multiples unités de travail de cette Sous-commission. Une équipe composée de M. E. O. Hughes, conseiller scientifique au Secrétariat des sciences du Conseil privé, et de M. J. J. MacDonald, doyen de la Faculté des Sciences de l'Université St-François-Xavier, collabora aux travaux de la Sous-commission des sciences exactes et naturelles. A la Sous-commission des sciences sociales, des sciences humaines et de la culture, une présence active du Canada fut assurée par MM. F. M. Tovell, René Garneau, délégué permanent, D. W. Bartlett, le professeur Louis Sabourin, directeur de l'Institut de coopération internationale à l'Université d'Ottawa (Sciences sociales), et M. William S. Rogers, directeur du Département de français de Trinity College, Université de Toronto (Sciences humaines). La Sous-commission de l'information put profiter de l'expérience étendue de M. Alphonse Ouimet, président de Telesat Canada, qui, en 1968, avait présidé, avec une efficacité reconnue généralement, la même Sous-commission. M. Gilles Bergeron, sous-ministre adjoint du ministère des Communications, et M. C. Dalfen, du même ministère, étaient les collaborateurs immédiats de M. Ouimet. Le secrétaire général de la Commission canadienne pour l'Unesco, M. D. W. Bartlett, fut choisi par la Conférence pour occuper un poste important (celui de rapporteur à la Sous-commission des sciences sociales, des sciences humaines et de la culture. On avait déjà fait appel à la compétence de M. Bartlett en 1968

pour présider le groupe de travail sur l'homme et son milieu à la même Sous-commission. Le ministère des Affaires extérieures était représenté par M. Freeman Tovell, ancien ambassadeur et présentement directeur des Affaires culturelles au Ministère, M. R. G. Blackburn, de la même direction, et M. Roger Turenne, de la Délégation permanente du Canada auprès de l'Unesco. M. A. W. Robertson, premier secrétaire à l'Ambassade du Canada à La Haye, était le conseiller juridique de la délégation, et M. Ian Robertson, de l'Agence canadienne de développement international, avait la responsabilité d'exposer en Commission les points de vue canadiens sur les questions administratives et budgétaires. M. Jean Chapdelaine, délégué général du Québec à Paris, et M. J.-M. Blondeau, ce la délégation générale du Québec, étaient associés aux travaux de la délégation.

Interventions majeures de la délégation

La délégation canadienne, par la voix de son président et de l'un des vice-présidents, est intervenue à trois reprises d'une façon majeure dans le débat général. La première de ces interventions, le 15 octobre (M. LeBlanc), tendait à démontrer que les objectifs, les méthodes, les initiatives passées et les projets immédiats de l'Organisation permettent de penser que l'Unesco est un organisme qui a trouvé sa structure propre et son rythme de croisière, et dont l'action à la fois généreuse et rationnelle joue un rôle indispensable dans le concert des nations. L'Unesco ne perd pas de vue que son objectif premier est le renforcement de la paix. Sa fonction n'est pas de résoudre les conflits mais de donner à la paix une qualité humaine, on pourrait même dire humaniste, qui contribue à empêcher les conflits de naître: « Quelle sorte de paix serait celle où les valeurs culturelles seraient négligées et l'esprit déserté? » Au centre de son champ d'action, l'Unesco a placé le développement. Et, depuis 1964, elle possède un corps de doctrine qui lui permet d'éviter les déviations et anime ses activités éthiques. C'est dans cette perspective qu'elle établit ses priorités d'action et qu'elle peut à la fois continuer dans sa voie et croître en se renovant. Son programme dans le domaine de l'éducation vise à faire avancer au même pas la qualité et la quantité des initiatives, le perfectionnement de l'enseignement, et sa démocratisation. Un équilibre similaire est également recherché dans le domaine culturel, depuis la Conférence de Venise sur les politiques culturelles qui s'est tenue en août 1970, entre les activités traditionnelles et les initiatives nouvelles. Dans les sciences naturelles, l'Unesco peut agir comme stimulateur de l'action des États membres au plan national. Ainsi a-t-on pu citer un projet (la Décennie hydrologique), pour lequel l'Unesco n'a dépensé que \$200,000, et qui a provoqué, au Canada seulement, un investissement de l'ordre de six millions par année. Par contre, l'intervention canadienne a signalé dans les activités de l'Unesco un écart encore trop considérable entre la part faite aux sciences sociales et humaines par rapport aux sciences naturelles, et elle a recommandé que l'Organisation essaie de tirer un meilleur parti de ces réseaux importants d'appui que constituent les Commissions nationales, dont la volonté de ne plus travailler dans l'isolement doit être satisfaite.

La seconde intervention canadienne (à la fin du débat général, le 14 novembre) fut un essai d'appréciation par le président de la délégation des travaux de la Conférence. On y confirmait, par un rappel des principales décisions, que rien de ce qui était valable dans la tradition n'avait été renié, mais que tout ce que l'expérience avait consacré avait été retenu et serait approfondi et élargi. L'ouverture vers la jeunesse, improvisée sous les pressions des événements à la Conférence de 1968, devient un élément de poids dans l'orientation de l'Unesco; l'intégration de certaines activités particulièrement importantes s'élaborera au sein de projets interdisciplinaires qui devraient permettre de réduire l'écart entre les sciences naturelles et les sciences sociales et humaines; une *philosophie* de la culture nouvelle qui s'était dégagée à la Conférence de Venise deviendra, dans le cadre du plan à long terme, une *pratique* de la culture. Et grâce aux échanges de vues sur l'esprit qui doit présider à la conception du plan à long terme, une réforme méthodologique s'annonce qui facilitera l'action à venir.

Quant à la troisième intervention majeure, on en trouvera l'essentiel au chapitre consacré au budget.

Le budget

L'adoption du budget de l'Organisation (\$89,898,560 É.-U.) s'est faite en deux étapes selon la procédure normalement suivie et sans donner lieu à des surprises.

A un premier stade (19 octobre), un plafond provisoire, correspondant d'ailleurs au budget définitif, a été accepté par 101 voix favorables (Canada) contre zéro et neuf abstentions. Cette recherche d'une approbation de principe au début de la Conférence a pour objet de déterminer un cadre de disponibilités à l'intérieur duquel la Commission du programme peut travailler rationnellement. C'est à ce stade que le délégué permanent intervint pour exprimer l'approbation de principe du Canada. Cette approbation était nuancée de deux réserves, a) le budget était considéré par nous comme un maximum, b) le budget, dans l'esprit de la délégation canadienne, était un budget de transition. On l'acceptait dans la perspective des réformes que l'Unesco doit appliquer conformément aux recommandations de l'Étude de capacité, dit Rapport Jackson. Ainsi le Canada veut-il qu'on s'entende au plus tôt avec le Programme des Nations Unies pour le développement en vue de faire acquitter par celui-ci le coût d'une partie des projets du PNUD dont l'Unesco assume la responsabilité en qualité d'agent d'exécution.

Au stade final de l'examen du budget (14 novembre) la résolution portant sur l'ouverture de crédits pour 1971-1972 fut adoptée par une forte majorité des membres.

L'Unesco et le développement

Deux raisons ont fait que l'aspect des activités de l'Unesco concernant le développement a pris une importance particulière à la seizième Conférence générale. D'abord, il s'agissait de la première Conférence générale depuis la parution de l'Étude de capacité du système des Nations Unies pour le développement (Rapport Jackson). Cette étude, dont les grandes lignes ont été réitérées dans

le texte du consensus approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (et par la suite approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies), préconise des changements radicaux dans les structures du PNUD. Elle avait donc des conséquences pour l'Unesco étant donné que 45 p. cent du total des ressources disponibles à l'Organisation proviennent du PNUD.

En second lieu, la Conférence générale se trouvait au seuil de la deuxième Décennie pour le développement, et se devait d'orienter les grandes lignes de l'activité de l'Unesco dans le cadre de la Décennie.

N'étant pas inscrite comme telle à l'ordre du jour de la Conférence générale, c'est à l'occasion de l'étude de la section sur la coopération avec le PNUD dans le projet de programme et de budget que l'on discuta de cette question du Rapport Jackson. La délégation canadienne y participa activement et, notamment, présenta avec succès un projet de résolution qui avait pour effet de porter officiellement le texte du consensus à l'attention de la Conférence et de consolider l'attitude favorable du directeur général envers le principe de la programmation par pays.

La Commission du programme a discuté assez longuement des orientations de l'Unesco pour la deuxième Décennie du développement. La base de cette discussion était un projet de résolution présenté par 77 pays en voie de développement. Le sort de ce projet, long et plein de détails, ne fut jamais mis en doute, d'autant que les coauteurs acceptaient volontiers des amendements d'autres pays, dont le Canada. De nature plutôt philosophique, ce document rappelle certains principes du développement, à savoir qu'il doit comprendre non seulement des facteurs économiques et sociaux mais aussi des valeurs morales et culturelles, et que le succès de la deuxième Décennie dépendra autant de la qualité de l'aide fournie aux pays en voie de développement que du volume de cette aide. Il ne néglige pas malgré cela le côté quantitatif en raison des nombreuses demandes d'aide budgétaire et extra-budgétaire. En plus de faire des suggestions concrètes pour la mise en pratique des principes énoncés dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information, le document fait aussi plusieurs recommandations aux États membres.

La paix

Qu'il s'agisse de problèmes éducatifs ou culturels pouvant avoir une incidence politique, de questions budgétaires ou administratives, ou encore de « stratégies » pour le développement, aucune délégation ne s'est privée de rappeler, à un moment ou à un autre de la Conférence, et dans le sens qui pouvait servir ses objectifs, qu'il importait de ne pas oublier que l'Unesco fait partie du système des Nations Unies. On ne doit donc pas s'étonner qu'à plusieurs reprises dans les débats (et surtout lorsqu'il s'est agi des points 9 et 10 portant sur la contribution de l'Unesco à la paix, à la lutte contre le colonialisme et au renforcement de la coopération intereuropéenne en vue de la paix) le contenu politique des interventions l'ait emporté parfois sur les considérations relevant des fonctions propres

de l'Unesco. Le même phénomène de glissement vers la politisation devait aussi se produire lors de la discussion sur l'admission de la République populaire de Chine et sur celle de la République démocratique d'Allemagne.

Mais si, dans ces cas précis, les clivages selon des lignes idéologiques bien définies se sont précisés, il ne semble pas que la conclusion de ces débats ait fait dévier l'Organisation vers des impasses dont on ne peut sortir ou des orientations dont on ne revient pas. Comme l'a dit le directeur général dans son discours de clôture, immédiatement après le grand débat final sur la paix, on a pu constater que le dynamisme éthique de l'Unesco n'avait pas diminué, et que des tensions n'avaient pas manqué de se manifester entre les tâches de coopération intellectuelle proprement dites et les tâches éthiques (entendez politiques) de l'Organisation. Mais précisément parce qu'il fut possible finalement de considérer le débat dans cette perspective de distanciation, on peut conclure que la seizième Conférence générale ne provoqua pas réellement de brisure entre les activistes de la paix et de l'anticolonialisme, et ceux qui pensent que, tout en travaillant pour la paix dans ses domaines spécifiques d'opération, l'Unesco ne doit pas se substituer à l'ONU.

Résolutions concernant les priorités, les moyens d'action et les méthodes de travail

Une résolution tendant à fixer les grandes lignes de l'évolution de l'Unesco pour les prochaines années, dans la perspective des débats de politique générale de la seizième Conférence, a été adoptée avant la clôture. Le Bureau de la Conférence avait proposé cette résolution.

On retrouve dans ce texte des idées énoncées par le directeur général rappelant ou commentant les 116 interventions du débat de politique ainsi que plusieurs des préoccupations qui se sont fait jour dans les 27 interventions majeures sur le budget.

La résolution fait état de l'accord général sur le maintien d'une planification à moyen terme. Elle affirme que la paix, le développement et la promotion des droits de l'homme demeurent les objectifs majeurs de l'Organisation, et que les priorités des dix dernières années concernant l'éducation, la science et leur application au développement doivent être maintenues jusqu'en 1976. Une dimension nouvelle se dessine, la culture, que la Conférence de Venise a mise en évidence. Au cours des années, on peut prévoir que la culture comme moyen de développement (« Culturellement, nous sommes tous en voie de développement ») entraînera le déplacement progressif du centre de gravité des programmes. « La culture n'est plus une chose, mais elle apparaît comme un signe de vie », a dit le directeur général. Grâce à ces mouvements en profondeur dans le système des priorités, on se rend compte que la notion de priorité ne se limite pas à des données budgétaires, mais qu'elle appelle également « une accentuation de l'effort intellectuel et une amélioration de la qualité de l'action ». Les sciences sociales, à cause du rôle qu'elles peuvent jouer dans les projets interdisciplinaires, et de leur importance dans le développement et la promotion de la paix, seront l'objet de

préoccupations plus immédiates de la part de l'Unesco. En somme, l'évolution de l'Organisation s'inspirera d'une volonté de large rénovation dans la continuité.

Cette prospective à moyen terme doit s'accompagner d'une prévision budgétaire qui corresponde dans la mesure du possible aux projets et qui les justifie. D'où l'importance d'estimer les taux de croissance budgétaire d'une façon rationnelle, sans toutefois leur reconnaître une valeur qui dépasserait une simple valeur indicative. Pour l'Unesco, le taux de croissance, a-t-on dit, doit être estimé d'après les besoins du programme, la capacité financière des États membres d'y souscrire, et la capacité du Secrétariat d'une part, et des éventuels bénéficiaires d'autre part, d'utiliser les ressources disponibles.

La résolution reprend, dans cette grande perspective de planification du programme et du budget, les observations du débat général en faveur d'un effort de concentration et d'adéquation entre les objectifs et les ressources. On limitera le nombre des conférences et réunions, on rationalisera leur préparation et la mise en oeuvre de leurs conclusions. La croissance du Secrétariat doit être ralentie, et on étudiera les moyens d'adapter ses structures aux divers types de programmes. Par exemple, les structures doivent être en mesure de faire face aux projets interdisciplinaires. Toujours dans l'intérêt du programme, les relations de l'Organisation avec les Commissions nationales seront plus étroites en vue d'une participation plus grande des Commissions à l'exécution des tâches.

Deux autres résolutions, de nature méthodologique celles-ci, ont été adoptées par la Conférence. Elles ont trait à la réforme de la présentation des projets de programme et de budget (C/5) et de l'esquisse de plan à long terme (C/4). Dans la mesure du possible, le document exposant biennalement le projet de programme et de budget, et celui qui contient l'esquisse de plan à plus long terme, seront à l'avenir préparés et élaborés simultanément par le Secrétariat, communiqués en même temps aux États membres, et présentés au Conseil exécutif à la session du printemps précédant de six mois l'ouverture de la Conférence générale. Invitation est faite au directeur général d'étudier, en consultation avec le Conseil exécutif, la possibilité de fusionner ces deux documents, ce qui faciliterait l'examen du programme biennal dans la perspective plus large et plus inspiratrice du programme sexennal. Par ailleurs, un calendrier précis pour la présentation des programmes et des budgets futurs aux États membres et au Conseil exécutif a été fixé par la résolution, et un effort de simplification de la forme et de la structure du projet de programme et de budget a été proposé par la Conférence au directeur général qui doit maintenant concilier les exigences de ceux qui veulent plus de renseignements et celles des partisans de la synthèse.

Commission du programme

a) Éducation

Bien entendu, aucune délégation ne s'est élevée contre la situation hautement prioritaire de l'éducation. Le tiers du budget du programme sera en effet consacré à ce secteur où l'aide au développement peut s'exercer avec le plus d'efficacité, et où l'on met en oeuvre le plus grand nombre de projets interdisciplinaires. L'équipe

de la délégation spécialisée dans l'éducation a participé aux travaux de la Sous-commission et de ses unités de travail, et sa participation a fait l'objet de commentaires encourageants venant de tous les horizons de la Conférence. Les résultats de la contribution canadienne se retrouvent dans la substance de plusieurs résolutions. L'essor des méthodes modernes d'enseignement à tous les niveaux dans les provinces canadiennes, nos expériences nationales en matière d'éducation des adultes et d'éducation permanente, et les efforts qui ont été faits au Canada pour articuler progressivement ces deux branches nouvelles de l'éducation à l'enseignement traditionnel permettaient à nos délégués de parler avec autorité sur ces sujets de premier intérêt pour la Conférence.

L'accord général de la Conférence s'est exprimé sur les études, colloques, enquêtes et recherches projetés par l'Unesco et dont plusieurs, en particulier dans le secteur de l'éducation permanente, mobiliseront les ressources intellectuelles des trois autres grands départements de l'Organisation. La responsabilité de l'Unesco dans l'aide aux réfugiés en matière d'éducation a reçu un appui massif que les inévitables références aux incidences politiques de cette question n'ont pas entamé. Il s'agit, a-t-on convenu généralement, dans ce cas comme dans celui des jeunes déficients, de l'application du droit personnel à l'éducation, et également, comme on l'a dit à propos de la formation des enfants déficients, d'une véritable responsabilité internationale. La tendance favorable à la démocratisation de l'enseignement, nettement sensible chez toutes les délégations, s'est manifestée jusque dans l'esprit qui présidera aux initiatives de l'Unesco en matière d'enseignement supérieur, où l'on a recommandé que les étudiants soient consultés sur les programmes. Le mouvement en faveur de l'ouverture de l'éducation sur la vie, par l'éducation permanente, a incité le Canada à proposer que, dans les pays où il est possible de le faire, le monde industriel et celui des affaires soient amenés à donner des avis sur les questions d'enseignement et la formation des éducateurs et professeurs. La responsabilité des « premiers formateurs » ne se limite pas simplement à enseigner. Ils ont une fonction également importante d'orientation et, à ce titre, on doit, dans les sociétés industrialisées, leur faciliter les échanges avec les milieux auxquels élèves et étudiants sont destinés. L'étude de la comparabilité et de l'équivalence des diplômes et grades, au niveau secondaire comme au niveau supérieur, qui est une responsabilité de l'Unesco depuis la quinzième Conférence générale, sera poursuivie. La plupart des délégations ont souhaité qu'on en vienne, à ce qu'on pourrait appeler en termes canadiens, à « un B.A. international ». Le programme d'alphabétisation, qui sera soutenu massivement au titre de l'Assistance technique et du Fonds spécial comme au titre du programme ordinaire, a fait l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'un programme à l'échelle mondiale qui se continue en s'élargissant depuis la treizième Conférence générale. L'alphabétisation fonctionnelle y occupe une place importante. Il comprend douze grands projets à long terme, et un certain nombre de projets plus restreints, d'un coût total de quelque \$50,000,000, dont le cinquième est fourni par le Programme des Nations Unies pour le développement, et une grande partie par les gouvernements intéressés. La création d'une Com-

mission internationale sur le développement de l'éducation prévue pour juillet 1971, et qui engagera \$300,000 du programme ordinaire, n'a pas été acceptée sans réticences. On a rappelé qu'il existait déjà une commission de ce genre à l'Organisation de coopération et de développement économiques, et que le Bureau international de l'éducation fait déjà partie intégrante de l'Unesco dont il recevra en 1971-72, \$900,000. De plus, l'Institut international de planification de l'éducation est étroitement lié à l'Unesco, qui lui versera un million dans les deux prochaines années. Par ailleurs, parce que l'initiative de créer cette Commission a été prise par l'Unesco à l'occasion de l'Année internationale de l'éducation, et que cette initiative peut se prévaloir jusqu'à un certain point de la garantie morale de la Commission Pearson, les délégations se sont finalement résolues à entériner le projet. D'autant plus qu'il s'agit d'une création d'une durée limitée.

L'action tendant à promouvoir les activités de jeunesse à l'appui du programme de l'Unesco, et dans son cadre, engagera 20 p. cent de plus du budget de l'éducation (Assistance technique et Fonds spécial) que lors de la dernière Conférence bisannuelle. Par des études et des bourses, on continuera à analyser les problèmes et les attitudes de la jeunesse. Celle-ci sera appelée à participer à la solution des questions qui la concernent par la mise en oeuvre, au niveau des États membres, de projets partiellement subventionnés par l'Unesco. Les jeunes seront invités à collaborer à la rénovation de l'éducation, à la diffusion de la science et au développement culturel. La politique de développement leur offre un champ d'activité qui sera mieux défini lors de la conférence mondiale sur la participation des jeunes à la deuxième Décennie du développement que les Nations Unies ont prévue pour 1971. Une action en faveur de la jeunesse la plus défavorisée deviendra en 1971-1972, pour l'Unesco, une tâche prioritaire. Plus de quarante délégations nationales de jeunes ont été accueillies à la Conférence et plusieurs d'entre elles se sont fait entendre.

La résolution sur la création d'une université internationale a suscité une discussion animée et fructueuse. Le directeur général a insisté sur la responsabilité originelle des Nations Unies dans ce projet et, d'accord avec la grande majorité des délégations, il a suggéré que l'Unesco, si l'Assemblée générale des Nations Unies le lui demande, soit chargée de l'étude de capacité qui doit être entreprise avant que l'on s'engage plus loin.

b) Sciences exactes et naturelles

L'Unesco a une double mission scientifique: encourager la coopération internationale et utiliser la science et la technologie en faveur du développement, que reflète bien le programme adopté par la Sous-commission des sciences exactes et naturelles.

Dans le domaine du développement, l'Unesco poursuivra ses programmes d'enseignement des sciences, de formation des ingénieurs et des techniciens, et d'enseignement des sciences agricoles. La principale nouveauté, au titre de l'application de la science et de la technique au développement, sera la tentative

de l'Unesco d'esquisser une typologie générale des nations en voie de développement en se référant à une série relativement large de paramètres concernant le niveau actuel et la croissance potentielle de la science et de la technique locales.

La délégation canadienne a participé plus activement à la discussion sur les grands programmes de coopération internationale, tels que la Décennie hydrologique, la Commission océanographique intergouvernementale et le nouveau Programme sur l'homme et la biosphère, étant donné les intérêts canadiens plus marqués dans ces domaines.

Parmi les recommandations les plus importantes de la Sous-commission figure un projet de système mondial d'information scientifique (UNISIST) que l'Unesco mettra sur pied en collaboration avec le Conseil international des unions scientifiques. La délégation canadienne est intervenue en faveur de ce programme qui, d'ailleurs, a été approuvé à l'unanimité, et a rappelé qu'il devait se fonder sur les systèmes nationaux existants ou à mettre en place, et en étroite collaboration avec les autres organisations internationales et les institutions des Nations Unies qui s'intéressent au projet.

La Sous-commission a approuvé, sans grande difficulté, les projets présentés en matière d'hydrologie, quoique certains se fussent inquiétés de la réduction des crédits affectés à ce programme pour le prochain exercice. L'Unesco continuera d'assumer le secrétariat de la Décennie hydrologique internationale. On n'a pas pris de grandes initiatives dans ce domaine car la Conférence générale suivait de près la Conférence de la mi-Décennie. On a cependant approuvé un élargissement du Conseil de coordination de la Décennie hydrologique, et chargé celui-ci d'élaborer un programme à long terme qui devra prendre la relève de la Décennie lorsqu'elle s'achèvera en 1974.

Les discussions au sujet de l'océanographie ont surtout porté sur le projet d'amendement aux statuts de la Commission océanographique intergouvernementale, qu'elle avait préparé à l'intention de la Conférence générale. Les principaux pays qui s'intéressent à la COI, tels que les États-Unis, l'URSS, la France, le Japon, l'Inde, la Grande-Bretagne et le Canada, ont appuyé ce projet comme étant l'aboutissement harmonieux d'un long débat au sein de la COI, et qui évitait de prendre position sur des questions de juridiction sur les eaux territoriales, questions relevant de la compétence des Nations Unies. Les pays d'Amérique latine, cependant, croyaient que certaines clauses pourraient porter atteinte à la souveraineté qu'ils revendiquent sur leurs eaux côtières.

Enfin, la « vedette » dans le domaine scientifique, le Programme à long terme sur l'homme et la biosphère, ne relevait pas de la Sous-commission des sciences exactes et naturelles, mais de la plénière de la Commission du programme, en raison de son caractère interdisciplinaire. Son principal intérêt, cependant, était scientifique et, à ce propos, des critiques ont été formulées, notamment par le Canada, sur la faiblesse des moyens consacrés au Programme sur l'homme et son milieu, complément de l'homme et la biosphère dans le domaine des sciences humaines.

La Commission devait discuter d'un projet de programme à long terme qui

consistera essentiellement à étudier l'ensemble de la structure et du fonctionnement de la biosphère et de ses régions écologiques, à observer systématiquement les changements que l'homme provoque dans la biosphère et ses ressources, à examiner les effets généraux de ces changements sur l'espèce humaine elle-même, et à prévoir l'enseignement à dispenser et l'information à diffuser sur ces questions. Ce programme sera fondé sur un réseau de comités nationaux, sur un Conseil international de coordination composé de vingt-cinq États (dont le Canada), sur des réunions entre les secrétariats des diverses institutions des Nations Unies et sur une collaboration étroite avec les organisations non-gouvernementales intéressées. Du long débat sur ce programme, certains points méritent d'être retenus, tels que la crainte des pays en voie de développement de voir le processus du développement freiné par des considérations écologiques, le besoin d'étudier de nouveau le programme à la lumière de la conférence de Stockholm sur le milieu humain prévue pour 1972, le danger de chevauchement avec les autres programmes des Nations Unies et des organisations non-gouvernementales et, par conséquent, la nécessité d'une coordination, et, enfin, le programme étant trop vaste, les priorités que le Conseil international de coordination devrait être appelé à y établir. La Commission a néanmoins approuvé à l'unanimité les statuts du Conseil international auquel reviendra, en grande partie, la responsabilité de donner au programme le souffle de vie.

c) Sciences sociales, sciences humaines et culture

En comparaison du nombre de séances dévolues à la Sous-commission de l'éducation, on peut dire que la Sous-commission des sciences sociales, des sciences humaines et de la culture a eu le traitement du parent pauvre. Par contre, la qualité des interventions et la valeur des recommandations présentées à cette sous-commission lui ont assuré une importance au moins égale, dans la perspective générale de la Conférence, à celle des autres organes de la Commission du programme.

Dans l'appréciation des projets en matière de sciences sociales, la principale observation de la délégation canadienne a porté sur l'écart qui existe entre l'importance des tâches opérationnelles que l'on confie aux sciences sociales, et la médiocrité des ressources budgétaires qu'on leur réserve. On a aussi noté que des ressources intellectuelles plus considérables pourraient être affectées aux activités dans le domaine des sciences sociales. On veut associer en effet ce Département à une « réflexion intersectorielle » qui embrasse des domaines à la fois vastes et variés: le développement, la recherche sur la paix, les problèmes du milieu humain et les problèmes démographiques; parallèlement, on veut assigner à sa Division de philosophie un rôle de réflexion critique plus considérable que celui qu'elle assume actuellement dans l'ensemble des programmes de l'Organisation, et on ne donne ni à l'un ni à l'autre les moyens d'accomplir toutes ces tâches. Avec la multiplication de ces projets interdisciplinaires mettant en jeu plusieurs départements à la fois que comporte le programme de 1971-1972, les

remarques de la délégation canadienne ont paru particulièrement justes à un grand nombre de délégations.

L'intérêt n'a pas été moindre envers ce qui a été dit par nos représentants sur le chapitre de la culture. Tout en remarquant que le programme des sciences humaines et de la culture n'a pas encore l'ampleur et la structure souhaitables, et que son budget est insuffisant, le Canada a reconnu qu'il y avait progrès sur les dispositions adoptées à la quinzième Conférence générale. Lors de la discussion de ce point du programme, les représentants des pays en voie de développement ont fait preuve de remarquables qualités de maturité. Ils ont bien situé la culture comme phénomène de développement, et leurs recommandations ont constitué un ensemble cohérent.

Le Canada a rappelé son intérêt aux conclusions de la Conférence de Venise, dont on espère plus de résultats concrets que ce que le programme et le budget de 1971-1972 permettront d'obtenir. La résolution 3.32, qui a pour objet de faire passer dans la pratique la théorie de l'action culturelle de l'Unesco définie à Venise, a été reconnue comme étant un premier mouvement dans l'évolution des programmes de l'Organisation vers un centre de gravité plus large où la culture pèsera d'un poids nouveau. On a noté avec satisfaction que les Cahiers d'histoire mondiale paraîtront sous une forme nouvelle permettant d'insérer des études sur le développement culturel de l'humanité et l'évolution des cultures.

Un délégué canadien a justement fait valoir le rôle de promotion littéraire que l'Unesco pourrait jouer par un appui plus substantiel à la création littéraire. Déjà, les propositions de subventions au *Pen Club*, le programme de traduction et de publication d'oeuvres représentatives, sont des propositions qui ont leur prix. De même d'ailleurs que le projet de convoquer, en liaison avec l'Association internationale des critiques littéraires, une table ronde sur les conditions et les possibilités actuelles de la critique. Le Canada souhaite cependant que l'Unesco aille plus loin dans ce programme d'aide au développement littéraire. Une politique de soutien des écrivains et d'encouragement à l'édition dans les pays les plus développés; des recherches sur les mesures douanières qui nuisent à la libre circulation des livres dans ces mêmes pays; et la mise en oeuvre d'une aide technique à l'édition dans les pays en voie de développement, ont été reconnues comme des champs d'action qu'il serait du ressort de l'Unesco d'aborder.

Le Canada a plaidé pour que l'Unesco consulte plus souvent les organisations non-gouvernementales de nature culturelle, au Canada comme ailleurs, dans la formulation de ses projets et la détermination de ses priorités. Revenant à la Conférence de Venise, la délégation canadienne a montré l'intérêt qu'aurait pour plusieurs États membres, dont le Canada, l'étude des problèmes, des sociétés multiculturelles. L'enquête officielle sur le bilinguisme et la double culture, poursuivie pendant plusieurs années par une Commission royale au Canada, et la documentation qui a été recueillie par elle sur ce sujet pourraient contribuer aux activités de l'Unesco en ce domaine.

La délégation canadienne étant d'accord avec le principe d'une convention internationale destinée à freiner l'exportation illicite des oeuvres d'art, a cepen-

dant noté que la ratification de cette convention posera des problèmes juridiques au Canada à cause de notre structure constitutionnelle.

d) Information

Les décisions de la Sous-commission de l'information ont été caractérisées davantage par la continuité avec les programmes précédents que par de nouvelles initiatives, que ce soit dans le domaine des communications spatiales, de la circulation internationale des personnes et du matériel, des recherches et études sur l'information, du développement des moyens d'information et de leur emploi pour l'éducation extrascolaire, de l'information du public ou du développement des services de documentation, de bibliothèques et d'archives.

Des activités de nature à favoriser l'emploi des communications spatiales pour aider à atteindre les objectifs de l'Unesco, en particulier le projet de déclaration concernant les principes directeurs relatifs à l'emploi des communications spatiales pour la libre circulation de l'information, l'extension de l'éducation et l'intensification des échanges culturels, lequel devra être soumis à l'examen de la dix-septième Conférence générale, ont été approuvées. Durant le prochain exercice, l'Unesco continuera son programme d'études et de recherches en matière de communications spatiales et poursuivra son aide aux États membres pour leur permettre de mieux apprécier les problèmes que pose la nouvelle technologie. L'importance du rôle de l'Unesco dans ce domaine a été soulignée par plusieurs qui ont constaté l'écart grandissant entre certains pays en ce qui concerne les possibilités d'accès aux techniques de communication, et la menace qui en résulte pour les cultures indigènes. Cette menace avait d'ailleurs déjà été évoquée par la délégation canadienne à la quinzième Conférence générale.

L'action de l'Unesco au titre des moyens d'information continuera d'être caractérisée par la nécessité d'aider les États membres à élaborer leur propre politique de l'information, et à développer l'infrastructure de leurs moyens d'information. Une nouveauté dans le domaine des recherches et études sur l'information consistera à mettre sur pied un conseil consultatif international qui sera chargé d'aider le Secrétariat à élaborer un programme quadriennal d'études.

La Sous-commission a pris deux décisions d'une certaine importance en faveur de la libre circulation des livres. La première consiste à proclamer 1972 « Année internationale du livre » et à mettre sur pied un programme semblable à celui de l'Année internationale de l'éducation. La deuxième consiste à approuver, mais avec certaines réserves, la création d'un Centre international d'information sur le droit d'auteur sur les livres, afin de donner aux pays en voie de développement un accès plus facile aux oeuvres protégées.

L'action de la délégation canadienne a été plus marquée lors du débat général sur l'ensemble du chapitre du Projet de programme et de budget consacré à l'information. Puisque ce débat fournissait une occasion de regarder vers l'avenir, la délégation canadienne, en collaboration avec d'autres délégations, en a profité pour présenter un projet de résolution qui établissait certaines priorités pour l'élaboration des prochains programmes et budgets. Ce projet, qui a été appuyé

par la plupart des autres délégations et par le secrétariat, met l'accent sur les activités relatives à la recherche sur l'information et à la politique de l'information. Dans son exposé, M. Bartlett a rappelé que notre connaissance des moyens de communication devançait notre intelligence de leur emploi et qu'en ce sens nous étions tous des pays en voie de développement. L'Unesco devrait accorder la priorité à la recherche sur l'information et à la politique de l'information non seulement parce que ce besoin se fait sentir de toutes parts, mais aussi parce que l'action de l'Unesco peut avoir un effet multiplicateur en provoquant la mise sur pied de programmes complémentaires dans les États membres. C'était là la vraie vocation de l'Unesco, étant donné qu'elle ne disposait pas de ressources suffisantes pour entreprendre directement les études nécessaires.

Commission administrative

Les décisions les plus importantes prises par la Commission administrative ont trait à l'emploi de l'arabe comme langue de travail de l'Unesco, et à la construction d'un sixième bâtiment au Siège de l'Organisation. Il fut aussi question à cette Commission de la répartition géographique du personnel; de l'examen du barème des contributions des États membres, de la création d'un nouveau poste de sous-directeur général, ainsi que de plusieurs autres problèmes de moindre importance dans le domaine de la gestion du personnel, des finances et de l'administration en général.

Étant donné les orientations prises par les quatorzième et quinzième Conférences générales, ayant pour effet d'introduire progressivement à titre expérimental, l'emploi de l'arabe comme langue de travail à l'Unesco, il était devenu inévitable, pour des raisons politiques, que cette langue soit mise sur un pied d'égalité avec les quatre autres langues de travail. Le débat n'a cependant pas été facile parce que certaines délégations pouvaient difficilement accepter qu'une partie substantielle du budget de l'Unesco soit consacrée à des frais de traduction plutôt qu'à l'exécution du programme. Le directeur général a fait observer que non seulement l'introduction d'une nouvelle langue coûtait plus cher que chacune de celles qui étaient déjà employées, mais qu'elle augmentait aussi leur coût respectif. La Commission administrative a néanmoins décidé de prendre des dispositions pour que l'arabe soit définitivement mis sur le même pied que les quatre autres langues de travail à temps pour la dix-huitième session de la Conférence générale.

Le débat au sujet de la construction d'un sixième bâtiment a connu un déroulement semblable à celui sur l'arabe, en ce sens que la décision à prendre faisait logiquement suite à des décisions de Conférences générales antérieures, mais que certains pays voulaient en quelque sorte revenir sur ces décisions. La quinzième Conférence générale avait dégagée des crédits pour le financement d'un avant-projet et d'un devis préparé par l'architecte M. B. Zehrfuss, en vue de la construction éventuelle d'un sixième bâtiment. La seizième Conférence générale devait décider de donner le feu vert pour le début des travaux. Certaines délégations ont cependant mis en doute la nécessité de cette construction comme solu-

tion à moyen terme des problèmes d'expansion de l'Organisation. (Une solution à long terme, probablement la reconstruction du Siège, est prévue pour environ 1985). Ils croyaient que le problème pourrait fort bien se régler par la décentralisation des opérations et la construction de bâtiments provisoires. Par un vote de 59 contre 8 et quatre abstentions, la Commission s'est néanmoins prononcée en faveur du sixième bâtiment, qui coûtera \$10,500,000 (É.-U.) et dont le financement sera amorti sur une période de dix ans.

Quoique le principe du recrutement du personnel sur une base géographique aussi large que possible soit admis par tous, ce point a soulevé plusieurs interventions étant donné le nombre considérable d'États membres qui sont soit sous-représentés, soit pas représentés du tout au sein du Secrétariat. Tout en reconnaissant les difficultés considérables que rencontre le directeur général dans ses tentatives de remédier au problème, en particulier la pénurie de candidatures solides en provenance de pays sous-représentés, la Commission a fixé comme objectif l'année 1976 pour que tous les pays soient adéquatement représentés et a recommandé au directeur général de cesser temporairement de recruter du personnel dans les pays dont la surreprésentation quantitative pourrait faire obstacle à cet objectif. Le directeur général avait déjà annoncé auparavant l'embargo qu'il avait imposé sur le recrutement des ressortissants français.

Si tous étaient d'accord pour appliquer le principe de la répartition géographique au recrutement du personnel, il n'en fut pas ainsi lorsqu'il s'est agi de l'octroi de contrats de durée indéterminée. Certaines délégations auraient voulu aussi y appliquer ce principe et ont introduit une résolution à cet effet, mais d'autres voyaient là un danger de créer des injustices à l'égard du personnel. Le directeur général a exprimé sa conviction qu'une fois qu'un candidat a été nommé et est devenu membre du personnel de l'Organisation, il serait injuste et inéquitable de laisser sa nationalité influencer sur sa carrière. La délégation canadienne est alors intervenue pour faire supprimer le paragraphe en question, mais n'a obtenu qu'un changement de phraséologie qui n'écarte pas complètement le danger.

Dans son projet de programme et de budget, le directeur général avait proposé la création d'un second poste de directeur général adjoint. Cependant, compte tenu des appréhensions manifestées et de l'avis de certains États membres, il avait décidé de modifier sa proposition initiale pour suggérer que le nouveau poste, correspondant aux fonctions de prospection à long et à moyen terme, soit attribué à un sous-directeur général. Cette nouvelle proposition a été accueillie très favorablement.

Comité juridique

A l'exception de l'examen du projet d'amendement aux statuts de la Commission océanographique intergouvernementale, dont il a été question plus haut au chapitre des sciences exactes et naturelles, les travaux du Comité juridique, composé de 21 membres, n'ont pas porté à controverse. La raison en est que ses débats ont été de nature plutôt technique, ainsi l'étude des projets d'amendements au règlement intérieur de la Conférence générale, et aussi que le Comité essaie, dans

la mesure du possible, de s'en tenir aux aspects strictement juridiques des questions qui lui sont soumises et d'éviter les discussions de fond.

Ceci est cependant devenu plus difficile depuis que la quinzième Conférence générale a confié au Comité juridique la tâche d'examiner les rapports des États membres sur la soumission aux autorités nationales compétentes des instruments internationaux adoptés par l'Unesco. Après en avoir étudié la fréquence et la forme, et analysé les premiers rapports présentés sur la Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, ainsi que la procédure à suivre dans un autre cas particulier, le Comité juridique a recommandé à la Conférence générale, à sa prochaine session, de revoir ses attributions, dont il craint qu'elles ne correspondent plus exactement au mandat que lui confie le règlement intérieur de la Conférence générale. Il est donc possible que cet examen aboutisse à des modifications tendant à politiser un peu plus le Comité.

Le Comité juridique a aussi réexaminé le mode provisoire et expérimental d'élection des membres du Conseil exécutif, adopté à la quinzième session, qui introduisait un système dit de groupes électoraux. Quoique certains États membres fassent toujours des réserves au sujet de ce système, on ne s'est pas sérieusement objecté à ce qu'il soit maintenu au moins jusqu'à la prochaine Conférence générale. Un projet d'amendement a aussi été présenté, tendant à réduire la durée du mandat des membres du Conseil exécutif de six à quatre ans, qui n'a pas eu de suite.

Étant donné l'importance que pourrait avoir un nouvel examen des fonctions du Comité juridique, le Canada a accepté de poser sa candidature pour la prochaine session de la Conférence générale, et a été élu pour la cinquième fois consécutive.

Conclusion

Voilà donc le compte rendu succinct des principales phases de la seizième Conférence générale de l'Unesco et de la participation de la délégation canadienne aux travaux de cette Conférence. Ce n'est pas exagéré d'affirmer que, nonobstant certains moments délicats, la seizième Conférence générale aura marqué un progrès satisfaisant du cheminement de l'Unesco vers une collaboration internationale accrue.

La politique étrangère canadienne et le droit international

TEXTE DU DISCOURS PRONONCÉ PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES, M. MITCHELL SHARP, DEVANT L'ASSOCIATION DU DROIT INTERNATIONAL ET L'INSTITUT CANADIEN DES AFFAIRES INTERNATIONALES, À MONTRÉAL LE 29 MARS 1971.

... Je me lance généralement avec un certain émoi dans les discours traitant de droit international, n'étant moi-même ni avocat ni professeur. Par ailleurs, certains juristes internationaux de grande réputation me disent que c'est peut-être un avantage pour un ministre des Affaires étrangères. Je puis vous assurer en tout cas que j'ai la plus haute estime pour les spécialistes du droit international, qu'ils pratiquent cet art ou qu'ils l'enseignent, et que j'ai beaucoup profité de leurs conseils et de leur aide.

Je pourrais peut-être commencer cette brève étude de l'évolution actuelle du droit international en examinant l'oeuvre des Nations Unies, qui sont à l'origine de tant de progrès dans ce domaine. Depuis 1945, avec des hauts et des bas, certes, mais en suivant néanmoins une courbe nettement ascendante, l'Organisation des Nations Unies recherche activement la réalisation d'un ordre international fondé sur le règne du droit. L'Organisation mondiale a fait notamment oeuvre de pionnier en formulant des principes fondamentaux concernant les droits de l'homme et la dignité humaine dans des documents internationaux et des instruments juridiques. La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, les Pactes internationaux de 1966 relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi qu'aux droits civils et politiques, sans compter la Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale, également de 1966, sont des réalisations de haute portée. La Convention sur la discrimination raciale a été ratifiée par le Canada à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'automne dernier, et nous étudions maintenant avec les provinces la question de notre adhésion aux Pactes internationaux. Ces instruments, associés à d'autres conventions relatives aux réfugiés, aux secours et à la réadaptation ainsi qu'à la condition de la femme, constituent véritablement une législation internationale des droits de l'homme. Le Canada continuera de jouer un rôle éminent dans toutes ces initiatives internationales qui ont pour but de maintenir et de protéger les droits fondamentaux de tous les peuples du monde.

Droit international relatif au milieu humain

Un autre domaine de la plus haute importance est le développement du droit international relatif au milieu humain. Lorsque nous parlons d'environnement, aujourd'hui, notre pensée se porte automatiquement sur la question de la pollution.

Les activités des Nations Unies pour l'élaboration du droit dans ce domaine ont commencé toutefois à l'égard de milieux relativement non pollués comme l'espace extra-atmosphérique et le fond des mers. Ce n'est que récemment que l'Organisation a abordé les immenses problèmes de la pollution croissante de notre sol, des eaux, et de l'air que nous respirons. Le Comité de 28 membres des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, organisme dont le Canada est membre, avait reçu mission de rédiger ce que l'on peut appeler la « charte » de l'espace, le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et autres corps célestes. Outre qu'il pose en postulat le caractère pacifique de l'exploration spatiale et la règle de la non-appropriation, à des fins nationales, des corps célestes, le traité oblige les États à éviter toute contamination dangereuse et tous dommages que les activités spatiales pourraient causer au milieu terrestre.

En 1967, l'Assemblée générale instituait un comité spécial chargé d'examiner l'affectation à des fins strictement pacifiques du fond des mers et des océans et de leur sous-sol au delà des limites de la juridiction nationale actuelle, et l'utilisation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité. Cette question aux incidences juridiques, politiques, économiques et militaires si importantes fera l'objet d'études approfondies et de nombreuses discussions pendant bien des années. Le Canada était l'un des 35 pays du Comité au moment de sa création, et nous sommes actuellement membre actif du nouveau comité élargi qui effectue les préparatifs de la Conférence du droit maritime de 1973, sur laquelle je reviendrai bientôt.

Contrôle des armes nucléaires

Un sujet qui s'inscrit directement dans la ligne des utilisations pacifiques de l'espace et du lit des mers est le contrôle des armes nucléaires. Le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963, le Traité de 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que le Traité de contrôle des armes au fond des mers de 1971, sont des étapes extrêmement importantes à cet égard. On poursuit actuellement des efforts en vue d'interdire toutes les armes chimiques et biologiques et tous les essais nucléaires souterrains, et le Canada joue un rôle prépondérant dans les discussions que poursuit à ce sujet la Conférence du Comité du Désarmement à Genève.

Les Nations Unies ont aussi déployé leurs efforts sur un certain nombre de fronts pour préparer la Conférence sur le milieu humain, qui aura lieu à Stockholm en 1972 et dont M. Maurice Strong sera le secrétaire général. Il y a déjà eu deux réunions du Comité préparatoire, l'une en septembre 1970 et l'autre au mois de février. Aux deux sessions, la participation active des délégations canadiennes a été en harmonie avec le rôle vigoureux que le Canada joue sur les plans national et international pour l'adoption de mesures contre la pollution. En particulier, nous essayons d'obtenir un accord général afin que le projet de Déclaration sur le milieu humain formule non seulement des objectifs jugés désirables mais aussi des principes fondamentaux de droit international de l'environnement.

Attitude des pays en voie de développement

L'une des difficultés qu'il y a à affronter dans l'élaboration de ce secteur du droit international est l'attitude des pays en voie de développement. Ceux-ci sont très conscients du fait que la pollution de l'environnement est une conséquence de l'industrialisation, condition pourtant essentielle de la croissance économique. Ces États voient dans la campagne tendant au contrôle international de la pollution une tentative de conserver leurs pays comme des territoires de « chasse gardée », pour utiliser un langage imagé. Le progrès du droit international doit aller de pair avec la mise au point des techniques qui permettront aux pays moins nantis de profiter de l'industrialisation sans risquer de subir des niveaux inacceptables de pollution.

Cela doit se produire d'une façon qui encouragera ces pays à soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Il n'est ni équitable ni satisfaisant de demander aux pays en voie de développement que leur édifice économique supporte des coûts supérieurs à ceux qu'endossent les pays aux techniques avancées. Par ailleurs, on irait à l'encontre du but visé si l'on faisait une exception pour les pays en voie de développement en leur offrant des normes inférieures relativement à la lutte contre la pollution. Cela créerait des asiles où s'implanteraient les industries qui produisent le pire genre de pollution, où l'on verrait des mouvements de capitaux excessifs et nuisibles et où germeraient de grands ennuis éventuels.

Des problèmes de cette nature nous rappellent que l'évolution du droit international n'a pas lieu dans le vide. Il faut d'abord régler les problèmes politiques sous-jacents et aboutir à des accords politiques. En général, c'est l'étape la plus difficile et où le progrès est le plus lent. Dès qu'on arrive à un accord politique, l'élaboration d'un code de droit relève surtout de la compétence des juristes.

Rôle des institutions spécialisées

Dans le cadre des Nations Unies, les institutions spécialisées se sont aussi vivement intéressées au développement du droit international. Ainsi, les travaux de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO) touchent de près à la protection de l'environnement. Le Canada participe aux préparatifs de la Conférence sur la pollution marine, parrainée par l'IMCO, qui se tiendra en 1973. Nous nous occupons particulièrement de la rédaction d'un projet de convention sur l'établissement d'un Fonds international pour l'indemnisation des victimes de la pollution par les hydrocarbures. Nous faisons également partie du Comité de la sécurité maritime de l'IMCO, qui étudie les conditions de navigation et de sécurité requises pour les navires et qui formule des recommandations à cet égard.

Le Canada cherche particulièrement à orienter davantage le droit de la mer vers la protection des intérêts des États côtiers. A l'origine, le droit de la mer a eu pour objet de protéger les intérêts des pays qui possèdent une industrie maritime considérable, et de fournir le plus de liberté possible aux mouvements et aux activités des marines marchandes. De récents désastres maritimes, comme le naufrage du *Arrow*, nous ont rappelé que la plus grande liberté de mouvement

maritime doit aller de pair avec un dispositif de contrôle indispensable à la protection de l'environnement côtier.

On connaît bien la position du Canada dans ce domaine général du droit international. Nous favorisons grandement une coopération internationale qui sache protéger les océans du monde et l'équilibre écologique des régions particulièrement vulnérables. Étant donné l'urgence de ces problèmes, le Gouvernement a adopté l'an dernier deux lois importantes qui visent à la protection de l'Arctique canadien, de l'environnement marin et des pêcheries côtières du Canada. Les modifications apportées récemment à la Loi sur la marine marchande du Canada imposeront des règlements sévères contre la pollution des eaux territoriales et des nouvelles zones de pêche du Canada. Nous espérons que ces initiatives du Canada mèneront à un accord international faisant évoluer le droit de la mer dans un sens que les États côtiers comme les puissances maritimes trouveront acceptables.

Conférence sur le droit de la mer

Le Comité préparatoire de la Conférence de 1973 sur le droit de la mer vient de terminer une réunion de quatre semaines, tenue à Genève. Cette rencontre a porté principalement sur l'organisation pratique de la prochaine conférence qui, espérons-le, nous fournira l'occasion de perfectionner un peu plus tous les éléments de ce secteur du droit si important et si dynamique. L'un des objectifs importants de la conférence sera de trouver la solution, grâce à un accord multilatéral, des questions en suspens relatives à la mer et aux fonds marins, qui sont une source de litiges entre les États et pourraient donner naissance à des divergences nouvelles dans l'avenir.

La délégation canadienne à Genève a indiqué la semaine dernière une méthode qui pourrait être mise en oeuvre sans qu'on attende les résultats de la Conférence de 1973. Elle consisterait à déterminer immédiatement la partie minimale non contestée, à une date fixée, du lit des mers qui se trouve au delà des limites de la juridiction nationale; à créer en même temps un mécanisme international provisoire en ce qui concerne cette partie; et à créer en même temps aussi un « fonds international de développement » qui serait alimenté par les contributions volontaires des États riverains, sur la base d'un pourcentage déterminé des revenus qu'ils tirent de l'exploitation des parties des mers se trouvant en face de leurs côtes au delà des limites de leurs eaux intérieures. Nous attendons avec intérêt les réactions à la proposition canadienne. Elles seront discutées cet été, à la prochaine réunion du Comité préparatoire.

Le Canada a collaboré activement à tous les efforts destinés à arrêter des normes applicables aux instruments juridiques internationaux qui ont pour but de protéger notre patrimoine naturel et d'en favoriser les utilisations pacifiques sous l'autorité de la loi. Nous continuerons de donner notre appui à la mise en valeur et à l'expansion des domaines qui sont soumis à cette autorité. Par exemple, nous réclamons depuis plusieurs années la conclusion d'une convention réellement efficace sur la responsabilité en rapport avec les objets lancés dans

l'espace extra-atmosphérique. Sur cette question, le Canada est d'avis depuis toujours qu'il faut conclure un traité orienté vers la protection des victimes, et qui veillera à ce que des compensations justes et équitables soient versées aux États subissant des pertes en raison des activités dangereuses qui se poursuivent dans l'espace.

Rôle de l'OACI

Lorsqu'on examine la création de nouveaux principes de droit international, on ne peut ignorer les efforts déployés dernièrement dans ce domaine par l'Organisation de l'aviation civile internationale. L'OACI, dont le siège se trouve ici-même, à Montréal, vient de faire un grand bond en avant dans la lutte qu'elle a engagée en vue d'empêcher et de prévenir les détournements d'aéronefs et autres formes d'intervention illicite dans les transports aériens. Le cadre juridique international qui se bâtit actuellement et qui comprend déjà la Convention de Tokyo sur les délits commis à bord des aéronefs, signée en 1963, la Convention de La Haye sur la piraterie aérienne, signée en 1970, et le projet de convention sur l'intervention illicite (qui doit être le sujet d'une conférence diplomatique en septembre prochain), contribuera efficacement à protéger et favoriser la sécurité aérienne. Le Canada, pays où l'aviation a beaucoup d'importance, et qui est membre du Conseil de l'OACI, a toujours déployé une activité considérable dans le domaine du droit international sur l'espace aérien, où il a souvent fait oeuvre de pionnier dans les années quarante et cinquante et auquel il continue d'attacher une très grande importance.

Droit international humanitaire

On constate depuis quelque temps une augmentation importante de l'activité se rapportant à l'élaboration du droit international humanitaire, fondé en gros sur les quatre conventions de la Croix-Rouge et signées à Genève en 1949. Depuis la période d'immédiat après-guerre, les événements ont montré que ces conventions avaient besoin d'être renforcées et élargies, de façon à être plus efficaces dans les conflits du genre de ceux qui éclatent trop souvent aujourd'hui. Le Canada et un certain nombre d'autres pays souhaiteraient en particulier voir adopter des normes de conduite d'une plus grande portée et acceptées par tous les pays en ce qui concerne les populations civiles dans les situations de conflit qui n'ont pas une envergure internationale, par exemple, la récente guerre du Nigéria. Lors de la Conférence de la Croix-Rouge internationale tenue en 1969 à Istanbul, la délégation canadienne a présenté à ce sujet un certain nombre de propositions qui ont bénéficié d'un appui très large. Le Comité international de la Croix-Rouge vient de convoquer pour la fin du mois de mai, à Genève, une réunion d'experts gouvernementaux du droit humanitaire. Le Canada y prendra une part active et recherchera un accord sur les dispositions qui pourraient être incorporées à un ou plusieurs accords internationaux en vue de compléter et d'étendre en portée les conventions de 1949. Les Nations Unies se penchent

aussi très sérieusement sur cette question et le secrétariat de l'ONU y travaille en étroite collaboration avec la Croix-Rouge et les gouvernements intéressés.

Un autre domaine dans lequel les efforts se déploient sur le plan international et auquel le Canada attache une importance particulière concerne les mesures à prendre pour prévenir et empêcher l'enlèvement des diplomates et autres actes de terrorisme similaires. Ce genre d'actions illicites place les gouvernements responsables dans des situations extrêmement délicates. Afin que soit mis au point un cadre juridique international qui règle le problème de cette menace faite contre les activités normales de la diplomatie, l'Organisation des États américains et le Conseil de l'Europe ont, chacun de son côté, examiné la possibilité de rédiger des conventions internationales. Bien entendu, nous suivons ces efforts de près et nous sommes en contact avec l'OEA et divers gouvernements de façon à ce que le point de vue et les intérêts du Canada soient pris en considération.

Vers l'application du droit international actuel

Toutes les activités que je viens d'énumérer sont dirigées vers l'élaboration d'une meilleure coopération internationale et d'une meilleure réglementation des utilisations pacifiques que l'homme fait de la matière et des attributs qui constituent le monde et l'univers dans lequel il vit. Cependant, les dissensions, les désaccords et les conflits font partie, et c'est inévitable, des affaires internationales que mènent les États souverains. C'est un fait que depuis la fin du dernier conflit mondial on a constaté des progrès dans la recherche de solutions pacifiques à ces désordres. Néanmoins, il est évident, et les crises qui surgissent dans divers points du globe en sont le témoignage éclatant, que nous n'avons pas encore créé, ni mis au point, de mécanisme efficace capable de faire appliquer le droit international actuel. Il me semble que la communauté internationale est encore liée par des notions démodées qui empêchent le règlement des différends par des moyens pacifiques. La Convention de 1969 sur le droit des traités, à laquelle le Canada a adhéré en décembre dernier, apporte une contribution essentielle à l'uniformité et à l'applicabilité des règlements internationaux qui se rapportent aux traités. Mais nous n'avons pas encore réussi à codifier de manière analogue une procédure obligatoire pour le règlement des conflits par une tierce partie. Quoique j'aimerais pouvoir vous dire en toute honnêteté que cet objectif sera bientôt atteint, je crains bien que l'état actuel des relations internationales ne présage rien de particulièrement bon en ce qui concerne la disparition de la lutte et des conflits au bénéfice du droit et de la diplomatie. Les responsables des gouvernements, des organismes internationaux et des institutions et associations professionnelles privées et universitaires doivent cependant poursuivre leurs efforts pour mettre un terme à l'emploi de la force comme mode de règlement des différends. Bien que nous soyons encore loin du millénium, on peut peut-être s'en rapprocher un peu.

Si l'on veut progresser, les nations devront abandonner certaines idées étroites et anachroniques de souveraineté. Cela soulève un problème complexe et chargé de passion. L'acceptation de limitations de la souveraineté ne m'apparaît pas

personnellement impensable. Nous avons déjà accepté des limitations de cette nature dans les domaines de l'économie et des communications, ce qui devrait faciliter l'acceptation de limitations de la souveraineté dans l'intérêt de la paix et de la sécurité. J'espère que le Canada trouvera un moyen d'ouvrir la voie vers un but aussi valable.

La Cour internationale de Justice

Il ne serait pas opportun, à mon avis, de parler du droit international sans parler de la Cour internationale de Justice. Tout le monde sait que le Canada est en faveur d'un accroissement de l'efficacité de cette Cour mondiale. La délégation canadienne s'est déclarée en faveur, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies de l'année dernière, d'une résolution qui a été adoptée sur « l'examen du rôle de la Cour internationale de Justice ». Cette résolution invitait les États membres des Nations Unies et les États qui sont parties au Statut de la Cour à présenter au secrétaire général des suggestions au sujet du rôle de la Cour au moyen d'un questionnaire que le Secrétariat devait établir. À la lumière de ces observations et de celles que la Cour internationale de Justice elle-même peut désirer présenter, le secrétaire général doit dresser un rapport d'ensemble qu'il remettra à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Nous avons récemment reçu le questionnaire à Ottawa et nous nous occupons actuellement de formuler les opinions du Canada, qui seront transmises au siège des Nations Unies. Cette initiative qui, comme l'indique la résolution, « devrait favoriser une contribution aussi grande que possible de la Cour pour faire progresser le règne du droit et la promotion de la justice parmi les nations » est tout à fait bienvenue. Le Canada est en faveur et continuera toujours d'être en faveur de tous les efforts qui aideront la Cour internationale de Justice à servir toujours, avec une efficacité accrue, d'organe judiciaire principal des Nations Unies.

Je voudrais, avant de terminer, dire seulement quelques mots à cet auditoire éminent au sujet des habiles praticiens de l'art de la diplomatie juridique. Beaucoup de nations, dont le Canada, comptent énormément sur ces experts pour élaborer, promouvoir et créer un code juridique international qui puisse être accepté par tous et qui s'adapte véritablement aux temps modernes que nous vivons. Cela indique avec bien plus d'éloquence que ne pourrait le faire n'importe quel ministre des Affaires étrangères le crédit et la confiance que nous leur accordons. Je crois aussi que leur contact permanent avec des institutions et des associations professionnelles et universitaires importantes comme l'Association de droit international et l'Institut canadien des Affaires internationales peut aider ces experts juridiques à conserver une idée précise et à tenir compte d'opinions autorisées sur ces sujets particuliers et complexes. C'est une autre raison pour laquelle j'ai eu plaisir à m'entretenir ce soir avec vous, à maintenir et renforcer les contacts entre cette partie du Gouvernement qui fixe la politique étrangère et s'occupe directement du droit international et les milieux professionnels et universitaires canadiens dont vos Associations représentent des éléments importants et influents.

Comité consultatif du Plan de Colombo

RÉUNION DE MANILLE, 1971

LE CANADA a eu l'occasion, au cours de la vingt et unième réunion annuelle du Comité consultatif du Plan de Colombo, qui s'est tenue en février 1971 à Manille, de réaffirmer l'intérêt constant qu'il prend au développement de l'Asie du Sud et du Sud-Est. La Conférence devait à l'origine se réunir en novembre 1970, mais a dû être reportée à une date ultérieure par suite des dégâts causés par un typhon qui a ravagé les Philippines à cette époque.

M. André Ouellet, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a déclaré ce qui suit dans l'allocution qu'il prononçait en l'honneur de la nomination de Son Excellence Carlos P. Romulo, secrétaire des Affaires étrangères des Philippines, à la présidence de la réunion de 1971:

Nous avons achevé l'année dernière, au Canada, une étude exhaustive de notre politique étrangère, et notamment de notre politique dans le domaine du développement international, que nous avons entreprise dans le but d'adapter cette politique aux réalités mouvantes du monde dans lequel nous vivons. L'étude a déterminé le Canada à affirmer de nouveau ses responsabilités de nation pacifique. Nous allons faire plus particulièrement porter nos efforts sur la coopération dans l'aide au développement, sur les échanges scientifiques et technologiques et sur l'expansion des échanges commerciaux. Nous espérons que cette affirmation renouvelée de l'intérêt que porte le Canada à l'Asie du Sud et du Sud-Est, cette région qui a reçu la meilleure part de l'aide canadienne au développement international, aura pour résultat d'accroître en quantité et en qualité l'apport canadien à la coopération de nous tous au développement économique.

Le Plan de Colombo, créé en 1950 à Ceylan, fournit à ses dix-huit pays membres régionaux et six membres non régionaux un cadre multilatéral au sein duquel des relations bilatérales peuvent s'établir entre les membres afin de faciliter le développement économique et social de l'Asie du Sud et du Sud-Est. Le Comité consultatif, principal organe du Plan, se réunit chaque année pour examiner les progrès réalisés dans l'ensemble de la région et étudier les besoins futurs, pour permettre à chaque pays de soumettre un rapport sur ses réalisations, ses plans et ses problèmes dans le domaine du développement économique, et pour donner l'occasion d'un échange d'idées sur les questions de développement. Une partie du travail du Comité consiste à approuver un rapport annuel qui passe en revue la progression du développement dans la région en général et dans chaque pays en particulier, et trace les grandes lignes des tâches qu'il reste encore à accomplir. Cependant, le Plan de Colombo n'a pas le pouvoir d'administrer des programmes d'assistance. Ces derniers sont établis sur un plan bilatéral entre les pays membres qui offrent leur assistance et ceux qui en font la demande.

Plan de l'aide du Canada

Depuis la création du Plan de Colombo, et en tant que membre fondateur, le Canada a versé plus d'un milliard deux cents millions de dollars en contributions



Délégués à la réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo, à Manille.

pour l'aide au développement des pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est. Ces capitaux ont servi à réaliser des projets d'immobilisations, à fournir une aide technique et à acheter des produits de base industriels et alimentaires. En outre, plus de 5,000 personnes de la région sont venues au Canada pour y recevoir une formation universitaire, technique ou professionnelle dans des domaines très variés. Enfin, environ 800 professeurs et conseillers ont été envoyés dans la région comme spécialistes de divers secteurs.

Cette année, l'organisation de la Conférence s'est modelée d'après une série de décisions prises au cours de la réunion du Comité consultatif qui a eu lieu en 1969 à Victoria, Colombie-Britannique. Selon les nouvelles dispositions, la durée de la Conférence est réduite de trois semaines à dix jours, la structure du Comité se modernise et des méthodes améliorées sont mises en oeuvre pour les travaux prévus à l'ordre du jour de la Conférence. Étant donné que c'est la réunion des fonctionnaires qui a la responsabilité de formuler les conclusions concernant les affaires courantes de la Conférence et, plus particulièrement, la préparation du rapport annuel, on a pensé que la réunion ministérielle aurait toute liberté de concentrer son attention sur les questions clés qui touchent le développement de l'Asie du Sud et du Sud-Est.

La réunion de Manille a débuté par une rencontre des fonctionnaires qui s'est tenue du 16 au 20 février. Au cours de ces journées, les représentants des ministères chargés des questions de développement des pays membres ont examiné la situation du développement de la région du Plan de Colombo par rapport à la dernière Conférence, passé en revue un certain nombre de questions relatives à la

coopération technique, étudié le thème choisi pour cette année: «l'aide internationale pour l'éducation en vue du développement», et terminé l'étude du rapport annuel. En prévision de la réunion ministérielle des 23, 24 et 25 février, les fonctionnaires ont également proposé une liste des principales questions à soumettre à la réunion du Comité consultatif. L'équipe de hauts fonctionnaires du Canada était dirigée par le vice-président de l'Agence canadienne de développement international, M. George P. Kidd.

Le développement et la justice sociale

Dans son discours d'ouverture de la réunion ministérielle, M. Marcos, président des Philippines, a demandé que soit effectuée une réévaluation des politiques et des programmes d'aide coopérative pour que le développement soit associé à la justice sociale, question choisie parmi les principaux thèmes de discussion. Le Comité s'est dit d'avis que ce sujet présentait un intérêt considérable aussi bien pour les pays donateurs que pour les pays bénéficiaires du Plan de Colombo, mais il a jugé que les mesures précises destinées à faire coïncider le développement avec la justice sociale sont du ressort exclusif des gouvernements des pays en voie de développement. Les pays donateurs se sont offerts à étudier avec intérêt les demandes d'aide qui tendraient à permettre la mise en vigueur de mesures de ce genre.

L'examen d'une autre question importante, celle du développement et de l'éducation, née de l'étude du thème, a permis au groupe ministériel de conclure qu'il fallait réviser ou adapter les programmes d'éducation des pays en voie de développement de manière à les relier plus étroitement aux objectifs fixés en matière de développement. On a exprimé l'avis que, dans de nombreux pays, les études extrascolaires devraient avoir une plus grande importance.

En examinant la question de la politique démographique dans le contexte du développement international, le Comité a remarqué que le but ultime d'une politique de ce genre est l'amélioration de l'ensemble des conditions de vie, et non pas seulement le contrôle des naissances. Des suggestions ont été faites au sujet de la nécessité immédiate de découvrir de nouveaux moyens contraceptifs qui soient faciles à obtenir et d'un emploi plus efficace dans les régions rurales. L'idée selon laquelle les programmes de contrôle démographique devraient être financés, de préférence, par des capitaux multilatéraux, a bénéficié d'une certaine audience chez les participants.

Les ministres qui participaient à la Conférence ont reconnu que, dans certains pays en voie de développement, certains types de compétences techniques avaient atteint un niveau tel qu'on ne voyait plus la nécessité d'envoyer des spécialistes en même temps que l'équipement fourni par les pays donateurs. Bien que l'on ait fait remarquer que certains pays donateurs permettaient déjà l'emploi de ce procédé, le Comité a fait valoir l'importance d'une plus grande utilisation des connaissances spécialisées que possèdent les pays en voie de développement.

La dernière question à l'étude concernait les attitudes et les tendances du public à l'égard de la question de l'aide. Le Comité a fait observer que l'opinion

publique avait une influence importante sur les courants d'aide et il a recommandé que des campagnes d'information du public, aussi bien dans les pays donateurs que dans les pays bénéficiaires, fassent mieux comprendre au public l'échéance éloignée du processus de développement, pour ne pas créer chez lui d'impatience ou de sentiments de frustration.

Facilités de crédit

Au cours de la discussion, les membres ont également fait remarquer que l'adoucissement général des conditions de prêts, la levée progressive des restrictions imposées à l'aide et la libéralisation croissante du commerce constituaient des moyens de soulager plusieurs pays en voie de développement du fardeau de plus en plus lourd de leurs dettes. Le Comité a aussi reconnu que le Programme d'assistance technique du Plan de Colombo continuait à se révéler un moyen efficace d'échange des connaissances techniques générales ou spéciales entre les pays membres. Il a enfin décidé, dans le but de favoriser la formation régionale, de nommer des conseillers qui étudieraient les conséquences de la création d'un Centre régional de formation de techniciens enseignants pour la région du Plan de Colombo.

Les pays membres assistant à la Conférence étaient: l'Afghanistan, l'Australie, le Bhoutan, la Birmanie, le Canada, Ceylan, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, le Laos, la Malaisie, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines, la République de Corée, la République khmère (anciennement le Cambodge), Singapour, la Thaïlande, et le Vietnam. Comme à Victoria, le directeur du Bureau du Plan de Colombo avait un siège de membre participant à la Conférence. Pour la première fois, des représentants de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas assistaient à la conférence à titre d'observateurs. Parmi les autres observateurs présents se trouvaient des membres de la Banque asiatique de développement, de l'Institut asiatique de technologie, du Secrétariat du Commonwealth, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et de l'Organisation des ministres de l'Éducation de l'Asie du Sud-Est.

La prochaine réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo est prévue pour l'automne de 1972 et se tiendra à New Delhi.

Le Canada à Oceanexpo

Pour la première fois notre pays vient de participer à OCEANEXPO, qui s'est tenue cette année à Bordeaux, en France, du 9 au 14 mars 1971. Cette importante manifestation internationale consacrée à l'exploitation des océans comportait à la fois un Salon, un Colloque, un Festival du film industriel et une série de démonstrations à bord de neuf navires océanographiques de divers pays. Le Salon rassemblait au Parc des Expositions de Bordeaux, construit il y a deux



Le premier ministre de France et maire de Bordeaux, M. Jacques Chaban-Delmas (à droite), est accueilli à son arrivée à OCEANEXPO par le consul général du Canada à Bordeaux, M. Pierre Dumas, et par M^{me} Dumas.

ans et l'un des plus modernes d'Europe, deux cents exposants sur 5,000 mètres carrés de stands. Ces derniers portaient sur l'exploration du milieu océanique, celle des ressources marines, les transports maritimes et l'aménagement des zones portuaires, la pêche maritime, la commercialisation des produits de la mer, et l'électronique au service des océans. Plusieurs milliers de congressistes et de spécialistes sont venus de nombreux pays à Bordeaux pour cette exposition et pour participer au Colloque international et au Festival du film d'OCEANEXPO.

Pour sa part, le Canada a présenté au Salon un important stand patronné par le ministère de l'Industrie et du Commerce avec la participation de vingt-deux firmes canadiennes et du ministère de l'Environnement. De nombreux visiteurs ont pu ainsi se renseigner sur les plus récentes réalisations canadiennes dans le domaine de l'océanologie, alors que d'utiles contacts ont été établis avec les membres de notre délégation. Le premier ministre de France, qui est également maire de la ville de Bordeaux, monsieur Jacques Chaban-Delmas, a tenu à visiter personnellement le stand du Canada. Il fut accueilli par notre consul général à Bordeaux, ainsi que par les autres membres de la délégation canadienne à OCEANEXPO. Notre consul général lui a remis à cette occasion, et en souvenir de sa visite, un ouvrage illustré sur le Canada. Notre stand a également reçu la visite du Commandant Jean-Yves Cousteau, expert de réputation internationale dans le domaine de l'exploration des océans.

La délégation canadienne à OCEANEXPO, composée de vingt-sept membres, était dirigée par M. W. M. Cameron, directeur des Sciences de la mer au ministère de l'Énergie, des Mines et Ressources. M. J. Colpitts, chef de la Division de la Marine du ministère du Commerce et de l'Industrie, agissait comme chef-adjoint de la délégation. Parmi les 190 études présentées au Colloque international, il y a lieu de mentionner celle du directeur des ventes à Air Canada, M. F. R. Laflamme, sur le « rôle des transports aériens dans l'industrie de la pêche ». Au Festival du film industriel, le film de l'Office du Film du Canada « L'odyssée du Manhattan » a remporté une mention spéciale. Le consul général du Canada à Bordeaux et madame Pierre Dumas ont offert une réception en l'honneur de la délégation canadienne, à laquelle assistèrent également les dirigeants d'OCEANEXPO et de nombreuses personnalités locales de même que les représentants des divers moyens d'information.

Elargissement de l'Accord aérien entre le Canada et le Mexique

Le 24 mars 1971, Son Excellence M. Emilio O. Rabasa, ministre des Affaires étrangères du Mexique, et M. Saul F. Rae, ambassadeur du Canada au Mexique, ont signé un accord qui modifiait et élargissait l'Accord relatif aux transports aériens conclu le 21 décembre 1961 entre leurs deux pays. Les modifications ont été négociées en novembre 1970 à Mexico par une délégation canadienne que dirigeait M. Gérard Morisset, président du Comité de la politique du transport international de la Commission canadienne des transports, et par une délégation mexicaine dirigée par M. Guillermo Prieto Arguelles, directeur général de l'Aviation civile.

Les modifications augmentent le nombre de routes sur lesquelles les transporteurs désignés assurent présentement des services aériens entre le Mexique et le Canada. De nouveaux points sont desservis aux termes de l'accord bilatéral révisé, y compris Edmonton et Winnipeg au Canada et, au Mexique, Acapulco et certains autres points de la côte du Pacifique et trois points de la région du Yucatan. Des vols plus fréquents seront en outre assurés par les entreprises désignées des deux pays.



M. Emilio Rabasa (à droite), ministre des Affaires étrangères du Mexique, échange avec M. Saul F. Rae, ambassadeur du Canada au Mexique, des exemplaires de l'Accord aérien modifié qu'ils viennent de signer.

L'entreprise de transport aérien désignée par le Gouvernement mexicain peut exploiter des services de Mexico, D.F., Acapulco ou Guadalajara à Calgary ou Vancouver; de Mexico, Acapulco ou Guadalajara à Windsor, Toronto ou Montréal; de Cozumel, Can Cum ou Mérida à Toronto ou Montréal.

L'entreprise de transport aérien désignée par le Canada peut exploiter des services de Vancouver, Edmonton, Calgary ou Winnipeg à Guadalajara, Mexico, ou Acapulco; de Montréal, Toronto ou Windsor à Guadalajara, Puerto Vallarta, Mexico ou Acapulco; et de Vancouver ou Calgary à La Paz, San José del Cabo, Mazatlan ou Puerto Vallarta.

Les nouveaux arrangements permettront une nouvelle expansion des services aériens entre le Mexique et le Canada et contribueront ainsi à renforcer les relations étroites et amicales qui existent déjà entre les deux pays.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

- M. G. L. Bryson, du ministère des Affaires extérieures, est muté au ministère des Transports à compter du 1^{er} mars 1971.
- M. G. A. Hanna est nommé administrateur financier 3 au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} mars 1971.
- M. J.-P. Juneau, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à La Havane à compter du 1^{er} mars 1971.
- M^{lle} D. Desilets est nommée agent du service étranger 1 au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} mars 1971.
- M. P. R. Lishchynski est nommé agent du service étranger 1 au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} mars 1971.
- M. D. J. McLellan est nommé agent du service étranger 1 au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} mars 1971.
- M. J. F. Myles est nommé agent du service étranger 1 au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} mars 1971.
- M^{lle} K. D. Verdone est nommée administrateur du personnel 2 au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} février 1971. Elle est affectée au haut-commissariat du Canada à Londres à compter du 1^{er} mars 1971.
- M. K. C. Brown, ambassadeur du Canada à Cuba, est nommé également ambassadeur du Canada à Haïti, à compter du 4 mars 1971.
- M. H. E. Millerson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Stockholm à compter du 23 mars 1971.

Visite du secrétaire général de l'OACI

C'EST LE 7 avril 1971 qu'a eu lieu la visite officielle à Ottawa du secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale, M. Assad Kotaite. Durant son séjour, il a rendu visite au gouverneur général, M. Roland Michener, au premier ministre, M. Trudeau, et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp. Un déjeuner, présidé par M. Sharp et auquel assistaient le ministre des Travaux publics, M. Arthur Laing, le président de la Commission canadienne des transports, M. J. W. Pickersgill et des hauts fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures et des Transports, fut offert en son honneur. M. Kotaite, qui s'est déplacé dans un avion du gouvernement, était accompagné par le représentant canadien auprès du Conseil de l'OACI, M. Henri Gourdeau.

Cette visite a marqué le début d'un nouveau chapitre de l'histoire des relations de l'OACI avec le Canada, hôte de l'Organisation. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le secrétaire général ont signé un accord en vertu duquel le Gouvernement canadien accordera une subvention annuelle de 1.1 million de dollars à l'OACI pour l'aider à faire face aux dépenses qu'entraîne le changement de locaux du siège social. Dès 1947, date où elle a été officiellement créée en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies pour l'aviation



Lors de sa récente visite à Ottawa, M. Assad Kotaite, secrétaire général de l'OACI (à gauche), fait la connaissance du premier ministre Trudeau.

civile internationale, l'OACI, sur l'invitation du Gouvernement canadien, a installé son siège à Montréal. Avec le rapide progrès du transport aérien international et l'augmentation du nombre des États membres, passé de 26 à 120, l'OACI se trouve depuis un certain temps à l'étroit dans les locaux actuels de son siège social. La subvention du Gouvernement canadien permettra à l'Organisation de déménager dans des locaux plus neufs et plus grands.

C'était la première fois que M. Kotaite se rendait en visite à Ottawa en tant que secrétaire général de l'OACI. De nationalité libanaise, M. Kotaite est diplômé en droit de l'Université française de Beyrouth et a reçu son doctorat en droit de l'Université de Paris. Il a également étudié à l'Institut des hautes études internationales de l'Université de Paris et à l'Académie de droit international de La Haye. Après avoir passé un certain temps à l'Administration de l'aviation civile du Liban, M. Kotaite était nommé représentant de son pays auprès du Conseil de l'OACI de 1956 à 1962 et de 1965 à 1970, année de sa nomination au poste de secrétaire général de l'Organisation; son mandat est de cinq ans.

CONFÉRENCES

- Conférence des plénipotentiaires sur les arrangements définitifs visant le Consortium international des télécommunications par satellites: Washington, du 14 avril à la mi-mai.
Conseil économique et social, cinquantième session: New York, du 26 avril au 21 mai.
Commission économique pour l'Amérique latine: Santiago, du 27 avril au 7 mai.
UNESCO, quatre-vingt-septième session du Conseil exécutif: Paris, du 28 avril au 14 mai.
Conseil administratif de l'UIT: Genève, du 1^{er} au 21 mai.
OMS, vingt-quatrième session de l'Assemblée mondiale de la Santé: Genève, du 4 au 21 mai.
Conseil des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement: Washington, du 10 au 14 mai.
Conférence internationale spéciale de l'ONUDI: Vienne, du 1^{er} au 8 juin.
Commission internationale de contrôle des stupéfiants: Genève, mai-juin.
Réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord: Lisbonne, les 3 et 4 juin.
Conférence de l'OIT: Genève, du 2 au 24 juin.
Conseil des gouverneurs du PNUD: Genève, juin.
PNUD: Santiago, du 7 au 25 juin.
UIT, Conférence administrative mondiale de la radio pour les télécommunications spatiales: Genève, du 7 juin au 16 juillet.
Assemblée de l'OACI: Vienne, du 15 juin au 8 juillet.
Consultation mondiale sur l'utilisation du bois dans la construction de logements: Vancouver, du 5 au 16 juillet.
Cinquième Congrès de la Fédération internationale pour le traitement de l'information: Ljubljana (Yougoslavie), du 23 au 28 août.
Quatrième Conférence sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique: Genève du 6 au 16 septembre.
Réunion des ministres des Finances du Commonwealth: Nassau, les 23 et 24 septembre.
Quinzième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique: Vienne, du 23 au 30 septembre.
Troisième Conférence médicale du Commonwealth: Port Louis, Île Maurice, du 2 au 12 novembre.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le
ministère des Affaires extérieures à Ottawa.*

*Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada
et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.*

*On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication,
de préférence avec indication de source.*

*Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2;
autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis
et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.*

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada
et adressées à Information Canada, Ottawa K1A 0S9 (Canada).*

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
ministère des Postes, Ottawa.*

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures

<i>Vol. XXIII, N° 6</i>	<i>Table des matières</i>	<i>Juin 1971</i>
Organisation de l'administration centrale du ministère des Affaires extérieures		202
Le Canada et l'Organisation des États américains		207
Voyage de M. Sharp en Europe		212
Accord canado-belge sur la coopération scientifique, industrielle et technologique		215
Les travaux de la Commission mixte internationale		217
Inauguration de l'Aéroport de Sainte-Lucie		225
Visite du général Nasution d'Indonésie		228
<i>Les affaires extérieures au Parlement</i>		
<i>L'indemnisation des Canadiens vivant à l'étranger</i>		231
<i>Les secours aux réfugiés pakistanais en Inde</i>		232
<i>Nominations, mutations et démissions</i> <i>au ministère des Affaires extérieures</i>		234
<i>Conférences</i>		235

Organisation de l'administration centrale du ministère des Affaires extérieures

Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. A. E. Ritchie, a déposé le document suivant au cours de la réunion du Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, le 5 mai 1971:

Afin de répondre aux défis qui se poseront au cours des prochaines décennies, le Gouvernement a besoin d'un ministère des Affaires étrangères fortement organisé et capable d'une grande souplesse de fonctionnement. Afin de mieux répondre à ce besoin, le ministère des Affaires extérieures a subi au cours des derniers mois une réorganisation très poussée dont le présent document cherche à exposer brièvement la structure fondamentale.

La nouvelle organisation est conforme aux principes de gestion intégrés et vérifiable que le Gouvernement s'efforce de mettre en oeuvre dans l'ensemble de la Fonction publique. Les lignes de conduite et les programmes extérieurs du Canada étant soumis à des influences, parfois profondes, qui échappent au contrôle du Gouvernement canadien, l'administration centrale des Affaires extérieures doit pouvoir prendre en main des problèmes particuliers. L'instrument fondamental de gestion est un système de plans et de programmes par pays qui assure la souplesse nécessaire à la formulation et à l'application de programmes dont l'exécution se fait par blocs relativement restreints dans le monde entier. Il faut, en outre, assurer un processus permanent de formulation et de révision de la politique, qui dépasse de beaucoup la portée des plans et des programmes par pays.

La nouvelle organisation de l'administration centrale a donc été conçue de manière à encourager des rapports aussi étroits que possible entre l'exécution des tâches opérationnelles et l'élaboration continue du cadre politique dans lequel doit s'effectuer la conduite des opérations.

Organisation

Le ministère se compose en gros de bureaux dont la création est l'un des traits marquants de la nouvelle organisation. Les Bureaux ont des fonctions de caractère I) régional, II) fonctionnel ou III) administratif, et sont dirigés chacun par un Directeur général.

I. Quatre bureaux dits « régionaux » ont été créés: Bureau des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient; Bureau des affaires de l'Asie et du Pacifique; Bureau des affaires d'Europe; et Bureau des affaires de l'Hémisphère occidental. Les Directeurs généraux de ces bureaux ont reçu du sous-secrétaire le mandat de gérer les opérations dans leurs régions respectives, ce qui comprend l'élaboration

des programmes par pays, la planification et le contrôle des ressources et l'orientation politique à donner aux missions. Ils participeront également à l'élaboration de la politique dans la mesure où elle intéresse leurs domaines respectifs de responsabilité. C'est par le développement d'une programmation efficace par pays, planification qui se situe au coeur du régime de gestion intégrée du ministère, que le Gouvernement veut faire en sorte que la conduite de ses relations avec les



Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. A. E. Ritchie (à gauche), examine un exemplaire du compte rendu du Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale avec le président du Comité, M. Ian Wahn.

autres nations et les activités qu'il exerce à l'étranger se rattachent aux objectifs de sa politique générale et que les ressources humaines et financières dont il dispose soient déployées en fonction de ces objectifs.

II. Parallèlement aux bureaux régionaux, d'autres bureaux sont organisés sur le plan fonctionnel: Bureau des affaires économiques et scientifiques; Bureau de la défense et du contrôle des armements; Bureau des affaires juridiques et consulaires; Bureau des affaires publiques; et Bureau de la coordination (comprendant les affaires fédérales-provinciales dans leur contexte international). Ces bureaux, ayant une orientation plutôt pratique ou fonctionnelle, répondent à plusieurs besoins:

a) Les ministères intérieurs du Gouvernement sont organisés sur une base fonctionnelle et les bureaux dits fonctionnels se font le reflet des secteurs d'activité qui intéressent directement d'autres ministères du Gouvernement. En outre, les grandes questions de politique étrangère sont souvent, de par leur définition même, des questions pour lesquelles il faut veiller à coordonner et concilier des intérêts nationaux importants et souvent divers. Les bureaux fonctionnels des Affaires extérieures sont là pour aider à mettre au point et à maintenir la coordination dans la façon d'aborder ces questions qui soit conforme aux intérêts de l'État.

b) Lorsque plusieurs pays étrangers ont des intérêts communs à faire valoir dans une discipline fonctionnelle, il est utile, après avoir fait la part des intérêts régionaux, d'entamer la discussion sur le plan fonctionnel. Par ailleurs, les institutions et organismes multilatéraux sont généralement organisés sur une base fonctionnelle.

c) Il y a aussi des questions dont la négociation exige des connaissances particulières souvent difficiles à trouver ailleurs au ministère ou au gouvernement (par exemple, des connaissances précises en matière économique ou juridique).

On peut donc dire, en général, que les bureaux fonctionnels font un examen d'ensemble des relations internationales dans leurs disciplines fonctionnelles propres pour les besoins de la planification, du contrôle et de l'évaluation des politiques. Ils mettent au point et révisent constamment des méthodes coordonnées pour l'examen de questions qui intéressent au premier chef d'autres ministères et organismes du gouvernement.

Les structures du ministère sont fondées sur un dialogue constant entre les bureaux fonctionnels et les bureaux régionaux. Chaque bureau régional, en tant que centre de coordination chargé de l'élaboration et de la gestion des plans et programmes par pays, veille à ce que les intérêts fonctionnels se reflètent de façon satisfaisante dans les opérations des postes. Pareillement, les bureaux fonctionnels respectent les intérêts des bureaux régionaux dans la conduite de leurs opérations. Les deux aspects sont complémentaires et leur réunion produit une façon sensée et approfondie d'envisager la complexité des opérations du ministère.

III. Les bureaux administratifs forment le dernier élément de la structure de l'administration centrale: Bureau des communications et des systèmes informatiques; Bureau des finances et de l'administration; et Bureau du personnel. On ne saurait exagérer l'importance de ces bureaux de soutien. Ce sont eux qui font fonc-

tionner l'appareil des opérations extrêmement diversifiées des Affaires extérieures et qui aident, en collaboration avec les bureaux régionaux, à administrer les ressources.

IV. Le sous-secrétaire et le sous-secrétaire associé se partagent la responsabilité globale de la politique et des opérations du ministère. Ils forment, avec les sous-secrétaires adjoints, une équipe dont relèvent les principaux domaines de la politique étrangère et l'application des grands principes de politique exposés dans *Politique étrangère au service des Canadiens*.

Décentralisation

Afin de permettre à la haute administration de se consacrer librement à l'élaboration et à l'orientation de la politique du ministère, la conduite des opérations de celui-ci a été confiée, selon la politique établie, aux directeurs généraux des Bureaux. On utilise ainsi au maximum nos ressources en personnel afin de fournir constamment à l'administration, malgré la rapidité avec laquelle les événements se succèdent, le genre de renseignements et d'options politiques dont le gouvernement a besoin pour profiter des différentes occasions au fur et à mesure qu'elles se présentent. La caractéristique la plus frappante de cette structure est donc la décentralisation de la nouvelle organisation du ministère. Le but de la nouvelle structure est d'exploiter les avantages qu'offre l'adoption du concept de la planification et de la gestion par pays. Ce concept facilite, de par sa nature, la distinction entre les questions qui appellent des décisions de la part de la haute administration et les questions qui peuvent maintenant faire l'objet de décisions au niveau administratif directement chargé de la conduite des opérations du ministère.

La décentralisation a permis aux échelons supérieurs de l'administration de se consacrer à la politique sans perdre de vue les opérations connexes dont la gestion proprement dite a été confiée aux Directeurs généraux. Cette nouvelle formule est essentielle si nous voulons réaliser le dessein esquissé dans le Livre blanc sur la politique étrangère. Les sous-secrétaires d'État adjoints peuvent maintenant avec une plus grande liberté aborder des problèmes précis avec les gouvernements étrangers, entreprendre des tâches spéciales dans des régions du monde qui présentent pour eux un intérêt particulier; maintenir des contacts étroits avec d'autres ministères qui s'occupent de nos activités à l'étranger et assister à des conférences au Canada comme à l'étranger. Ils peuvent également diriger des équipes spéciales ou des groupes de travail qui s'attaquent à des questions internationales d'une importance capitale et d'une extrême urgence, surtout lorsque ces problèmes recourent les intérêts de plusieurs bureaux du ministère ou encore d'autres ministères de l'État.

V. Les responsabilités du sous-secrétaire sont étroitement liées à certaines fonctions qui doivent être exécutées sous le contrôle direct du groupe du sous-secrétariat, par exemple, en matière de sécurité et de relations avec le corps diplomatique. Le Service de presse travaille également en étroite collaboration

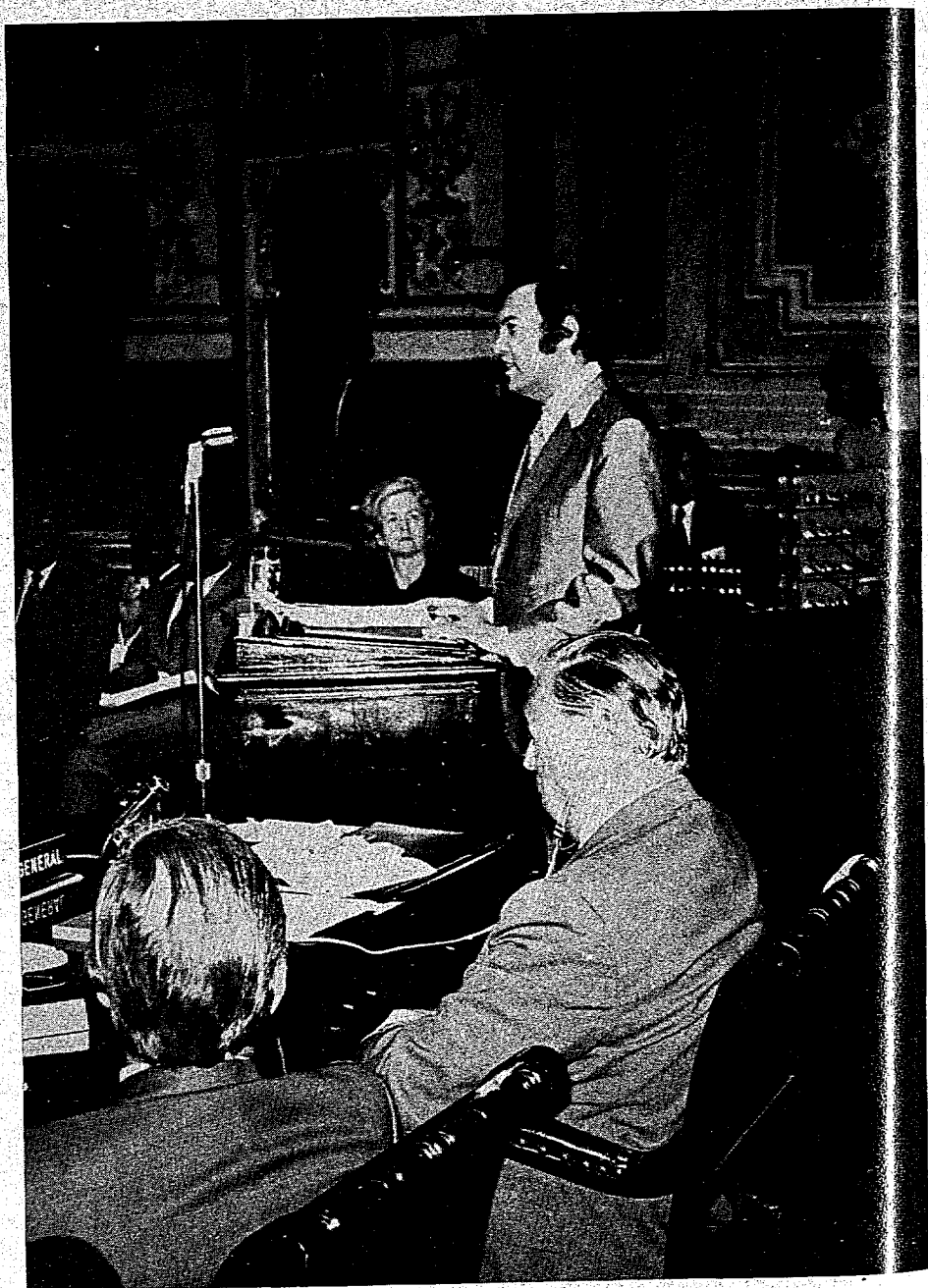
avec le groupe du sous-secrétariat. De plus, le Secrétariat central et le Centre d'opérations servent de secrétariat de soutien et de centre de renseignements; ils remplissent aussi des fonctions de liaison et de coordination. Le Groupe d'analyse politique s'occupe particulièrement des questions à plus long terme et relève aussi directement du sous-secrétaire.

Il est permis de croire que les structures décrites ci-dessus conviennent à l'élaboration de la politique étrangère et à la conduite des opérations du Gouvernement à l'étranger telle qu'elle devra se faire au cours des années à venir.

Le Canada et l'Organisation des États américains

LE caractère parfois ironique de l'histoire s'est vérifié pendant les années trente, au moment où le Canada se déclarait en faveur de l'Organisation interaméricaine, alors connue sous le nom d'Union panaméricaine, mais s'attirait la méfiance des États-Unis et d'autres pays qui, en raison de ses relations avec l'Angleterre, contestaient l'admissibilité de notre pays à l'Organisation. Ces circonstances subissaient un revirement après la Seconde Guerre mondiale, lorsque le Canada se révélait une importante puissance moyenne, et il est fort probable que la communauté de l'hémisphère l'aurait alors accueilli en qualité de membre à part entière. Mais, en même temps, la Seconde Guerre mondiale renforçait l'engagement du Canada dans les affaires européennes et faisait disparaître tous les vestiges de la politique d'isolement du Nouveau Monde qui avait renforcé l'intérêt du Canada envers l'Union panaméricaine. D'autres influences ont aussi joué dans ce sens. Le besoin accru d'aide au développement d'un Commonwealth élargi éloignait l'attention du Canada de son propre hémisphère. Les Nations Unies devenaient un élément vital dans la politique étrangère du Canada et, bien que ce fait impliquât une coopération plus étroite avec nos voisins latino-américains, les horizons de l'Organisation mondiale détournaient le Canada de tout renforcement de ses intérêts régionaux. En ce qui a trait aux arrangements pour la défense et la sécurité collectives, les préoccupations du Canada se situaient beaucoup plus au niveau de l'Atlantique Nord que de l'hémisphère. L'image de l'identité biculturelle du Canada, projetée à l'étranger par un engagement plus profond envers les pays de la Francophonie, affermissait l'orientation du Canada dans un contexte mondial plutôt que régional.

Il n'est donc pas étonnant que l'intérêt que portait antérieurement le Canada à l'Organisation des États américains et au système interaméricain n'ait pas été poursuivi avec assiduité. Depuis, cependant, les Canadiens et les entreprises canadiennes avaient élargi leurs sphères d'activités en Amérique latine et plusieurs s'interrogeaient devant la situation quelque peu étrange qui voulait que le Canada, nation de l'hémisphère occidental, concentre ses préoccupations externes en dehors de l'hémisphère, exception faite des liens étroits qui l'unissaient aux États-Unis dans tous les secteurs. A un moment où la reconnaissance des réalités régionales s'affirmait sans cesse, le Gouvernement canadien envoya en 1968 une mission ministérielle, sous la conduite de cinq ministres du Cabinet, visiter plusieurs pays de l'Amérique latine. Les conséquences qu'entraîna cette importante initiative furent examinées en profondeur et les résultats de cette étude présentés dans un document sur l'Amérique latine, lequel fait partie du Document sur la politique étrangère du Gouvernement canadien intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens*.



M. André Ouellet, chef de la délégation d'observateurs du Canada à l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, prononce une allocution au cours d'une réunion de l'Assemblée. On aperçoit, assise derrière M. Ouellet, M^{me} Alzora Eldridge, des États-Unis, agent de liaison auprès des États non-membres, et (au premier plan de la photo), M. Gonzalo Facio, ministre des Affaires étrangères du Costa Rica (tournant le dos à la caméra) et M. Galo Plaza, secrétaire général de l'Organisation des États américains (coiffé d'écouteurs).

Politique à l'égard de l'Amérique latine

Le 30 juin 1970, M. J.-P. Goyer, alors secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, souligna dans un discours prononcé lors de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, les préoccupations majeures de la politique nouvelle du Canada à l'égard de l'Amérique latine:

... sous réserve d'un avis favorable des membres de l'OEA, le Gouvernement canadien aimerait mettre en place, avec l'Organisation, des rapports officiels au niveau qu'il conviendra. Nous concevons cet éventuel représentant canadien comme étant investi d'un statut d'observateur permanent.

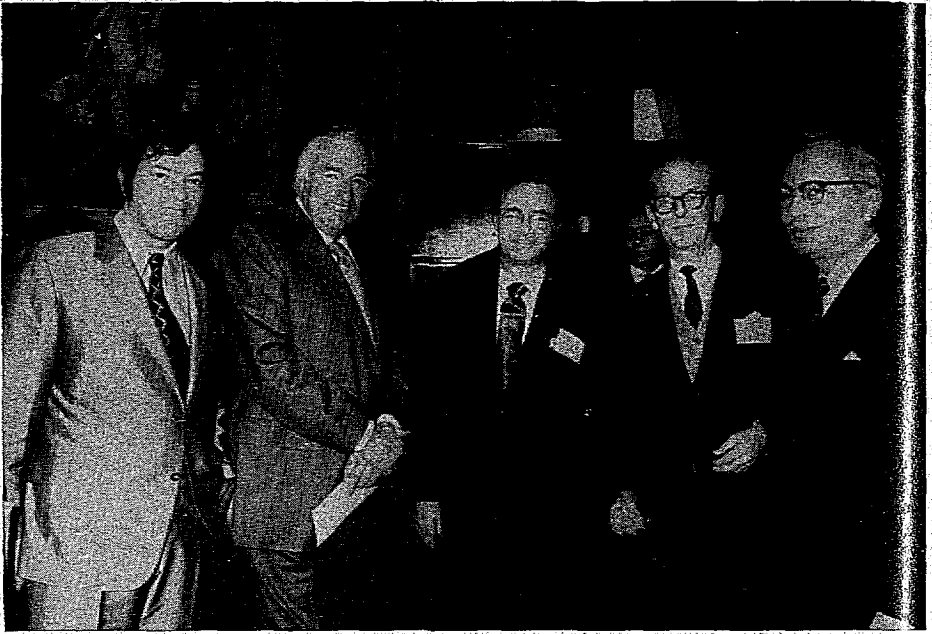
Cette proposition reflétait l'extrait suivant du Document:

Le sentiment qu'il existe dans le monde entier une certaine tendance au régionalisme, la conviction que la manière la plus efficace pour le Canada d'exercer son influence dans toutes les matières d'importance pour les continents américains est de participer pleinement aux travaux de l'OEA et des organismes reliés, sont deux facteurs pouvant conduire le Canada à demander son admission à cette Organisation. Quant aux membres de l'OEA, des sondages ont révélé que, s'ils accueillaient favorablement l'adhésion canadienne, ce ne serait pas tellement en fonction de cette adhésion en tant que telle, qu'en fonction des relations plus étroites qu'ils pourraient entretenir avec notre pays, soit à l'intérieur soit à l'extérieur de l'OEA. Puisque le but du Canada est de développer des relations plus étroites avec l'Amérique latine, relations bénéficiant à la fois au Canada et à ces pays, il se peut qu'un moment vienne où un Gouvernement canadien jugera qu'une adhésion à l'OEA serait le meilleur moyen de réaliser ce but. Entre-temps, le Canada devrait effectuer un rapprochement avec les pays latino-américains sur le plan bilatéral, de même qu'avec certaines institutions interaméricaines. Il se préparerait ainsi pour tout rôle qu'il pourrait être appelé à jouer à l'avenir au sein de l'hémisphère occidental et acquerrait l'expérience indispensable pour exercer son activité dans un milieu complexe, encore assez mal connu de la part des Canadiens.

Ni le statut d'observateur ni aucun lien officiel autre que l'adhésion à l'OEA n'était prévu dans la charte de l'Organisation. En un sens, donc, le Canada demandait à l'OEA non seulement d'accepter une relation particulière avec le Canada mais également d'apporter des modifications à sa charte pour que la demande puisse être acceptée. Cette question n'en était pas simplement une de sémantique institutionnelle. La charte de l'OEA stipule que les pays ayant des différends territoriaux avec les membres de l'Organisation ne peuvent adhérer à l'OEA. Ne pouvant accéder au titre de membre, en vertu de cette clause, certains pays ont cherché d'autres formes d'association telles que l'accréditation en qualité d'observateurs permanents, alors que leurs adversaires se sont efforcés de réduire ces possibilités à néant. Dans l'intervalle, certaines nations qui ne faisaient pas partie du continent américain ont exprimé le désir de s'associer à l'OEA. On a demandé au Conseil permanent de l'Organisation de résoudre ce problème mais le Conseil n'a pu rendre compte d'un réel progrès au moment où l'Assemblée générale de l'OEA s'est réunie à San José en avril dernier.

Recherche d'une solution

La délégation d'observateurs du Canada à l'Assemblée générale, sous la conduite de M. André Ouellet, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a résolument tenté de trouver une solution qui serve l'intérêt canadien. Lors de l'Assemblée, M. Ouellet a répété les motifs pour lesquels le



Participants à la dernière Assemblée générale de l'Organisation des États américains (de gauche à droite): M. André Ouellet, chef de la délégation d'observateurs du Canada; M. Galo Plaza, secrétaire général de l'OEA; M. Gonzalo Facio, ministre des Affaires étrangères du Costa Rica; M. D. Munro, ambassadeur du Canada au Costa Rica; et U Thant, secrétaire général des Nations Unies.

Canada souhaite établir une mission d'observateurs permanents auprès de l'OEA:

Une mission d'observateurs ne fonctionnerait pas seulement en vertu de son accréditation auprès de l'Organisation des États américains et en collaboration avec elle, mais elle serait également un organisme intégré à la structure générale du Gouvernement canadien et qui se consacrerait au progrès de nos relations avec cette si importante institution interaméricaine. Elle serait la dépositaire de connaissances techniques appréciables en ce qui concerne les mécanismes de la coopération dans notre hémisphère. Elle serait une source inestimable de renseignements qui nous guiderait dans l'affectation de ressources à l'Amérique latine. Dans les décisions que le Canada sera appelé à prendre, les besoins de l'Amérique latine pourront être discernés dans une meilleure perspective grâce à un apport régulier et documenté de l'Organisation des États américains.

Dans le but principal de satisfaire aux aspirations canadiennes, l'Assemblée générale a adopté une résolution visant à créer le statut d'observateur permanent auprès de l'OEA et à confier au Conseil permanent de l'OEA la tâche d'établir le moment, les critères et les modalités relatifs à la mise en oeuvre de cette résolution. Le Gouvernement canadien prévoit que ces formalités seront remplies au cours des mois prochains et qu'il sera bientôt en mesure de nommer le premier observateur permanent du Canada auprès de l'OEA.

La dernière Assemblée générale se prêtait bien à un exposé, de la part de M. Ouellet, des intentions du Gouvernement canadien et des démarches que celui-ci a faites jusqu'à maintenant. Elle a également permis à plusieurs dirigeants canadiens de rencontrer les délégués des pays de l'Amérique latine et des divers

organismes interaméricains pour discuter avec eux de la collaboration du Canada dans plusieurs domaines avec les pays de l'hémisphère. Lors de la conférence, plusieurs sujets de grand intérêt ont été étudiés, par exemple, le désarmement, les restrictions à l'achat d'armes, les développements institutionnels du commerce international et l'expansion des exportations des États membres de l'OEA qui sont en voie de développement, le rôle de la femme dans le développement de l'Amérique latine, les travaux de la Commission interaméricaine des femmes, et l'émigration du personnel professionnel et technique des pays de l'Amérique latine.

Participation canadienne au système interaméricain

Bien que l'OEA soit la principale organisation de l'hémisphère, le système interaméricain est un ensemble de plusieurs institutions différentes. Le Canada participe aux activités de cinq d'entre elles: l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, le Centre interaméricain des administrateurs fiscaux, l'Institut interaméricain de statistique, le Centre d'études monétaires de l'Amérique latine et l'Union postale des Amériques et de l'Espagne. Le Canada adhère également à la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et envoie régulièrement des observateurs au Conseil économique et social interaméricain de l'OEA et au Comité interaméricain de l'Alliance pour le progrès. Conformément à la nouvelle politique du Canada concernant l'Amérique latine, qui vise à renforcer les liens avec le système interaméricain, le Canada s'apprête à adhérer à l'Organisation panaméricaine de la santé, à l'Institut interaméricain des sciences agricoles, à l'Institut indianiste interaméricain et à la Conférence interaméricaine de sécurité sociale. Le Canada a également accepté d'appuyer les travaux du Centre interaméricain de promotion des exportations. Le Canada n'est pas membre de la Banque interaméricaine de développement mais il a accordé à cet organisme plus de 60 millions de dollars devant servir à des prêts pour le développement.

Ainsi, le Canada raffermir et étend présentement ses relations avec les pays de l'Amérique latine et avec les institutions de l'hémisphère. Notre premier lien officiel avec l'OEA, qui devrait être établi en 1971, tient à cet égard une place très importante.

Voyage de M. Sharp en Europe

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
M. MITCHELL SHARP,

À LA CHAMBRE DES COMMUNES LE 29 AVRIL 1971

JE REVIENS D'EUROPE, où j'ai eu l'honneur d'accompagner le gouverneur général et Madame Michener au cours d'une série de visites officielles qu'ils ont rendues aux Pays-Bas, à la Belgique et au Luxembourg. La reine Juliana et le prince des Pays-Bas, le roi et la reine de Belgique et le grand-duc et la grande-duchesse de Luxembourg ont reçu leurs Excellences avec une grande amabilité. Ces visites ont souligné l'intimité des liens de parenté et d'affection qui unissent le Canada aux pays qui nous ont reçus, liens forgés par une histoire commune, renforcés par la camaraderie qui nous liait au cours des deux Guerres mondiales et entretenus par notre alliance au sein de l'OTAN. Son Excellence a rappelé à ses hôtes des trois pays la contribution apportée à la mise en valeur du Canada par tant de Canadiens originaires du Benelux et l'amitié qui unit nos pays. Il a mis l'accent sur l'importance croissante des relations commerciales et des échanges scientifiques et culturels. Je suis persuadé que j'exprime nos sentiments à tous en remerciant les Gouvernements et les populations des pays du Benelux de l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé au gouverneur général et à Madame Michener, partout où ils se sont rendus. Leurs Excellences ont profité de leurs visites aux Pays-Bas et en Belgique pour rendre hommage, en compagnie de leurs hôtes, aux Canadiens morts au cours des deux Guerres mondiales, en visitant les cimetières canadiens d'Holten et des Flandres.

Pendant que j'étais en Europe, j'ai eu d'utiles conversations sur un certain nombre de sujets, et notamment sur le Marché commun, avec les Gouvernements du Benelux, avec le Gouvernement italien, avec des membres de la Commission économique européenne et avec le secrétaire général de l'OTAN. Nos ambassadeurs en France et en Allemagne se sont joints à moi au cours d'une journée d'entretiens à Bruxelles, ce qui m'a permis de prendre quelques contacts avec chacun des six pays de la Communauté économique européenne.

Élargissement de la CEE

Le sujet principal de toutes mes conversations a été les négociations qui se déroulent actuellement en vue de l'élargissement de la Communauté. Comme le savent les députés, le Gouvernement n'a pas caché au cours des derniers mois, dans les réunions de niveau ministériel, les représentations diplomatiques et les discours publics, les préoccupations que causent au Canada quelques-unes des conséquences de l'élargissement envisagé du Marché commun. Le Gouvernement ne s'oppose pas à l'élargissement ni à l'intensification de la Communauté; au contraire, nous

commercial avec les États-Unis, affrontement qui serait ruineux pour la Communauté elle-même, pour nous et pour le monde occidental dans son ensemble.

Pendant que j'étais en Europe, j'ai de nouveau insisté sur trois points, comme l'a fait mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce qui, ainsi que les députés le savent, se trouvait à Bonn au même moment. Je suis allé un peu plus loin cette fois-ci et j'ai insisté auprès des Gouvernements membres et de la Commission de la Communauté économique européenne pour qu'ils étudient sérieusement l'institution de mesures propres à entretenir une consultation permanente avec le Canada. Messieurs les députés comprendront tout de suite que si l'élargissement est réalisé, et quand il le sera, les relations entre le Canada et les autres grandes entités commerciales, — la Communauté européenne, les États-Unis et le Japon, — de même que les relations entre ces entités elles-mêmes, revêtiront une importance encore plus grande pour nous et pour elles. La physionomie du commerce mondial sera différente.

Je ne pense pas me tromper en disant que les préoccupations du Canada sont pleinement comprises en Europe et que j'ai reçu une réponse positive, en raison notamment du fait que notre attitude fondamentale vis-à-vis de l'unité européenne a été constructive. Nous continuerons à insister sur notre cas chaque fois que l'occasion s'en présentera dans les mois qui viennent, lorsque viendra l'heure des décisions cruciales.

Au cours de mon séjour à Bruxelles, j'ai signé au nom du Canada un accord de coopération scientifique et technologique avec la Belgique¹. Cet accord favorisera et encouragera le développement d'une coopération scientifique, industrielle et technologique entre nos pays. Cet accord illustre la façon dont le Canada est en train d'élargir le cadre de ses relations avec l'Europe, ce qui constitue l'un des objectifs principaux de notre politique, décrits dans l'étude de politique étrangère du Gouvernement.

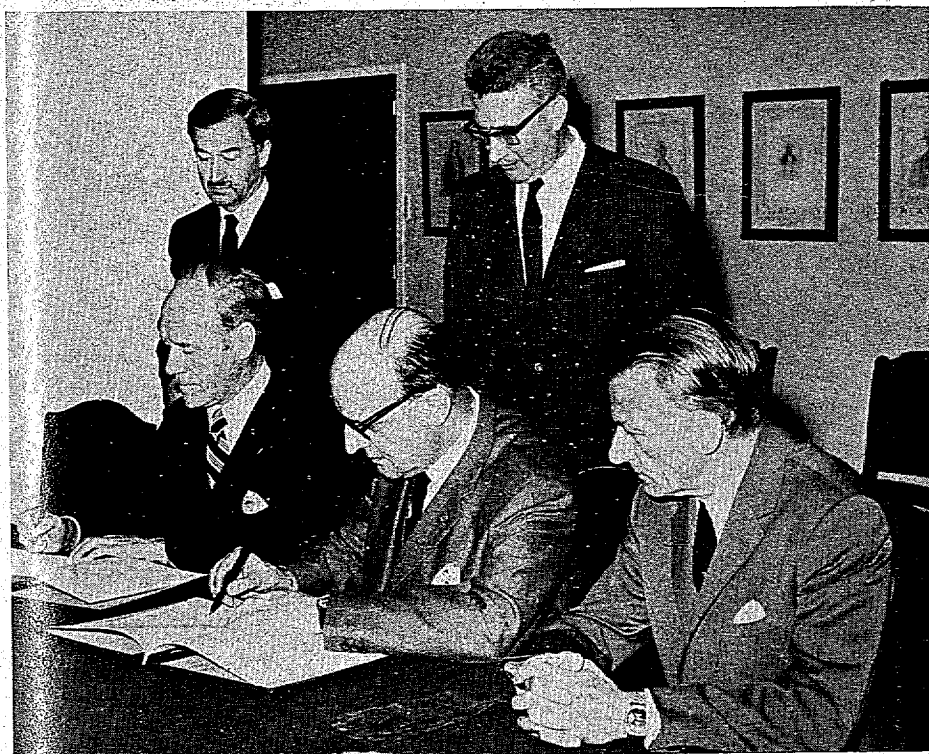
Pendant que j'étais à Rome, le Pape m'a accordé une audience. Nos intérêts ont porté sur les régions troublées du monde et surtout sur le Moyen-Orient, qui constitue l'une des plus graves préoccupations de Sa Sainteté. Le Pape a rappelé avec plaisir la visite qu'il a rendue au Canada il y a quelque vingt ans, et les sentiments chaleureux qu'il a exprimés à l'égard de notre pays m'ont remis en mémoire les réflexions qu'il a formulées en 1969, quand il a dit que les forces qui unissent les Canadiens lui semblaient plus puissantes que celle qui tendent à nous diviser.

¹ Voir page 215 de la présente livraison d'*Affaires Extérieures*.

Accord canado-belge sur la coopération scientifique, industrielle et technologique

LES EFFETS universels de la science et de la technologie ont ajouté une dimension nouvelle au champ des connaissances humaines. L'homme d'aujourd'hui a été témoin durant son existence d'une évolution et de progrès qui ont entraîné ses contemporains depuis le Modèle T jusqu'à la lune. Le caractère immédiat et l'étendue de ces phénomènes et la rapidité avec laquelle se produit l'évolution scientifique et technologique obligent les gouvernements à se tenir au courant afin d'en évaluer pleinement toutes les répercussions sociales, politiques et économiques et d'en assurer les applications les plus avantageuses.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale surtout, le Gouvernement canadien cherche activement à promouvoir l'activité scientifique, tant sur le plan national que sur le plan international. En ce qui concerne ce dernier domaine, le Canada collabore avec d'autres gouvernements et est membre d'organisations



La signature, à Bruxelles, de l'Accord de coopération canado-belge en matière de sciences et de technologie. On voit ici, (de gauche à droite): M. Sharp, le ministre belge responsable des sciences, M. Théo Lefèvre, et le secrétaire général du Conseil national de la politique scientifique de Belgique, M. Jacques Spacy.

internationales qui ont une activité scientifique (comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation météorologique mondiale et beaucoup d'autres) A l'intérieur du ministère des Affaires extérieures, la Direction des relations scientifiques et des problèmes environnementaux, de création récente, coordonne et dirige les activités scientifiques du gouvernement à l'étranger.

La participation canadienne à la coopération scientifique intergouvernementale s'est récemment élargie à la suite de la conclusion entre le Canada et la Belgique d'un accord de collaboration dans les domaines scientifique, technologique et industriel. L'accord a été signé le 21 avril 1971 par M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et par M. Théo Lefèvre, ministre de la Politique et de la Programmation scientifiques de Belgique, et M. Pierre Har nel, ministre des Affaires étrangères de Belgique, pendant la visite que M. Sharp a faite en Europe avec le Gouverneur général et M^{me} Michener.

Dispositions de l'accord

L'accord, d'une portée générale, donne un cadre aux activités qui seront menées en collaboration dans les domaines de la science pure et appliquée et de la technologie ainsi que dans celui de l'industrie. La coopération s'exercera par des visites, des échanges, des conférences et des symposiums, et au moyen d'entreprises communes. Une commission mixte se réunira tous les ans pour examiner les activités en cours et recommander les programmes futurs. L'accord restera en vigueur cinq années et sera renouvelé par tacite reconduction pour des périodes de deux ans à moins d'être abrogé par l'une ou l'autre des deux parties six mois avant l'expiration de l'une quelconque de ces périodes de deux ans.

C'est au cours de la visite au Canada de M. Lefèvre en janvier 1970 et de la visite en Belgique d'une mission scientifique et technologique canadienne en juin 1970 que l'on a identifié les domaines possibles de collaboration entre les deux pays. Un mémorandum d'entente, affirmant l'intérêt des deux pays à la conclusion d'un accord scientifique et technologique, fut signé pendant la visite de la mission, dont la composition reflétait la grande diversité des secteurs intéressés au progrès scientifique et technologique au Canada. De hauts fonctionnaires de l'État, des représentants de l'Ontario et du Québec et d'importants hommes d'affaires de l'industrie canadienne faisaient partie de la mission. Y participaient également deux représentants de la communauté universitaire qu'intéressaient les échanges d'étudiants et de professeurs.

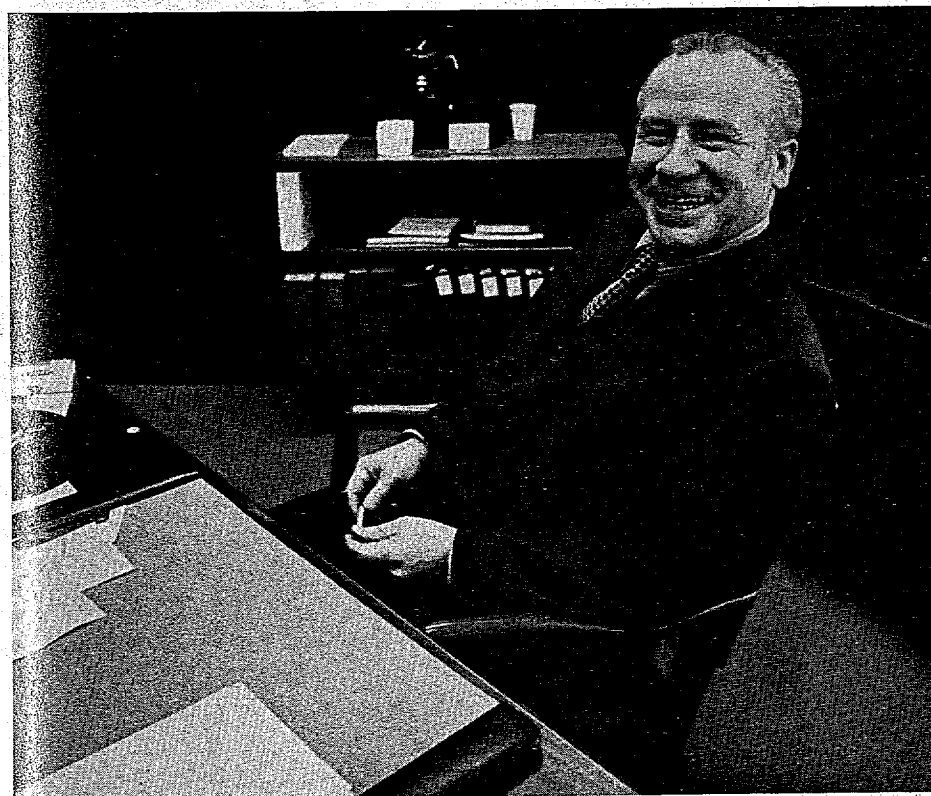
L'accord entre le Canada et la Belgique est le premier de ce genre. Il souligne l'engagement pris par le Canada d'accroître la coopération intergouvernementale dans le domaine des sciences et de la technologie et témoigne de l'importance que notre pays attache à la coopération avec la Belgique, pays bilingue doté d'une communauté scientifique active, d'une économie dynamique et d'une tradition universitaire riche et variée. Les programmes envisagés aux termes de l'accord sont assez vastes pour ouvrir aux communautés scientifiques, industrielles et universitaires un vaste champ d'activité où elles pourront collaborer.

Les travaux de la Commission mixte internationale

LES RESPONSABILITÉS qu'assume la Commission mixte internationale (CMI) en ce qui a trait aux problèmes du milieu ont donné une nouvelle importance aux travaux de l'organisme au cours des dernières années. Signalons notamment que la Commission a fait une étude sur la pollution des Grands lacs et en a présenté les résultats et les recommandations aux Gouvernements du Canada et des États-Unis. L'occasion serait peut-être bien choisie de voir comment la Commission est née et quelles sont les principales tâches qu'elle a réalisées.

Un coup d'oeil sur les antécédents de ses présidents et sur ses efforts passés et présents aide à retracer l'évolution et l'expansion de la CMI depuis ses débuts (1911) et permet sans doute d'entrevoir ses activités futures.

La récente nomination de l'honorable Louis J. Robichaud à la présidence de la Section canadienne de la Commission atteste l'intérêt et l'importance sou-



L'honorable Louis-J. Robichaud, président de la Section canadienne de la Commission mixte internationale.

tenus que le Gouvernement canadien accorde à la CMI. Il va sans dire que M. Robichaud est connu à travers le pays pour les fonctions qu'il a remplies pendant dix ans en qualité de premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick. M. Robichaud apporte à la Commission une formation juridique jointe aux aptitudes et à la longue expérience d'un éminent chef politique; ses qualités permettront à la Commission de mieux relever les nombreux défis que réserve l'avenir. De la même manière, l'intérêt que porte le Gouvernement américain à la CMI se révèle en la personne du président actuel de la Section des États-Unis, M. Christian Herter fils, qui a pu faire honneur aux diverses responsabilités qu'il a assumées précédemment. Outre sa fonction de président, il est adjoint spécial du secrétaire d'État aux Affaires écologiques et directeur du service des affaires écologiques au Bureau des affaires scientifiques et technologiques internationales. Son père, feu M. Christian Herter, a été secrétaire d'État pendant l'administration Eisenhower.

Présidents de marque

Les nombreux personnages de marque que le Canada a nommés présidents dans le passé font également foi de l'intérêt que notre pays porte à la CMI. Un homme énergique, connu par tout le pays, feu le général A. G. L. McNaughton, qui a eu une longue et remarquable carrière, a fait fonction de président de la Section canadienne de 1950 à 1962. Son successeur, M. A. D. P. Heeney, l'un des diplomates les plus éminents du Canada, a rempli cette fonction avec une dignité égale à celle dont il avait fait preuve à d'autres hauts postes de l'Administration et ce, jusqu'à sa mort en décembre 1970.

On peut dire que la Commission mixte internationale est née de propositions faites par le Canada, lors d'une série de congrès sur l'irrigation, tenus aux États-Unis en 1894 et 1895. Ces congrès ont entraîné la création d'une Commission internationale des eaux navigables en 1905. Le Gouvernement canadien souterrait que la CIEN devrait pouvoir étudier les problèmes relatifs aux ressources hydrauliques tout le long de la frontière commune. D'autre part, les États-Unis insistaient pour que la Commission se limite au réseau des Grands lacs. La Commission, dirigée au Canada par un avocat ontarien clairvoyant et travailleur, M. C. Gibbons, s'occupa d'un certain nombre de problèmes relatifs à la navigation et aux ressources hydrauliques dans la région des Grands lacs. Toutefois, M. Gibbons demanda avec instance la ratification d'un traité qui élargirait l'étendue des activités de toute commission internationale, établirait les principes et les règles en vertu desquels les différends seraient réglés, et définirait les utilisations qu'on pourrait faire des eaux internationales. Cette proposition a conduit à reconnaître la nécessité d'un organisme international auquel on conférerait l'autorité et la juridiction nécessaires pour lui permettre d'étudier et de déterminer l'utilisation des eaux situées le long de la frontière.

M. Gibbons concevait l'organisme international proposé comme investi d'un rôle à long terme. Il prévoyait que l'organisme pourrait s'occuper de domaines autres que ceux des ressources hydrauliques: « . . . il serait peut-être bon d'a-

mener entre temps si la juridiction d'un conseil permanent, s'il était créé, ne pourrait pas s'étendre à d'autres questions qu'à celle des eaux limitrophes ». Tout compte fait, dans les premières esquisses du traité et dans les difficiles négociations qui ont enfin conduit à la création de la Commission permanente, c'est grâce aux efforts de M. Gibbons que l'organisme international a acquis des pouvoirs plus étendus.

Traité des eaux limitrophes

Finalement, le Traité des eaux limitrophes conclu entre le Canada et les États-Unis entrain en vigueur en 1909. Il avait pour objet bien défini de prévenir les différends relatifs à l'utilisation des eaux limitrophes et à pourvoir au règlement de tous les problèmes surgissant entre les deux pays le long de leur frontière commune, y compris les droits, les obligations et les intérêts réciproques. Le Traité prévoyait l'établissement de la Commission mixte internationale (créée en 1911), qui serait chargée de régler de tels différends, et dont il définissait la juridiction et les pouvoirs; le Traité énonçait aussi les principes en vertu desquels la Commission serait régie. En 1912, les commissaires de la CMI étaient au grand complet, trois d'entre eux désignés par le Canada et les trois autres par les États-Unis.

A ses débuts, la Commission a eu plusieurs présidents d'une haute compétence. M. Th. Chase Casgrain a été le premier président canadien, mais il démissionnait bientôt pour se joindre au Cabinet de M. Borden en 1914. Son successeur, M. Charles A. Magrath, ingénieur civil et ancien homme politique, remplit sa fonction au sein de la CMI jusqu'en 1936. M. Magrath consacra ses efforts à établir et à rehausser le prestige de la Commission en tant qu'organisme international pendant une longue période où les deux Gouvernements y prêtaient relativement moins d'attention. En 1936 son successeur, M. Charles Stewart, lutta, sans beaucoup plus de succès, pour qu'un plus grand nombre de questions soient soumises à l'attention de la CMI. De la part des États-Unis, la Commission a bénéficié, au cours des années, du travail de nombreux hommes publics au mérite et au dynamisme reconnus, dont plusieurs étaient d'anciens sénateurs américains, comme le premier président de la section des États-Unis M. James A. Tawney et, plus tard, M. O. Gardner.

Pouvoirs de la CMI

La Commission comprend deux sections, la Section canadienne, dont le président est nommé par les trois commissaires canadiens, et la Section des États-Unis, dont le président est nommé par les trois commissaires des États-Unis. Les pouvoirs de la Commission consistent à :

1. Adopter tout projet relevant des Articles III et IV du Traité et ayant trait à tout changement du niveau naturel ou de l'écoulement des eaux limitrophes ou d'autres cours d'eau traversant la frontière, ainsi qu'il est défini plus précisément dans ces articles.
2. Faire, en vertu de l'Article IX, des recherches et des recommandations

concernant les problèmes précis survenant le long de la frontière et soumis à l'attention de la Commission par les deux Gouvernements.

La Commission ne jouit pas d'un personnel technique très nombreux pour exécuter ses fonctions. Elle s'en remet plutôt, dans une large mesure, aux deux Gouvernements fédéraux, et aux Gouvernements des États et des provinces intéressés, qui font en sorte de mettre à sa disposition les services d'ingénieurs et d'autres employés particulièrement compétents des agences gouvernementales qui ont un intérêt dans le projet donné. Parmi le personnel mis à sa disposition, la Commission nomme un ou plusieurs conseils consultatifs internationaux auxquels elle confie l'étude des aspects techniques de toute question qui peut lui être soumise.

Une fois que le conseil consultatif international a présenté le résultat de ses recherches à la Commission, celle-ci tient des séances publiques dans la localité touchée par le problème à l'étude. Au terme de la séance publique, s'il s'agit d'un projet relevant des Articles III ou IV, ayant trait au changement du niveau des eaux, la Commission émet une ordonnance qui approuve le changement, sous réserve des conditions qu'elle juge nécessaires pour assurer la protection et la garantie des intérêts qui pourraient être lésés. Lorsque de tels cas se présentent, elle nomme généralement un conseil international de contrôle chargé d'assurer que le requérant se conforme aux exigences de l'ordonnance. Dans le cas où elle doit faire des recherches et des recommandations en vertu de l'Article IX la Commission soumet aux deux Gouvernements son rapport accompagné de ses recommandations.

Lorsque les conclusions de la Commission l'obligent à faire des recommandations aux Gouvernements en vertu de l'Article IX, ces recommandations n'engagent pas les Gouvernements. Toutefois, elles servent souvent à faire prendre corps au règlement final du problème à l'étude. De plus, il arrive très souvent que le règlement final d'un problème confié à la Commission une fonction de surveillance qui permet aux Gouvernements d'être informés de la manière dont les clauses du règlement sont appliquées.

Rôle d'investigateur

Il est certain que, de plus en plus, les Gouvernements comptent sur le rôle d'enquêteur de la Commission en raison de la souplesse de ce procédé. Toutefois, lorsque la Commission mène des enquêtes, elle doit nécessairement s'appuyer sur les Gouvernements pour qu'ils donnent suite à ses recommandations, et sur le public pour qu'il incite et encourage le Gouvernement à le faire. Lorsque la Commission fait des investigations, elle n'est investie d'aucun pouvoir exécutif précis. Au contraire, elle est et a été volontairement créée en tant qu'organisme chargé de faire appel à l'opinion publique; ce mode d'activité est essentiellement l'occurrence. Le recours au public constitue, en réalité, son vrai pouvoir.

La diversité et l'étendue des cas qui ont été portés à l'attention de la Commission depuis 1912 sont presque aussi vastes que la frontière internationale où

ils ont surgi. Les questions qui, sur la demande des Gouvernements, ont fait l'objet d'investigations et de rapports s'étendent du potentiel marémoteur international de la baie Passamaquoddy, située sur la côte est, jusqu'aux ressources hydrauliques du fleuve Columbia, à l'ouest, en passant par la préservation de la beauté spectaculaire des chutes du Niagara et la fumée des navires sur la rivière Détroit. Des « ordonnances d'approbation » ont été émises par la Commission concernant des travaux aussi variés que les estacades flottantes de la rivière à la Pluie et l'aménagement hydro-électrique de la section internationale du St-Laurent, ces derniers travaux étant liés à ceux de la Voie maritime.

Les problèmes du milieu auxquels le Canada et les États-Unis font face sont actuellement le principal défi que la Commission doit relever. Une des tâches les plus importantes à cet égard consiste à mettre un terme à la menace que présente la pollution croissante de l'air et de l'eau le long de la frontière. Présentement, le Traité proprement dit ne fait mention de la pollution qu'au dernier paragraphe de l'Article IV, qui prévoit que « les eaux limitrophes non plus que celles qui coupent la frontière ne seront d'aucun côté contaminées au préjudice des biens ou de la santé de l'autre côté ».

Cinquante ans d'expérience

En vertu du rôle d'enquêteur prévu à l'Article IX, la CMI a accumulé une expérience de cinquante ans dans le domaine de la pollution, soit à partir de 1912, année où les deux Gouvernements fédéraux ont confié à la Commission un mandat très étendu consistant à examiner et à rendre compte « dans quelle mesure, par quelles causes et dans quelles localités les eaux limitrophes . . . ont été polluées . . . ». Le mandat confié à la Commission consistait à trouver « de quelle manière ou par quels moyens il est possible et recommandable de prendre des mesures correctives ou de prévenir la pollution de ces eaux . . . ». Dans ce premier cas, les enquêtes ont été faites sur un certain nombre de lacs et de rivières situés, en grande partie, dans la région des Grands lacs, de même que sur certaines parties des Grands lacs eux-mêmes. Cette première assignation résultait des cas de fièvre typhoïde signalés dans ces régions en 1912. En 1918, un rapport contenant les résultats des recherches de la Commission faisait état de la situation, telle qu'elle s'était présentée, en des termes énergiques: « . . . la situation le long de la frontière est en général confuse, partout dangereuse et à certains endroits scandaleuse ». De plus, la CMI présentait des recommandations visant à apporter des mesures correctives et à prévenir la pollution dans les régions étudiées. Toutefois, la première expérience de la Commission dans ce domaine s'est révélée insatisfaisante car les Gouvernements n'ont pris aucune mesure concernant les recommandations qui lui avaient été faites. Cette négligence est principalement due à la chloration des provisions d'eau municipales, qui a fait disparaître la fièvre typhoïde, et à la croyance générale au caractère inépuisable des réserves d'eau douce. Par la suite la Commission a eu tendance à se détourner des questions relatives au domaine de la pollution pendant un bon nombre d'années, sauf dans un cas particulier où, à la demande des deux Gouvernements fédéraux, elle a

examiné, en 1928, l'effet et l'étendue des fumées de la fonderie de Trail, en Colombie-Britannique, sur l'état de Washington. La CMI a recommandé le paiement de dommages-intérêts et la prise de mesures destinées à réduire l'émission des gaz. Quand les Gouvernements ont constaté qu'ils ne pouvaient en venir à un accord fondé sur les recommandations de la CMI, ils ont conjointement créé, en 1935, un tribunal d'arbitrage dont ils ont accepté la décision pour le règlement du cas.

Intérêt renouvelé à l'égard de la pollution

Ce n'est qu'en 1946 que la Commission s'intéressait de nouveau à la pollution. Les deux Gouvernements soumettaient alors à son attention le problème de la pollution des eaux de la rivière St-Clair, du lac St-Clair et de la rivière Détroit, auxquels ils ajoutaient en 1948, les chutes du Niagara. La Commission recommanda des « objectifs » quant à la qualité des eaux limitrophes en cause et les Gouvernements approuvèrent ces recommandations. La Commission créa donc des conseils consultatifs chargés de maintenir la surveillance permanente de ces eaux. Cette étude a conduit la Commission à faire d'importantes recherches en 1949 sur la pollution de l'air dans la région de Détroit-Windsor et, depuis ce moment-là, la CMI a consacré de plus en plus d'études importantes à la pollution.

Principale tâche effectuée concernant la pollution

Jusqu'à maintenant, la principale tâche relative à l'étude de la pollution est sans doute celle que les deux Gouvernements ont confiée à la CMI en 1964. Cette tâche consistait à faire des recherches sur le degré de pollution des lacs Erié et Ontario et de la section internationale du Saint-Laurent, et à faire des recommandations sur les moyens appropriés de remédier à la situation. Cette étude, qui s'est échelonnée sur la période de 1964 à 1970, est la plus poussée qu'on ait entreprise jusqu'ici et il est certain qu'elle retiendra l'attention du monde entier.

La Commission a chargé deux conseils consultatifs de diriger une étude générale de ces problèmes, soit le Conseil international pour l'étude de la pollution des eaux du lac Erié, et le Conseil international pour l'étude de la pollution des eaux du lac Ontario et du Saint-Laurent. Ces Conseils ont entrepris des études poussées concernant les sources, les effets, la dispersion et l'assimilation des polluants, les paramètres adéquats de la qualité de l'eau, le cycle d'eutrophisation et son effet sur la vie aquatique et la qualité de l'eau, ainsi que les moyens les plus efficaces de traitement des déchets municipaux. Après avoir présenté trois rapports intérimaires aux Gouvernements, la Commission a soumis son rapport final en janvier 1971. Dans ce rapport, la Commission affirmait que les eaux des lacs Erié et Ontario étaient gravement polluées, les principales causes étant les déchets déversés par les municipalités et les industries; le rapport a prévu que les Gouvernements fédéraux, les États et les provinces intéressés prendraient des mesures concrètes en vue de remédier à la situation. Le rapport reconnaît que les Gouvernements devront conclure des accords pour l'exécution des programmes de répression de la pollution et des mesures et calendriers nécessaires à la mise

en oeuvre de ces programmes. Le rapport recommande, en outre, que la Commission obtienne le mandat, la responsabilité et les moyens de coordination et d'exécution nécessaires pour surveiller et contrôler la qualité de l'eau et pour réaliser efficacement les programmes de répression de la pollution. Enfin, il recommande que le mandat d'octobre 1964 soit prolongé pour que la Commission puisse faire enquête sur la pollution dans le reste des eaux limitrophes de l'ensemble des Grands lacs et des eaux qui s'y déversent. Ce rapport a reçu un appui enthousiaste de la part des Gouvernements du Canada et des États-Unis. Lors de la présentation du rapport en janvier dernier, M. Mitchell Sharp a fait la déclaration suivante: « Le rapport pose des principes dont s'inspireront les peuples du Canada et des États-Unis pour la période critique durant laquelle on s'attaquera au problème de la pollution dans les Grands lacs. »

Un groupe de travail mixte Canada-États-Unis comprenant des fonctionnaires des agences gouvernementales de chaque pays aux niveaux fédéral, des États et des provinces étudie présentement le rapport. Ce groupe fera rapport à une réunion ministérielle Canada-États-Unis qui est prévue pour bientôt. On s'attend à ce que les décisions prises à cette réunion forment la base de programmes concertés fixant des objectifs raisonnables à atteindre quant à la qualité de l'eau et déterminant les moyens de les réaliser à la lumière des recommandations contenues dans le rapport de la Commission.

On trouve donc là une illustration frappante du rôle de plus en plus important que la Commission joue en s'attaquant aux questions frontalières relatives à l'environnement qui surgissent entre le Canada et les États-Unis.

Présentement, la Commission fait une enquête sur le grave problème de la pollution de l'air de part et d'autre de la frontière commune dans les régions limitrophes de Windsor-Détroit et de Sarnia-Port Huron, et ce, en vertu des dispositions contenues dans l'Article IX. Au début de cette année, elle a tenu des séances publiques en rapport avec cette enquête et, au moment opportun, elle présentera son rapport final aux Gouvernements. De plus, elle étudie la réaction du milieu à l'élévation du barrage du lac Ross, dans la vallée du Skagit, en Colombie-Britannique, et elle tiendra des séances publiques à ce sujet, au début de juin, en Colombie-Britannique. Cette étude du milieu semble devoir annoncer le genre d'étude auquel la CMI se consacrera de plus en plus dans l'avenir.

Il est plus que probable, en outre, que la CMI s'occupera toujours plus de questions relatives aux frontières et comportant des aspects sociologiques, culturels et même politiques. La preuve en est que la CMI dirige, en vertu de l'Article IX, une enquête sur l'« affaire Point Roberts » à la demande des deux Gouvernements. Ce problème concerne la situation d'une petite communauté coupée du reste de l'État de Washington par une frontière qui ne permet d'entrer directement aux États-Unis que par les voies d'eau. Les habitants doivent traverser le territoire canadien s'ils veulent accéder aux États-Unis par les routes terrestres. Cette situation soulève un grand nombre de problèmes d'ordre politique, juridique et administratif et les deux Gouvernements ont renvoyé cette question à la CMI pour qu'elle y apporte une solution.

Le Canada et les États-Unis connaîtront, au cours des dix prochaines années, une expansion vertigineuse qui ne manquera vraisemblablement pas de créer nombre de nouveaux problèmes et d'aggraver ceux qui existent déjà. Il est permis de croire que les deux Gouvernements s'en remettront à la Commission pour les conseiller et les aider à faire face aux problèmes de frontière qu'entraîneront ces changements. La riche expérience que la Commission a recueillie dans ce secteur au cours des cinquante dernières années la rend tout à fait apte à assumer avec efficacité les responsabilités toujours plus grandes que les deux Gouvernements s'appêtent à lui confier.

Inauguration de l'aéroport de Sainte-Lucie par le sénateur Martin

L'HONORABLE Paul Martin, leader du gouvernement au Sénat, représentait le Gouvernement canadien le 1^{er} mai à l'inauguration officielle de l'Aéroport international de Hewanorra à Sainte-Lucie, aux Antilles. Il était accompagné de M. George Kidd, vice-président de l'Agence canadienne de développement international, et de M. J. Whittleton, du ministère des Affaires extérieures.

L'inauguration de l'aéroport était l'aboutissement de près de trois années de travail en commun et de planification de la part des Canadiens et des habitants de Sainte-Lucie en vue de l'exécution d'un projet qui comportait non seulement la reconstruction et le revêtement du terrain d'un aéroport, mais aussi le détournement d'une rivière, l'aménagement de routes et la construction d'un nouveau pont. La *Seroc Incorporated* de Sherbrooke (Québec) était le principal entrepreneur de l'ouvrage, qui a été financé par une subvention de deux millions et demi fournie par l'Agence canadienne de développement international.

La construction de l'aéroport fait partie d'un programme d'amélioration des aéroports dans la région des Antilles, programme que l'honorable Paul Martin



Le sénateur Paul Martin est accueilli à l'Aéroport international de Hewanorra par un agent responsable de la cérémonie officielle de remise de l'aéroport au Gouvernement de Sainte-Lucie.

a approuvé en qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures en 1967 et que l'ACDI a mis en oeuvre. L'aéroport de Sainte-Lucie contribuera beaucoup à l'essor de l'industrie touristique dans l'île; un grand hôtel international a déjà été construit près de l'aéroport pour recevoir le flot prévu des visiteurs.

C'était la seconde visite officielle du sénateur Martin à Sainte-Lucie au cours de l'année écoulée. Il s'y était aussi rendu le 15 septembre 1970 à l'occasion d'une mission spéciale dont il était chargé auprès des Antilles du Commonwealth.

Voici le texte de l'allocution prononcée par le sénateur Martin à la cérémonie de remise de l'aéroport de Hewanorra:

« . . . Il me fait grandement plaisir de me retrouver à Sainte-Lucie pour représenter le Gouvernement du Canada à l'inauguration de l'Aéroport international de Hewanorra.

« Les Canadiens sont très heureux d'avoir pu participer à l'aménagement de cet aéroport. L'histoire de nos relations étroites et chaleureuses avec les Antilles du Commonwealth remonte très loin. Nous ne manquerons pas, j'en suis certain, de renforcer ces liens d'amitié en travaillant ensemble à la réalisation de projets concrets comme celui dont nous sommes témoins aujourd'hui.

« La création du Programme d'assistance du Canada aux pays des Antilles est, je crois, un bon exemple de cette amitié. Comme vous le savez, le Canada s'intéresse toujours beaucoup au développement des Antilles du Commonwealth et au bien-être de leur population. Depuis la Conférence d'Ottawa en 1966, l'aide financière du Canada aux fins du développement de cette région a considérablement augmentée pour atteindre un total de plus de 100 millions de dollars canadiens et les Antilles sont devenues un des principaux bénéficiaires de l'aide extérieure du Canada.

« L'aéroport que nous inaugurons aujourd'hui est un brillant exemple de la combinaison de ces ressources avec les vôtres pour l'amélioration de la région. Ce projet reflète non seulement le développement économique soutenu de l'État de Sainte-Lucie et son importance dans cette partie du monde, mais constitue également un service supplémentaire qui permettra à un plus grand nombre de personnes d'autres régions de venir vous visiter et de partager avec vous les avantages de votre île.

« J'ai eu le privilège de séjourner dans cette île en septembre et à l'époque de Noël l'an dernier. C'est à ce moment que j'ai senti le dynamisme et le sens du progrès qui imprègne cette terre d'une telle beauté et d'un aspect si grandiose. Mais avant tout, j'ai fait l'expérience de cette ambiance d'amitié réelle et chaleureuse qui règne partout dans les Antilles et dont les promesses ont été très gracieusement comblées par mon hôte, votre premier ministre, Monsieur Compton. Ainsi, c'est avec un immense plaisir que j'ai reçu son invitation de revenir participer à cette cérémonie et d'être parmi vous pendant les fêtes du Jour du développement à Sainte-Lucie.

« L'inauguration de l'Aéroport international de Hewanorra est le point culminant d'environ trois années d'un travail de planification et de coopération mené par les gouvernements et les peuples de Sainte-Lucie et du Canada. Au nom du

Gouvernement canadien et de l'Agence canadienne de développement international, qui était responsable, du côté canadien, de la réalisation de ce projet, je voudrais remercier le premier ministre et le Gouvernement de Sainte-Lucie de leur coopération pour le succès de cet effort conjoint. Nous sommes heureux d'avoir pu apporter notre contribution. Nous sommes également conscients du fait que le succès de cette réalisation est dû, dans une grande mesure, à l'intérêt que Sainte-Lucie porte à son propre développement et à la détermination dont fait preuve sa population pour réaliser ses objectifs. Je voudrais donc profiter de cette occasion pour porter témoignage à l'énergie de la population de Sainte-Lucie, qui a tellement contribué à réaliser ce rêve qu'est le nouvel aéroport.

« Je tire également une certaine satisfaction du fait que j'ai pu jouer un rôle mineur dans ce projet lorsque, en décembre 1967, à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'ai approuvé un Programme d'amélioration des aéroports dans les Antilles dont l'application serait confiée à l'Agence canadienne de développement international. C'est en vertu de ce programme que plus de cinq millions de dollars ont été affectés à l'agrandissement, à l'amélioration, ainsi qu'au revêtement des pistes de cet aéroport.

« J'ai déjà mentionné le bonheur que je ressens d'être ici et de pouvoir de nouveau jouir de la chaleur de votre climat et, chose encore plus importante, de la chaleur de votre amitié et de votre hospitalité. En regardant cet aéroport je peux déjà m'imaginer ceux qui, ayant entendu parler de la beauté de Sainte-Lucie, viendront en grand nombre, attirés comme par un aimant, pour jouir de tout ce que vous pouvez leur offrir. Vous avez déjà, en préparation de l'arrivée de ces visiteurs, construit un nouvel hôtel près d'ici, et je crois comprendre que vous avez déjà entrepris la planification nécessaire pour assurer au tourisme son rôle de contribution équilibrée à l'économie de Sainte-Lucie.

« J'admire la prévoyance dont le gouvernement de Sainte-Lucie a fait preuve dans les plans qu'il a mis au point pour l'aménagement de la région du Vieux Fort. Nous avons beaucoup travaillé avec vous à l'élaboration du plan directeur de ce projet.

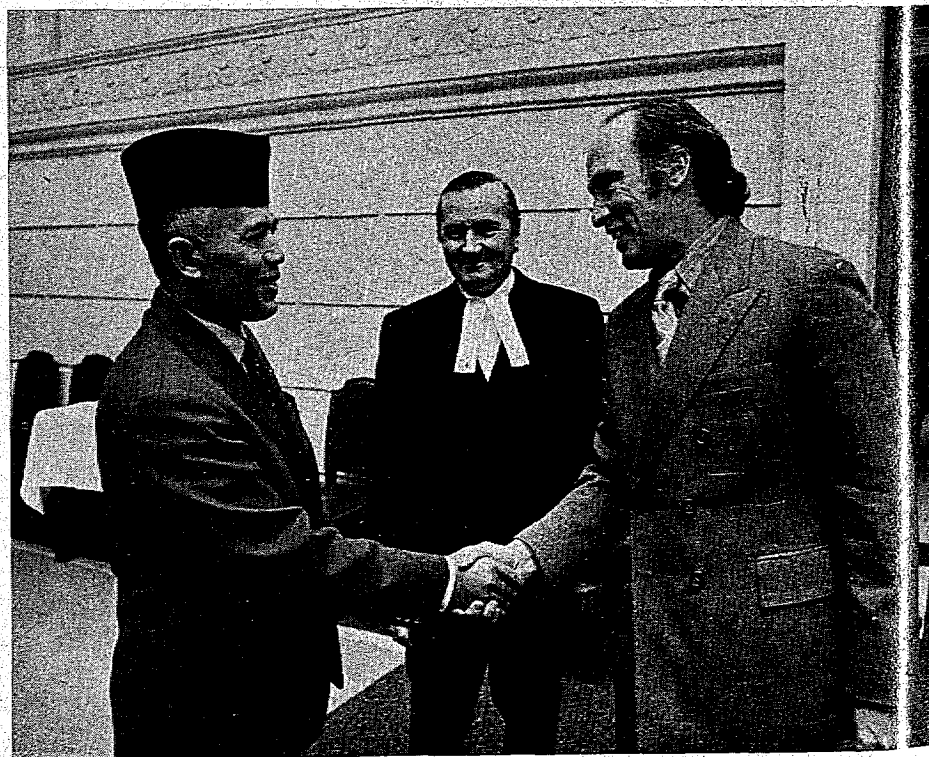
« Je ne voudrais toutefois pas vous laisser l'impression que le Canada ne s'intéresse qu'à ce secteur de Sainte-Lucie. L'Agence canadienne de développement international a travaillé au système d'adduction d'eau de Castries, des professeurs et des conseillers sont à l'oeuvre dans toutes les parties de l'île, des écoles primaires ont été construites et les travaux de construction de l'École polyvalente de Sainte-Lucie sont avancés.

« Nous voulons promouvoir davantage le développement économique et social des Antilles. Si nous avons favorisé cet objectif en ayant le privilège de vous aider à construire ce nouvel aéroport, nous en sommes réellement très heureux. Et je suis encore plus heureux, aujourd'hui, de pouvoir moi-même remettre officiellement cet aéroport au Gouvernement de Sainte-Lucie. »

Visite du général Nasution d'Indonésie

LE GÉNÉRAL Abdul Haris Nasution, président du Congrès consultatif du peuple d'Indonésie et l'une des personnalités les plus connues d'Indonésie, a effectué au mois d'avril dernier une visite au Canada sur l'invitation de l'Orateur de la Chambre des communes, M. Lucien Lamoureux. Cette visite, d'une durée de dix jours, a commencé à Vancouver et a mené le général Nasution et son épouse à Victoria, à Winnipeg, aux chutes du Niagara, à Toronto, à Kingston, à Montréal et à Ottawa.

Le programme de la visite était organisé de façon à permettre au général d'observer les aspects de la vie au Canada qui présentent des analogies avec la vie indonésienne. Étant donné sa participation active à l'institution de « l'ordre nouveau » en Indonésie après la chute du président Sukarno, le général voulait se documenter plus particulièrement sur l'éducation, les coopératives, les règles constitutionnelles et l'aménagement des ressources. Les membres de sa suite ont visité une usine de pâtes et papiers à Port Alberni, sur l'île de Vancouver, l'uni-



Le premier ministre, M. Trudeau, accueille le général Nasution, d'Indonésie, lors d'une réception de parlementaires à Ottawa en présence de leur hôte, le président de la Chambre des communes, M. Lucien Lamoureux.

versité de la Colombie-Britannique, des coopératives commerciales et de logement à Winnipeg ainsi que la Commission du blé et la Bourse d'échange des grains dans la même ville. A Kingston, le général Nasution a prononcé une allocution au Collège national de défense et il a visité le Collège militaire royal. A Ottawa on lui a donné des renseignements sur l'intégration des Forces armées. Il a été reçu par les lieutenants-gouverneurs de la Colombie-Britannique et du Manitoba, par le premier ministre du Manitoba et par des ministres du Cabinet des deux provinces.

Cette année, l'Indonésie doit procéder à l'élection générale des membres de ses parlements central et régionaux (c'est la deuxième fois que des élections générales ont lieu depuis 25 ans) et, pour cette raison, le général Nasution s'est intéressé plus particulièrement aux méthodes électorales du Canada. Il a passé une matinée entière à Ottawa à se faire expliquer le système électoral canadien par M. Jean-Marc Hamel, directeur général des élections au Canada. Le 27 avril, il a été présenté à la Chambre des communes par l'Orateur et a eu l'occasion de rencontrer plusieurs députés et ministres du Cabinet avec qui il a pu échanger des idées sur les moyens de traiter les difficiles problèmes sociaux et économiques qui assaillent les gouvernements et les parlements des pays modernes.

Ascension du général

C'est au cours des années 1950, lorsqu'il était chef d'état-major de l'Armée indonésienne et plus tard ministre de la Défense, que le général Nasution s'est acquis une renommée internationale. Il était connu en Indonésie comme l'un des adversaires les plus farouches du communisme et il professait un nationalisme fervent qui lui a permis de réprimer victorieusement les révoltes de Sumatra et de Sulawesi. Lors du coup d'État manqué du 30 septembre 1965, il a été le seul général à être condamné à l'exécution; il réussit à s'enfuir mais sa jeune fille était tuée dans la fusillade. En 1966, il était nommé président du Congrès consultatif provisoire du peuple, organisme qui exerce la souveraineté au nom du peuple d'Indonésie et nommé le Président, et c'est à ce poste qu'il a joué un rôle de premier plan dans le transfert progressif des pouvoirs présidentiels au général Suharto.

Dans ses conversations avec les hommes d'affaires, les parlementaires et les hauts fonctionnaires, le général Nasution s'est efforcé d'expliquer la situation politique et économique actuelle de l'Indonésie et les besoins pressants que son pays doit satisfaire. Il a fortement souligné la nécessité d'associer l'évolution et la modernisation sociales au développement économique. Bien que les progrès puissent paraître bien lents dans ces domaines, a expliqué le visiteur indonésien, ces succès importants, notamment la stabilisation de la situation économique du pays, ont déjà été réalisés. L'Indonésie, a-t-il fait remarquer, a grand besoin de développer son commerce et de favoriser les investissements étrangers comme elle a toujours besoin d'aide sur le plan économique.

M^{me} Nasution, qui est personnellement très active dans les domaines du bien-être social et de la réadaptation en Indonésie et qui détient le poste de président du Conseil national du bien-être social indonésien, a profité de sa visite au

Canada pour se documenter sur les activités canadiennes dans ce domaine. Elle s'est rendue dans plusieurs écoles pour enfants aveugles et sourds, elle a visité des ateliers de l'Institut canadien pour les aveugles et le Centre pour enfants infirmes de Toronto et elle a participé à des réunions et des entretiens avec les ministres et hauts fonctionnaires chargés des programmes de réadaptation et de bien-être social aux divers niveaux de l'administration publique.

Elle
des
mes
str
-ête

Les affaires extérieures au Parlement

L'indemnisation de Canadiens vivant à l'étranger

Le 26 mai, un député a posé, à la Chambre des communes, les questions suivantes:

1. Au su du gouvernement, durant chacune des cinq dernières années, combien y avait-il de Canadiens à l'étranger?
2. Durant les cinq dernières années, le gouvernement a-t-il été tenu responsable pour des dommages subis par ses ressortissants à l'étranger et, dans l'affirmative, a) dans combien de cas, b) quel a été le montant total des dommages?
3. Combien de « coopérants techniques » le Canada a-t-il à l'étranger?
4. Le gouvernement a-t-il indemnisé des Canadiens dont l'actif avait été nationalisé par des gouvernements et, dans l'affirmative, dans quels cas?
5. Le gouvernement offre-t-il une indemnisation à ses ressortissants pour les dommages qu'ils subissent à l'étranger et, dans l'affirmative, de quelle façon?

En réponse à ces questions, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, M. J. A. Jerome, a fait la déclaration suivante:

D'après le ministère des Affaires extérieures et l'Agence canadienne de développement international:

1. Ce renseignement ne peut être obtenu. Il n'existe pas de recensement annuel ni d'enregistrement sur le plan mondial des citoyens canadiens qui résident à l'étranger. Dans de nombreux pays étrangers, les Canadiens qui séjournent pendant une période prolongée dans ces pays sont invités dans leur propre intérêt à s'inscrire auprès de la mission diplomatique ou consulaire compétente; ils n'ont toutefois aucune obligation de la faire et l'expérience montre que nombre d'entre eux ne le font pas. Le nombre de ceux qui se sont ainsi inscrits est, au 1^{er} mars 1971, d'environ 37,000. Ce chiffre ne comprend pas les Canadiens qui résident dans des pays où l'on ne tient pas de registres d'inscription, comme les États-Unis et le Royaume-Uni.
2. Pas que nous sachions.
3. 1096, ACDI; 1157, SUCO.
4. Le gouvernement n'indemnise pas d'office les citoyens canadiens dont les biens ont été nationalisés par des gouvernements étrangers. Le gouvernement a néanmoins conclu des accords avec des gouvernements étrangers à la suite de réclamations et a réparti les règlements qu'il a reçus entre des citoyens canadiens dont les propriétés avaient été nationalisées par ces gouvernements. Nous donnons ci-dessous le détail des accords conclus à la suite de réclamations: a) Nous

avons signé le 30 juin 1966 avec la République populaire de Bulgarie un accord au sujet de certaines réclamations, en vertu duquel le gouvernement canadien a reçu un règlement de \$40,000. Ce règlement se rapportait à des droits de propriété, des intérêts et des créances du gouvernement canadien, de citoyens canadiens et de personnes morales canadiennes qui avaient été touchés directement ou indirectement par des mesures de nationalisation, d'expropriation ou d'autres mesures analogues prises par la Bulgarie et entrées en vigueur avant la date de l'accord. Le produit de ce règlement a été réparti entre les réclamants par les ministres compétents sur la recommandation d'un conseiller aux réclamations.

b) Nous avons signé le 1^{er} juin 1970 avec la République populaire de Hongrie un accord au sujet de certaines réclamations, en vertu duquel le gouvernement canadien recevra un règlement de 1.1 million de dollars en cinq versements annuels égaux; nous avons reçu le premier de ces versements. Ce règlement se rapporte à des droits de propriété et des intérêts, ainsi que des créances à l'exception des créances garanties du gouvernement canadien et de citoyens canadiens touchés directement ou indirectement par des mesures de nationalisation, d'expropriation, d'administration gouvernementale ou d'autres mesures analogues prises par la Hongrie à la suite des changements de structure intervenus dans l'économie hongroise et des règlements édictés ou de l'action administrative entreprise en vertu de ceux-ci et qui ont pris effet avant la date de l'accord. Le règlement comprend des créances résultant de contrats d'assurance souscrits avant le 21 décembre 1941, des parts de compagnies bancaires hongroises touchées par la loi hongroise XXX du 1^{er} décembre 1947 qui avaient appartenu de façon continue à des citoyens canadiens, des obligations résultant des articles 24 et 26 du traité de paix signé le 10 février 1947 avec la Hongrie et des obligations résultant des articles 231 et 232 du traité de Trianon du 4 juin 1920. On a nommé un commissaire en chef et un sous-commissaire, connus sous le nom de Commission des réclamations à l'étranger, dont le rôle est de se prononcer sur les réclamations et de faire ces recommandations aux ministres compétents sur la répartition du produit du règlement entre les réclamants canadiens.

5. Non. Le gouvernement ne rembourse pas les dommages subis à l'étranger par ses ressortissants par suite d'actes préjudiciables commis par des personnes autres que les fonctionnaires ou les agents de la Couronne agissant du chef du Canada.

Les secours aux réfugiés pakistanais en Inde

Le 28 mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes:

... Ces jours derniers, un certain nombre de questions ont été soulevées concernant la nature de l'aide fournie par le gouvernement en réponse aux demandes formulées par le gouvernement de l'Inde et le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en faveur des réfugiés du Pakistan oriental. La Chambre se

souviendra que le 18 mai, le Secrétaire général des Nations Unies a lancé un appel demandant d'urgence une aide humanitaire pour soulager la détresse de ces réfugiés et sollicité la coopération des gouvernements et des organismes privés en vue d'un effort coordonné qui s'exercerait par l'intermédiaire des Nations Unies en vue de soulager leurs souffrances.

Le Gouvernement reconnaît sans hésitation que l'Inde ne peut supporter seule le fardeau financier que représente l'apport des secours. Afin d'aider à satisfaire aux besoins humains pressants du Bengale occidental et d'autres États limitrophes, le Gouvernement fournit des secours d'une valeur de deux millions de dollars, comprenant des denrées alimentaires, des médicaments, des fournitures médicales et des contributions en espèces. Ce montant vient s'ajouter aux fonds affectés aux secours internationaux d'urgence, et n'influera pas sur le programme d'aide bilatérale au développement de l'Inde.

Il est très important que les secours soient fournis d'une manière aussi bien coordonnée que possible. Nous avons des consultations étroites avec les Nations Unies afin de faire en sorte que la contribution du Canada complète les apports des autres gouvernements et donateurs privés qui ont manifesté l'intention de faire leur part.

Les besoins qu'entraîne à plus long terme la présence des réfugiés en Inde ne sont pas encore connus. Notre apport vise à faire face aux besoins immédiats de la situation.

De concert avec les députés de tous les partis représentés à la Chambre et avec tous les Canadiens, le Gouvernement éprouve le désir d'aider à soulager les souffrances du Pakistan oriental. Nous disposons des fonds suffisants, des approvisionnements, des moyens de transport et du genre d'experts que réclame la situation. Nous continuons, par l'intermédiaire de la Banque mondiale et d'autres organismes internationaux, à chercher un moyen de résoudre le problème. Notre haut-commissaire à Islamabad invite avec insistance le Gouvernement du Pakistan à permettre l'acheminement des secours sous surveillance et contrôle international approprié. Je regrette de n'avoir à annoncer pour le moment aucun progrès marquant.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

- M. R. Lyman, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Caracas à compter du 1^{er} avril 1971.
- M. G. Lavertu, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Madrid à compter du 2 avril 1971.
- M^{lle} L. Smith, de l'administration centrale, est affectée au Secrétariat du Commonwealth à Londres à compter du 3 avril 1971.
- M. P. J. A. Hancock, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou à compter du 14 avril 1971.
- M. E. P. Black, ministre à l'ambassade du Canada à Paris, est nommé directeur général du Bureau des affaires européennes à compter du 15 avril 1971.
- M. J. J. Dupuis est nommé ministre à l'ambassade du Canada à Paris à compter du 15 avril 1971.
- M^{lle} J. Dove, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Budapest à compter du 15 avril 1971.
- M. M. J. Vechsler, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Capetown à compter du 17 avril 1971.
- M. A. R. Kroeger, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale à compter du 27 avril 1971.
- M. A. D. Ross est nommé ambassadeur du Canada au Chili à compter du 28 avril 1971.
- M. J. G. Harris, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington à compter du 28 avril 1971.
- M. M. H. Coleman, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté à l'administration centrale à compter du 30 avril 1971.

CONFÉRENCES

Conférence internationale spéciale de l'ONUDI: Vienne, du 1^{er} au 8 juin.

Commission internationale de contrôle des stupéfiants: Genève, mai - juin.

Réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord: Lisbonne, les 3 et 4 juin.

Conférence de l'OIT: Genève, du 2 au 24 juin.

Conseil des gouverneurs du PNUD: Genève, juin.

PNUD: Santiago, du 7 au 25 juin.

UIT, Conférence administrative mondiale de la radio pour les télécommunications spatiales:
Genève, du 7 juin au 16 juillet.

Assemblée de l'OACI: Vienne, du 15 juin au 8 juillet.

Consultation mondiale sur l'utilisation du bois dans la construction de logements: Vancouver,
du 5 au 16 juillet.

Cinquième Congrès de la Fédération internationale pour le traitement de l'information:
Ljubljana (Yougoslavie), du 23 au 28 août.

Quatrième Conférence sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique: Genève, du
6 au 16 septembre.

Réunion des ministres des Finances du Commonwealth: Nassau, les 23 et 24 septembre.

Quinzième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique: Vienne,
du 23 au 30 septembre.

Troisième Conférence médicale du Commonwealth: Port Louis, Île Maurice, du 2 au 12
novembre.

A

V

V

C

O

O

L

P

V

R

C

R

L

N

C

AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le
ministère des Affaires extérieures à Ottawa.*

*Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada
et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.*

*On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication,
de préférence avec indication de source.*

*Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2;
autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis
et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.*

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada
et adressées à Information Canada, Ottawa K1A 0S9 (Canada).*

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
ministère des Postes, Ottawa.*

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Vol. XXIII N° 7 *Table des matières* Juillet 1971

Visite du premier ministre en Union soviétique	238
Contacts du Canada avec Hanoï, 1964-1965	245
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	250
Organisation de coopération et de développement économiques	256
Le président de l'ACDI en visite dans les pays asiatiques	262
Participation canadienne à l'Agence de Coopération culturelle et technique	265
Visite du premier ministre du Sénégal	269
Relations du Canada avec la République de Corée	272
Cinquième Conférence du Commonwealth sur l'éducation	275
Rapport sur le ministère des Affaires extérieures	278
<i>Les affaires extérieures au Parlement</i>	
<i>Visite du premier ministre en Union soviétique</i>	<i>283</i>
<i>Le protocole canado-soviétique</i>	<i>288</i>
<i>Réunions internationales</i>	<i>292</i>
<i>Le Centre de recherches pour le développement international</i>	<i>295</i>
<i>Nominations, mutations et démissions au</i> <i>ministère des Affaires extérieures</i>	<i>297</i>
<i>Conférences</i>	<i>300</i>

Visite du premier ministre en Union soviétique

LORSQUE le premier ministre, M. Trudeau est arrivé à Moscou le 17 mai 1971, il devenait le premier chef d'État canadien à faire une visite officielle en Union soviétique. Au cours des trois jours suivants, le premier ministre a eu une série d'entretiens officiels avec le président du Conseil des ministres de l'URSS, M. A. N. Kossyguine, le président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS,



MM. Trudeau et Kossyguine causent avant l'ouverture des entretiens officiels au Kremlin. Leur interprète (au centre) est M. V. Sukhodryev.

M. N. V. Podgorny, et le secrétaire général du Comité central du PCUS, M. I. I. Brejnev. Après leur séjour à Moscou, M. et M^{me} Trudeau ont visité six autres villes, voyageant de Kiev, capitale de la RSS d'Ukraine, aux déserts torrides de l'Asie centrale et de là aux zones glaciales de l'Arctique.

Protocole de consultations

Le Protocole de consultations¹, signé par MM. Trudeau et Kossyguine le 19 mai 1971, marque certains progrès dans l'établissement de rapports plus systématiques

¹ Annexe A

et suivis entre le Canada et l'Union soviétique. Le document est une conséquence logique du processus d'évolution des relations internationales du Canada qui se préoccupe de plus en plus d'élargir ses relations avec les pays communistes d'Europe orientale, comme le signale la brochure intitulée *Politique étrangère au service des Canadiens*. Le Canada a déjà conclu des ententes semblables avec un certain nombre de pays, comme les États-Unis, le Japon et le Mexique, en plus de nos consultations traditionnelles au sein du Commonwealth.

Le premier ministre, M. Trudeau, lors d'une conférence de presse tenue à Moscou le 20 mai, disait du Protocole qu'il est « extrêmement important et significatif. Naturellement, le document même aura seulement la valeur que les deux parties voudront lui donner, mais de part et d'autre, nous avons manifesté très fermement notre sérieuse intention de veiller à ce qu'il ne soit pas simplement un échange symbolique, mais au contraire, qu'il soit suivi de discussions réelles sur des questions importantes et aussi de rencontres régulières. Nous avons naturellement entretenu des rapports avec l'Union soviétique, tout au moins depuis l'ouverture de notre ambassade à Moscou en 1942, mais sans qu'ils soient aussi systématiques et réguliers que ceux que prévoit le présent document ».

Le Canada envisage, entre autres choses, des consultations sérieuses avec son voisin de l'Arctique tel que le fait prévoir le Protocole. Un certain nombre de facteurs géographiques et de problèmes environnementaux sont communs au Canada et à l'URSS. L'Union soviétique est aussi une associée commerciale dont le potentiel est immense. Sur le plan politique, des échanges réguliers de vues avec un pays aussi important et puissant devraient permettre au Canada d'améliorer encore plus les relations entre l'Est et l'Ouest et de se former un jugement plus éclairé sur les événements mondiaux.

Dans la déclaration qu'il a faite à la Chambre des communes le 28 mai, à son retour de l'URSS, le premier ministre annonçait:

Je n'ai pas la naïveté de croire que, grâce à ce Protocole, nos deux pays établiront soudainement des rapports tout empreints de douceur et de tendresse. Comme je l'ai dit dans le discours que j'ai prononcé au Kremlin, de nombreuses divergences fondamentales subsistent entre nous, différences qui tiennent à des conceptions profondément enracinées ayant à leur origine des facteurs historiques, géographiques, idéologiques, économiques, sociaux et militaires.

Mais assurément, monsieur l'Orateur, ces divergences ne sauraient être résolues, ces conceptions ne sauraient disparaître que si l'on intensifie les contacts et les efforts de compréhension. C'est ce que propose le Protocole. C'est ce que, d'une autre manière, réalisent les visites de premiers ministres.

Entretiens officiels

Bien que les entretiens du premier ministre avec les dirigeants soviétiques aient porté en grande partie sur des questions bilatérales, il y a eu aussi un examen général des grands problèmes mondiaux et des affaires internationales, comme la sécurité européenne, le désarmement, l'environnement humain, la situation au Moyen-Orient et la guerre en Indochine. Le communiqué conjoint² publié à l'issue de la visite reflète exactement la nature de ces entretiens dans la mesure où

² Annexe B

les deux parties sont tombées d'accord. Au cours des entretiens, le premier ministre a précisé à plusieurs reprises qu'il parlait au nom du Canada comme membre de l'OTAN et allié des États-Unis; les opinions admises et formulées dans le communiqué sont conformes à celles des alliés du Canada.

Le premier ministre a saisi l'occasion d'exhorter son homologue M. Kossyguine, à autoriser les résidents de l'URSS, qui le désirent, à rejoindre leurs familles au Canada.

ANNEXE A

Protocole canado-soviétique de consultations

Inspirés du désir de développer et de renforcer les liens d'amitié, de bon voisinage et de confiance mutuelle entre les deux pays,

exprimant le désir de coopérer en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément aux buts et aux principes exprimés dans la Charte des Nations Unies, et conscients des responsabilités que possèdent le Canada et l'Union Soviétique à titre de membres de l'Organisation des Nations Unies, de promouvoir le maintien de la paix,

estimant que le Canada et l'Union Soviétique peuvent contribuer à la réalisation de ces objectifs en agissant dans un esprit de coopération, de respect mutuel et d'avantage réciproque,

s'efforçant d'améliorer et d'étendre les relations entre les deux pays au moyen de contacts de niveau élevé, de liens et échanges accrus dans les domaines de l'économie, du commerce, des sciences, de la technologie, de la culture et du développement des régions septentrionales,

notant avec satisfaction la conclusion d'un accord canado-soviétique sur la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie, et l'expansion du commerce sur la base de l'accord de 1956,

conscients de la responsabilité qui incombe aux deux pays de préserver et de protéger le milieu des régions arctiques et sub-arctiques,

pleinement déterminés à continuer d'accroître la coopération politique et économique,

Le Premier Ministre du Canada et les Dirigeants soviétiques sont convenus que:

1. Le Canada et l'Union Soviétique élargiront et approfondiront leurs consultations sur les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et sur les questions de relations bilatérales, par des réunions périodiques.

Ces consultations s'étendront:

- aux questions de nature politique, économique et culturelle, aux questions relatives au milieu et aux autres sujets concernant les relations entre les deux pays;
- aux questions internationales, y compris les situations qui causent des tensions dans diverses parties du monde, en vue de promouvoir la détente, l'accroître la coopération et de renforcer la sécurité;
- aux problèmes qui font l'objet de pourparlers multilatéraux, y compris ceux qui sont abordés aux Nations Unies;
- à tout autre sujet sur lequel les Parties pourront juger utile d'échanger leurs opinions.

2. Au cas où une situation se présenterait qui, de l'avis des deux Gouvernements, risquerait de troubler la paix ou comporterait une violation de la paix, les deux Gouvernements se mettront en contact sans délai afin d'échanger leurs opinions sur les mesures à prendre pour améliorer la situation.
 3. Les dispositions des paragraphes 1 et 2 ci-dessus ne modifient pas les obligations antérieures des Parties à l'égard de tiers États et ne sont dirigées contre aucun d'eux.
 4. De telles consultations entre le Canada et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques ont pour but non seulement de promouvoir le bien-être des deux peuples et d'accroître les relations entre eux mais aussi de contribuer à améliorer les relations entre tous les pays.
 5. Ces consultations, à un niveau à déterminer d'un commun accord, prendront un caractère régulier. Les Ministres des Affaires étrangères ou leurs représentants se réuniront chaque fois que le besoin s'en fera sentir et, en principe, au moins une fois l'an. Chacune des parties est libre de recommander la tenue de ces consultations, y compris le moment et le niveau auxquels elles auront lieu.
- Moscou, le 19 mai, 1971.

LE PREMIER MINISTRE
DU CANADA

Pierre-Elliott Trudeau

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES
MINISTRES DE L'UNION DES
RÉPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIÉTIQUES

A. N. Kossyguine

ANNEXE B

Communiqué conjoint sur la visite en URSS du très honorable Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada

A l'invitation du Gouvernement soviétique, le très honorable Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, et M^{me} Trudeau ont effectué une visite officielle en Union soviétique du 17 au 28 mai 1971.

Pendant leur séjour en Union soviétique, M. Trudeau et sa suite ont eu des entretiens officiels à Moscou et ont visité Kiev, Tashkent, Samarkand, Norilsk, Mourmansk et Leningrad. Ils ont ainsi appris à connaître la vie et le travail du peuple soviétique et bien des réalisations de l'URSS dans les domaines économique, scientifique et culturel.

Le premier ministre du Canada a déposé des couronnes sur la tombe du soldat inconnu à Moscou et à Kiev, ainsi qu'au cimetière de Peskaryovskoye à Leningrad.

Le distingué visiteur du Canada et sa suite ont reçu partout un accueil chaleureux, qui témoigne des sentiments amicaux qu'entretient le peuple soviétique à l'égard du peuple canadien.

Le premier ministre, M. Trudeau, a eu un entretien avec le secrétaire général du Comité central du Parti communiste soviétique, M. L. I. Brejnev. Il s'est aussi entretenu avec M. N. V. Podgorny, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS. Des conversations ont eu lieu entre M. Trudeau et M. A. N. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS.

Prenaient part aux conversations:

Du côté canadien: M. R. A. D. Ford, ambassadeur du Canada en URSS; M. B. J. Danson, secrétaire parlementaire du premier ministre; M. Stanley Haidasz, député; M. Walter Deakon, député; M. A. E. Ritchie, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. Marc Lalonde, secrétaire principal du premier ministre; M. J. H. Warren, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce; M. M. A. Crowe, secrétaire suppléant du Cabinet; M. Ivan Head, adjoint spécial du premier ministre; M. J. G. H. Halstead, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. P. M. Roberts, secrétaire de presse du premier ministre, et d'autres hauts fonctionnaires.

Du côté soviétique: MM. N. K. Baibakov, V. A. Kirillin, V. N. Novikov, vice-présidents du Conseil des ministres de l'URSS; M. A. A. Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS; M. N. S. Patolichev, ministre du Commerce extérieur de l'URSS; M. S. P. Kosyrev, sous-ministre des Affaires étrangères de l'URSS; M. B. P. Mirochnitchenko, ambassadeur de l'URSS au Canada; MM. E. N. Makeev, O. N. Khlesto, Y. N. Cherniakov, chefs de départements au ministère des Affaires étrangères de l'URSS, et d'autres hauts fonctionnaires.

Les conversations se sont déroulées dans une atmosphère de franchise et de cordialité; elles ont fourni l'occasion d'un utile échange de vues sur l'état actuel et les perspectives d'avenir des relations canado-soviétiques, ainsi que sur les grands problèmes internationaux d'intérêt commun. Le groupe canadien a exposé les objectifs fondamentaux de la politique étrangère du Canada, et les Soviétiques ont fait part des décisions prises au vingt-quatrième Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique à l'égard de questions de politique étrangère. Ils s'accordent à reconnaître que tous les pays, quel que soit leur régime social, doivent chercher à cultiver des relations fondées sur la réciprocité et la confiance mutuelle et à résoudre tous les problèmes par voie de négociations.

Les deux parties se sont déclarées heureuses de la tendance générale à l'amélioration des relations canado-soviétiques. Elles sont convaincues que le développement de relations de bon voisinage répond aux intérêts nationaux des peuples du Canada et de l'Union soviétique et concourt à la détente internationale ainsi qu'à la sauvegarde de la paix universelle. Guidés par ces principes le premier ministre du Canada et le président du Conseil des ministres de l'URSS ont signé un protocole visant à élargir et à approfondir les consultations sur d'importants problèmes internationaux d'intérêt commun et sur des questions de relations bilatérales par le moyen de réunions périodiques.

Les deux parties ont souligné l'importance de contacts à tous les niveaux et ont exprimé le désir d'intensifier les échanges de visites de chefs gouvernementaux et politiques, et représentants du commerce, de la science, de la technologie et de la culture, ainsi que d'organisations non gouvernementales et de touristes.

Les deux parties ont analysé la situation actuelle et les perspectives d'avenir en matière de coopération sur les plans économique, scientifique et technique entre les deux pays. Les deux Gouvernements ont convenu qu'il existe d'excellentes occasions d'accroître et de diversifier le commerce bilatéral à leur avantage réciproque. Ils ont noté qu'au long des années le commerce canado-soviétique s'est révélé fructueux et que les exportations de blé canadien y jouent un rôle important. Ils ont chargé les organismes compétents de proposer des moyens de développer davantage les relations commerciales entre les deux pays. Il a été convenu que les négociations relatives au renouvellement du présent accord commercial devraient débiter à Moscou en novembre ou en décembre de cette année.

Il a également été convenu de charger les organismes compétents d'étudier l'approprié et les moyens d'accroître la coopération dans le domaine du transport aérien.

Il a été reconnu que l'accord conclu entre les Gouvernements du Canada et de l'URSS sur la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie, signé le 27 janvier 1971, a favorisé l'expansion des relations économiques, scientifiques et techniques à l'avantage des deux pays. Les deux parties ont convenu d'aider le plus possible à l'exécution effective des programmes entrepris dans le cadre de la commission mixte canado-soviétique sur la coopération, mise sur pied en conformité de cet accord.

La partie soviétique a proposé qu'on étudie l'à-propos de conclure un traité touchant le développement économique et la coopération technique et industrielle. La partie canadienne a accepté d'examiner la proposition.

Tenant compte du fait que les régions arctiques, qui se distinguent par leurs conditions climatiques et glaciales particulièrement rudes, sont très importantes, tant pour le Canada que pour l'Union soviétique, les deux parties ont examiné les moyens de favoriser la coopération dans le développement des territoires nordiques et ont convenu d'intensifier les échanges de connaissances entre les deux pays dans ce domaine. Les deux parties sont d'avis qu'elles ont des devoirs spéciaux et des droits correspondants pour ce qui est d'assurer la sécurité de la navigation et de préserver l'équilibre naturel dans les régions arctiques.

Les Gouvernements du Canada et de l'Union soviétique ont noté qu'il importe de développer dans toute la mesure du possible la coopération internationale en vue de résoudre le problème du milieu humain. La conférence de l'ONU sur les problèmes du milieu humain prévue pour 1972 devrait constituer un grand pas dans cette voie.

Les Gouvernements du Canada et de l'Union soviétique ont exprimé le désir d'accroître les échanges entre les deux pays sous le signe de la réciprocité et des avantages mutuels dans tous les domaines possibles. A cette fin, ils ont confirmé leur intention de négocier un accord général sur les échanges de manière à établir de nouveaux contacts dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la science.

Pendant l'échange de vues sur les grands problèmes internationaux, les Gouvernements du Canada et de l'Union soviétique ont confirmé leur désir de poursuivre leurs efforts en vue de renforcer la paix universelle et de réduire la tension internationale. Ils ont exprimé leur ferme conviction que toutes les questions litigieuses entre États devraient être résolues par des moyens pacifiques, conformément aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies. Les discussions ont révélé que le Canada et l'URSS partagent les mêmes idées sur un bon nombre de problèmes internationaux.

Les deux Gouvernements attachent une grande importance au renforcement de la sécurité et à la promotion de la coopération multilatérale en Europe. Ils ont insisté sur la nécessité de mesures efficaces pour réduire encore les tensions, normaliser et améliorer les relations entre tous les États européens, suivant les principes d'indépendance et de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'inviolabilité des frontières, de non-récours à la force ou à la menace d'agression, de non-ingérence dans les affaires intérieures et de règlement des différends par des moyens pacifiques.

Le Canada et l'URSS croient que la détente et la stabilité en Europe se trouveraient favorisées par la tenue d'une conférence bien préparée sur la sécurité et la coopération européennes, à laquelle participeraient tous les États européens, le Canada et les États-Unis. Ils estiment qu'il est utile de continuer à se consulter sur cette question.

Les deux parties ont exprimé leur conviction que le renforcement de la sécurité internationale et la sauvegarde de la paix universelle sont des objectifs importants à poursuivre, en particulier, par des mesures de désarmement appropriées.

Les deux parties sont en faveur d'une réduction des forces armées et des armements dans les zones où l'affrontement militaire est particulièrement dangereux, notam-

ment en Europe centrale. La discussion a porté sur les récentes propositions du secrétaire général du Comité central du PCUS, M. L. I. Brejnev, au Vingt-quatrième Congrès du PCUS et à Tbilisi, au sujet de diverses mesures de désarmement, ainsi que sur la proposition du Canada à la Conférence du Comité du désarmement concernant les essais nucléaires souterrains. Le premier ministre du Canada a également signalé les considérations qui militent en faveur d'une réduction mutuelle et équilibrée des forces. Il a loué la récente initiative de l'URSS et d'autres pays socialistes en faveur de l'élaboration d'une convention interdisant les armes biologiques, et les deux parties ont exprimé l'espoir que la convention pourra être conclue cette année. Les deux parties ont exprimé leur satisfaction à la suite de la conclusion du Traité de non-prolifération des armes nucléaires et du Traité touchant l'interdiction de placer des armes nucléaires et autres engins de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol.

Les deux parties expriment de graves inquiétudes au sujet de la situation tendue qui règne au Moyen-Orient. Ils insistent sur la nécessité, pour tous les États en cause, de faire des efforts pour y réaliser un règlement pacifique juste et durable qui se fonderait sur l'application intégrale de la Résolution 242 adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967. A cette fin, les Gouvernements du Canada et de l'Union soviétique se sont prononcés en faveur de la poursuite de la mission de l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies au Moyen-Orient.

Il y a eu un échange de vues sur les événements qui se déroulent en Indochine et qui sont une cause d'inquiétudes. Les deux parties ont exprimé l'espoir qu'une paix viable sera rétablie en Indochine.

Le Canada et l'Union soviétique attachent beaucoup d'importance à l'Organisation des Nations Unies. Les deux parties ont confirmé leur détermination de chercher à renforcer l'Organisation et d'en accroître l'efficacité à maintenir la paix et la sécurité universelle conformément à la Charte des Nations Unies.

Les deux parties se disent très satisfaites de cet échange de vues et insistent sur l'utilité de maintenir des contacts personnels périodiques entre les principaux représentants des deux pays.

Le premier ministre Trudeau a exprimé sa gratitude et sa satisfaction au sujet de l'hospitalité chaleureuse dont il a été entouré en URSS et il a invité le président Kossyguine à venir visiter le Canada à un moment qui conviendra aux deux chefs de gouvernement. M. Kossyguine accepte l'invitation avec gratitude.

Contacts du Canada avec Hanoï 1964-1965

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes, le 17 juin 1971:

L'attention de la Chambre a été attirée cette semaine par la publication dans le *New York Times* d'une série de documents décrivant l'intervention des États-Unis en Indochine jusqu'en 1968. Ces documents renferment plusieurs allusions aux activités d'un agent du ministère des Affaires extérieures travaillant à la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam en 1964 et 1965. Je désire transmettre à la Chambre les faits concernant ces activités, qui ont été exercées selon les instructions du Gouvernement canadien.

Le 10 juin 1965, mon prédécesseur au poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a fait au Comité des affaires extérieures la déclaration suivante:

J'ai dit à la Chambre lundi que notre rôle au Vietnam n'avait pas été passif et que nous avons tenté d'utiliser les voies que nous ouvrait notre participation à la Commission pour établir des contacts avec le Vietnam-Nord. Au cours des huit mois qui ont précédé le 31 mai, notre commissaire à Saïgon a fait plusieurs voyages à Hanoï, la capitale du Vietnam du Nord.

Au cours de ces visites, il a eu des entretiens avec des personnalités et des dirigeants locaux pour tenter de voir quelle est la position du Gouvernement nord-vietnamien. Je lui ai demandé de se rendre à Hanoï le 31 mai et de voir quelqu'un de haut placé dans le Gouvernement nord-vietnamien, le premier ministre ou le ministre des Affaires étrangères, ce qu'il a fait.

C'est le plus récent contact qu'il a eu et, bien que son rapport ne soit pas encourageant, je tiens à dire que nous n'avons pas renoncé à de tels sondages. M. Seaborn, qui est notre commissaire, est un fonctionnaire fort expérimenté et compétent. Il a toute qualité pour une importante mission d'un genre aussi délicat. Il a eu une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères le 31 mai et a exprimé l'inquiétude du Canada et son désir de jouer un rôle utile s'il le peut.

Il a cherché à faire éclaircir la position du Gouvernement nord-vietnamien, y compris sa réaction devant la récente pause dans les bombardements. Naturellement, je ne peux donner beaucoup plus de détails à ce sujet pour le moment, mais je tiens à dire que le ministre des Affaires étrangères a répété à maintes reprises que les quatre conditions précédemment énoncées par le premier ministre nord-vietnamien le 8 avril constituaient, dans leur ensemble, la base de tout règlement éventuel aux yeux du Gouvernement de Hanoï.

Nature de la mission

Je vais maintenant préciser exactement la nature de la mission de notre commissaire auprès de Hanoï durant la période qu'il a passée au Vietnam en 1964-1965. Au printemps de 1964, à la suite d'une rencontre entre le secrétaire d'État des États-Unis, M. Dean Rusk, et le premier ministre, le très honorable Lester B. Pearson, le Gouvernement canadien a convenu que le nouveau commissaire canadien membre de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam pourrait être chargé de scruter quelles étaient les intentions des dirigeants de Hanoï et de chercher à dissiper toute méprise qu'ils pourraient entretenir sur la ligne de conduite que les États-Unis entendaient suivre, vu que les

Américains ne songeaient pas à se retirer du Vietnam et étaient même disposés à intensifier leur intervention s'ils le jugeaient nécessaire.

En consentant à confier cette mission spéciale au commissaire canadien, le Canada avait pour mobile d'essayer de promouvoir un règlement pacifique du conflit au Vietnam. Le Gouvernement canadien estimait que ce dessein était parfaitement conforme et même complémentaire au rôle qui nous était dévolu à la Commission internationale de contrôle. Je tiens à souligner que le commissaire n'a, à aucun moment, fait fonction de représentant direct du Gouvernement des États-Unis ni du Président, mais qu'il n'a agi qu'à titre d'élément d'un réseau de communications canadien. Il était clairement entendu, évidemment, que les messages à transmettre de cette manière passeraient par Ottawa, que le Canada restait étranger à la teneur des messages et qu'il était libre d'ajouter ses propres observations à tout message transmis dans un sens ou dans l'autre. Nous ne nous étions engagés qu'à assurer la transmission fidèle des messages dans les deux sens. Le Gouvernement canadien, en acceptant de participer à ce réseau de communications, voulait créer l'occasion de réduire les malentendus entre les États-Unis et le Vietnam du Nord; il avait le vif désir d'assurer le rétablissement de la paix dans l'Asie du Sud-Est. Cette attitude a été comprise du commencement à la fin tant par les Américains que par les Nord-Vietnamiens.

Première visite

Au cours de sa période de service au Vietnam, M. J. Blair Seaborn, qui était alors commissaire canadien, a fait six visites à Hanoï. Ces visites n'ont pas toutes été occasionnées uniquement par sa mission spéciale. Les membres canadiens de la Commission internationale de contrôle entretenaient des relations suivies avec les autorités du Vietnam du Sud et du Vietnam du Nord. Lors de ses deux premières visites à Hanoï, le 18 juin et le 13 août 1964, le commissaire a été reçu par le premier ministre du Vietnam du Nord, Pham Van Dong. Au cours de sa première entrevue avec le chef d'État du Vietnam du Nord, M. Seaborn a expliqué sa mission et précisé que le but du Gouvernement canadien était d'établir les titres de créance du commissaire canadien auprès des Nord-Vietnamiens en qualité de voie autorisée pour la communication avec les États-Unis. Il a en même temps transmis les premiers d'une suite de messages du Gouvernement des États-Unis. M. Seaborn a signalé aux Nord-Vietnamiens que les États-Unis avaient pour politique de veiller à ce que le Vietnam du Nord se contienne et limite ses ambitions au territoire que les Accords de Genève de 1954 avaient confié à son administration. Il a ajouté que la politique des États-Unis concernant le Vietnam du Sud consistait à préserver l'intégrité du territoire de cet État contre la subversion exercée sous forme de guérilla. Les États-Unis, a-t-il dit, ont donné à entendre qu'ils ne cherchent pas de bases militaires dans la région et qu'ils ne cherchent pas à renverser le régime communiste de Hanoï. Le commissaire a informé le premier ministre du Vietnam du Nord que les États-Unis se croyaient parfaitement au courant de la mesure dans laquelle Hanoï contrôlait et dirigeait

les opérations de guérilla au Vietnam du Sud et qu'ils tenaient Hanoï directement responsable de ces opérations. Il a également dit clairement qu'aux yeux des États-Unis cet affrontement de la guérilla subversive du Vietnam du Nord faisait partie d'un affrontement général de la même forme de subversion violente dans d'autres petits pays moins évolués. Les États-Unis estiment donc, a-t-il dit, que l'enjeu de l'opposition à une victoire du Vietnam du Nord au Vietnam du Sud revêt une importance mondiale. Le commissaire a montré par des exemples que la politique de coexistence pacifique des États-Unis avait profité à des régimes communistes, comme ceux de la Yougoslavie et de la Pologne. Le commissaire a signalé aussi que le peuple américain et ses dirigeants étaient sur le point de perdre patience devant l'agression nord-vietnamienne et il a exprimé la crainte qu'advenant une escalade du conflit dans la région, ce qui n'était, à son avis, dans l'intérêt de personne, il en résulterait une affreuse dévastation pour la République démocratique du Vietnam elle-même. A son retour, M. Seaborn s'est dit convaincu que Pham Van Dong avait compris l'importance et le contexte du message de même que le sérieux de la situation de l'Asie du Sud-Est aux yeux des États-Unis. A ce point de vue, on a jugé que le but premier de ce premier contact avait été atteint.

Deuxième visite

La deuxième visite, malgré le temps où elle a eu lieu, n'a pas été occasionnée par les incidents du golfe du Tonkin des 2 et 4 août, ni par les attaques aériennes du 5 août contre le territoire nord-vietnamien. Incidents et attaques sont survenus après que M. Seaborn eut pris les dispositions nécessaires pour se rendre à Hanoï le 10 août pour le compte de la Commission. Le 8 août, le Gouvernement du Canada acceptait de transmettre à M. Seaborn un nouveau message du Gouvernement des États-Unis reprenant bon nombre des idées contenues dans le message précédent et établissant clairement que « si la République du Vietnam du Nord persiste dans sa politique actuelle elle peut s'attendre à en subir les conséquences ». Ce message était basé sur les sujets de discussion publiés par le *New York Times* le 13 juin. Il a été transmis à Pham Van Dong le 13 août. Le Gouvernement était d'avis que malgré le ton sévère du message, l'importance de ce dernier de même que l'intérêt de la paix justifiaient qu'il fût transmis fidèlement, conformément à notre entente avec les États-Unis. Dans son rapport subséquent, notre commissaire a établi que ce message avait manifestement contrarié le premier ministre du Vietnam du Nord, qui avait répondu que si la guerre était portée au Vietnam du Nord, elle serait étendue à toute l'Indochine. Il voulait quand même garder ouverte la voie de communication qu'offrait le Canada. Cependant, ni les États-Unis ni le Vietnam du Nord n'ont pris la moindre initiative pour recourir à cette voie dans les semaines qui ont suivi.

Troisième visite

Le troisième voyage que le commissaire devait faire à Hanoï dans le cadre des affaires ordinaires de la Commission était censé avoir lieu en novembre 1964,

mais le Gouvernement des États-Unis nous a demandé de retarder ce voyage pour permettre la mise au point d'un nouveau message à l'adresse des Nord-Vietnamiens. Ce message, qui fut transmis à Saïgon le 3 décembre, n'ajoutait rien aux messages antérieurs si ce n'est pour signaler que « c'est maintenant le moment pour Hanoï de livrer tout message qu'il peut vouloir livrer ». Le commissaire reçut donc du Gouvernement du Canada l'instruction de livrer de façon passive un message aussi passif. Ce dernier fut donc remis au chef de la mission nord-vietnamienne de liaison auprès de la Commission internationale de contrôle. Ce personnage est le seul représentant officiel du Vietnam du Nord que M. Seaborn ait vu au cours de cette troisième visite, qui a duré du 10 au 18 décembre 1964. Il n'y a eu de la part des Nord-Vietnamiens aucune réponse à l'invitation américaine d'entrer en communication et, en janvier 1965, le Département d'État nous faisait savoir qu'il était peu vraisemblable que les États-Unis aient quelque chose à communiquer à Hanoï « dans un proche avenir ».

Quatrième visite

Les attaques aériennes des États-Unis contre le Vietnam du Nord ont commencé en février 1965, après une grande attaque communiste contre les installations américaines de Pleiku et, le 27 février, M. Seaborn recevait du Gouvernement du Canada l'instruction de se rendre à Hanoï pour y discuter d'un nouveau message avec le premier ministre du Vietnam du Nord. Il s'y trouvait le 1er mars, mais Pham Van Dong refusa de le recevoir et le commissaire rencontra, le 4 mars, le chef de la mission de liaison, le colonel Ha Van Lau. A celui-ci le commissaire transmit alors la substance d'une déclaration générale sur la politique et les objectifs des États-Unis, déclaration qui était aussi transmise au Gouvernement du Vietnam du Nord par l'ambassade des États-Unis à Varsovie. M. Seaborn conclut, après la rencontre, qu'il était peu vraisemblable que les Nord-Vietnamiens veuillent recourir à la voie de communication avec les États-Unis qu'offrait le Canada.

Cinquième visite

Le 28 mai 1965, après une suspension des bombardements qui avait duré du 12 au 17 mai, les États-Unis priaient le Gouvernement du Canada d'instruire M. Seaborn de bien vouloir transmettre au Vietnam du Nord un message attestant que « les États-Unis continuent d'étudier la possibilité de travailler à l'avènement d'une solution par des mesures parallèles à prendre des deux côtés » et cherchant à élucider la question de savoir si la reconnaissance par les États-Unis des « Quatre points » établis le 8 avril par le Vietnam du Nord était considérée par Hanoï comme condition préalable de toute discussion. M. Seaborn se rendit à Hanoï une cinquième fois le 31 mai et il vit alors aussi bien Ha Van Lau que le ministre des Affaires étrangères du Vietnam du Nord, Nguyen Duy Trinh. Il revint avec l'impression que les Nord-Vietnamiens n'étaient pas intéressés dans les circonstances à entrer en pourparlers avec les Américains. Le fait que M. Seaborn avait

vu le ministre des Affaires étrangères du Vietnam du Nord a été annoncé à la Chambre par mon prédécesseur, l'honorable Paul Martin, le 7 juin 1965.

Dernière visite

M. Seaborn s'est trouvé une dernière fois à Hanoï du 30 septembre au 4 octobre 1965. Nous avons fait savoir d'avance au Gouvernement des États-Unis que nous doutions sérieusement qu'il fût utile de donner des instructions spéciales à M. Seaborn, qui n'eut donc aucun message à transmettre à cette occasion. Le seul contact officiel qu'il eut cette fois s'établit à un niveau inférieur au sein de la mission de liaison du Vietnam du Nord et le commissaire ne décéla alors aucun désir de discuter ni de négocier. Peu de temps après, au terme normal de son affectation au Vietnam, M. Seaborn rentra au Canada.

On a dit que le Gouvernement du Canada savait ou aurait dû savoir que certains des messages qu'il transmettait équivalaient à l'énoncé de l'intention, de la part des Américains, de bombarder le Vietnam du Nord. Le Gouvernement du Canada ne connaissait aucunement l'existence d'un tel projet de la part des États-Unis. Les messages que nous avons transmis étaient rédigés en termes généraux et avaient trait aux conséquences que pourrait entraîner pour le Gouvernement du Vietnam du Nord le maintien de ses activités au Vietnam du Sud.

On a dit aussi que le Gouvernement du Canada n'aurait pas dû transmettre de tels messages au nom des États-Unis. Le Gouvernement a jugé alors qu'une telle ligne de conduite était tout à fait conforme au rôle que devait jouer le Gouvernement du Canada à titre de membre de la Commission internationale de contrôle, et que ce rôle exigeait même que nous nous efforcions d'établir un dialogue entre les parties principales au conflit. D'ailleurs les Nord-Vietnamiens ont bien fait savoir à M. Seaborn qu'ils ne considéraient aucunement notre activité comme déplacée ou incompatible avec notre présence au sein de la Commission.

On a dit encore que lors des premiers bombardements contre le Vietnam du Nord le Gouvernement du Canada aurait dû protester publiquement en se fondant sur ce qu'il aurait su alors, d'après ce qu'on suppose maintenant. Mais le Gouvernement du Canada ne possédait aucune information qui pût alors justifier une telle protestation. Le Gouvernement du Canada, à l'instar de bien d'autres, a accepté sans arrière-pensée la version de l'incident du golfe du Tonkin donnée par le Gouvernement des États-Unis.

Nous n'étions pas parmi les alliés des États-Unis dans leurs opérations d'Indochine et ceux-ci ne nous informaient ni de tous leurs projets ni de toutes leurs opérations. Nous ne nous attendions pas, d'ailleurs, qu'ils le fassent. Les documents montrent clairement que le Gouvernement a alors agi en toute bonne foi et d'une manière conforme aux responsabilités qui étaient nôtres au sein de la Commission internationale de contrôle.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

RÉUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES — PRINTEMPS 1971

La session semestrielle du printemps au niveau ministériel du Conseil de l'Atlantique Nord a eu lieu à Lisbonne les 3 et 4 juin. Les principales questions discutées par les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont été la possibilité d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les propositions de l'Alliance au sujet des réductions mutuelles et équilibrées des forces¹.

Voici le texte intégral du communiqué final publié à l'issue de la réunion.

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Lisbonne les 3 et 4 juin 1971.

2. L'objectif politique permanent de l'Alliance Atlantique est de rechercher la paix en prenant des initiatives qui visent à atténuer les tensions et à instaurer en Europe une paix juste et durable accompagnée de véritables garanties de sécurité. L'Alliance Atlantique demeure indispensable à la paix et à la stabilité en Europe ainsi qu'à la sécurité de tous ses membres.

3. Les ministres ont analysé la situation internationale, notamment en Europe et en Méditerranée.

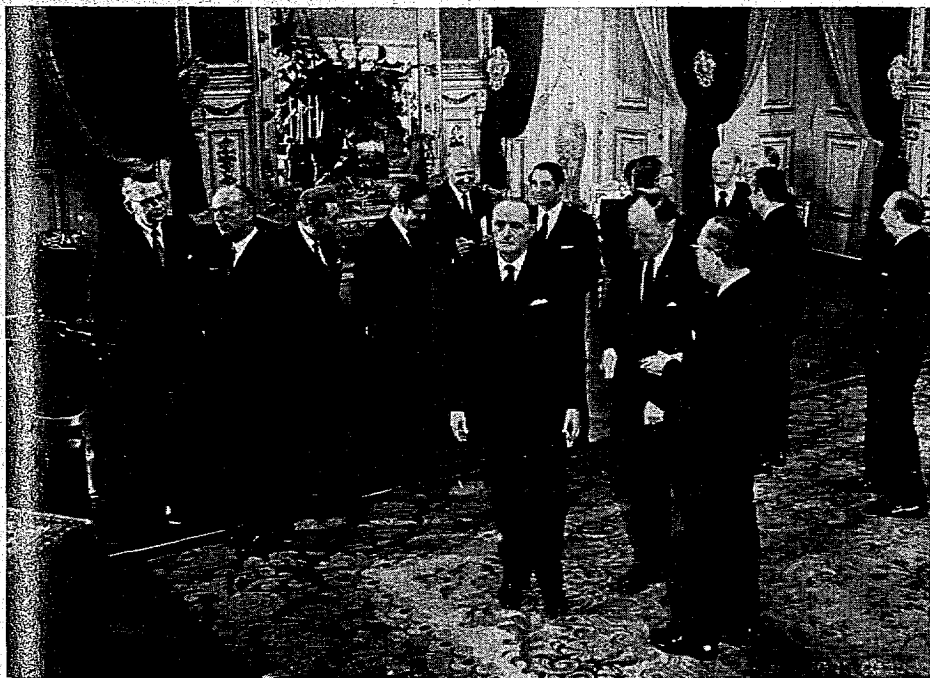
4. Ils ont évalué l'état d'avancement des différentes initiatives prises par les pays alliés dans le cadre de la politique adoptée par l'Alliance, en vue d'intensifier les contacts, les explorations et les négociations avec les États membres du Pacte de Varsovie et d'autres États européens. Toutes ces initiatives ont pour but de rechercher des solutions équitables aux problèmes fondamentaux de la sécurité européenne et, par là, d'obtenir une véritable amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest. Ils ont pris note avec satisfaction des résultats obtenus et ont exprimé l'espoir que la poursuite de ces efforts conduira à de nouveaux progrès qui contribueront au développement de la détente. Les Alliés ont procédé entre eux à d'étroites consultations sur ces activités diplomatiques et continueront à le faire.

5. Les ministres ont favorablement accueilli la poursuite des négociations entre les États-Unis et l'URSS visant à limiter les armements stratégiques offensifs et défensifs. Ils ont pris note des échanges de vues utiles qui se sont tenus au Conseil de l'Atlantique Nord à ce sujet. Ils se sont aussi félicités de l'accord entre les États-Unis et l'URSS, annoncé le 20 mai, concernant le cadre dans lequel se poursuivront les négociations et ont exprimé sincèrement l'espoir que cet accord permettra aux pourparlers d'aboutir rapidement à des résultats concrets de nature à favoriser les intérêts communs de l'Alliance Atlantique en matière de sécurité ainsi qu'à améliorer la stabilité dans le monde.

¹ Vous trouverez à la page 293 du présent numéro une évaluation de cette réunion, du point de vue canadien, dans une déclaration faite à la Chambre des communes, le 14 juin, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

6. Examinant la question de Berlin, les ministres ont souligné la nécessité de réduire les causes de l'insécurité à Berlin et aux alentours. Au cours du dernier quart de siècle, une grande partie de la tension qui a marqué les relations entre l'Est et l'Ouest en Europe est née de la situation à Berlin et aux alentours de cette ville. Aussi les ministres considéreraient-ils un succès des conversations de Berlin comme une indication encourageante des dispositions de l'Union soviétique à unir ses efforts à ceux de l'Alliance pour parvenir à une amélioration effective et durable des relations entre l'Est et l'Ouest en Europe.

7. Les ministres ont réaffirmé en conséquence leur soutien complet aux efforts des gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis en vue de parvenir à un accord sur Berlin. Ils se sont mis d'accord avec les trois gouvernements pour estimer que le but des négociations doit être d'aboutir à des améliorations spécifiques reposant sur des engagements fermes sans que soit mis en question le statut de Berlin. A cet égard, ils ont souligné l'importance qui s'attache à un accord sur une circulation sans entraves des personnes et des biens entre la République fédérale d'Allemagne et les secteurs occidentaux de Berlin, à l'amélioration des possibilités de déplacement pour les résidents des secteurs occiden-



Représentants des pays qui ont pris part à la réunion ministérielle de l'OTAN (de gauche à droite): M. Gappelen, Norvège; Sir Alex Douglas-Home, Grande-Bretagne; M. Jonsson, Islande; M. Olcay, Turquie; M. Harmel, Belgique; le secrétaire-général, M. Brosio; M. Patricio, Portugal; M. Luns, Pays-Bas; M. Hartling, Danemark. A l'arrière plan: M. Schumann, France; M. Thorn, Luxembourg; M. Sharp, Canada; M. Rogers, États-Unis d'Amérique; M. Morro, Italie; M. Palamas, Grèce.

taux de Berlin et au respect des liens entre les secteurs occidentaux et la République fédérale, tels qu'ils se sont développés avec l'approbation des trois gouvernements.

8. Les ministres ont estimé qu'un progrès dans les conversations entre autorités allemandes sur l'établissement d'un *modus vivendi* qui tiendrait compte de la situation particulière existant en Allemagne serait une contribution importante à la diminution de la tension en Europe.

9. Les ministres, ayant examiné les perspectives d'établissement de contacts multilatéraux portant sur les problèmes essentiels de la sécurité et de la coopération en Europe, ont souligné à nouveau l'importance qu'ils attachent à un succès des négociations sur Berlin. Ils ont noté avec satisfaction que ces négociations sont entrées dans une phase plus active et ont permis, dans les dernières semaines, d'enregistrer des progrès. Ils espèrent qu'avant la prochaine session ministérielle, les négociations sur Berlin auront pu aboutir à une heureuse conclusion et que des contacts multilatéraux visant à mener à une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pourront alors être entrepris. Dans cet esprit, ils ont invité le Conseil en session permanente à poursuivre, dans le cadre de ses consultations normales sur la situation internationale, son examen périodique des résultats obtenus dans tous les contacts et conversations concernant la sécurité et la coopération en Europe, de manière qu'il puisse prendre position sans délai sur l'ouverture de conversations multilatérales.

10. En prévision de ces contacts multilatéraux, le Conseil en session permanente continue de préparer activement les conversations sur les questions de fond et de procédure relatives à d'éventuelles négociations Est-Ouest, et a soumis un rapport à ce sujet aux ministres. Ce rapport souligne que, pour aboutir, de telles négociations devraient être fondées sur le respect universel des principes régissant les relations entre les États que les ministres ont mentionné dans les communiqués et des déclarations antérieurs. Les diverses perspectives de développement de la coopération entre l'Est et l'Ouest dans les domaines économique, technique, scientifique, culturel et dans celui de l'environnement font l'objet d'un examen attentif dans le rapport. Celui-ci traite également de façon détaillée les éléments essentiels sur lesquels il serait souhaitable de parvenir à un accord afin de promouvoir la libre circulation des personnes, des idées et des informations, si nécessaire au développement de la coopération internationale dans tous les domaines.

11. Les ministres ont pris note de ces études et ont chargé le Conseil en session permanente de les poursuivre en attendant l'établissement de contacts multilatéraux entre l'Est et l'Ouest. Les ministres ont souligné qu'ils allaient pousser leurs conversations exploratoires bilatérales avec tous les États intéressés.

12. Les ministres ont pris note du rapport sur la situation en Méditerranée, établi par le Conseil en session permanente. Tout en se félicitant des efforts actuellement déployés pour rétablir la paix en Méditerranée orientale, ils ont observé que l'évolution de la situation dans l'ensemble de la région reste une source de préoc-

cupations. S'appuyant sur les conclusions formulées dans ce rapport, ils ont demandé au Conseil en session permanente de poursuivre ses consultations à ce sujet et de leur soumettre à ce propos un rapport lors de leur prochaine réunion.

13. Les gouvernements alliés qui ont publié les Déclarations de Reykjavik en 1968, et de Rome en 1970 et qui se sont associés aux paragraphes 15 et 16 du communiqué de Bruxelles de 1970 insistent depuis plusieurs années pour que l'Union soviétique et d'autres pays d'Europe discutent de réductions de forces mutuelles et équilibrées. Ils ont réaffirmé que l'atténuation de l'affrontement militaire en Europe à laquelle tendent les réductions mutuelles et équilibrées de forces est indispensable au renforcement de la sécurité et de la stabilité.

14. Dans ces conditions, les ministres représentant ces gouvernements ont accueilli avec intérêt les réactions des dirigeants soviétiques, indiquant que l'URSS pourrait être disposée à envisager des réductions des forces armées et des armements dans la région centrale de l'Europe. Ces réactions de l'URSS, qui appellent des éclaircissements, sont étudiées avec la plus grande attention par les Alliés ainsi que celles d'autres États.

15. En vue de déterminer s'il existe une communauté de vues qui permettrait d'amorcer des négociations sur des réductions de forces mutuelles et équilibrées, ces ministres ont déclaré que leurs gouvernements sont d'accord pour que soient poursuivies et intensifiées les explorations avec l'Union soviétique et avec les autres gouvernements intéressés sur la base des considérations indiquées au paragraphe 3 de la Déclaration de Rome². Ils ont marqué leur intention de passer aux négociations dès que ce sera possible. Ils ont décidé, dans cet esprit, que les vice-ministres des affaires étrangères ou des hauts-fonctionnaires se réuniront prochainement à Bruxelles afin d'examiner les résultats des contacts exploratoires, et de se consulter sur les questions de fond et de procédure à envisager pour des réductions mutuelles et équilibrées de forces.

16. Ces ministres se sont aussi déclarés prêts, d'une part à désigner, le moment venu, un ou plusieurs représentants qui seraient responsables devant le Conseil pour poursuivre des conversations exploratoires avec le gouvernement soviétique et les autres gouvernements intéressés et d'autre part, à mettre au point, en fin de compte, le moment, le lieu, les modalités et l'ordre du jour de négociations sur des réductions de forces mutuelles et équilibrées.

17. Passant en revue l'évolution de la situation dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement, ces ministres ont pris note de la conclusion d'un traité interdisant la mise en place d'armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, qui marque à leurs yeux un progrès important. Les ministres alliés ont pris note avec satisfaction des travaux accomplis par la Conférence du Comité sur le désarmement en vue d'aboutir à un accord interdisant les armes bactériologiques et les toxines. Ils ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent à des mesures efficaces de limitation des armements et de désarmement, assorties d'une vérification adéquate et compatible avec la sécurité de tous les États et ils ont

² Voir l'Annexe à la page 255

invité le Conseil permanent à maintenir l'impulsion donnée aux efforts et études alliés dans tous les domaines intéressant le contrôle des armements et le désarmement.

18. Les ministres ont exprimé leur satisfaction devant les progrès remarquables accomplis par le Comité sur les défis de la société moderne, dont le Secrétaire général a rendu compte. Ils ont relevé en particulier la part importante prise par les Alliés dans la lutte engagée contre la pollution des mers par les hydrocarbures et pour le développement de la sécurité routière. Ils ont exprimé leur satisfaction du travail intense actuellement en cours sur les problèmes relatifs à la pollution des eaux côtières et intérieures ainsi qu'à l'assistance en cas de catastrophe naturelle. Ils ont également noté avec satisfaction le rôle joué par le Comité pour appeler l'attention des gouvernements et de l'opinion publique sur les problèmes soulevés par la technologie moderne ainsi que sur les dangers que fait courir aux sociétés modernes la dégradation de l'environnement. Ils ont constaté que de nombreux pays de l'Alliance s'étaient dotés de nouvelles structures gouvernementales pour faire face à ces problèmes. Les ministres ont particulièrement remarqué que les efforts de l'Alliance n'ont pas seulement profité aux pays alliés, mais que leurs effets bénéfiques se font sentir dans d'autres pays ainsi que dans des organisations internationales associant un plus grand nombre de nations.

19. Les ministres ont exprimé leur regret du prochain départ de M. Manlio Brosio qui leur avait déjà fait part de son intention de renoncer à ses fonctions de Secrétaire général de l'Organisation. Rendant hommage à M. Brosio, les ministres ont mis l'accent sur la façon exceptionnelle dont il s'est acquitté de sa haute mission, dans des circonstances souvent difficiles, et souligné la patience et la persévérance qui ont marqué ses efforts inlassables en faveur de la défense et de la détente. Ils lui ont exprimé leur profonde gratitude pour les remarquables services qu'il a rendus à l'Alliance et à la cause de la paix au cours de ces sept dernières années.

20. Le Conseil a invité M. Joseph Luns, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, à assumer les fonctions de Secrétaire général de l'Organisation à dater du 1^{er} octobre 1971. M. Luns a fait savoir au Conseil qu'il acceptait cette proposition.

21. La prochaine session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord se tiendra à Bruxelles en décembre 1971.

22. Les ministres ont demandé au ministre des Affaires étrangères de l'Italie, en tant que président d'honneur du Conseil, de transmettre ce communiqué en leur nom par la voie diplomatique à toutes les autres parties intéressées, y compris les gouvernements neutres et non alignés.

Annexe

Le paragraphe 3 de la Déclaration de Rome se lit comme suit:

« 3. Les ministres invitent les pays intéressés à tenir des conversations exploratoires sur les réductions mutuelles et équilibrées en Europe en se référant spécialement à la région centrale. Ils se sont mis d'accord pour que, au cours de telles conversations, les Alliés avancent les considérations suivantes:

- a) les réductions mutuelles de forces devraient être compatibles avec les intérêts vitaux de la sécurité de l'Alliance et ne devraient pas entraîner de désavantage militaire pour l'une ou l'autre partie compte tenu des différences provenant de considérations géographiques ou autres;
 - b) les réductions devraient s'établir sur une base de réciprocité et être échelonnées et équilibrées quant à leur ampleur et à leur rythme;
 - c) les réductions devraient comprendre des forces stationnées et autochtones et leurs systèmes d'armes dans la zone concernée;
 - d) une vérification et des contrôles appropriés sont nécessaires pour assurer le respect des accords concernant les réductions mutuelles et équilibrées de forces. »
-

Organisation de coopération et de développment économiques

RÉUNION DE 1971 DU CONSEIL MINISTÉRIEL

La dixième réunion annuelle du Conseil ministériel de l'OCDE qui a eu lieu à Paris les 7 et 8 juin a porté essentiellement sur trois grandes questions: la conjoncture actuelle et notamment les problèmes de l'inflation persistante et de l'incertitude monétaire, les perspectives du commerce international, y compris la fluidité du milieu des échanges commerciaux, et la coopération avec les pays en voie de développement. D'autres points, en particulier les problèmes de l'environnement, étaient également à l'étude. La réunion a été marquée par l'entrée à l'OCDE de l'Australie qui est devenue, le 7 juin, le vingt-troisième membre de l'Organisation. La délégation canadienne était dirigée par M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et comprenait M. Bruce Howard, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce. Le président de la réunion était M. William Rogers, secrétaire d'État des États-Unis.

Bref aperçu des travaux

À l'égard des questions économiques et monétaires, les ministres ont réaffirmé leur intention d'accorder la priorité à une réduction substantielle du taux de l'inflation et ont demandé une coopération internationale plus poussée, à l'intérieur de l'OCDE, afin de combattre le problème. En élaborant des stratégies à cette fin, les pays membres doivent, à leur avis, adopter un ensemble de politiques qui tiennent compte non seulement de leur propre situation nationale mais aussi des intérêts des autres pays. Les ministres ont accueilli avec satisfaction la décision prise par les pays membres d'améliorer encore davantage la balance du compte capital courant et du compte capital à long terme, et ont prié l'OCDE d'accorder une attention particulière aux facteurs qui entraînent des sorties importantes et peu souhaitables de capitaux à court terme.

En ce qui concerne le commerce, les gouvernements de l'OCDE sont résolus à maintenir le haut degré de libéralisation des échanges internationaux qui est le fruit de 25 années de négociations et de coopération multilatérale continue. De l'avis des ministres, il convient d'explorer les possibilités de libéraliser davantage le commerce, et il a été décidé de créer à cette fin, au sein de l'OCDE, un petit groupe de haut calibre dont les membres seraient choisis pour leur grande compétence et leur vaste expérience parmi les hauts fonctionnaires ou d'autres personnalités désignés par les gouvernements. Ce groupe doit cerner les problèmes qui se posent à l'égard du commerce et d'autres questions connexes, évaluer l'urgence de chacun, déterminer la manière de les aborder et proposer les solutions à y apporter.

Vis-à-vis des pays en voie de développement, les pays membres de l'OCDE sont déterminés à poursuivre des politiques qui coordonneraient les objectifs nationaux, économiques et sociaux avec les objectifs de la coopération pour le développement. Dans le domaine du milieu humain, les ministres ont noté avec satisfaction la nouvelle orientation du travail qui s'accomplit au sein de l'OCDE en application des politiques de l'environnement et dont l'objet est de tenir compte d'une gamme étendue de facteurs pertinents, notamment de ceux qui influencent les relations économiques internationales, et d'offrir des solutions positives aux problèmes les plus urgents des pays membres.

Perspectives économiques de l'OCDE

Pendant la discussion économique des perspectives de l'activité économique et des prix, les ministres ont exprimé l'opinion que l'année 1971 amènerait vraisemblablement une reprise de la croissance de la production dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Par contre, la hausse des prix ne ralentira peut-être pas suffisamment pour permettre d'atteindre les objectifs de croissance que l'OCDE s'est fixés pour la présente décennie dans le climat de non-inflation jugé indispensable à ses réalisations économiques et sociales. Les ministres ont réaffirmé la haute priorité que leurs gouvernements attachent à une réduction importante du taux d'inflation et ont signalé la nécessité d'éliminer toute demande excessive qui subsiste. Dans l'élaboration des politiques de stabilisation, ils estiment qu'il faut accorder une



Participants à une session de la dixième réunion annuelle des ministres de l'OCDE à Paris, (de gauche à droite): MM. Bruce Howard, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce, Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, J. R. McKinney, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'OCDE.

attention particulière à leurs incidences sur le chômage ainsi qu'aux répercussions sociales de la montée des prix. Les ministres ont exprimé leur appréciation de l'excellent travail accompli par l'OCDE au cours de l'année à l'égard du problème de l'inflation dont ils estiment pouvoir freiner la lancée par l'application de politiques nationales dans de nombreux domaines en plus d'agir sur la demande. L'analyse plus poussée, au sein de l'OCDE, de la dynamique de l'inflation, aidera les gouvernements à mieux formuler leurs politiques de stabilisation. Prenant la parole sur la question de l'inflation, M. Sharp a mentionné l'application vigoureuse dont font l'objet au Canada la plupart des mesures du genre recommandées par l'OCDE. Les résultats témoignent d'un succès considérable, l'indice des prix à la consommation n'ayant accusé qu'une hausse de 1.8 p. 100 au cours des douze derniers mois. Le Canada est aux aguets de toute reprise possible de l'inflation car le gouvernement n'est pas convaincu que la psychose inflationniste soit anéantie au Canada. Trop souvent, a fait observer M. Sharp, le problème de la gestion économique est posé en fonction de l'alternative: inflation ou chômage, ce qui à son avis ne constitue pas une option. Le Canada ne croit pas qu'il soit possible de créer des emplois au moyen de l'inflation, mais la chose n'est pas claire dans l'esprit du public et crée un problème politique auquel l'OCDE pourrait remédier, en sa qualité d'organisme sans parti pris, en dénonçant et combattant l'inflation. Même en l'absence d'énergiques mesures anti-inflationnistes de la part des gouvernements, le chômage se serait intensifié en raison de facteurs structurels, de l'aggravation rapide de la main-d'oeuvre et des problèmes de mobilité. M. Sharp a mentionné que le Gouvernement canadien attend une réduction du chômage à la suite de ses mesures de relance économique et une hausse du produit national brut de l'ordre de 5 p. 100 cette année, contre 3.3 p. 100 l'an dernier.

En ce qui concerne les problèmes financiers et monétaires, les ministres ont discuté des tendances sous-jacentes de la balance des paiements et de l'évolution récente de la situation monétaire internationale. Ils ont reconnu que dans le cas de certains pays la balance du compte capital courant et du compte capital à long terme n'est pas dans les limites jugées appropriées à longue échéance. Le principal argument avancé par la délégation des États-Unis dans le cas de la balance des paiements américains est le poids des responsabilités internationales du pays en matière de défense et dans d'autres domaines. Il s'agit donc d'un "fardeau spécial" qu'il faut considérer ainsi. Les États-Unis estiment qu'il est dans l'intérêt commun de leurs partenaires de l'OCDE de les aider à rétablir l'équilibre de la balance des paiements, car, en tant que gardiens d'une monnaie de réserve, c'est pour eux un besoin. Les États-Unis s'attendent à la libéralisation du commerce dans les autres pays et souhaitent une application mieux concertée des politiques économiques nationales à cette fin. Les membres européens de l'OCDE ont soutenu par contre qu'il y a des liens directs entre la masse des liquidités d'origine américaine en Europe, la persistance de l'inflation et les crises monétaires répétées, et que cet ensemble d'éléments gêne les options des pays européens en matière de politique économique.

Les ministres ont prié finalement l'OCDE d'accorder une attention particulière aux facteurs qui entraînent des mouvements massifs peu souhaitables de capital à court terme et ils ont reconnu que la solution de ces problèmes financiers et monétaires exige une coopération internationale plus efficace à l'endroit des politiques économiques en général. L'OCDE a certes un important rôle à jouer dans ce domaine.

Perspectives du commerce international

Ce qui constituait peut-être le point le plus important pour le Canada à cette réunion du Conseil ministériel, soit la question des possibilités de libéralisation des échanges commerciaux, s'est résolu par la création d'un petit groupe de représentants de haut rang chargés d'étudier les perspectives à long terme du commerce. Les ministres ont de fait reconnu qu'il est peu pratique, à l'heure actuelle, de songer à une nouvelle négociation multilatérale globale, étant donné que la Communauté économique européenne, la Grande-Bretagne et d'autres pays sont présentement engagés dans les négociations d'élargissement de la CEE et qu'un fort courant protectionniste se manifeste dans certains pays comme les États-Unis. Des progrès ont été accomplis toutefois, comme les ministres ont pu le constater, grâce à certaines activités de l'OCDE dans le domaine de la libéralisation du commerce; les ministres appuient les efforts qui tendent à rendre le commerce plus libre et à éliminer la discrimination dans des conditions équitables de concurrence tant pour les produits industriels que pour les produits agricoles. Ils ont confirmé que leurs gouvernements poursuivront des politiques de libéralisation du commerce international, et ont pris note de l'évolution constante du commerce et des problèmes qui s'y rattachent, ainsi que des responsabilités particulières que les pays membres de l'OCDE continueront d'assumer dans les affaires économiques mondiales. C'est d'ailleurs la reconnaissance de ces facteurs qui a entraîné la création du petit groupe susmentionné. Les ministres ont insisté pour que les études entreprises par ce groupe tiennent compte du travail accompli dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) du fait des responsabilités et des prérogatives que l'Accord général a octroyées à l'OCDE.

Dans son intervention sur ce point de l'ordre du jour de la réunion, M. Sharp a déclaré:

Par un effort multilatéral commun, les nations du monde ont pu réaliser un haut degré de coopération dans le domaine du commerce. Le GATT s'est situé, comme il convient, au premier plan de cette évolution, mais le document du secrétaire général nous rappelle à juste titre que l'OCDE a fourni un apport précieux et spécial à l'étude de questions comme celle des crédits à l'exportation, et à l'élaboration du régime de préférences généralisées. Nous espérons voir se poursuivre et s'intensifier ce genre d'activité à l'OCDE, tout comme nous espérons un aboutissement rapide du programme de travail du GATT. Le Canada exporte environ 50 p. 100 de sa production; le pourcentage des exportations dans notre produit national brut est l'un des plus élevés parmi les pays de l'Organisation. C'est pourquoi nous affirmons qu'il ne faut pas remettre à demain ce qu'on peut faire aujourd'hui, et c'est pourquoi nous attachons beaucoup d'importance au travail qui se poursuit ici et au GATT.

Mais il est évident qu'il existe présentement un certain malaise latent, une certaine impasse, dans la voie des progrès réalisés depuis la guerre en vue de la libéralisation mutuelle

de nos échanges commerciaux. Il y a des occasions, et j'estime que cette réunion en est une, où nous devons avoir recours, en tant que groupe de pays industrialisés, à tous les moyens dont nous disposons pour briser cette situation statique. Les traditions et les rouages de l'OCDE permettent précisément de le faire, et c'est dans cet esprit que le Canada accueille avec satisfaction les propositions formulées par le secrétaire général dans ce document.

Le Canada appuie la création d'un groupe de représentants de haut rang à l'intérieur de l'OCDE chargé d'analyser les problèmes du commerce et de proposer des solutions possibles à ces problèmes. Nous l'accueillons favorablement en supposant que la proposition du secrétaire général porte essentiellement sur la libéralisation du commerce. Pour avoir toute son efficacité, ce groupe doit représenter les intérêts de toutes les grandes nations commerçantes. Il importe aussi que le travail du groupe complète le travail qu'il faut présentement accomplir au GATT quant aux techniques des négociations éventuelles.

Coopération avec les pays en voie de développement

De l'avis commun des ministres, le travail réalisé par l'OCDE en vue de l'élaboration d'une formule de coopération à des fins de développement renforcera l'activité déployée par les pays membres pour la réalisation des objectifs de la stratégie internationale du développement pour la Deuxième décennie pour le développement. Bien que les chiffres provisoires du flot net de ressources financières des membres du Comité d'aide au développement (CAD) vers les pays en voie de développement en 1970 accusent une certaine augmentation par rapport à l'année précédente, ces apports, exprimés en pourcentage du produit national brut, sont demeurés à peu près les mêmes qu'en 1969. De ce total, l'aide officielle au développement n'a guère changé en valeur absolue entre 1969 et 1970; en pourcentage du produit national brut, elle a continué de baisser. La tendance, toutefois, variait d'un pays à l'autre et les chiffres de plusieurs pays membres du Comité d'aide au développement indiquaient des hausses substantielles. Dans ces conditions, il convenait, de l'avis des ministres, que les pays membres poursuivent leurs efforts afin d'accroître le volume des transferts de ressources financières aux pays en voie de développement. Ils insistent pour que le but des politiques d'aide soit d'augmenter le volume de l'aide et d'en améliorer la qualité.

Parmi les moyens d'améliorer la qualité de l'aide, la rédaction d'un projet d'accord pour libérer l'aide de la notion de lien est passablement avancée; de l'avis des ministres, ce travail doit se poursuivre activement au sein du Comité d'aide au développement, bien qu'il soit permis d'espérer avant longtemps une action coordonnée en ce sens.

Prenant la parole à ce sujet, M. Bruce Howard a déclaré:

Le Canada, comme je l'ai déjà affirmé, attache de l'importance à la qualité de l'aide. Nous avons reconnu que le déliement de l'aide est un aspect de la qualité et nous avons appliqué de façon unilatérale diverses mesures dans ce sens. Nous avons ainsi accepté deux principes que l'on retrouve dans le projet d'accord du CAD:

- a) Nous augmentons notre aide aux organismes multilatéraux parce qu'ils offrent une structure et des méthodes établies pour administrer de façon juste et équitable les fonds ainsi libérés de toutes conditions.
- b) Nous libérons une plus grande quantité de devises étrangères en faveur des pays en voie de développement, par diverses techniques et notamment par le financement des dépenses locales, permettant ainsi à ces pays d'obtenir des biens supplémentaires même auprès d'autres pays bénéficiaires sans se départir des structures commerciales établies.

A l'occasion de l'examen de ce point, les ministres ont aussi pris note des progrès réalisés en vue de l'introduction prochaine d'un régime de préférences tarifaires généralisées en faveur des pays en voie de développement. Selon eux, il ne faut négliger aucun effort pour que ces préférences généralisées soient appliquées le plus tôt possible en 1971. L'OCDE doit poursuivre son travail afin de permettre aux pays en voie de développement de tirer pleinement avantage du régime de préférences; elle a aussi reçu le mandat d'examiner d'autres moyens qui contribueraient à améliorer les recettes d'exportation de ces pays, notamment des marchandises qui ne sont pas directement visées d'une manière générale par le régime de préférences généralisées.

Au sujet de ce nouveau régime, M. Howard a déclaré:

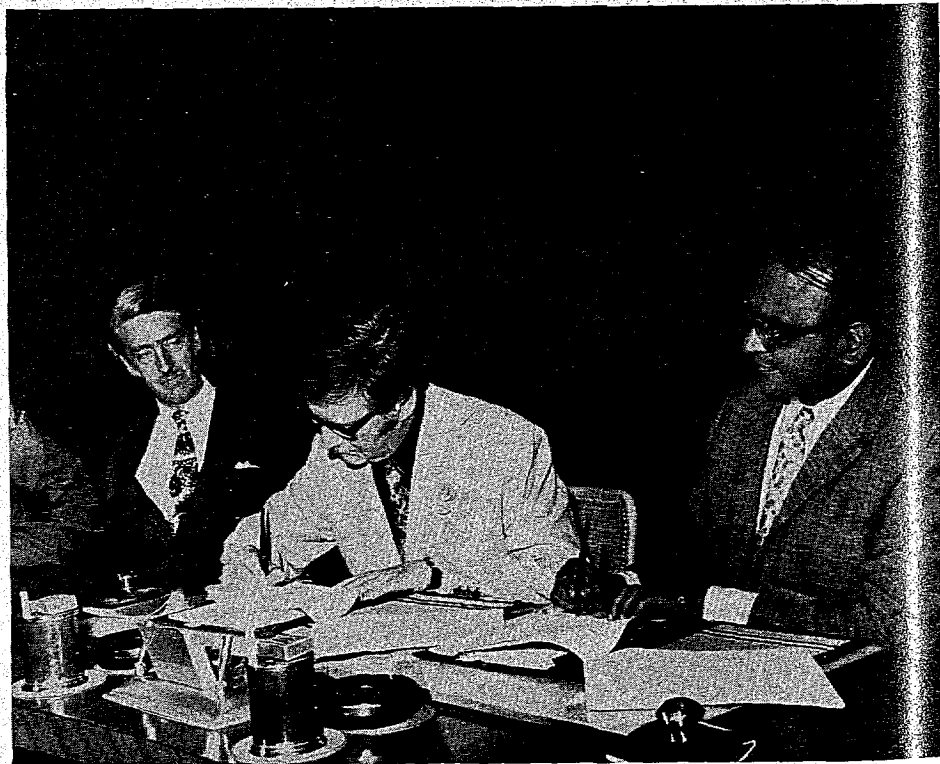
Avant de conclure, je parlerai brièvement de la sous-question relative aux préférences. Dans l'offre canadienne de préférences tarifaires en faveur des pays en voie de développement, nous avons précisé notre intention d'agir de concert avec les autres grandes nations qui accordent des préférences, et d'harmoniser le mode d'application de notre offre avec celui des offres de nos principaux partenaires commerciaux. Notre intention n'a pas changé, et nous espérons soumettre un projet de loi au Parlement dans un avenir assez rapproché.

Enfin, les ministres ont décidé d'avoir recours à l'OCDE pour se consulter étroitement sur leurs politiques économiques à court et à moyen termes, de façon à rendre les politiques de chaque pays plus compatibles avec les responsabilités que les pays de l'OCDE ont contractées envers les pays en voie de développement aux termes de la Convention de l'Organisation.

Le président de l'ACDI en visite dans les pays asiatiques

Les pays en voie de développement d'Asie « apprécient énormément » l'aide du Canada, a déclaré M. Paul Gérin-Lajoie aux journalistes qui l'accueillaient à Montréal, le 30 avril, à son retour d'une tournée générale des pays du Plan de Colombo. M. Gérin-Lajoie, président de l'Agence canadienne de développement international depuis le mois de novembre dernier, a signalé que « la population de ces pays considère l'aide canadienne comme étant la plus désintéressée sur le plan politique », et que les efforts des Canadiens qui réalisent en Asie des projets de l'ACDI l'ont « beaucoup impressionné », de même que le travail de groupes confessionnels et d'organismes bénévoles.

La nouvelle orientation des idées dans le domaine du développement international accorde toutefois une importance plus grande au développement social et M. Gérin-Lajoie a fait remarquer que, dans le passé, l'ACDI « a appuyé des



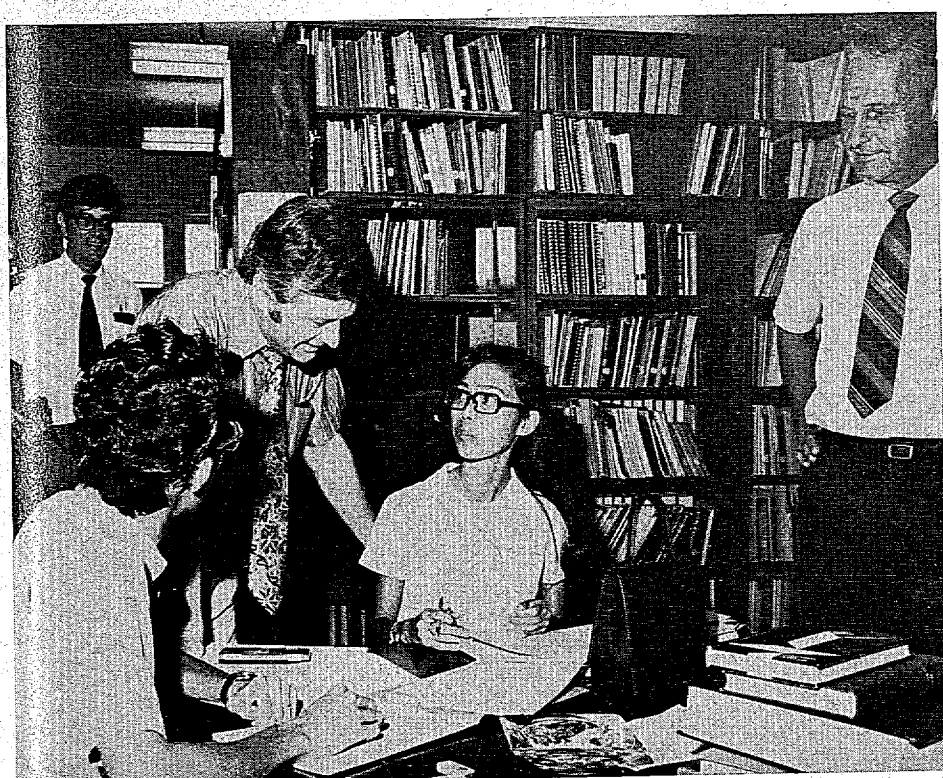
Le président de l'Agence canadienne de développement international, M. Paul Gérin-Lajoie, signe deux prêts de développement à l'Inde. (De gauche à droite): MM. James George, haut-commissaire du Canada en Inde, Paul Gérin-Lajoie, I. G. Patel, secrétaire au ministère des Affaires économiques du gouvernement de l'Inde.

projets dont le but était de favoriser le plus possible la croissance du produit national brut de la nation bénéficiaire ». « Cela n'est plus suffisant », a-t-il ajouté, « nous devons centrer nos efforts sur les projets qui tentent de résoudre les problèmes sociaux ou qui créent le plus grand nombre possible d'emplois. »

Le président de l'ACDI a cité les projets d'aménagement agricole dans les régions rurales et les villages comme pouvant apporter une solution aux problèmes énormes de l'urbanisation dans des pays comme l'Inde. Il a mis l'accent sur la nécessité d'adapter les programmes d'enseignement aux besoins économiques et sociaux de la population si l'on veut qu'ils aient une réelle valeur pour les pays en voie de développement.

« Le tour du monde en trente jours » est une façon de décrire la première tournée importante de M. Gérin-Lajoie depuis qu'il a assumé la responsabilité du programme officiel canadien d'aide aux pays en voie de développement.

Accompagné de Mme Gérin-Lajoie, de son conseiller spécial, M. André Mailhot, et du chef de la Direction des Affaires d'Asie à la Direction générale des opérations de l'ACDI, M. R. W. McLaren, M. Gérin-Lajoie a pris, à la fin du mois de mars, la direction de l'ouest vers Kuala Lumpur, en passant par Hong



L'Institut asiatique de technologie à Bangkok en Thaïlande a reçu la visite du président de l'ACDI, M. Paul Gérin-Lajoie, pendant la récente visite de celui-ci en Asie du Sud-Est. M. Gérin-Lajoie (le deuxième à gauche) cause avec les bibliothécaires de l'Institut en compagnie du président de l'Institut, M. Milton E. Bender, fils (à l'extrême droite).

Kong. Il a passé trois jours en Malaysia, une semaine en Inde, quatre jours en Thaïlande et trois jours respectivement à Singapour et au Vietnam du Sud.

Au cours des vingt dernières années, la majeure partie de l'assistance canadienne a été dirigée vers cette partie du monde et le président de l'ACDI a pu se faire lui-même une idée de ce qu'elle représente en se rendant sur le théâtre d'une série de projets réalisés avec l'aide du Canada. Les deux accords les plus importants qu'il a signés, le premier concernant un prêt de 40 millions de dollars pour l'achat d'engrais et de produits de base industriels et l'autre, un prêt de 15 millions de dollars pour l'exploration des ressources de gaz et de pétrole en Inde, témoignent des progrès accomplis vers l'industrialisation et l'autonomie agricole par le pays qui bénéficie le plus de l'aide canadienne au développement.

Au cours de sa visite en Inde, M. Gérin-Lajoie a fait un détour spécial pour observer les conséquences dramatiques de la crise urbaine dans les pays en voie de développement et s'est rendu à Calcutta. Cette métropole abrite une population de huit millions et demi de personnes dont plus de la moitié sont des réfugiés et des émigrants d'arrivée récente; sa concentration démographique atteint 80,000 personnes par mille carré dans certains quartiers, et 50,000 personnes y couchent sur les trottoirs à cause du surpeuplement général. En collaboration avec des fonctionnaires indiens et des représentants de la Fondation Ford, M. Gérin-Lajoie a étudié la situation locale et les plans à long terme qui permettraient, si l'on parvenait à mobiliser les ressources suffisantes, d'effectuer de réelles améliorations des conditions de vie à Calcutta.

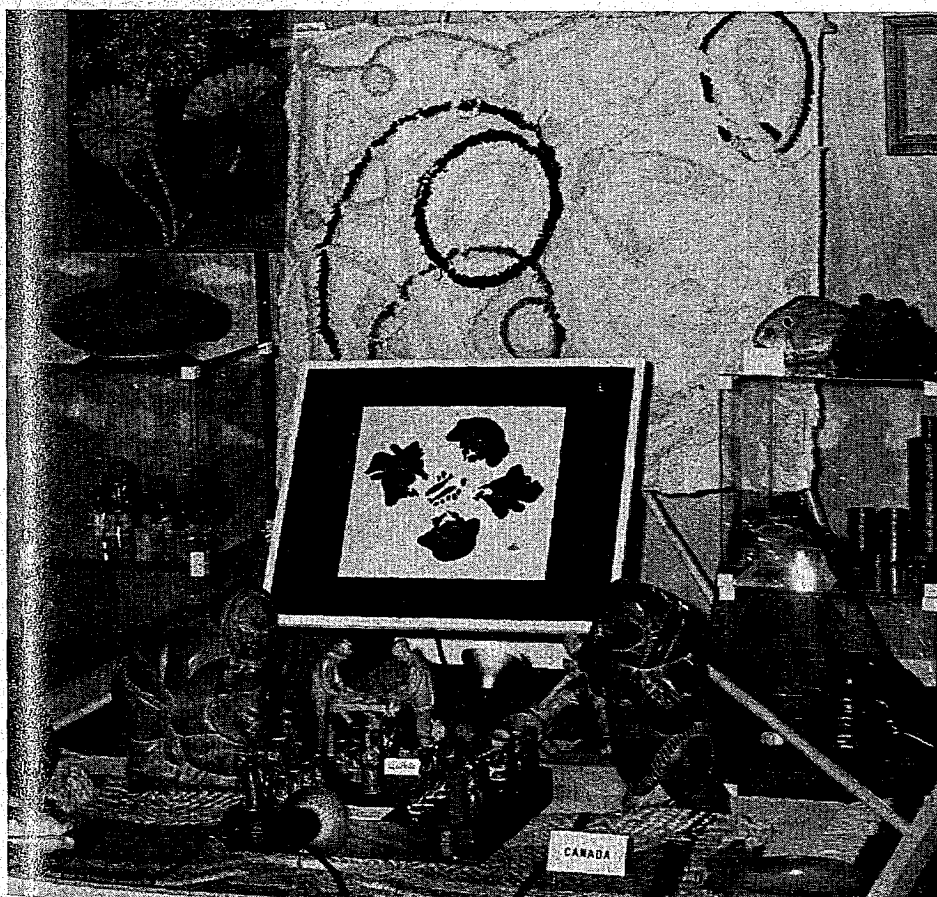
Le voyage de M. Gérin-Lajoie lui a permis également de participer à deux rencontres internationales importantes, la réunion à Singapour des membres de la Banque asiatique de développement, dont le Canada est membre fondateur et dont M. Gérin-Lajoie est gouverneur suppléant, et une conférence de trois jours à Lausanne de tous les chefs d'organisations nationales et internationales intéressées au développement international.

L'importance de la coordination et de l'intégration des efforts déployés pour le développement et la nécessité d'étudier de près et sans délai les répercussions de ces efforts sur le plan social sont les deux thèmes sur lesquels M. Gérin-Lajoie a insisté en faisant la rétrospective de son premier voyage outre-mer en tant que président de l'ACDI. Ce voyage lui a permis d'examiner les programmes canadiens avec les hauts fonctionnaires de plusieurs pays en voie de développement et de confirmer également l'importance que le Canada attache à son rôle de pays « en bordure du Pacifique » (importance mise en évidence par l'examen de la politique étrangère publiée l'an dernier et par la visite effectuée en janvier par le premier ministre, M. Trudeau, dans les pays du Plan de Colombo). M. Gérin-Lajoie compte se rendre plus tard dans d'autres régions en voie de développement où l'ACDI est à l'oeuvre, soit l'Amérique latine, les Antilles et l'Afrique, et parcourir le Canada pour rencontrer les membres des nombreuses organisations bénévoles qui se consacrent au développement international.

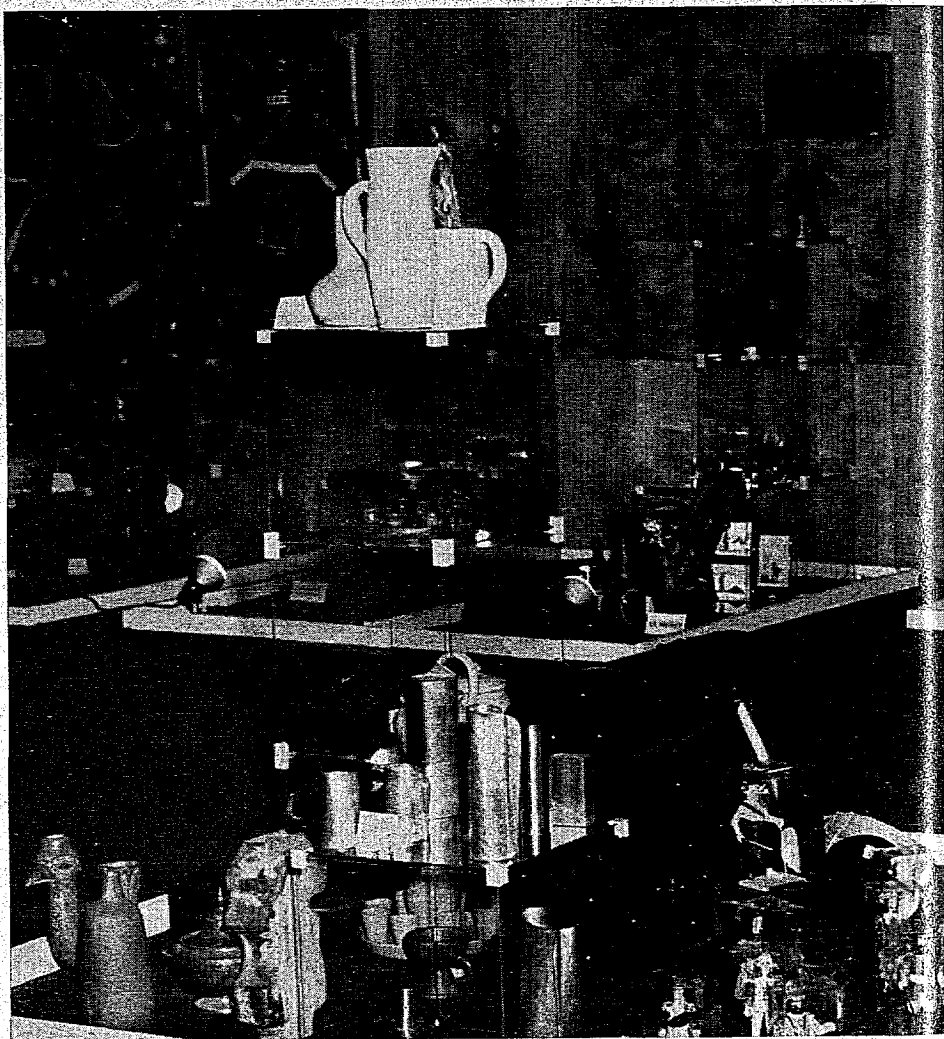
Participation canadienne à l'Agence de Coopération culturelle et technique

LE CANADA, engagé depuis plus d'une décennie dans un nombre croissant des programmes actifs de coopération bilatérale avec les pays francophones, avait accueilli favorablement le projet de mise sur pied d'un organisme de coopération multilatérale regroupant les pays entièrement ou partiellement de langue française. Ce projet s'est réalisé à Niamey (Niger), le 20 mars 1970, par la création de l'Agence de Coopération culturelle et technique. Par son adhésion formelle à cet organisme, le Canada a confirmé sa nette volonté de s'associer entièrement au développement et à l'amélioration des liens de coopération mutuelle entre les pays de cette communauté à l'échelle mondiale qui s'exprime et s'affirme en français.

Cet été, le Canada concrétise cet engagement entre autres par une participa-



Quelques objets d'artisans canadiens présentés à l'Exposition internationale d'artisanat des pays francophones.



Pièces présentées par la France.

tion de premier plan à deux programmes de l'Agence, soit l'Exposition internationale itinérante d'Artisanat, qui sera au Canada du début de juillet au début d'octobre, et le programme d'échange de jeunes de tous les pays membres de l'Agence qui se déroulera au mois d'août prochain.

Mission de l'Agence

S'étant donné pour mission de réaliser une véritable coopération multilatérale dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences et des techniques, l'Agence regroupe 14 États africains et un malgache, 4 États européens, 2 États américains et un État asiatique, soit en tout 22 États pour lesquels l'usage commun du français favorise le rapprochement et la solidarité.

Ses activités, telles que définies dans ses statuts, revêtent deux aspects complémentaires: il s'agit pour elle de réaliser des programmes multilatéraux de coopé-

ration technique qui soient à la fois originaux et complémentaires à ce qui se fait déjà entre ces pays et d'aider les États membres à assurer la promotion et la diffusion de leurs cultures respectives.

Pour l'Agence, toute coopération étroite, efficace et durable doit d'abord reposer sur la connaissance mutuelle des peuples intéressés et la compréhension des besoins de chacun. Il lui a de ce fait paru primordial d'encourager la formation, dans chacun des pays membres, d'une opinion publique éclairée sur les cultures des pays représentés au sein de l'organisation. Entre autres, deux activités prévues pour cet été illustrent bien cette préoccupation.

Activités pour la saison d'été 1971

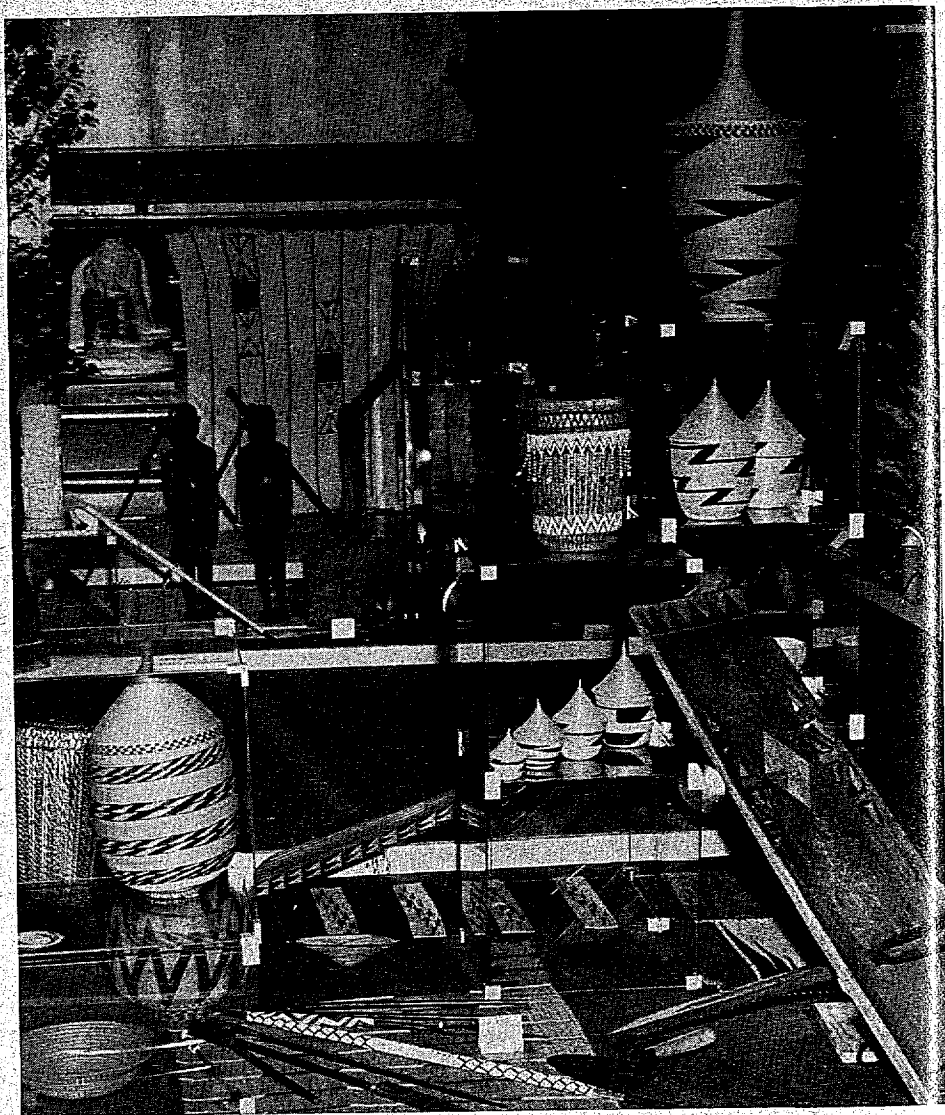
La première activité concerne une Exposition internationale itinérante d'Artisanat. Ce type de manifestation permettant de traduire admirablement la richesse et la diversité des grandes civilisations qu'elle représente, a incité l'Agence à demander aux États membres d'envoyer chacun une trentaine d'objets témoignant de l'esprit et des traditions de leurs peuples. Sous le titre *Mille arts, une solidarité*, quelque 600 objets ont ainsi été rassemblés. Ils représentent pour la plupart des objets familiers de la vie quotidienne que ce soit dans le domaine de l'habillement, de la décoration intérieure ou des arts ménagers. D'autre part, une exposition du livre africain francophone, comportant plus de trois cents titres, y sera conjointement présentée. La manifestation ne manquera donc pas d'intéresser les Canadiens qui auront la possibilité de la visiter dans l'une des villes suivantes: Moncton (10-18 juillet), Québec (24 juillet - 1^{er} août), Montréal (7-15 août), Ottawa (20-28 août), Toronto (2-9 septembre) et Winnipeg (26 septembre - 4 octobre).

La participation canadienne à l'Exposition a été assurée en grande part par les provinces du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba qui ont accepté de fournir des pièces de leur propre artisanat. Chacune des provinces assurera en outre l'organisation technique de l'Exposition dans diverses villes où elle se produira.

Le second projet auquel le Canada a été invité à participer concerne un programme d'échanges de jeunes gens, originaires de tous les pays membres. Grâce à ce projet, un groupe de 90 Canadiens et Européens se rendra en Afrique pendant un mois alors que 94 jeunes Africains, Malgaches, Mauriciens, Haïtiens et Vietnamiens feront en Europe ou au Canada un séjour d'une même durée et dans des conditions analogues.

La participation du Canada a été fixée à 30 candidats qui seront principalement répartis entre le Sénégal, le Mali et la Côte d'Ivoire, bien qu'une présence canadienne se déploiera aussi en Haute-Volta, au Togo, au Dahomey, au Niger, au Cameroun et au Gabon. Trente-deux participants étrangers viendront séjourner au Canada.

Les gouvernements du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba collaborent de façon étroite à la réalisation de ce projet. Après avoir effectué le choix des candidats canadiens, chacun de ces gouvernements organise, de concert avec le gouvernement fédéral, le programme de séjour des candidats



Objets présentés par le Rwanda

étrangers sur son territoire. Alors que 20 jeunes du Québec, 5 de l'Ontario, 3 du Nouveau-Brunswick et 2 du Manitoba se rendront en Afrique du 1^{er} au 28 août, 32 jeunes Africains suivront au Canada un itinéraire qui les amènera à Ottawa où se tiendra une session d'initiation au milieu, aux politiques et aux réalités canadiennes, puis au Québec. Les participants se diviseront ensuite en trois groupes pour visiter l'Ontario, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick après quoi ils se réuniront à nouveau à Montréal pour une session d'évaluation avant leur départ pour Paris. Parmi les nombreuses activités prévues au programme, mentionnons des rencontres de jeunes de divers milieux, des séminaires sur nos institutions sociales, économiques et politiques, des visites d'entreprises industrielles, de centres sociaux, de lieux historiques ainsi que de nombreuses activités culturelles.

Visite du premier ministre du Sénégal

L'INVITATION du Gouvernement du Canada, Son Excellence M. Abdou Diouf, premier ministre du Sénégal, a visité notre pays du 27 au 29 mai 1971. Il s'agissait là de sa première visite officielle dans un pays étranger, à titre de premier ministre, depuis son accession à ce poste en février 1970. Naturellement, le Canada s'honore d'avoir été l'objet de cette première visite.

Le ministre sénégalais de la Coopération, M. Emile Badiane, et le secrétaire d'État auprès du premier ministre chargé du Plan, M. Ousmane Seck, ainsi que M. Sidi Diakhité, délégué général pour le Tourisme, et une délégation de hauts fonctionnaires accompagnaient le premier ministre. L'ambassadeur du Sénégal au Canada, Son Excellence Sheikh Ibrahim Fall, ainsi que le consul général honoraire du Sénégal à Montréal, M. Youssoupha Diallo, faisaient également partie de la délégation.

Durant son séjour à Ottawa, le premier ministre Diouf a été reçu par le premier ministre suppléant et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp. M. Diouf a également eu des entretiens avec M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, et avec M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

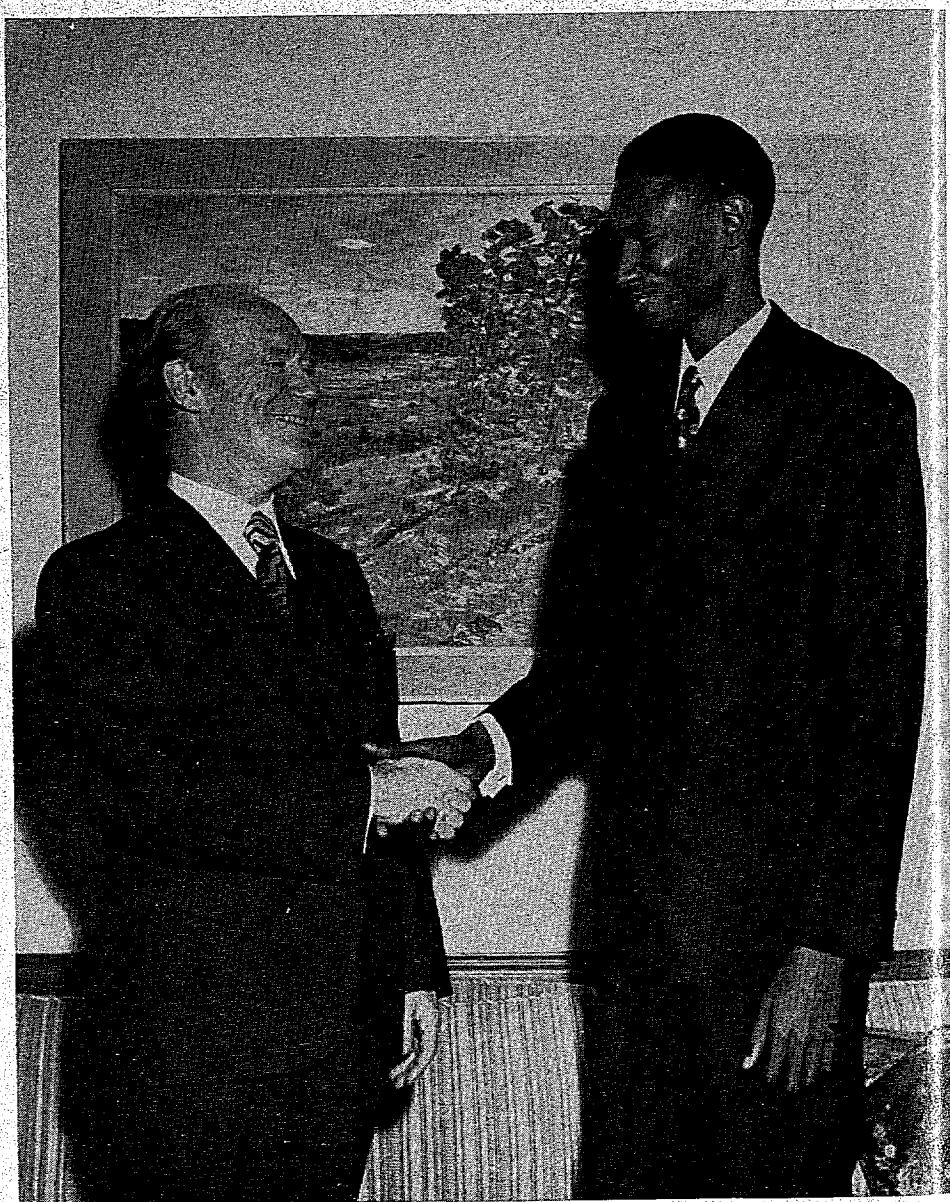
Lors de leur entretien, M. Diouf et M. Sharp se sont félicités des excellentes relations entre les deux pays et de leur récent prolongement dans le cadre de leur appartenance à l'Agence de Coopération culturelle et technique, dont le président du Sénégal, Son Excellence Léopold Senghor, a été l'un des inspirateurs au début de la récente décennie. M. Diouf a bien résumé l'optique dans laquelle il effectuait cette visite en déclarant:

Notre présence . . . dépasse le cadre des simples visites de courtoisie de la diplomatie traditionnelle. Plus que symbolique, elle est significative d'un passé et d'un présent. Le passé, ce sont les liens historiques et culturels entre nos deux pays. Le présent, ce sont nos aspirations communes sur le plan international et, plus concrètement, notre volonté de bâtir ensemble une coopération bilatérale fondée sur l'amitié entre nos deux peuples. Le Canada partageait entièrement ce point de vue, ainsi qu'en témoigne un extrait de l'allocution prononcée par M. Sharp:

Votre visite, Monsieur le premier ministre, marque une nouvelle étape dans les relations entre le Canada et le Sénégal. Depuis la Mission Chevrier en 1968, au succès de laquelle vous avez contribué, notre programme de coopération a pris une ampleur dont nous nous réjouissons. Nous savons l'intérêt particulier que vous y avez porté vous-même . . . Il s'agit maintenant de préparer l'avenir de notre programme de coopération et nul n'est mieux qualifié que vous pour nous dire dans quelle direction le Sénégal veut faire porter son effort et de quelle façon le Canada pourrait s'y associer.

La rencontre ménagée entre M. Diouf et M. Pepin a porté principalement sur les possibilités d'investissements au Sénégal par des industriels canadiens ainsi que sur les perspectives des échanges commerciaux entre les deux pays.

La visite de M. Diouf revêtait surtout le caractère d'une rencontre de travail portant sur la coopération canado-sénégalaise. C'est ainsi que le premier ministre



Le premier ministre du Sénégal, M. Abdou Diouf, est accueilli par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp.

Diouf a rencontré à plusieurs reprises le président de l'ACDI, M. Paul Géri-Lajoie. En outre, des séances de travail ont permis l'étude de plusieurs aspects de la coopération canadienne au développement économique et social du Sénégal, la revue des programmes actuels de coopération entre les deux pays et l'examen de projets futurs dans les domaines de l'agriculture, la pêche, les forêts et le tourisme.

M. Diouf a souligné à ses hôtes la haute priorité qu'attache son gouvernement au développement des aménagements hydro-agricoles de son pays et l'ACDI, reconnaissant cette priorité a convenu d'engager une coopération dans ce domaine. L'ACDI a d'ailleurs accueilli favorablement la présentation de différents projets et reconnu les priorités indiquées par le premier ministre. L'étude de ces projets sera poursuivie au sein de l'ACDI qui se propose d'envoyer, dans les meilleurs délais, une équipe d'experts au Sénégal pour y évaluer de façon plus précise les projets envisagés en accordant la priorité aux secteurs de la pêche et de l'hydro-agriculture.

M. Gérin-Lajoie a, par ailleurs, annoncé la décision de principe du Gouvernement canadien d'accorder un prêt à conditions faciles en vue de la réalisation d'un projet de conservation par le froid des denrées alimentaires périssables. L'étude de ce projet, connu sous le nom de « Chaîne du Froid », qui avait été retenue dès 1968 lors du passage à Dakar de la Mission Chevrier, a été réalisée par la Société canadienne Cogetec. Il s'agit de la rénovation des installations frigorifiques de Dakar, Rufisque, Kaolack et Saint-Louis et la fourniture d'équipement frigorifique pour l'entreposage de viandes, poissons et légumes. Il a été en outre convenu d'envisager ultérieurement la possibilité d'une seconde étape dans la réalisation de ce programme.

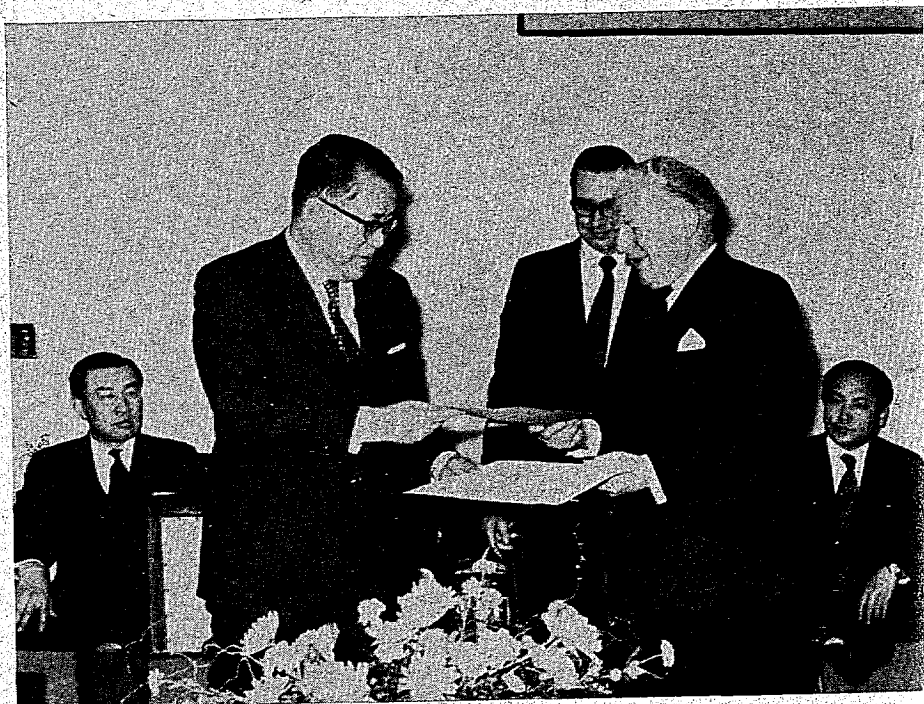
Le premier ministre et le président de l'ACDI ont également convenu d'augmenter la coopération technique entre les deux pays par le détachement au Sénégal de deux conseillers techniques canadiens qui seront affectés au secrétariat d'État au Plan et au ministère de la Coopération.

Le président de l'ACDI a fait part à la délégation sénégalaise de son désir de voir la coopération canadienne s'orienter davantage en fonction des besoins de collectivités dans le cadre des objectifs du plan national de développement au Sénégal. Le premier ministre s'est dit intéressé par cette orientation qui se poursuivra en harmonie avec la mise en oeuvre des éléments de base du plan national.

Les autorités canadiennes considèrent que la visite du premier ministre Diouf a été d'autant plus opportune et fructueuse qu'elle a permis de cerner de nouvelles orientations à donner à la coopération entre les deux pays.

Relations du Canada avec la République de Corée

LA Corée, dont l'histoire connue remonte à 2,000 ans, possède des traditions culturelles particulières. Borné au nord par la Mandchourie, à l'est par la mer du Japon et à l'ouest par la mer Jaune, le pays a une superficie de 85,000 milles carrés. Les Canadiens ont été parmi les premiers occidentaux à pénétrer dans la péninsule coréenne au XIX^e siècle, mais la première participation officielle du Canada à l'évolution de ce pays s'est produite en 1947-1948, lorsque notre pays était membre de la mission temporaire des Nations Unies pour la Corée. La Commission avait été mise sur pied en vue de surveiller les élections générales dans tout le pays et de permettre ainsi la création d'un gouvernement indépendant après 35 ans de domination japonaise. En 1948, la République de Corée était instituée dans la partie sud de la péninsule. Aux Nations Unies, le Canada a appuyé la résolution qui constituait en fait la reconnaissance de la République. Les autorités de la partie nord (zone alors occupée par l'Union soviétique) ont nié la compétence des Nations Unies dans ce domaine et créé un régime séparé.



L'ambassadeur du Canada en Corée, M. Herbert O. Moran, échange des notes avec le ministre des Affaires étrangères de la Corée, M. Choi Kyu-Hay pendant une cérémonie marquant la signature de l'Accord canado-coréen d'assistance technique.



L'Orateur de l'Assemblée nationale coréenne, M. Hyo Sang Rhee (à droite), est accueilli au Parlement d'Ottawa par le leader du Gouvernement au Sénat, le sénateur Paul Martin.

Quand la guerre de Corée éclata en 1950, le Canada fut l'un des seize pays qui ont envoyé des troupes au secours de la Corée du Sud. Le contingent canadien, fort de 22,000 hommes, le quatrième en importance du côté des alliés, y a perdu plus de 1,500 morts et blessés. Depuis cette époque, le Canada a participé activement à la Conférence de Genève de 1954 et, en d'autres occasions, aux efforts de réunification pacifique de la péninsule. En janvier 1963, le Canada et la République de Corée ont noué des relations diplomatiques officielles et la Corée a accredité au Canada un ambassadeur non résident. En novembre 1964, M. Richard P. Bower devenait le premier ambassadeur canadien non résident à Séoul. Il était remplacé en juillet 1966 par M. Herbert O. Moran. L'établissement de l'Ambassade coréenne à Ottawa date de décembre 1964 et le premier ambassadeur résident est arrivé en août 1965. L'ambassadeur actuel de la Corée à Ottawa est M. Pil Shik Chin, ancien vice-ministre des Affaires étrangères.

Commerce

Jusqu'à ces dernières années, le commerce entre la Corée et le Canada était restreint, mais depuis 1965 les échanges se sont rapidement intensifiés (passant d'un million et demi de dollars en 1966 à 33 millions de dollars en 1970). Les

principales exportations canadiennes vers la Corée sont le soufre, l'amiante, la potasse et le matériel électronique, tandis que les principales exportations coréennes vers le Canada consistent en tissus et chaussures. En 1966 le Canada et la Corée ont signé un accord commercial par lequel les deux pays s'accordent le traitement de la nation la plus favorisée.

Aide

La République de Corée est membre du Plan de Colombo et, depuis 1962, elle reçoit du Canada une assistance technique qui consiste principalement à faire bénéficier des étudiants coréens d'un stage de formation au Canada. En 1967, le Gouvernement coréen obtenait un prêt de développement d'un million de dollars qui devait servir à l'achat de bovins laitiers et de matériel du Canada. Le 2 avril 1971 était signé entre le Canada et la République de Corée un nouvel accord de coopération technique en vertu duquel un petit nombre de conseillers canadiens iront en Corée travailler à la réalisation d'un certain nombre de projets. Une forte proportion des capitaux d'aide canadiens sont aujourd'hui acheminés par l'intermédiaire d'organisations multilatérales comme la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, qui sont toutes deux très actives en Corée.

Visite du président de l'Assemblée nationale de Corée

Cette année, du 15 au 21 mars, le président de l'Assemblée nationale de la République de Corée, M. Hyo Sang Rhee, a effectué une visite d'une semaine au Canada à titre d'invité de l'Orateur de la Chambre des communes et du président du Sénat. M. Rhee a exprimé l'espoir que sa visite marquera le début d'une série d'échanges parlementaires entre le Canada et la Corée. Pendant son séjour, le président a été reçu au nom du Gouvernement du Canada par le sénateur Paul Martin, secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Au cours d'un dîner donné en l'honneur de M. Rhee, le sénateur Martin a fait état des relations étroites qui existent entre nos deux pays et a félicité chaleureusement la République de Corée des progrès remarquables qu'elle a accomplis ces dernières années.

Visite en Corée du sénateur Martin

Le 1^{er} juillet 1971, le sénateur Paul Martin s'est rendu en Corée à la tête d'une mission spéciale devant assister à l'inauguration du président Chung Hee Park. Le président Park a dernièrement gagné sa réélection à la présidence pour un troisième mandat de quatre ans.

Cinquième Conférence du Commonwealth sur l'éducation

CANBERRA, FÉVRIER 1971

LE CANADA a joué un rôle important, tant par son apport considérable aux débats que par ses dons de capitaux et de bourses, lors des cinq Conférences du Commonwealth sur l'éducation qui ont eu lieu depuis la première rencontre à Oxford, en 1959 (les autres ont eu lieu à New Delhi en 1962, à Ottawa en 1964 et à Lagos en 1968). Pour démontrer l'importance qu'il attache à la coopération en matière d'éducation au sein du Commonwealth, le Gouvernement canadien a envoyé une importante délégation, dirigée par le président de l'Université Carleton, M. A. D. Dunton, participer à la dernière Conférence tenue à Canberra du 3 au 17 février 1971. Le thème de la conférence était « l'équilibre des besoins et des ressources ». Le sous-ministre de l'Éducation de l'Alberta, M. T. C. Byrne, et le doyen des sciences de l'enseignement à l'Université de Montréal, M. Michel Plourde, étaient les vice-présidents de la délégation. Celle-ci comprenait également: M. L. H. Bergstrom, sous-ministre de l'Éducation de la Saskatchewan, M. J. R. McCarthy, sous-ministre de l'Éducation de l'Ontario, M. J. H. Dinsmore, sous-ministre associé de l'Éducation du Québec, M. Réal Charbonneau, de la Commission des écoles catholiques de Montréal, M. Joseph Chiasson, du ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, M. G. F. Curtis, doyen de la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique et président du Comité canadien des bourses d'études et de recherches du Commonwealth, M. Peter P. Fieger, président de la Fédération canadienne des enseignants, Mgr Jacques Garneau, sous-directeur adjoint de l'Association des universités et collèges du Canada, et M. F. K. Stewart, secrétaire général de l'Association canadienne de l'éducation. L'Agence canadienne de développement international, le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et le ministère des Affaires extérieures y étaient également représentés.

Dans l'ensemble, les délégués canadiens sont d'avis que même si aucune décision importante n'a été prise, la Conférence a permis d'évaluer les programmes en cours dans le cadre de la coopération en éducation au sein du Commonwealth, et de mieux comprendre les besoins du Commonwealth en matière d'éducation. Elle a constitué également une tribune pour l'échange fructueux d'idées sur les principales tendances qui se dessinent dans le domaine de l'éducation.

La réunion de Canberra a révélé une importante évolution par rapport aux Conférences précédentes, car le débat ne s'est pas cantonné dans les généralités mais s'est axé au contraire sur certains modes particuliers de coopération en éducation qui sont devenus extrêmement pertinents. Dans l'enseignement primaire et secondaire, par exemple, il est évident que les pays en voie de développement ont de plus en plus besoin de professeurs hautement qualifiés, notamment dans le

domaine des sciences, des mathématiques, et de la formation des enseignants. En même temps, nombre de délégués des pays en voie de développement ont exprimé le désir de recevoir d'autres volontaires du Service universitaire canadien outre-mer (SUCO). Ils ont constaté les excellentes aptitudes de ces jeunes gens et apprécié leur désir de servir même dans des conditions difficiles.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, on a fait remarquer que, bien qu'un certain nombre d'universités des pays en voie de développement soient maintenant en mesure d'offrir des possibilités d'études et de recherches universitaires, elles ont toujours besoin d'aide dans ces domaines. On a beaucoup insisté sur l'obligation qu'ont ces universités de répondre aux besoins particuliers de la société dans laquelle elles se trouvent, ce qui a conduit la délégation canadienne à proposer que le secrétariat du Commonwealth organise une conférence de spécialistes en vue d'étudier les problèmes de la recherche et de la formation universitaires dans le domaine du développement.

Secteurs d'intérêt pour le Canada

Le rapport qu'a présenté la délégation canadienne au secrétaire d'État aux Affaires extérieures fait ressortir un certain nombre de points précis sur lesquels la Conférence de Canberra a marqué des progrès importants et auxquels le Canada porte un intérêt particulier. Le succès des travaux de la Conférence découle avant tout de l'hypothèse fondamentale, partagée par les 28 membres du Commonwealth qui y participaient, selon laquelle, en dépit des difficultés politiques du genre de celles qu'avait éprouvées la réunion des premiers ministres à Singapour, le Commonwealth a un rôle important à jouer sur le plan international et doit continuer d'exister. On peut citer, comme exemple du rôle efficace qu'il pourrait remplir, le Fonds de coopération technique du Commonwealth qui, au cours de la Conférence, a fait l'objet d'un long débat tendant à examiner l'éventail des possibilités qu'ouvre dans le domaine de l'enseignement la création de ce nouveau fonds multilatéral, auquel le Canada contribue pour 40 pour cent. Le fonds a été conçu de façon à faciliter le plus possible l'entraide parmi les pays en voie de développement tant par l'échange de spécialistes que par l'accueil d'étudiants dans leurs universités, leurs instituts techniques et leurs autres institutions de formation, sans les restrictions qu'entraîne le problème des devises étrangères.

Dans chacun des sept groupes de travail de la Conférence, il a été clairement établi, au cours de la discussion, que les pays en voie de développement ne cherchent plus à obtenir de l'aide de toutes les sources possibles, sans discrimination et sans restriction. Ils ont de plus en plus tendance à évaluer leurs besoins de façon plus réaliste, à reconnaître leurs échecs passés et à faire un effort pour que l'aide qu'ils recevront à l'avenir soit adaptée à leurs besoins particuliers et utilisée efficacement.

L'un des principaux thèmes qui est ressorti de la réunion de Canberra est la nécessité de réexaminer les notions et les méthodes traditionnelles de développement. Sous ce rapport, la Conférence s'est attachée particulièrement à étudier le

rôle spécial que les universités peuvent jouer dans les pays en voie de développement en tant que centres de recherches ou de recrutement pour le développement.

Le Canada a fait sentir son influence dans l'élaboration des principes directeurs d'un examen, pour l'ensemble du Commonwealth, des dix années d'activité du Programme de bourses d'études et de recherches du Commonwealth, en vertu duquel le Canada accorde actuellement 300 bourses à des étudiants de divers pays du Commonwealth. La Conférence a accueilli favorablement une proposition canadienne selon laquelle il serait bon d'étudier la possibilité d'évaluer ainsi d'autres programmes de coopération en matière d'éducation.

Parmi les autres mesures importantes prises à Canberra, il faut mentionner l'élaboration de propositions visant à créer un Programme de la jeunesse du Commonwealth et la décision de tenir des conférences sur ce sujet au niveau ministériel et officiel. La Conférence a également adopté l'idée de créer un Programme de diffusion du livre au sein du Commonwealth et de nouvelles orientations ont été proposées dans le domaine de l'enseignement et de la formation agricoles.

Pour résumer la cinquième Conférence du Commonwealth sur l'éducation, le secrétaire général du Commonwealth, M. Arnold Smith, qui est lui-même canadien, a déclaré que la Conférence avait fait la preuve « des avantages positifs qui peuvent découler de l'échange sincère d'expériences et d'opinions entre ceux que l'une des tâches les plus importantes de leurs pays respectifs intéresse directement. La Conférence n'aurait eu que peu de raison d'être si elle n'avait cherché qu'à marquer les réalisations et les échecs du passé », a-t-il ajouté. Selon lui, toute sa valeur consiste à se fonder sur l'expérience acquise pour orienter ses programmes futurs; c'est l'objectif qu'elle a atteint.

La sixième Conférence du Commonwealth sur l'éducation aura lieu en Jamaïque, en 1974.

Rapport sur le ministère des Affaires extérieures

LE 19 MAI 1971, LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES, M. MITCHELL SHARP, A FAIT LA DÉCLARATION SUIVANTE DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE:

Je me trouve devant vous, cet après-midi, afin de répondre ou d'essayer de répondre à toute question que vous auriez à poser au sujet des prévisions budgétaires de mon ministère. Les quelques observations que je ferai en matière d'introduction seront donc très brèves.

Lorsque j'ai paru en Comité, l'année dernière, pour la discussion du budget, le ministère se trouvait dans une situation budgétaire extrêmement difficile. Nous avons dû fermer certaines missions, le recrutement d'agents était interrompu, des coupes étaient effectuées dans le personnel de nos missions à l'étranger. Le ministère était critiqué de toutes parts, son rôle même, ses fonctions et son avenir étaient mis en doute. Face à toutes ces adversités, le moral du personnel était bas.

A partir de ce point critique, nous avons fait d'énormes progrès. Deux missions ont été ouvertes, auprès de la République populaire de Chine et auprès du Vatican. Dans l'année en cours, nous ouvrirons une mission en Algérie. L'ouverture d'une mission en Zambie, à laquelle je sais que le Comité s'intéresse particulièrement, est à l'étude; et des plans sont en cours pour l'institution d'une mission d'observateurs permanents auprès de l'Organisation des États américains à Washington. La création de missions n'est pas un but en soi, ni un signe important de progrès, mais dans tous les cas, le but recherché est de servir les objectifs et intérêts essentiels du Canada.

Nous recrutons de nouveau des agents pour le ministère. Beaucoup de nos missions à l'étranger continuent de manquer de personnel, leurs ressources étant mises à contribution jusqu'à l'extrême limite. La réorganisation du ministère et les mesures prises en vue d'une meilleure intégration de l'ensemble du service extérieur apporteront, avec le temps, une solution à ce problème. . . .

Le moral à l'intérieur du ministère s'est, je crois, beaucoup amélioré. La publication de l'Étude de politique étrangère en juin dernier a donné au ministère un mandat très précis de la part du Gouvernement et a redéfini sa voie. Ce mandat, à son tour, a donné aux agents du ministère le sentiment de leur importance et l'occasion de se rendre compte qu'ils pouvaient encore une fois servir leur pays. Le document *Politique étrangère au service des Canadiens* a reçu un accueil équivoque de la part du public; le contraire eut été, certes, assez étonnant. Il a encouragé, entre le ministère, ses amis et ses critiques, un dialogue dont tous ont bénéficié. Dans les audiences qu'il a tenues au sujet de l'étude générale, le Comité

a fourni un important apport à ce dialogue.

En me préparant à paraître devant vous cet après-midi, j'ai réfléchi sur la manière dont l'orientation politique indiquée dans l'Étude est mise en oeuvre. J'aimerais soumettre quelques brèves observations qui démontreront que les documents sur la politique étrangère ne sont pas un exercice purement académique mais plutôt une réalité effective dont s'inspire notre travail.

Amérique latine

L'Étude précisait l'intention du Gouvernement de demander la création d'un statut d'observateurs permanents auprès de l'OEA. Cette décision a été communiquée lors de l'Assemblée générale de l'Organisation tenue à Washington l'année dernière et exposée en détail par le secrétaire parlementaire à l'Assemblée générale qui a eu lieu à San José le mois dernier. L'Assemblée a adopté une résolution visant à créer le statut d'observateurs canadiens comme mode d'association aux travaux de l'OEA. Le Conseil permanent travaille présentement sur les détails des questions relatives à l'entrée en vigueur et aux modalités du statut et, comme je l'ai déjà dit, nous examinons actuellement le problème de la création d'une mission à Washington.

Développement international

Tel que prévu dans l'Étude, les fonds accordés à l'Agence canadienne de développement international ont été augmentés de 17 pour cent. En ce qui concerne l'aide accordée sans condition, on constate les progrès faits en ce sens. De plus, l'aide multilatérale atteindra la proportion prévue de 25 pour cent. Le Centre de recherche canadien en matière de développement international relève de l'autorité de M. Pearson et de M. Hopper, et fonctionne à l'heure actuelle.

Europe

Dans les critiques qui ont été dirigées contre l'Étude, on a dit que la politique étrangère du Canada accorderait moins d'importance à l'Europe que dans le passé. Je n'ai jamais pu m'expliquer cela puisque le document ne renferme rien de tel. En fait, comme il y était prévu, nos relations avec l'Europe se sont renforcées et intensifiées depuis un an. Leur importance n'a jamais été aussi clairement établie. Pendant toute l'année au Canada et à plusieurs occasions en Europe, d'autres ministres et moi-même avons participé à maintes discussions avec les dirigeants européens sur l'importance capitale de nos relations avec cette partie du monde.

Les relations avec l'Europe de l'Est n'ont pas été négligées. La visite du premier ministre en Union soviétique est bien la preuve éclatante de notre ferme résolution d'étendre et de renforcer nos relations avec les nations de l'Europe de l'Est et ce, sur le plan des échanges commerciaux, scientifiques, techniques et culturels.

Le Pacifique

La création de notre mission à Pékin constitue l'événement le plus important

touchant cette partie du monde. L'Étude a proposé que le Canada aide la Chine à « entretenir des relations plus constructives avec la communauté mondiale » et nous avons d'ailleurs pu prendre l'initiative d'une telle démarche. Le Canada a clairement émis l'opinion que Pékin devrait occuper le siège de la Chine aux Nations Unies.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont tour à tour échangé maintes visites ministérielles. Le premier ministre a été reçu dans ces pays, tout comme en Inde, à Ceylan, au Japon, à Singapour et en Indonésie.

L'Étude a, en outre, proposé que le Canada demande de faire partie sur un plan non régional de la Commission économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Nous remettons cette affaire à plus tard, c'est-à-dire après que certaines questions relatives à la constitution et à l'organisation au sein de la CEAEO auront été réglées par ses membres. Voilà un exemple des contraintes qui s'exercent sur la liberté d'action dans le domaine international et dont traite le document général.

Les Nations Unies

Dans ses documents sur la politique étrangère, le Canada confirme son appui aux grands objectifs des Nations Unies: maintien de la paix et amélioration de la vie sur terre. L'Organisation est actuellement engagée dans un ensemble de projets importants, mais elle se tourne maintenant vers des problèmes parfois nouveaux, parfois plus anciens, qui surgissent à l'échelle internationale. A cause de la longueur de son littoral et de la société post-industrielle qui le caractérise, le Canada est tout spécialement intéressé aux efforts qu'on déploie pour tenter d'érayer la pollution, de protéger l'environnement et d'améliorer la qualité de la vie.

Les Nations Unies se sont déjà engagées en convoquant à Stockholm, pour l'an prochain, une importante Conférence sur le milieu humain dont le secrétaire général sera M. Maurice Strong. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture s'occupe actuellement de lancer parmi ses membres un mouvement international de coopération scientifique qui sera connu sous le nom de l'Homme et la Biosphère.

D'autres organisations internationales dont le Canada est membre abattent beaucoup de besogne en ce domaine. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a mis sur pied un Comité sur les défis de la société moderne, et l'Organisation du commerce et du développement économiques a dernièrement institué un Comité de l'environnement chargé, entre autres, des questions de gestion rationnelle de l'air et de l'eau, de pollution par l'automobile et de pollution industrielle, et des problèmes écologiques des sociétés urbaines.

La Commission économique pour l'Europe tient présentement à Prague une Conférence sur les problèmes relatifs à l'environnement et le Canada y est représenté. La Commission projette également la tenue à Leningrad, en août, d'un Colloque sur la pollution de l'air et de l'eau dans l'industrie du charbon et de l'acier.

Le 10 juin, je me trouverai à la tête de la délégation canadienne qui participera à la deuxième réunion ministérielle de la Commission mixte internationale

convoquée pour étudier la question de la pollution des Grands lacs. La délégation se composera de représentants des provinces concernées par ce problème. Il est à espérer que la réunion permettra à toutes les parties en cause de faire l'accord sur les normes de qualité des eaux des Grands lacs et que des dispositions seront prises pour permettre à la Commission mixte internationale d'assumer des responsabilités accrues en ce qui concerne la protection de ces normes.

Le ministère était cependant prêt à faire face à cette soudaine multiplication de travaux sur la qualité de la vie. La Direction des relations scientifiques et des problèmes environnementaux, créée en 1970, a été restructurée et porte maintenant le nom de Bureau des affaires économiques et scientifiques. En plus de coordonner la participation du Canada aux divers mouvements internationaux, le Bureau est chargé de l'établissement d'accords bilatéraux, tel l'accord scientifique et technique conclu avec l'Union soviétique l'automne dernier. Le Bureau s'occupe également de tous les intérêts nationaux particuliers au Canada dans le domaine général des sciences et dans celui, plus particulier, de la protection de l'environnement.

Revenant pour quelques instants aux Nations Unies, mentionnons que l'Étude sur la politique étrangère déclare que le Canada donnera, au cours de la décennie actuelle, la priorité aux efforts de l'ONU visant à régler la question du contrôle des armements et du désarmement. Dans ce domaine, notre pays a fait une importante contribution au Traité de contrôle des armements au fond des mers, dont la conclusion a eu lieu dernièrement et il poursuit ses efforts en vue d'un arrêt complet des essais nucléaires et de l'interdiction d'utiliser des armes chimiques et biologiques en temps de guerre. A L'OTAN, nous travaillons avec nos alliés à mettre au point la réduction équilibrée des forces en Europe, et en tant que groupe, nous participons aux consultations tenues avec les États-Unis en vue des négociations sur la limitation des armements stratégiques.

L'Étude parle aussi de la nécessité où le Canada se trouve de projeter à l'étranger l'image d'un pays bilingue et multiculturel. La normalisation de nos relations avec la France fait actuellement des progrès et il en est de même de notre aide au développement des pays francophones d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes. L'Agence de Coopération culturelle et technique, dont la création est un succès, tiendra sa première conférence officielle au Canada l'automne prochain. Tout ceci montre clairement que le Canada a réussi par ses efforts à se faire accepter sur le plan international comme pays d'expression française aussi bien que d'expression anglaise.

J'ai visité dernièrement cinq pays en voie de développement d'Afrique, certains francophones et d'autres anglophones. Je crois savoir que vous allez bientôt porter votre attention sur les problèmes de ce continent et je serai heureux d'en discuter avec vous le mois prochain.

Toutes ces activités, et toutes celles du Canada ne peuvent s'envisager en dehors de la toile de fond que constituent nos relations extrêmement complexes avec les États-Unis. Le document général dit, en parlant du problème qui est au centre des préoccupations du Canada, qu'il s'agit de « vivre en harmonie avec la

plus grande puissance du monde, tout en conservant nos caractéristiques propres. » Il reconnaît également, dans les États-Unis, notre ami et notre allié le plus sûr. Nous sommes là en terrain connu. Je ne m'y engagerai pas une nouvelle fois, sinon pour préciser que tout en acceptant de vivre en état d'interdépendance avec notre voisin nord-américain et d'être reconnaissants de cette situation, nous devons veiller constamment à préserver l'indépendance de pensée et d'action essentielle et fondamentale qui nous permet de conserver notre identité nationale.

Ces brefs commentaires n'ont fait qu'effleurer le travail qu'accomplit le ministère pour mettre en pratique les documents sur la politique étrangère du Canada, mais notre tâche est loin d'être terminée. Je suis convaincu que le ministère, affermi et modernisé, continuera à remplir ses tâches avec compétence et efficacité.



A son arrivée à l'aéroport d'Ottawa, Son Altesse impériale Farah Pahlavi Shahbanou d'Iran accepte des fleurs de la fillette de huit ans de M. Esmond Butler, secrétaire du gouvernement général, en présence de leurs Excellences, le gouverneur général et M^{me} Michener.

L'Impératrice a fait en juin une visite de cinq jours au Canada, pendant laquelle elle a présidé aux cérémonies marquant le vingt-cinquième centenaire de son pays à Terre des Hommes à Montréal.

Les affaires extérieures au Parlement

Visite du premier ministre en Union soviétique

Le premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau, a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes, le 28 mai dernier:

... L'Union soviétique occupe un vaste territoire couvrant 11 fuseaux horaires, — dont je ressens encore l'effet —, et dont le climat peut aller des déserts torrides de l'Asie centrale aux températures glaciales de l'Arctique. Pendant ma visite, le Gouvernement soviétique m'a fait visiter, outre Moscou, six grandes villes du pays. Nous avons parcouru quelque 12,400 kilomètres. Deux de ces villes, Mourmansk et Norilsk, sont situées au-delà du Cercle polaire et constituent les deux agglomérations les plus importantes au monde à être situées sous une telle latitude. J'ai pu y constater les avantages qu'offrirait au Canada le développement du Nord grâce à une collaboration et à des échanges plus étroits avec l'Union soviétique.

Le voyage en URSS, qui s'est terminé il y a juste trois heures, constituait la première visite d'un premier ministre canadien en exercice, dans ce pays. Ce n'était cependant pas la première fois qu'un ministre canadien se rendait en Union soviétique. Nos relations avec ce pays se sont développées et ont gagné en complexité depuis que le Canada a ouvert pour la première fois une ambassade à Moscou au début des années 40.

... Notre pays est depuis longtemps lié par des accords et des traités avec le Gouvernement soviétique. Notre premier accord commercial a été signé en 1956. Depuis lors, chaque année, sauf 1969, la balance commerciale nous a été favorable et souvent de façon marquée. J'ajouterai que, pendant mon séjour à Moscou, nous avons fait la revue de notre commerce de blé et les Soviétiques nous ont donné l'assurance que le Canada serait la première source d'approvisionnement à laquelle ils feraient appel en cas de besoin de cette denrée. En janvier dernier, le ministre de l'Industrie et du Commerce a signé avec l'URSS un important accord sur l'application industrielle de la science et de la technologie. C'est dire, d'une part, que l'URSS reconnaît que le Canada grandit en importance du point de vue du développement technologique et, d'autre part, que nous nous rendons compte des importants progrès réalisés par les Soviétiques dans un certain nombre de domaines.

Nombreux contacts avec l'URSS

Le Gouvernement n'est pas seul à manifester un intérêt accru à l'Union soviétique. Des contacts nombreux et variés ont été établis ces dernières années par des personnes qui voient dans l'Union soviétique un proche voisin, un pays d'une grande influence, un marché et un associé commercial fort prometteurs, le foyer

de grandes réalisations culturelles, et un pays fascinant. Nous avons beaucoup à gagner à nous mieux connaître, je crois

Hommes d'affaires, intellectuels, artistes, athlètes et touristes canadiens se rendent de plus en plus nombreux en Union soviétique et y ont un succès considérable. Hier lors du passage de mon groupe à Leningrad, on y déchargeait une cargaison précieuse de véhicules lourds de modèle avancé que les Russes avaient achetés chez un fabricant de Calgary. Plus tôt au cours de ma visite, j'ai été fort heureux d'apprendre qu'une jeune fille d'Edmonton, M^{lle} Elizabeth Carruthers, s'était classée première à l'une des épreuves du championnat de plongeon à Riga et que deux de ses compatriotes s'y étaient classées troisième et quatrième.

Objet du protocole

Comme de telles expériences ne cessent de se multiplier, il n'était que naturel de chercher à mettre de l'organisation et de l'ordre dans les rapports canado-soviétiques, et c'est là l'objet du protocole signé à Moscou, la semaine dernière et déposé à la Chambre le même jour par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Ce document, que j'estime important, contribue beaucoup à mettre les consultations canado-soviétiques sur un pied d'égalité avec celles que nous avons depuis des années avec la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Japon Une entente semblable a été conclue avec le Mexique lors d'un périple du comité ministériel en Amérique latine, et des accords de consultations périodiques tant avec la Nouvelle-Zélande qu'avec l'Australie ont été conclus lors de mes visites dans ces deux pays, en mai dernier.

Cet élargissement des relations du Canada avec l'étranger continue de prendre de l'ampleur; la révision de notre politique extérieure en a d'ailleurs fait état. Les principes énoncés dans cette révision ont fait l'objet d'un examen approfondi par un comité du Parlement et ont donné lieu à de nombreuses discussions un peu partout dans le pays. La politique étrangère de notre Gouvernement s'efforce, là où elle le peut, à contribuer au maintien de la paix dans le monde, et à renforcer nos relations avec un certain nombre de pays. Dans un cas comme dans l'autre, le but de cette politique est de servir les valeurs et les intérêts fondamentaux du Canada. Le protocole canado-soviétique constitue une étape normale de la réalisation de cette politique.

Comme l'indique le communiqué déposé à la Chambre ce matin, le protocole prévoit des consultations continues, à divers niveaux, sur des questions semblables à celles que j'ai discutées avec les dirigeants soviétiques, le Président Podgorny, le premier ministre Kossyguine, et le secrétaire général Brejnev. Le communiqué fait allusion à l'importance de diminuer les tensions internationales, et d'établir la stabilité et la détente en Europe. Le communiqué formule également des vœux quant à la coopération économique, scientifique et technologique; quant au commerce canado-soviétique, et à la mise en valeur de l'Arctique et des régions septentrionales, y compris la sécurité maritime et la prévention de la pollution.

Le communiqué insiste également sur l'importance de la prochaine conférence des Nations Unies sur l'environnement; il exprime la conviction que les problèmes internationaux doivent être résolus conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, et que l'Organisation des Nations Unies doit connaître une plus grande efficacité. Enfin, le communiqué reflète la satisfaction qu'inspire la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité interdisant le dépôt d'armements de destruction massive au fond des océans

. . . . Je me permets de rappeler à la Chambre que la révision de notre politique extérieure nous a amenés à conclure qu'il nous fallait exploiter avec vigueur les occasions de promouvoir les intérêts du Canada; que, partout où la chose serait possible, nous ne nous contenterions pas d'attendre passivement les événements pour, ensuite, y réagir; que, bref, nous chercherions à mettre en oeuvre de la façon la plus judicieuse et la plus avantageuse possible le vaste éventail d'options politiques qui s'offre au Canada, ce pays qui jouit d'un si haut prestige à l'étranger.

Ce que nous avons entrepris à cet égard, nous allons le poursuivre.

Regard neuf sur le monde actuel

Sans altérer de quelque façon notre amitié et nos contacts avec des pays comme les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et d'autres avec lesquels nous avons une longue tradition de relations amicales, c'est avec un regard neuf que nous avons examiné le monde actuel et les intérêts que nous y avons. Alors que certaines régions du monde, dans le passé, n'avaient pas fait l'objet d'une attention particulière de la part du Canada, nous avons lucidement pris l'initiative de chercher à nous y faire des amis, d'éventuels associés commerciaux, à y voir de riches réservoirs d'information et de conseils pour de la sorte, mieux affirmer l'indépendance du Canada, un Canada qui ne doit pas être dans une situation d'excessive dépendance ou sujétion vis-à-vis de quelque État ou groupe d'États que ce soit; bref, un Canada doté de sa propre identité et reconnu comme tel, tant par les Canadiens que par les citoyens des autres pays.

Nous avons été actifs dans le monde là où le Canada peut apporter une contribution positive et utile: aide économique et technique, par la création du Centre canadien de recherches pour le développement international; introduction de nouveaux principes juridiques concernant la prévention de la pollution des eaux au large de nos côtes et la protection des pêcheries; diverses études et propositions dans les domaines du désarmement et du contrôle des armements. Nous nous sommes tournés vers l'Amérique latine, et nous tentons d'obtenir le statut d'observateur permanent à l'Organisation des États américains; nous avons fait connaître nos nombreux intérêts à l'égard des pays aux confins de l'océan Pacifique; nous avons modifié notre politique de défense de façon à en éliminer tout élément qui pourrait être considéré de nature agressive, tout en nous assurant que cette politique réponde de manière satisfaisante et certaine aux besoins du Canada en matière de défense nationale; nous avons réussi à établir des relations officielles et utiles avec le pays le plus peuplé au monde, la République populaire de Chine;

nous avons participé avec joie à la fondation de la nouvelle organisation des États francophones.

Cela nous l'avons accompli, tout en demeurant membre de l'OTAN et du NORAD, tout en renforçant nos relations avec des organisations d'ordre économique, comme l'OCDE et le GATT, tout en contribuant d'une façon efficace et constructive aux Nations Unies et au Commonwealth.

Cette activité est bonne en soi: elle est bonne pour le Canada, et je suis convaincu que la plupart des Canadiens lui accordent leur appui.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer ma visite en Union soviétique. Tout comme nous avons toujours compté avec les États-Unis, au sud, et avec l'Europe, à l'est, et, plus récemment, à l'ouest, avec l'Asie, nous ne devrions pas négliger notre voisin du nord. Les relations canado-soviétiques d'après guerre n'ont pas toutes été de nature saine ou souhaitable. Je n'ai pas la naïveté de croire que, grâce à ce protocole, nos deux pays établiront soudainement des rapports tout empreints de douceur et de tendresse. Comme je l'ai dit dans le discours que j'ai prononcé au Kremlin, de nombreuses divergences fondamentales subsistent entre nous, différences qui tiennent à des conceptions profondément enracinées ayant à leur origine des facteurs historiques, géographiques, idéologiques, économiques, sociaux et militaires.

Intensification des relations et des efforts de compréhension

Mais assurément, ces divergences ne sauraient être résolues, ces conceptions ne sauraient disparaître que si l'on intensifie les contacts et les efforts de compréhension. C'est ce que propose le Protocole. C'est ce que, d'une autre manière, réalisent les visites de premiers ministres. Elles créent, grâce aux plumes des journalistes et aux caméras des photographes, l'occasion de renseigner les peuples canadien et soviétique — sur leur histoire respective, leurs souffrances, leurs aspirations.

Personne ne peut parcourir l'Ukraine sans être sensible à la volonté instinctive et passionnée de paix de la part d'un peuple qui au cours de la Seconde Guerre mondiale a perdu neuf millions de ses compatriotes, chiffre qui atteint presque celui de la population tout entière du Canada à l'époque. Nul ne peut traverser les cimetières de Leningrad, voir les tombes communes de dizaines de milliers de résidents de cette ville morts de faim au cours du cruel siège de 900 jours, sans comprendre que le peuple russe a une peur terrible d'une répétition d'une expérience que les Canadiens ont eu le bonheur de ne jamais subir. La mort de la moitié de la population d'une ville, 600,000 femmes, enfants et civils, n'a épargné aucune famille de Leningrad. Les survivants de ce conflit cruel ne considèrent pas la guerre comme une abstraction, une activité glorieuse ou un moyen sérieux de régler les différends. Pour eux, la guerre signifie la perte devant leurs propres yeux d'être chers, du foyer, des biens, de l'espoir.

Pour arriver à une paix satisfaisante, juste et durable, il faut un climat de confiance, un climat dans lequel des hommes évoluant dans des systèmes socio-

économiques différents puissent se faire confiance. Il n'est pas facile d'y parvenir, mais il n'y a par ailleurs aucun doute quant à sa nécessité. De plus, la confiance ne peut régner qu'en multipliant les contacts entre les gouvernements et les peuples. C'est ainsi que graduellement, et parfois avec peine, nous pourrions poursuivre et accélérer la lente ascendance vers un monde dans lequel les buts premiers de tous les gouvernements de la terre sont la justice sociale, le respect des droits de l'homme et la dignité de tous les êtres.

Car, nulle part ailleurs qu'au Canada, on ne peut trouver une bonne volonté et une tolérance aussi manifestes. Les Canadiens sont doués d'une qualité peu commune en ce sens qu'ils forcent tous les hommes, où qu'ils soient, à poursuivre ces buts universels. C'est ce que j'ai essayé de faire en Union soviétique alors que j'exprimais au président Kossyguine l'inquiétude générale causée au Canada par le prétendu refus du Gouvernement soviétique de permettre aux Juifs d'émigrer en Israël ou ailleurs, à leur gré. M. Kossyguine m'a assuré que ces allégations n'étaient pas bien fondées et, qu'en particulier, son Gouvernement avait depuis des mois permis à un grand nombre de Juifs soviétiques d'émigrer en Israël. J'ajoute que la déclaration de M. Kossyguine a été confirmée par le Gouvernement canadien par d'autres sources indépendantes.

J'ai profité de l'occasion qui m'était offerte pour insister auprès de M. Kossyguine afin qu'il permette aux personnes de toute origine ethnique qui auraient des parents au Canada, de venir ici et de réunir les nombreuses familles qui ont été tragiquement séparées depuis des années. Il m'a assuré que son Gouvernement ne mettait pas des barrières injustifiées sur la route des personnes en question et il m'a promis qu'il prendrait connaissance personnellement de la liste de leurs noms que j'avais emportée avec moi à Moscou.

Dans un tout autre domaine, j'ai pu discuter avec M. Kossyguine des préoccupations et des craintes exprimées par nos pêcheurs de la Côte est au sujet des pratiques de la flotte de pêche soviétique dans l'Atlantique. Je lui ai signalé l'énorme accroissement depuis quelques années de leurs prises, la diminution des prises canadiennes et la nécessité vitale de préserver cette importante ressource alimentaire dans l'intérêt des deux pays. M. Kossyguine a observé que l'Union soviétique était partie à la Convention des pêcheries de l'Atlantique Nord et qu'elle avait tout intérêt à ce que les réserves de poisson durent longtemps et soient florissantes. Nous avons convenu que cette question méritait d'autres entretiens.

Le temps seulement dira si l'accueil chaleureux qui m'a été réservé en URSS marque le début de relations canado-soviétiques avantageuses, comme nous l'espérons tous. Je préfère être optimiste et je recommande instamment à tous les ministères de l'État de tirer profit de ces nouvelles ouvertures et, aux hommes d'affaire canadiens de relever ce nouveau défi. Je peux assurer aux dirigeants russes que rien n'entrave le désir des Canadiens d'améliorer nos relations et de les rendre réciproquement salutaires. Dans la poursuite de ces objectifs, je suis heureux de signaler à la Chambre que l'ambassadeur du Canada en Union soviétique, M. R. A. D. Ford, jouit d'une excellente réputation, qu'il fait preuve d'une

compétence impressionnante et qu'il est secondé par un personnel consciencieux et expérimenté.

La Chambre est au courant de l'invitation que j'ai faite au président Kossyguine de visiter le Canada au moment opportun pour chacun de nous, et il a accepté avec plaisir. Je suis certain qu'à cette occasion, les Canadiens accueilleront le leader soviétique avec la même cordialité et la même sympathie dont j'ai été l'objet dans toutes les villes que j'ai visitées. Je suis particulièrement reconnaissant à M. Kossyguine qui a passé environ 20 heures avec moi et dont la fille a agi pendant tout le voyage comme hôtesse auprès de ma femme.

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de faire le voyage. Je suis heureux d'être de retour. Je me réjouis de ce que la visite semble avoir des résultats favorables.

Le protocole canado-soviétique

Le 28 mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes:

. . . La Chambre sait que selon notre constitution, le pouvoir de conclure des arrangements avec d'autres pays appartient clairement à la Couronne, c'est-à-dire au gouvernement. Je ne crois pas qu'il y ait désaccord à ce sujet . . . L'usage au Canada a toujours été de déposer les documents importants à la Chambre dès que le permettent les circonstances. Les députés savent qu'en l'occurrence, le protocole a été déposé le 20 mai, un jour après qu'il a été signé à Moscou. Ce protocole prévoit des consultations sur un grand nombre de sujets entre le gouvernement du Canada et celui de l'Union soviétique. Il n'est pas unique, car il s'agit du dernier d'une série d'arrangements de consultations conclus par différents gouvernements canadiens; l'un des premiers a été conclu avec . . . les États-Unis¹.

Voyons ce qui s'est passé à cette occasion. Cet arrangement a été conclu en 1953 à la suite d'un échange de notes entre les deux gouvernements. Les députés ne mettront certainement pas en doute l'importance de ce document. Si j'avais été secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'époque, j'en aurais parlé comme d'un document important et historique, ce qui est exactement ce que j'ai dit l'autre jour du protocole de consultations conclu avec l'Union soviétique, et je ne crois pas que les députés mettent en doute non plus l'utilité pour le Canada de ce comité conjoint qui, à de rares exceptions près, se réunit chaque année pour débattre des questions de fond. Il n'y eut aucun débat à la Chambre des communes avant l'échange de notes. Il fut signalé à la Chambre tout comme j'ai signalé au nom du gouvernement la signature du protocole conclu avec l'Union soviétique.

¹ Échange de notes (12 novembre 1953) entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un accord portant création d'un Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques.

J'en arrive maintenant à un cas peut-être encore plus significatif. . . . Il s'agit du comité ministériel canado-japonais, créé le 26 juin 1961. . . . Ce comité a tenu depuis des réunions régulières et s'est avéré un instrument utile pour la conduite de nos relations avec notre voisin occidental. En fait, parmi les instruments prévoyant des consultations, et nous en avons fort peu, celui-ci a été le deuxième créé et il est aussi un document historique important. . . .

Les arrangements de ce genre sont de nature habilitante et n'imposent pas nécessairement des obligations aux intéressés. Une commission mixte canado-mexicaine a été établie à la suite d'un échange de notes le 22 novembre 1968, sans débat préalable à la Chambre. Je le signale aux députés, car cela montre la souplesse de ces arrangements. De fait, la commission mixte ne s'est pas encore réunie. Cela ne veut pas dire que le gouvernement n'attache pas une grande importance à nos relations avec le Mexique ou que la commission ne se réunira pas. De fait, je pense qu'elle siègera cette année, mais il s'agit d'une question de commodité et par conséquent, des arrangements de ce genre sont fort flexibles. Ils sont efficaces dans la mesure où nous le voulons. Voilà ce que prévoient en fait ces arrangements.

Comme je l'ai signalé, la forme dans laquelle ces arrangements sont établis peut varier selon les circonstances. Nous avons également des accords avec la France prévoyant des consultations semi-officielles. Nous avons une commission mixte. Ces accords ont été conclus sans échange de correspondance et sans débat à la Chambre; ils ne s'en sont pas pour autant avérés moins fructueux et constructifs.

Je ne tiens pas à passer en revue aujourd'hui les circonstances dans lesquelles tous nos accords similaires au protocole canado-soviétique ont été conclus. Outre ceux que je viens de mentionner, nous avons des accords de consultation avec la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Tunisie. Aucun d'eux n'a été conclu à la suite d'un débat à la Chambre.

Politique étrangère inchangée

On ne saurait prétendre que la signature du protocole laisse augurer d'une révision de notre politique étrangère. Le premier ministre a publiquement déclaré à Moscou que M. Kossyguine avait signé le protocole en sachant pertinemment que le Canada avait l'intention de demeurer membre à part entière de l'Alliance de l'Atlantique Nord et de collaborer étroitement avec les États-Unis pour la défense de l'Amérique du Nord. Le premier ministre et moi-même, à plusieurs occasions, avons fait connaître, à la Chambre comme en public, notre ferme intention d'accroître nos relations bilatérales avec les pays de l'Europe orientale. Il suffit pour s'en rendre compte de se référer à notre document: *Politique étrangère au service des Canadiens*.

Dans ses efforts vers la détente, l'Alliance de l'Atlantique Nord a fait valoir à ses membres, dont le Canada, les avantages que présenterait une multiplication des contacts et des consultations avec les pays membres du Pacte de Varsovie,

si bien que loin d'entreprendre une action qui mettrait nos alliés dans une situation délicate, nous appliquons en fait une politique qui a été jugée propre à promouvoir la paix et la stabilité dans le monde.

A ce sujet, les députés se souviendront qu'un protocole prévoyant des consultations sur des questions très diverses a été signé à Moscou en octobre dernier par M. Podgorny, président de l'Union soviétique, et M. Pompidou, président de la République française, alliée du Canada au sein de l'OTAN. . . . Je peux assurer la Chambre que la France n'a pas consulté ses Alliés avant de signer ce protocole avec l'Union soviétique. Nous ne nous y sommes pas opposés. Nous l'avons accueilli avec satisfaction Je sais que ce protocole canado-soviétique sera accueilli par nos Alliés comme la mise en oeuvre d'une politique ferme et avouée de l'OTAN.

Le progrès des relations bilatérales entre le Canada et l'Union soviétique a été régulier et positif, quoique marqué de plusieurs reculs. Après l'euphorie qui a suivi l'après-guerre immédiat, nos relations ont été, pourrait-on dire, correctes. La guerre froide s'est brièvement attiédie en 1955-1956, et le Canada et l'Union soviétique signaient un accord commercial à Ottawa le 29 février 1956. Le très honorable Lester B. Pearson, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, rendit ensuite visite à l'Union soviétique. C'était la première fois qu'un de nos secrétaires d'État aux Affaires extérieures se rendait en Union soviétique.

Intensification des relations canado-soviétiques

On peut dire que la phase actuelle de nos relations avec l'Union soviétique a commencé en 1965, alors qu'ont eu lieu les premiers échanges d'étudiants et la première affectation de journalistes canadiens à Moscou. Ces événements ont été la conséquence de nos premières ventes considérables de blé et de la détente qu'cet entraînée le règlement de la crise de Cuba et la signature du Traité d'interdiction des essais nucléaires. La continuation des ventes de blé et le besoin croissant de l'Union soviétique de puiser aux sources technologiques occidentales ont encouragé ce pays à rechercher des relations plus étroites et des échanges culturels, technologiques et scientifiques plus vastes avec le Canada. La participation de l'Union soviétique à Expo 67 a permis au vice-premier ministre Polyansky de venir au Canada en 1966 et en 1967. Divers autres ministres soviétiques ont aussi visité Expo 67, de même qu'environ 6,000 autres citoyens soviétiques. La même année, le sénateur Martin, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a visité l'Union soviétique, ainsi que d'autres ministres canadiens.

L'Union soviétique, après le gel des relations Est-Ouest suscité par l'invasion de la Tchécoslovaquie, s'est empressée de rétablir des contacts avec divers pays occidentaux, y compris le Canada. En juillet 1969, M. Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, déclarait:

Le gouvernement de l'Union soviétique attache une grande importance à ses relations avec le Canada. Ces dernières années, un accroissement de liens réciproquement avantageux s'est produit dans les domaines économique, technique, scientifique et culturel et a créé un terrain propice aux relations politiques entre les deux pays. Nous espérons que nos relations avec le Canada s'intensifieront encore.

C'est peu de temps après que M. Gromyko est venu à Ottawa, en octobre 1969. Cette visite a donné une nouvelle impulsion aux négociations en vue de l'Accord sur la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie, signé au nom du Canada par le ministre de l'Industrie et du Commerce, au mois de janvier de cette année. Le Canada a réagi avec prudence à ces initiatives des Soviets et il continuera de le faire, après mûre réflexion, et en tenant compte de nos buts et objectifs nationaux.

D'autre part, toutes les fois que nous n'étions pas d'accord avec l'Union soviétique, nous n'avons pas hésité à le lui faire savoir, et le plus clairement possible. Il en fut ainsi, par exemple, au sujet de l'invasion de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie et lors des procès des Juifs soviétiques à Leningrad. Les députés ne devraient pas s'imaginer que des dispositions de consultation comme le Protocole ne sont utiles que dans le cas de nations avec lesquelles nous sommes fondamentalement d'accord. A vrai dire, ils peuvent être plus utiles lorsqu'il y a désaccord fondamental. En signant ce protocole, M. Kossyguine a démontré le désir des Soviets de discuter avec nous des questions de politiques soviétiques qui pourraient nous susciter des ennuis et de l'inquiétude.

Cette revue de l'évolution des relations entre le Canada et l'URSS depuis la guerre est une esquisse qui en fait voir les grandes lignes. Je n'ai pas l'intention de faire une leçon d'histoire aujourd'hui, mais je veux rappeler à la Chambre qu'en dépit des reculs, il y a eu une amélioration soutenue, même si elle fut lente, de nos contacts avec l'Union soviétique. . . .

Bien qu'il s'agisse d'un nouveau fait historique important, nous partageons certaines inquiétudes de l'Union soviétique. Étant les deux principales puissances circumpolaires, une responsabilité spéciale nous incombe à l'égard de l'Arctique. Nos deux pays possèdent des immensités de toundra riche en ressources minérales mais présentant des problèmes considérables en matière de mise en valeur et d'écologie. Nous avons beaucoup à apprendre de l'Union soviétique dans ce domaine alors que dans celui de la technologie et des industries secondaires peut-être pouvons-nous lui apprendre quelque chose.

Ce ne sont pas les hasards de l'histoire qui ont fait que le Canada a conclu une série d'accords de consultation pendant la dernière décennie. C'est la mise en pratique d'une diplomatie nouvelle et dynamique, rendue possible par le grand développement des moyens de communication. Les ministres et les représentants des gouvernements n'ont plus à recourir uniquement à des communications écrites et télégraphiques; après un bref préavis ils peuvent se rencontrer régulièrement et discuter face à face de leurs problèmes communs ou des problèmes mondiaux. J'espère qu'au cours de cette ère nouvelle de diplomatie dynamique nous parviendrons à éviter les malentendus et les erreurs qui ont provoqué autrefois des conflits généralisés.

Réunions internationales

Le 14 juin M. Sharp a fait le rapport suivant à la Chambre des communes:

Monsieur l'Orateur, de retour à la Chambre après deux semaines de rencontres qui ont eu lieu à Lisbonne, à Paris, à Washington et à New York, je désire vous faire le rapport que voici sur un certain nombre de questions importantes.

Vendredi, au siège des Nations Unies à New York, j'ai eu un entretien avec le secrétaire général et avec M. Kittani, sous-secrétaire général aux Affaires Inter-organisations, qui coordonne les entreprises de secours des Nations Unies au Pakistan oriental et au Bengale occidental. Cet après-midi, je dois rencontrer le ministre des Affaires étrangères de l'Inde, M. Swaran Singh. Ces conversations permettront au Gouvernement de déterminer les besoins actuels au Pakistan oriental et au Bengale occidental et les rouages nécessaires pour fournir des secours. Nous pourrons ainsi accorder une assistance supplémentaire des plus efficaces.

Mon collègue, le ministre de l'Environnement vous a fait un rapport sur la réunion ministérielle mixte sur la pollution des Grands lacs qui a eu lieu jeudi dernier à Washington et où je dirigeais la délégation du Canada. L'accord canado-américain que nous allons négocier au cours des prochains mois exige une collaboration intergouvernementale d'une ampleur sans précédent puisqu'il met en cause, de notre côté, les Gouvernements du Canada, de l'Ontario et du Québec et, du côté américain, ceux des États-Unis et des cinq États qui bordent les Grands lacs.

Je dois dire que j'ai été impressionné à Washington par l'attitude de tous les intéressés qui ont accepté de lutter contre la détérioration des Grands lacs, qui ont résolu en bloc de se mettre à l'oeuvre et qui les uns après les autres ont fait ressortir le caractère urgent de la tâche.

Nous nous sommes déjà attaqués au problème des deux côtés de la frontière. Dès son entrée en vigueur, l'accord fixera des objectifs précis, il accélérera les travaux et il fournira à la Commission mixte internationale les pouvoirs dont elle a besoin pour exercer la surveillance qui assurera le respect et le maintien des normes de qualité.

Transport du pétrole de l'Alaska

J'ai déjà dit à la Chambre que, au cours de notre séjour à Washington, mon collègue, le ministre de l'Environnement et moi-même avons eu un entretien avec le secrétaire Rogers au sujet du transport éventuel de pétrole depuis la baie de Prudhoe jusqu'à Seattle par le détroit Juan de Fuca et le détroit de Georgie. J'ai bien fait comprendre au secrétaire Rogers que mon dessein n'était pas, contrairement à ce que d'autres ont affirmé, de faire valoir les avantages de ce qu'on a appelé la « route du Mackenzie », mais plutôt de signaler au Gouvernement des États-Unis qu'il est de l'intérêt commun des deux pays d'éviter le risque grave de

pollution de ce que mon collègue, le ministre de l'Environnement, a décrit comme étant « essentiellement une mer intérieure autour de laquelle se trouvent de grandes concentrations humaines et des intérêts économiques importants, sans oublier des éléments naturels d'une grande beauté et d'une grande valeur récréative. »

J'ai signalé au secrétaire Rogers que le transport du pétrole par ces voies d'eau n'offre aucun avantage économique au Canada alors qu'il impose au Canada presque tous les risques de pollution par le pétrole. Nous ne pouvons pas empêcher cette éventualité par la loi, mais nous pouvons espérer que les États-Unis partageront notre souci et que, avec nous, ils ne ménageront aucun effort en vue d'empêcher une catastrophe.

M. Rogers s'est engagé à me faire savoir très prochainement quelles dispositions peuvent être prises en vue d'études conjointes portant sur ce problème de l'environnement. En retour, je suis convenu avec lui que ces études conjointes devraient englober les problèmes de la pollution par le pétrole de la côte atlantique, où le passage des pétroliers qui se rendront dans les ports du Canada pourrait porter atteinte à l'environnement des États-Unis. Je suis convaincu que nos vues sont communiquées de telle façon qu'elles aient une influence sur l'étude que feront les États-Unis de la question avant que des décisions définitives ne soient prises.

Réunion de l'O.T.A.N. à Lisbonne

À la réunion de Lisbonne des ministres des Affaires étrangères des pays de l'O.T.A.N., l'Alliance a concentré ses efforts sur la tendance très nette à la détente entre l'Est et l'Ouest, que laissait déjà présager la réunion de Bruxelles, en décembre. Cet aboutissement d'une planification soignée et d'une étude attentive des intentions des Soviétiques qui durent depuis de nombreuses années est en train de donner une nouvelle orientation à l'Alliance, où l'affrontement cède la place à la négociation. Tout comme à Washington un peu plus tard, j'ai éprouvé le sentiment de prendre part à un événement d'une importance historique.

Le progrès des entretiens des quatre puissances au sujet de Berlin a permis aux ministres d'exprimer l'espoir que, avant la prochaine réunion de décembre, ces négociations pourraient avoir atteint le stade où pourraient débiter des conversations multilatérales menant à une conférence sur la sécurité. Cela confirme l'importance que l'Alliance attache à ce que les entretiens sur Berlin parviennent à créer le climat nécessaire à la solution des problèmes européens de plus grande envergure.

La principale question étudiée à la réunion a été la proposition de l'Alliance touchant une réduction équilibrée et parallèle des effectifs militaires. Après plusieurs années de silence, les Soviétiques semblent bien avoir commencé récemment à s'intéresser à cette question. Le discours qu'a prononcé M. Brejnev à Tiflis en mai, les conversations que le Premier ministre a eues avec les dirigeants soviétiques à Moscou et le discours qu'a prononcé vendredi dernier M. Brejnev,

tout cela indique assez clairement que l'Union soviétique commence à adopter une attitude plus ouverte à l'égard de la réduction des effectifs.

Les ministres sont convenus qu'il importe de poursuivre l'examen des données susceptibles d'établir que les négociations pourraient commencer. Les ministres se sont entendus pour que leurs gouvernements intensifient leur exploration de cette question de façon bilatérale avec les pays de l'Europe de l'Est. Incidemment, permettez-moi de dire que c'est en partie à cela que s'est employé notre Premier ministre à Moscou. Ils ont aussi décidé que les sous-ministres des Affaires étrangères ou d'autres hauts fonctionnaires se rencontrent à Bruxelles à une date rapprochée afin d'évaluer les résultats des contacts exploratoires et de se consulter sur la façon d'aborder, quant au fond et à la forme, la question de la réduction des effectifs. Le Canada, a appuyé ces mesures et demandé qu'on poursuive une action plus directe. En réponse à une proposition canadienne, les ministres se sont montrés disposés à nommer en temps utile un représentant ou des représentants qui poursuivraient l'exploration actuelle au moyen d'entretiens avec l'Union soviétique et les autres gouvernements intéressés. Espérons que la réaction de l'Union soviétique et de ses alliés va indiquer une intention d'entreprendre sans retard des négociations actives sur cette question, qui est d'une importance vitale pour la sécurité et la stabilité de l'Europe.

J'ai profité de ma présence à la réunion pour avoir des entretiens bilatéraux avec quelques-uns de mes collègues des États membres. L'entretien franc et direct que j'ai eu avec M. Patricio, ministre des Affaires étrangères du Portugal, devrait intéresser la Chambre tout particulièrement. J'ai indiqué clairement au ministre l'attitude ferme qui est celle du peuple canadien à l'égard de la politique coloniale que poursuit le Portugal en Afrique. J'ai résumé à son intention les entretiens que j'avais eus en mars avec des dirigeants de l'Afrique noire. J'ai demandé avec instance au Portugal, comme je l'avais fait déjà en d'autres occasions, de faire évoluer ses territoires africains vers l'autonomie de gouvernement, cela dans son propre intérêt comme dans celui de l'humanité tout entière.

Réunion de l'OCDE à Paris

Partant de la réunion de l'OTAN à Lisbonne, je me suis rendu à Paris, où avait lieu la réunion des ministres de l'OCDE. J'étais accompagné du secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce.

La réunion a porté surtout sur les perspectives économiques, sur la création d'un organisme de niveau élevé qui s'occuperait des problèmes relatifs à la libéralisation du commerce, et sur l'aide au développement. Au sujet des perspectives économiques, le climat dominant était celui d'un optimisme prudent. On prévoyait que les États membres, en particulier ceux de l'Amérique du Nord, connaîtraient une hausse du taux de croissance du PNB. J'ai été frappé de voir dans quelle mesure les États membres font face aux mêmes soucis et aux mêmes problèmes, soit ceux du chômage, de l'inflation et des dangers qui menacent le milieu physique. Ces problèmes vont continuer de se poser à nous et les participants ont

conclu qu'il n'existe pas là de solution facile. Les ministres se sont entendus, sans qu'on entende de voix dissidente, pour dire que l'inflation ne doit pas être la rançon du plein emploi. On a insisté sur la nécessité de lutter contre la mentalité inflationniste et j'ai demandé à l'Organisation, qui est par nature, dégagée des préoccupations politiques nationales, de poursuivre et d'intensifier tant ses études sur le problème que ses efforts visant à faire mieux comprendre au public les dangers insidieux de l'inflation.

On a étudié à fond les propositions du secrétaire général touchant la création d'un groupe de niveau élevé qui serait chargé d'évaluer les problèmes courants du commerce international, d'examiner les moyens d'affronter ces problèmes et d'établir les diverses possibilités de solutions. Par cette initiative, le secrétaire général voulait aussi maintenir le niveau élevé de libéralisation déjà réalisé en matière de commerce international et empêcher une régression à cet égard. Cette initiative a reçu beaucoup d'appui et les ministres sont convenus que le groupe devait être créé. J'ai exprimé notre intention très nette de faire un apport au travail du groupe, et notre espoir de voir celui-ci engendrer de nouveaux progrès dans le domaine du commerce multilatéral sans porter atteinte aux responsabilités et aux prérogatives du GATT. La plupart des autres orateurs ont traité de ce point, auquel le communiqué fait écho. . . .

Le Centre de recherches pour le développement international

M. Sharp a fait, le 21 juin, la déclaration suivante à la Chambre des communes:

Selon la direction du Centre de recherches pour le développement international, le Conseil du Centre a approuvé les projets suivants: 1. Une recherche sur les effets des barrières non tarifaires touchant le commerce des produits entre les pays développés et les pays en voie de développement. 2. Une recherche sur le déclin de la fertilité à la Barbade. 3. Un appui financier à l'approfondissement des recherches sur la nouvelle espèce de céréale « triticales ». 4. Un appui financier à une étude portant sur l'utilisation des ordinateurs dans la préparation de listes descriptives qui permettront aux bibliothèques internationales de mieux emmagasiner et localiser les documents. 5. Une recherche visant à déterminer la possibilité technique de préserver la nourriture grâce au procédé de déshydratation osmotique. 6. Une recherche sur les causes et les motifs entraînant la migration des ruraux vers les bidonvilles dans huit pays en voie de développement. Un des principes du Centre interdit de dévoiler publiquement les projets en cours de révision par le Conseil du Centre.

Suivant la direction du Centre de recherches pour le développement international, seules les institutions peuvent bénéficier présentement de l'assistance financière du Centre. En ce qui a trait à chacun des projets sus-mentionnés, voici quelques précisions: a) \$18,750 pourront être versés à la *Private Planning Association of Canada*, à Montréal; b) \$69,000 à l'Université de Western Ontario,

de London, ainsi qu'à la *Family Planning Association* de la Barbade, et à l'Université des Antilles; c) \$12,400 à l'Université du Manitoba, à Winnipeg; d) \$28,000 au Centre de développement de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques, à Paris; e) \$6,000 à l'Institut de recherche en alimentation du ministère de l'Agriculture, à Ottawa; f) \$84,000 à INTERMET (Association internationale pour la recherche et le développement métropolitain) en collaboration avec des groupes de recherche travaillant dans les huit villes suivantes de pays en voie de développement: Bandoung, en Indonésie; Lima, au Pérou; Caracas, au Venezuela; Séoul, en Corée; Istamboul, en Turquie; Ibadan, au Nigéria; Kuala Lumpur, en Malaisie; et Manille, aux Philippines.

Tous les projets sont étudiés et approuvés ou rejetés par le Conseil du Centre de recherches pour le développement international. Le Centre étant de création toute récente, les critères sur lesquels le Conseil se base pour choisir les projets et allouer des fonds demeurent variables. Il serait contraire à la politique du Conseil, qui cherche à adopter une ligne d'action souple et pratique, que de fixer des critères rigides à ce moment-ci.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

- M^{lle} M. Albery, agent des services administratifs de classe 1, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est mutée au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M^{lle} Albery est affectée à l'ambassade du Canada à Varsovie.
- M. J. H. Allan, agent des services administratifs de classe 2, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est muté au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M. Allan est affecté au consulat général du Canada à San Francisco.
- M. G. E. Arbuthnot, agent des services administratifs de classe 3, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est muté au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M. Arbuthnot est affecté à Ottawa.
- M^{lle} E. Arnold, agent des services administratifs de classe 1, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est mutée au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M^{lle} Arnold est affectée au Bureau du premier délégué commercial à Hong Kong.
- M. J. A. Boucher, administrateur financier de classe 5, du ministère des Approvisionnements et Services, est muté au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M. Boucher est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles.
- M. A. B. Bourgeau, agent des services administratifs de classe 3, du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration est muté au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M. Bourgeau est affecté à Ottawa.
- M. J. R. A. Brissette, administrateur financier de classe 4, du ministère des Approvisionnements et Services est muté au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M. Brissette est affecté à l'ambassade du Canada à Paris.
- M^{lle} A. Cholette, agent des services administratifs de classe 1, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est mutée au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M^{lle} Cholette est affectée au Bureau du premier délégué commercial à Hong Kong.
- M^{lle} L. M. Craig, agent des services administratifs de classe 2, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est mutée au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M^{lle} Craig est affectée au haut-commissariat du Canada à Londres.
- M^{lle} T. Daignault, agent des services administratifs de classe 3, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est mutée au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M^{lle} Daignault est affectée à Ottawa.
- M. G. F. Farrow, agent des services administratifs de classe 6, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est muté au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M. Farrow est affecté à Ottawa.
- M. R. H. Field, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est muté au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M. Field est affecté à Ottawa.
- M. J. R. G. Galipeau, agent des services administratifs de classe 4, du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, est muté au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M. Galipeau est affecté à Ottawa.
- M^{lle} H. Groh, agent des services administratifs de classe 1, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est mutée au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M^{lle} Groh est affectée au consulat général du Canada à Manille.
- M. G. Hanna, administrateur financier de classe 3, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est muté au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M. Hanna est affecté à Ottawa.

- M. R. I. T. Hay, agent des services administratifs de classe 2, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est muté au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M. Hay est affecté au consulat général du Canada à New York.
- M. A. K. Johnston, agent des services administratifs de classe 3, du Conseil de recherches pour la défense, est muté au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M. Johnston est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres.
- M^{me} M. E. Kidd, agent des services administratifs de classe 1, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est mutée au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M^{me} Kidd est affectée à Ottawa.
- M. H. L. Kohler, agent des services administratifs de classe 3, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est muté au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M. Kohler est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres.
- M^{lle} M. C. McCann, agent des services administratifs de classe 1, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est mutée au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M^{lle} McCann est affectée à l'ambassade du Canada à Bangkok.
- M. G. E. Saucier, agent des achats et de l'approvisionnement de classe 3, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est muté au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M. Saucier est affecté à Ottawa.
- M. C. B. Smith, agent des services administratifs de classe 3, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, est muté au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M. Smith est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres.
- M^{lle} V. Smith, agent des services administratifs de classe 3, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est mutée au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M^{lle} Smith est affectée au consulat du Canada à Minneapolis.
- M. J. S. Sutherland, administrateur financier de classe 6, du ministère des Approvisionnements et Services, est muté au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M. Sutherland est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres.
- M. L. G. Thompson, administrateur financier de classe 4, du ministère des Approvisionnements et Services, est muté au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. M. Thompson est affecté à l'ambassade du Canada à Washington.
- M^{lle} S. V. Mutter, agent des services administratifs de classe 1, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est mutée au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. De l'ambassade du Canada à Paris, elle est affectée à Ottawa à compter du 3 mai 1971.
- M. J. Gaudreau est nommé agent du service étranger de classe 1 au ministère des Affaires extérieures à compter du 3 mai 1971.
- M. R. N. Howard est nommé agent du service étranger de classe 1 au ministère des Affaires extérieures à compter du 3 mai 1971.
- M. R. Irwin est nommé agent du service étranger de classe 1 au ministère des Affaires extérieures à compter du 3 mai 1971.
- M. L. Mayrand, ambassadeur du Canada à Cuba prend sa retraite de la Fonction publique à compter du 3 mai 1971.
- M. R. St-Martin est nommé agent du service étranger de classe 1 au ministère des Affaires extérieures à compter du 3 mai 1971.
- M. A. P. Bissonnet, ambassadeur du Canada en Argentine est également accrédité ambassadeur du Canada auprès du Paraguay à compter du 4 mai 1971.

- M^{11e} M. C. Gillies, de l'ambassade du Canada à Budapest, est affectée à Ottawa à compter du 12 mai 1971.
- M^{11e} S. Morel, agent des services administratifs de classe 1, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est mutée au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. Elle est affectée à l'ambassade du Canada à Paris à compter du 14 mai 1971.
- M. J. Bilodeau, de l'ambassade du Canada à La Havane, est affecté à Ottawa à compter du 13 mai 1971.
- M. J. L. T. M. Ouellette, du consulat général du Canada à Marseille, est muté à l'ambassade du Canada à Rome à compter du 16 mai 1971.
- M. G. A. Calkin, d'Ottawa, est muté à l'ambassade du Canada à Mexico à compter du 19 mai 1971.
- M. V. C. Lapointe, d'Ottawa, est muté au consulat général du Canada à Marseille à compter du 19 mai 1971.
- M. T. A. Keenleyside démissionne du ministère des Affaires extérieures à compter du 19 mai 1971.
- M. R. P. Archambault, d'Ottawa, est muté à l'ambassade du Canada à Bruxelles à compter du 24 mai 1971.
- M. A. D. Bryce, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté à Ottawa à compter du 24 mai 1971.
- M. J. P. Carrier, détaché au Programme des Nations Unies pour le développement à Bogota, est affecté à l'ambassade du Canada à Bogota à compter du 24 mai 1971.
- M^{11e} D. Roy, agent des services administratifs de classe 1, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est mutée au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} avril 1971. Elle est affectée à l'ambassade du Canada à Bangkok à compter du 28 mai 1971.
- M. R. K. Henry, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à Ottawa à compter du 29 mai 1971.
- M^{11e} K. J. Heller, d'Ottawa, est mutée au consulat général du Canada à New York à compter du 31 mai 1971.
- M. H. S. Sterling, de l'ambassade du Canada à Caracas, est affecté à Ottawa à compter du 31 mai 1971.
- M. J. Boyer est nommé administrateur financier de classe 1 au ministère des Affaires extérieures à compter du 31 mai 1971.

CONFÉRENCES

UIT, Conférence administrative mondiale de la radio pour les télécommunications spatiales: Genève, du 7 juin au 16 juillet.

Dix-huitième assemblée de l'OOACI: Vienne, du 15 juin au 8 juillet.

Consultation mondiale sur l'utilisation du bois dans la construction de logements: Vancouver, du 5 au 16 juillet.

Cinquième Congrès de la Fédération internationale pour le traitement de l'information: Ljubljana (Yougoslavie), du 23 au 28 août.

Quatrième Conférence sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique: Genève, du 6 au 16 septembre.

Réunion des ministres des Finances du Commonwealth: Nassau, les 23 et 24 septembre.

Quinzième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique: Vienne, du 23 au 30 septembre.

Troisième Conférence médicale du Commonwealth: Port-Louis, Île Maurice, du 2 au 2 novembre.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à Information Canada, Ottawa K1A 0S9 (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

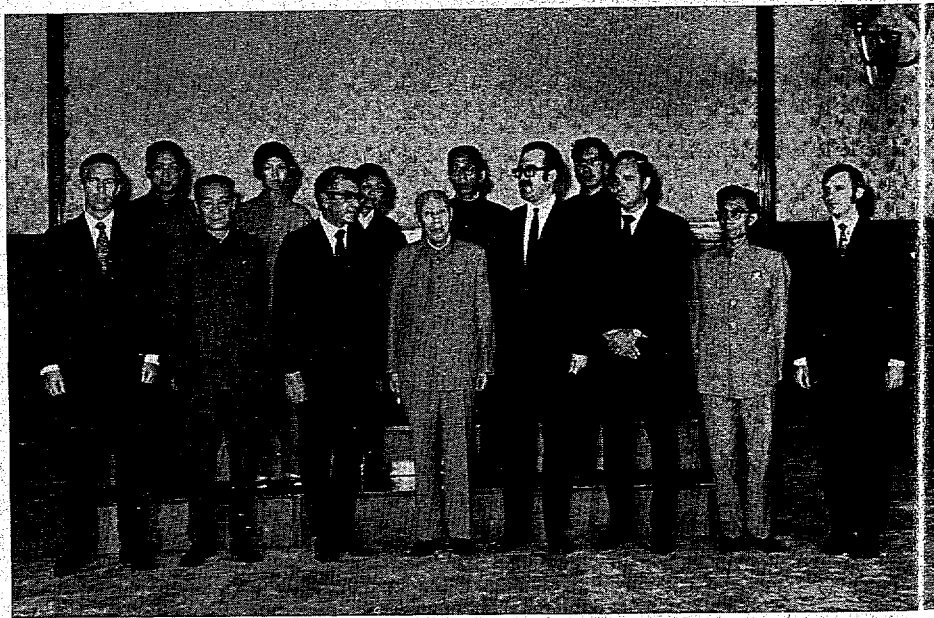
Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Vol. XXIII N° 8 *Table des matières* Août 1971

Ambassadeur du Canada accrédité auprès de la République populaire de Chine	302
Visite officielle du gouverneur général au Benelux	305
Relations canado-roumaines	312
Le partage de l'aide canadienne	314
Réunion de diplomates et d'universitaires	321
Visite de M. Chrétien en Australie et en Nouvelle-Zélande	327
Accord scientifique et technique avec la République fédérale d'Allemagne	332
Formation et perfectionnement au ministère des Affaires extérieures	334
Des stagiaires de l'UNITAR à Ottawa	337
Rendez-vous Canada	339
<i>Nominations, mutations et démissions au ministère des Affaires extérieures</i>	<i>340</i>
<i>Conférences</i>	<i>338</i>

Ambassadeur du Canada accrédité auprès de la République populaire de Chine

DANS une déclaration faite le 29 mai 1968, le premier ministre Trudeau annonçait que l'un des objectifs de la future politique étrangère du Gouvernement serait « de reconnaître la République populaire de Chine aussitôt que possible ». Après les élections de 1968, le Gouvernement chargeait le ministère des Affaires extérieures de revoir la politique du Canada à l'égard de la Chine, dans le but de trouver un fondement à l'établissement éventuel de relations avec la République populaire. Cette étude était terminée pendant l'automne 1968 et, le 10 février 1969, M. Sharp annonçait à la Chambre des communes que l'ambassade canadienne à Stockholm avait été chargée de proposer à l'ambassade chinoise en Suède l'ouverture de pourparlers touchant à la reconnaissance et l'échange d'ambassadeurs. Les réunions tenues au cours des 20 mois suivants ont mené à la publication, le 13 octobre 1970, d'un communiqué sino-canadien annonçant l'é-



L'ambassadeur du Canada auprès de la République populaire de Chine, M. R. E. Collins, et le vice-président Tung Pi-wu de la République populaire de Chine, sont photographiés avec plusieurs hauts fonctionnaires lors de la cérémonie de présentation des lettres de créance de M. Collins, qui s'est déroulée dans la Grande Salle populaire, sise à la place Tien An Men à Pékin. Au premier plan, de gauche à droite: MM. D. M. Collacott, premier secrétaire de l'ambassade canadienne; Chi Peng-fei, ministre suppléant des Affaires étrangères de la République populaire de Chine; R. E. Collins; le vice-président Tung Pi-wu; J. M. Fraser, conseiller de l'ambassade canadienne; R. G. Godson, conseiller commercial de l'ambassade canadienne; Ling Ching, ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine; D. M. Stockwell, deuxième secrétaire de l'ambassade canadienne.

tablissement de relations diplomatiques entre le Canada et la République populaire de Chine. Il était convenu que dans les six prochains mois des ambassades seraient ouvertes dans les capitales respectives des deux pays.

Ouverture d'une mission diplomatique

À la suite de ce communiqué, un groupe canadien d'étude partait pour la Chine en décembre 1970 et, en janvier 1971, l'ambassade canadienne à Pékin était officiellement en activité sous un chargé d'affaires par intérim, M. John Fraser. En février, l'ambassade chinoise sous un chargé d'affaires par intérim, M. Hsu Chung-fu, était ouverte à Ottawa. Le 13 avril, on annonçait l'échange des ambassadeurs. Un sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, M. R. E. Collins, était nommé ambassadeur du Canada en Chine, et M. Huang Hua, diplomate chevronné, était nommé ambassadeur de Chine au Canada.

Né en Chine, M. Collins était affecté au ministère des Affaires extérieures en 1940. En plus d'être directeur des affaires d'Europe, d'Extrême-Orient, d'Afrique et du Moyen-Orient au Ministère, M. Collins a servi à l'étranger à Tchong-King, à Washington, à Londres et à Moscou et comme ambassadeur auprès de la République d'Afrique du Sud avant de devenir sous-secrétaire d'État en 1965.

Parti d'Ottawa, M. Collins arrivait à Pékin au début de juin et, le 10 juin, il présentait ses lettres de créance au vice-président de la République populaire de Chine, M. Tung-Pi-wu, dans la Grande salle populaire, sise à la place Tien An Men. Les hauts fonctionnaires de l'ambassade canadienne qui assistaient à la cérémonie étaient MM. J. M. Fraser, R. G. Godson, D. M. Collacott et D. M. Stockwell. En plus du vice-président Tung Pi-wu, M. Collins était accueilli par le ministre des Affaires étrangères de Chine, M. Chi Peng-fei, et par MM. Ling Ching, Chu Chiu-sheng et Lu Tsung-ming, et Mlle Wang Hai-jung, hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères.

Présentation de civilités

Après la présentation officielle des lettres de créance et la prise de photographies, y compris le reportage en anglais télévisé par la société Radio-Canada, M. Collins et le vice-président Tung Pi-wu ont discuté diverses questions touchant les relations sino-canadiennes. A cet égard, M. Tung Pi-wu a rendu hommage au Dr Norman Bethune pour l'apport qu'il a fait à la Chine. M. Tung Pi-wu a déclaré aussi que des échanges commerciaux et économiques avaient eu lieu entre la Chine et le Canada. Il a ajouté, toutefois, qu'on avait encore beaucoup à faire de part et d'autre pour mieux se connaître et il a exprimé l'espoir que l'établissement des relations diplomatiques inciterait à plus de compréhension et à l'amélioration et à l'extension des relations mutuelles dans tous les domaines au cours de la mission de M. Collins à Pékin.

M. Collins a présenté les remerciements du Canada pour l'invitation adressée par le ministre chinois du Commerce extérieur au ministre canadien de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, pour que celui-ci dirige une délégation

canadienne en Chine afin de discuter des perspectives commerciales entre les deux pays. M. Collins a remarqué que cela était de bon augure pour les relations sino-canadiennes.

En se rappelant la période de temps que M. Collins avait passée en Chine, le vice-président Tung Pi-wu a déclaré que, depuis, de nombreux changements étaient survenus en Chine dans l'économie et dans bien d'autres domaines. Il a invité M. Collins à s'en rendre compte personnellement pour mieux comprendre les réalisations et l'attitude du peuple chinois. M. Collins a annoncé qu'il se faisait un plaisir à l'idée de renouer connaissance avec la Chine et d'étudier les événements courants.

M. Tung Pi-wu a chargé aussi M. Collins de transmettre ses compliments au gouverneur général et au premier ministre du Canada et M. Collins lui a rendu la politesse.

Visite officielle du gouverneur général au Benelux

EN avril 1971, le gouverneur général et madame Michener ont rendu une visite officielle aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg. Les États-Unis et le Brésil avaient déjà reçu en visites officielles d'anciens gouverneurs généraux et, en 1969, les Antilles du Commonwealth ont accueilli M. Michener, mais la visite au Benelux donnait, pour la première fois, l'occasion à un gouverneur général de voyager en Europe occidentale.

Des circonstances antérieures favorables se prêtaient à une visite au Benelux. L'association du Canada avec la Belgique remonte aux deux guerres mondiales, où les Canadiens ont participé à la libération du pays. Ces derniers temps, le Canada et la Belgique sont arrivés à la conclusion qu'ils pouvaient collaborer étroitement dans des secteurs tels que la francophonie; les deux pays ont signé un accord culturel en 1967 et un accord sur la coopération en sciences et en technologie en avril 1971. D'autre part, l'expérience commune de la Seconde Guerre



Le gouverneur général et madame Michener (au centre) en compagnie de Leurs Altesses royales le Grand-duc et la Grande-duchesse du Luxembourg.

mondiale et la résidence de la princesse Juliana à Ottawa ont resserré les liens étroits que nous entretenions déjà avec les Pays-Bas. De plus, le Grand-cuc actuel du Luxembourg a passé un certain nombre d'années au Canada pendant la guerre.

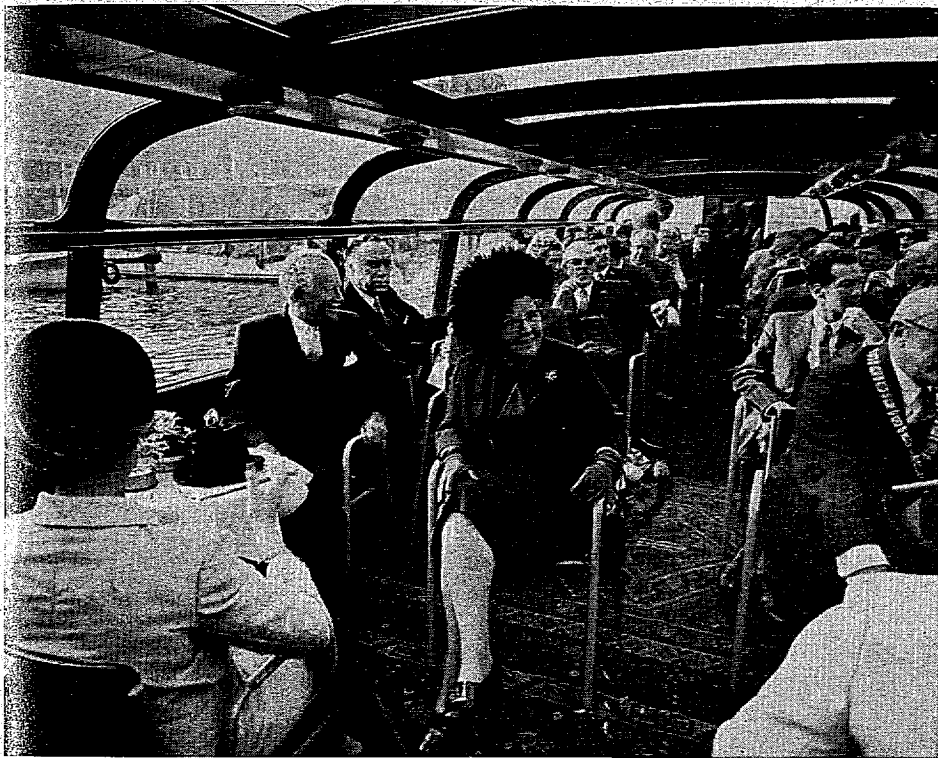
Tous ces pays sont membres de l'OTAN et sont devenus d'importants associés en matière de commerce et d'investissements. En tant que membres de la Communauté économique européenne (CEE), ils font preuve d'une grande ouverture d'esprit et, en général, ils accueillent favorablement les opinions du Canada. D'une part pour des raisons commerciales et d'autre part à cause de la présence d'immigrants du Benelux au Canada, les relations de caractère privé entre les trois pays et le Canada se sont accentuées. Sur le plan gouvernemental les relations sont excellentes. Enfin, la reine Juliana et le prince de Liège (représentant du roi de Belgique) ont tous deux rendu visite au Canada en 1967. Il convenait donc de leur rendre leur politesse.

Tout au long du voyage, le gouverneur général et madame Michener étaient accompagnés de M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et d'un petit groupe de fonctionnaires de Rideau Hall et du ministère des Affaires extérieures. Pendant son séjour, M. Sharp a eu des entretiens officiels avec les ministres des Affaires étrangères des trois pays, et, à Bruxelles, il a signé un accord avec la Belgique sur les sciences et la technologie, au nom du Gouvernement canadien. Il a également rencontré les trois premiers ministres des pays du Benelux ainsi que d'autres membres de leurs gouvernements.

Le groupe officiel s'est rendu d'Ottawa à l'aéroport de Gatwick et a séjourné à Londres à titre privé pendant le congé de Pâques. Puis, le soir du 12 avril, Leurs Excellences et M. Sharp se sont embarqués sur le navire d'approvisionnement naval HMCS *Preserver* à Portsmouth. Escortés des trois contre-torpilleurs, HMCS *Ottawa*, *Margaree* et *Assiniboine*, le gouverneur général et son groupe sont arrivés au port d'Amsterdam dans la matinée du 14 avril et de là, ont commencé la visite officielle.

Pays-Bas

Les vivantes cérémonies d'accueil se sont déroulées dans des conditions idéales; le soleil éclatant dans un ciel sans nuage et le chaud printemps donnaient à Amsterdam, ville charmante en toutes saisons, un air particulièrement attrayant. Sa Majesté la reine Juliana et son Altesse royale le prince Bernhard se trouvaient devant la gare d'Amsterdam pour y accueillir Leurs Excellences. On exécuta une salve de vingt et un coups de canon et l'orchestre de la marine royale joua « O Canada ». Après avoir rencontré le premier ministre des Pays-Bas et les membres de son cabinet, Leurs Excellences ainsi que leurs hôtes royaux ont pris place dans les voitures dorées de la Reine et se sont rendus au Palais de Dam, escortés par un détachement de la cavalerie. Plus tard dans la journée, Son Excellence a reçu le corps diplomatique, il a assisté à une réception offerte par les autorités municipales à l'hôtel de ville d'Amsterdam, puis il a fait en bateau une visite d'une heure des canaux d'Amsterdam.



Promenade en bateau à Amsterdam — Au premier plan, sa Majesté la reine Juliana de Hollande et le gouverneur général du Canada, M. Roland Michener.

Le même soir, la reine a offert un dîner de gala en l'honneur des visiteurs canadiens. A la fin du repas, Sa Majesté a commencé son discours en disant:

Votre Excellence, vous avez traversé les mers et vous êtes venu jusqu'à nous. Les océans séparent les continents et les pays mais ils relient les peuples qui naviguent comme les nôtres. Le Canada et les Pays-Bas sont deux nations . . . particulièrement liées par des circonstances récentes: hier, aujourd'hui et demain encore plus, je l'espère.

Sa Majesté a poursuivi son discours en soulignant que d'autres liens unissent les deux pays et a parlé des tâches importantes sur le plan international auxquelles le Canada et les Pays-Bas doivent faire face.

Le lendemain matin, le gouverneur général et M^{me} Michener ainsi que M. Sharp et le groupe qui les accompagnait ont pris l'avion à Amsterdam pour se rendre à la base d'aviation de Twente dans la province orientale de Overijssel. Son Altesse la princesse Margriet, troisième des quatre filles de la reine et née à Ottawa, les accompagnait. Les visiteurs ont eu l'occasion de voir l'avion NF-5, construit par la société Canadair à Montréal et mis en service par l'aviation royale des Pays-Bas.

De Twente, le groupe s'est rendu au cimetière militaire canadien de Holten, où il a assisté à une impressionnante cérémonie commémorative en l'honneur des soldats canadiens morts à la guerre. Le gouverneur général et la princesse Margriet ont déposé des couronnes de fleurs. Des écoliers néerlandais, debout à côté des

1,394 tombes, ont orné les pierres tombales de petits bouquets de fleurs. Encore une fois, les visiteurs canadiens ont été témoins du soin et de l'attention que donnent à l'entretien de ces cimetières la population néerlandaise et la Commission des cimetières militaires du Commonwealth.

Après le déjeuner, pris non loin de Holten, M. Sharp s'est rendu à La Haye pour rencontrer le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas. Pendant ce temps, Leurs Excellences ont visité l'usine moderne de Hollande Signaalaparatten située près de Hengelo, où elles ont pu voir fabriquer du matériel électronique destiné à la marine canadienne.

La journée du lendemain a été marquée par une visite faite en compagnie de la reine au jardin de renommée mondiale Keukenhof, au cœur de la région de la bulbiculture hollandaise et à proximité de La Haye. On a demandé à M^{me} Michener de présider la cérémonie du « baptême » d'une nouvelle variété de tulipe appelée « Beauté du Canada ». Les visiteurs ont eu l'occasion de se promener le long des plates-bandes et dans les serres où se succédaient magnifiquement tulipes, narcisses, jacinthes et arbrisseaux à fleurs. Plus tard dans la journée, Leurs Excellences ont rencontré la communauté canadienne lors d'une réception donnée à la résidence de l'ambassadeur du Canada, M. A. J. Pick. Ce fut ensuite, à Haarlem, la visite de l'historique musée Frans Hals. Le même soir, Leurs Excellences ont offert un dîner en l'honneur de la reine et du prince Bernhard à bord du HMCS *Preserver*. Le 17 avril au matin, Leurs Excellences ont fait leurs adieux à Sa Majesté et au prince Bernhard pour se rendre à La Haye et effectuer une visite privée à la résidence de l'ambassadeur du Canada. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est rendu pour sa part à Bruxelles, où l'attendaient un certain nombre d'engagements officiels.

Belgique

Le 20 avril, Leurs Excellences sont arrivées par avion à Bruxelles où devait commencer leur visite officielle en Belgique. Son Altesse royale le prince Albert a accueilli les visiteurs à l'aéroport national puis les a accompagnés au palais royal de Bruxelles où leurs hôtes, Leurs Majestés le roi et la reine de Belgique les attendaient pour leur souhaiter la bienvenue.

Après les cérémonies d'accueil, Leurs Excellences se sont rendues, escortées d'un impressionnant détachement de cavalerie, à la tombe du soldat inconnu (monument national de guerre de la Belgique), où le gouverneur général a déposé une couronne de fleurs et rallumé le flambeau. Au cours de l'après-midi, les visiteurs ont assisté à une réception offerte par les autorités municipales à l'hôtel de ville situé sur la célèbre Grand' Place de Bruxelles; plus tard, ils ont reçu le corps diplomatique au palais. Le même soir, le roi et la reine ont offert un dîner de gala en l'honneur des visiteurs canadiens. Au moment de porter un toast sur un ton particulièrement chaleureux et aimable, le roi Baudoin exprima la joie que lui-même et la reine éprouaient à recevoir « les représentants les plus autorisés d'un pays avec lequel la Belgique entretient une amitié nourrie du souvenir d'épreuves communes et de la promesse de liens plus étroits dans les années à venir. »

Le lendemain matin, Leurs Excellences ont visité la ville de Mons et le gouverneur de la province de Hainaut ainsi que le bourgmestre de Mons les ont reçues à l'hôtel de ville. M. Michener a déposé une couronne de fleurs sur la plaque qui a été placée à l'extérieur de l'hôtel de ville en souvenir de la libération de Mons par l'armée canadienne en novembre 1918. Le gouverneur général et madame Michener ont ensuite rencontré un groupe d'écoliers canadiens dont les parents travaillent temporairement pour l'OTAN et vivent à Casteau tout près de Mons. Les enfants ont exécuté plusieurs chants et tous, sauf un bambin de cinq ans souffrant du mal du pays, ont exprimé leur bonheur de vivre en Belgique. Son Excellence a usé de son pouvoir et a accordé une demi-journée de congé aux enfants, qui ont accueilli la nouvelle avec enthousiasme.

Après avoir déjeuné et fait quelques courtes visites à des endroits d'intérêt historique, Leurs Excellences sont retournées à Bruxelles, où elles ont assisté à une réception donnée à la résidence de l'ambassadeur, M. J. C. Langley pour leur permettre de rencontrer les membres de la colonie canadienne. M. Sharp, qui avait eu des entretiens officiels dans la matinée avec des ministres belges et avait également signé un accord sur la coopération en science et en technologie avec le Gouvernement belge, les y a rejoints.

Le soir, les visiteurs ont assisté à un récital suivi d'un souper au château de Stuyvenberg, dans la banlieue de Bruxelles; c'est dans ce château que vivait feu la reine Elisabeth de Belgique qui, au cours de sa vie longue et active, a tellement encouragé l'étude de la musique.

Leurs Excellences et M. Sharp ont passé le troisième jour de la visite officielle dans les Flandres occidentales. Ils se sont d'abord rendus à la colline 62, où le gouverneur général et Son Altesse le prince Albert ont déposé des couronnes de fleurs au pied du monument érigé à la mémoire des soldats canadiens tombés au combat. De là, le groupe s'est dirigé vers Ypres en faisant un arrêt à la Porte de Menen pour y entendre la sonnerie aux morts, qui y retentit encore chaque jour. M. Michener a observé qu'il visitait Ypres pour la seconde fois, la première visite remontant à plusieurs années, après la Première Guerre mondiale; encore étudiant à Oxford, il avait alors parcouru la région à bicyclette.

Leurs Excellences ont ensuite visité la belle ville historique de Bruges où elles ont pris leur déjeuner et fait une promenade à pied. La visite officielle en Belgique s'est terminée par un dîner offert par Leurs Excellences à bord du HMCS *Preserver* qui, dans l'intervalle, était arrivé à Anvers.

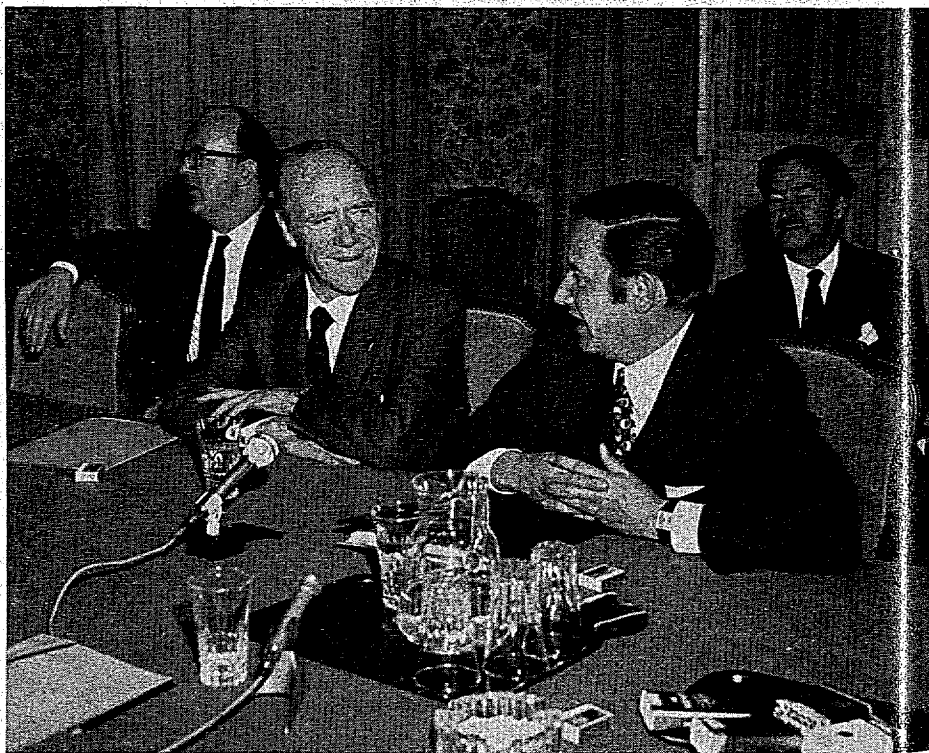
Du 23 au 25 avril, le gouverneur général et M^{me} Michener sont demeurés, à titre privé, en visite à la résidence de l'ambassadeur du Canada. Quant à M. Sharp, le matin du 23 avril, il a pris l'avion en direction de Rome où il s'est entretenu avec le ministre des Affaires étrangères de l'Italie et deux autres membres du Gouvernement italien. M. Sharp a discuté de questions relatives à l'élargissement de la CEE et d'autres problèmes d'ordre bilatéral. Le 24 avril, il a été reçu en audience par Sa Sainteté le pape.

Luxembourg

Le 26 avril au matin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rejoint Leurs Excellences à l'aéroport de Luxembourg pour commencer la visite officielle du grand-duché. Leurs Altesses royales, le grand-duc Jean et la grande-duchesse Charlotte, ont accueilli les visiteurs à l'aéroport.

Leurs Excellences ont été conduites au grand palais ducal à Luxembourg où, à midi, le gouverneur général a reçu le corps diplomatique. Pendant ce temps, M. Sharp a rencontré le premier ministre, M. Pierre Werner, puis a été invité à déjeuner par le ministre des Affaires étrangères, M. Gaston Thorn. Dans l'après-midi, Son Excellence a déposé une couronne de fleurs au pied du monument aux soldats morts à la guerre, puis les visiteurs se sont rendus à une réception municipale offerte par le bourgmestre, M^{lle} Colette Flesch. Le soir, Leurs Altesses royales les a conviés à un dîner officiel.

Le lendemain, le groupe a visité la ville de Vianden, où Victor Hugo a vécu une partie de son exil, puis la ville d'Echternach où se trouvent la basilique et la crypte de saint Willibrod, missionnaire anglo-saxon qui a répandu le christianisme dans le nord-ouest de l'Europe.



Pendant sa visite au Luxembourg, M. M. Sharp (au premier plan, à gauche) cause avec le ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, M. G. Thorn (à droite). A l'arrière-plan, on distingue (à gauche) M. J. C. Langley, ambassadeur du Canada au Luxembourg, et (à droite) M. K. W. McLellan, conseiller à l'ambassade canadienne au Luxembourg.

Au cours de l'après-midi, Leurs Excellences, accompagnées du Grand-duc et de la Grande-duchesse, ont présidé l'inauguration d'une exposition canadienne au Musée d'État du Luxembourg. On pouvait y admirer une série de peintures intitulées « Les Esquimaux vus par Matisse » ainsi que des productions de l'art canadien contemporain. Le soir, Leurs Excellences ont offert un dîner en l'honneur de Leurs Altesses royales au magnifique Nouveau Théâtre du Luxembourg, après quoi les invités ont assisté à un concert donné par Félix Leclerc.

Le 29 avril au matin, Leurs Excellences et M. Sharp ont fait leurs adieux à leurs hôtes et se sont embarqués à bord d'un avion des Forces armées canadiennes pour rentrer à Ottawa. Tous ceux qui ont participé à ce voyage au Benelux sont unanimes à dire que la visite s'est révélée un plein succès et que les relations du Canada avec les trois pays en cause s'en sont trouvées raffermies.

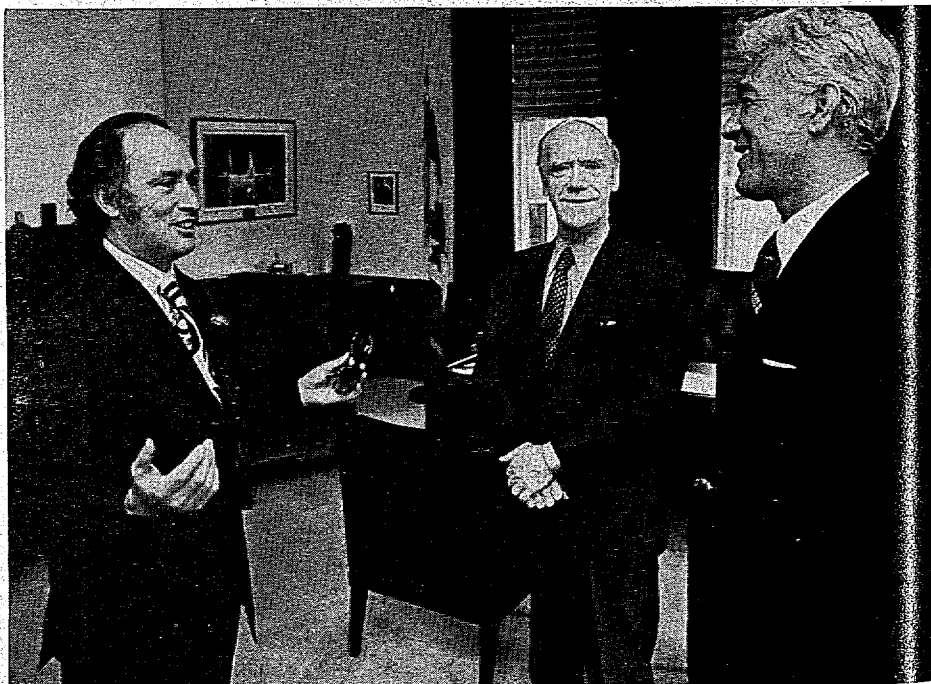


Relations canado-roumaines

LES RELATIONS croissantes du Canada avec la Roumanie furent récemment stimulées par la visite que le ministre roumain des Affaires étrangères, M. Corneliu Manescu, faisait au Canada du 15 au 18 juin, puis par l'accord sur certaines réclamations et par le nouvel accord bilatéral sur le commerce, conclus respectivement les 13 et 20 juillet.

M. et Mme Manescu, accompagnés de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et du ministère du Commerce extérieur ont officiellement visité le Canada à l'invitation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp. Ils rendaient à M. Sharp sa visite de 1970 en Roumanie; c'était le premier échange de visites des deux ministres.

Après leur atterrissage à Montréal, M. et Mme Manescu et leur suite se sont rendus en voiture à la résidence des invités du Gouvernement, sise au 7 Rideau Gate, à Ottawa. M. Manescu fut officiellement accueilli par M. Sharp et ils eurent l'occasion de s'entretenir officieusement du programme de la visite dans une atmosphère détendue. Dans la soirée du 16 juin, M. Sharp donnait un dîner officiel en l'honneur de M. Manescu.



Le ministre des Affaires étrangères de Roumanie, M. C. Manescu, (à droite) cause avec le premier ministre du Canada, M. P.-E. Trudeau, (à gauche) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. M. Sharp.

Lors de son séjour à Ottawa, M. Manescu s'est rendu chez le premier ministre M. Trudeau et il s'est entretenu avec M. Paul Martin, leader du Gouvernement au Sénat, et MM. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce et J. J. Greene, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a rencontré aussi M. Lucien Lamoureux, président de la Chambre des communes, et M. Jean-Paul Deschatelets, président du Sénat. M. et Mme Manescu furent également invités à prendre le thé avec le Gouverneur général et Mme Michener. De plus, M. Manescu et sa suite ont passé une journée au Château Montebello, à Montebello au Québec.

Questions bilatérales et multilatérales

Au cours des deux entretiens officiels, les deux ministres ont traité de questions d'intérêt mutuel portant sur les relations bilatérales et les affaires internationales. Les deux parties ont exprimé leur satisfaction à propos des progrès réalisés jusqu'ici dans l'ensemble des relations bilatérales; les relations commerciales, les affaires consulaires (y compris le problème des familles séparées), les réclamations et les échanges culturels, scientifiques et techniques ont été certaines des questions spécialement soulevées. La discussion des affaires internationales a porté, entre autres choses, sur la sécurité européenne, le désarmement et le Moyen-Orient. L'ambassadeur roumain au Canada, M. Bucur Schiopu, et l'ambassadeur canadien en Roumanie, M. Bruce M. Williams, participaient aux entretiens officiels.

Selon la déclaration que M. Sharp a faite alors, les relations du Canada avec la Roumanie « se développent et s'améliorent constamment ». De son côté M. Manescu, lors du déjeuner qu'il donnait en l'honneur de M. Sharp, le 18 juin, constatait avec satisfaction l'évolution concrète des relations canado-roumaines et exprimait le souhait que le développement actuel et futur de ces relations se poursuive à l'avantage des Canadiens et des Roumains. La visite du ministre des Affaires étrangères a sans doute grandement contribué à maintenir et à encourager l'essor des relations canado-roumaines. Elle a permis de frayer la voie à la conclusion subséquente de deux accords importants.

Le 13 juillet, les ministres des Finances du Canada et de la Roumanie, MM. Edgar Benson et Florea Dumitrescu, signaient un accord pour le règlement des réclamations pendantes faites à la Roumanie par des citoyens canadiens et le Gouvernement canadien. La conclusion de cet accord couronne les efforts déployés par les deux parties depuis 1967 en vue de résoudre le problème des réclamations. De part et d'autre, on s'est décalé satisfait que cet obstacle aux relations canado-roumaines ait finalement été surmonté.

Le 20 juillet, M. J.-L. Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce du Canada, et M. F. Dumitrescu signaient un nouvel accord bilatéral sur le commerce remplaçant l'accord original de 1968. Les exportations de la Roumanie vers le Canada continueront de jouir d'un régime tarifaire préférentiel et on s'attend à ce que les exportations du Canada vers la Roumanie s'élèvent à 20 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Le partage de l'aide canadienne

Au cours du mois de mars dernier, Le Devoir et La Presse de Montréal publiaient un échange de lettres entre M. Denis Turcotte, de Québec, et M. André Ouëllet, député et secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, portant sur la répartition de l'aide canadienne dans les pays en voie de développement. Voici le texte de cette correspondance:

L'aide du Canada est mal partagée

(par Denis Turcotte)

Le Canada, pays nanti, semble s'être indubitablement engagé dans la voie de l'aide aux pays du tiers-monde, respectant ainsi les recommandations formulées par la Commission Pearson créée à cet effet par les Nations Unies et placée sous la présidence d'un des plus illustres citoyens canadiens. Cette aide tois azimuts se fonde tout particulièrement sur des liens culturels, politiques et historiques.

C'est ainsi que dans le cadre du continent américain, après la Guyane et quelques autres territoires des Antilles anciennement britanniques, c'est maintenant au tour de la Jamaïque de jouir des faveurs canadiennes. En l'espace de quelques semaines, nous avons pris connaissance de diverses formes d'aide du Canada à l'égard de cette dernière: dons et prêts de plusieurs millions de dollars suivis de l'annonce, quelques jours plus tard, d'un accroissement des envolées aériennes régulières entre ces deux pays grâce à Air Canada, société de la Couronne, dans l'intention de développer le tourisme canadien en direction de cette île antillaise et, dernièrement enfin, la signature d'une entente fiscale touchant l'imposition de revenus qui doit encourager les déplacements des citoyens entre nos deux pays. Bref, la Jamaïque devient un sujet de conversation: tourisme, échanges de toutes formes et investissements sont là pour en témoigner. Jusqu'à Québécois, société québécoise privée, qui vient d'obtenir des autorités canadiennes compétentes, la permission d'entreprendre des vols nolisés vers ce pays tropical.

Nous n'aurions qu'à nous féliciter de ces projets d'aide canadiens à l'endroit du tiers-monde antillais si, par la même occasion, nous n'y décelions une énorme lacune: à savoir, que cette aide ne semble pas tenir compte des Antilles françaises et, à fortiori d'Haïti, pays indépendant et en voie de développement. Naturellement on nous expliquera que les Antilles anglophones et le Canada font partie du Commonwealth et que cette institution sert de cadre à de telles initiatives. Cette explication nous rappelle une époque pas bien lointaine pourtant où l'aide canadienne aux pays africains favorisait presque exclusivement les seuls pays anglophones pour des raisons analogues. Il aura fallu comme on sait, que le Québec,

au nom des Canadiens francophones, manifeste son désir de coopérer avec les pays africains de langue française pour que le Canada prenne conscience de ses responsabilités à cet égard.

Faut-il donc encore une initiative québécoise semblable pour forcer le Canada à réagir favorablement à l'endroit des Antilles francophones? Si tel est le cas, nous en concluons que les intérêts de la collectivité franco-canadienne en particulier et de la francophonie en général, sont bien mal servis par la Confédération canadienne qui ne réagit que lorsque l'unité canadienne est menacée par suite de ces irrégularités. D'ailleurs, les intentions fréquemment répétées du ministère des Affaires extérieures du Canada de « rattraper » le temps perdu dans les pays africains francophones prouvent, s'il en est besoin, le bien fondé de cet énoncé. Fort heureusement, les autorités ne s'en tiennent pas qu'à des intentions: à preuve, les témoignages de reconnaissance qui nous viennent de nombreux Africains; mais on soupçonnerait, à la vigueur et à la fréquence des déclarations des représentants du Gouvernement fédéral ayant trait aux réalisations du Canada dans ces pays, une arrière-pensée de nous cacher les manquements similaires qui ont lieu présentement dans d'autres aires géographiques telles que les Antilles par exemple.

En guise de corollaire, mentionnons que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) met à la disposition des pays francophones, une somme d'environ \$80 millions sur \$425 millions, soit moins de 20 pour cent de son budget annuel pour l'année fiscale qui débute. En outre, pour des raisons parfois justifiées, parfois discutables qu'il serait fastidieux d'énumérer, ce montant est loin d'être intégralement employé.

Quels sont donc les critères qui servent de base à la répartition de l'aide canadienne à l'extérieur? Ce n'est sûrement pas l'exclusivité du respect des exigences bi-culturelles voire, bi-nationales du Canada qui impliquerait une distribution des fonds sur la base 50-50 tout en tenant compte des États du tiers-monde qui ne sont ni francophones ni anglophones; ce n'est pas non plus sur une base proportionnelle à l'apport numérique de nos deux groupes ethniques et où le Canada français ou le Québec représente pourtant entre 29 et 32 pour cent de la population canadienne. Ces critères entrent en considération sans doute mais ne sont pas exclusifs. Il faut y adjoindre des facteurs d'ordre historique, politique, géographique inhérents au Canada et aux autres États concernés dont le cadre du Commonwealth entre autres, nous semble un exemple de choix.

Dans cette optique qui nous apparaît fort valable, nous en arrivons aux deux conclusions suivantes: ou bien la répartition de l'aide aux pays francophones, telle que décrite précédemment, ne répond pas aux normes d'équité, et par conséquent exige réparation; ou bien, l'équité dans la distribution de l'aide est respectée et alors nous réalisons avec une profonde frustration que le Canada francophone jouit d'une influence internationale bien en deçà de ce que ses potentiels démographiques et matériels lui donnent droit. Raison de plus pour rappeler aux autorités d'Ottawa qu'elles auraient tort de se satisfaire de la situation présente et qu'il serait dans l'intérêt du Canada tout entier qu'elles fassent mentir l'accusation de

négligence portée contre lui, envers les communautés francophones internes ou externes à notre pays, en faisant preuve d'initiative, pour une fois, en modifiant par des mesures internationales appropriées la situation prévalente jugée inacceptable par ses sujets francophones.

A défaut de Commonwealth français, nous suggérerions à ces mêmes autorités de recourir aux accords bilatéraux avec les pays francophones concernés. Haïti nous offre à cet égard une occasion rêvée et s'inscrit comme point de départ de telles initiatives. D'autant plus qu'il fait pendant, de par sa position géographique, aux Antilles anglophones déjà mentionnées et qu'il ouvre de vastes perspectives d'échanges. Les difficultés de ce pays sont connues et il est inutile d'y revenir. Refuser de coopérer avec lui pour causes d'incompatibilité de régime ou de difficultés administratives ou politiques, relève de fausses excuses et équivaut à un crime humanitaire ou témoigne tout au moins, d'une bien mauvaise foi de la part de nos dirigeants. Des échanges existent actuellement qui sont surtout l'œuvre d'initiatives privées. Seul le gouvernement dispose de moyens suffisants qui permettent de multiplier les échanges de façon durable et étendue. Les entreprises privées de tout genre, à l'exemple de ce dernier, suivront la voie tracée comme c'est le cas présentement dans les Antilles anglophones et ce, au plus grand bénéfice de tous les intéressés.

Enfin, nous aimerions ajouter que nous sommes conscients que l'aide totale canadienne s'adresse également aux pays en voie de développement qui n'appartiennent pas spécifiquement ni à l'un ni à l'autre des deux entités culturelles canadiennes quoique le montant nous en soit inconnu, ce qui a pour conséquence ce nous cacher le montant mis à la disposition des pays anglophones. Seulement, à la lumière des constatations précédentes, nous demeurons sceptiques quant à l'esprit qui prévaut dans le cas de ce troisième tiers-monde. On ne peut nous en vouloir de donner libre cours à notre imagination et d'en conclure que ces aides doivent tout particulièrement servir les intérêts culturels, politiques et économiques de la population anglo-canadienne en particulier, de l'anglophonie en général. Nos « Canadian Embassy » et nos « diplomates » sont là pour en témoigner.

Allons donc, messieurs du gouvernement, ne criez pas encore victoire à la suite des dernières réalisations canadiennes en Afrique francophone. Il y a des succès, soit, et nous savons l'apprécier; mais le Canada est encore bien loin ce respecter l'équité dans la répartition de son aide extérieure qui tiendrait compte des aspirations et des intérêts de ses deux communautés culturelles. Notez également que notre pays se joint aux États-Unis, à la Grande-Bretagne et à l'Australie pour subvenir aux besoins des jeunes États anglophones alors que la France est pratiquement seule pour assumer des responsabilités auprès des nombreux États francophones et que, conséquemment, elle ne peut suffire à la tâche.

Nous souhaitons que ces explications éclaireront d'un jour meilleur l'air canadienne à l'étranger et que les lacunes qu'elles dévoilent, seront comblées avec toute l'attention particulière, la bonne volonté et le rattrapage qui s'imposent.

L'aide du Canada n'est pas si mal partagée . . .

(par André Ouellet)

1. Les critères guidant l'aide canadienne à l'étranger, et particulièrement le critère linguistique

Le partage des sommes consacrées par le Canada au développement international doit certes refléter la réalité biculturelle du pays. Mais les critères qui guident l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dans ce partage ne sont pas exclusivement linguistiques. D'autres facteurs entrent en jeu dont, notamment:

- a) les demandes spécifiques d'aide en vue de projets et de programmes valables;
- b) les besoins et le degré de pauvreté de ces pays, ainsi que leur capacité d'assurer leur propre développement social et économique;
- c) la capacité du Canada de répondre à une demande et la disponibilité des ressources canadiennes requises pour satisfaire cette demande;
- d) l'intérêt du Canada dans la région d'où origine la demande, en tenant compte du fait qu'une concentration raisonnable de fonds dans un nombre restreint de pays en voie de développement accroîtra l'efficacité et la force d'impact de ces fonds et amenuisera les difficultés d'ordre administratif;
- e) les facteurs d'ordre historique, socio-politique et économique inhérents au Canada.

Comme le mentionne la brochure *Politique étrangère au service des Canadiens*, dans la section traitant du « développement international »: « chacun de ces principes peut amplement se justifier, mais chacun peut également conduire à de graves anomalies si on l'utilise comme seul critère ». Ainsi le critère de la francophonie — ou du bilinguisme national — ne peut constituer le seul critère d'assistance aux pays en voie de développement.

Monsieur Turcotte s'inquiète de ce que la proportion de l'aide consacrée par le Canada aux pays francophones soit inférieure à la proportion de la population francophone au Canada, proportion qu'il établit entre 29 et 32 pour cent. L'aide canadienne aux pays francophones ne constitue, il est vrai, qu'environ 20 pour cent de l'aide canadienne aux pays en voie de développement. Pourquoi? Monsieur Turcotte apporte lui-même certains éléments de la réponse: plusieurs États du tiers-monde ne sont ni anglophones ni francophones et le Canada, heureusement, n'a jamais limité son aide aux pays dont la langue est l'une de ses deux langues officielles. La langue ne peut pas, ne doit pas être la raison d'une aide gouvernementale; elle peut être un critère et elle ne doit être qu'un critère parmi plusieurs. Un raisonnement mathématique serait néfaste aux pays francophones, si les États-Unis et l'Angleterre, pour ne

citer que deux pays, décidaient subitement de ne plus aider les pays francophones sous prétexte que leur propre population est exclusivement anglophone. Et l'Amérique latine ne recevrait de l'aide que de l'Espagne et du Portugal! Il y a lieu de souligner de plus qu'outre l'Afrique francophone, Madagascar, le Vietnam, le Laos, le Cambodge et Haïti, il n'existe pas d'États en voie de développement dont la culture soit française. Les pays francophones en voie de développement ne constituent pas, de par leur population et leur territoire, 20 pour cent des pays en voie de développement. Il ne faudrait quand même pas souhaiter qu'afin de mieux refléter la dualité canadienne, il y ait davantage de pays francophones en voie de développement. Il est donc aisé de constater que la répartition de l'aide aux pays francophones répond aux normes d'équité. Dans ce cas, prétend Monsieur Turcotte, « nous réalisons avec une profonde frustration que le Canada francophone jouit d'une influence internationale bien en deçà de ce que ses potentiels démographiques et matériels lui donnent droit ». Cette prétention se fonde sur une fausse prémisse, celle de croire que l'influence internationale du Canada francophone se limite aux pays francophones. Un nombre considérable de Canadiens francophones œuvrent dans des pays de langue anglaise et de langue espagnole et dans des pays d'Asie, et y témoignent de la dualité canadienne. Le Canada étant de plus en plus identifié à l'étranger comme un pays biculturel, toute présence canadienne à l'étranger constitue « une influence internationale » du Canada francophone au même titre qu'elle constitue une influence internationale du Canada anglophone. L'erreur, qui est très courante, est de croire que le Canada francophone ne peut se manifester que dans les pays francophones. Je dirai qu'au contraire les possibilités de rayonnement du Canada français sont plus fortes dans des pays non-francophones qui jusqu'ici ignoraient le fait français au Canada, car dans les pays francophones, le Canada français est déjà fort bien connu. Je relève, en passant, une allusion à nos « Canadian Embassy » et nos « diplomates » et me dois de rappeler à Monsieur Turcotte que plus du quart de nos missions canadiennes à l'étranger sont dirigées par des francophones. Il est intéressant de retrouver Marcel Cadieux à Washington, Yvon Beaulne aux Nations Unies et Léo Cadieux à Paris. D'ici peu, tous nos représentants à l'étranger seront bilingues.

2. Le cas d'Haïti

Monsieur Turcotte, faisant allusion aux Antilles françaises et « a fortiori Haïti », souligne l'énorme lacune de l'aide canadienne dans cette région du monde. Il convient de rappeler que la Guadeloupe et la Martinique, qui forment avec Haïti les Antilles françaises, appartiennent à la France et dépendent exclusivement du Gouvernement français. Haïti demeure le seul état francophone indépendant dans ce secteur du globe. Le Canada ne néglige donc pas la « région » des Antilles françaises; il néglige (en matière

d'aide bilatérale) un pays francophone, Haïti, comme il a négligé plusieurs pays anglophones des Antilles ou plusieurs pays hispanophones d'Amérique latine. Et Haïti, comme ces autres pays, bénéficiera éventuellement de l'aide canadienne. Si la République d'Haïti avait fait partie de l'Agence de Coopération technique et culturelle qui groupe de nombreux pays francophones, ou si elle avait fait partie géographiquement d'une région francophone, ou si elle avait fait partie des Antilles du Commonwealth, il est fort probable qu'elle bénéficierait actuellement d'une aide canadienne directe. Mais l'histoire a fait que la République d'Haïti échappe politiquement et géographiquement à tout organisme auquel participe le Canada. Prétendre que le Gouvernement fédéral, parce que la République d'Haïti est francophone, n'aidera ce pays qu'à la suite de pressions québécoises, c'est ignorer le processus de développement du système canadien d'aide à l'étranger et c'est imputer à des motifs purement techniques une saveur politique qui n'existe pas.

Il est d'ailleurs inexact d'affirmer qu'Haïti ne reçoit aucune aide canadienne. Certes Haïti n'est pas actuellement bénéficiaire d'une aide bilatérale, i.e. d'une aide que le Canada apporte directement à un pays bénéficiaire, après entente avec les autorités dudit pays. Mais le fait que l'ACDI n'ait pas de programme avec le Gouvernement d'Haïti ne signifie pas que le Canada exclut Haïti de ses pays bénéficiaires. Bien au contraire, plusieurs organismes non-gouvernementaux canadiens reçoivent une aide appréciable pour la mise en oeuvre de leurs propres programmes en Haïti. Plus de 310,000 dollars ont été ainsi versés par le Canada, depuis trois ans, à des organismes œuvrant dans ce pays. De plus, il convient de souligner que ces pays en voie de développement, y compris Haïti, bénéficient des contributions des agences multilatérales de développement auxquelles le Canada confie 25 pour cent de son budget d'aide à l'étranger. Par exemple, cette année le Canada prêtera plus de 16 millions de dollars au Programme des Nations Unies pour le développement, auquel les pays d'Amérique latine, dont Haïti, peuvent participer. Cette aide, dite multilatérale, ne reçoit peut-être pas la même publicité que l'aide bilatérale, mais elle n'en existe pas moins et est tout aussi importante.

3. L'aide à l'Afrique francophone

Monsieur Turcotte prétend que la tentative de « rattrapage » du Canada en Afrique francophone confirme sa théorie à l'effet que le Gouvernement canadien n'agit que lorsque son unité est menacée. Cete prétention ne tient pas compte de deux facteurs importants. Le premier: l'arrivée récente sur la scène internationale d'états francophones indépendants en Afrique; le second: la prise de conscience récente de la dualité canadienne. Avant 1960, le Canada n'avait aucun contact avec les colonies francophones d'Afrique. Autant ces pays étaient nouveaux pour nous, autant nous étions nouveaux pour eux. Il fallait partir de zéro. Les anciennes colonies anglophones par contre ont découvert plus rapidement, par l'intermédiaire du Commonwealth, la possibilité

dans laquelle se trouvait le Canada de leur venir en aide. Les liens culturels étaient plus apparents. Les besoins furent connus plus facilement. L'institution qu'était le Commonwealth permettait de mieux acheminer les premiers balbutiements de l'aide canadienne au tiers-monde. Ce n'est qu'à la suite de la Conférence de Niamey, en 1969, qui consacre l'interdépendance des pays de la Francophonie, que le Canada prendra véritablement sa place dans le monde francophone. Déjà en 1969 le Canada avait commencé son aide à l'Afrique francophone; cette aide ne cesse de s'accroître depuis. Cette aide ne cherche pas sa raison d'être dans la prise de conscience récente de la dualité canadienne; au contraire elle y trouve son support. Les années '60, pendant qu'elles voyaient naître à travers le monde le sentiment de l'unité francophone, voyaient également naître au Canada le sentiment du fait français. La prise de conscience du fait français dans le monde est survenue en même temps que la prise de conscience du fait français au Canada. Il était alors normal que le Canada se découvrit une vocation dans les pays francophones en voie de développement. Il est donc faux de dire que le Canada aide l'Afrique francophone pour apaiser le Québec; il faudrait plutôt dire que le Canada aide l'Afrique francophone parce qu'il a constaté qu'il avait un rôle à jouer dans la Francophonie. Je ne nierai pas qu'il ait besoin d'un « rattrapage ». Mais je dirai que ce « rattrapage » est devenu nécessaire en raison de l'impossibilité dans laquelle se trouvait le Canada de connaître plus tôt le rôle qu'il pouvait jouer au sein de la Francophonie et en raison du fait, qu'il serait enfantin de nier, que la dualité canadienne n'ait été constatée que très récemment par les Canadiens.

Monsieur Turcotte nous reproche de crier victoire à la suite des dernières réalisations canadiennes en Afrique francophone. Je crois au contraire qu'il y a des cas où le premier pas constitue une victoire, et c'est ce premier pas que nous célébrons, parce qu'il ne sera pas le dernier.

J'ai cru bon de commenter certains des passages de la lettre de Monsieur Turcotte; j'espère que, comme lui, j'ai pu éclairer d'un jour meilleur l'aide canadienne à l'étranger et je souhaite, comme lui, que les lacunes soient comblées au plus tôt. L'élaboration d'une politique d'aide aux pays en voie de développement n'est pas l'affaire d'un jour. Je remercie Monsieur Turcotte d'avoir compris que notre système n'était pas parfait, et d'avoir engagé un dialogue éminemment constructif dont les premiers bénéficiaires seront les pays en voie de développement.

Réunion de diplomates et d'universitaires

DANS le cadre de son programme de relations avec les universités portant sur l'étude des affaires internationales, le ministère a convoqué une quarantaine de professeurs et de membres de groupements s'intéressant aux relations internationales et à la politique étrangère, à une conférence, les 13 et 14 mai à Ottawa. Quelque 25 universités et associations se trouvaient représentées. A part le ministre et son secrétaire parlementaire, une trentaine de fonctionnaires supérieurs ont participé à un moment ou à un autre aux diverses séances de la conférence. Plusieurs sujets de politique étrangère y compris le processus de prise de décision tel qu'illustré par les méthodes de préparation de la publication *Politique Étrangère au service des Canadiens* ont été passés en revue alors qu'une séance fut consacrée à l'évaluation du programme des relations du ministère avec les universités. La formule a semblé convenir aux assistants à en juger par les commentaires favorables qu'il nous ont communiqués après la conférence.

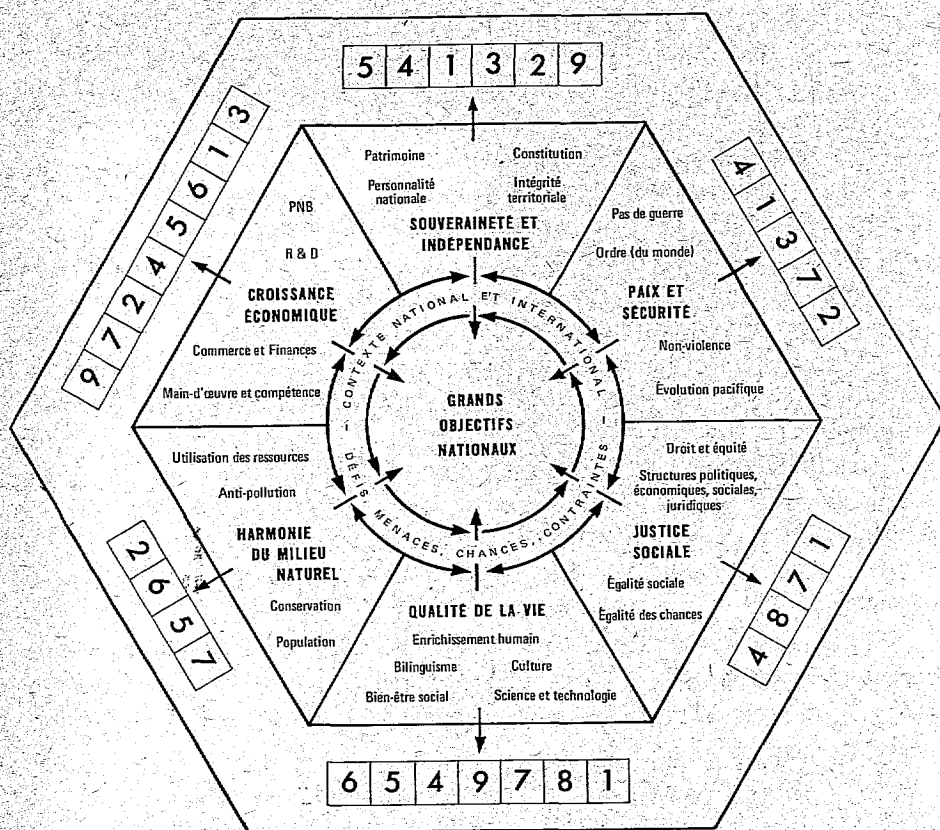
Le but de la réunion n'était pas seulement de permettre à l'élément officiel et à l'élément académique d'échanger des idées et de clarifier certaines questions de politique étrangère mais aussi d'offrir l'occasion de se mieux connaître et de favoriser l'établissement de rapports amicaux sans formalisme entre la communauté universitaire et le ministère, de façon à remédier à l'insuffisance des échanges qui trop souvent s'est fait sentir dans le passé. D'après notre sentiment et le témoignage de la plupart des invités, la réunion fut une réussite du point de vue de ce double objectif. Un bon pas semble avoir été fait en vue d'amener les universitaires et hauts fonctionnaires à s'aider les uns les autres et de permettre aux premiers de collaborer, à leur façon, à l'élaboration de notre politique étrangère.

Lors de la séance inaugurale du 13 mai au soir, suivie d'un débat sur le processus de prise de décision en politique étrangère, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, s'est adressé en ces termes aux participants:

« Il me fait grand plaisir de vous accueillir à l'occasion de ces deux jours de consultation. Les trois dernières années ont été marquées par une reprise de contact entre la communauté universitaire et le ministère des Affaires extérieures, événement de la plus grande importance. Cela s'est produit dans le meilleur climat possible, grâce à l'intérêt croissant des universitaires et à la conscience croissante que prenaient les agents du Ministère du besoin de consultations plus régulières.

« La communauté universitaire et le Ministère ont pris beaucoup d'ampleur depuis vingt ans. Ceux d'entre vous qui sont un peu plus âgés se souviendront du temps où les universitaires adonnés à la politique étrangère et les agents du Ministère ne formaient qu'un groupe assez restreint dont les membres, dans une grande mesure, se connaissaient et entretenaient des relations détendues et efficaces sans sentir le besoin de consultations officielles.

MOYENS D'ACTION DU GOUVERNEMENT À L'ÉTRANGER



N.B.:

1. Dans chaque secteur, les mots-clés indiquent le genre de problème qui peut survenir, mais pas nécessairement sous une seule orientation.
2. Les flèches droites indiquent les relations entre les grands objectifs nationaux et les moyens d'action à l'étranger. Les flèches à sens unique dans le cercle intérieur indiquent un contexte en évolution constante; les flèches à double sens dans le cercle extérieur indiquent les convergences des orientations politiques.

Souveraineté et Sécurité

1

Représentation autorisée du Canada à l'étranger: Ceci comprend les visites ministérielles et officielles, les délégations; les représentants résidant à l'étranger, les spécialistes régionaux, les accréditations multiples.

2

Communication, consultations, négociations avec les autres Gouvernements: Représentations officielles, présentations officieuses, communiqués de presse, protêts, déclarations, conclusion des traités et de déclarations communes.

3

Défense, protection et contrôle intérieurs et extérieurs: Les Alliances, les Organismes militaires et civils de surveillance et de contrôle au Canada; la protection des citoyens et de leurs biens à l'étranger.

Économie et Technologie

4

L'expansion de l'économie canadienne à l'étranger: Expansion commerciale, prospérité de l'économie mondiale, balance des paiements, Accords tarifaires; investissements, taxes et taux d'intérêt.

5

Gestion des ressources, de l'énergie et de la main-d'oeuvre à l'étranger: Distribution et mise en marché des ressources naturelles et de l'énergie; programme d'immigration et de main-d'oeuvre.

6

Progrès des sciences et des techniques: Recherche et développement; progrès des transports, de la communication, de l'automation et des autres méthodes industrielles.

Société et Culture

7

Participation aux Organisations multilatérales: Organismes des Nations Unies, du Commonwealth, de la Francophonie et autres, à l'exclusion des agences d'aide; établissement du droit international, des normes, des codes de bonne conduite, des procédures pacifiques et de l'ordre du monde en général.

8

Coopération pour le Développement: Programmes bilatéraux et multilatéraux; Organisations internationales et consortiums pour le développement.

9

Contacts et Échanges sociaux culturels: Programmes privés et publics dans une grande variété d'activités: l'art, la culture, l'éducation, la science, les sports, le tourisme.

« Aujourd'hui, l'étendue et la complexité toujours croissantes de nos services extérieurs ont obligé le Ministère à prendre une telle ampleur qu'on ne peut pas toujours supposer que même nos agents ayant un certain nombre d'années de service à leur crédit se connaissent bien. L'ambiance de club ou de salle communautaire qui donnait autrefois au Ministère une bonne partie de son cachet particulier est évidemment disparue. En toute justice, je crois qu'il faut admettre que nous avons peut-être tenté, à tort, de conserver le plus longtemps possible cette ambiance qui nous était chère, et cela pour des raisons que vous comprendrez sûrement puisque vos propres institutions ont dû connaître les mêmes difficultés au cours de leur expansion.

« Au fur et à mesure qu'avancait l'examen qui a mené à la publication des documents sur la politique étrangère, nous nous rendions de plus en plus compte du besoin d'un examen plus systématique et d'une formulation plus ordonnée de la politique étrangère. Cette expérience a confirmé ce dont nous nous doutions déjà à savoir que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada ne peut plus s'isoler avec ses hauts fonctionnaires dans une pièce de l'édifice de l'Est et décider de la politique étrangère du Canada. Je ne veux pas dire que cette révélation ait été aussi soudaine que celle qui s'est produite sur le chemin de Damas. Ce qui s'est passé ne constitue pas surtout un changement radical dans notre façon de penser mais plutôt l'acceptation définitive du fait que notre façon de penser avait évolué profondément.

« J'ai déjà dit que cette évolution découlait de l'envergure et de la complexité croissantes du travail du Ministère. Elle résulte aussi d'une décision irrévocable et de la plus haute importance prise par le Gouvernement: que la politique étrangère du Canada doit viser des objectifs nationaux clairement énoncés et servir les intérêts des Canadiens, qu'elle doit rechercher les occasions d'utiliser les ressources et les compétences canadiennes et tenir compte des aspirations particulières du peuple canadien.

« Pour saisir l'importance de cette décision, il faut se rappeler que dans la période d'après-guerre, la politique étrangère du Canada s'est développée au gré d'associations internationales et de relations particulières. Le Canada était membre du Commonwealth, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et entretenait des relations spéciales avec Washington, Londres et, à un degré moindre, avec Paris. Inutile d'insister sur ce point en ce qui vous concerne. Le Commonwealth a changé dans son essence même, et pas nécessairement pour le pire. L'ONU, quoiqu'elle continue de remplir des fonctions vitales, a aussi changé radicalement mais sans répondre aux grands espoirs de ses fondateurs. L'OTAN s'est révélée une alliance militaire et les espoirs formulés dans l'article 2, article inséré à la demande pressante du Canada, n'ont pas été réalisés.

« Le Commonwealth, l'ONU et l'OTAN continuent de recevoir l'appui du Canada, et nos relations avec Washington, Londres et Paris ne sont pas moins importantes à nos yeux. Mais nous avons maintenant une politique étrangère indé-

pendante, centrée sur le Canada, qui est de nature positive et non plus réactive.

« Pour élaborer et mettre en pratique une « *Politique étrangère au service des Canadiens* »⁽¹⁾, nous avons dû prendre une série de décisions lucides. Quels sont nos objectifs nationaux? Comment faut-il les poursuivre sur le plan international? C'est en nous posant ces questions que nous sommes arrivés à notre première conclusion provisoire, que la politique étrangère est le prolongement de la politique nationale dans la communauté internationale. Un pays qui jouit d'une société libre ne peut avoir une politique chez lui et une autre à l'étranger.

« Avant d'élaborer un processus de décision en matière de politique étrangère, nous avons dû définir nos objectifs nationaux et les principales orientations à suivre pour bien servir l'intérêt des Canadiens. Présentés sous forme graphique, les objectifs nationaux étant au centre entourés des orientations politiques, on se trouve devant la fameuse structure de l'hexagone⁽²⁾, cet instrument qui permet l'étude systématique et la formulation ordonnée de la politique étrangère; autrement dit, on a un mécanisme qui permet de prendre des décisions.

« Toutes les décisions et les orientations politiques énoncées dans les études régionales ont fait l'objet d'un examen particulier par rapport au cadre général. C'est une méthode qui comporte trois étapes. Toute ligne de conduite doit d'abord être identifiée comme étant la poursuite d'objectifs nationaux. Elle est revue ensuite à la lumière des six grandes orientations de la politique nationale. C'est à ce stade qu'un choix s'impose. Une politique qui favorise la croissance économique pourrait nuire, par contre, à l'harmonie de l'environnement naturel, avoir des répercussions sur la qualité de l'existence, et même soulever des questions de souveraineté si, par exemple, elle mettait en cause les activités d'une entreprise internationale. La troisième étape est une épreuve d'efficacité et de convenance dans la communauté internationale, où les intérêts d'une nation sont forcément en concurrence et souvent en désaccord avec ceux d'autres nations et où la liberté d'action est plus limitée que dans un cadre purement national. L'hexagone permet d'identifier les intérêts en jeu dans ce secteur comme les défis, les contraintes et les occasions dont le Canada doit tenir compte ou profiter dans la poursuite de ses objectifs nationaux à l'étranger.

« La structure politique demeure un instrument utile. Au fur et à mesure que la politique étrangère du Canada se dessine et que le Ministère l'applique à des situations particulières, elle est soumise aux trois épreuves que j'ai exposées brièvement.

« Nous ne contrôlons pas la collectivité internationale, c'est impossible, et l'activité des autres a autant et parfois plus d'influence sur notre politique que notre propre activité. Lorsque le Canada se considérait surtout comme membre de certains organismes internationaux et lié à eux par un ensemble de relations

(1) Titre de la série de six brochures publiée l'an dernier et portant sur la révision de la politique étrangère du Gouvernement canadien.

(2) Voir pages 322 et 323.

particulières, il avait tendance à réagir d'une façon tout à fait prévisible aux événements extérieurs. Maintenant que nous avons décidé de considérer notre politique étrangère par rapport aux objectifs nationaux du Canada, nous réagissons d'autre façon, en ce sens que nos réactions visent d'abord à promouvoir nos objectifs nationaux permanents.

« Cette différence d'attitude n'a pas modifié radicalement notre politique étrangère et il ne faudrait pas s'attendre à un tel changement. Au cours des années à venir, l'analyse plus systématique et l'élaboration plus méthodique de notre politique étrangère nous permettront d'utiliser au maximum toutes les occasions d'affirmer toute l'indépendance qui demeure possible dans un monde de plus en plus interdépendant . . .

Visite de M. Chrétien en Australie et en Nouvelle-Zélande

M. JEAN CHRÉTIEN, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et Mme Chrétien, accompagnés de cinq députés, de M. George Manuel, président de la Fraternité des Indiens du Canada et d'un certain nombre de hauts-fonctionnaires⁽¹⁾ s'est rendu en visite à Wellington et Auckland, en Nouvelle-Zélande, et à Canberra, Sydney, Darwin et dans d'autres endroits du Territoire du Nord en Australie. Cette visite a duré du 26 mars au 11 avril.

Avant de partir en voyage, M. Chrétien a déclaré au cours d'une conférence de presse:

J'espère que l'étude que nous allons faire là-bas des programmes gouvernementaux et la collaboration qui a permis la mise sur pied d'un régime social et économique viable nous aidera à réaliser, pour nos populations indigènes, un accord tout aussi satisfaisant, même s'il n'est pas exactement dans les mêmes termes.

En Nouvelle-Zélande, où le groupe a séjourné du 29 mars au 2 avril, les entretiens ont porté principalement sur l'intégration de la population maorie et sur les plans que le Gouvernement de Nouvelle-Zélande applique pour venir en aide aux Maoris, question qui intéresse au même degré le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

A Wellington, les 29 et 30 mars, M. Chrétien a eu l'occasion de s'entretenir avec le premier ministre de Nouvelle-Zélande, sir Keith Holyoake, et avec divers membres de son cabinet, dont M. D. MacIntyre, ministre des Affaires maories et insulaires. Celui-ci, entouré des hauts fonctionnaires de son ministère, a parlé simplement et amicalement avec les Canadiens des problèmes et des réalisations communs et ces conversations ont profité également aux deux parties en cause.

Le 31 mars, M. Chrétien s'est rendu dans la région de Taupo/Rotorua, où se trouve le principal centre culturel et la plus grande réserve maorie du pays. Le maire de Rotorua, qui est également président de l'Institut des arts et de l'artisanat maoris, a salué M. et Mme Chrétien selon la coutume maorie au cours d'une réception donnée en leur honneur. A cette occasion, M. Manuel a fait don de tuniques en peau de daim et d'une coiffe d'Indien en plumes, et au grand plaisir de tous les assistants il a exécuté plusieurs danses et chants indiens. M. Chrétien a offert au musée une sculpture indienne qui sera placée dans la section canadienne,

⁽¹⁾ Délégation canadienne: M. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et Mme Chrétien; M. J. B. Bergevin, sous-ministre adjoint des Affaires indiennes et du Nord canadien; M. D. A. Davidson, directeur intérimaire de la Direction des Affaires territoriales, Affaires indiennes et Nord canadien; M. George Manuel, président de la Fraternité des Indiens du Canada; M. Frank Howard, député; M. L. Marchand, député; M. Erik Nielson, député; M. R. J. Orange, député; M. Ian Watson, député, président du Comité permanent de la Chambre des communes sur les Affaires indiennes et le Nord canadien; M. James Smith, Commissaire aux Territoires du Nord-Ouest; M. J. H. Wiebe, directeur général, Direction générale des services médicaux, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; M. William Mussell, adjoint spécial de M. Chrétien. En Nouvelle-Zélande, la délégation était accompagnée du haut-commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande, M. J. A. Dougan, et en Australie, du haut-commissaire du Canada en Australie, M. A. R. Menzies.



L'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, échange le traditionnel salut d'amitié à la façon maorie avec les représentants d'un groupe de Maoris au cours d'une réception donnée à la résidence du haut-commissaire du Canada à Wellington, en Nouvelle-Zélande.

avec d'autres objets façonnés que le musée a obtenus de sources diverses.

Avant de quitter la Nouvelle-Zélande, le groupe des Canadiens a passé une journée à Auckland, où il a eu l'occasion de visiter une école de formation commerciale maorie et d'admirer une belle collection d'objets artisanaux au musée d'Auckland.

En Australie, où la chaleur tropicale du Territoire du Nord contraste de façon saisissante avec le climat arctique du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest canadien, la délégation a séjourné du 2 au 9 avril et découvert que de nombreuses similitudes existent entre les deux pays, en particulier dans le statut constitutionnel, l'exploitation minière et l'avancement des peuples indigènes.

A Canberra, M. Chrétien a eu des entretiens avec M. Ralph Hunt, ministre de l'Intérieur, qui est chargé de l'administration du Territoire du Nord et avec M. William Wentworth, ministre d'État chargé des services sociaux et ministre responsable des Affaires aborigènes. M. Chrétien a appris que le statut constitutionnel des aborigènes d'Australie diffère légèrement de celui des Indiens et des Esquimaux du Canada, puisque ces derniers sont à la charge du gouvernement fédéral en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. En Australie, ce sont les États qui, jusqu'en 1966, avaient la charge des aborigènes, sauf dans le Territoire du Nord qui est administré par le gouvernement fédéral. Depuis 1966,



M. George Manuel, président de la Fraternité nationale indienne, explique le « bâton parlant » à des danseurs indigènes à Maningrida, en Australie.

un amendement constitutionnel donne au gouvernement fédéral des pouvoirs communs et même, si besoin est, dérogatoires. Le Conseil des Affaires aborigènes et le Bureau des Affaires aborigènes, tous deux placés sous l'autorité de M. Wentworth, sont chargés d'établir des lignes d'action assez vastes relativement aux aborigènes, en s'efforçant d'assurer à ce peuple un traitement non discriminatoire et égal dans les États et de lui fournir une assistance financière supplémentaire sous forme de bourses, d'encouragement des arts aborigènes et de prêts appuyant les réalisations aborigènes.

Le 4 avril, à son arrivée à Darwin, capitale du Territoire du Nord, lequel couvre 520,000 milles carrés, le groupe était accueilli par l'Administrateur, M. Fred Chaney, D.F.C., qui allait être son hôte pendant toute la tournée du Territoire. La visite du Conseil législatif du Territoire du Nord a permis aux Cana-

diens de comparer les pouvoirs et les méthodes de ce dernier avec ceux des Conseils du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Le Conseil législatif se compose de 11 membres élus et de six membres désignés qui sont chargés d'émettre des décrets pour maintenir la paix, l'ordre et la bonne administration du Territoire du Nord, décrets qui sont soumis à l'Administrateur et au Gouverneur général, qui les examinent pour le compte du gouvernement fédéral. Toutes les questions se rapportant aux terres et aux aborigènes doivent être transmises à Canberra. Les membres élus du Conseil législatif ne sont pas satisfaits d'exercer un rôle purement législatif, et en exerçant des pressions pour obtenir des pouvoirs plus semblables à ceux d'un État se gouvernant de façon autonome, ils espèrent avoir leur mot à dire dans les questions financières. Les dépenses couvrant les questions d'administration se sont montées pour 1969-1970 à 82 millions de dollars, dont 12 millions de dollars seulement ont été perçus dans le Territoire même.

Le 6 avril, le groupe des Canadiens s'envolait vers le territoire aborigène de Maningrida, situé sur la côte, à 230 milles à l'est de Darwin. Il était accueilli à son arrivée par le Surintendant et les conseillers élus, qui ont un rôle consultatif et représentent les 1300 aborigènes de la concession. Un concert était donné dans la cour de l'école, avec au programme des enfants interprétant des chants, des écoliers exécutant des danses aborigènes et un groupe d'hommes, le corps couvert de peinture et de dessins corroborees, exécutant la « danse du papillon », en s'accompagnant de sons retentissants. M. George Manuel coiffa ensuite sa magnifique parure de plumes bleues, sortit son « bâton qui parle » et exécuta des danses et des chants indiens pour les aborigènes.

Les Canadiens partirent ensuite passer la nuit à Gove, à 175 milles à l'est de Maningrida, où la *Nabalco Pty. Ltd.*, consortium de financiers suisses et australiens, consacre 300 millions de dollars à l'aménagement d'une mine de bauxite qui doit exporter deux millions de tonnes de minerai par an et à l'installation d'une usine de fabrication d'alumine, d'une capacité d'un million de tonnes. Ce chantier reculé emploie une main-d'œuvre importante et ne peut être approvisionné que par mer ou par air car il n'existe pas de routes pour le relier à l'extérieur. A cet endroit se construit également une petite ville dont la population initiale sera de 5,000 habitants.

La délégation canadienne a également visité la concession de la Mission méthodiste où vivent environ 600 membres des tribus aborigènes Yirrkala. Ces tribus avaient déposé une plainte à la Cour du Territoire du Nord pour faire reconnaître leurs droits aux terres sur lesquelles se construit le projet d'exploitation de la bauxite et de l'alumine de la Nabalco. Aucun traité n'a été signé avec les aborigènes au cours de la colonisation de l'Australie et aucune réclamation concernant les droits de propriété de ce peuple à certaines terres n'a été prise en considération jusqu'à présent. En conversant avec leurs visiteurs canadiens, les conseillers Yirrkala ont montré leur intérêt pour la méthode employée au Canada en ce qui concerne les droits de propriété des Indiens. Les anciens ont aussi laissé voir le malaise que leur cause l'implantation de ce projet industriel et ses réper-

cussions sur leurs coutumes et traditions. Le groupe des Canadiens a pu observer sur place les problèmes que soulève l'avènement de la société technologique moderne dans ce qui avait été jusque-là la réserve aborigène reculée et inaccessible d'Arnhemland.

Bien que les droits de propriété des aborigènes ne soient pas légalement reconnus, l'Administration du Territoire du Nord a pris un certain nombre de mesures pratiques pour aider ce peuple. Une redevance tréfoncière d'un et quart p. 100 (1¼ %) est versée dans un Fonds de dépôt des bénéfices administré par un Conseil aborigène et sert à la réalisation des projets de développement économique et social des aborigènes eux-mêmes. Les concessions pour l'extraction du minerai dans les réserves sont accordées à condition que l'on offre 25 p. 100 des emplois ainsi créés à des aborigènes. Il existe également des entreprises communes donnant aux aborigènes des actions des sociétés d'exploration minière.

Les Canadiens ont fait un dernier arrêt à Groote Eylandt, une île du golfe de Carpentaria, où ils ont inspecté une mine de manganèse et une usine de congélation des crevettes roses. Au même endroit ils ont visité la Mission aborigène d'Angurugu et se sont intéressés particulièrement aux classes maternelles qui existent pour les enfants aborigènes de 3 à 5 ans. Les jeux guidés de la maternelle aident les enfants à se familiariser très tôt avec les formes et les techniques qui ne font pas partie de la vie des aborigènes mais que le système scolaire occidental suppose connus de tous.

Dans les trois réserves les membres de la délégation canadienne ont eu l'occasion de voir des exemples de l'art aborigène, notamment des peintures sur écorce, des sculptures sur bois et des travaux de vannerie. Ils sont repartis avec une bonne idée de la valeur des traditions culturelles que les aborigènes souhaitent conserver. Ils ont pu prendre conscience des tâches que l'Administration du Territoire du Nord doit poursuivre en vue d'intégrer les aborigènes dans l'économie et la société occidentales tout en préservant leur individualité culturelle.

Accord scientifique et technique avec la République fédérale d'Allemagne

LE 16 avril de cette année, M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, et M. Walter Scheel, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, ont signé un accord favorisant une collaboration plus étroite entre les deux pays dans le domaine de la science et de la technologie. Le Canada est maintenant partie à trois accords de ce genre, les deux autres ayant été conclus avec la Belgique et l'Union soviétique. Ces initiatives visent à élargir la portée des relations internationales du Canada en matière de science et de technologie, en lui permettant de s'associer avec d'autres pays que ceux auxquels l'unissent des liens étroits et traditionnels. Grâce aux échanges qui auront lieu sous l'empire de ces accords, les communautés scientifiques et industrielles canadiennes peuvent s'attendre à des avantages considérables.



Le ministre de l'Industrie et du Commerce du Canada, M. Jean-Luc Pepin (à gauche) et le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Walter Scheel, signent un accord relatif à la coopération scientifique et technique.

Par l'accord ainsi conclu, les deux Gouvernements affirment leur désir d'élargir la portée et le nombre d'importantes activités conjointes dans un domaine qui, à leur avis, revêt une importance croissante sur le plan des relations internationales. L'accord est conçu de manière à intensifier la coopération en matière de recherche et de développement entre les divers secteurs publics et privés des deux pays. Il prévoit des consultations annuelles, ou aussi fréquentes qu'il conviendra, entre les représentants des deux Gouvernements qui évalueront les progrès réalisés et mettront en marche de nouveaux projets. Les deux parties voient en ce processus de consultations un moyen valable d'assurer à l'accord de fructueux résultats et un fonctionnement harmonieux.

Des accords relatifs à des domaines précis en matière de science et de technologie ont été conclus à des dates antérieures avec la République fédérale d'Allemagne. L'année 1957 a vu la signature d'un accord de coopération dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, et l'année 1964 a marqué l'entrée en vigueur d'un mémorandum d'accord pour l'échange de renseignements touchant les sciences de la défense. En 1969, on a conclu un accord sur l'utilisation, par les Allemands, des installations de lancement de fusées de Churchill. C'est pendant les entretiens qui ont précédé ce dernier accord qu'a été soulevée pour la première fois la possibilité de conclure un accord général en matière de science et de technologie. Pendant la visite au Canada de M. Brandt, en 1969, il a été décidé que des experts se réuniraient pour déterminer les possibilités de l'accord en dégageant des secteurs de coopération éventuelle. Lors de la visite qu'il a effectuée à son tour à Bonn en 1970, M. Sharp a confirmé l'intention canadienne de poser les bases de l'accord par l'envoi d'une mission d'exploration en Allemagne.

En mars de cette année, après d'importants préparatifs, une mission d'industriels et d'hommes de science canadiens s'est rendue en Allemagne fédérale sous la direction du premier sous-ministre adjoint de l'Industrie et du Commerce, M. A. G. Kniewasser. La mission qui comptait neuf représentants de ministères de l'État, douze industriels et un professeur d'université s'est scindée en plusieurs petits groupes qui ont parcouru diverses régions de l'Allemagne, visitant des industries, des instituts de recherche, des universités et des services gouvernementaux pour discuter avec les principales personnalités en cause des possibilités de collaboration accrue en matière de recherche et de développement. On a déterminé, à la suite de ces contacts, que les sciences de l'information, les sciences de l'environnement et l'industrie de la construction étaient particulièrement riches de promesses à cet égard. Le Gouvernement de la RFA a fait savoir par la suite qu'il désire envoyer une mission analogue au Canada. Le fonds d'information ainsi créé quant aux moyens et aux besoins des deux pays sera d'une valeur inestimable pour une heureuse réalisation de l'accord en matière de science et de technologie.

Formation et perfectionnement au ministère des Affaires extérieures

SEIZE fonctionnaires grimpent à une échelle de quarante pieds pour sortir d'une cave creusée dans la glace de l'Arctique canadien; une jeune fille trie divers modèles d'enveloppes dans une classe à Ottawa sous la surveillance d'une secrétaire expérimentée; un agent en poste à Hong Kong se tortille la langue autour des voyelles chinoises; un employé, coiffé d'écouteurs, s'adresse avec enthousiasme à un magnétophone à cassette dans sa maison à Ottawa. Que peuvent bien faire tous ces gens? Ils sont simplement en formation. Les fonctionnaires qui grimpent à l'échelle participent à une tournée de reconnaissance de tout le Canada organisée pour les agents affectés à l'étranger, la dactylographe est un nouveau membre de notre personnel qui fait l'apprentissage des techniques spéciales de communication du Ministère, l'agent à Hong Kong suit un cours de chinois à plein temps, et l'employé dans sa maison suit des instructions programmées de français.

Nouveau programme de formation

Toutes ces activités font partie d'un nouveau programme de formation qui prend de plus en plus d'ampleur pour le personnel des Affaires extérieures. Comme la plupart des organisations complexes, le Ministère a constaté qu'un programme actif de formation et de perfectionnement s'imposait pour développer et conserver chez son personnel les compétences professionnelles, gestionnaires et administratives requises. Le Ministère a donc créé, en 1970, un Comité de la formation et du perfectionnement présidé par le sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures. Les intérêts de tous les groupes professionnels et de la direction du Ministère y sont représentés. Il se réunit aussi souvent qu'il le faut afin de discuter et de cerner les besoins dans le domaine de la formation et d'orienter les principes et les priorités du Service de la formation et du perfectionnement. On obtient ainsi, par le truchement du Comité, la participation et l'appui, tant des cadres hiérarchiques que des représentants des groupes professionnels. En plus du travail du comité de la formation, un certain nombre d'études sur la formation faites récemment pour certains groupes professionnels ont eu un effet considérable sur les programmes de formation. Dans le cas de l'importante étude sur les sténographes du service extérieur et de l'étude sur les besoins d'épanouissement professionnel des commis du Ministère, les membres de ces deux groupes professionnels ont apporté une précieuse collaboration et des conseils d'une grande valeur. On continuera de faire appel à leur collaboration au fur et à mesure de l'application des diverses recommandations issues de ces études. Afin de répondre aux exigences d'un ministère dont le personnel est permutant et dispersé dans une centaine de missions aux quatre coins du monde, l'organisa-

tion doit élaborer, dans l'ensemble, ses propres programmes de formation puisque les services externes de formation ne répondent pas à une bonne partie de ses exigences. L'examen de certains programmes auxquels des ressources considérables ont été consacrées mettra en lumière quelques-unes des exigences spéciales du Ministère dans ce domaine.

La formation linguistique des employés du Ministère continue de prendre de l'ampleur et de se conformer plus étroitement aux besoins de l'organisation. Elle se divise en deux catégories: les langues officielles du Canada et les langues étrangères. En 1970, 534 employés ont suivi des cours de langue dans l'une ou l'autre des deux catégories. Le temps consacré à ces cours variait depuis la participation à temps partiel à des cours de plusieurs semaines jusqu'à la participation à plein temps à un cours de deux ans et demi pour une langue difficile comme le chinois. Pour se conformer aux exigences de formation linguistique du gouvernement fédéral et répondre aux besoins concrets des différentes missions, le programme de formation pour les langues officielles du Canada et les langues étrangères sera élargi en 1971-1972. Des fonctionnaires du Bureau du personnel ont fait récemment une étude intensive des services de formation linguistique pour l'espagnol en Amérique latine. Il en résultera une nouvelle politique à l'égard des cours d'espagnol et de nouvelles méthodes pour apprendre cette langue.

Comme tous les autres ministères de l'État, les Affaires extérieures ont senti le besoin d'améliorer leurs ressources en matière d'administration et de gestion. La formation en administration se fait présentement surtout au moyen de cours offerts par la Commission de la Fonction publique ou par le Ministère. Les cours de la Commission répondent aux exigences d'ordre général, tandis que les cours préparés par le Ministère tiennent compte des méthodes et des services qui lui sont propres. De plus, le Ministère envoie maintenant des cadres moyens et supérieurs suivre des cours supérieurs de gestion d'une durée de six semaines qu'organisent certaines universités canadiennes. On se propose d'insister davantage sur la formation des cadres du Ministère à tous les niveaux.

Programme destiné aux agents débutants

Le Programme de formation des agents du service étranger débutants, utilisé pour la première fois cette année, est un exemple de programmes de formation élaborés spécialement pour un groupe professionnel du Ministère. Ce programme souple a deux buts fondamentaux: assurer la formation adéquate des nouveaux agents du service étranger et l'exécution du travail nécessaire du Ministère. Il y parvient en alternant la formation en classe proprement dite et les affectations à des tâches au sein du Ministère. Celles-ci sont d'une durée d'environ six mois sans interruption et suivies d'une session de formation en classe qui porte tour à tour sur l'initiation (initiation des nouveaux employés à leur milieu de travail immédiat), l'orientation (introduction aux aspects internationaux qui intéressent les autres ministères et organismes de l'État), la gestion et l'administration, le

champ d'action du Ministère (l'exercice des qualités d'observation et d'analyse, préparation de rapports, négociations, etc.), et l'étude des langues.

Le Ministère continue de détacher du personnel auprès des universités et des institutions de formation. En 1971, des agents ont fréquenté l'Université Laval et l'Université de Toronto dans le cadre de notre Programme de professeurs invités aux universités. Tout en représentant le ministère des Affaires extérieures sur le campus, ces agents s'ajoutent aux ressources de personnel à la disposition des universités et ont l'occasion de s'inscrire à des cours réguliers. Des agents du ministère ont également fréquenté le Collège de la défense nationale, l'*Imperial Defence College*, l'École nationale d'administration, et participé au programme de perfectionnement du diplomate de carrière. On met présentement au point les principes et les plans d'un nouveau programme d'éducation qui permettra d'envoyer les employés sélectionnés à l'université en quête d'un premier diplôme ou de diplômes supérieurs.

Le Ministère donne une plus grande portée à son régime d'appui financier aux employés inscrits à des cours du soir ou par correspondance qui se rattachent à leur travail. Environ 125 employés ont ainsi bénéficié de l'appui du Ministère en 1971.

Ces exemples n'englobent pas tous les projets et réalisations du Ministère dans le domaine de la formation, mais ils donnent un aperçu de l'étendue et de la nature de ses efforts. Le Comité de la formation et du perfectionnement et les membres du Service de la formation et du perfectionnement souhaitent que le Ministère des Affaires extérieures établisse une politique de formation conforme aux exigences actuelles d'une organisation publique complexe et mette en œuvre des méthodes et des principes modernes de formation pour préparer son personnel à travailler efficacement.

Des stagiaires de l'UNITAR en visite à Ottawa

L'INSTITUT des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a été créé par l'Assemblée générale de l'ONU en 1963 et est entré en activité en 1965. Ses objectifs généraux sont de former au travail dans le domaine international, des personnes venant surtout des pays en voie de développement. L'accent est mis sur la formation des cadres moyens et subalternes des services nationaux ordinaires et extérieurs, bien qu'on accueille du personnel de tous les niveaux. L'Institut participe également aux recherches et aux études entreprises sur une gamme étendue de problèmes qui touchent l'ONU et les affaires internationales, et sur des questions aussi diverses que le règlement pacifique des conflits internationaux et « l'exode des cerveaux » dont souffrent un grand nombre de pays en voie de développement.

En 1971, comme en 1969, le ministère des Affaires extérieures a prêté main forte à l'UNITAR pour la formation du personnel subalterne des services extérieurs des pays en voie de développement. On a demandé au Ministère d'accueillir cinq diplômés du programme de formation de base en diplomatie mis sur pied par l'UNITAR à Dakar au Sénégal.

Les stagiaires, originaires de Ceylan, du Kenya, de Malaysia, du Népal et du Nigéria, sont arrivés à Ottawa le 10 juin après un stage de trois mois à Dakar. Leur programme à Ottawa a consisté à visiter les divers bureaux du Ministère ainsi que ceux des autres ministères de l'État qui offrent des services à l'étranger. Le but de ces visites était de compléter les connaissances théoriques par la pratique au moyen de contacts avec des fonctionnaires dont le travail, en plus d'englober des responsabilités administratives, fonctionnelles et géographiques étendues, était étroitement lié aux cours donnés à Dakar. Les stagiaires ont ainsi eu l'occasion de s'entretenir, avec les agents du Bureau des affaires de l'ONU, de certaines questions comme les problèmes administratifs et financiers et les problèmes de dotation en personnel au sein de l'ONU et plus particulièrement du rôle que joue une direction du Ministère dans la coordination des positions prises par d'autres directions et services dans leurs rapports avec les institutions spécialisées de l'ONU. Au cours de leur visite à l'Agence canadienne de développement international, au Service des délégués commerciaux, et au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, les stagiaires ont rencontré des experts dans des domaines qui les intéressaient et ont pu voir comment ces organismes dirigent leurs affaires dans le cadre des objectifs généraux de la politique étrangère du Canada.

Vu les efforts qu'on avait exigés des stagiaires durant leur séjour de trois mois au Sénégal, leurs rencontres à Ottawa se sont déroulées dans une ambiance plus détendue sans cesser d'être instructives. Ils ont visité la ville, et notamment le

Parlement, pour ensuite se plonger dans une étude approfondie de certains aspects des relations extérieures du Canada en Asie.

Les stagiaires ont quitté Ottawa le 6 juillet en direction de New York pour une séance de récapitulation avec les représentants de l'UNITAR. Ils retourneront ensuite dans leur pays respectif après une absence enrichissante de quatre mois.



CONFÉRENCES

Cinquième Congrès de la Fédération internationale pour le traitement de l'information. Ljubljana (Yougoslavie), du 23 au 28 août.

Quatrième Conférence sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique: Genève, du 6 au 16 septembre.

Réunion du Comité ministériel Canada-Japon: Toronto, le 13 et 14 septembre.

Commission mixte Canada-Tunisie: Tunis, du 20 au 22 septembre.

Réunion des ministres des Finances du Commonwealth: Nassau, les 23 et 24 septembre.

Quinzième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique: Vienne, du 23 au 30 septembre.

Troisième Conférence médicale du Commonwealth: Port-Louis, Île Maurice, du 2 au 12 novembre.

RENDEZ-VOUS CANADA



Rendez-vous Canada, exposition mobile illustrant quatre thèmes de la vie canadienne, « la terre, l'industrie, la vie urbaine et les arts », a été présentée à Londres pendant trois semaines en juillet dernier, sous le patronage du haut-commissariat canadien. L'exposition a été inaugurée par Sir Charles Trinder, G.B.E., conseiller municipal et ancien Lord maire de la cité de Londres. Les quatre sections de l'exposition étaient surmontées d'un dôme géodésique installé dans le parc Paternoster, à côté de la cathédrale Saint-Paul. Cette présentation a également été montrée en France et en Belgique et le sera à la fin d'août à Birmingham et en octobre à Zurich. Rendez-vous Canada a été conçue pour le ministère des Affaires extérieures par le service des expositions d'Information Canada.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

- M. A. F. Hart, commissaire, est muté de Saigon à Ottawa à compter du 31 mai 1971.
- M. R. O. MacNab est nommé agent du service étranger 1, au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} juin 1971.
- M. B. L. Barnett est nommé agent du service étranger 1, au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} juin 1971.
- M^{lle} M. H. Cornish est nommée agent du service étranger 1, au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} juin 1971.
- M. D. M. Dhavernas est nommé agent du service étranger 1, au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} juin 1971.
- M. R. W. H. Jones est nommé agent du service étranger 1, au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} juin 1971.
- M. H. J. Moeser est nommé agent du service étranger 1, au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} juin 1971.
- M. N. H. Riddell est nommé agent du service étranger 1, au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} juin 1971.
- M. M. H. Hébert, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est muté à l'ambassade du Canada à Vienne à compter du 1^{er} juin 1971.
- M^{lle} J. Thornton, de l'ambassade du Canada à Paris, est mutée à l'ambassade du Canada à Yaoundé à compter du 2 juin 1971.
- M. A. L. Graham, de l'ambassade du Canada à La Havane, est muté à Ottawa à compter du 3 juin 1971.
- M. A. Morin est muté d'Ottawa à l'ambassade du Canada à Paris à compter du 4 juin 1971.
- M. D. W. Smith est muté d'Ottawa à l'ambassade du Canada au Caire à compter du 4 juin 1971.
- M. D. C. Reece, de la Mission permanente du Canada aux Nations Unies à New York, est muté à Ottawa à compter du 5 juin 1971.
- M^{lle} I. M. Hall est mutée d'Ottawa à l'ambassade du Canada à Washington à compter du 7 juin 1971.
- M. S. E. Riethman est muté d'Ottawa au haut-commissariat du Canada à Kuala Lumpur à compter du 9 juin 1971.
- M. R. E. Collins, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, est nommé ambassadeur du Canada auprès de la République populaire de Chine à compter du 10 juin 1971.
- M. L. J. Edwards est muté d'Ottawa à la Délégation canadienne auprès de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam, à Saigon, à compter du 11 juin 1971.
- M. J. P. A. Séguin est muté d'Ottawa à l'ambassade du Canada à Beyrouth à compter du 12 juin 1971.
- M^{lle} P. A. Dunn est nommée agent du service étranger 1, au ministère des Affaires extérieures à compter du 14 juin 1971.
- M^{lle} M. C. McCann, de l'ambassade du Canada à Bangkok, est mutée à Ottawa à compter du 14 avril 1971.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à Information Canada, Ottawa K1A 0S9 (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Vol. XXIII N° 9 *Table des matières* Septembre 1971

Le Canada et les mesures économiques américaines	342
L'Assemblée générale des Nations Unies	353
Énergie nucléaire et paix mondiale	382
L'Organisation de l'aviation civile internationale	389
Droit humanitaire des conflits armés	394
Conférence mondiale sur l'utilisation du bois dans l'industrie du logement	396
<i>Conférences</i>	398
<i>Nominations, mutations et démissions au ministère des Affaires extérieures</i>	399

Le Canada et les mesures économiques américaines

Le 15 août 1971, le président des États-Unis, M. Richard M. Nixon a annoncé diverses mesures d'ordre économique, dont une surtaxe de 10 pour cent sur les importations vers les États-Unis. Le 20 août, le premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau, faisait les observations suivantes concernant la déclaration présidentielle:

Les mesures d'ordre économique annoncées par le président Nixon ces jours derniers sont fort complexes. Il faudra un certain recul pour en apprécier pleinement les effets, tant aux États-Unis qu'en plusieurs autres pays. Pour le Canada toutefois, les conséquences d'une de ces mesures, à savoir, la surtaxe de 10 pour cent n'ont rien d'obscur. Si rien n'est fait pour rappeler cette surtaxe ou pour parer à son impact, si elle est appliquée dans toute sa rigueur, elle fera perdre aux Canadiens plusieurs milliers d'emplois.

C'est un dur coup pour le pays. M. Benson et M. Pepin se sont rendus à Washington hier afin de s'assurer que le gouvernement des États-Unis en soit bien conscient. Ils n'y sont pas allés en quête de faveurs, encore moins dans le dessein d'offrir des concessions. Ils sont allés signifier au Gouvernement des États-Unis que son geste à l'égard du Canada est injustifié. Le secrétaire Connally a consenti à prendre nos arguments en sérieuse considération. Nous attendons maintenant une réponse.

Le Canada n'est évidemment pas le seul pays que touche cette mesure. C'est pourquoi nous anticipons avec plaisir les consultations qui auront lieu avec d'autres pays commerçants, membres avec nous des organismes internationaux compétents — le Fonds monétaire international, le GATT et le Groupe des D.x. Nous pourrions ainsi voir ce qu'il y a à faire pour améliorer, comme le désirent les États-Unis, les règles du commerce international et les dispositions financières.

Le Canada n'en a pas contre la décision des États-Unis de s'attaquer à leurs difficultés économiques. Plusieurs d'entre elles nous sont familières. Il n'est pas moins important pour le Canada que pour les États-Unis de combattre avec vigueur et l'inflation et le chômage. Notre message au Gouvernement des États-Unis est bien simple: nous comprenons votre problème, nous envisageons avec une entière sympathie votre objectif d'une économie saine; seulement, nous estimons que l'application de votre surtaxe aux exportations canadiennes ne contribue aucunement à la réalisation de cet objectif. Affaiblie, l'économie canadienne n'aidait en rien les États-Unis. Des Canadiens sans emploi ne pourraient acheter des produits américains. Présentement, comme depuis plusieurs années, le volume des exportations américaines au Canada se compare à la somme totale des ventes des États-Unis au Japon, à l'Allemagne, à la Grande-Bretagne et à la France. En effet, nous achetons environ le quart de toutes les exportations

américaines. Sans notre marché, l'économie américaine ferait face à des difficultés encore plus graves.

Les Canadiens jouissent d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde. Nous le devons au succès de notre commerce extérieur. Si notre position commerciale n'était aussi forte, — et elle est la plus forte au monde par tête d'habitant —, notre niveau de vie serait de beaucoup inférieur à ce qu'il est. Un quart de notre produit national brut provient du commerce avec l'étranger. Nous ne pouvons évidemment accepter et subir en silence de la part des États-Unis cette surtaxe qui, si elle continue d'être appliquée au Canada, nous fera plus de tort qu'à tout autre pays. Mais il ne serait pas conforme à notre intérêt d'user de représailles et de déclencher le mécanisme désastreux d'une guerre commerciale à l'échelle internationale. Tout le monde y perdrait.

Notre politique, alors, est donc de prendre toutes les mesures voulues pour empêcher qu'on envisage ailleurs dans le monde de poser des gestes qui se retourneraient fatalement contre leurs auteurs. Nous entendons aussi presser le gouvernement des États-Unis de reprendre la surtaxe en considération pour autant qu'elle s'applique au Canada. Le Gouvernement des États-Unis n'a pas accusé le Canada de maintenir artificiellement son cours du change. Il n'a pas soulevé avec nous plus que des points d'importance mineure en rapport avec nos pratiques commerciales. On ne saurait donc justifier l'imposition de mesures restrictives au commerce canadien.

Nous souhaitons ardemment que les États-Unis réussissent à rendre à leur économie toute sa vigueur. Nous demandons toutefois qu'en ripostant à des pratiques déloyales de la part d'autres pays, ils ne commettent pas eux-mêmes d'injustices. Je suis convaincu que le président Nixon ne voulait pas être injuste, et qu'aux présentes difficultés, on trouvera une solution dans ce même esprit d'amitié qui marque toutes les relations entre nos deux pays.

Le Conseil de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) s'est réuni les 24 et 25 août pour étudier les mesures économiques prises par les États-Unis. La délégation canadienne a publié alors un exposé de la position canadienne à l'égard de la surtaxe et des autres mesures édictées par M. Nixon:

C'est là la situation la plus critique à laquelle les Parties contractantes du GATT aient dû faire face au cours de ces dernières années, non seulement en raison de la nature extrême de ces mesures et de leur immense portée à l'égard du commerce mondial, mais aussi en raison de l'importance commerciale majeure des pays qui les met en œuvre. Il ne s'agit pas d'une affaire courante et les cas antérieurs qui ont été portés à l'attention des Parties contractantes n'ont fourni aucun précédent. Les États-Unis ont dû faire face à une situation unique, qui appelle certainement des solutions uniques en leur genre. C'est sous cet aspect que l'on doit envisager la question et non dans un sens étroit et rigoureux.

Le Canada connaît et comprend avec sympathie les graves difficultés devant

lesquelles se trouvent les États-Unis. Nous attachons aussi une grande importance à la réalisation prochaine d'une entente sur les améliorations que doit subir le système monétaire international et avant cela même, un réajustement rapide de taux de change peu réalistes. Le Canada a aussi pris note des mesures d'ordre intérieur prises par les États-Unis, et du point de vue selon lequel ces mesures devraient bientôt provoquer un renforcement et une expansion de l'économie américaine. Nous espérons que ce sera le cas, le monde des échanges commerciaux ayant à gagner de ce renforcement, condition préalable de nouveaux progrès vers la libéralisation et l'expansion du commerce mondial. Nous ne sommes pas convaincus toutefois que des mesures restrictives soient la juste manière de traiter le problème. Ces mesures ne doivent être entérinées dans le cadre du GATT que si le déséquilibre des échanges commerciaux est l'élément déterminant des difficultés de la balance générale des paiements.

Les mesures commerciales soumises présentement à l'étude des Parties contractantes sont d'une portée considérable pour l'ensemble du commerce mondial et pourraient, si elles ne sont pas rapidement supprimées, compromettre le système multilatéral des échanges et des paiements tel qu'il s'est établi depuis la guerre. Ce système a procuré les plus grands avantages à tous les pays et les États-Unis ont, en fait, beaucoup contribué à sa création par le rôle de leader qu'ils ont si longtemps joué à cet égard.

Conséquences graves pour le Canada

Les conséquences de ces mesures sont plus graves pour le Canada que pour tout autre pays, si l'on considère que le marché des États-Unis absorbe environ 70 pour cent du total des exportations canadiennes, que près de 2.5 milliards de dollars de marchandises, constituant une proportion très élevée de nos exportations mondiales d'articles fabriqués, se trouveraient directement visés. Ce coup frappe les secteurs des produits finis et des produits transformés, secteurs essentiels au maintien d'un niveau acceptable de l'emploi et à la santé de l'économie, laquelle, pour être viable, ne doit pas trop s'appuyer sur les matières premières. Le Canada possède aujourd'hui le taux de chômage le plus élevé de tous les pays industrialisés. On ne doit pas oublier que depuis mai 1970 le Canada a un dollar flottant dont la valeur a sensiblement augmenté. Le Canada fut le premier pays à accélérer et à appliquer entièrement les réductions tarifaires de la négociation Kennedy. Par l'application de la surtaxe américaine, l'industrie canadienne a donc été mise dans une position particulièrement injuste et défavorisée sur le marché des exportations, qui présente tant d'importance pour un développement industriel soutenu. En tout état de cause, l'imposition de ces mesures au Canada n'est aucunement justifiée. En raison du voisinage des États-Unis, des similitudes de la demande qui marquent bien des secteurs de l'économie et du caractère ouvert de ses marchés, le Canada se trouve plus exposé que tout autre pays au danger d'une diversion possible, d'un « débordement » et d'une concentration des marchandises dont l'accès au marché américain se trouve maintenant limité.

Nous ne pouvons envisager de nouvelles pressions de ce genre pour le marché canadien, étant donné notamment l'état du chômage. Nous profitons de cette occasion pour inviter les autres pays à prendre toutes les mesures nécessaires qui peuvent empêcher cette diversion et pour réaffirmer notre intention de nous protéger contre tout accroissement de ces pressions.

Il est donc extrêmement urgent et important, pour le Canada comme pour tous les autres pays, que l'on abolisse rapidement cette surtaxe et que l'on procède aux indispensables réalignements des monnaies qui auront pour effet de corriger la situation des taux de change. Nous prenons note, à cet égard, des assurances formelles qu'a données le président des États-Unis lorsqu'il a déclaré que la surtaxe serait abolie dès qu'il serait mis fin au traitement injuste accordé en matière de taux de change. C'est un engagement important qui se rattache de façon directe, croyons-nous, au réalignement effectif des principales monnaies et non à la question, de plus longue portée, d'une réforme capitale du système monétaire international. Nous ne pouvons accepter non plus que des mesures de ce genre soient liées à des situations commerciales déterminées, que le GATT ne peut prévoir et auxquelles il ne peut remédier. Notre premier pas serait d'inviter les États-Unis à exempter de la surtaxe les marchandises en transit, comme ils l'ont fait dans le passé dans des situations analogues. Il est à noter que lorsque le Canada a mis en œuvre des surtaxes, il a agi très tôt pour exempter les marchandises en transit à la demande d'autres pays comme les États-Unis.

Questions à étudier

Les Parties contractantes devront créer un groupe de travail pour examiner sans retard tous les aspects pertinents de la décision américaine, et sans doute devront-elles approfondir les questions que voici:

Les restrictions au commerce doivent-elles entrer nécessairement dans le cadre de l'effort exercé par les États-Unis pour maîtriser leurs difficultés actuelles, si l'on tient compte notamment de leur décision de suspendre temporairement la convertibilité du dollar américain en or et en autres instruments de réserve?

Dans l'affirmative, la surtaxe commerciale est-elle le genre de mesure qui convient pour la solution de ces problèmes?

Les mesures restrictives conviennent-elles dans une situation où le déséquilibre du commerce ne semble pas être le principal élément du problème général de la balance des paiements?

Dans l'affirmative, la surtaxe imposée n'est-elle pas d'une ampleur et d'une étendue d'application excessives?

Les mesures internes qui ont été prises pour corriger le problème sont-elles suffisantes?

Existe-t-il d'autres mesures correctives que les États-Unis pourraient prendre?

Dans l'étude de la question, nous devons garder à l'esprit un critère fondamental qui est officiellement reconnu au GATT et à l'OCDE, à savoir qu'il incombe aux grandes nations commerçantes de veiller à ce que le redressement

de la balance des paiements s'effectue sans conséquences graves pour le commerce mondial.

Nous ne voulons pas, à ce stade, détourner l'attention de ce qui constitue de beaucoup maintenant notre problème le plus sérieux, mais nous devons parler de deux autres mesures que les États-Unis ont officiellement annoncées: la création envisagée de la *Domestic International Sales Corporation* (Société américaine des ventes internationales) et les dispositions touchant les allègements fiscaux en faveur des investissements qui relèvent de la politique « Buy American ». Nous tenons à faire part des préoccupations du Gouvernement canadien au sujet de ces deux mesures, qui seraient particulièrement préjudiciables pour l'intérêt commercial et économique du Canada, qui seraient aussi discriminatoires et peu en harmonie avec l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Nous saisissons cette occasion pour demander instamment aux autorités américaines de réétudier leur position sur ces deux points.

Les Parties contractantes doivent absolument veiller à ce que l'action américaine n'entraîne ni des représailles dans le domaine du commerce mondial ni une prolifération généralisée de démarches restrictives parallèles. Le premier ministre du Canada a lui-même déclaré que nous n'avons intérêt ni à faire des représailles ni à mettre en branle la spirale destructive d'une guerre internationale du commerce dont tous sortiraient perdants. La question doit être traitée avec les États-Unis, et doit recevoir une solution; même si certains pays se trouvent contraints à envisager des mesures qui apportent un remède à la situation ou y font contrepoids, l'action américaine ne doit pas fournir l'occasion d'une rupture de la coopération mondiale dans le domaine du commerce mais devrait plutôt provoquer la manifestation d'un esprit d'étroite association entre toutes les nations commerçantes.

Bien que l'étude de ces mesures commerciales retienne la priorité, elle ne doit pas nous masquer ce qui doit être, maintenant plus que jamais, l'objectif primordial des Parties contractantes: la nécessité d'aller de l'avant pour la solution des problèmes fondamentaux du commerce, problèmes industriels et agricoles, questions tarifaires et non tarifaires, de même que la nécessité de préparer le terrain en vue de nouvelles démarches d'envergure à entreprendre dans le sens de la libéralisation du commerce mondial. L'élimination rapide de la surtaxe par les États-Unis est particulièrement importante si l'on veut que s'ouvre la voie de cette nouvelle étape.

Le premier ministre a annoncé le 1^{er} septembre la décision du Gouvernement de présenter un programme d'urgence au Parlement dès que celui-ci se réunirait de nouveau. Le 7 septembre, un bill demandant l'autorisation d'établir un « Programme de soutien de l'emploi » a donc été déposé à la Chambre des communes. S'adressant à la Chambre, le ministre des Finances, M. Edgar Benson a déclaré que « cette mesure immédiate s'imposait en raison des changements importants

et lourds de conséquences qui se sont produits dans l'ensemble du système économique international depuis l'ajournement du Parlement en juin ». Voici le texte de la déclaration de M. Benson.

Ces changements sont d'un intérêt vital pour le Canada. Aucun pays n'est susceptible, directement ou indirectement, de se ressentir autant de la crise qui s'abat sur le système d'échanges et de paiements d'après guerre, et dont les mesures annoncées par le président Nixon, la nuit du 15 août, constituent le point culminant.

Il est essentiel pour nous, en tant que grande nation commerçante, de voir s'instaurer un système monétaire et commercial stable et sain. Nous nous en ressentons d'autant plus que le mouvement de capitaux, de biens et de services entre le Canada et les États-Unis est beaucoup plus important que celui d'un quelconque échange bilatéral au monde, atteignant 10 milliards de dollars, ce qui représente le neuvième environ du produit national brut canadien et le millième à peu près du revenu national brut américain.

Le projet de loi soumis à la Chambre est un premier pas important en vue d'aborder d'urgence la question la plus importante et la plus pressante qui se pose au Canada à la suite de la surtaxe temporaire de 10 pour cent que le président Nixon a imposée sur une gamme étendue de produits américains.

Environ le quart des exportations canadiennes vers les États-Unis sont actuellement touchées par la surtaxe, ce qui représente une valeur d'environ 2.5 milliards sur la base de notre commerce de 1970. Comme les députés s'en rendront compte, nous avons demandé une exemption complète de la surtaxe pour le Canada pour les raisons que je vous exposerai avec plus de détails plus tard. Les entretiens se poursuivent entre les deux Gouvernements et l'administration étudie toujours notre proposition très sérieusement.

Programme visant à minimiser les répercussions immédiates

Pour l'instant, il est capital que nous élaborions un programme en vue de minimiser les répercussions immédiates de la surtaxe américaine sur l'économie du Canada. Mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce a déjà exposé la nature du programme prévu dans le projet de loi à l'étude. Qu'il me suffise de dire que ce programme tend à fournir une aide importante aux usines et aux entreprises qui souffriraient le plus du maintien de l'imposition des droits spéciaux.

Il est hors de doute que certaines des mesures annoncées par le président menacent, encore qu'on ignore à quel point, la continuation de la croissance vigoureuse en cours de notre économie.

Et, naturellement, comme je l'ai expliqué au secrétaire Connally, dans la mesure où notre économie en pâtit, le programme des États-Unis ira à l'encontre de ses propres buts.

Pratiquement tous les indices principaux montrent clairement que l'économie, effectivement, a continué de progresser à un rythme qui s'accélère régulièrement. Il y a une semaine à peine, Statistique Canada annonçait pour le deuxième tri-

mestre de cette année une augmentation de la production de marchandises et de services au Canada de près de 3 milliards de dollars, portant le taux annuel à 91 milliards de dollars.

En termes de valeur, le produit national brut a augmenté de 3.3 pour cent au cours du trimestre et le rendement réel, du chiffre considérable de 2.1 pour cent, augmentation qui, selon Statistique Canada, serait parmi les plus fortes connues pendant les dernières années. Au taux annuel, cela représente une augmentation en termes réels de PNB, sans tenir compte de l'inflation, de 8.9 pour cent l'an.

Courant ascendant de l'économie

De plus, Statistique Canada a doublé son estimation de la croissance réelle du produit national au cours du premier trimestre de 1971, de 0.6 pour cent à 1.2 pour cent. Cette importante révision à la hausse découle de renseignements obtenus plus tard; elle confirme l'opinion que j'avais exprimée lors de mon dernier budget: que l'économie était fermement engagée dans un fort courant ascendant.

Statistique Canada estime que la moyenne trimestrielle du taux de croissance pour la première moitié de l'année en cours dépasse d'un point entier de pourcentage le taux trimestriel moyen de croissance réelle des quatre trimestres antérieurs. Le rythme croissant de l'économie a été imprimé par les dépenses nettement accrues des consommateurs pour les biens et services. Ces dépenses ont enregistré au cours du deuxième trimestre une hausse de 4.3 pour cent, ce qui représente la plus forte augmentation d'un trimestre à l'autre depuis de nombreuses années.

L'expansion des dépenses à la consommation trouve un appui constant dans le revenu de la main-d'œuvre toujours croissant, lequel a augmenté de 3.2 pour cent au cours du deuxième trimestre. La hausse du revenu de la main-d'œuvre, à son tour, reflète la forte croissance de l'emploi. D'avril à juillet de cette année, 817,000 Canadiens de plus avaient du travail. L'accroissement de l'emploi était supérieur de 26 pour cent à celui de la période correspondante l'an dernier.

Parce que l'augmentation très importante de l'emploi s'allie à une hausse presque aussi considérable de l'effectif de la main-d'œuvre (817,000), ce qui constitue un progrès énorme, le taux de chômage en juillet, dernier mois pour lequel les chiffres sont disponibles, n'a baissé que d'une fraction, soit de 6.4 à 6.3 pour cent d'après les chiffres désaisonnalisés. Nous avons la conviction que le chômage tendra à diminuer à mesure que l'économie se raffermira.

Selon des indices toujours plus nombreux, des investissements accrues découlant d'une demande croissante à la consommation pourraient constituer un élément de cette fermeté plus grande. Pendant le deuxième trimestre, les dépenses totales au titre des investissements ont augmenté de 5.7 pour cent, tandis que celles des entreprises pour l'acquisition de machines et d'équipement et la construction ont enregistré un gain de 6 pour cent. Les dépenses de mises en chantier sont demeurées très élevées, la hausse du deuxième trimestre étant comparable à celle de 4.5 pour cent enregistrée pendant le premier. Selon le relevé des projets d'investissements effectué à la mi-année, et publié récemment, en 1971 les

dépenses totales dans ce domaine dépasseront de 11 pour cent celles de 1970, ce qui représente un gain de près de deux points par comparaison avec le relevé initial publié plus tôt dans l'année, la majeure partie de la hausse étant prévue dans le secteur privé.

Entre autres améliorations importantes de l'économie, mentionnons les profits qu'ont recommencé à réaliser les sociétés et, par voie de conséquence, les meilleures possibilités pour celles-ci d'augmenter leurs investissements. Les bénéfices ont augmenté de 8 pour cent au premier trimestre et au même rythme au deuxième, plaçant le niveau des gains des sociétés tout près du sommet atteint au cours du premier trimestre de 1969.

Que les stocks commerciaux aient diminué au deuxième trimestre et que la proportion des marchandises en magasin par rapport aux ventes courantes et aux commandes non exécutées ait été exceptionnellement peu élevée, c'est là un indice que la reconstitution des stocks créera une nouvelle demande importante de biens au cours du second semestre de la présente année.

Je tiens à rappeler aux députés que l'essor de l'économie continuera de prendre beaucoup d'ampleur grâce aux mesures budgétaires expansionnistes que j'ai présentées à la Chambre le 18 juin et à la suppression d'une cause importante de l'inquiétude dans le secteur commercial par suite de la réforme fiscale présentée cette année.

Répercussions de la surtaxe américaine

Je le répète, la brillante perspective de l'accélération constante de l'expansion économique du Canada a été obnubilée par les répercussions adverses de certaines des mesures annoncées par le président Nixon. Par suite des liens étroits entre les deux pays, naturellement, il est sans doute vrai que le Canada tirera certains avantages dans la mesure où les initiatives prises par l'administration pour consolider l'économie des États-Unis parviendront à réaliser leur objectif.

La répercussion initiale de la surtaxe sur l'économie générale du Canada ne sera probablement pas trop profonde. Toutefois, la surtaxe pose de graves problèmes immédiats pour certains secteurs de l'économie et ce sont ces problèmes que le bill actuel est destiné à atténuer. Plus longtemps la surtaxe s'appliquera aux marchandises canadiennes, plus désastreuse sera la répercussion de la mesure sur l'ensemble de l'économie, répercussion qui pourrait plus que neutraliser les avantages qui résulteraient d'une accélération dans l'expansion de l'économie des États-Unis.

Quatre jours après l'annonce des mesures économiques américaines, le ministre de l'Industrie et du Commerce et moi-même avons dirigé une délégation canadienne à Washington afin d'y rencontrer le secrétaire au Trésor, M. John Connally, le secrétaire au Commerce, M. Maurice Stans, et leurs principaux collaborateurs. Le principal objet de nos conversations était de leur expliquer que tout préjudice causé au Canada ne pourrait que nuire à leur programme au lieu d'en faciliter le déroulement et qu'il était dans leur intérêt d'exempter le Canada de la surtaxe.

Au cours de notre entretien avec les représentants de l'administration américaine, nous avons reconnu d'emblée la nécessité pour les États-Unis de prendre les mesures nécessaires au rétablissement de leur balance des paiements. Nous avons admis qu'elle posait un problème de plus en plus critique non seulement pour les États-Unis mais également pour la stabilité du commerce international et des systèmes monétaires. La solution de ces problèmes et l'amélioration de l'économie nationale des États-Unis, par des moyens justes et efficaces, sont dans l'intérêt de toutes les nations du monde occidental. Nous avons cependant souligné que, pour les États-Unis, tenter de régler leurs problèmes de balance des paiements par des mesures aptes à entraîner des dommages disproportionnés à l'économie canadienne serait malthusien. Le Canada est le meilleur client des États-Unis. Les Canadiens achètent à peu près le quart des exportations américaines, soit plus que l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la France et le Japon conjointement. Si les États-Unis adoptent des mesures néfastes pour l'expansion de l'économie canadienne, le Canada se verra forcé à restreindre les produits et les services qu'il peut en importer.

Nous avons également fait remarquer aux autorités américaines que les raisons invoquées par le président pour justifier la surtaxe ne s'appliquaient pas au Canada. Nous n'avons pas évalué notre monnaie de façon déloyale par rapport au dollar É.-U. Il y a eu un an au mois de mai que nous avons laissé flotter notre dollar qui est soumis chaque jour aux lois de l'offre et de la demande. Il en a résulté que le taux de change a augmenté de plus de 6 pour cent, ce qui ne peut certainement pas être considéré comme déloyal au sens employé par le président Nixon.

De plus, le Gouvernement américain n'a pas prétendu que nous imposions des restrictions commerciales qui nuisent considérablement à ses exportations vers notre pays, reproche qu'il a adressé à d'autres pays. Vu la grande quantité et la diversité des échanges commerciaux entre les deux pays, il existe, bien entendu, presque toujours des problèmes secondaires pour chaque gouvernement, mais les États-Unis ont reconnu qu'il n'y a pas à l'heure actuelle entre nos deux pays de problèmes qu'ils considèrent comme sérieux.

Bien que les États-Unis aient manifesté leur préoccupation en raison du fort excédent que le Canada a réalisé dans ses activités commerciales avec eux l'an dernier, nous avons fait valoir que cela pouvait s'expliquer par plusieurs facteurs particuliers et temporaires. Cet excédent de plus d'un milliard de dollars a été plus qu'annulé par le déficit que nous avons accusé dans nos activités non commerciales avec les États-Unis, si bien qu'à la fin de l'année dernière nous accusions un léger déficit global au compte courant. Étant donné les progrès de l'économie canadienne et l'augmentation de nos importations qui en a résulté, notre excédent commercial avec les États-Unis est en voie de diminuer et le déficit au compte courant en voie d'augmenter.

Ces derniers mois ont aussi été marqués par une baisse considérable des entrées de capitaux à long terme au Canada, ce qui, sans doute, reflète dans une

certaine mesure la demande que j'avais adressée aux provinces, aux municipalités et aux sociétés de restreindre leurs emprunts à l'étranger autant que possible, à cause de la pression ascendante qui s'exerçait à certains endroits sur le dollar canadien. Alors que notre souci le plus immédiat et le plus pressant est l'effet de la surtaxe sur les exportations canadiennes, la série de mesures de protection proposées par le Gouvernement laisse supposer à plus longue échéance des répercussions dont l'importance pourra être encore plus fondamentale.

Depuis le milieu des années 30, le monde s'est détourné du protectionnisme. Le Canada et de nombreux autres pays ont collaboré avec les États-Unis pour réduire considérablement les barrières dressées contre le commerce international, y compris les nôtres. Cette démarche était conforme à notre propre politique industrielle et commerciale et, à vrai dire, en formait un élément vital. Dans ce cadre, divers gouvernements canadiens ont cherché à édifier une industrie manufacturière saine et viable qui échapperait à une dépendance excessive de la production des richesses naturelles et qui offrirait de l'emploi aux effectifs de notre main-d'œuvre qui croissent rapidement. Auparavant, le secteur de la fabrication se bornait notamment à produire sous un volume relativement restreint un vaste éventail de marchandises destinées à alimenter le seul marché canadien. Durant l'après-guerre, toutefois, nous avons fait des efforts intenses pour restructurer ce secteur de l'économie, pour qu'il puisse profiter des avantages du commerce multilatéral en se spécialisant dans la production fructueuse de marchandises qui pouvaient efficacement soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

Les produits finis exportés par le Canada se vendent dans une proportion d'environ 85 pour cent aux États-Unis. La question fondamentale que l'on se pose c'est de savoir si nous pouvons continuer de compter avoir accès aux États-Unis à longue échéance, à des conditions mutuellement acceptables — c'est-à-dire à des conditions négociées et convenues entre les deux Gouvernements — ou si nous devons revoir l'ensemble de nos politiques industrielles et commerciales à la lumière des événements de ces dernières semaines.

Les entretiens que nous avons eus, le ministre de l'Industrie et du Commerce et moi-même avec les membres de l'administration, ont été suivis une semaine plus tard de pourparlers entre des hauts fonctionnaires du Canada et leurs homologues des États-Unis, aux fins d'examiner plus avant les effets de la surtaxe sur les divers secteurs de l'économie canadienne. On s'est entendu pour reprendre les entretiens après une nouvelle étude de la part des deux Gouvernements.

Entre-temps, les répercussions des mesures américaines font également l'objet d'examen dans plusieurs assemblées internationales. Le Conseil de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce s'est réuni pour étudier la question. Comme président du groupe des Dix, j'ai convoqué une assemblée de ministres à Londres pour le 15 septembre, pour y étudier les questions monétaires internationales suscitées par l'initiative des États-Unis et les réactions enregistrées chez plusieurs des grandes nations industrielles. Des hauts fonctionnaires des pays membres du groupe des Dix se sont réunis à Paris vers la fin de la semaine der-

nière, pour préparer ce travail. La réunion à Londres des ministres du groupe des Dix sera suivie d'une seconde réunion à Washington, avant l'ouverture dans cette ville, de l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international.

Comme le signalait le premier ministre dans sa déclaration à la suite de l'annonce du programme économique des États-Unis, nos efforts sur le plan international visaient surtout à décourager, à l'étranger, les tendances à adopter des mesures de représailles pouvant aboutir à une guerre commerciale internationale. Nous avons également cherché à jouer un rôle positif dans les entretiens soutenus qui se poursuivent actuellement sur les moyens de restructurer le système monétaire international pour mettre fin aux graves déséquilibres qui y ont créé des tensions intolérables et pour restaurer la confiance sur le plan international.

Nous croyons, tout comme les États-Unis, que pour en arriver à un meilleur système économique international, il importe tout d'abord de réaligner les taux de change, pour traduire de façon plus précise la balance réelle qui devrait exister. Un accord sur des redressements de cette nature pourrait très bien être en relation directe avec un accord sur la suppression des mesures restrictives des États-Unis. L'équilibre voulu ne sera néanmoins atteint, en fin de compte, que si les rapports des taux de change reflètent les forces sous-jacentes qui agissent sur le marché.

Ni le Canada ni aucun autre pays ne peut tenter d'établir et de maintenir des taux de change exagérément bas ou élevés. Notre propre expérience l'an dernier et celle plus récente de plusieurs grandes puissances ont souligné ce façon spectaculaire la véracité de cette assertion. Je suis toutefois parfaitement conscient du fait que l'évaluation de notre monnaie a suscité des problèmes ardues à certains secteurs de l'économie canadienne et pour nombre d'entre eux, la surtaxe américaine sur les importations vient s'ajouter à leurs problèmes.

Dans ce contexte international encore en pleine évolution, il importe d'agir avec la plus grande prudence après avoir examiné à fond les nombreux éléments complexes en cause. Le Gouvernement est résolu à prendre toutes les mesures raisonnables possibles pour protéger l'intérêt économique des Canadiens contre les conséquences néfastes auxquelles pourraient donner lieu les dispositions restrictives adoptées par d'autres pays. Le programme prévu dans le projet de loi présenté à la Chambre aujourd'hui constitue une mesure initiale importante en vue de résoudre le problème immédiat qui se pose dans un certain nombre de secteurs de l'économie canadienne. Pour parer aux éventualités, nous avons étudié et continuons d'étudier minutieusement diverses autres mesures. Nous n'hésiterons pas à les présenter si la situation le justifie à mesure qu'elle évolue dans les jours et les mois à venir.

L'Assemblée générale des Nations Unies

VINGT-SIXIÈME SESSION — ÉVÉNEMENTS PRÉVUS

LE 21 septembre 1971, les représentants des 127 États membres des Nations Unies se réuniront à New York pour l'ouverture de la vingt-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale. Le chef de la délégation norvégienne (président de la session l'an dernier) ouvrira la session et, après quelques remarques, invitera les membres de l'Assemblée à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation, puis il désignera les membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

L'Assemblée procédera ensuite à l'élection au suffrage secret du président de la vingt-sixième session. Le nouveau président occupera son siège à la tribune et déclarera ouverte la vingt-sixième session. Il semble probable que le ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie, M. Adam Malik, sera élu président, bien que le représentant permanent de Chypre aux Nations Unies, M. Zenon Rossides, n'ait pas encore retiré officiellement sa candidature.

Viendra ensuite l'élection des dix-sept vice-présidents comprenant, outre les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, sept vice-présidents des pays afro-asiatiques, un de l'Europe orientale, trois de l'Amérique latine, et deux de l'Europe occidentale et des autres États. Le groupe dont le nouveau président de l'Assemblée fait partie perd un des sièges qui lui sont réservés, de sorte que le nombre total de vice-présidents ne s'élève qu'à dix-sept. La liste des candidats aux postes de vice-président s'établit actuellement comme il suit:

Afrique et Asie: Zambie, Soudan

Amérique latine: Costa Rica

Europe orientale: —

Europe occidentale et autres pays: Belgique, Grèce

L'Assemblée procédera ensuite à la création de sept grandes Commissions. Les candidats probables ou connus¹ au poste de président des commissions sont les suivants:

Première Commission — Questions politiques et de sécurité, y compris le désarmement (Bulgarie)

Commission politique spéciale — Participe aux travaux de la Première Commission (Irlande)

Deuxième Commission — Questions économiques (Philippines)

Troisième Commission — Questions sociales et culturelles (Finlande)

Quatrième Commission — Questions coloniales et de tutelle (Jamaïque*)

Cinquième Commission — Questions administratives et budgétaires (Nigéria)

Sixième Commission — Questions juridiques (Chypre*)

¹ Marqués d'un astérisque

Le président, les vice-présidents et les sept présidents de commissions forment le Bureau qui étudie l'ordre du jour provisoire, recommande les points à discuter par l'Assemblée, voit à l'attribution des points de l'ordre du jour aux grandes commissions et dirige et coordonne les travaux de l'Assemblée.

Outre les sept grandes commissions, l'Assemblée a établi deux comités permanents: le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité des contributions, sans mentionner nombre d'autres organes subsidiaires et spéciaux qui tous s'occupent de questions particulières ou périodiques.

Aussitôt après l'adoption de l'ordre du jour, l'Assemblée entreprend un débat général qui dure quelque trois semaines. Au cours de cette période, les chefs des délégations font d'importants exposés politiques, où ils expliquent l'attitude de leur gouvernement sur les questions dont l'Assemblée est saisie, et soulignent l'importance qu'attache leur pays à telle ou telle question.

Vers la fin de septembre, les sept grandes commissions éliront leurs vice-présidents et leurs rapporteurs et décideront de la priorité à apporter aux articles inscrits à l'ordre du jour.

Lorsqu'une commission a terminé l'examen d'une question inscrite à l'ordre du jour, elle renvoie une résolution ou toute autre décision à une séance plénière de l'Assemblée, par l'intermédiaire de son rapporteur. Les séances plénières ont lieu lorsque l'ordre du jour propre de l'Assemblée le réclame ou lorsqu'il y a lieu d'étudier les rapports du comité des rapporteurs. Dans la pratique, il est rare que les décisions des commissions soient renversées en séance plénière. La chose n'est pas impossible toutefois et elle peut se produire s'il y a une vive opposition entre les membres sur des points précis, car, au sein des commissions, les résolutions sont adoptées à la majorité simple, alors qu'en séance plénière, il faut la majorité des deux tiers pour toutes les questions importantes, aux termes de la Charte de l'ONU².

L'étude d'une question inscrite à l'ordre du jour commence habituellement par un débat général sur tous les aspects du problème; ce débat peut se terminer après quelques heures ou durer jusqu'à trois semaines, selon le cas. Au cours du débat, les idées se polarisent; diverses délégations présentent des projets de résolutions et des amendements à ces projets qui sont ensuite mis aux voix. Fondamentalement, il existe trois manières d'adopter une résolution. Si le président est convaincu que tous les États membres sont en faveur du projet de résolution, il déclare simplement que, sauf opposition, la résolution est adoptée à l'unanimité. Dans les autres cas, les délégations peuvent indiquer leur approbation, leur opposition ou leur abstention au moyen d'un vote à main levée; on n'enregistre alors que le total des voix pour et contre, ainsi que celui des abstentions. Ou bien il y a appel nominal; dans ce cas, chaque délégation énonce oralement son choix et le vote de chacune figure au procès-verbal. Parfois, les mi es

² Voir l'article 18 de la Charte

aux voix soulèvent des questions de procédure; aussi, l'observateur averti étudiera-t-il à l'avance le règlement intérieur de l'Assemblée.

On peut, durant la session, se procurer les documents de l'ONU; il faut les examiner attentivement pour être en mesure de bien suivre les travaux de l'Assemblée. La Mission permanente à New York a rédigé un guide que peuvent consulter les délégués pour obtenir la documentation dont ils ont besoin. Le *Journal*, publié quotidiennement, donne l'heure et le lieu des séances des commissions, résume les délibérations de la journée précédente et annonce la publication de nouveaux documents. Il est établi un compte rendu sténographique des délibérations des séances plénières et de la Première Commission; un procès-verbal des travaux de toutes les commissions; des études portant sur les sujets dont les commissions sont saisies; des projets de résolution; des rapports des rapporteurs et autres documents. On peut d'ordinaire se procurer ces textes et toute autre documentation auprès des documentalistes des commissions.

L'ordre du jour définitif de l'Assemblée comprendra vraisemblablement plus de cent points. Il ne saurait être question d'exposer ici la genèse de chacun et on ne peut affirmer avec certitude que c'est telle ou telle commission qui en fera l'examen. L'ordre du jour définitif de chaque commission sera présenté sous forme de document dès que l'Assemblée se sera prononcée sur les rapports du Bureau. Dans l'intervalle, on peut consulter l'ordre du jour provisoire. Nous passons en revue les points les plus importants. Le lecteur ne doit pas oublier que bon nombre d'entre eux remontent loin en arrière et exigeraient, pour être bien compris, des heures d'étude.

Questions traitées en séance plénière

Élections au Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité compte quinze membres: cinq membres permanents (Chine, France, Grande-Bretagne, États-Unis et URSS), et dix membres non permanents. Ces derniers sont élus à partir de quatre régions géographiques, cinq membres étant élus chaque année pour deux ans. Le Canada a fait partie du Conseil pendant les vingt et unième et vingt-deuxième sessions. Le tableau ci-dessous indique les candidats déclarés à ces postes au moment présent.

	Nombre de sièges de la région	Sièges vacants	Candidats
Afrique-Asie	5	3	Tunisie, Soudan, Guinée, Inde
Europe orientale	1	1	Yougoslavie

Amérique latine	2	1	Panama
Europe occidentale et autres pays (y compris le Canada)	2	0	(Le mandat des membres actuels, la Belgique et l'Italie, expire en 1972)

Élections au Conseil économique et social

Lors de la vingtième session de l'Assemblée (1965), neuf nouveaux sièges ont été ajoutés aux dix-huit du Conseil; il en compte maintenant vingt-sept. Voici la distribution officielle des nouveaux sièges: sept vont à l'Afrique et à l'Asie, un à l'Amérique latine et un à l'Europe occidentale et aux autres États (dont le Canada).

Le tableau suivant indique les sièges vacants dans chaque région ainsi que les candidats connus ou présumés. Le mode habituel de distribution appliqué aux premiers sièges a été combiné avec le mode de répartition officielle selon les régions, qui s'applique aux nouveaux.

	Nombre de sièges	Nombre de sièges vacants	Candidats
Grandes puissances (États-Unis, France, Grande-Bretagne, URSS)	4	2	Grande-Bretagne (probablement l'URSS)
Afrique-Asie	12	3	RAU, Thaïlande, Pakistan, Japon, Burundi.
Amérique latine	5	2	Mexique
Europe occidentale et autres pays	4	1	Finlande
Europe orientale	2	1	Pologne

Nomination du Secrétaire général

Le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur la recommandation du Conseil de sécurité pour une période de cinq ans habituellement, bien que la durée de son mandat ne soit pas fixée par la Charte. A l'heure actuelle, les représentants permanents de trois pays se sont portés candidats au poste de Secrétaire général qui devient vacant à l'expiration du second mandat de U Thant le 31 décembre 1971. Il s'agit de MM. H. S. Amerasinghe (Ceylan), Max Jakobson (Finlande) et Endalkatchew Makonnen (Éthiopie). Les noms d'un grand nombre d'autres personnalités de marque, tant sur le plan national que sur le plan international, ont également été proposés. Bien que le titulaire actuel, U Thant,

ait déclaré catégoriquement qu'il n'acceptera pas de rester à son poste pour un troisième mandat, on a évoqué la possibilité de lui demander de rester à son poste pour un temps indéfini si les membres du Conseil de sécurité n'arrivent pas à s'entendre sur le choix d'un nouveau candidat, mais cette possibilité paraît moins probable à l'heure actuelle.

Rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale sera saisie du rapport du Comité spécial de 31 membres sur la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale qui a été créé l'an dernier à la suite d'une initiative canadienne. Sous l'excellente direction de son président, M. Borch, représentant permanent du Danemark, et avec la participation active du Canada, le Comité a exécuté son mandat de façon consciencieuse et minutieuse au cours des quatre derniers mois.

En général, les réalisations du Comité ont été à la hauteur des attentes et même parfois les ont légèrement dépassées. S'il n'y a pas lieu de prétendre au succès spectaculaire de cette initiative canadienne, on peut tirer une certaine satisfaction de ce travail sérieux et précis. Le nombre des recommandations, leur portée et la vigueur avec laquelle elles sont présentées se comparent favorablement à celles des comités antérieurs qui se sont penchés sur les mêmes problèmes. Dans l'ensemble, elles contribueront à améliorer de façon considérable les travaux de l'Assemblée si on s'efforce vraiment de les appliquer consciencieusement.

Il est vrai qu'aucune des propositions les plus radicales n'a été adoptée (y compris une partie de nos propres propositions), mais personne ne se faisait vraiment d'illusion au sujet de l'appui que certaines idées, comme celle de répartir ou d'écourter les sessions de l'Assemblée, d'élire le Bureau avant la session, et de modifier le mandat des grandes commissions, trouveraient auprès des membres.

Le débat général du Comité s'est terminé à la fin de juillet et la plupart des recommandations ont été rédigées. Le Comité se réunira le 9 septembre afin de s'entendre sur les quelques questions laissées en suspens; il examinera ensuite et approuvera le projet de rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale.

Rapport du Comité spécial des vingt-quatre sur le colonialisme

Le Comité spécial des Vingt-Quatre a pour tâche de surveiller l'application de la Déclaration de décembre 1960, qui proclamait la nécessité de mettre fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le Comité se réunit régulièrement dans l'intervalle qui sépare les sessions de l'Assemblée. Cette année l'Assemblée examinera des recommandations du Comité spécial touchant divers territoires coloniaux ou sous tutelle, y compris la Rhodésie, les territoires portugais, la Namibie (Sud-Ouest africain) et la Nouvelle-Guinée. Ces territoires diffèrent beaucoup quant à leur évolution politique et à leur développement économique et chacun présente des problèmes particuliers. Les recommandations du Comité spécial des Vingt-Quatre sont généralement soumises à l'étude de la Quatrième Commission. Une résolution générale sur le colonialisme est étudiée en séance plénière.

Représentation de la Chine

Cette année, l'Albanie et les autres parrains de la résolution habituelle sur la représentation de la Chine aux Nations Unies ont présenté la résolution à temps pour qu'elle figure à l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale (point 101). La résolution est identique à celle des années précédentes sauf qu'il y est énoncé clairement, dans le troisième paragraphe du préambule, que ses auteurs considèrent que la République populaire de Chine devrait devenir membre permanent du Conseil de sécurité.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré publiquement que le Canada se prononcera de nouveau cette année en faveur de la résolution albanaise et contre la résolution visant à donner à celle-ci le statut de « question importante » si une telle résolution est présentée. La politique des États-Unis annoncée par le secrétaire d'État, M. Rogers, lors d'une conférence de presse donnée le 2 août, a changé considérablement. Selon M. Rogers, les États-Unis appuieraient toute démarche visant à faire entrer la République populaire de Chine aux Nations Unies au cours de la prochaine Assemblée générale. Par contre, ils s'opposeraient à toute résolution visant à priver la République de Chine de sa représentation aux Nations Unies. A la suite de cette déclaration, il semble vraisemblable que les États-Unis et les autres parrains antérieurs de la résolution dite de la « question importante » ne la présenteront pas à cette session de l'Assemblée générale. Par contre, il semble également vraisemblable que l'Assemblée sera saisie de propositions visant à assurer une certaine forme de double représentation chinoise.

D'après la politique du Canada, la République populaire de Chine représente le seul gouvernement juridiquement constitué de la Chine, et l'attitude du Canada envers les diverses propositions dont l'Assemblée sera saisie sera déterminée à la lumière de cette politique et des dispositions de la Charte des Nations Unies.

Adhésion de nouveaux membres

L'Assemblée générale prendra en considération probablement en début de session, les recommandations du Conseil de sécurité visant à faire admettre le Bhoutan et Bahreïn au sein des Nations Unies. Le Canada sera l'un des parrains de la demande d'adhésion du Bhoutan et votera en faveur de celle de Bahreïn. Le Conseil de sécurité a différé l'examen de la demande d'adhésion d'Oman, mais il est possible qu'il fasse une recommandation à l'Assemblée à ce sujet au cours de l'année.

Première Commission

Contrôle des armes et désarmement

Les six points suivants sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale:

Point 29: Désarmement complet et général

a) Rapport de la Conférence du Comité du désarmement; et

b) Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Point 30: Armes chimiques et bactériologiques (biologiques).

Point 31: Essais d'armes nucléaires.

Point 32: Mise en œuvre des recommandations de la Conférence d'États non dotés d'armes nucléaires.

Point 34: Signature et ratification du Protocole II supplémentaire du Traité de Tlatelolco.

Point 35: Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets sur la paix et la sécurité du monde.

Historique

La vingt-sixième session de l'Assemblée générale discutera d'autres dispositions en vue d'aboutir au contrôle des armes et au désarmement dans le cadre de l'événement positif majeur survenu dans ce domaine en 1971: les pourparlers sur la limitation des armements (SALT) entre les États-Unis et l'Union soviétique à Helsinki et à Vienne, qui portent sur la limitation et la réduction des systèmes stratégiques offensifs et défensifs. A cause de la complexité des questions et des intérêts vitaux qui sont en jeu et qui touchent directement la sécurité des deux grandes puissances nucléaires et celle de leurs alliés, des négociations intensives paraissent indispensables pour en arriver à des ententes concrètes. La déclaration conjointe des États-Unis et de l'URSS en date du 20 mai 1971 porte à croire que des progrès ont été réalisés, mais il est impossible de prévoir combien de temps il faudra pour que cet accord de principe prenne une forme plus concrète. Ces efforts bilatéraux visant à ralentir la course aux armements nucléaires se rattachent directement aux obligations qui lient les deux grandes puissances nucléaires en vertu de l'article VI du Traité de non-prolifération, entré en vigueur le 5 mars 1970, et ils sont suivis de près avec espoir par les pays membres de l'ONU.

Le Comité des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) s'est entendu, au cours de 1971, sur des garanties pour l'application des engagements pris par les parties au Traité de non-prolifération de ne pas mettre au point d'armes nucléaires. L'efficacité de ces efforts pour enrayer la prolifération des armes nucléaires en vertu de ce traité sera accrue par la décision de certaines nations « quasi nucléaires » importantes de se joindre aux nombreux États qui ont renoncé aux armes nucléaires.

Le 11 février 1971, à la suite de son approbation par une majorité écrasante au cours de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, le Traité relatif au contrôle des armes au fond des mers a été ouvert à la signature. Ce traité interdit de placer au fond des mers, à l'extérieur d'une zone côtière de douze milles, des armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et des installations connexes. Le Canada a signé le traité le jour même avec environ soixante autres pays. Le traité, qui doit entrer en vigueur dès qu'il aura été ratifié par

vingt-deux pays, dont les États-Unis, l'URSS et la Grande-Bretagne, porte maintenant la signature d'environ quatre-vingt pays.

La Conférence du Comité du désarmement (CCD), à Genève, est l'instrument de négociation des Nations Unies pour le contrôle des armes et les accords sur le désarmement. Bien que ses progrès n'aient pas été à la hauteur des espoirs, surtout en ce qui a trait aux questions vitales du contrôle des armes, la CCD continue de refléter l'angoisse mondiale au sujet de la course aux armements et le désir d'y mettre fin. La principale réalisation de la CCD en 1971 a été la présentation d'un projet de traité interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage des armes biologiques et des toxines. Le Comité a réalisé peu de progrès dans ses négociations constantes touchant l'interdiction des armes chimiques et des essais nucléaires souterrains, mais le Canada a joué un rôle actif dans le cadre de l'étude permanente des problèmes de vérification dans ces deux domaines.

Armes chimiques et bactériologiques

A la demande de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, la CCD a continué en 1971 de chercher des compléments au Protocole de Genève de 1925 par une entente sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et biologiques. La difficulté que posait l'élaboration d'un traité global pour les deux types d'armes, dont les problèmes de vérification seraient d'un tout autre ordre de grandeur, a été supprimée en mars lorsque l'URSS, contrairement à son attitude initiale en faveur de l'interdiction des armes chimiques et des armes biologiques par un seul et unique traité, a saisi le Comité d'un projet de convention qui ne portait que sur les armes biologiques et les toxines. Après des négociations, l'URSS et les États-Unis se sont entendus et, le 5 août 1971, ils ont saisi la CCD de projets de convention interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage d'armes biologiques et de toxines. Le Canada s'est déclaré en faveur de cette proposition conjointe d'un traité qui ressemble au projet initial de convention proposé par la Grande-Bretagne, et que le Canada avait appuyé. Il semble que la CCD pourra s'entendre sur le projet de convention à temps pour le présenter à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Le travail se poursuit par ailleurs sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques. Le difficile problème de la vérification que pose un tel accord a fait l'objet d'une réunion officieuse de spécialistes, mais il semble que l'élaboration d'un système de vérification efficace et acceptable qui serait incorporé à une convention sur l'interdiction des armes chimiques demande encore beaucoup de travail.

Essais nucléaires souterrains

Le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, signé à Moscou en 1963, interdisait les essais nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique

et sous l'eau. Depuis, les négociations en vue de compléter le traité d'interdiction partielle par une interdiction des essais souterrains n'ont pas progressé à cause de l'impasse où se trouvent les deux grandes puissances nucléaires quant aux modalités d'un système de vérification. Les États-Unis soutiennent toujours qu'il est nécessaire d'avoir des inspections obligatoires sur place dans les cas où il est impossible de distinguer entre les explosions nucléaires souterraines et les séismes naturels par des méthodes sismologiques. De son côté, l'URSS soutient que les « moyens nationaux » de vérification sans intrusion sur le territoire d'autrui suffisent pour surveiller l'application d'une interdiction des essais souterrains et refuse, au moins depuis quelques années, de s'engager par un traité à permettre des inspections sur place. Il n'y a pas eu de négociations sérieuses depuis huit ans, alors que le rythme et la force des essais souterrains par les grandes puissances n'ont cessé de croître. De plus, la France et la Chine, qui n'ont pas adhéré au Traité d'interdiction partielle, continuent de procéder à des essais dans l'atmosphère.

En vue de ménager une sortie possible à cette impasse, le Canada a commencé, en 1969, à exhorter les pays à coopérer sur le plan international par l'échange, moyennant des garanties, de données sismiques adéquates qu'on pourrait utiliser pour distinguer entre les explosions nucléaires souterraines et les séismes naturels, et surveiller ainsi le plus possible l'application d'une interdiction des essais souterrains par des techniques sismologiques qui ne comportent aucune intrusion sur le territoire d'autrui. En réponse à la résolution présentée par le Canada à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, bon nombre de membres ont fourni au Secrétaire général des détails sur la quantité et la qualité des données sismiques provenant de leurs stations sismologiques qu'ils seraient prêts à fournir. Malheureusement, l'URSS et ses alliés ont refusé de collaborer à ce travail.

En partant de ces nouvelles données « concrètes », des spécialistes canadiens ont préparé des analyses approfondies des possibilités qu'offrent les techniques sismologiques pour identifier les essais souterrains. La première étude canadienne importante a été distribuée à tous les membres des Nations Unies au cours de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. Cette première étude, de caractère surtout théorique, a été suivie d'une étude empirique renfermant les résultats obtenus pour les champs d'essai connus en Eurasie à partir des données d'un grand nombre de stations sismologiques figurant parmi les installations du monde entier qui ont été énumérées en réponse à notre résolution. Avec un échantillon de secousses sismiques et d'explosions souterraines, les chercheurs canadiens ont démontré que les techniques de discrimination sont extrêmement précises pour des explosions souterraines d'une puissance de vingt kilotonnes (dans le roc solide) en Eurasie. De plus, l'étude canadienne suggère qu'il serait possible, pour les explosions plus modestes, de prendre des mesures supplémentaires relativement simples et peu coûteuses pour réduire le seuil d'identification technique pour l'hémisphère septentrional à environ cinq ou dix kilotonnes (dans

le roc solide). Les études techniques canadiennes n'éliminent évidemment pas en soi et de façon concluante tous les doutes et ambiguïtés possibles en ce qui a trait à la détection ou à la prévention des violations ou des subterfuges mis en œuvre pour se soustraire à une interdiction des essais souterrains. C'est particulièrement le cas des explosions de très faible puissance pour lesquelles le problème de la vérification par tous les moyens connus se perd en hypothèses. Mais la recherche canadienne, jointe aux études entreprises par d'autres pays, les investissements de certains pays dans des installations perfectionnées et les possibilités d'échanges de données sismiques sur le plan international nous permettent de croire qu'on pourra vérifier selon toute probabilité les explosions souterraines, même de faible sinon de très faible puissance, par des techniques sismologiques.

L'interdiction des essais souterrains est évidemment la question la plus importante à l'ordre du jour de la CCD et une des questions que l'Assemblée générale lui a demandées, par des résolutions réitérées, d'étudier avec diligence. De l'avis du Canada, la CCD ne s'est pas penchée suffisamment sur la question de l'interdiction des essais souterrains au cours des dernières années et les efforts du Canada en 1970 et 1971 ont contribué à centrer sur cette question l'attention qu'elle mérite.

De plus, vu le retard qu'on met à conclure une interdiction des essais souterrains, le Canada a proposé, dans des déclarations du 6 avril et du 29 juin 1971, que les deux grandes puissances qui poursuivent leurs essais prennent immédiatement des mesures provisoires pour réduire les essais souterrains qu'il est facile de vérifier par les méthodes actuelles. Ces mesures provisoires visant à réduire les essais pourraient prendre un caractère de transition en ce sens qu'elles permettraient d'accroître la confiance mutuelle des parties en cause et ainsi de faciliter la mise en œuvre d'une interdiction complète des essais souterrains, objectifs que le Canada, la CCD, l'Assemblée générale et les deux grandes puissances en cause se sont publiquement engagés à réaliser.

Voici un résumé des propositions que le Canada a présentées à la CCD:

- (i) Mesures immédiates visant à réduire les essais souterrains et à protéger contre leurs effets nocifs
 - a) engagements de la part des deux grandes puissances qui poursuivent des essais à réduire leurs essais souterrains d'armes nucléaires, en commençant par les explosions relativement fortes, en signe de leur désir sincère d'en arriver à une interdiction complète; et
 - b) étude d'autres mesures de protection contre les risques que les essais souterrains comportent pour l'environnement.
- (ii) Mesures immédiates pour aider à mettre au point des techniques et des installations sismologiques d'identification en vue d'une interdiction complète des essais souterrains.
 - a) Préavis détaillés des essais nucléaires souterrains projetés afin de contribuer aux recherches complémentaires sur les moyens de discrimination sismologiques; et

b) engagements à coopérer à l'utilisation, à la mise au point et à l'amélioration des installations sismologiques destinées à identifier les essais souterrains.

Nous espérons que ces propositions canadiennes seront examinées sérieusement et recevront l'appui général au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale et que des résolutions seront votées pour que la CCD accorde la plus haute priorité au problème des essais souterrains au cours de ses délibérations l'an prochain afin d'aboutir sans délai à des résultats concrets.

Autres points à l'ordre du jour

Les autres points à l'ordre du jour fourniront l'occasion de discuter et peut-être d'adopter des résolutions sur a) les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence d'États non dotés d'armes nucléaires de 1968 et les rapports de l'AIEA ainsi que d'autres institutions spécialisées et organismes internationaux qui s'intéressent aux conclusions de la Conférence; b) le désir des États de l'Amérique latine parties au Traité de Tlatelolco, qui a créé la zone dénucléarisée de l'Amérique latine, de demander instamment aux États dotés d'armes nucléaires d'adhérer au Protocole II du Traité, aux termes duquel ils s'engageraient à ne pas violer les objectifs qui y sont énoncés; c) les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses répercussions sur la paix et la sécurité mondiales.

On ne s'attend pas à ce que la Première Commission se penche trop longtemps sur les deux premiers points. Le troisième fait présentement l'objet d'une étude de la part d'un groupe de travail constitué par le Secrétaire général et composé de spécialistes qui présenteront leur rapport à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Un spécialiste canadien participe à ces travaux.

Mesures visant à renforcer la sécurité internationale

Cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale par l'URSS. On a reconnu dans l'ensemble qu'un document de fond obtenant un appui étendu ne pouvait être préparé à cette session et que tout document sur une question d'importance fondamentale devrait avoir l'appui de la grande majorité des membres. L'Assemblée, à sa vingt-quatrième session, a donc renvoyé la question à la vingt-cinquième session et, dans l'intervalle, prié les États membres de faire connaître au Secrétaire général leurs points de vue et propositions sur le renforcement de la sécurité internationale.

À la vingt-cinquième session, l'Assemblée générale était saisie des vues de différents gouvernements, dont celui du Canada, ainsi que de quatre projets de déclarations déposés par l'URSS, par un groupe de six pays dont le Canada, par le groupe latino-américain et par un groupe de pays non alignés. La Première Commission a créé un groupe consultatif chargé de préparer un projet convenu. Celui-ci a été adopté en réunion plénière avec une seule voix dissidente, celle de l'Afrique du Sud, et une abstention, celle du Portugal. Le document est

composé de vingt-six paragraphes comprenant des recommandations qui, si elles sont suivies, contribueront à renforcer la sécurité internationale.

Le Secrétaire général fera rapport à la vingt-sixième session sur les mesures prises en conformité de la déclaration et la question fera vraisemblablement l'objet d'un débat.

Espace extra-atmosphérique

Le Comité de 28 membres des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dont le Canada est membre depuis sa création en 1959, est chargé de faire rapport à l'Assemblée générale sur l'activité et les ressources présentes et possibles des Nations Unies en matière d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, d'explorer les domaines où la coopération internationale serait possible, sous l'égide des Nations Unies, et d'étudier les questions d'ordre juridique que pourraient soulever l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Le Comité, dont la principale réunion annuelle a habituellement lieu en septembre, fonctionne au moyen d'un Sous-comité des questions scientifiques et techniques, d'un Sous-comité des questions juridiques et de groupes de travail particuliers au besoin.

Lors de la huitième session du Sous-comité des questions scientifiques et techniques en juillet dernier, le Canada, conjointement avec l'Autriche, l'Inde, l'Iran, l'Italie, la Sierra Leone et la Suède (et par la suite les États-Unis), a présenté une proposition qui a été adoptée, visant à créer un Groupe de travail sur la télédétection des ressources terrestres au moyen de satellites. Une réunion d'organisation de ce Groupe de travail aura lieu conjointement avec la réunion du Comité de l'espace extra-atmosphérique au début de septembre.

Le Sous-comité des questions juridiques a tenu sa dixième session à Genève en juin. A la suite d'une entente de base entre les États-Unis et l'URSS sur la substance d'un compromis, le Sous-comité a pu rédiger un projet de convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux. Conjointement avec la Suède et le Japon, le Canada s'est opposé au projet de convention parce qu'il estime que le projet ne protège pas suffisamment les victimes, surtout en ce qui a trait à l'absence de décision arbitrale obligatoire.

La vingt-troisième Assemblée générale a approuvé la création, par le Comité, d'un Groupe de travail chargé de faire étude et rapport sur les possibilités techniques de la radiodiffusion directe au moyen de satellites et sur les développements actuels et prévisibles dans ce domaine, ainsi que sur les conséquences de ces développements dans les domaines juridique, social, culturel et autres. Dans l'exécution de sa tâche, le Groupe de travail a déjà présenté trois rapports et il pourra être convoqué de nouveau au besoin.

Après avoir examiné les rapports des deux Sous-comités, le Comité de rapport à son tour soumettra un rapport à l'examen de la Première Commission de l'Assemblée générale.

Utilisations pacifiques du fond des mers

Par sa résolution 2750 (C) (XXV), l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de porter le nombre de membres du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers au-delà des limites de la juridiction nationale (dont le Canada est membre depuis la création d'un Comité *ad hoc* en 1968) de 42 États à 86 et lui a donné pour mandat de préparer une Conférence générale sur le droit de la mer dont la date est fixée pour l'instant à 1973. La délégation canadienne a travaillé activement à la négociation de cette résolution de compromis et a été une des premières délégations du monde occidental à adhérer à la déclaration de principes sur le fond des mers au-delà de la juridiction nationale qui a ensuite été incorporée à la résolution 2749 (XXV). Le Comité du fond des mers, qui est le comité préparatoire de la troisième Conférence sur le droit de la mer, s'est réuni à deux reprises en 1971, soit en mars et en août, et présentera un rapport à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Au cours de ces deux réunions, le Comité a pratiquement complété ses discussions préliminaires d'ordre général mais il n'a pas réussi à s'entendre sur l'objet fondamental de son mandat, l'élaboration d'une liste complète des problèmes du droit de la mer qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour de la Conférence de 1973 et la rédaction de projets de propositions à soumettre à la Conférence. Par ses interventions au cours des réunions de mars et d'août, la délégation canadienne a exposé sa position sur des questions comme le régime et le mécanisme internationaux qui seront élaborés à l'égard du fond des mers (la délégation a présenté un document de travail qui figure parmi les documents officiels du Comité sur cette question), la juridiction des États du littoral sur les pêches, la prévention de la pollution maritime, et le fondement conceptuel d'une entente générale sur les problèmes du droit de la mer laissés en suspens.

Commission politique spéciale

Apartheid

Les politiques d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud sont déplorées et condamnées par presque tous les membres de l'Assemblée générale, y compris le Canada. Il existe toutefois une grande divergence d'opinions quant aux moyens de faire pression sur l'Afrique du Sud pour l'amener à modifier sa politique. Un grand nombre d'États africains et asiatiques préconisent des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, seul moyen, à leur avis, de réaliser une solution pacifique; ils ont insisté maintes fois sur l'importance des relations économiques et autres que les États occidentaux continuent d'avoir avec l'Afrique du Sud. Ces dernières années, les États africains ont mis particulièrement en lumière la gravité du problème racial qui se développait dans l'ensemble de l'Afrique australe, et ont attiré l'attention sur l'alliance présumée entre l'Afrique du Sud, la Rhodésie et le Portugal. Certains États ont demandé que l'on accorde une importance grandissante et une aide accrue aux divers mouvements de libération de l'Afrique du

Sud qui préconisent le renversement du régime sud-africain par la force. Le Canada s'oppose à l'idée du recours à la force ou aux sanctions économiques comme une solution du problème de l'*apartheid*. Nous avons cependant fourni un apport aux programmes et aux fonds des Nations Unies visant à aider les Sud-Africains à l'étranger; nous avons appuyé les demandes de libération de prisonniers politiques en Afrique du Sud et avons pris des mesures pour mettre en œuvre l'embargo volontaire du Conseil de sécurité sur les armements à destination de ce pays.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)

Cet organisme a été créé en 1950 pour assurer des secours et faciliter la réinstallation des réfugiés arabes chassés de leurs demeures et privés de leurs moyens d'existence au cours des hostilités qui ont accompagné la fondation de l'État d'Israël en 1948. Depuis la création de l'UNRWA, le nombre de réfugiés, qui était alors de 700,000 à 800,000 est passé à près de 1.6 millions. L'an dernier, l'Office a fourni des rations et des services (santé, enseignement, éducation professionnelle) à plus d'un million de réfugiés. Son budget est composé de contributions volontaires des gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'associations privées et de particuliers. Les États-Unis sont de loin le plus grand souscripteur; ils sont suivis de la Grande-Bretagne, du Canada et de certains pays scandinaves. Avec l'accroissement de responsabilité causé par la guerre de 1967, le budget de l'UNRWA a accusé un grave déficit au cours des dernières années. L'Office s'est vu obligé, faute d'argent, de couper certains des services qu'il assurait aux réfugiés. A la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, la discussion sur le travail de l'UNRWA sera probablement axée de nouveau sur les graves problèmes financiers de cet organisme. Les États arabes et Israël auront aussi l'occasion de réaffirmer leurs positions établies concernant le problème des réfugiés et l'ensemble de la question palestinienne.

La situation au Moyen-Orient

Le Gouvernement canadien est d'avis que la mise en œuvre intégrale de la résolution 242, adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967, offre le meilleur moyen de réaliser la paix au Moyen-Orient. Il estime que cette résolution répond aux besoins fondamentaux des parties et entraîne un équilibre des obligations des deux côtés. Elle fournit une base juste, équilibrée et non préjudiciable à la mission du représentant spécial du Secrétaire général.

Aux termes de la résolution 242, 1) toutes les réclamations ou conditions de belligérance doivent prendre fin, et la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de chaque État dans la région doivent être respectées et reconnues; 2) le droit de tous les États de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, libres de menaces ou d'actes de violence doit être respecté; 3) les forces armées israéliennes devraient se retirer des territoires

occupés après la guerre de juin 1967; 4) il est nécessaire d'opérer un juste règlement du problème des réfugiés de Palestine; 5) la liberté de navigation dans les voies d'eau internationales de la région doit être garantie; 6) l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque État de la région doivent être garanties grâce à des mesures qui comprendraient l'établissement de zones démilitarisées.

Le Gouvernement canadien a vu d'un bon œil l'acceptation par Israël, la Jordanie et la République arabe unie de participer vers la fin de 1970 à des entretiens sous l'égide de l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du Secrétaire général au Moyen-Orient. Il est regrettable que ces entretiens n'aient donné que des résultats médiocres et soient, en fait, suspendus depuis plusieurs mois. Le Gouvernement espère sincèrement que les parties continueront de faire des efforts, soit par l'entremise de l'ambassadeur Jarring, soit par tout autre moyen qui leur convient, pour en arriver à un règlement pacifique global fondé sur leur désir explicite d'appliquer intégralement la résolution 242 du Conseil de sécurité. Il prendra sérieusement en considération toute occasion qui pourra s'offrir à lui de participer de façon constructive, avec l'accord des parties intéressées, aux efforts tentés pour réaliser une paix durable au Moyen-Orient.

Effets des radiations ionisantes

Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, composé de quinze membres, a été créé par la dixième session de l'Assemblée générale. Il est chargé de recueillir, d'étudier et de diffuser des renseignements au sujet des effets des radiations ionisantes sur l'homme et l'environnement. Le Comité a soumis à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale un rapport qui examinait de façon détaillée la contamination radio-active de l'environnement par les essais nucléaires, les anomalies provoquées par les radiations dans les cellules humaines et les effets des radiations ionisantes sur le système nerveux. De rapports globaux avaient aussi été publiés en 1958, 1962, 1964 et 1966.

L'an dernier, l'Assemblée générale a accepté une recommandation voulant que les rapports du Comité renferment à l'avenir « des renseignements sur la contamination découlant des applications pacifiques de l'énergie nucléaire et de radio-isotopes ». Vu l'examen complet en cours des mécanismes de l'ONU pour traiter des questions scientifiques et technologiques, on n'a pas une idée claire pour l'instant du rôle que le Comité pourra jouer dans la nouvelle structure qui sera établie.

Deuxième Commission

La Deuxième Commission étudie les questions économiques ainsi que celles qui ont trait à l'aide et à l'environnement. L'attention croissante que l'on porte, au sein de l'Organisation, aux problèmes que pose le développement économique des pays en voie de développement (lesquels forment la majorité des membres

de l'ONU), a contribué à faire de cette Commission l'une des plus importantes de toutes à l'Assemblée générale. Les principales questions inscrites à son ordre du jour pour cette année comprennent l'expansion du Conseil économique et social, l'examen et l'évaluation des objectifs et des politiques de la Stratégie relative à la Deuxième Décennie pour le développement, le développement industriel, la science et la technologie, les protéines comestibles, la création d'une université internationale, les Volontaires des Nations Unies et les questions d'environnement. Dans le cadre de l'étude du rapport du Conseil économique et social, la Deuxième Commission passera également en revue les activités des institutions spécialisées, celles du Programme des Nations Unies pour le développement, celles de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, enfin celles de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

Expansion du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social, qui se réunit deux fois par an à Genève et à New York, est l'organe des Nations Unies auquel revient le rôle clé de coordonner la gamme variée des activités économiques et sociales de l'Organisation, sous l'autorité de l'Assemblée générale. La Deuxième Commission aura à étudier certaines recommandations contenues dans une résolution omnibus adoptée à la cinquante et unième session du Conseil économique et social. Cette résolution propose que l'Assemblée générale décide d'élargir le Conseil économique et social, pour lui donner 54 sièges au lieu de 27, et d'élire des membres aux comités sessionnels élargis. Dans la même résolution, le Conseil économique et social décide de créer deux comités permanents de 54 membres chacun, qui s'occuperaient de l'application de la science et de la technologie au développement et de l'examen et de l'évaluation des objectifs et des politiques de la Stratégie internationale du développement. Cette résolution a été présentée « en bloc » pour répondre à diverses inquiétudes exprimées par les États membres, d'un côté par ceux qui considèrent que le Conseil économique et social doit remplir de façon plus efficace le rôle de coordinateur qui lui a été assigné en vertu de la Charte, et de l'autre côté par ceux qui considèrent que les 27 membres du Conseil ne sont pas représentatifs de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.

Si l'Assemblée générale endosse cette résolution « en bloc » en prenant les mesures recommandées par le Conseil économique et social, il en résultera que le Canada, qui ne siège pas au Conseil depuis 1967, aura la possibilité de prendre une part plus active aux travaux de cet organe clé de l'Organisation.

Deuxième Décennie pour le développement

Adoptée au cours de la session commémorative de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, la Stratégie internationale du développement pour la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement expose une politique d'ensemble, à l'échelle du globe, du développement international au cours des années 1970. La Deuxième Commission étudie actuellement une question rela-

tive à la Deuxième Décennie, celle des arrangements institutionnels à prévoir en vue de l'examen et de l'évaluation des objectifs et des politiques de la Stratégie. Lors de la cinquante et unième session du Conseil économique et social, le Secrétaire général a présenté un rapport contenant les détails d'un système d'évaluation générale des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie et recommandant, entre autres, que le Conseil économique et social se voie accorder un rôle prééminent dans ce processus d'évaluation générale. C'est dans le contexte de cette recommandation que le Conseil économique et social a décidé de créer le comité permanent de 54 membres dont il est question plus haut.

CNUCED

Créée en 1964 en tant qu'organe de l'Assemblée générale, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dont le secrétariat permanent est établi à Genève, est une tribune permanente qui permet l'examen d'un large éventail de sujets en rapport avec les problèmes du commerce et du développement des pays en voie de développement. La Commission examinera les rapports de la onzième session du Conseil du commerce et du développement, principal organe intergouvernemental permanent de la CNUCED, qui se réunit deux fois par an entre les conférences. Le Canada est membre du CCD. Des progrès ont été réalisés dans divers domaines depuis que la CNUCED a tenu sa deuxième session à New-Delhi en 1968; le plus remarquable d'entre eux concerne la création, par les pays industrialisés, d'un barème de préférences tarifaires générales applicable aux produits ouvrés et semi-ouvrés en provenance des pays en voie de développement. La troisième session de la CNUCED a eu lieu du 13 avril au 10 mai à Santiago, Chili.

ONUDI

La Conférence internationale extraordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue du 1^{er} au 8 juin 1971 à Vienne, a soumis dans son rapport à l'Assemblée générale diverses recommandations concernant la stratégie à long terme, l'infrastructure et le financement de l'ONUDI. De plus, le Conseil du développement industriel déposera devant la Deuxième Commission le rapport de sa cinquième session, tenue en mai 1971.

PNUD

La Deuxième Commission étudiera également le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, organe qui s'occupe de la plupart des activités d'assistance technique et de préinvestissement de l'Organisation. Ce rapport comprend les recommandations qui découlent de l'*Étude de la capacité du système des Nations Unies pour le développement*, préparée par sir Robert Jackson. Ces recommandations portent avant tout sur l'amélioration du rôle coordonnateur et administratif des programmes des institutions spécialisées et du PNUD.

Protéines comestibles

Lors de sa vingt-cinquième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rédiger un rapport sur les éléments éventuels d'une stratégie qui suggérera le rôle à jouer par les gouvernements et la contribution à apporter par l'ensemble des organismes des Nations Unies pour faire face au déficit actuel des protéines. Ce rapport a été déposé devant l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

Environnement

La Deuxième Commission sera saisie d'un rapport sur l'avancement des préparatifs effectués en vue de la grande Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui doit avoir lieu en 1972 à Stockholm, Suède. Cette Conférence aura pour but premier d'encourager les gouvernements et les organisations internationales à prendre des initiatives visant à protéger l'environnement, à en améliorer la qualité ainsi qu'à en corriger et arrêter la détérioration grâce à la coopération internationale. Le Canada est membre du Comité préparatoire dont la troisième session aura lieu du 13 au 24 septembre à New York. Il est peu probable que l'Assemblée générale examine cette question à fond mais la question de la participation des pays non membres, comme l'Allemagne de l'Est et la République populaire de Chine, pourrait y être soulevée.

Université internationale et Volontaires des Nations Unies

L'ordre du jour prévoit l'étude de la question de la création d'une université internationale et des études de faisabilité ont été entreprises à ce sujet au cours de l'année écoulée par l'Organisation et l'UNESCO.

La Deuxième Commission évaluera également les résultats obtenus jusqu'à ce jour par le programme des Volontaires des Nations Unies, dont la création officielle date du 1^{er} janvier 1971.

Troisième Commission

La Troisième Commission étudie les questions relatives aux droits de l'homme et les questions sociales, culturelles et humanitaires. Son ordre du jour comprendra une quinzaine de points demandant un examen approfondi ainsi que des parties importantes du rapport du Conseil économique et social.

Droits de l'homme

La Troisième Commission doit procéder à un examen très vaste et pour une part hautement concentré de la situation des droits de l'homme sur le plan international dans le contexte de l'étude du point 57: « Élimination de toutes les formes de discrimination raciale »; du point 58: « Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux

pays et aux peuples coloniaux »; du point 59: « Question du châtime-
ment des criminels de guerre et des individus coupables de crimes contre l'humanité »; du
point 60: « Mesures à prendre contre le nazisme et contre les autres idéologies
et pratiques totalitaires fondées sur l'incitation à la haine et à l'intolérance
raciale »; et du point 66: « État du Pacte international relatif aux droits écono-
miques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et
politiques et du Protocole facultatif qui s'y rapporte ». Ces points seront l'occa-
sion, puisque c'est maintenant la coutume, pour les États membres qui consi-
dèrent la question des droits de l'homme comme une question de nature politique,
de faire des interventions politiques sur un vaste éventail de sujets, notamment
l'*apartheid*, la situation du Moyen-Orient, le Vietnam, le colonialisme et le « néo-
colonialisme », mais ils permettront également un examen approfondi des moyens
positifs et pratiques de promouvoir la justice raciale et sociale sur le plan inter-
national et de promouvoir le respect et l'observance des principales conventions
internationales adoptées dans ce domaine, en particulier de la Convention inter-
nationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et des
Pactes internationaux qui font l'objet du point 66.

S'il reste suffisamment de temps au cours de la session, la Commission pour-
rait avancer et peut-être terminer l'étude d'une déclaration et d'une convention
sur la liberté de l'information (point 54) en vue de les adopter, car ce sujet a
été remis à plus tard à toutes les sessions depuis 1960. La lenteur des progrès
vient du fait que les pays d'Europe de l'Est, et de nombreux pays en voie de déve-
loppement d'un côté, et le groupe de l'Europe occidentale, de l'autre, ne sont
pas d'accord sur la notion philosophique de la liberté d'information. De la même
manière, il est possible que la Commission ait le temps d'étudier le point 63, remis
à plus tard depuis 1968, concernant un projet de déclaration et un projet de con-
vention sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse.

Un haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

L'attention des membres de la Commission sera particulièrement attirée par la
question de la « Création d'un poste de haut-commissaire des Nations Unies aux
droits de l'homme », qui constitue le point 64 de l'ordre du jour. La création de
ce bureau, dont l'idée a été émise pour la première fois en 1965, a été recom-
mandée par le Conseil économique et social lors de la vingt-deuxième session
de l'Assemblée générale. Le projet n'a pu être réalisé plus tôt en partie à cause
du lourd calendrier de travail qu'a été celui de la Commission ces quatre dernières
années, mais surtout par suite des manœuvres de procédure que les adversaires
du projet, surtout les États d'Europe de l'Est et les États arabes, ont réussi à
faire aboutir. Ce fait a été mis en évidence de façon particulière à la vingt-
quatrième session et peut avoir provoqué chez les délégations non engagées une
certaine répugnance à en reprendre l'étude. Les nombreux défenseurs de la pro-
position, représentant, semble-t-il, une majorité d'États membres, croient néan-
moins que le haut-commissariat constituerait un instrument important pour la

protection des droits de l'homme et ils réclameront donc une discussion approfondie de la question qui mènera, il faut l'espérer, à la création du poste.

Questions humanitaires

En ce qui concerne les questions humanitaires, la Commission poursuivra l'étude du point 52: « Les droits de l'homme en période de conflit armé ». Ce point se rapporte à l'élaboration du droit humanitaire et du droit international touchant les conflits armés, question qui avait été soulevée en 1968 lors de la Conférence internationale des droits de l'homme de Téhéran et qui avait été reprise en septembre 1969, à la Conférence internationale de la Croix-Rouge (CICR) à Istanbul. Dans chaque cas, la délégation canadienne a joué un rôle déterminant pour ce qui est de ramener l'attention sur la question. Le Gouvernement canadien croit que les initiatives des Nations Unies dans ce domaine doivent être étroitement coordonnées avec celles de la CICR tout en les complétant. Au cours de la présente session, la Troisième Commission étudiera plus avant le projet de convention sur la « Protection des journalistes en mission périlleuse dans les zones de conflit armé », présenté par la délégation de la France à la vingt-cinquième session. Ce projet a été l'objet d'une étude préliminaire, après la fin de la dernière session, de la part de la Commission des droits de l'homme, du Conseil économique et social et d'experts de la CICR convoqués en réunion.

Le rapport annuel du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sera déposé devant la Commission à la vingt-sixième session. Ce rapport de l'année 1970 ne traitera probablement que des questions habituelles mais il se peut que le haut-commissaire présente également un rapport sur l'activité qu'il a exercée en rapport avec sa nomination, décidée par le Secrétaire général, en qualité de coordonnateur des secours que l'Organisation envoie aux réfugiés du Pakistan oriental.

L'étude du point 62: « Assistance en cas de catastrophe naturelle », donnera à la Commission l'occasion d'examiner le rôle des Nations Unies dans les opérations de secours en cas de catastrophe. La Commission sera saisie de la recommandation du Conseil économique et social, proposée par le Secrétaire général, d'endosser la création d'un poste de coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe naturelle, dont le rôle serait de répartir harmonieusement l'aide que les organismes des Nations Unies fournissent aux pays éprouvés par les catastrophes naturelles et de coordonner cette aide avec celle que ces pays reçoivent d'autres sources.

Questions sociales

Le rapport triennal sur la « Situation sociale dans le monde » (point 56) sera déposé devant la Commission par le Secrétaire général et fournira matière à discussion sur ce point. Le rapport a déjà été étudié par la Commission du développement social puis par le Conseil économique et social, et contient des chapitres sur l'évolution qui s'est faite dans les secteurs fonctionnels comme la santé, la

population, les aliments et la nutrition, et l'habitation, la construction et la planification ainsi que dans les secteurs géographiques du globe.

Le point 67: « La criminalité et l'évolution sociale », sera étudié au cours de la présente session. Ce point est généralement mis à l'étude par la Commission au cours de l'année qui suit chaque congrès quinquennal des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Le quatrième Congrès s'est tenu en août 1970 à Kyoto, Japon. Le Cinquième Congrès doit avoir lieu en septembre 1975 à Toronto, ce qui montre l'intérêt que le Gouvernement et les citoyens du Canada portent à la défense sociale. Le débat sur ce point à la Troisième Commission sera le reflet des opinions des gouvernements en ce qui concerne les événements survenus dernièrement dans le domaine de la défense sociale et l'accroissement prévu du programme des Nations Unies dans ce même domaine. Ce programme a été approuvé au mois de mai par le Conseil économique et social sur la recommandation de la Commission du développement social à la suite de l'étude des délibérations du quatrième Congrès.

Deux des points à l'ordre du jour de la Commission seront probablement, et pour la première fois, l'objet d'une discussion approfondie. Ce sont: le point 55 « Questions des personnes âgées et des vieillards » et le point 53 « Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique ». Le premier point concerne les répercussions des découvertes médicales sur le vieillissement, la possibilité de mieux employer les compétences et l'expérience des personnes d'âge mûr et la possibilité d'établir une coopération internationale à l'égard de ces questions. Le second point tend à attirer l'attention sur les droits de l'homme et les progrès de la science et de la technique, notamment l'effet des techniques d'enregistrement et autres sur la vie privée; l'intégrité physique et intellectuelle de la personne humaine à la lumière des progrès réalisés en biologie, en médecine et en biochimie; et l'équilibre à établir entre les progrès scientifiques et techniques et l'évolution intellectuelle, spirituelle, culturelle et morale de l'humanité. Ces points étaient, à l'origine, à l'ordre du jour de la vingt-cinquième session, mais ont été reportés à celui de la présente session. Si l'on parvient jusqu'à eux dans l'élimination des points de l'ordre du jour, l'examen portera alors sur des rapports rédigés par le Secrétaire général. Un troisième point « Jumelage des villes en tant que moyen de coopération internationale » est reporté à plus tard depuis la vingt-deuxième session et le sera probablement une fois de plus, en raison du manque de temps.

Quatrième Commission

La Quatrième Commission examine les questions coloniales. Depuis quelques années, le mouvement général des anciennes colonies vers l'autonomie et l'indépendance est si prononcé qu'il a fallu tenir une discussion générale sur le colonialisme en séance plénière, en plus de l'étude qui est faite en Quatrième Commission des problèmes touchant des territoires donnés. C'est ainsi qu'un débat sur un territoire colonial peut se poursuivre en Quatrième Commission

pendant que l'Assemblée discute le rapport du Comité des Vingt-Quatre sur le colonialisme. Toutefois, la Quatrième Commission continue de jouer le rôle principal aux Nations Unies dans l'étude du colonialisme.

La Quatrième Commission est chargée d'encourager l'application du principe d'autodétermination aux territoires coloniaux qui existent encore. Elle est responsable de trois catégories de territoires coloniaux:

a) *Territoires non autonomes*. Il y en a une cinquantaine, depuis l'Angola et le Mozambique jusqu'aux petites dépendances insulaires comme l'île Sainte-Hélène et les îles Falkland.

b) *Territoires sous tutelle*. Deux territoires relèvent encore des accords de tutelle négociés après la Seconde Guerre mondiale; la Nouvelle-Guinée australienne et le territoire sous tutelle des îles du Pacifique, administré par les États-Unis. Le Conseil de tutelle surveille l'administration de la Nouvelle-Guinée et présente un rapport tous les ans à l'Assemblée générale.

c) *Namibie (Sud-Ouest africain)*. (Voir ci-dessous)

On peut ramener à trois le nombre de problèmes difficiles dont la Quatrième Commission sera saisie au cours de la présente session: la Rhodésie, les territoires portugais d'Afrique et la Namibie. Ce sont là des problèmes coloniaux auxquels s'ajoutent des questions de race puisque dans ces territoires le pouvoir appartient à une minorité d'Européens tandis que la population africaine, qui constitue la majorité, reste privée de nombreux droits politiques fondamentaux.

La Namibie (ancien Sud-Ouest africain)

Le Sud-Ouest africain a été le seul territoire sous mandat de la Société des Nations à ne pas se trouver placé sous la tutelle des Nations Unies après la création de l'Organisation. L'Afrique du Sud a constamment refusé de rendre compte à la communauté internationale de l'administration du territoire où elle exerce encore son contrôle. Au milieu de l'année 1966, la Cour internationale de Justice s'est refusée, pour des raisons techniques, à rendre son jugement sur le bien-fondé des plaintes selon lesquelles l'Afrique du Sud ne remplissait pas les conditions du mandat. Plus tard en 1966, l'Assemblée générale a décidé que le mandat sous lequel l'Afrique du Sud administrait le Sud-Ouest africain était terminé et que, désormais, le territoire relèverait directement de l'Organisation des Nations Unies. En 1967 l'Assemblée générale créait un Conseil de onze membres chargé d'administrer le territoire et de le mener à l'indépendance et, en 1968, le territoire prenait le nom de « Namibie ».

La question est en suspens depuis 1966 par suite du refus d'obtempérer que l'Afrique du Sud oppose à la résolution mettant fin à son mandat, et de l'incapacité où se trouve l'Organisation d'appliquer sa décision et d'assumer la responsabilité directe du territoire. Le 21 juin 1971, la Cour internationale de Justice a émis un avis consultatif déclarant que la présence de l'Afrique du Sud en Namibie était illégale et devait cesser immédiatement.

Le Canada appuie la thèse du retrait du mandat de l'Afrique du Sud mais

contient que les mesures prises par les Nations Unies pour appliquer la décision doivent être de nature pratique et tenir compte du contrôle *de facto* que l'Afrique du Sud exerce sur le territoire.

Rhodésie

Depuis le 11 novembre 1965, date à laquelle la Rhodésie déclarait unilatéralement son indépendance, la communauté internationale s'est constamment efforcée de mettre fin au régime illégal de ce pays. Le 16 décembre 1966, le Conseil de sécurité adoptait un certain nombre de sanctions obligatoires sélectives en vue d'affaiblir l'économie rhodésienne. Ces sanctions étaient considérablement élargies par les résolutions adoptées au Conseil de sécurité le 29 mai 1968 et le 18 mars 1970. Étant donné que le régime n'est pas encore tombé, des critiques se feront entendre lors de la vingt-sixième session, au sujet du peu d'effet de ces sanctions. De nombreux pays d'Afrique et d'Asie feront également pression sur la Grande-Bretagne afin qu'elle recoure à la force pour mettre fin à la rébellion, et exigeront que ces sanctions soient étendues à l'Afrique du Sud et au Portugal, qui ne les ont pas appliquées à la Rhodésie.

Si les récents efforts déployés par le Gouvernement britannique en vue de résoudre la crise rhodésienne se révélaient fructueux sans cependant parvenir jusqu'au gouvernement par la majorité, il faut s'attendre à ce que la question rhodésienne prenne la vedette à la vingt-sixième session. Le Canada a toujours appuyé les sanctions prises contre la Rhodésie mais il s'oppose au recours à la force à cause des graves répercussions politiques, sociales et économiques que cela engendrerait en Rhodésie et à l'extérieur, sans compter les pertes humaines et matérielles inévitables.

Territoires portugais

Par tradition, le Gouvernement portugais considère ses territoires d'outre-mer comme partie intégrante d'un État portugais unique et non comme faisant partie des territoires non autonomes que définit la Charte. Les projets de modification du statut des territoires donnant à ceux-ci une plus grande autonomie, qui sont actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale portugaise, ne changeront en rien l'opinion qui domine au sein des Nations Unies, c'est-à-dire que le Portugal refuse de reconnaître aux peuples de ces territoires le droit à l'autodétermination. Le Portugal est également critiqué pour sa coopération avec l'Afrique du Sud et la Rhodésie. Au cours de la vingt-sixième session, la Quatrième Commission adoptera sans doute de nouvelles recommandations demandant au Portugal d'accepter le principe de l'autodétermination et de transmettre aux Nations Unies des renseignements sur ces territoires. Il se peut également que les États africains essaient de renforcer ces recommandations et d'isoler davantage le Portugal en proposant des résolutions qui comprennent des sanctions dans le secteur économique aussi bien qu'un embargo complet sur l'assistance militaire et technique. À cet égard, ils pourraient critiquer particulièrement les membres de l'OTAN qui,

selon eux, fournissent au Portugal l'aide militaire et économique dont il a besoin pour conserver ses territoires coloniaux. Des voix pourraient aussi s'élever pour demander un appui accru en faveur des mouvements de libération de ces territoires. Le Canada soutient que le Portugal devrait reconnaître aux peuples des territoires portugais le droit à l'autodétermination, mais il s'oppose à ce que l'on prenne des mesures coercitives contre le Portugal. Ce pays n'a reçu aucune aide militaire du Canada depuis 1960. Dès cette époque, la politique du Gouvernement canadien a été de défendre l'exportation d'armes vers le Portugal et les ventes d'équipement et de matériel pour la fabrication d'armements ou d'équipement qui pourraient être utilisés à des fins militaires à l'extérieur de la région de l'OTAN.

La Quatrième Commission se penchera peut-être aussi sur la question du projet de barrage de Cabora Bassa, au Mozambique, dans la construction duquel un certain nombre de pays occidentaux sont engagés. Ceux qui s'opposent à sa réalisation prétendent qu'elle contribuerait non seulement à ce que la domination portugaise se retranche un peu plus dans la région, mais aussi à renforcer l'économie des régimes de la minorité blanche en Afrique du Sud et en Rhodésie. Des pressions considérables ont déjà été exercées sur les pays qui ont laissé leurs sociétés mettre des capitaux dans ce projet afin qu'elles les en retirent.

Cinquième Commission

La Cinquième Commission a pour tâche d'examiner les questions administratives et budgétaires. Au nombre des principaux sujets à l'étude à la vingt-sixième session figurent les suivants:

Rapport du Comité des contributions

Le Comité des contributions est un comité de 12 experts, créé par l'Assemblée générale et chargé de recommander à celle-ci le barème selon lequel doit se faire la répartition des dépenses des Nations Unies. Le Comité assure la révision périodique de ce barème et assigne à chaque État membre un pourcentage des dépenses totales du budget ordinaire, selon les moyens financiers du pays en question. En premier lieu, le Comité se fonde, pour établir le barème, sur la comparaison des prévisions du produit national brut des États membres. Toutefois, il doit aussi tenir compte de certains autres facteurs et principes formulés dans les diverses directives de l'Assemblée générale: le principe du plafond selon lequel aucun État membre ne doit verser plus de 30 p. 100 du budget total et en conformité duquel la quote-part des États-Unis, qui dépassait ce chiffre, est progressivement réduite; le principe du « plafond par personne », qui prévoit que la contribution par personne d'aucun État membre ne doit dépasser celle du pays qui verse la contribution la plus élevée, en l'occurrence les États-Unis (ce plafond s'applique à la Suède et à Koweït); le « taux de base », qui fixe le taux minimum de la quote-part à 0.04 p. 100; des mesures particulières en faveur des pays dont le revenu

par habitant est trop bas et des pays dont les réserves de devises étrangères sont dans un état précaire; et certaines adaptations en faveur des membres dont la quote-part a subi des modifications importantes.

Au cours de la vingt-cinquième session, l'Assemblée générale a approuvé le barème des quotités proposé par le Comité des contributions pour les années financières 1971, 1972 et 1973. D'après ce barème, la quote-part du Canada est fixée à 3.08 p. 100 du budget net de l'Organisation des Nations Unies, soit 0.06 p. 100 de plus que celle qu'il versait en vertu du barème précédent. La contribution des États-Unis est réduite de 0.05 p. 100 en regard de la précédente et portée à 31.52 p. 100. La quote-part du Japon est celle qui augmente le plus puisqu'elle passe de 3.78 à 5.40 p. 100. Selon le nouveau barème, le Canada se place donc au huitième rang des cotisants, après les États-Unis, l'URSS, la France, la Grande-Bretagne, le Japon, la Chine et l'Italie. Sur une participation totale de 127 membres, 64 verseront une quote-part établie d'après le taux minimum de 0.04 p. 100. Ce chiffre comprend les îles Fidji, qui sont devenues membres l'automne dernier. Si le Bhoutan prend place parmi les nouveaux membres, cet automne, le Comité recommandera que sa contribution soit établie au taux minimum de 0.04 p. 100.

Approbation des prévisions budgétaires pour 1972

Après avoir approuvé les comptes financiers des Nations Unies pour l'exercice financier 1970 et les demandes de crédits supplémentaires pour 1971, la Cinquième Commission devra approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1972, sur la base du rapport du Comité consultatif des questions administratives et budgétaires (ACABQ). Les dépenses brutes proposées par le Secrétaire général pour le budget de 1972 se montent à \$207,721,500. Ce chiffre dépasse de 15.5 millions de dollars, ou 8.1 p. 100, celui de \$192,149,300 représentant les affectations pour 1971. A ce stade, les prévisions budgétaires ne comprennent pas certaines dépenses dont on ne peut encore déterminer le montant, comme celles qui dépendront des décisions prises à la session d'été du Conseil économique et social ou de celles que l'Assemblée générale prendra cet automne, ces dernières prévisions devant être révisées plus tard cette année. En se fondant sur les résultats passés, et après évaluation précise de toutes les dépenses supplémentaires, on peut supposer que la demande initiale du Secrétaire général sera augmentée de six millions de dollars.

Depuis quelques années, une différence d'opinion de plus en plus marquée se fait sentir entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, ces derniers étant généralement d'avis que nulle restriction ne doit entraver l'entrée des ressources nécessaires pour l'exécution des programmes approuvés par l'Assemblée générale. Les pays industrialisés ont adopté divers points de vue sur la question, soutenant par exemple que l'Organisation se développe à un rythme trop rapide pour venir efficacement à bout des problèmes anciens et des nouvelles difficultés qui se présentent et qu'une période de consolidation est nécessaire. Les dépenses relatives au personnel forment, à elles seules, la partie la plus importante

du budget des Nations Unies. L'an dernier, la somme totale affectée au paiement des traitements était de 108.5 millions de dollars, soit environ 57 p. 100 des crédits totaux. L'adoption définitive du budget, après délibération de l'Assemblée, nécessite une majorité des deux tiers des membres présents et votants.

Questions relatives au personnel

Dans son examen des questions relatives au personnel, la Cinquième Commission étudiera le rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat et sur divers sujets concernant le personnel, et elle analysera les progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif de la « répartition géographique équitable » des postes d'experts au sein du Secrétariat des Nations Unies. Lors de sa dix-septième session, l'Assemblée générale avait jeté les bases de l'établissement d'une répartition géographique équitable en votant des « marges souhaitables » pour chaque État membre. A la vingt-deuxième session, le secrétaire général avait déposé un rapport sur la composition du Secrétariat qui indiquait qu'un certain nombre de mesures avaient été prises en vue d'établir la répartition équitable demandée. Lors de cette même session, la Commission avait envisagé la question des langues de travail au sein du Secrétariat. La délégation canadienne a pris une part active, avec plusieurs autres pays francophones, à la rédaction d'une résolution destinée à étendre l'usage du français à l'intérieur du Secrétariat grâce à l'introduction d'un programme d'enseignement accéléré des langues. Lors de la vingt-troisième session, le débat au sujet des langues de travail s'est poursuivi et les délégations francophones ont réussi à faire adopter certains critères linguistiques pour le recrutement et les promotions au sein du Secrétariat. L'aptitude à employer l'une des langues de travail du Secrétariat était acceptée comme exigence linguistique minimum de recrutement à compter du 1^{er} janvier 1970 et, dans la plupart des cas, la connaissance d'une seconde langue officielle de l'Assemblée générale devenait une condition de promotion à compter du 1^{er} janvier 1972. Le Secrétaire général commentera probablement l'application de cette résolution dans l'exposé de son rapport à la vingt-sixième session.

L'emploi du russe et de l'espagnol a été discuté également lors de la vingt-quatrième session et l'Assemblée générale a adopté une résolution déclarant le russe langue de travail à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, et l'espagnol langue de travail au Conseil de sécurité. Cette résolution favorisera certainement l'emploi accru de ces langues au Secrétariat.

Pendant la vingt-cinquième session, le représentant permanent du Canada, soutenu par les représentants permanents de la Belgique, du Sénégal, de la Tunisie et d'un représentant de la mission permanente française, a fait des représentations auprès du Secrétaire général en vue d'étendre l'usage du français à l'intérieur du Secrétariat et plus particulièrement au Service d'information. Ces représentations ont eu pour effet d'amener le Service d'information à offrir certains textes en français.

Sixième Commission

Rapport de la Commission du droit international

Organisme des Nations Unies composé de 25 spécialistes des questions juridiques élus à titre personnel pour représenter les divers systèmes juridiques du monde aux fins de la codification et du développement progressif du droit international, la Commission du droit international fera le rapport des travaux de sa vingt-troisième session, qui s'est déroulée à Genève du 26 avril au 30 juillet 1971. Son programme de travail comprenait l'étude des sujets suivants:

1. Relations entre les États et les organisations intergouvernementales;
2. succession des États et des gouvernements;
3. responsabilité des États;
4. clause de la nation la plus favorisée; et
5. traités conclus entre les États et les organisations internationales ou entre deux ou plusieurs organisations internationales.

La question de la définition de l'agression

Les tentatives de définition de l'agression capables de satisfaire tout le monde ont fait l'objet de beaucoup d'efforts depuis un certain nombre d'années à la Commission du droit international comme à l'Assemblée générale, à la Sixième Commission et dans divers comités spéciaux. Jusqu'ici il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur une définition. Le Canada est, avec 35 autres pays, membre du comité mis sur pied en vertu de la résolution 2330 (XXII) en vue « d'examiner tous les aspects de la question, afin qu'une définition adéquate de l'agression puisse être préparée, et de présenter un rapport rendant compte de toutes les opinions qui ont été exprimées et de toutes les propositions qui ont été faites ». Le Comité s'est réuni du 1^{er} février au 5 mars 1971 et déposera son rapport à l'Assemblée générale au cours de la session de cet automne. En 1969, le Canada a coparrainé un projet de définition de l'agression visant à assurer le maintien des principes de la Charte et la reconnaissance des responsabilités spéciales du Conseil de sécurité. D'autres définitions ont été présentées par l'URSS et par les délégations de pays latino-américains non engagés.

Assistance technique aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Pendant la dix-huitième session, en 1963, un comité spécial était mis sur pied par l'Assemblée générale. Il était chargé d'élaborer des méthodes pratiques qui aideraient les États membres, et plus particulièrement ceux qui appartiennent aux régions en voie de développement, à favoriser chez eux une connaissance et une compréhension plus large des principes du droit international. Un programme d'enseignement du droit international était institué à cette fin. Un certain nombre de pays ont proposé que les dépenses du programme soient imputées au budget ordinaire des Nations Unies. Le Canada et certains autres États s'y sont opposés

et ont recommandé que le programme soit financé par des contributions volontaires. Finalement une solution de compromis était trouvée, selon laquelle le financement du programme serait assuré en partie par les Nations Unies et en partie par des contributions volontaires.

Au Canada, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) n'offre pas de bourses particulières dans ce domaine par l'intermédiaire des Nations Unies; cependant, l'Agence est prête à donner toute son attention aux demandes que feront les étudiants venus des pays en voie de développement en vue d'étudier le droit international dans les universités canadiennes dans le cadre de programmes bilatéraux se rapportant à des pays en voie de développement donnés.

Conférence de l'ONU sur le droit des traités

La conférence diplomatique qui a sanctionné la Conférence de Vienne de 1969 sur le droit des traités a également adopté un certain nombre de déclarations et résolutions, dont trois seront portées à l'attention de l'Assemblée générale.

La déclaration sur la participation universelle à la Convention de Vienne sur le droit des traités demandait à l'Assemblée générale d'examiner à sa vingt-quatrième session la question du lancement d'invitations visant à assurer la plus grande participation possible à la Convention. Les articles de la Convention concernant la signature et l'accession incorporent la formule de Vienne qui limite l'adhésion aux accords internationaux aux États membres des Nations Unies et à ses institutions spécialisées, à l'Agence internationale de l'énergie atomique, aux États parties au Statut de la Cour internationale de Justice ou à tout autre État invité par l'Assemblée générale des Nations Unies à souscrire à l'instrument multilatéral en question. En conséquence la question soulevée par cette Déclaration consiste à savoir si les entités qui se donnent le nom d'États mais qui ne sont pas reconnues comme tels par tous (par ex. l'Allemagne de l'Est) doivent être invitées par l'Assemblée générale à adhérer à la Convention.

Lors de la vingt-quatrième session, la Sixième Commission décidait de remettre à l'année suivante l'étude de la Déclaration sur la participation universelle. La vingt-cinquième session a également reporté la question d'une année et il se pourrait donc qu'à la vingt-sixième session l'Assemblée générale ait à traiter la question de savoir si elle doit inviter officiellement les États (ou les entités non reconnues comme États), qui n'appartiennent à aucune des quatre catégories de la « formule de Vienne », à adhérer à la Convention sur le droit des traités.

Commission de l'ONU pour le droit commercial international

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (UNCITRAL) a été créée par une résolution de l'Assemblée générale en 1966. Elle a pour but de promouvoir l'élaboration, l'unification et la codification du droit privé qui régit le commerce international, ainsi que l'harmonisation des pratiques.

commerciales dans le monde. Le Canada, tout en n'étant pas membre de cette Commission, en suit les travaux et examinera le rapport de la quatrième session, tenue à Genève du 29 mars au 20 avril 1971. Le rapport traitera des questions relatives aux transactions de vente internationales, du droit relatif à la vente internationale de biens, des paiements et de l'arbitrage internationaux, et de la législation concernant les transports internationaux.

Rôle de la Cour internationale de Justice

En juillet 1970, neuf États, dont le Canada, ont demandé que le point intitulé « Examen du rôle de la Cour internationale de Justice » soit inscrit à l'ordre du jour de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. Le mémoire explicatif, joint à la demande, recommandait qu'on entreprenne une étude des obstacles qui empêchent le fonctionnement satisfaisant des rouages de la Cour, en explorant, entre autres choses, les possibilités d'un recours plus fréquent et plus général à la CIJ. L'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de sonder l'opinion des États membres et des États parties au Statut de la Cour internationale de Justice en les priant de remplir un questionnaire. Le 15 juillet 1971, le Canada envoyait sa réponse au questionnaire, dans lequel il réitérait sa position au sujet de la création d'un Comité spécial chargé d'entreprendre l'étude préconisée dans la proposition faite en 1970 par les neuf puissances. Le Secrétaire général présentera un rapport sur les résultats du questionnaire lors de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale.

Traité international concernant la lune

Dans une lettre rendue publique le 8 juin 1971, le ministre des Affaires étrangères de l'URSS informait le Secrétaire général du désir de l'Union soviétique de voir ce point inscrit à l'ordre du jour de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Les Soviétiques pensent que ni le Traité des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 ni le Traité de 1968 sur le sauvetage et le retour des astronautes ne s'étendent suffisamment sur certains problèmes pouvant se poser de façon précise par suite des activités menées sur la lune; ils faisaient savoir que leur projet de traité avait pour but de perfectionner le droit international qui régit ces activités.

Énergie nucléaire et paix mondiale

TEXTE DU DISCOURS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
M. MITCHELL SHARP, À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE À DES FINS PACIFIQUES,
TENUE À GENÈVE LE 6 SEPTEMBRE 1971.

C'EST un honneur pour moi et pour mon pays d'être le premier ministre des affaires étrangères à prendre la parole à l'une de ces importantes conférences. L'expérience du Canada dans la mise au point des applications pacifiques de l'énergie nucléaire remonte à la fin des années 1940. Nous n'avons jamais regretté notre décision de concentrer nos ressources sur cet aspect de la science atomique, initiative qui s'est acquis dès le début l'appui du plus grand nombre des Canadiens.

Seize années se sont écoulées depuis l'ouverture, en ce lieu, de la première Conférence. Cette première Conférence de 1955 a retenu l'attention du monde et soulevé de grandes espérances. Jusque-là, les mots « énergie atomique » n'avaient évoqué à l'esprit que l'énorme nuage-champignon, la tempête de feu et l'impuissance de l'homme devant cette nouvelle arme catastrophique. Jusqu'en 1955, très peu d'hommes de science connaissaient les réalisations techniques et les possibilités que recouvrait alors le voile du secret. C'est ici même, au Palais des Nations, que le mystère fut dévoilé et qu'il fut révélé au monde que l'homme pouvait utiliser cette nouvelle source d'énergie pour l'amélioration de sa vie comme pour sa destruction.

Les nouvelles espérances de 1955 furent contrebalancées, trop lourdement peut-être, par la crainte persistante que provoquait chez l'homme la course aux armes nucléaires. Le public entendit parler de l'utilisation, plus intéressante, des isotopes, et des possibilités d'une production géante d'énergie électrique au moyen de l'énergie atomique. Mais durant la plus grande partie de la décennie suivante, on entendit parler de mégatonnes et le « mégamorts » plutôt que de mégawatts. Les retombées nucléaires étaient le nouveau fléau à craindre, des missiles balistiques intercontinentaux en venaient à être dirigés vers la plupart des grandes villes du monde, et continuent d'être orientés vers ces objectifs. A la peur ancestrale de la guerre et de l'oppression est venue s'ajouter une nouvelle crainte, celle de la destruction massive instantanée que pouvait provoquer la pression d'un doigt sur un bouton, perspective qui faisait douter du rôle effectif que jouaient les hommes d'État et les diplomates pour le maintien de la paix.

Ces dernières années ont vu un apaisement relatif de ces craintes. C'est là une réaction normale de la nature humaine; le fermier qui cultive la terre sur les pentes d'un volcan apprend peu à peu à ne pas s'inquiéter d'une éruption qui

n'arrivera peut-être jamais. Nous avons reconnu que les deux grandes puissances militaires du monde se trouvent pour le moment dans un état d'équilibre, et que ni l'une ni l'autre ne peut rompre cet équilibre sans s'exposer à sa propre destruction, voire sans entraîner la destruction de l'humanité; cette situation d'équilibre ne pouvait que provoquer à son tour un apaisement de nos craintes.

Le Canada est heureux des initiatives prises par les États-Unis et l'Union soviétique en vue de la limitation des armes stratégiques, objet des entretiens SALT. Les deux puissances nucléaires ont commencé à s'acquitter des obligations que leur confère l'Article VI du Traité de non-prolifération. La tâche qu'elles ont entreprise est à la fois complexe et difficile. Des progrès encourageants ont été annoncés toutefois le 20 mai dernier, à la suite de l'entente de principe réalisée entre les États-Unis et l'Union soviétique, qui doivent élaborer cette année un accord limitant le déploiement des missiles antibalistiques et adopter éventuellement certaines mesures relatives à la limitation des armes stratégiques offensives. Nous suivrons tous avec le plus vif intérêt les efforts qui, au cours des mois à venir, feront de ces accords de principe une réalité permanente. Nous espérons que les accords SALT porteront des mesures mettant fin à la course aux armes nucléaires sous son aspect qualitatif comme sous son aspect quantitatif.

Le Traité de non-prolifération qui est entré en vigueur le 5 mars 1970, et le régime de garanties que vient récemment d'élaborer le Comité des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique donnent des raisons d'espérer que toute dissémination des armes nucléaires sera limitée. Les déclarations solennelles des États parties au Traité qui renoncent à ce genre de force militaire, et leur entente sur l'inspection éventuelle de leurs installations nucléaires par du personnel international semblent justifier un optimisme prudent. Il y a toutefois des États qui n'ont pas signé le Traité. Le Traité de non-prolifération verra son efficacité diminuée si certaines puissances dotées (ou presque) d'armes nucléaires continuent de se tenir à l'écart. Je suis heureux de vous annoncer aujourd'hui que nos négociations progressent rapidement et que le Canada prévoit conclure un Accord de garanties avec l'Agence avant la fin de l'année.

La confiance qu'inspire le Traité de non-prolifération sera rehaussée s'il est appliqué sans anicroches et de façon efficace. Les États qui ont renoncé aux armes nucléaires l'ont fait avec la conviction que leurs propres intérêts sont mieux servis ainsi; ils reconnaissent qu'ils ont moins à craindre des autres États en montrant que ceux-ci n'ont rien à craindre d'eux. La confiance mutuelle engendrée par cette renonciation ne s'épanouira que si ces mêmes États sont prêts à coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et avec ses inspecteurs pour l'application des garanties.

Chaque pays doit garder une comptabilité exacte de la production, des mouvements et de la consommation de ses produits fissiles s'il veut s'assurer un contrôle interne adéquat. La comptabilité nécessaire à l'administration interne répond, sinon à chacune, du moins à la plupart des exigences de l'inspection internationale. Il me semble, par conséquent, que les garanties ne constituent pas un fardeau

supplémentaire énorme. Je sais que certaines organisations craignent de compromettre leurs secrets industriels en se soumettant à des inspections minutieuses, mais les véritables secrets industriels sont dans des domaines qui ne sont pas touchés par les inspections, comme la conception et la fabrication des éléments, et ces craintes sont exagérées. Chaque État a intérêt à coopérer généreusement avec le service d'inspection de l'Agence et à démontrer au reste de l'humanité que ses intentions sont entièrement pacifiques.

La paix dans le monde n'est peut-être pas aussi précaire qu'il y a quelques années, mais elle est toujours menacée. Le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires signé à Moscou en 1963 a beaucoup réduit le nombre d'explosions nucléaires qui contaminent l'atmosphère mais il ne les a pas éliminées, loin de là. Dans une certaine mesure, on peut considérer ce Traité comme une importante mesure d'hygiène publique plutôt que de contrôle des armements. Les journaux ne nous donnent plus le niveau quotidien des retombées nucléaires pour nous rappeler que certains pays travaillent activement à mettre au point des armes nucléaires encore plus destructives. Mais les essais souterrains se poursuivent et se sont même multipliés depuis la signature du Traité d'interdiction partielle. On continue de mettre au point des armes nucléaires toujours plus perfectionnées.

Cette situation a amené bon nombre de pays, dont le Canada, à conclure que le moment est venu de faire un nouvel effort pour étendre le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963 aux essais nucléaires souterrains. Les études sismologiques, la mise au point de meilleurs instruments, et la possibilité d'une coopération internationale pour l'échange de données sismiques nous permettent de croire qu'il est possible de découvrir des méthodes sismologiques capables de faire la distinction entre les explosions nucléaires souterraines et les secousses sismiques naturelles. Il y a encore des problèmes et des ambiguïtés à éliminer, et particulièrement en ce qui a trait aux explosions de très faible rendement, où la vérification devient peu sûre. Mais la possibilité actuelle de mieux reconnaître les secousses sismiques permet d'espérer qu'on puisse résoudre le problème, déjà considérablement diminué, des inspections sur place qui depuis trop longtemps gêne tous les efforts tentés pour conclure une interdiction des essais nucléaires souterrains.

Le problème de la vérification est, en dernière analyse, un problème plus politique que technique, et, à notre avis et de l'avis d'un très grand nombre de pays non nucléaires, le moment est venu pour les deux grandes puissances nucléaires de reprendre les négociations abandonnées il y a huit ans afin de résoudre ce problème. Il ne faut pas oublier, par ailleurs, qu'il serait souhaitable que tous les États nucléaires adhèrent au Traité de Moscou et conjuguent leurs efforts en vue d'une interdiction complète de tous les essais nucléaires. En attendant qu'une telle interdiction puisse être mise en vigueur, j'exhorte les deux grandes puissances nucléaires à réduire leurs essais souterrains en commençant par les plus gros.

La Chine non représentée

Alors que je vous parle aujourd'hui, je suis conscient, avec un certain malaise, du fait qu'un quart de l'humanité, le peuple de Chine, est sans représentation parmi nous. J'accepte l'assurance de M. Chou En-lai, qui affirme que les intentions de la Chine sont pacifiques, mais je suis sûr que nous serons tous plus tranquilles lorsque les représentants de cette ancienne civilisation et de ce puissant État moderne prendront part à nos délibérations plutôt que de les observer en silence. Le Canada fera tout en son pouvoir pour que ce soit la dernière des conférences sur l'énergie nucléaire à laquelle un quart de l'humanité et une puissance nucléaire se trouve sans représentation.

Au cours des seize années qui se sont écoulées depuis 1955, année de notre première Conférence, les physiciens et les ingénieurs nucléaires ont poursuivi avec succès leurs travaux. Dans la plupart des cas, il est maintenant possible de produire de grandes quantités d'électricité par la fission de l'uranium à un prix de revient comparable à celui qu'enregistrent les stations thermiques alimentées au charbon ou au pétrole. La crainte d'une crise mondiale dans le domaine de l'énergie est reportée à plus tard, quelques siècles peut-être. Notre tâche consiste maintenant à assurer à l'humanité tout entière, grâce à cette nouvelle technologie, l'énergie dont chacun a besoin. Nous avons la technologie voulue et l'humanité a besoin d'électricité. Il semble certain qu'on abandonnera graduellement les stations thermiques à combustibles fossiles en faveur des nouvelles stations nucléaires.

Source d'énergie indispensable

Un débat vaste et animé se poursuit entre ceux qui mettent en doute la sécurité des stations nucléaires et ceux qui se portent à leur défense. Il ne faut pas perdre de vue, dans l'émotion que soulève cette polémique, les faits essentiels de la situation. L'industrie nucléaire a été marquée par la sécurité de son exploitation dans le passé. Aucune autre industrie, cela pour des raisons évidentes, n'a été aussi consciente de ses responsabilités envers ses employés, le public et l'environnement. Dans un monde où chacun est exposé continuellement à des dangers innombrables, il faut garder le sens des proportions. L'humanité aurait tort de se priver d'une source d'énergie dont elle a un tel besoin. Notre planète a dégorgé les combustibles fossiles qui nous ont permis de nous lancer dans l'ère industrielle. Mais on ne saurait compter éternellement sur les combustibles fossiles, et je le dis en étant pleinement conscient que l'humanité sera peut-être forcée d'apprendre à restreindre sa consommation d'énergie. Lorsqu'on songe aux risques que comporte l'énergie nucléaire, il faut aussi prendre en considération les risques qui surgiront si l'on s'en détourne, et je ne parle pas seulement des risques que comportent les autres combustibles vers lesquels nous pouvons nous tourner temporairement, charbon, pétrole, gaz, mais aussi le risque de voir les nations du monde, face à une pénurie mondiale d'énergie, se faire la guerre pour accaparer le peu d'énergie encore disponible.

Je voudrais qu'on comprenne clairement ce à quoi je veux en venir. Je ne prétends pas qu'il n'existe aucun problème ou que les solutions de ces problèmes soient toutes simples, mais je suis d'avis que nous pouvons les surmonter à un coût qui n'est pas prohibitif si nous voulons bien y consacrer les ressources voulues.

La paix n'est pas uniquement l'absence de guerre. Pour vivre en paix il faut constituer une société mondiale au sein de laquelle l'homme puisse exprimer sa personnalité et s'épanouir sans attaquer son voisin ni lui ravir ses biens. Voilà pourquoi la fission nucléaire peut contribuer énormément à la réalisation de la paix et à l'élimination de la pauvreté dans le monde. Les Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique et certains pays ont fait des efforts notables pour contribuer à cette grande entreprise. Mon propre pays y a joué un rôle important en aidant les pays en voie de développement à mettre au point leurs propres programmes de mise en valeur de l'énergie nucléaire.

Cette expérience, toutefois, nous incite à faire une mise en garde. L'atome, en effet, n'est qu'un instrument de développement économique, dont les possibilités ne sont pas illimitées, et qui entraîne des frais énormes. Seuls, les pays les plus riches et les plus industrialisés sont en mesure d'effectuer les travaux nécessaires à la mise au point de ces techniques.

Par exemple, les techniques de production de l'électricité au moyen de réacteurs nucléaires permettent maintenant d'envisager la construction de grandes centrales génératrices partout où se manifeste un besoin évident de grandes quantités d'énergie électrique et où l'électricité peut servir à résoudre des problèmes qui se posent déjà. Mais combien de pays en voie de développement répondent à ces critères?

Utilisation pacifique de l'atome

Nous avons tous entendu parler du « complexe agro-industriel », et en particulier des travaux projetés en Inde. Il s'agirait en l'occurrence d'utiliser l'énergie nucléaire pour puiser dans les nappes souterraines profondes l'eau nécessaire pour irriguer les terres. Je crois savoir qu'on envisage aussi de se servir de l'atome pour fabriquer sur place des engrais chimiques. Si elle était couronnée de succès cette entreprise ferait progresser de façon sensible la « révolution verte », qui profite déjà considérablement au sous-continent indien. Le succès dans ce domaine marquerait un tournant important dans l'histoire de la lutte contre la faim et la sous-alimentation.

Il est aussi question d'utiliser l'énergie nucléaire pour dessaler l'eau de mer industriellement, mais cela paraît plus difficile. Le besoin s'en fait sentir, sans aucun doute, et nous tenons peut-être là la clé qui ouvrira à la « révolution verte » les déserts du monde. Cependant, tout comme l'énergie atomique n'est pas toujours le moyen le plus économique de produire l'électricité, nous devons prendre bien garde de laisser entendre aux peuples et aux gouvernements que le grand rêve du dessalement de l'eau de mer est sur le point de se réaliser.

Au cours des prochains jours, vous allez consacrer beaucoup de temps à l'étude de l'utilisation industrielle de l'énergie atomique pour la production de l'électricité et le dessalement de l'eau de mer. Vous allez aussi examiner les nombreuses applications des isotopes et des radiations dans les domaines de la recherche, de l'industrie, de l'agriculture et de la médecine, où les techniques font des progrès remarquables, particulièrement dans le diagnostic et le traitement du cancer et d'autres maux qui affligent l'humanité. Vous allez tenter d'apprécier dans quelle mesure ces nouvelles techniques sont susceptibles d'améliorer la vie dans les pays en voie de développement.

Mais les isotopes et les radiations sont des instruments, et ne constituent pas une fin en soi. Nous devons donc, encore une fois, préciser nos objectifs et déterminer si l'énergie atomique nous offre le meilleur moyen de les atteindre. Les pays en voie de développement, par exemple, ont grand besoin de meilleures méthodes pouvant empêcher la détérioration des aliments en entrepôt: la vermine et diverses formes de décomposition détruisent une part importante de leur production. Les radiations permettraient peut-être de mieux conserver ces aliments, mais tant que cela n'est pas prouvé, non plus que la rentabilité du procédé utilisé, il vaut sans doute mieux s'en tenir dans la plupart des cas à des techniques éprouvées: déshydratation, mise en conserve et réfrigération.

Pour faire face à la difficulté de conserver les fournitures médicales à l'état stérile loin des hôpitaux modernes et dans des conditions souvent difficiles, on a déjà recours à une technique bien établie, qui consiste à isoler d'abord les objets dans des emballages hermétiques et à les soumettre ensuite à des radiations suffisantes pour les stériliser complètement. Les fournitures médicales sont alors à l'abri de toutes les formes de contamination jusqu'à ce qu'on ouvre les emballages, au moment où on en a besoin. Je crois savoir que cette technique pourrait être adoptée immédiatement dans les pays en voie de développement.

Il vaudrait mieux, soit dit en passant, que l'initiative soit laissée à ces pays eux-mêmes dans ce domaine — à leurs savants, à leurs économistes, à leurs entrepreneurs. Il faut pour cela qu'ils possèdent leurs propres centres d'études, que l'innovation y soit encouragée et qu'on y procède à des examens sérieux des besoins locaux.

Nous sommes venus ici pour parler du beau côté de la médaille nucléaire, mais cela ne doit pas nous faire oublier l'autre face. Bien que nous puissions à juste titre être fiers de nos réalisations et confiants dans les possibilités que nous ouvre l'utilisation pacifique de l'atome, nous ne devons pas oublier, pour autant, qu'utilisé à mauvais escient, il présenterait une force destructrice que savants et profanes ont peine à imaginer.

Réunis dans cette ville aux vieilles traditions de libertés, où l'humanité a formulé bien des espoirs de paix, vous formez un rassemblement unique de compétences dans le domaine de la science nucléaire. Tout en vous souhaitant beaucoup de succès dans vos entretiens sur les techniques nucléaires pacifiques, je vous exhorte à rester conscient au plus haut point de vos responsabilités particulières

envers toute l'humanité, et surtout envers les nouvelles générations, nées dans un monde atomique qu'elles n'ont pas contribué à construire.

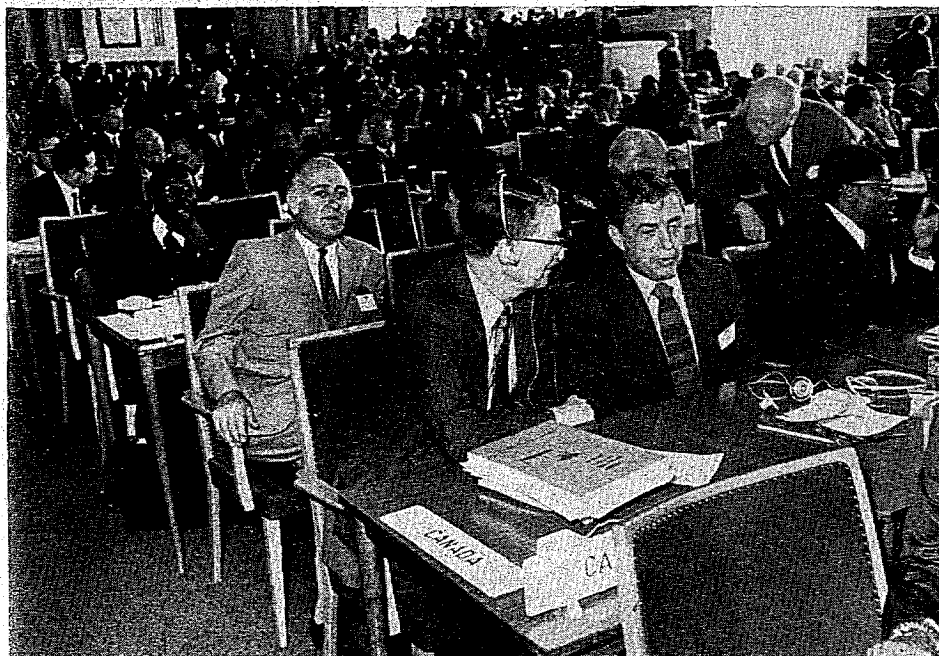
Il existe aujourd'hui un état d'équilibre entre les grandes puissances nucléaires, États-Unis et Union soviétique. Ces puissances cherchent maintenant les moyens de limiter la course aux armements nucléaires, en vue, je l'espère, de trouver un nouvel équilibre entre des forces moins considérables et moins menaçantes. Je vous ai déjà signalé que la Chine deviendra peut-être bientôt une puissance nucléaire avec laquelle il faudra compter. Il faudra en tenir compte dans la définition du nouvel équilibre, et plus tôt la Chine siègera de plein droit aux grands conseils du monde, mieux cela vaudra pour nous tous.

Je vous laisse sur cette pensée. La population du monde a besoin de l'énergie et des autres bienfaits que la science nucléaire peut lui apporter. Elle accepte à regret l'équilibre de la terreur qui lui offre une certaine mesure de sécurité. Mais beaucoup de ceux qui n'ont pas vos connaissances spécialisées considèrent l'énergie nucléaire comme intrinsèquement dangereuse, comme une bête à demi apprivoisée. A titre de gardiens de la science et des techniques nucléaires, vous êtes mieux que quiconque en mesure de faire comprendre à vos gouvernements, directement et par le truchement de l'opinion publique mondiale, qu'ils ont le devoir de veiller à ce que la bête nucléaire soit apprivoisée tout à fait et attelée à des tâches qui profitent à tous.

L'Organisation de l'aviation civile internationale

DIX-HUITIÈME SESSION, VIENNE

A l'invitation du Gouvernement autrichien, l'Organisation de l'aviation civile internationale, dont le siège administratif est à Montréal, a tenu sa dix-huitième session du 16 juin au 7 juillet à Vienne. L'assemblée de l'OACI est habituellement convoquée tous les trois ans pour faire l'examen de l'activité de l'Organisation et dresser son programme et son budget pour le nouvel exercice. Toutefois, depuis la seizième session, tenue en 1968 à Buenos Aires, l'OACI a tenu deux sessions extraordinaires: la dix-septième, réunie de toute urgence à Montréal en juin 1970, pour étudier les mesures propres à prévenir et à décourager les détournements et certains autres actes d'intervention illicite contre l'aviation civile internationale, et une session spéciale (17A), réunie à New York en mars 1971 pour modifier la Convention de Chicago sur l'aviation civile internationale, c'est-à-dire la constitution de l'Organisation, afin d'augmenter le nombre des membres du Conseil de l'OACI.



M. T. G. How (au centre), haut fonctionnaire du ministère des Transports et chef de la délégation du Canada à la dix-huitième Assemblée de l'OACI, confère avec M. H. Gourdeau, représentant du Canada au Conseil de l'OACI, au début de la session plénière de l'assemblée, tenue dans l'historique Hofburgtheater (aujourd'hui Burgtheater) à Vienne. Derrière M. How, on remarque M. R. Azzie de la Commission canadienne des transports.

Pour la première fois, presque tous les pays membres de l'OACI étaient représentés, soit 113 sur 120; ils ont élu à la présidence de l'assemblée M. Karl Fischer, d'Autriche. La délégation canadienne était dirigée par M. T. G. How, chef exécutif de l'état-major du ministère, Projets spéciaux, ministère des Transports, et comprenaient des représentants de la Commission canadienne des transports, du ministère des Affaires extérieures et du ministère des Transports.

Élections

L'une des premières obligations de toute assemblée de l'OACI est de tenir des élections au Conseil, composé de 27 membres. Trois catégories doivent y être représentées: premièrement, les États d'importance majeure dans le domaine des transports aériens; deuxièmement, les États qui contribuent le plus à fournir des installations et des services pour la navigation civile internationale; et, troisièmement, les États dont la désignation assure la représentation au Conseil de toutes les grandes régions géographiques du monde. Le Canada, membre fondateur de l'OACI, a toujours été élu à titre d'État d'importance majeure dans le domaine du transport aérien. Le Canada se plaçait au quatrième rang des pays membres de l'OACI pour l'ensemble des opérations (passagers, marchandises et courrier) assurées sur les services réguliers en 1970. A Vienne, le Canada a de nouveau été élu à cette catégorie, recevant 108 voix, la plus forte proportion jamais accordée à un État. L'URSS, membre de plein droit de l'OACI depuis novembre 1970, a été élue pour la première fois au Conseil.

L'assemblée a débattu la possibilité de tenir des élections à titre provisoire pour remplir les trois postes qui seront ajoutés au Conseil lorsque l'amendement à la Convention de Chicago, adopté par la session extraordinaire de New York, entrera en vigueur. On a cependant décidé de n'en rien faire et d'attendre pour cela de recevoir le nombre de ratifications nécessaires.

En examinant l'activité de l'OACI et en établissant son programme pour les trois années à venir, l'assemblée a étudié une gamme de questions techniques, économiques, juridiques et administratives à l'ordre du jour. De par sa nature d'institution spécialisée de l'ONU chargée du développement sûr, ordonné et économique de l'aviation civile internationale, l'OACI est influencée par des événements de nature économique, politique et sociale de même que par les progrès de la technologie.

Rapport entre les progrès technologiques et le milieu humain

Les travaux de l'assemblée ont porté particulièrement sur le rôle de l'aviation civile dans le rapport entre les progrès technologiques et le milieu humain. L'OACI s'intéresse à ce domaine depuis plusieurs années et a fait des études sur l'application de la technologie à l'atténuation du bruit des aéronefs et tout spécialement du bang sonique.

L'assemblée a décidé que l'OACI devrait présenter une étude d'envergure sur les problèmes environnementaux à la Conférence des Nations Unies sur l'en-

vironnement qui se tiendra en 1972. L'assemblée a également demandé au Conseil de « poursuivre vigoureusement » ses travaux de mise au point de normes relativement à la qualité de l'environnement, et a pressé les États d'adopter de telles mesures.

Parmi les questions techniques dont l'assemblée a discuté, on compte la planification des systèmes, les problèmes relatifs à la location, aux vols et à l'échange d'aéronefs dans les opérations internationales et à l'usage des satellites pour la navigation aérienne. La décision de modifier la Convention de Chicago afin d'augmenter de 12 à 15 membres la composition de la Commission de la navigation aérienne, qui siège de façon permanente à Montréal, tout comme le Conseil, est également de nature technique. La Commission établit des règlements et propose des techniques de sécurité de la navigation en aviation civile.

Dans le domaine économique, l'assemblée a examiné le programme des activités en cours pour ce qui est des transports aériens, y compris les transports régionaux. Elle a également décidé que le Conseil devrait examiner la faisabilité d'une étude portant sur les taux et les tarifs du transport aérien, en collaboration avec l'Association du transport aérien international (IATA).

Interventions illicites

L'assemblée a étudié les travaux de l'OACI portant sur la question des interventions illicites contre l'aviation civile internationale. La dix-septième session (extraordinaire) de l'OACI, tenue à Montréal en juin 1970, avait approuvé la rédaction d'un manuel de sécurité aérienne, maintenant presque terminé, destiné à aider les États à prendre toutes les mesures propres à prévenir et à décourager les détournements et les autres actes d'intervention illicite et d'en circonscrire les effets. L'OACI, pour ce qui est des questions juridiques pertinentes, a rapidement progressé dans l'élaboration d'un système juridique international. Elle a déjà adopté deux conventions: la Convention de Tokyo, de 1963, relative aux infractions et certains autres actes commis à bord des aéronefs, et la Convention de la Haye, de 1970, sur la capture illicite des aéronefs, connue sous le nom de Convention sur les détournements. L'OACI a convoqué une conférence diplomatique à Montréal pour septembre et l'on s'attend que la conférence adopte le projet de Convention sur les actes d'intervention illicite contre l'aviation civile internationale préparé par le Comité juridique. Cette nouvelle Convention traite du sabotage et d'autres actes d'intervention illicite qui ne figurent pas aux deux premiers instruments.

A la suite de l'étude des travaux du Comité juridique de l'OACI, l'assemblée a décidé que le Comité devrait faire porter ses travaux en priorité sur les questions relatives aux transports par conteneurs et, spécifiquement, aux conséquences du projet de convention sur les transports combinés internationaux de marchandises qui doit être adopté à la Conférence des Nations Unies de 1972 sur les transports internationaux par conteneurs. L'assemblée a donc décidé de retirer la priorité à une étude entreprise à la suite de la présentation de deux résolutions distinctes par

le Canada et les États-Unis et adoptées le 1^{er} octobre 1970, concernant les méthodes éventuelles d'application des instruments dans le domaine des actes d'intervention illicite à bord d'aéronefs civils. Les travaux d'un sous-comité juridique, dont la première réunion avait eu lieu à Montréal au mois d'avril 1971 sont en conséquence interrompus pour l'instant. La délégation canadienne s'est opposée à cette décision en disant que l'OACI ne devait négliger aucune voie qui lui permette de trouver les moyens de lutter efficacement contre cette grave menace à la sécurité de l'aviation civile internationale.

L'assemblée a approuvé un budget record de \$35,652,800 (É.-U.) pour l'exercice financier 1972-1974; les États membres verseront 28.7 millions de dollars sous forme de cotisations. Le montant du budget reflète les exigences nouvelles auxquelles l'OACI est soumise dans son domaine. Les sommes réservées aux travaux du secteur de l'assistance technique ne sont pas incluses dans le budget ordinaire, ceux-ci étant subventionnés par le Programme des Nations Unies pour le développement, source de la plus grande partie du financement de l'ONU à laquelle ses membres contribuent volontairement. La décision de l'assemblée d'adopter le russe comme langue officielle de l'OACI, en plus du français, de l'anglais et de l'espagnol, a créé un nouveau poste important au budget. Ainsi, par suite de l'adhésion récente de l'URSS, on reconnaît l'importance du russe pour l'ensemble des Nations Unies et pour l'aviation civile en particulier.

Une des questions les plus importantes à cet égard a été l'évaluation des contributions des États membres pour l'exercice 1972-1974. L'assemblée a décidé de réduire l'échelle des contributions minimum et maximum afin que tous les États, par réduction de leur cotisation, bénéficient de la présence de quatre nouveaux pays, y compris l'URSS, membres de l'OACI depuis la dernière assemblée régulière. On n'a cependant pas réduit le maximum (en dollars américains) autant qu'on l'avait proposé, car l'échelle de l'OACI se serait alors trop éloignée de l'échelle modèle des Nations Unies.

Le Canada était particulièrement intéressé par la question des nouveaux locaux de l'OACI à Montréal. Le secrétaire général, M. Assad Kotaite, avait déposé un rapport sur les études entreprises à la suite de l'adoption, à la seizième assemblée, d'une résolution stipulant que l'OACI devait chercher de nouveaux locaux à Montréal, les installations actuelles étant insuffisantes. Après examen de plusieurs possibilités, le Conseil de l'OACI a choisi des locaux dans le centre-ville de Montréal et l'Organisation s'y installera en 1973. Dans le but d'aider l'OACI à trouver de nouveaux locaux appropriés, le Gouvernement du Canada a accepté de verser annuellement 1.1 million de dollars à l'Organisation⁽¹⁾. L'assemblée a adopté une résolution exprimant son appréciation et sa reconnaissance sincère au Gouvernement du Canada pour l'aide financière généreuse de même que pour les services d'experts du ministère des Transports qu'il a offerts au cours de l'étude des diverses propositions.

⁽¹⁾ Voir l'article intitulé Le secrétaire général de l'OACI reçu à Ottawa, livraison de mai 1971, pp. 199-200.

L'assemblée a eu à débattre une question délicate découlant des résolutions 2555 (XXIV) et 2704 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les politiques raciales en Afrique. L'assemblée a adopté une résolution présentée par les États africains et stipulant que la République sud-africaine ne serait pas convoquée aux réunions de l'OACI, à l'exception des réunions expressément prévues par la Convention de Chicago, et ne pourrait prendre connaissance de certains documents de l'Organisation. La résolution fut très controversée car plusieurs délégations étaient d'avis qu'elle était inconstitutionnelle et s'opposait directement au but poursuivi par l'OACI, c'est-à-dire le développement sûr, ordonné et économique de l'aviation civile internationale. Une résolution semblable touchant le Portugal a été rejetée.

VISITE OFFICIELLE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN BELGIQUE



Le roi et la reine de Belgique, attendent l'arrivée de leurs invités à un dîner de gala au palais royal de Bruxelles: de gauche à droite, la princesse Paola, le prince Albert de Liège, la reine Fabiola, madame Roland Michener, le roi Baudouin et le gouverneur général Michener. A l'arrière-plan, les membres de la délégation officielle.

Droit humanitaire des conflits armés

CONFÉRENCE DE LA CROIX-ROUGE, GENÈVE

« Nous avons atteint notre but. Nous avons pris la mesure de nos possibilités. Car il est possible d'étendre encore le champ du droit humanitaire actuel. Il est également possible de convoquer une conférence diplomatique. La formation de règles durables, applicables aux situations engendrées par les nouvelles méthodes de guerre, est nécessaire et réalisable. » Par ces paroles, M. Jean Pictet, vice-président du Comité international de la Croix-Rouge, (CICR), a résumé les travaux de la Conférence des experts gouvernementaux de quarante pays, réunis pour la confirmation et la mise au point d'une législation humanitaire internationale applicable en cas de conflit armé. La Conférence, tenue à Genève du 24 mai au 12 juin, était, en fait, la troisième recommandation proposée par le Canada, et adoptée à la dernière Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Istanbul en 1969. Le Canada s'intéresse toujours autant aux lois humanitaires internationales; sa délégation se composait de hauts fonctionnaires de la Direction des opérations juridiques du ministère des Affaires extérieures et du Bureau du juge-avocat général du ministère de la Défense nationale.

La délégation canadienne s'est tout spécialement intéressée aux moyens permettant de se fonder sur les Conventions de Genève de 1949 pour élargir encore plus, par des protocoles à ces Conventions, la protection accordée aux prisonniers de guerre et à certaines catégories de blessés, de malades et d'invalides participant à un conflit armé. On s'est spécialement inquiété du fait que, par l'intermédiaire de l'article 3, commun aux quatre Conventions actuelles, la protection accordée aux participants et aux témoins innocents de guerres non internationales ne soit que secondaire. Les experts canadiens ont exprimé l'espoir que l'on pourrait poser de solides bases pour l'obtention d'une entente internationale sur le traitement humanitaire minimum réservé à toutes les situations internes de conflit armé.

Les travaux de la Conférence, divisée en quatre Commissions, ont porté sur divers aspects du problème. La première Commission était chargée d'examiner le problème du traitement et de la protection réservés aux blessés et aux malades dans les conflits internationaux comme non internationaux. On y a étudié et approuvé deux projets de protocole aux Conventions de Genève. Le premier élargirait la protection accordée en vertu de la première Convention à une plus grande variété de victimes blessées ou malades et au personnel, au matériel et aux établissements médicaux dans ces conflits internationaux. Le second s'appliquerait, dans les cas appropriés, à la protection de catégories semblables de personnes impliquées dans des conflits armés non internationaux.

La seconde Commission, présidée par le Canada, a examiné la possibilité d'élargir le droit humanitaire des conflits armés pour englober certains cas non

internationaux comme la guérilla. Le Canada a proposé à l'étude de la Conférence un projet de protocole aux Conventions de Genève actuelles qui inclurait la plupart des mesures approuvées par la première Commission, mais y ajouterait une mesure élargissant la portée et la nature de la protection accordée à tous les participants et à toutes les victimes de conflits internes.

Bien qu'un nombre encourageant de pays aient été intéressés par la position canadienne, il existe encore des difficultés politiques importantes à surmonter avant d'en arriver à une définition des termes « interne » et « guérilla ». Aussi longtemps qu'elles existeront, les étapes vers l'acceptation du pré-requis voulant qu'il existe un minimum fondamental de protection humanitaire qui tienne compte de la délicate question de la souveraineté nationale et accorde protection à tous les participants, ou à toutes les victimes de toutes sortes, des conflits armés, seront longues à franchir.

La troisième Commission, chargée d'étudier la question de la protection des populations civiles en cas d'hostilités, a préparé un rapport global où toutes les opinions, parfois divergentes, des différentes délégations, étaient présentées. La Commission a traité du rôle du droit humanitaire dans l'interdiction d'employer certaines armes et méthodes de guerre. En tentant d'établir une nette distinction entre le personnel et les objectifs civils et militaires, elle s'est efforcée de délimiter l'envergure de la protection accordée à chaque catégorie.

La quatrième Commission a examiné quelles mesures l'on pourrait prendre pour confirmer et assurer la mise en vigueur de la législation humanitaire internationale. Les travaux de la Commission n'ont pas été concluants et on les poursuit dans le dessein d'établir un questionnaire où les gouvernements pourront formuler leurs commentaires.

Les délibérations et les consultations des experts étaient de nature purement « consultative » et n'engageaient aucunement les Gouvernements. Elles ont cependant montré l'accord général des participants sur le besoin essentiel d'une confirmation énergique du droit humanitaire actuel et d'une mise au point rapide de ce droit devant les nouvelles exigences des conflits modernes. Les conclusions, recommandations et rapports de cette Conférence seront présentés aux gouvernements pour étude et commentaire.

On s'attend à la convocation le printemps prochain d'une autre conférence d'experts gouvernementaux où l'on étudiera ces commentaires et l'on formulera les recommandations qui pourront être proposées à une conférence diplomatique en 1973. On espère à ce moment faire adopter par la communauté internationale des résolutions sérieuses et efficaces qui confirment et élargissent le droit humanitaire des conflits armés.

Conférence mondiale sur l'utilisation du bois dans l'industrie du logement

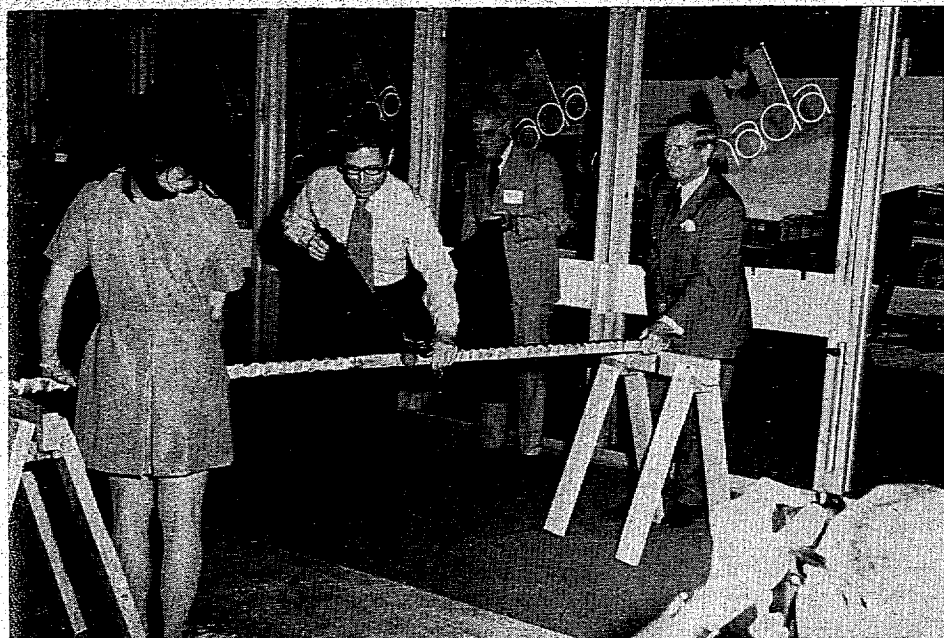
LE Gouvernement canadien a récemment organisé la Conférence mondiale sur l'utilisation du bois dans l'industrie du logement (faisant ressortir les besoins des pays en voie de développement), qui s'est tenue à l'Université de la Colombie-Britannique, à Vancouver, du 5 au 16 juillet. Le Canada a accepté d'accueillir les délégations invitées à cette Conférence, à la demande de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), qui coparrainait la réunion avec le Centre des Nations Unies pour le logement, la construction et la planification (UNCHBP) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). L'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) a collaboré aussi à la préparation des discussions techniques. Tous les membres des Nations Unies et de l'OAA ont été invités à envoyer des délégations.

Il y a quatre ou cinq ans, la division des forêts et produits forestiers de l'OAA a eu l'idée d'organiser une réunion internationale en vue d'étudier l'utilisation accrue des produits forestiers et de traiter le problème mondial du logement. Dès le début, cette idée attira l'attention et l'appui de l'Union internationale des instituts de recherches forestières et ceux des autres coparrains, y compris l'ONUDI, lorsque celle-ci fut créée.

Dès le commencement, le Canada a été particulièrement réceptif au projet en raison de ses intérêts traditionnels dans le commerce des produits forestiers. De plus, l'utilisation du bois étant très répandue dans l'industrie canadienne du logement, nous avons été portés à croire que nous pourrions offrir notre conseil à d'autres dans ce domaine. Il n'a pas été difficile de choisir Vancouver comme lieu de réunion de la Conférence puisque 80 pour cent du revenu de la Colombie-Britannique proviennent de divers produits forestiers.

Au Canada, l'idée de la réunion a été largement appuyée, entre autres, par le ministère de l'Industrie et du Commerce, la Société centrale d'hypothèques et de logement, le Conseil national des recherches, l'Agence canadienne de développement international, le Service canadien des forêts du ministère de l'Environnement, de même que par le ministère des Affaires extérieures. Les représentants de ces organismes et les organisations internationales mentionnées plus haut ont collaboré étroitement pendant deux ans pour préparer le programme et les activités de la Conférence.

Ce qu'on voulait obtenir c'est un forum où tous les pays participants discuteraient leurs problèmes mutuels et échangeraient des renseignements en vue d'accroître et d'étendre l'utilisation du bois dans la construction d'immeubles résidentiels. En cas de succès, la Conférence aiderait les autorités compétentes à mieux se rendre compte du rôle important que le bois peut jouer dans la construction.



A l'ouverture de l'Exposition du Centre des sports d'hiver Thunderbird (Thunderbird Winter Sports Centre) à Vancouver, tenue conjointement avec la Conférence mondiale sur l'utilisation du bois dans l'industrie du logement, M. Bruce Howard, député, scie un madrier retenu à une extrémité par M. H. Cotton, de l'agence Information Canada/Expositions, et à l'autre, par une hôtesse. M. D. R. Redmond, chef de la Direction des relations forestières du Service canadien des forêts, tient la veste de M. Howard.

de maisons d'habitation, et par conséquent à élever les niveaux de vie dans plusieurs pays du monde. Étant donné la demande considérable de logements qui existe dans le tiers-monde, on décidait de mettre en évidence les problèmes de logement des pays en voie de développement.

A cet égard on ajoutait au programme d'activités une exposition tenue, pendant la Conférence, au Centre Thunderbird des sports d'hiver et dont le thème était: « Répondons aux besoins de logements du monde, avec du bois ». Cinq pays et trois organisations internationales décidèrent d'y montrer leurs produits, et plus de vingt films furent présentés à une foule de spectateurs.

Les ressources forestières du Canada occidental et le bois de charpente, les industries du contreplaqué et du logement ont fait l'objet d'une tournée d'inspection de cinq jours, à l'issue de la Conférence. Cette tournée, commencée le 18 juillet, comprenait, entre autres visiteurs, une soixantaine de délégués représentant surtout les pays en voie de développement. Ils voyagèrent par autocar à travers les Rocheuses canadiennes jusqu'à Calgary, s'arrêtant en chemin pour visiter diverses scieries et entreprises de construction de logements, et pour assister à des colloques avant leur retour à Vancouver par avion.

La Conférence a été présidée et officiellement ouverte par le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, qui a accueilli les délégués. M. Stéphane Hessel,

administrateur adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement, s'est adressé à la Conférence au nom des autres coparrains. Finalement, M. W. H. Gage, président de l'Université de la Colombie-Britannique, y a accueilli environ 311 délégués de 57 pays.

L'impact de la Conférence a été décrit de façon appropriée par M. P. G. Vakomies, originaire de Vancouver et directeur de la Division des forêts et produits forestiers de l'OAA, qui a prononcé le discours de clôture au nom des trois organismes des Nations Unies, coparrains de la Conférence.

Du point de vue des trois organismes des Nations Unies représentés ici, il est naturellement important de décider ce qu'ils devraient faire dorénavant et comment ils devraient promouvoir techniquement, économiquement et socialement le développement équilibré de l'industrie du logement de bois pour répondre aux besoins fondamentaux de maisons d'habitation.

Comme vous le savez probablement, nous sommes dans la première année de la deuxième Décennie du développement, proclamée lors de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'utilisation intensifiée des ressources naturelles, comme les forêts, est l'un des principaux objectifs de la deuxième Décennie du développement et cela nous donne donc le mandat spécial de redoubler d'efforts pour l'utilisation des ressources forestières encore inexploitées. Entre-temps se pose le problème des logements qui ne répondent pas aux normes courantes même dans les pays riches en bois. Comme vous le savez et comme vous l'avez discuté ici, il existe plusieurs raisons sociales, psychologiques, financières et techniques à cette fâcheuse situation. En général, nous avons clairement le devoir de chercher à surmonter ces obstacles et d'autres encore, mais pouvons-nous le faire et comment?

Relevant le défi lancé par M. Vakomies, la Conférence a adopté plusieurs résolutions au sujet d'activités ultérieures, entre autres, celle d'établir un centre de coordination sous l'égide d'un organisme des Nations Unies, qui traiterait spécialement des problèmes d'utilisation du bois dans l'industrie du logement. Le centre serait chargé de fournir des renseignements, de résoudre des problèmes particuliers, d'assurer la liaison et la coopération, et d'appuyer les projets appropriés d'autres organismes relatifs au développement.

CONFÉRENCES

Dix-septième Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth: Kuala Lumpur, du 3 au 18 septembre.

Quatrième Conférence sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique: Genève, du 6 au 16 septembre.

Réunion du Comité ministériel Canada-Japon: Toronto, le 13 et 14 septembre.

Commission mixte Canada-Tunisie: Tunis, du 20 au 22 septembre.

Réunion des ministres des Finances du Commonwealth: Nassau, les 23 et 24 septembre.

Quinzième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique: Vienne, du 23 au 30 septembre.

Troisième Conférence médicale du Commonwealth: Port-Louis, Île Maurice, du 2 au 17 novembre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

- M¹¹⁰ E. V. Stearn est retraitée de la Fonction publique, à compter du 1^{er} mai 1971.
- M¹¹⁶ M. L. Reid démissionne du ministère des Affaires extérieures le 27 mai 1971.
- M. G. A. Calkin, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Mexico à compter du 29 mai 1971.
- M. J. D. Duinker est affecté au ministère des Affaires extérieures, à titre d'agent du service étranger de classe 1 à compter du 1^{er} juin 1971.
- M. J.-P. Hubert est affecté au ministère des Affaires extérieures, à titre d'agent du service étranger de classe 1 à compter du 1^{er} juin 1971.
- M. J.-P. Picard est affecté au ministère des Affaires extérieures, à titre d'agent du service étranger de classe 1 à compter du 1^{er} juin 1971.
- M. T. B. B. Wainman-Wood, ambassadeur du Canada en Tchécoslovaquie, est affecté à l'administration centrale à compter du 12 juin 1971.
- M. R. M. Middleton, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale à compter du 14 juin 1971.
- M. J.-J.-B.-M. Bélanger, de l'ambassade du Canada à Yaoundé, est affecté au consulat général du Canada à Boston à compter du 18 juin 1971.
- M. E. Gorn, du consulat général du Canada à New York, est affecté à l'administration centrale à compter du 18 juin 1971.
- M. W. M. M. Fairweather, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Belgrade à compter du 18 juin 1971.
- M¹¹⁰ J. E. Weiss est retraitée de la Fonction publique, à compter du 22 juin 1971.
- M. D. N. Coyle, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bangkok à compter du 23 juin 1971.
- M¹¹⁶ M. Hyndman, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Moscou à compter du 23 juin 1971.
- M. M. Zazulak est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre de conseiller juridique de classe 1, à compter du 24 juin 1971.
- M. C. J. Dagg, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Djakarta à compter du 26 juin 1971.
- M. G. F. Bruce, du Collège de la Défense nationale à Kingston, est affecté à l'administration centrale à compter du 28 juin 1971.
- M. J. A. A. S. Marcoux, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tunis à compter du 30 juin 1971.
- M. R. M. Bennett, du ministère des Affaires extérieures, est muté au ministère des Transports à compter du 30 juin 1971.
- M. P. Nyznik est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service administratif de classe 5, à compter du 30 juin 1971.
- M. J. McCord, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté à l'administration centrale à compter du 1^{er} juillet 1971.
- M. H. L. Weidman, de la mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, est affecté à l'administration centrale à compter du 1^{er} juillet 1971.
- M. D. L. Smith est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'administrateur du personnel de classe 4, à compter du 5 juillet 1971.
- M. T. P. O'Connor, de l'ambassade du Canada à Addis-Abeba, est affecté à l'administration centrale à compter du 6 juillet 1971.

- M. L. A. Delvoie, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Alger à compter du 6 juillet 1971.
- M. M. A. Hendrick, de l'ambassade du Canada à Belgrade, est affecté à l'administration centrale à compter du 9 juillet 1971.
- M. G. J. Wilson, de l'ambassade du Canada à Bangkok, est affecté à l'ambassade du Canada à Téhéran à compter du 10 juillet 1971.
- M. J. D. Puddington, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam à compter du 12 juillet 1971.
- M. R. H. Davidson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tel Aviv à compter du 13 juillet 1971.
- M^{11e} A. M. Doyle, de l'administration centrale, est affectée à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris, à compter du 14 juillet 1971.
- M. J. D. L. Rose, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Rome à compter du 15 juillet 1971.
- M. D. R. Hill, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale à compter du 15 juillet 1971.
- M^{11e} M. Dumoulin, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Paris à compter du 16 juillet 1971.
- M^{11e} J. Haworth, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affectée à l'administration centrale à compter du 16 juillet 1971.
- M. J. M. Weekes, de l'ambassade du Canada à Belgrade, est affecté à l'administration centrale à compter du 16 juillet 1971.
- M. J. M. J. Hughes, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo à compter du 19 juillet 1971.
- M. M. Careau, de l'ambassade du Canada à Bogota, est affecté à l'administration centrale à compter du 20 juillet 1971.
- M. J. O. Parry, de l'Université de Toronto, est affecté à l'administration centrale pour l'année universitaire 1971-1972 à titre de visiteur du service étranger, à compter du 20 juillet 1971.
- M. W. J. Jenkins, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Lagos à compter du 21 juillet 1971.
- M. R. C. D. Looye, de la mission permanente du Canada auprès de l'Office des Nations Unies et de la Conférence du Comité du désarmement à Genève, est affecté à l'administration centrale à compter du 21 juillet 1971.
- M^{11e} M. J. Caskey, de l'ambassade du Canada à Washington, est affectée à l'administration centrale à compter du 22 juillet 1971.
- M. J. S. Roy, de l'Université Laval de Québec, est affecté comme diplomate associé à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles, à compter du 22 juillet 1971.
- M. D. M. Collacott, de l'ambassade du Canada à Pékin, est affecté au bureau du délégué commercial du Canada à Hong Kong, à compter du 24 juillet 1971.
- M. P. H. Chapin, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tel Aviv à compter du 26 juillet 1971.
- M. K. W. MacLellan, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté à l'administration centrale à compter du 27 juillet 1971.
- M. A. Dumas, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'administration centrale à compter du 29 juillet 1971.
- M. J. G. Hadwen, haut-commissaire du Canada en Malaisie, obtient un congé d'études à l'Université de Genève. M. Hadwen a quitté Kuala Lumpur le 31 juillet 1971.
- M. J. R. C. Sirois, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Varsovie à compter du 31 juillet 1971.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le
ministère des Affaires extérieures à Ottawa.*

*Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada
et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.*

*On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication,
de préférence avec indication de source.*

*Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2;
autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis
et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.*

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada
et adressées à Information Canada, Ottawa K1A 0S9 (Canada).*

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
ministère des Postes, Ottawa.*

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Volume XXIII N° 10 *Table des matières* Octobre 1971

Analyse des mesures économiques américaines	402
Réunion des ministres canadiens et japonais	404
Établissement de relations diplomatiques avec le Samoa-Occidental	409
Visite navale à Rouen et à Brest	411
Le Collège de la Défense nationale du Canada	413
L'Iran commémore ses origines anciennes	418
Célébration du centenaire de la Colombie-Britannique à Londres	421
Accord sur Berlin	422
Conférences	412
Nominations, mutations et démissions au ministère des Affaires extérieures	423

Analyse des mesures économiques américaines

Le 23 septembre 1971, le premier ministre Trudeau a été interviewé sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada au cours de l'émission Encounter. Il a examiné les motifs dont s'inspire la décision des États-Unis, l'image américaine que reflète le Canada ainsi que les attitudes et les réactions qui pourraient se manifester dans les deux pays; M. Trudeau a également déclaré qu'il existe pour le Canada un vaste choix de politiques à suivre dont il faudrait étudier les avantages et les inconvénients. Les passages qui suivent sont tirés de l'entrevue donnée par le premier ministre.

Au sujet de la politique fondamentale des États-Unis

Il s'agit de déterminer si les États-Unis ont procédé à un changement radical. . . . A mon avis ils essaient simplement, et à juste titre, de redresser leur balance commerciale, d'apporter une solution à la quasi-crise que connaît leur balance des paiements, et ils attaquent le problème de façon très rigoureuse. Je ne pense pas que les États-Unis cherchent délibérément à mettre leurs voisins dans la gêne, ni à faire de leur ligne de conduite actuelle une politique permanente. Mais si tel était le cas, nous nous verrions obligés de repenser toute notre économie. Sur le plan commercial, nos deux pays ont toujours fait bon ménage en Amérique du Nord. Nous avons pris pour acquis que leur marché est généralement accessible à nos producteurs et qu'une entreprise peut s'établir soit au Canada, soit aux États-Unis et se rendre compte que l'un ou l'autre marché est relativement libre. A supposer que les Américains nous disent aujourd'hui: « Nous regrettons les amis, mais vous ne pourrez plus exporter vos produits chez nous, nous ne désirons que vos ressources naturelles », alors là, la situation différerait du tout au tout.

Au sujet de l'attitude des États-Unis envers le Canada

Nous leur avons demandé de nous exempter de la surtaxe de 10 pour cent. Ils n'ont pas accepté. Nous avons déposé ce projet de loi relatif à l'emploi et nous croyons qu'il nous permettra d'éviter une augmentation du chômage au Canada. Si les États-Unis y mettent entrave et qu'ils nous empêchent de nous défendre contre leurs mesures, alors, nous entreprendrons de reviser notre position de base. Mais, comme je le soutiens toujours, tel n'est pas, à mon avis, le désir fondamental des Américains. Selon moi, ils ne connaissent pas bien le Canada ou ne s'en préoccupent pas tellement. . . . Lorsque les Américains analysent leur façon d'agir, ils déclarent: « Oh! vous savez, notre action vise les Japonais ou bien les Européens. » Ils ne semblent pas se rendre compte de ce qu'ils font aux Canadiens. Mais s'ils le savent pertinemment et s'ils devient manifeste que tout ce qu'ils réclament de nous, c'est que nous leur exportions nos ressources naturelles et que nous importions leurs produits manufacturés — ce sont là autant de « si » — je le répète, qui nous amèneront à réévaluer de fond en comble

nos rapports avec eux sur le plan commercial, politique et autre. . . .

J'ai déclaré il y a un mois, au moment où cette décision a été prise, que nous ne voulions certes pas commencer une guerre commerciale avec les États-Unis, car cela nous coûterait très cher. Mais vous savez, ils seront forcés de se rendre compte que le Canada est aussi une nation fière. S'ils essaient réellement d'organiser le continent nord-américain d'une manière telle que nous n'y jouions le seul rôle de fournisseur de ressources naturelles et que nous ne puissions offrir de postes à notre main-d'œuvre grandissante, ni être en possession d'une société technologique en progrès que nous dirigeons nous-mêmes, voilà une hypothèse très grave. Je ne pense pas que les Américains s'en rendent compte ou même l'envisagent. . . .

Au sujet de la réponse du Canada

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe toutes sortes de solutions, de portes de sortie ou de moyens de contourner le problème. . . . Une guerre commerciale pourrait peut-être régler la question, mais elle nous appauvrirait beaucoup. A l'autre extrême, nous pouvons envisager un marché commun qui nous enrichirait peut-être mais réduirait sensiblement notre indépendance politique. Et entre ces deux extrêmes, il existe plusieurs moyens sur lesquels les Canadiens devront porter leur choix. Si nous pouvons déchiffrer le jeu des Américains, en supposant qu'eux-mêmes l'exposent clairement, alors nous serons en mesure de discuter avec le peuple canadien la position que nous devons prendre et celle que nous leur conseillons de suivre. . . . Je tiens certainement à m'assurer que le président Nixon saisit le dilemme qu'il crée au Canada en ce qui concerne notre orientation future au sein du continent nord-américain. J'ignore si je devrais lui en parler de vive voix mais je veux m'assurer qu'il en a conscience.

Au sujet des choix qui s'offrent aux Canadiens

Parmi les choix qui s'offrent à nous, certains présenteront des avantages et aussi des inconvénients. Mais quelle que soit votre option, il faudra que ses côtés positifs l'emportent sur ses aspects négatifs. Nous sommes un pays libre; néanmoins nous avons comme voisin un pays très puissant et nous voulons entretenir de bonnes relations avec lui. Non, je ne suis pas pessimiste. . . .

Réunion des ministres canadiens et japonais

Voici le texte du communiqué émis à la fin de la sixième réunion du Comité ministériel canado-japonais, tenue à Toronto les 13 et 14 septembre 1971:

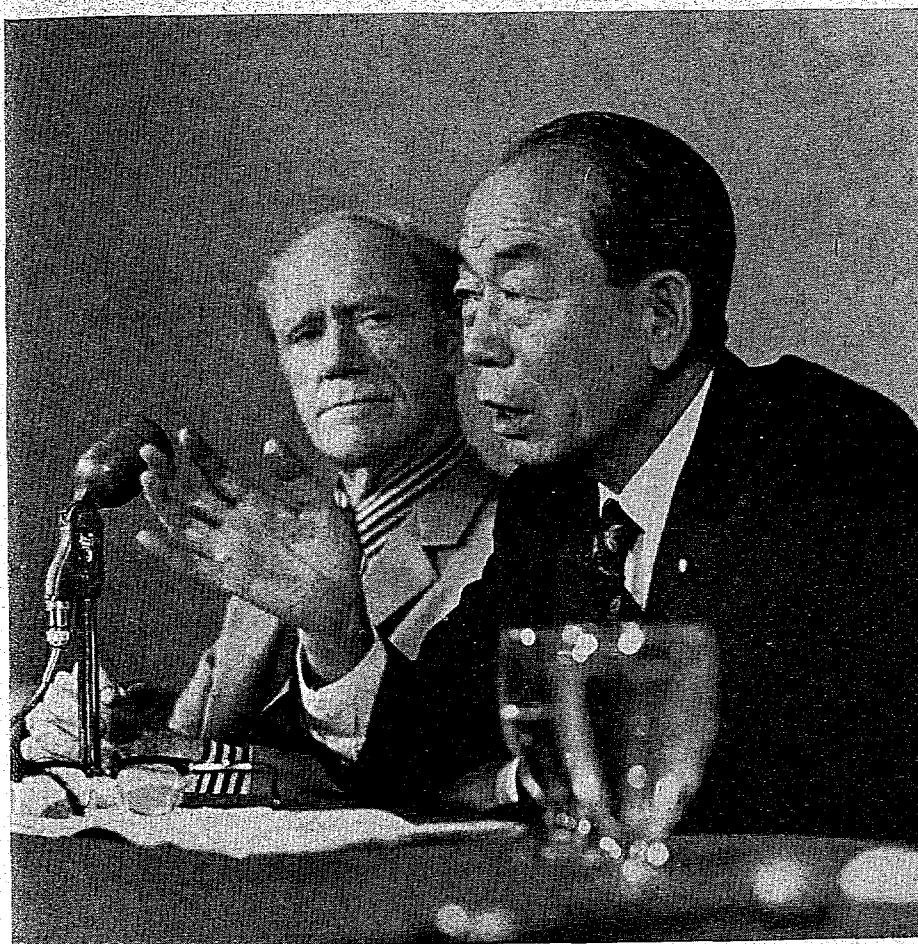
Le Canada était représenté par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, le ministre des Finances, M. Edgar J. Benson, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. J. J. Greene, le ministre de l'Agriculture, M. H. A. (Bud) Olson, le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Ron Basford, et l'ambassadeur du Canada au Japon, M. Herbert O. Moran.

Le Japon était représenté par le ministre des Affaires étrangères, M. Takeo Fukuda, le ministre des Finances, M. Mikio Mizuta, le ministre de l'Agriculture et des Forêts, M. Munenori Akagi, le ministre du Commerce international et de l'Industrie, M. Kakuei Tanaka, le ministre d'État et directeur général de la Planification économique, M. Toshio Kimura, et l'ambassadeur du Japon au Canada, M. Shinichi Kondo.

Les ministres ont examiné la situation internationale en général, et la situation qui règne en Asie et dans la zone du Pacifique en particulier. Ils ont également discuté des politiques respectives des deux pays envers la Chine et sont convenus de continuer à se consulter mutuellement à l'avenir.

Reconnaissant l'importance de la paix et de la prospérité de l'Asie pour la paix et la prospérité du monde entier, ils sont convenus que les pays nantis doivent compléter les efforts que déploient isolément et collectivement les pays en voie de développement de l'Asie pour améliorer leur bien-être. Les ministres sont convenus à cet égard de maintenir des consultations étroites entre les deux Gouvernements.

Les ministres japonais et canadiens ont discuté de la situation économique de leurs pays respectifs. Divers aspects de la nouvelle politique économique annoncée récemment par les États-Unis ont fait l'objet de longues discussions, et particulièrement les répercussions sur la conjoncture économique mondiale, et celle des deux pays en particulier, de la suspension de la convertibilité-or du dollar américain, et de l'imposition d'une surtaxe sur les importations. Le Comité est convenu que la stabilité et l'expansion de l'économie des États-Unis sont essentielles à la stabilité et à l'expansion économique internationales. Le Comité a pris note de la menace que constitue la surtaxe pour les structures commerciales multilatérales, et des répercussions nuisibles de cette surtaxe sur les exportations des deux pays. Le Comité a insisté sur la nécessité de la supprimer le plus tôt possible. Les ministres ont également exprimé de graves appréhensions à l'égard des conséquences perturbantes que laissent entrevoir la création éventuelle d'une Société américaine de ventes internationales (DISC) et les propositions de dégrèvements fiscaux sur les investissements, qu'ils interprètent comme une forme de discrimination envers les fournisseurs étrangers.



M. Takeo Fukuda, ministre des Affaires étrangères et chef de la délégation japonaise à la réunion, tenue à Toronto, du Comité ministériel canado-japonais, s'adresse aux membres du Comité. (A sa droite), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, qui a dirigé la délégation canadienne.

Le Comité a examiné la situation monétaire internationale. Les ministres japonais ont expliqué que le Gouvernement japonais a récemment adopté un taux d'échange flottant. Les ministres canadiens ont fait remarquer que le Canada avait déjà institué un taux d'échange flottant et que la valeur du dollar canadien s'était considérablement accrue. Le Comité est convenu que, comme la stabilité et la viabilité de la situation monétaire sont des conditions essentielles à l'expansion soutenue du commerce mondial, les deux pays doivent continuer de se consulter étroitement et, au sein d'une structure multilatérale, de coopérer pleinement aux efforts internationaux visant à résoudre la situation actuelle le plus tôt possible.

Le Comité a noté avec satisfaction que les deux pays ont appliqué les réductions tarifaires du *Kennedy Round* avant les délais fixés. Le Comité a men-

tionné l'importance de renforcer le système multilatéral du commerce mondial. Les ministres ont fait valoir que l'objectif qu'il faudrait se fixer serait d'entreprendre de nouvelles négociations sur la libéralisation des échanges dès que ce sera possible et que les principaux pays commerciaux doivent travailler ensemble à cette fin au sein du GATT et de l'OCDE. Les ministres sont convenus à cet égard qu'il importe particulièrement à l'heure actuelle de ne pas laisser effacer l'impulsion donnée par le *Kennedy Round*.

Les ministres ont discuté de l'expansion de leurs programmes respectifs d'aide au développement. Le Comité a noté que les deux pays améliorent et accroissent continuellement leurs programmes d'aide. Il a été convenu que les deux pays doivent coordonner leurs programmes d'aide respectifs dans la mesure du possible.

Les échanges commerciaux entre le Japon et le Canada ont poursuivi leur essor pour atteindre, de part et d'autre, en 1970, le chiffre total de 1.38 milliard de dollars canadiens, et tout permet d'espérer une expansion suivie de ce commerce.

Les ministres canadiens ont souligné la nécessité de diversifier davantage les exportations canadiennes vers le Japon, et d'accroître, en particulier, les exportations de produits transformés et d'articles fabriqués tout en continuant de développer les exportations traditionnelles canadiennes de denrées alimentaires et de matières brutes. Les ministres japonais ont fait observer qu'à la suite d'une libéralisation progressive des importations, le nombre des articles qui demeurent assujettis à des quotas serait réduit de 60 à 40 à la fin de ce mois-ci et qu'on étudie



Les délégations canadienne et japonaise se font face à la table de conférence, lors de la session d'ouverture de la sixième réunion du Comité ministériel canado-japonais, tenue à Toronto.

présentement la possibilité de libéraliser encore un certain nombre d'articles au cours des six premiers mois de 1972. Les ministres canadiens ont fait bon accueil à de telles possibilités et ont encouragé le Japon à poursuivre la libéralisation des restrictions à l'importation et des autres barrières commerciales qui demeurent, en particulier là où elles visent les exportations canadiennes. Le Comité a exprimé sa satisfaction de l'entente réalisée au cours des récentes discussions bilatérales annuelles sur les restrictions dont l'exportation de certains produits japonais vers le Canada était frappée. Les ministres canadiens ont souligné l'importance d'une collaboration suivie de la part du Japon en vue de la commercialisation ordonnée des exportations japonaises vers le Canada, et afin d'éviter toute diversion des produits commerciaux destinés à d'autres marchés. De leur côté, les ministres japonais ont fait remarquer que les restrictions des exportations ne doivent être, de toute façon, que des mesures temporaires qu'il faudrait supprimer le plus tôt possible. Le Comité est convenu que des mesures *anti-dumping* doivent être prises conformément au Code international de *l'anti-dumping*.

Une mission économique japonaise dirigée par M. Chujiro Fujino a visité le Canada en juin de cette année. Une mission commerciale canadienne de haut échelon visitera le Japon au début de l'an prochain.

Les ministres ont exploré les intérêts communs des deux pays dans le domaine agricole et notamment les possibilités d'une nouvelle expansion des échanges de produits agricoles, y compris la graine de colza et d'autres produits d'intérêt pour le Canada. Ils ont également discuté de la possibilité d'arrangements d'approvisionnement à plus long terme. Ils se sont réjouis de l'essor de la coopération technique dans ce domaine et sont convenus qu'il serait souhaitable que les responsables canadiens et japonais des règlements en matière de protection contre les insectes et les maladies, et en matière de santé visant les produits agricoles se réunissent périodiquement pour discuter des problèmes qu'entraînent les règlements de chaque pays.

Le Comité est convenu que l'échange de renseignements sur les politiques à l'égard des investissements étrangers serait précieux. Il a accueilli avec joie la hausse que marquent les investissements de capitaux de part et d'autre du Pacifique et les ministres canadiens ont pris note des récents progrès japonais en ce qui concerne la libéralisation du mouvement des investissements vers le Japon. Les ministres canadiens ont mentionné que les investissements étrangers au Canada font présentement l'objet d'une étude de politique.

Les ministres japonais seront heureux d'accueillir une délégation canadienne au Japon cet automne pour discuter des moyens d'intensifier la coopération scientifique et technologique entre les deux pays. Les membres du Comité ont échangé des renseignements sur des questions relatives à l'environnement et sont convenus de rester en contact en vue de la prochaine Conférence de Stockholm.

Le Comité a décidé de créer un Sous-comité chargé d'étudier les questions des ressources et de l'énergie. Il sera composé de hauts fonctionnaires dont la tâche sera de faire l'examen permanent des progrès accomplis dans ces domaines.

Le Comité a pris note de l'importance accrue des questions relatives aux ressources et à l'énergie dans les relations économiques entre les deux pays. Cette importance s'est reflétée par la visite au Japon, en décembre 1970, d'une délégation canadienne intéressée aux mines et dirigée par M. J. J. Greene, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les entretiens de la délégation ont porté sur le commerce du cuivre, du charbon, du fer, de l'uranium et d'autres produits minéraux de base et sur la possibilité de commencer le traitement de ces minéraux au Canada avant de les offrir sur le marché international.

Le Comité souhaite la multiplication des contacts entre les peuples japonais et canadien dans divers domaines. Le succès des expositions internationales de 1967 et de 1970 a déjà beaucoup fait en ce sens. Le Comité a d'ailleurs souligné que la visite au Japon de l'honorable Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, à l'occasion de l'exposition internationale de 1970, a mis en lumière les relations étroites qui existent entre le Canada et le Japon depuis quelques années.

Les ministres s'accordent à dire que la sixième réunion du Comité aura permis d'échanger des points de vue sur plusieurs questions d'intérêt commun, et contribué ainsi à l'entente et à l'amitié entre le Japon et le Canada.

Le Comité a accepté l'invitation du Gouvernement japonais de tenir sa prochaine réunion au Japon.

Établissement de relations diplomatiques avec le Samoa-Occidental

LE 11 juin 1971, on a annoncé que le Canada et le Samoa-Occidental étaient convenus de nouer des relations diplomatiques directes et que M. J. A. Dougan, haut-commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande, serait en même temps haut-commissaire du Canada auprès du Samoa-Occidental. En août, M. Dougan a présenté ses lettres de créance au chef d'État du Samoa-Occidental, Son Altesse Malietoa Tunumafili II, à sa résidence officielle à Apia, la capitale. Il lui a également présenté une sculpture indienne en bois avec une inscription appropriée pour marquer l'établissement de relations diplomatiques directes.

Le Samoa-Occidental est devenu un État souverain indépendant le 1^{er} janvier 1962. Il était auparavant un territoire placé sous la tutelle des Nations Unies et dont l'administration était confiée à la Nouvelle-Zélande. En 1970, il a demandé à faire partie du Commonwealth comme membre à part entière et sa demande a été acceptée le 25 août de la même année. Le pays, d'une superficie totale d'environ 1,090 milles carrés, est composé de neuf îles de la Polynésie



A. Vailima, résidence officielle du chef d'État du Samoa-Occidental et ancienne demeure de Robert Louis Stevenson (dont le portrait orne le manteau de cheminée à l'arrière-plan), le premier ministre du Samoa-Occidental l'honorable Tupua Tamasese Lealofi IV (à gauche) et le chef d'État Son Altesse Malietoa Tanumafili II (le troisième à gauche) sont photographiés en compagnie du haut-commissaire du Canada, M. J. A. Dougan, et de Mme Dougan.

centrale dans le Pacifique-Sud. Sa population est d'un peu plus de 135,000 habitants. La ville d'Apia est située dans l'île d'Upolu.

L'agriculture constitue l'élément principal de l'économie du Samoa-Occidental et continuera vraisemblablement d'y jouer un rôle très important. Les trois principales cultures sont les amandes de coco décortiquées (copra), le cacao et les bananes.

Le Samoa-Occidental est doté d'un régime démocratique, fort et stable, de gouvernement parlementaire issu d'un mélange de pratiques britanniques et polynésiennes. La constitution prévoit un chef d'État dont les fonctions sont analogues à celles d'un monarque constitutionnel. Il nomme le premier ministre parmi les membres de l'Assemblée élue. Le pouvoir exécutif est composé du premier ministre, qui est censé avoir l'appui de la majorité des membres de l'Assemblée législative, et de huit autres ministres choisis par le premier ministre.

L'Assemblée législative comprend le président (orateur) et 46 membres. Quarante-cinq membres du Parlement sont élus, selon le mode traditionnel des Samoa, par ceux qui portent le titre de Matai (chefs de villages ou de familles), inscrits sur les listes au nombre d'environ 9,500, et deux membres, qui représentent les personnes inscrites sur la liste des électeurs, sont élus au suffrage universel des adultes.

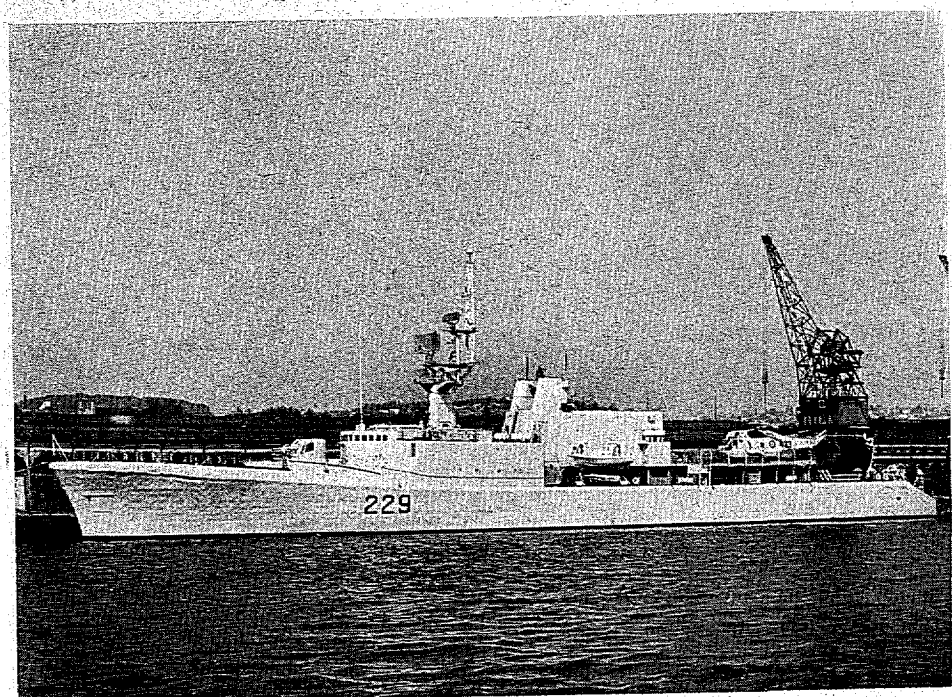
Dans le domaine des affaires étrangères, le Samoa-Occidental forme un État indépendant et souverain; toutefois, en vertu d'un traité d'amitié conclu entre le Samoa-Occidental et la Nouvelle-Zélande quelques mois après l'indépendance du Samoa-Occidental, la Nouvelle-Zélande a accepté de participer aux relations extérieures de cet État indépendant "de façon à ne porter aucune atteinte aux droits du Gouvernement du Samoa-Occidental de formuler sa propre politique extérieure ». Le Samoa-Occidental a décidé de ne pas solliciter son admission aux Nations Unies, mais il fait partie de l'OMS, de la CEAEQ, de la Banque asiatique de développement et de la Commission du Pacifique-Sud. Deux Canadiens enseignent cette année au Samoa-Occidental sous l'égide de l'Agence canadienne de développement international.

Visite navale à Rouen et à Brest

DEPUIS de nombreuses années, les visites de navires de guerre à des pays étrangers jouent un rôle important pour mieux faire connaître le Canada et réaffirmer notre intérêt à l'égard des puissances maritimes du monde. C'est dans le cadre de ce programme que s'inscrit la visite faite en mai de cette année, à Rouen et à Brest, par l'*Ottawa*, seul navire militaire canadien dont l'équipage parle le français et l'anglais.

Le succès de cette visite de huit jours, la première à avoir eu lieu en France depuis plus d'un an, des officiers et hommes d'équipage de l'*Ottawa*, a été assuré avec le généreux concours de l'ambassadeur du Canada en France, M. Léo Cadieux, et des autres membres de l'ambassade canadienne.

A Rouen, l'ambassadeur et le capitaine de l'*Ottawa*, le lieutenant-colonel Tremblay, ont eu des entretiens avec des représentants de la ville. M. Cadieux a offert un certain nombre d'ouvrages à la bibliothèque municipale au nom du Gouvernement du Canada. Le public a eu accès au navire et de nombreux membres de l'équipage, renonçant à leur temps libre, se sont faits les guides de visites organisées pour tous ceux qui venaient à bord. En retour, les habitants de Rouen qui ont gardé le souvenir du passage des Canadiens dans leur ville à l'occasion de la libération en 1944, ont accueilli dans leurs foyers de nombreux membres de



Le navire OTTAWA à Rouen

l'équipage du navire ou leur ont offert de visiter avec eux la ville et la campagne environnante. Des citoyens de Dieppe ont accompagné une quarantaine de matelots sur les lieux du cimetière canadien où se trouvent inhumés environ un millier de soldats canadiens tués au cours du malheureux raid de la Deuxième Guerre mondiale.

Après quatre jours passés à Rouen, l'*Ottawa* se rendit à Brest où, de nouveau, M. Cadieux et son groupe accueillirent le navire et son équipage et amorcèrent des entretiens avec des représentants de la ville et de l'État. Un programme analogue marqué du signe de l'amitié et comportant des visites, des réceptions et des dîners a été organisé de part et d'autre. Là encore, le public put visiter le navire. Après quatre jours à Brest, l'*Ottawa* leva l'ancre à destination de sa prochaine escale.

Le voyage a atteint au moins un double but très important. Il a constitué, pour la population locale, un vivant témoignage du caractère bilingue et biculturel de la société canadienne et fourni à des Canadiens l'occasion de renforcer davantage leurs liens historiques avec le peuple français.

Ce n'est là qu'un exemple des nombreuses visites que les navires canadiens font régulièrement dans des pays étrangers. La collaboration qui s'est exercée entre l'équipage du navire et l'ambassade démontre l'importance du rôle joué en commun par différents ministères de l'État pour la réalisation des objectifs de la politique étrangère canadienne.

CONFÉRENCES

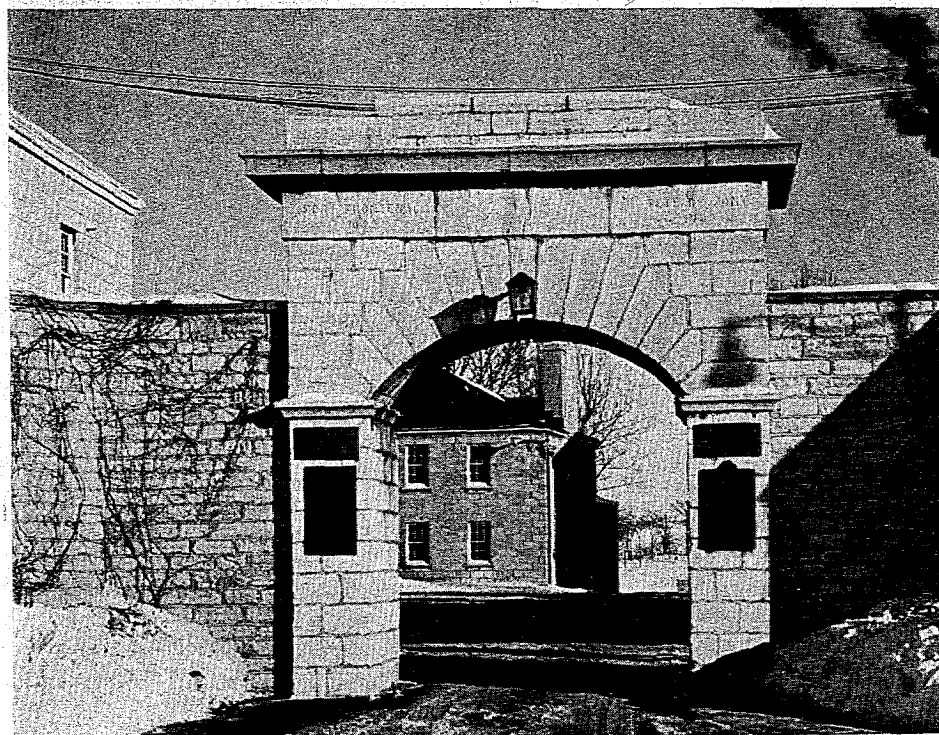
Troisième Conférence médicale du Commonwealth: Port-Louis, Île Maurice, du 2 au 12 novembre.

Seizième session de la Conférence de la FAO: Rome, du 6 au 25 novembre.

Le Collège de la Défense nationale du Canada

LE Collège de la Défense nationale du Canada, institution rarement en vedette et involontairement assez mystérieuse, célèbre son vingt-cinquième anniversaire cette année. Implanté à Kingston dans l'historique Fort Frontenac, le Collège de la Défense nationale (CDN) réunit chaque année 30 à 35 officiers supérieurs et autorités civiles dans un milieu favorable à l'enrichissement des connaissances et à l'exercice des facultés intellectuelles.

Les étudiants, qu'on appelle plutôt des participants aux cours, étudient, discutent et réfléchissent collectivement sur les aspects des questions nationales et internationales qui touchent la souveraineté, la sécurité et l'évolution socio-économique du Canada. Ils voyagent ensemble à travers le pays, rencontrent les ministres fédéraux à Ottawa et leurs homologues dans les capitales provinciales, observant et discutant le développement socio-économique du Canada. Ils font aussi des visites de travail à Washington et au siège des Nations Unies à New York. Les membres du CDN effectuent chaque année des tournées d'études dans



A. Kingston (Ontario), l'entrée du Fort Frontenac, siège du Collège de la Défense nationale.

les capitales européennes et dans les pays asiatiques, africains et latino-américains du tiers monde. Les voyages à l'étranger sont facilités par le Commandement du Transport aérien des Forces canadiennes, qui organise les vols d'entraînement de façon qu'ils coïncident avec le calendrier des voyages du CDN.

Participation civile étendue

Ces vingt-cinq dernières années, la raison d'être et la participation aux cours du Collège de la Défense nationale ont changé progressivement à mesure que la complexité croissante des problèmes politiques et socio-économiques imposait de plus lourdes responsabilités aux Gouvernements. Au fur et à mesure que le programme d'études s'est élargi, le nombre de participants civils des ministères gouvernementaux et des secteurs non officiels a augmenté également.

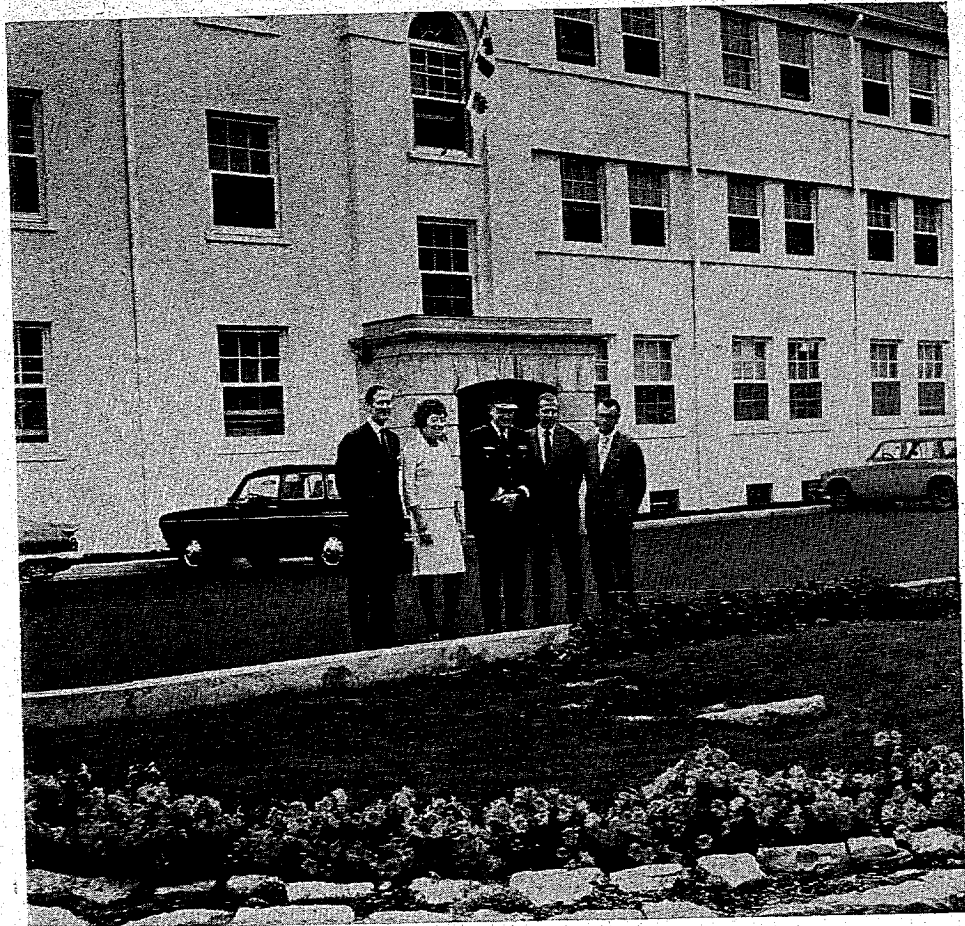
En septembre, 18 militaires et 17 civils étaient inscrits au programme de cours XXV. On y comptait une enseignante déléguée par l'université Queen, deux ecclésiastiques représentant les églises anglicane et catholique, et le sous-secrétaire du Cabinet ontarien, en plus de représentants des ministères des Affaires extérieures, de la Défense nationale (civils), de l'Industrie et du Commerce, des Approvisionnements et Services, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, de l'Organisation des mesures d'urgence du Canada, du Conseil de recherches pour la Défense et de la Gendarmerie royale du Canada. Chaque année, les gouvernements américain et britannique délèguent trois officiers et un diplomate au CDN.

Sommet de la pyramide

La grande diversité des représentants actuels assure des résultats stimulants qui découlent d'un principe général du CDN: celui de « penser ensemble chaque jour ». Comme les officiers participant aux cours sont déjà diplômés de collèges d'état-major, le CDN n'est pas appelé à donner une formation en technique militaire. Toutefois, la stratégie générale est un élément clé du programme. En ce qui concerne l'instruction militaire, le CDN est au sommet de la pyramide constituée par d'autres collèges (*Royal Military College, Royal Roads* et le Collège militaire royal de Saint-Jean). Ensuite, il y a les collèges d'état-major et les programmes de formation d'officiers dans les universités. L'association des idées des civils et des militaires sur la formation et l'application des politiques nationales est un élément clé des études au Collège de la Défense nationale.

Des conférences, des discussions avec les conférenciers, des groupes de travail, la rédaction de rapports et de dissertations font partie des méthodes d'instruction utilisées au CDN. Les conférences constituent une partie importante du programme d'études et elles sont données par des spécialistes venant des secteurs publics et privés du Canada et de l'étranger. Après chaque conférence, on a généralement l'occasion de poser des questions au conférencier et de discuter avec lui de points obscurs et litigieux. Parmi les conférenciers invités, on compte des ministres des gouvernements fédéral et provinciaux, des officiers supérieurs et de hauts fonctionnaires, des représentants de gouvernements étrangers, des professeurs

d'université et des spécialistes de l'industrie, des relations de travail et des sciences sociales. Normalement, chaque journée de travail offre l'occasion d'écouter un conférencier différent qui fait autorité dans son domaine. On profite des tournées d'études faites au Canada et à l'étranger pour s'entretenir avec des experts qui ne peuvent se rendre au Collège. Par ailleurs, Kingston étant à proximité des grands centres urbains, les professeurs des universités de Toronto, d'Ottawa et de Montréal peuvent se déplacer facilement pour aller prononcer des conférences au CDN. A Kingston, l'université Queen fournit de nombreux conférenciers, versés surtout dans l'économie.



Devant l'édifice Bradstreet du Fort Frontenac, siège du Collège de la Défense nationale, le commandant, le contre-amiral S. Mathwin Davis, montre aux étudiants qui suivront le cours XXV certaines parties des remparts originaux conservés depuis 1673. De gauche à droite: M. J. K. Drinkall, Office britannique des affaires étrangères et du Commonwealth; Mlle Flora MacDonald, département des études politiques, université Queen (la première femme participant aux cours du CDN); le contre-amiral Davis; M. G. Cooke, département d'État des États-Unis; M. G. G. J. D. Buick, ministère des Affaires extérieures.

Les quatre trimestres

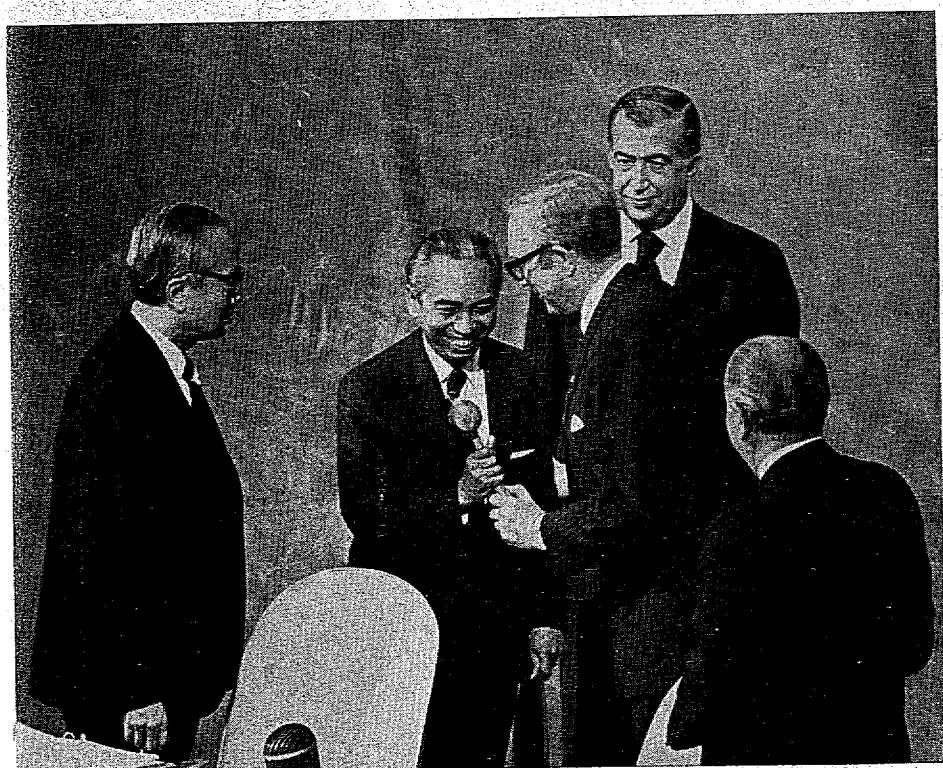
Le programme de cours XXV est réparti sur quatre trimestres. Pendant le premier, les « Études canadiennes » durent du 7 septembre au 3 décembre. Elles portent sur l'ensemble des facteurs intérieurs et nord-américains qui influent directement sur le Gouvernement canadien. Pendant le deuxième trimestre, l'analyse des « Influences et facteurs extérieurs » dure du 5 décembre au 25 février, et du 24 avril au 9 juin. Elle permet de mieux comprendre les facteurs extérieurs qui influent sur la formulation de la politique au Canada, et d'évaluer le poids de l'influence que le Canada peut exercer sur d'autres États. Le programme du troisième trimestre comporte les « Études stratégiques et militaires », qui dureront du 28 février au 21 avril. Les participants au cours analyseront l'évolution de la stratégie militaire, l'accent étant mis sur les concepts et les solutions modernes. Ils examineront à fond les stratégies des grandes puissances mondiales et l'influence qu'elles exercent sur la stratégie nationale du Canada et sur les relations internationales. « Examen et étude finals de problèmes particuliers » sont entrepris pendant le quatrième trimestre, qui dure du 12 juin au 27 juillet. Il s'agit de cristalliser et d'ancrer dans l'esprit les idées et principes qui permettront de formuler les futures politiques du Canada touchant les affaires étrangères, la défense et les domaines connexes, grâce à l'expérience et aux connaissances déjà acquises. Le quatrième trimestre commence avec un cours d'initiation à l'élaboration et au financement des programmes de même qu'aux notions de base de l'analyse des systèmes. Après cette préparation brève mais assez poussée à la méthodologie, on examinera finalement les politiques que le Canada pourrait adopter, d'abord sur le plan de l'idéal puis en tenant compte de contraintes, de besoins et d'objectifs particuliers.

Les tournées d'études à l'extérieur sont réparties sur quatre trimestres. L'objectif principal des voyages à l'étranger est de permettre aux membres du CDN de mieux comprendre la situation politique et socio-économique, et dans une certaine mesure les conditions militaires des pays visités, en particulier par rapport au Canada.

Le commandant actuel du CDN est un major-général de l'élément Marine des Forces armées dont la carrière universitaire (maîtrises en ingénierie, en génie maritime, en administration publique et en affaires internationales) et les états de service sont des plus remarquables. Le second est un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures qui a déjà dirigé des missions diplomatiques du Canada en Asie et en Afrique. Le ministère des Affaires extérieures a toujours appuyé les activités du CDN en lui fournissant un personnel de direction, des participants aux cours et des conférenciers et en organisant les voyages d'études à l'étranger. Certains membres de la direction sont fournis par le Quartier général des Forces canadiennes. Le commandant et la direction veillent à ce que tous les participants aux cours profitent au plus haut point de leur séjour au CDN, pour qu'il avantage leurs carrières respectives. Chaque membre de la direction est chargé d'un cours qu'il prépare et supervise. Les membres de la direction

conseillent aussi, personnellement et collectivement, les participants aux cours. Depuis des années, plusieurs anciens étudiants du CDN y sont retournés à titre de membres de la direction.

LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'AGNU ASSUME SES FONCTIONS



A l'ouverture de sa vingt-sixième session ordinaire le 21 septembre 1971, l'Assemblée générale des Nations Unies a élu président le ministre des Affaires étrangères d'Indonésie, M. Adam Malik. M. Edvard Hambro, président de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale et président par intérim de la vingt-sixième, remet le marteau symbolique au président élu. On distingue le secrétaire général U Thant (à gauche), M. C. A. Stavropoulos (à droite), sous-secrétaire général pour les affaires de l'Assemblée générale, et M. Sinan Korle (à l'arrière-plan), chef du Protocole.

L'Iran commémore ses origines anciennes

P our les citoyens d'un pays aussi jeune que le Canada, dont l'histoire remonte à guère plus de 100 ans, deux millénaires et demi d'histoire doivent sembler une éternité. Pourtant l'Iran fête cette année le 2,500^e anniversaire de la fondation de l'empire perse. Issus d'une si longue évolution historique, il est normal que les Iraniens aient une vue du passé autre que celle des Canadiens.

Histoire

Les Iraniens sont très fiers et se sentent très près des gloires de la Perse antique. Le monarque actuel de l'Iran, Sa Majesté impériale Muhammad Riza Pahlavi Chahinchah Aryamehr, fait remonter ses ancêtres à la dynastie des Achéménides, fondée par Cyrus le Grand. La société iranienne a subi de multiples transformations depuis cette époque. Sous le règne des descendants de Cyrus, l'empire perse s'étendait à l'Égypte, à l'Inde, et à toute l'Asie mineure. Plus tard les Arabes musulmans, suivis des Turcs et des Mongols, infligèrent de lourdes pertes à la société iranienne. Toutefois, la Perse a fait preuve d'une capacité d'absorption qui lui a permis de conserver son identité et de demeurer une entité culturelle renommée à juste titre pour son esprit créateur dans les arts et les sciences. La culture perse a porté à un sommet l'architecture monumentale et l'art décoratif dont la manifestation la plus connue en Occident est sans doute constituée par les magnifiques tapis du pays.

La fondation de l'empire des Séfévides au XVI^e siècle a marqué le début d'une nouvelle ère de puissance politique et de cohésion culturelle. Toutefois, comme la plupart des pays asiatiques, la Perse a été affaiblie au point de vue politique par les ingérences de l'impérialisme européen, bien qu'elle n'ait jamais été conquise. L'infiltration de plus en plus rapide des idées et des valeurs européennes, jointe à la haine de la domination étrangère, a contribué à la « Révolution » de 1906 par laquelle le chah de l'époque promulguait une constitution prévoyant une Assemblée législative, la *Majlis*. En 1925, après avoir été premier ministre pendant trois ans, Riza Chah le Grand assume les pouvoirs monarchiques et fonde ainsi la dynastie des Pahlavi. Sous le règne de Riza Chah, l'autorité de la monarchie est considérablement renforcée et les nouveaux accords pétroliers négociés avec les pays européens sont plus favorables à la Perse. Lorsque la Seconde Guerre éclate, la Perse se déclare neutre, mais il est de plus en plus difficile, devant les pressions contraires, de se tenir à l'écart du conflit européen et, en septembre 1942, à la suite de l'invasion alliée, Riza Chah abdique au profit de son fils, le Chah actuel. Vient ensuite une période d'instabilité politique interne, mais, à partir de 1953, la stabilité est rétablie progressivement et les relations avec les puissances européennes s'améliorent. Le Chah met en œuvre une série de réformes sociales importantes, notamment une grande réforme agraire et de grands investissements élevés dans les domaines de l'éducation, de l'hygiène publique et du développement économique.



Situation actuelle en Iran

L'Iran occupe présentement une superficie totale de 628,000 milles carrés et compte une population d'environ 30 millions de personnes. Limité par l'URSS au nord, l'Afghanistan et le Pakistan à l'est, la Turquie et l'Iraq à l'ouest et le golfe Persique au sud, le pays est situé, sur un plateau aride qui constitue un pont terrestre entre le Croissant fertile du Moyen-Orient et le sous-continent indien. La langue courante des affaires commerciales et publiques est le persan et la population est musulmane à 98 pour cent (Chiites pour la plupart). Près de 70 pour cent de la main-d'œuvre se consacre à l'agriculture, à l'exploitation forestière et à la pêche.

L'Iran conserve jusqu'à ce jour les structures constitutionnelles fondamentales mises en place en 1906. Au point de vue politique, l'Iran est une monarchie constitutionnelle dotée d'une Assemblée législative composée d'un Sénat et d'une Chambre des députés; les membres de cette dernière sont élus au suffrage universel des hommes. Le chah actuel continue de jouer un rôle important dans la formulation des politiques du gouvernement. Depuis le début de la dernière

décennie, grâce surtout aux chefs politiques qui ont su s'affirmer, aux réformes sociales et économiques qui ont marqué plusieurs domaines et aux recettes croissantes du pétrole (la raffinerie d'Abadan est la plus grande du monde), l'Iran a réalisé des progrès économiques remarquables. Entre 1965 et 1970, le produit national brut a augmenté à un taux annuel de 10 pour cent dans le secteur de la fabrication, pendant que le revenu par habitant augmentait de 40 pour cent.

Malgré ces progrès, et en partie à cause d'eux, l'Iran continuera d'être aux prises avec des problèmes de développement très graves. Un des objectifs principaux sera sans doute de réduire les écarts de revenus tout en travaillant à satisfaire les aspirations de la classe moyenne urbaine, qui croît rapidement.

Le Canada et l'Iran

L'Iran et le Canada sont des « puissances moyennes » qui entretiennent d'importantes relations directes avec des États beaucoup plus puissants qu'eux et dépendent dans une grande mesure de leurs relations commerciales internationales. Ce sont donc deux pays qui ont intérêt à préserver la stabilité internationale par l'entremise d'institutions internationales qui permettent aux pays moins puissants de participer activement et efficacement aux décisions prises sur le plan international. C'est pourquoi le Canada et l'Iran travaillent en étroite collaboration dans divers organismes internationaux à la poursuite d'objectifs communs. L'expansion économique de l'Iran crée un climat favorable au développement de relations économiques précieuses entre les deux pays. En 1970, les exportations canadiennes en Iran s'élevaient à environ 8 millions de dollars tandis que nos importations de l'Iran, composées en grande partie de pétrole brut, s'établissaient à un peu moins de 34 millions. Il semble que ces échanges commerciaux soient appelés à s'accroître considérablement. Vu sa situation relativement avancée par rapport aux autres pays en voie de développement, l'Iran n'est pas bénéficiaire d'un programme bilatéral d'aide au développement de la part du Canada, bien qu'il considère le Canada comme une importante source de biens de production et de connaissances technologiques.

Les occasions d'une coopération mutuellement avantageuse qui se multiplient entre le Canada et l'Iran se sont traduites par une amitié croissante et par de nombreux gestes d'amitié sur le plan politique. Depuis 1965, le Canada a eu le privilège de recevoir trois visites royales iraniennes, dont la dernière fut celle de Sa Majesté impériale l'impératrice Farah Pahlavi à Ottawa et à Montréal en juin dernier. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait une visite importante en Iran en novembre 1969 et le premier ministre, M. Trudeau, s'est arrêté brièvement dans la capitale iranienne en janvier 1971. Le gouverneur général et M^{me} Michener représenteront le Gouvernement et la population du Canada aux fêtes qui marqueront le grand anniversaire de l'Iran en octobre. Leurs Excellences transmettront à l'Iran les meilleurs voeux du Canada en vue d'une prospérité accrue et d'une amitié et d'une coopération toujours plus grandes entre les deux pays.

Célébration du centenaire de la Colombie-Britannique à Londres

En juillet 1971, Sa Majesté la reine mère Elisabeth assistait au service spécial d'action de grâce qu'on célébrait à l'occasion du centenaire de l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération canadienne. Le service religieux s'est déroulé dans la Cité de Londres, à *Guild Church of St. Mary Woolnoth*, qui est en étroites relations avec la *Christ Church Cathedral* de Victoria (C.-B.).



Ci-dessus, on voit, (à droite de la Reine Mère), le haut-commissaire du Canada, M. C. S. A. Ritchie, et le lord maire de Londres, sir Peter Studd, et (à sa gauche), l'agent général pour la Colombie-Britannique, le contre-amiral M. G. Stirling. La reine Elisabeth est accueillie par le vicaire de Guild Church, le révérend J. G. Nicholls.

Accord sur Berlin

L'ACCORD conclu récemment sur Berlin par les quatre puissances comporte une assurance très importante de la conclusion heureuse des négociations qui ont commencé à ce sujet il y a 17 mois. Le texte approuvé par les quatre puissances vise à :

- a) assurer le libre accès des civils à Berlin-Ouest à partir de la République fédérale d'Allemagne;
- b) permettre aux ressortissants de Berlin-Ouest de visiter Berlin-Est et l'Allemagne orientale;
- c) reconnaître d'une manière générale les liens financiers, économiques et politiques qui existent entre Berlin-Ouest et la République fédérale d'Allemagne, tout en interdisant l'accomplissement à Berlin-Ouest, par la RFA, de certains actes constitutionnels ou officiels qui pourraient impliquer l'exercice d'une autorité directe à l'égard de la ville;
- d) permettre à la RFA de représenter Berlin-Ouest à l'étranger;
- e) permettre l'établissement d'un consulat soviétique à Berlin-Ouest.

Le prochain stade de négociations comportera des pourparlers entre les autorités allemandes compétentes sur les arrangements pratiques que nécessite la mise en œuvre des articles de l'accord des quatre puissances qui ont trait à l'accès des civils à Berlin-Ouest et aux visites des ressortissants de Berlin-Ouest à Berlin-Est et en Allemagne orientale. Une fois les arrangements pratiques établis, les quatre puissances mettront l'ensemble de l'accord en vigueur au moyen d'un protocole final.

L'aboutissement des négociations pourrait avoir d'importantes conséquences pour les relations Est-Ouest. Il favoriserait le cheminement vers une conférence sur la sécurité et la coopération européennes; il permettrait à la RFA de ratifier ses traités de non-agression avec l'Union soviétique et la Pologne; enfin, il pourrait favoriser la bonne marche des entretiens interallemands qui visent à régulariser les relations entre les deux États allemands.

Bien que le Canada n'ait pas participé directement aux négociations de Berlin, il a suivi de près leur évolution et a joué un rôle actif dans les consultations qui ont eu lieu à l'OTAN à cet égard. De cette manière, et par les contacts bilatéraux qui ont eu lieu avec l'Union soviétique et d'autres pays d'Europe orientale, le Canada a cherché et continuera de chercher à contribuer utilement à la détente. Si l'accord réussit à mettre fin à la tension et à l'instabilité dont Berlin se trouve le centre depuis près de 24 ans, il se rangera certes parmi les grandes réalisations de la période d'après-guerre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

- M^{lle} M. C. P. Kelley est nommée au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent des services administratifs de classe 2, à compter du 7 juin 1971.
- M^{lle} L. M. McIntosh, du haut-commissariat du Canada à Kuala Lumpur, est mutée à Ottawa à compter du 15 juin 1971.
- M. R. J. Edington est muté d'Ottawa à l'ambassade du Canada à Bogota à compter du 17 juin 1971.
- M. J. R. Fournier, de l'ambassade du Canada à Kinshasa, est muté à Ottawa à compter du 17 juin 1971.
- M. G. L. Haynal est muté d'Ottawa à l'ambassade du Canada à Lima à compter du 19 juin 1971.
- M. L. V. J. Ryan est muté d'Ottawa à l'ambassade du Canada à Washington à compter du 19 juin 1971.
- M. J. S. Hibbard, de l'ambassade du Canada au Caire, est muté à Ottawa à compter du 21 juin 1971.
- M. W. Dymond est muté d'Ottawa à la Mission permanente du Canada au Bureau des Nations Unies et à la Conférence du Comité du désarmement à Genève à compter du 24 juin 1971.
- M. P. A. Beckett, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'ambassade du Canada à Addis Abéba à compter du 24 juin 1971.
- M. R. V. Gorham, qui participait au Programme de perfectionnement biculturel à Québec, est muté à Ottawa à compter du 25 juin 1971.
- M. E. A. Skrabec est muté d'Ottawa au haut-commissariat du Canada à Colombo à compter du 26 juin 1971.
- M. H. K. Spence, du consulat général du Canada à Boston, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo à compter du 26 juin 1971.
- M. J. W. Carrière, de l'ambassade du Canada à Beyrouth, est affecté à Ottawa, à compter du 26 juin 1971.
- M^{lle} P. R. Cordingley est mutée d'Ottawa à l'ambassade du Canada à La Havane à compter du 27 juin 1971.
- M. F. D. Martens est muté d'Ottawa à l'ambassade du Canada à Belgrade à compter du 27 juin 1971.
- M. G. E. Hardy, de l'ambassade du Canada à Tel Aviv, est affecté à Ottawa, à compter du 29 juin 1971.
- M. G. R. J. Gingras, est détaché auprès du ministère de l'Industrie et du Commerce et muté d'Ottawa à l'ambassade du Canada à Abidjan à compter du 30 juin 1971.
- M. R. D. Jackson, du bureau du délégué commercial du Gouvernement du Canada à Hong Kong, est nommé commissaire canadien et affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Viet-Nam, à compter du 5 juillet 1971.
- M. J. A. A. S. Marcoux, d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Tunis, à compter du 25 juillet 1971.

- M^{lle} E. A. Way, de l'ambassade du Canada à Tel Aviv, est affectée à Ottawa, à compter du 30 juillet 1971.
- M. R. Bull, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est détaché auprès du ministère des Affaires extérieures, à compter du 1^{er} août 1971.
- M. J. A. Irwin, haut-commissaire du Canada en Tanzanie, est affecté à Ottawa, à compter du 1^{er} août 1971.
- M. D. C. Arnould, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles, est affecté à Ottawa, à compter du 2 août 1971.
- M. F. A. D. Blair, de l'ambassade du Canada à Oslo, est affecté à Ottawa, à compter du 2 août 1971.
- M. E. Hébert, d'Ottawa, est affecté à la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, à compter du 2 août 1971.
- M. F. G. Livingston, d'Ottawa, est affecté au haut commissariat du Canada à Londres, à compter du 2 août 1971.
- M. A. P. McLaine, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à Ottawa, à compter du 2 août 1971.
- M. J. L. Paynter, du bureau du délégué commercial du Gouvernement du Canada à Hong Kong, est affecté à l'ambassade du Canada à Pékin, à compter du 2 août 1971.
- M. G. E. Arbuthnot est nommé au ministère des Affaires extérieures à titre d'administrateur du personnel de classe 2, à compter du 3 août 1971.
- M. M. L. Fortier est nommé au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent des services administratifs de classe 3, à compter du 3 août 1971.
- Agents du service étranger nommés au ministère des Affaires extérieures, à compter du 3 août 1971:
- | | |
|-------------------|-----------------------|
| M. P. Abols | M. D. R. Martin |
| M. P. Baillargeon | M. M. T. Mace |
| M. J. B. Fraser | M. J. J. L. Paténaude |
| M. D. J. Gagnier | M. C. J. M. Thomson |
| M. R. V. Lucy | |
- M. R. A. J. Brazeau, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté à l'ambassade du Canada à Abidjan, à compter du 3 août 1971.
- M. J. R. Roy, d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles, à compter du 3 août 1971.
- M. E. B. Wang, d'Ottawa, est affecté à la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, à compter du 3 août 1971.
- M. D. Wilson, d'Ottawa, est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent de l'organisation et des méthodes de classe 5, à compter du 3 août 1971.
- M. J. J. Scott, de l'ambassade du Canada à Tunis, est affecté à Ottawa, à compter du 4 août 1971.
- M. M. C. Temple, de l'ambassade du Canada à Helsinki, est affecté à Ottawa, à compter du 6 août 1971.
- M. J. R. C. Thibault, de l'ambassade du Canada à Tunis, est affecté à l'ambassade du Canada à Alger, à compter du 8 août 1971.
- M. R. A. Bell, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté au haut commissariat du Canada à Port of Spain, à compter du 8 août 1971.

- M. G. E. Parent, de l'ambassade du Canada à Abidjan, est affecté à Ottawa, à compter du 9 août 1971.
- M. W. G. Brett, d'Ottawa, est affecté au haut commissariat du Canada à Islamabad, à compter du 14 août 1971.
- M. R. P. Gilbert, du haut commissariat du Canada à Port of Spain, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris, à compter du 15 août 1971.
- M. G. W. Seymour, du haut commissariat du Canada à Colombo, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington, à compter du 15 août 1971.
- M^{lle} B. E. Armstrong, d'Ottawa, est affectée à l'ambassade du Canada à Washington, à compter du 16 août 1971.
- M. W. M. Weynerowski, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique-Nord à Bruxelles, est affecté à l'ambassade du Canada à Tunis, à compter du 16 août 1971.
- M. S. H. Heeney, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Viet-Nam, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo, à compter du 18 août 1971.
- M. R. R. Fowler, d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris, à compter du 19 août 1971.
- M^{lle} N. K. Flynn, du haut commissariat du Canada à New Delhi, est affectée à Ottawa, à compter du 19 août 1971.
- M. M. DeGoumois, de l'ambassade du Canada à Dakar, est affecté à Ottawa, à compter du 19 août 1971.
- M. J. A. Dougan, haut commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande, est accrédité aussi auprès du haut commissariat du Canada au Samoa-Occidental, à compter du 19 août 1971.
- M. M. R. Finn est nommé au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du Service étranger de classe 1, à compter du 20 août 1971.
- M. W. M. Wood, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'ambassade du Canada à Port-au-Prince, à compter du 20 août 1971.
- M. I. W. McLean, de la Délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Viet-Nam, est affecté à Ottawa, à compter du 21 août 1971.
- M. L. S. Clark, d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington, à compter du 22 août 1971.
- M^{lle} H. Simard, de l'ambassade du Canada à Washington, est affectée à Ottawa, à compter du 23 août 1971.
- M. P. A. Gagnon, du ministère de l'Industrie et du Commerce (Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York), est détaché auprès du ministère des Affaires extérieures et affecté à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Viet-Nam, à compter du 23 août 1971.
- M. M. J. Bujold, d'Ottawa, est affecté à l'École nationale d'administration publique à Québec, à compter du 23 août 1971.
- M. J. R. W. Fieldhouse, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Viet-Nam, est affecté à la Délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris, à compter du 23 août 1971.

- M. G. I. Warren, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté à Ottawa, à compter du 24 août 1971.
- M. M. K. Nelles, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affecté à Ottawa, à compter du 25 août 1971.
- M. R. E. Turenne, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris, est affecté à Ottawa, à compter du 26 août 1971.
- M. C. J. Woodsworth, ambassadeur du Canada en Éthiopie, est affecté à Ottawa, à compter du 26 août 1971.
- M. J. A. McCordick est nommé ambassadeur du Canada en Pologne, à compter du 26 août 1971.
- M. M. Beaubien, d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Kinshasa, à compter du 27 août 1971.
- M. G. J. E. Spénard, de l'ambassade du Canada à Port-au-Prince est affecté à Ottawa, à compter du 28 août 1971.
- M^{lle} K. M. Brown, de l'ambassade du Canada à Vienne, est affectée à l'ambassade du Canada à Bonn, à compter du 29 août 1971.
- M. N. B. Moyer a démissionné du ministère des Affaires extérieures le 30 août 1971.
- M. J. C. E. L. Lavigne, de l'ambassade du Canada à Varsovie, est affecté à l'ambassade du Canada à Kinshasa, à compter du 31 août 1971.
- M. J. L. P. De Salaberry, de l'ambassade du Canada à Tunis, est affecté à Ottawa, à compter du 31 août 1971.
- M. Y. Fortin, de l'ambassade du Canada à Varsovie, est affecté à Ottawa, à compter du 1^{er} septembre 1971.
- M. G. R. Chartrand, du consulat général du Canada à Bordeaux, est affecté à l'ambassade du Canada à Port-au-Prince, à compter du 6 septembre 1971.
- M. P. S. Cooper est nommé au ministère des Affaires extérieures à compter du 1^{er} juillet 1971. Il est affecté au haut commissariat du Canada à Londres, à compter du 1^{er} septembre 1971.

Agents du service étranger de classe 1 nommés au ministère des Affaires extérieures, à compter du 1^{er} septembre 1971:

M. J. O. Caron
M^{lle} L. M. Cheridon
M^{lle} C. Cloutier
M. G. Desbiens
M. L. I. Friedlaender
M. Y. M. Gagnon
M. D. E. Hobson
M. C. Lacharité
M. M. R. Lortie

M. M. J. McKechnie
M. R. Richards
M. A. D. Snider
M. J. F. Soncynsk
M. P. R. L. Somerville
M. R. H. Stanley
M. T. H. Storms
M. G. A. Weir

- M. J. Timmerman est nommé consul général du Canada à Chicago, à compter du 1^{er} septembre 1971.
- M. J. P. Higginbotham, d'Ottawa, est affecté au bureau du délégué commercial du Gouvernement du Canada à Hong Kong, à compter du 1^{er} septembre 1971.
- M. A. C. H. Smith, du ministère des Affaires extérieures, est muté à l'Agence canadienne de développement international, à compter du 1^{er} septembre 1971.

- M. D. L. Smith est nommé au ministère des Affaires extérieures à titre d'administrateur du personnel de classe 4, à compter du 1^{er} septembre 1971.
- M. J. Heffel est nommé au ministère des Affaires extérieures à titre d'administrateur du personnel de classe 4, à compter du 1^{er} septembre 1971.
- M. F. Lecfarr est nommé au ministère des Affaires extérieures et détaché auprès de l'Agence de coopération culturelle et technique à Bordeaux, à compter du 1^{er} septembre 1971.
- M. E. H. Ezrin, d'Ottawa, est affecté au haut commissariat du Canada à New Delhi, à compter du 3 septembre 1971.
- M. J. R. Schram, d'Ottawa, est affecté au haut commissariat du Canada à Lagos, à compter du 6 septembre 1971.
- M. G. G. J. D. Buick, du haut commissariat du Canada à Georgetown, est affecté au Collège de la Défense nationale à Kingston, à compter du 6 septembre 1971.
- M. J. D. R. Roy, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est détaché auprès du ministère des Affaires extérieures et nommé à l'ambassade du Canada à Oslo, à compter du 6 septembre 1971.
- M. J.-Y. Grenon, d'Ottawa, est affecté à l'Université de Montréal à titre de visiteur du service étranger pour l'année universitaire 1971-1972, à compter du 7 septembre 1971.
- M. R. V. Gorham est nommé chef du Service de presse du ministère des Affaires extérieures, à compter du 7 septembre 1971.
- M. H. P. G. Fraser, du haut commissariat du Canada à New Delhi, est affecté à Ottawa, à compter du 10 septembre 1971.
- M. G. L. Kristianson, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté au haut commissariat du Canada à Georgetown, à compter du 8 septembre 1971.
- M. H. C. Ahrens, du haut commissariat du Canada à Lagos, est affecté à Ottawa, à compter du 10 septembre 1971.
- M. D. W. Campbell, d'Ottawa, est affecté au haut commissariat du Canada à Londres, à compter du 10 septembre 1971.
- M^{lle} E. Hesketh est retraitée du ministère des Affaires extérieures, à compter du 10 septembre 1971.
- M^{lle} P. R. Cordingley, de l'ambassade du Canada à la Havane, est affectée à Ottawa, à compter du 10 septembre 1971.
- M. L. P. Lepage, d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Rome, à compter du 10 septembre 1971.
- M. F. M. Meech, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'ambassade du Canada à Téhéran, à compter du 10 septembre 1971.
- M. M. I. Dolgin, d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Santiago, à compter du 11 septembre 1971.
- M. A. G. Vincent, d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à La Haye, à compter du 11 septembre 1971.
- M. D. Stansfield est nommé ambassadeur du Canada auprès de la République arabe unie, à compter du 11 septembre 1971.
- M. D. M. Miller, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté à Ottawa, à compter du 14 septembre 1971.
- M. M. Baudouin, ambassadeur du Canada en République démocratique du Congo, est détaché auprès de l'Agence canadienne de développement international, à compter du 15 septembre 1971.

- M. D. M. Cornett est nommé ambassadeur du Canada au Danemark, à compter du 16 septembre 1971.
- M. J. R. Hammill, d'Ottawa, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Viet-Nam, à compter du 16 septembre 1971.
- M. T. L. Mooney, d'Ottawa, est affecté au haut commissariat du Canada à Port of Spain à compter du 17 septembre 1971.
- M. J. D. Derksen, d'Ottawa, est affecté au haut commissariat du Canada à Kuala Lumpur, à compter du 17 septembre 1971.
- M. N. E. C. Power, de l'Agence canadienne de développement international, est détaché auprès du ministère des Affaires extérieures, à compter du 3 septembre 1971. Il est nommé haut commissaire du Canada au Ghana, à compter du 17 septembre 1971.
- M. D. K. Doherty, du haut commissariat du Canada à Accra, est affecté à Ottawa, à compter du 19 septembre 1971.
- M. J. J. E. Cuddihy est nommé au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent des achats et des fournitures de classe 1, à compter du 20 septembre 1971.
- M. D. W. Munro, ambassadeur du Canada au Costa Rica est nommé à l'université Dalhousie à Halifax à titre de visiteur du service étranger pour l'année universitaire 1971-1972, à compter du 20 septembre 1971.
- M. C. E. Garrard, de l'ambassade du Canada à La Haye, est affecté à Ottawa, à compter du 22 septembre 1971.
- M. C. S. A. Ritchie, haut commissaire du Canada à Londres, est retraité de la Fonction publique, à compter du 23 septembre 1971.
- M^{lle} M. J. Franklin, du haut commissariat du Canada à Port of Spain, est affectée au haut commissariat du Canada à New Delhi, à compter du 26 septembre 1971.
- M. R. Rainville, de l'Office national du Film du Canada, est détaché auprès du ministère des Affaires extérieures, à compter du 20 septembre 1971. Il est affecté à l'ambassade du Canada à Mexico, à compter du 26 septembre 1971.
- M. J. T. Devlin, d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Bonn, à compter du 27 septembre 1971.
- M. J. H. Warren, sous-ministre du ministère de l'Industrie et du Commerce, est muté au ministère des Affaires extérieures et nommé haut commissaire du Canada en Grande-Bretagne, à compter du 27 septembre 1971.
- M. S. W. Hubble, du haut commissariat du Canada à New Delhi, est affecté au bureau du délégué commercial canadien à Hong Kong, à compter du 28 septembre 1971.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à Information Canada, Ottawa K1A 0S9 (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Vol. XXIII N° 11 *Table des matières* Novembre 1971

Visite au Canada du premier ministre Alexis Kossyguine	430
L'opposition canadienne à l'essai d'Amchitka	446
Comité permanent de défense commune	454
Visite du sénateur Martin au Japon et en Corée	455
Relations canado-tunisiennes	468
Visite au Canada de M. Maurice Schumann	473
Programme d'histoire sonore	475
Une délégation de l'OUA à Ottawa	477
Le Canada et l'UNICEF: vingt-cinq ans d'action	479
Visite du premier ministre de la Malaisie	482

Visite au Canada du premier ministre Alexis Kossyguine

Le Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Alexis Kossyguine, est arrivé à Ottawa, le 17 octobre, pour une visite officielle.

A un dîner offert, le soir suivant, par le Gouvernement canadien, dans l'Édifice de l'Ouest du Parlement, le Premier ministre, Pierre-Elliott Trudeau, souhaite la bienvenue à M. Kossyguine et à sa délégation:

Au nom du Gouvernement canadien et de tous les Canadiens, j'ai l'honneur et le privilège, Monsieur le Premier ministre, de vous souhaiter la bienvenue dans notre pays, à vous et à votre délégation.

Pour la première fois, un Premier ministre de l'Union soviétique vient au Canada. Cet événement historique est le fruit des démarches auxquelles nos deux pays se livrent depuis des années en vue d'établir des relations constructives et réciproquement avantageuses.

De ces relations, nos deux peuples ne sauraient tarder à ressentir les bienfaits directs et immédiats, particulièrement dans les domaines scientifique et technique.

Mais, bien que moins évidents, les avantages indirects que nous recueillerons plus tard sont encore plus importants: je veux parler de tout ce que nous apporteront une connaissance mutuelle plus approfondie et une meilleure compréhension. On ne peut se comprendre si on ne se connaît pas. Et seule la compréhension nous permet d'espérer qu'un jour, les hommes et les femmes, aussi différentes que soient leur idéologie, leur couleur ou leur foi, arriveront à cohabiter dans la paix et l'harmonie.

Je ne pense pas exagérer. Nous vivons dans un petit monde au milieu de problèmes immenses. Les rivalités s'enveniment dans un climat d'incompréhension. Ce n'est qu'en apprenant à nous connaître les uns les autres que nous pourrions fonder l'avenir sur nos intérêts communs sans nous laisser effrayer par nos différences. La peur est une des plus insidieuses faiblesses humaines. Elle mène à la méfiance, à la suspicion et, éventuellement, à la haine. A l'ère atomique, nous ne pouvons nous permettre de haïr.

L'amitié ne se gagne pas facilement. Comme tout ce qui est précieux, elle est rare et l'on doit travailler pour l'obtenir. Plus encore, on doit travailler pour la garder. Nos deux pays savent, Monsieur le Premier ministre, qu'une foi acquise et solidement établie l'amitié véritable est assez forte pour survivre à des divergences d'opinions temporaires, et que les épreuves ne font que la renforcer. Les rapports durables du Canada avec ses amis de longue date prouvent que même si, de temps à autre, les conséquences à court terme des événements sont incertaines, à long terme, il s'établit un climat de compréhension et de coopération.

J'espère sincèrement, Monsieur le Premier ministre, en fait j'en suis con-

vaincu, que le Canada et l'Union soviétique sont actuellement engagés dans une voie qui favorisera le développement de tels rapports. Le Canada et les Canadiens désirent vivement être capables de regarder vers le nord comme ils ont si longtemps regardé vers le sud, et de reconnaître des amis dans chaque direction.

Peut-être le premier pas vers la compréhension consiste-t-il à évaluer lucidement non seulement les ressemblances qui nous rapprochent, mais aussi les différences qui, à l'heure actuelle, distinguent nos politiques. Ce n'est pas se rendre service à soi-même, ni se rendre mutuellement service, que de refuser de voir la réalité. A ce sujet, permettez-moi de répéter ici les paroles que j'ai prononcées à l'occasion du banquet donné au Kremlin par le Gouvernement soviétique, en mai dernier. Je vous avais dit alors, ainsi qu'à vos collègues :

Je ne veux pas donner à penser que le Canada et l'Union soviétique ne présentent pas de différences. Je ne veux pas non plus minimiser la profondeur de certaines de ces différences : elles se rattachent à des points d'intérêt plus que théorique ou juridique. Elles portent sur des façons de voir particulières, suscitées par des facteurs historiques, géographiques, idéologiques, économiques, sociaux et militaires. Néanmoins, en tant que gouvernements, plusieurs de nos objectifs coïncident. Nous cherchons à assurer à nos peuples un monde exempt de guerre, un monde où les gouvernements sont au service de l'humanité; nous voulons élever le niveau de vie, éliminer la maladie et la misère et faire de la vie une expérience plus heureuse. La bonne entente et la collaboration canado-soviétiques nous rapprochent peut-être plus rapidement de certains de ces objectifs. J'espère que nos entretiens de cette semaine susciteront des idées fécondes. Mais les idées, comme les semences, ont besoin d'un milieu favorable pour se développer, et, dans le cas présent, ce milieu, c'est la confiance. Je suis convaincu que nos discussions sur les problèmes communs peuvent contribuer à créer un climat de confiance.

Au printemps dernier, nous nous sommes considérablement rapprochés d'une telle confiance; votre visite ici marquera un autre grand pas en avant.

Pour ces raisons, et pour des motifs personnels, je suis très heureux de vous accueillir au Canada, en même temps que M^{me} Gvishiani. Ma femme et moi, nous vous sommes vivement reconnaissants d'avoir fait de notre visite en Union soviétique un séjour si intéressant et enrichissant. Nous gardons un excellent souvenir de votre pays et de l'accueil si chaleureux qui nous a été réservé par vous et par le peuple soviétique. J'espère que le Canada vous laissera des impressions tout aussi favorables.

La moindre d'entre elles ne sera peut-être pas une prise de conscience plus nette du fait canadien. Comme vous le remarquerez au cours de vos déplacements, nos origines ethniques sont variées. Le Canada est en réalité une terre de minorités. Et c'est ce qui fait notre richesse. Le Gouvernement du Canada poursuit à dessein une politique de conservation de cette richesse en aidant les minorités ethniques à préserver leurs cultures respectives. Vous aurez peut-être l'occasion pendant votre séjour, de constater que certaines de ces minorités ont des opinions bien arrêtées. En tant que gouvernement, nous appuyons le droit de tous les citoyens d'exprimer leurs opinions; mais, en tant que gouvernement et que peuple, nous insistons sur le devoir essentiel de faire preuve de courtoisie et de politesse envers nos hôtes et de leur accorder une franche hospitalité. Je suis certain que vous aurez chez nous, à maintes reprises, l'occasion d'apprécier la chaleureuse sincérité des Canadiens.

Nos deux pays ont déjà fait un pas important vers une collaboration plus étroite. La multiplication de nos échanges est un fait significatif et encourageant. L'Accord d'échanges industriels conclu cette année, au mois de janvier, a servi de cadre à des communications réciproques de renseignements sur de nombreux points d'intérêt commun, comme le pétrole et le gaz, les métaux non ferreux, les pâtes et papiers. Bien qu'étroite, sa base commerciale est solide. Les Canadiens, particulièrement les agriculteurs, comprennent fort bien l'importance du marché soviétique pour notre blé. Nous espérons, comme vous-même, j'en suis sûr, que la base commerciale de cet accord s'élargira de façon à permettre entre nos deux pays des échanges amples et mutuellement profitables.

Nous espérons que la signature de l'Accord général sur les échanges¹ servira de cadre à d'autres relations, notamment dans les domaines scientifique, culturel et technique. Cet accord, qui repose sur le principe de réciprocité et d'intérêt mutuel, peut constituer une nouvelle occasion de rapprochement entre nos deux peuples.

Grâce au Protocole de consultations que nous avons ensemble signé en mai dernier, nos deux pays ont pu avoir des entretiens un peu plus fréquents et certainement plus approfondis sur une vaste gamme de problèmes, à la fois bilatéraux et multilatéraux. En signant ce protocole, au mois de mai, nous avons admis que sa valeur dépendrait uniquement des principes et objectifs que nous nous étions donnés. Les consultations qui ont eu lieu depuis se sont révélées, croyons-nous, des plus fructueuses et nous espérons que l'Union soviétique partage cet avis.

C'est grâce à tout cela, c'est-à-dire nos échanges dans les domaines scientifique, technique et culturel, les visites de ministres et de hauts fonctionnaires, nos consultations sur des questions politiques d'intérêt commun, ainsi que nos rapports commerciaux, c'est grâce à l'ensemble de ces relations que nos peuples en viendront à se mieux connaître et comprendre.

Votre présence ici, Monsieur le Premier ministre, témoigne non seulement du désir de votre pays de réaliser cet objectif, mais aussi de sa volonté de lui consacrer beaucoup de temps et d'attention. Nous en sommes très heureux.

De plus, nous sommes fiers de vous faire voir notre pays et nous espérons que votre visite chez nous vous sera aussi profitable et agréable que nous fu notre séjour en URSS.

Discours du premier ministre de l'URSS

Monsieur Kossyguine était l'hôte d'un déjeuner offert au Rideau Club, le 19 octobre 1971. Au début du déjeuner, il a porté un toast en ces termes:

Monsieur le Premier ministre, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à cette rencontre canado-soviétique. Nous avons parcouru une distance considérable de Moscou à Ottawa, survolant une grande partie de l'Europe et de l'Atlantique pour

¹ On trouvera le texte de l'Accord à la page 436.

faire la connaissance des Canadiens. Nous nous considérons voisins, malgré la distance énorme qui sépare les rives de nos pays. Pendant son séjour à Moscou au mois de mai, M. Trudeau a dit que l'Union soviétique était la voisine septentrionale du Canada. Je crois comprendre que vous, nos amis les Canadiens, n'associez pas la Russie seulement aux froids sibériens, mais qu'elle représente l'extrémité d'une droite qui passe par le Pôle nord et l'océan Arctique, là où nos pays ne sont séparés par les frontières d'aucun autre pays. C'est pourquoi les Russes tiennent aussi le Canada pour leur voisin septentrional.

Il est évident que nous vivons une année exceptionnelle dans les annales des relations canado-soviétiques. Le désir manifesté de part et d'autre d'élargir la portée de la coopération nous permet de concrétiser dans divers domaines quelques mesures dont l'importance, nous l'espérons, ne fera que s'accroître avec le temps.

La multiplication des contacts et des liens entre nos pays nous permet de nous mieux connaître et d'en arriver à des modalités de coopération qui refléteront le plus exactement possible les intérêts de nos peuples et leurs aspirations au progrès et à un avenir serein.

Nous n'oublions pas que l'Union soviétique et le Canada appartiennent à des systèmes économiques et sociaux très différents. Il en découle des divergences dans la manière d'évaluer et d'envisager divers événements, tant au niveau international qu'au niveau national.

Ces divergences ne peuvent créer d'obstacle aux efforts concertés du Canada et de l'Union soviétique pour réduire la tension internationale et promouvoir l'intensification des échanges commerciaux et d'autres modes de relations économiques. Les échanges économiques, scientifiques et techniques entre le Canada et l'Union soviétique peuvent se multiplier en tenant compte de la division internationale du travail et des positions respectives de chaque pays dans le cadre de son système propre.

Tout comme les nations commerçantes du monde, l'Union soviétique et le Canada désirent naturellement que ces échanges internationaux soient solidement établis et épousent la croissance économique des deux pays. Il faut donc que le commerce soit fondé sur un système de taux de change stable, qui n'oblige pas certains pays à payer la note en ralentissant leur développement économique, en diminuant leurs transactions commerciales et en augmentant le chômage par suite des erreurs de calcul d'autres pays. La situation est d'autant plus inacceptable que ces erreurs ne sont pas dues au hasard, mais sont inévitables dans le cadre de politiques dont la poursuite crée des foyers de tension et de conflit dans divers coins du monde.

Ceux-là même qui poursuivent ces politiques prétendent que la fin de la course aux armements et la jugulation des dépenses militaires entraîneraient des difficultés encore plus graves pour les économies de l'hémisphère occidental. Si l'on accepte cette proposition, on reconnaît le caractère inéluctable de l'augmentation continue des dépenses militaires et de la production d'armements dans le monde. On accepte en fait, la menace grandissante de la guerre.

Par ailleurs, tout le monde sait que les économies de temps de guerre n'offrent que des stimulants provisoires à l'emploi et aux affaires. L'expansion incontrôlée de la production de matériel de guerre provoque inévitablement la désorganisation de l'économie, la rupture des relations économiques internationales et l'amplification des tensions mondiales. Aucun pays, quelle que soit sa richesse, ne peut tolérer que soit gaspillée une forte proportion de son produit social global dans des plans improductifs. Comme le dit Karl Marx: « . . . en termes économiques, (cette attitude) est la même que celle de la nation qui jette à la mer une partie de son capital ».

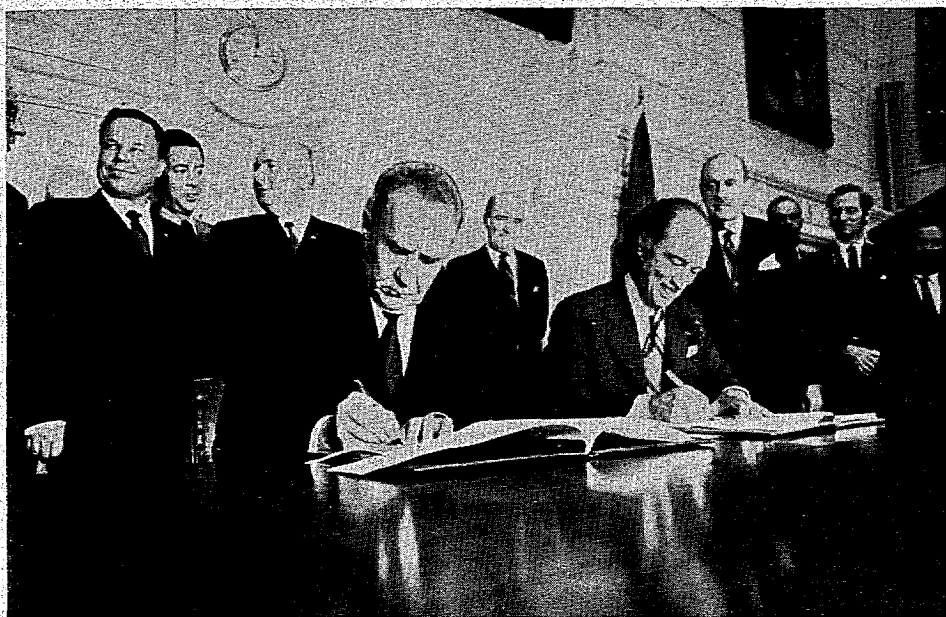
Les calculs économiques des pays occidentaux démontrent que, même dans les États capitalistes les plus militarisés, le désarmement n'entraînerait aucune difficulté économique si l'on faisait servir à des fins pratiques les moyens et les ressources ainsi libérés. La majorité des pays développés ont réussi, après la Seconde Guerre mondiale, à faire la transition d'une économie de guerre à une économie de paix, à partir d'une situation où le monde employait environ la moitié de ses ressources à des fins d'armement. Il s'est fait ainsi une redistribution des ressources et une restructuration de l'industrie beaucoup plus rapides et profondes que ce qui s'imposerait aujourd'hui pour mettre en œuvre des mesures de ralentissement et de limitation de la course aux armements.

Le Gouvernement soviétique n'est donc pas uniquement motivé par de bonnes intentions lorsqu'il propose la fin de la course aux armements, la réduction des dépenses militaires et la mise en application de mesures régissant le désarmement; il est pleinement conscient de la possibilité de concrétiser ces propositions.

L'absurdité de la course aux armements est maintenant très évidente: on comprend que l'utilisation de la force dans le monde ne peut résoudre les problèmes épineux, ni enrichir certaines nations au prix de l'esclavage et du dépouillement d'autres nations. Ainsi, le Canada pourrait-il encore améliorer le bien-être de ses habitants en se saisissant de territoires étrangers et en soumettant d'autres peuples? Il ne le pourrait certainement pas, pas plus d'ailleurs qu'aucun autre pays. L'ère des usurpations coloniales est maintenant révolue. En outre, les retours à des politiques colonialistes sont vigoureusement combattus par tous les peuples et tous les États pacifiques.

L'épopée héroïque des Vietnamiens et la lutte pour la liberté et l'indépendance menée par les patriotes de l'Indochine ne reflètent-elles pas cet esprit? Il en va de même pour les peuples des pays arabes engagés dans la lutte pour la libération de leurs territoires occupés par Israël.

L'équilibre des puissances dans le monde moderne, le niveau actuel d'armement des gouvernements, les progrès de la révolution technique et scientifique — tout cela nous persuade de plus belle que la solution aux problèmes internationaux contemporains doit reposer sur l'apaisement des tensions, le renforcement de la sécurité des nations et le développement d'une coopération internationale d'envergure. Nous n'avons pas d'autre choix si nous voulons réellement éviter la guerre.



Le premier ministre de l'URSS, M. Alexis Kossyguine, (à gauche) et le premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, paraphent l'Accord général sur les échanges entre le Canada et l'URSS.

C'est pourquoi l'Union soviétique, non contente de relations normales avec des pays représentant divers systèmes sociaux, souhaite établir avec eux de bonnes relations toutes les fois que c'est possible. Nous appuyons leurs efforts pour le développement de la coopération non seulement dans les sphères économiques, scientifiques et techniques, mais aussi dans le domaine de la consolidation de la paix.

Au dîner d'hier, gracieusement offert par le Gouvernement du Canada, on avait déjà observé la nécessité d'une action commune de la part des gouvernements afin de résoudre les problèmes qui assaillent le monde moderne. La participation canadienne et soviétique à plusieurs organismes internationaux souligne d'autant plus l'importance et l'utilité d'une coopération étroite entre nos pays. Nous partageons en effet le même point de vue sur la manière de réduire les tensions dans le monde, sur le désarmement, la sécurité collective et la coopération internationale à une grande échelle.

J'ai confiance que mes entretiens avec le premier ministre M. Trudeau et d'autres membres du Gouvernement canadien renforceront et augmenteront la confiance et la compréhension mutuelles entre l'Union soviétique et le Canada. Je crois que les entretiens sérieux et constructifs que nous avons ici à Ottawa sur toutes les questions d'intérêt commun pour les deux pays justifient cette confiance.

Je porte un toast à la coopération fructueuse entre le Canada et l'Union soviétique, aux relations amicales entre nos pays, à leur contribution conjointe à la consolidation de la paix et de la sécurité internationale!

Au premier ministre du Canada et à M^{me} Trudeau, aux ministres et à tous nos invités canadiens!

A tous nos amis les Canadiens!

Accord général sur les échanges entre le Canada et l'URSS

Le GOUVERNEMENT DU CANADA et LE GOUVERNEMENT DE L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES,

ANIMÉS du désir de développer leurs échanges dans les domaines de la science, de la technique, de l'éducation, de la culture et autres,

RECONNAISSANT que les similitudes géographiques et climatiques des deux pays créent une base favorable pour des échanges en de nombreux domaines,

PERSUADÉS que cette coopération en vue de développer leurs échanges contribuera au développement continu des bonnes relations entre les deux pays et augmentera la compréhension mutuelle entre les peuples canadien et soviétique, sont convenus de ce qui suit:

Article 1

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques s'engagent à promouvoir et à développer les échanges et autres formes de coopération entre les deux États dans les domaines de la science, de la technique, de l'éducation, de la culture et dans d'autres domaines sur une base d'avantages mutuels et de réciprocité, conformément à la législation en vigueur dans chacun des deux États.

Article 2

Les deux Gouvernements encourageront et faciliteront les échanges d'hommes de science et de chercheurs scientifiques ainsi que les échanges d'informations scientifiques.

Les deux Gouvernements encourageront et faciliteront la réalisation des accords d'échanges existants, y compris les accords suivants, considérés comme étant annexés au présent Accord, entre:

- a) Le Conseil national de recherches du Canada et l'Académie des sciences de l'URSS; et
- b) La Société d'Énergie atomique du Canada, Limitée et le Comité d'État pour les utilisations de l'énergie atomique de l'URSS.

Article 3

Les deux Gouvernements encourageront et faciliteront les contacts et les échanges dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la faune et de la flore, des forêts, des eaux, des mines et de l'énergie, ainsi que dans le domaine du développement des ressources naturelles, en particulier dans les domaines où la géographie et le climat créent des conditions et problèmes similaires.

Article 4

Les deux Gouvernements encourageront et faciliteront les contacts professionnels, techniques et administratifs ainsi que des échanges dans les domaines des transports, des communications, de l'urbanisme, du développement du Nord et d'autres régions

où l'environnement crée des problèmes analogues en ce qui concerne la mise en valeur et la construction dans ces domaines.

Article 5

Les deux Gouvernements encourageront et faciliteront des contacts scientifiques, technologiques et administratifs ainsi que des échanges dans les domaines qui se rattachent à la lutte contre la pollution et à la gestion de l'environnement.

Article 6

Les deux Gouvernements encourageront et faciliteront des échanges en matière de sciences humanitaires et sociales, de santé publique, de services médicaux, de science médicale et dans d'autres domaines du développement social, en particulier dans les régions où la géographie et le climat créent des conditions et des problèmes similaires ainsi qu'en matière de sécurité sociale.

Article 7

Les deux Gouvernements encourageront et faciliteront des visites et échanges de professeurs, de maîtres de conférence, d'enseignants, d'étudiants au niveau de la maîtrise ou du doctorat, et d'étudiants dans les domaines des sciences et des humanités. Ils encourageront les échanges dans les domaines de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur, secondaire spécialisé et professionnel.

Article 8

Les deux Gouvernements encourageront et faciliteront les contacts et échanges se rattachant à l'édition, aux bibliothèques, aux archives et aux musées, y compris les échanges d'écrivains et de spécialistes ainsi que les échanges de livres, de publications et de documents historiques, sous réserve de leur législation respective et des autres exigences concernant le droit d'auteur.

Article 9

Les deux Gouvernements encourageront et faciliteront les contacts et les échanges dans les domaines de la radio, de la télévision et de la cinématographie, y compris la co-production de programmes et de films, ainsi que les arrangements commerciaux dans ces domaines.

Les deux Gouvernements encourageront et faciliteront la réalisation des accords pratiques existants, y compris l'Accord entre la Société Radio-Canada et le Comité d'État du Conseil des Ministres de l'URSS pour la télévision et la radiodiffusion, lequel accord est considéré comme étant annexé au présent Accord.

Article 10

Les deux Gouvernements encourageront et faciliteront les contacts et échanges dans le domaine des arts d'interprétation. Ils encourageront des tournées de groupes tels les troupes de théâtre, d'opéra et de ballet, les compagnies de danse, les orchestres et autres groupes d'artistes, ainsi que d'artistes individuels, dans le cadre de contrats commerciaux ou d'ententes mutuellement acceptables conclues par des organisations canadiennes ou impresarios et par les organisations soviétiques des concerts. Ils faciliteront les échanges et visites de spécialistes en arts d'interprétation tels qu'auteurs dramatiques, compositeurs et chorégraphes, ainsi que d'autres personnes actives dans ces domaines.

Article 11

Les deux gouvernements encourageront et faciliteront les échanges dans le domaine des arts visuels et de création. Ils faciliteront l'organisation d'expositions artistiques, photographiques et autres. Ils encourageront aussi les échanges et visites de spécialistes

dans le domaine des arts visuels et de création, tels qu'artistes et autres personnes actives dans ces domaines.

Article 12

Les deux Gouvernements encourageront et faciliteront les visites et échanges de représentants au niveau gouvernemental.

Article 13

Les deux Gouvernements encourageront les échanges entre organisations professionnelles et non-gouvernementales appropriées, étant entendu que la réalisation pratique de ces échanges incombera aux organisations impliquées. Ils encourageront les visites et échanges d'individus dans les divers domaines culturels et professionnels, ainsi que leur participation à des réunions, conférences et colloques.

Article 14

Les deux Gouvernements encourageront et faciliteront les échanges d'athlètes et d'équipes athlétiques, et de spécialistes dans les domaines de l'éducation physique, des loisirs et des sports.

Article 15

Les deux Gouvernements encourageront le développement des voyages touristiques entre les deux pays.

Article 16

Les Gouvernements contractants institueront une Commission mixte qui se réunira normalement une fois tous les deux ans, alternativement au Canada et en URSS. Chaque Partie, en accord avec ses procédures et pratiques, désignera ses représentants pour chacune des réunions. La Commission mixte s'occupera de la mise en œuvre du présent Accord. Lors de ses réunions, la Commission mixte fera le bilan du Programme existant et établira un Programme pour les deux prochaines années. De consentement mutuel, des additions et modifications à apporter aux Programmes pour la mise en œuvre de cet Accord peuvent être consenties entre les réunions de la Commission mixte.

Article 17

Les échanges d'informations et de matériel, ainsi que les échanges de visites de particuliers et de délégations que prévoit le présent Accord sont soumis à la législation et aux règlements du Canada et de l'URSS.

Il sera convenu de toutes les conditions des échanges, y compris les conditions financières, soit par les deux Parties à l'occasion de l'établissement des Programmes de deux ans ou soit directement par les organisations canadiennes et soviétiques compétentes.

Pour faciliter les arrangements relatifs aux échanges et aux visites, les deux Gouvernements décident de ce qui suit:

- a) Les personnes dont la visite est régiee par le présent Accord recevront, en règle générale au moins trente jours à l'avance, un programme provisoire approuvé par l'entremise des voies diplomatiques ou des organisations compétentes; en autant que possible, les projets de visites réciproques seront approuvés simultanément;
- b) Les demandes de visas pour le compte des visiteurs seront présentées aussi longtemps à l'avance que possible et conformément aux règlements de chaque pays;
- c) L'effectif des délégations à être échangées et la durée de leur séjour seront normalement convenus à l'avance;

- d) Chacune des Parties pourra inclure au sein de sa délégation des interprètes ou représentants de son ambassade, lesquels seront comptés dans le nombre convenu de délégués. Pour chacune de ces délégations, le nombre des interprètes ou des représentants d'Ambassade sera convenu d'avance;
- e) Dans le cas où il n'existe pas d'autres accords ou d'ententes préalables, les personnes dont la visite est réglée par le présent Accord assumeront leurs propres dépenses, y compris les frais des voyages internationaux et les frais des voyages effectués à l'intérieur du pays, ainsi que les frais de séjour durant la visite;
- f) Les deux Parties feront en sorte de faciliter les visites auprès d'organismes compétents autres que l'organisme d'accueil principal lorsque les demandes pour de telles visites sont faites et qu'elles sont possibles.

Article 18

Les visites et échanges prévus par le présent Accord n'excluent pas d'autres visites et échanges qui n'entrent pas dans le cadre de cet Accord. Dans la mesure du possible et lorsqu'il y a lieu, les deux Parties se tiendront mutuellement au courant de ces visites et échanges.

Article 19

Les deux Gouvernements encourageront et faciliteront la mise en œuvre des autres accords d'échanges qui pourront être conclus entre les organismes désignés des Gouvernements contractants; de tels accords seront considérés comme étant annexés au présent Accord si les Gouvernements contractants en conviennent ainsi. Ces accords sur les échanges devront être compatibles avec les dispositions du présent Accord et la Commission mixte pourra examiner leur mise en œuvre conformément aux dispositions de l'article 16.

Article 20

Le présent Accord entrera en vigueur à la date de sa signature.

Le présent Accord restera en vigueur pour une période de quatre ans et sera ensuite renouvelé par reconduction tacite pour de nouvelles périodes de quatre ans, à moins que l'un ou l'autre des Gouvernements ne donne avis de résiliation au moins six mois avant l'expiration de l'Accord initial ou de tout renouvellement de l'Accord. Par entente entre les deux Gouvernements, l'Accord pourra être prolongé pour toute autre période.

FAIT à Ottawa le 20^{ème} jour d'octobre 1971 en deux exemplaires, dans les langues anglaise, française et russe, chacune des trois versions faisant également foi.

Pour le Gouvernement du Canada

*Pour le Gouvernement de l'Union
des Républiques socialistes
soviétiques*

P.-E. TRUDEAU

A. N. KOSSYGUINE

Communiqué conjoint

En réponse à l'invitation faite par le premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, au cours de sa visite en URSS en mai dernier, le président du Conseil des ministres de l'URSS, M. Alexis N. Kossyguine, est venu en visite officielle au Canada, où il a été l'hôte du Gouvernement canadien du 17 au 26 octobre 1971.

Le président du Conseil des ministres de l'URSS et les membres de sa suite ont été accueillis chaleureusement; après avoir eu des entretiens à Ottawa, ils ont visité Montréal, Vancouver, Edmonton et Toronto. L'occasion leur a été offerte de voir différentes parties du Canada, de rencontrer des Canadiens de professions et de métiers divers, et de se familiariser avec les institutions, la vie et les réalisations des Canadiens dans les domaines politique, économique, scientifique et culturel.

Les entretiens de M. Kossyguine avec M. Trudeau se sont déroulés dans un climat de franchise, de cordialité et de compréhension mutuelle, comme il sied aux relations amicales et de bon voisinage qui existent entre les deux pays, et dans l'esprit du Protocole de consultations signé à Moscou le 19 mai 1971. Ces entretiens ont été l'occasion d'un utile échange d'opinions sur les problèmes internationaux d'intérêt commun et les questions touchant les relations canado-soviétiques.

Ont participé aux entretiens:

Du côté canadien: MM. Paul Martin, leader du Gouvernement au Sénat, Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Jack Davis, ministre de l'Environnement, Donald Jamieson, ministre des Transports, R. A. D. Ford, ambassadeur du Canada en URSS, B. J. Danson, secrétaire parlementaire du premier ministre et d'autres fonctionnaires. *Du côté soviétique:* MM. G. D. Dzhavakhishvili, président du Conseil des ministres de la République socialiste soviétique de Géorgie, T. B. Guzhenko, ministre du Transport maritime de l'URSS, S. P. Kozyrev, sous ministre des Affaires étrangères de l'URSS, M. I. Misnik, vice-président du Comité de la planification d'État de l'URSS, B. P. Miroshnichenko, ambassadeur de l'URSS au Canada, N. M. Lunkov, membre du Collegium du ministère des Affaires étrangères de l'URSS, et d'autres fonctionnaires.

Les chefs de Gouvernement ont noté avec satisfaction que les relations canado-soviétiques se sont resserrées depuis leur dernière rencontre et que le désir exprimé de part et d'autre d'accroître les échanges entre les deux pays dans un aussi grand nombre de domaines possible, sur une base de réciprocité et d'avantages mutuels, se réalise.

Au cours de leurs rencontres et de leurs entretiens, les deux parties ont constaté que déjà le Protocole de consultations canado-soviétique a contribué à renforcer la confiance, l'amitié et les sentiments de bon voisinage mutuels entre les deux pays. Les échanges de vues à divers niveaux et l'examen des possibilités

de coopération dans un certain nombre de domaines ont pris un bon départ; chacun a noté que ces consultations révèlent des vues analogues sur un certain nombre de problèmes internationaux de l'heure. Comme exemples de consultations réalisées en vertu du Protocole, il convient de mentionner les rencontres récentes du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et du ministre des Affaires étrangères de l'URSS à New York, des représentants permanents du Canada et de l'URSS aux Nations Unies, et des représentants canadiens et soviétiques au Comité du désarmement à Genève. A la lumière du résultat des consultations qu'ils ont eues jusqu'ici, les deux parties ont décidé de les étendre encore.

Après avoir exposé les principes de la politique extérieure de leur Gouvernement respectif, le premier ministre du Canada et le président du Conseil des ministres de l'URSS ont réaffirmé l'attachement du Canada et de l'Union soviétique à la paix et la sécurité, ainsi qu'au développement de la coopération internationale. Ils ont convenu que tous les États, quel que soit leur système politique et social, doivent dans leurs relations avec les autres États, respecter résolument les principes de confiance mutuelle, de réciprocité, d'indépendance, de souveraineté nationale, d'intégrité territoriale et d'égalité de tous les États, de non-ingérence dans les affaires internes, de renonciation à la force ou à la menace de recours à la force, et du règlement des conflits par la négociation conformément à la Charte des Nations Unies. Les deux parties déclarent qu'elles seront constamment guidées par ces principes tant dans leurs relations mutuelles, que pour le règlement des problèmes internationaux.

Le premier ministre du Canada et le président du Conseil des ministres de l'URSS ont examiné l'évolution de la conjoncture internationale depuis leur dernière rencontre à Moscou.

Ils ont notamment souligné qu'il importe d'assurer la sécurité européenne, afin de préserver la paix universelle, et exprimé le désir d'encourager l'évolution favorable qui se produit actuellement en Europe.

Le Gouvernement du Canada et celui de l'URSS reconnaissent l'importance de l'Accord quadripartite signé le 3 septembre 1971 entre la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'URSS, comme une mesure qui contribuera à réduire les tensions en Europe. Ils ont exprimé l'espoir que les négociations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, ainsi qu'entre le Sénat de Berlin-Ouest et la République démocratique allemande, soient complétées sans délai, ce qui constituerait un autre pas vers l'établissement de mesures propres à encourager la détente et la stabilité en Europe. Constatant que les traités conclus par la République fédérale d'Allemagne avec l'URSS et la République populaire de Pologne exercent un effet bienfaisant sur l'évolution générale des affaires européennes, on a souligné de part et d'autre que leur mise en vigueur s'effectue le plus tôt possible.

Heureux de ces perspectives encourageantes, les deux pays se sont déclarés en faveur d'une conférence soigneusement préparée sur la sécurité et la coopération

en Europe, à laquelle participeraient tous les États européens, le Canada et les États-Unis. Des deux côtés, on a exprimé l'espoir que cette conférence contribue à normaliser et améliorer les relations entre tous les États d'Europe. A ce sujet, des consultations multilatérales entre tous les pays intéressés seraient utiles.

Étant donné que la confrontation militaire en Europe centrale est particulièrement dangereuse, il a été convenu que des mesures soient prises sans tarder en vue de rechercher un accord général sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements dans cette région, qui ne porterait pas préjudice aux États participants.

Le Canada et l'URSS reconnaissent tous deux qu'il faut s'efforcer de mettre fin à la course aux armements et parvenir à un désarmement complet et général, assorti d'un contrôle international rigoureux et efficace, aussi bien dans le secteur des armes nucléaires que dans celui des armes classiques. Les deux parties estiment que de nouvelles mesures pratiques s'imposent en matière de désarmement; avant tout, l'interdiction effective de toutes les armes de destruction massive, nucléaires, bactériologiques et chimiques. A cet égard, un important pas en avant a été réalisé récemment sous la forme d'un projet de Convention visant l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes biologiques et toxiques, et leur destruction. Le Canada et l'URSS appuient ce projet et demandent aux autres pays de souscrire à la Convention lors de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les deux pays croient que l'adoption de cette Convention constituerait un premier pas vers l'interdiction complète des armes chimiques et bactériologiques.

Les deux pays ont l'intention de continuer à prendre, ensemble et séparément, des mesures de désarmement partiel, notamment l'interdiction des essais nucléaires souterrains, la réduction des dépenses militaires et d'autres initiatives analogues.

Au cours des entretiens, un utile échange de vues est intervenu au sujet d'une éventuelle conférence mondiale sur le désarmement qui étudierait les questions du désarmement sous tous leurs aspects, et plus particulièrement l'interdiction et la destruction des armes nucléaires. Des deux côtés, on a convenu de se consulter davantage sur la question.

Le premier ministre du Canada s'est déclaré heureux de l'entente conclue entre l'Union soviétique et les États-Unis en ce qui concerne les mesures à prendre pour se protéger contre l'emploi accidentel ou non autorisé d'armes nucléaires sous leur contrôle, et il a exprimé l'espoir que de nouveaux progrès s'accomplissent dans l'élaboration de mesures communes destinées à limiter et à réduire les armements stratégiques.

Le président du Conseil des ministres de l'URSS a déclaré que le Gouvernement soviétique attache beaucoup d'importance à la poursuite des entretiens entre l'Union soviétique et les États-Unis d'Amérique et qu'il continuera de déployer ses efforts pour parvenir à un accord sur la limitation des armes stratégiques, inspiré du principe de la sécurité égale, qui satisferait à la fois les intérêts des

peuples de l'Union soviétique et ceux des États-Unis d'Amérique, tout en raffermissant les perspectives de paix universelle.

Les deux parties ont examiné les zones de tension qui existent dans le monde. Elles ont noté que la situation au Pakistan oriental, la présence des millions de réfugiés en Inde et la tension qui en résulte demeurent inquiétantes. On est tombé d'accord que pour maintenir la paix et empêcher une nouvelle détérioration de cette situation, il fallait trouver d'urgence, au Pakistan oriental, un règlement politique qui tienne compte des droits et des intérêts légitimes de sa population et facilite le retour rapide et sûr des réfugiés. Pareil règlement serait plus facile si les parties intéressées pratiquaient la plus grande modération.

De part et d'autre, on s'est dit préoccupé de la tension qui persiste au Moyen-Orient. On a insisté sur l'urgence qu'il y a pour tous les États concernés de prendre des mesures constructives en vue de régler d'une façon équitable et durable le problème politique du Moyen-Orient. On a été d'accord qu'il faut appuyer les efforts de M. l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et des quatre puissances qui, de concert, tentent d'accomplir des progrès vers un règlement d'ensemble qui appliquerait toutes les dispositions de la résolution 242, adoptée le 22 novembre 1967, par le Conseil de sécurité.

Après avoir étudié la situation qui règne en Indochine, les Chefs de Gouvernement ont constaté qu'elle était encore une source d'inquiétude. Ils préconisent pour cette région le rétablissement d'une paix durable fondée sur le règlement politique qui assurerait à tous les peuples d'Indochine la possibilité de façonner leur propre avenir conformément à leurs intérêts nationaux et sans ingérence étrangère.

Le Canada et l'Union soviétique attachent une grande importance à l'existence des Nations Unies et réaffirment qu'ils sont déterminés à rechercher les moyens de consolider l'Organisation et d'accroître son aptitude à maintenir la paix et la sécurité universelles, en application de la Charte des Nations Unies. Il en va de même pour la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale adoptée par les Nations Unies, et ils expriment l'espoir que les États membres s'entendront sur les modalités pratiques d'application des dispositions principales. Chacun est en faveur du recouvrement des droits légitimes de la République populaire de Chine en qualité d'unique représentante du peuple chinois aux Nations Unies.

Les Gouvernements du Canada et de l'Union soviétique estiment qu'il importe au plus haut point de collaborer pleinement au règlement des problèmes que posent la préservation et l'amélioration du milieu humain, y compris certains problèmes spécifiques comme la pollution des mers. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972 pourrait apporter une contribution notable à l'étude de cette question si intimement liée aux conditions de vie et au progrès de la civilisation.

Au cours des entretiens sur les relations bilatérales canado-soviétiques, chaque partie a noté avec satisfaction l'essor des échanges de visites entre chefs

de gouvernement et chefs politiques des deux pays, de même qu'entre représentants du monde des affaires et d'autres milieux et, par là même, la multiplication des contacts dans les domaines de la science, de l'éducation et de la culture.

Ils sont d'avis que l'accroissement des échanges et de la coopération dans les secteurs scientifique, technique, culturel et autres resserrera les relations d'amitié à l'avantage de chaque partenaire. Dans ce but, les Chefs de Gouvernement ont signé un accord général destiné à élargir leurs échanges.

Conscients de l'importance qu'il y a d'intensifier la coopération économique, scientifique et technologique, que facilitent d'ailleurs les similitudes des conditions naturelles et des problèmes économiques des deux pays, les Gouvernements du Canada et de l'URSS ont décidé d'autoriser les organismes appropriés à chercher des moyens d'établir une coopération bilatérale à long terme dans ces secteurs en profitant des avantages de la division internationale du travail.

Les deux parties se sont penchées avec profit sur la proposition soviétique visant à la conclusion d'un accord général relatif à la coopération technologique et industrielle et au développement économique. Le Canada poursuivra l'étude de cette proposition.

Les Chefs de Gouvernement ont également exprimé leur satisfaction devant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions de l'accord entre le Gouvernement du Canada et celui de l'URSS sur la coopération pour l'application industrielle de la science et de la technologie. Ils ont observé que les travaux de la Commission mixte canado-soviétique, créée en vertu de l'accord, se déroulent harmonieusement et que la prochaine réunion de cet organisme se tiendra au Canada en 1972. Les groupes de travail établis par la Commission mixte ont fait porter leurs efforts sur les secteurs industriels qui offrent les meilleures perspectives de coopération et d'accroissement des échanges commerciaux. Ces groupes ont dressé des programmes utiles d'activités pratiques pour l'année qui vient. De part et d'autre, on a indiqué son intention d'appuyer l'œuvre utile de la Commission mixte et des groupes de travail dans les divers secteurs de l'industrie et dans la mise au point et la coordination de programmes portant sur des recherches et des réalisations conjointes dans les domaines économique et technologique.

Au sujet des relations commerciales canado-soviétiques, le Gouvernement canadien s'est dit satisfait de la récente signature d'un contrat pour la vente de blé. Ce produit de base continuera de faire l'objet d'échanges commerciaux entre les deux pays. Le Canada est en faveur d'un accroissement des importations soviétiques, en particulier de machines et de matériel, et s'emploiera à le faciliter; l'Union soviétique adoptera la même attitude à l'égard des importations canadiennes.

Les deux Gouvernements sont convenus que les négociations concernant la prolongation de la durée de l'Accord commercial pour une nouvelle période de quatre ans seront entamées au début de la prochaine année. Ils ont également décidé qu'au cours de ces négociations, ils examineront la proposition

canadienne visant à créer une commission mixte chargée des consultations sur le plan commercial.

Confirmant ainsi l'importance qu'elles accordent aux régions de l'Arctique canadien et soviétique, les deux parties ont fait la revue des progrès réalisés dans le développement du Nord. On a noté que les échanges d'expériences et de connaissances techniques relatives à ce secteur, où les deux pays ont un intérêt commun, ont porté fruit et qu'il existe des possibilités de réaliser d'autres progrès en ce sens. On s'est dit satisfait de la récente visite en URSS du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien. Cette démarche a eu pour heureux résultat de faciliter un accord sur la tenue d'une réunion de techniciens qui se rencontreront à Moscou afin de mettre au point des sujets de discussion, ainsi que des formes et des méthodes d'organisation en vue d'une coopération scientifique touchant les problèmes de l'Arctique.

Reconnaissant que le climat rigoureux, la présence des glaces, les difficultés particulières de la navigation ainsi que d'autres caractéristiques propres à la région arctique exigent des efforts accrus en vue du développement et de l'utilisation des territoires du Nord appartenant à l'URSS et au Canada, les deux pays considèrent qu'il est utile d'élargir la coopération bilatérale en ce qui touche aux problèmes de cette région. Ils sont convenus qu'une telle coopération pourrait avoir comme objectif principal de prévenir la pollution des eaux de l'Arctique et de prendre certaines dispositions en vue de préserver l'équilibre écologique de ces régions, qui constitue un facteur important de la protection du milieu humain.

En vue de poursuivre l'expansion des échanges commerciaux, on continuera à examiner la question de développer la coopération dans le domaine du transport aérien et maritime.

Les Gouvernements soviétique et canadien accordent une grande importance au maintien de relations personnelles régulières entre leurs dirigeants et ont manifesté l'intention de les poursuivre. Le président du Conseil des ministres de l'URSS s'est dit reconnaissant de l'accueil chaleureux que lui a réservé le Canada.

L'opposition canadienne à l'essai nucléaire d'Amchitka

L'OPPOSITION du Gouvernement canadien à l'essai nucléaire souterrain effectué par les États-Unis sur l'île d'Amchitka, le 6 novembre, avait été exprimée à maintes reprises en termes clairs et nets par M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dès le 22 février 1971, le Gouvernement canadien faisait officiellement connaître au Gouvernement des États-Unis, dans une note remise par l'ambassade du Canada à Washington, ses graves inquiétudes au sujet de l'essai. A la suite de pressions continues de la part du public, M. Sharp a expressément mentionné, dans sa déclaration aux Nations Unies en date du 29 septembre, les objections de son Gouvernement à l'essai d'Amchitka. Le 15 octobre, soit quelques semaines avant l'essai, M. Sharp a fait une déclaration à la Chambre des communes, lorsqu'il a présenté une proposition demandant au président des États-Unis d'annuler l'essai, et une autre le 27 octobre, jour même où le président Nixon annonça qu'il n'annulerait pas l'essai. L'inquiétude et les regrets du Gouvernement canadien, par suite de cette décision, ont de nouveau été portés à l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 28 octobre, par M. Paul Saint-Pierre, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans sa déclaration à la Première Commission des Nations Unies, prononcée au cours de la discussion du point intitulé: « Mise en œuvre de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale ».

✓ Suit le texte des déclarations de M. Sharp et de celle de M. Saint-Pierre:

Extraits de la déclaration de M. Sharp à PONU, le 29 septembre

« Au début de ce mois, à Genève, j'ai eu l'honneur de m'adresser aux délégués de la quatrième Conférence des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. J'ai profité de ma présence à Genève pour parler, devant la Conférence du Comité du désarmement, d'un sujet auquel le Canada attache la plus grande importance, la nécessité d'une interdiction complète des essais nucléaires, y compris les essais souterrains. L'Assemblée sera bientôt saisie du rapport spécial sur les essais nucléaires de la Conférence du Comité du désarmement; je voudrais donc répéter ici quelques-uns des arguments que j'ai exposés à Genève. Il faudra auparavant résoudre les difficultés politiques et techniques pour en arriver à une interdiction totale. Le Canada n'est pas seul, loin de là, à penser que l'existence même de ces difficultés appelle une interdiction complète des essais nucléaires souterrains. Nous croyons que tous les membres des Nations Unies souscriraient à des mesures qui pourraient être prises immédiatement, avant même la conclusion d'accords internationaux. Les pays qui procèdent à des essais nucléaires pourraient limiter l'envergure et le nombre de leurs essais en cours, en commençant tout au moins par les plus importants, et en faire publiquement l'an-

nonce. Cela ne présenterait pas de difficultés et ne risquerait pas de susciter de complications. Il nous reste peu de temps pour assurer l'application totale du Traité de non-prolifération. Il faut accorder la plus haute priorité à toutes les mesures nécessaires pour en arriver là, et au premier chef, à la cessation de tous les essais nucléaires. Beaucoup de gouvernements souhaitent ardemment voir disparaître tous les obstacles à l'application totale du Traité de non-prolifération, avant que l'équilibre précaire entre les puissances nucléaires ne soit encore plus gravement menacé, soit par l'effet des progrès scientifiques et techniques, soit par suite de l'émergence de nouvelles puissances. Le Canada se sent solidaire de ces gouvernements, et partage leur inquiétude et leur détermination.

« La sécurité de tous est l'affaire de tous. Le Canada a, pour sa part, une raison particulière de s'en inquiéter. En effet, l'importante explosion nucléaire souterraine à laquelle l'Union soviétique s'est livrée il y a quelques jours et la possibilité que les États-Unis procèdent à leur tour à un essai beaucoup plus considérable dans le voisinage de notre propre territoire nous rappellent que la cadence et l'importance des essais nucléaires ne cessent d'augmenter. Il ne faut pas que les puissances nucléaires se prévalent de cette concurrence dans le domaine des essais nucléaires pour justifier l'allure actuelle de la course aux armements. Ce danger réel doit nous faire comprendre à tous l'urgente nécessité d'une interdiction totale des essais nucléaires. »

Déclaration de M. Sharp à la Chambre des communes, le 15 octobre

« Je suis certain de parler au nom de tous les députés et de tous les partis en exprimant ma satisfaction que la Chambre accorde à tous l'occasion d'appuyer la ferme position du Canada contre les essais permanents d'armes nucléaires, et contre ceux d'Amchitka en particulier.

« Les essais permanents d'armes nucléaires remplissent d'appréhension le monde lassé par les interminables retards à l'interdiction totale de ces essais. Par cette résolution¹ . . . la Chambre des communes, dans un mouvement spontané et vraiment représentatif de tous les Canadiens ajoute sa voix à l'appel universel qui exhorte les gouvernements des puissances nucléaires à en finir.

« Il est tragique de dire de notre monde que nous devons continuer à accepter le pouvoir de dissuasion nucléaire comme base de l'équilibre instable qui nous protège tous contre l'horreur de la guerre totale. Espérons que la paix ne reposera pas toujours sur cette base précaire.

« Nous atteindrons cet objectif avec beaucoup de temps et d'efforts grâce au travail incessant du Comité du désarmement de Genève et aux initiatives créatrices telles que les pourparlers SALT sur lesquels nous fondons une grande partie de nos espoirs. Je doute que nous puissions y arriver par l'explosion de bombes plus puissantes, qu'elles servent des fins offensives ou défensives.

« Au sein du Comité du désarmement de Genève, le Canada cherche, avec d'autres, une solution à l'impasse dans laquelle les États-Unis et l'Union sovié-

¹ Voir la proposition figurant au premier paragraphe de l'article, p. 446.

tique se trouvent relativement à la nécessité de faire sur les lieux le contrôle de l'interdiction des essais souterrains. D'après des études techniques récentes présentées par le Canada au Comité de Genève tout indique qu'on puisse contrôler au moyen d'instruments sismologiques les explosions souterraines, sauf celles de faible intensité. Ensemble, une recherche soutenue, le financement d'installations de contrôle plus efficaces et un meilleur échange international de données sismologiques ont réduit le problème de l'inspection à des proportions raisonnables.

« Les études techniques canadiennes ne peuvent supprimer toutes les incertitudes et ambiguïtés qui entrent en jeu dans la détection des violations de l'interdiction. Il est temps, cependant, pour les deux grandes puissances nucléaires de fournir l'effort nécessaire pour se rapprocher et de permettre une identification valable de ces manifestations sismologiques de moindre intensité que les dispositifs de contrôle actuels ne peuvent convenablement classer.

« A moins que les deux principales puissances nucléaires ne soient disposées à accepter des restrictions efficaces à leur course aux armements et à la concurrence relative à l'amélioration de leurs propres engins nucléaires, — comme elles y sont tenues en vertu de l'Article VI du Traité de non-prolifération, — elles ne peuvent compter que les deux puissances nucléaires secondaires, soit la France et la Chine, et les puissances dites « quasi nucléaires » acceptent ou respectent les restrictions de l'accord sur la non-prolifération dont les États-Unis et l'Union soviétique se sont faits les parrains. Il est d'importance primordiale que la France et la Chine adhèrent au Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais, puisque ce sont les essais effectués par ces deux pays dans l'atmosphère qui constituent la principale menace de contamination de l'environnement par la radioactivité.

« Le problème du contrôle n'est pas encore entièrement résolu, et il faudra du temps pour obtenir une interdiction des essais souterrains. En attendant, les deux grandes puissances devraient instituer immédiatement des restrictions mutuelles pour réduire la puissance et le nombre de leurs essais souterrains, en commençant par les violentes explosions comme celle des Soviétiques le 27 septembre jusqu'à l'expérience envisagée par les États-Unis à l'île d'Amchitka cet automne. Ces mesures n'offriraient aucun problème de contrôle insurmontable.

« J'ai précisé clairement la position du Canada dans mes récentes déclarations à la Conférence des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire le 6 septembre, au Comité du désarmement de Genève le 7 septembre, à l'Assemblée générale des Nations Unies le 29 septembre, et dans mes discussions du 1^{er} et du 2 octobre à New York avec le secrétaire d'État des États-Unis et le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique. J'ai aussi mentionné en particulier à l'Assemblée générale et dans mes entretiens avec les deux ministres des Affaires étrangères nos oppositions explicites aux explosions violentes, l'essai soviétique du 27 septembre et le projet d'essai d'Amchitka.

« Au cours des entretiens que j'ai eus avec M. Rogers, j'ai mis l'accent sur l'inquiétude profonde qu'éprouvent les Canadiens d'un bout à l'autre du pays et

surtout ceux de l'Ouest, su sujet de l'explosion nucléaire d'Amchitka. J'ai parlé des répercussions graves qu'auront les explosions de ce genre — surtout de la menace que posent au monde la continuation d'essais nucléaires sans réserves, l'escalade qui s'ensuit dans la course aux armes nucléaires ainsi que le danger dont sont menacés l'environnement et l'écologie de tout le nord-ouest du Pacifique, danger qui ne peut être entièrement éliminé.

« Ces instances répétées et énergiques, multilatérales aussi bien que bilatérales, renforcent l'approche formelle et directe du Gouvernement canadien qui a présenté ces instances au Gouvernement des États-Unis dès février dernier, au moyen d'une Note que j'ai déposée plus tard à la Chambre, soit le 29 mars dernier. Le secrétaire d'État américain, M. Rogers, m'a assuré que le Gouvernement américain comprend parfaitement les sérieuses inquiétudes du Gouvernement et du peuple canadiens. La décision finale de procéder à l'essai d'Amchitka n'a pas encore été prise, elle est entre les mains du président Nixon. On a lieu d'espérer que les États-Unis l'annuleront, montrant ainsi leur respect de l'opinion clairement exprimée d'un large secteur de leur propre population, de millions de Canadiens et hommes de bonne volonté dans le monde entier, ainsi que leur détermination à ne pas contribuer à une accélération de la course aux armes nucléaires. »

Déclaration de M. Sharp à la Chambre des communes, le 27 octobre

« Les députés savent que les États-Unis viennent d'annoncer la décision du président Nixon de procéder à l'essai nucléaire souterrain à Amchitka le 3 novembre ou peu après.

« Le Gouvernement déplore profondément cette décision et il partage l'inquiétude générale des Canadiens, comme l'exprime la résolution adoptée par la Chambre le 15 octobre.

« Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre que, par les voies tant officielles que non officielles, le Gouvernement a bien fait comprendre aux États-Unis son opposition ferme et constante à la continuation et à l'escalade des essais d'armes nucléaires, de même que notre inquiétude devant le danger plus précis que l'essai d'Amchitka représente pour l'environnement du Pacifique-Nord que nous partageons avec eux, avec les Russes et avec les Japonais.

« Notre ambassadeur à Washington a été prévenu de la décision du président ce matin peu avant la déclaration publique. J'ai immédiatement fait le nécessaire pour communiquer avec M. Rogers, le secrétaire d'État américain, et je lui ai fait savoir que leur initiative ne peut qu'entraîner une inquiétude profonde chez les Canadiens.

« La dure réalité est qu'en fin de compte le Gouvernement américain a légalement le droit de faire cet essai. Il le fait probablement en fonction de ce qu'il conçoit être l'intérêt national des États-Unis. Bien que nous n'ayons jamais prétendu que l'essai comporte un gros élément de risque, nul ne nierait que des risques existent.

« Le Canada et les autres pays menacés tiendront certainement les États-

Unis responsables des effets, à court ou à long terme, de l'essai.

« Pour terminer . . . je tiens à rappeler à la Chambre que nos objections précises à cet essai rentrent tout à fait dans le cadre de notre réprobation des essais d'armes nucléaires de toutes les catégories et par toutes les puissances nucléaires. »

Déclaration de M. Saint-Pierre à la Première Commission de l'AGNU, le 28 octobre

« . . . Je voudrais vous dire que, de l'avis du Canada, le fait que ce débat ait lieu et la façon dont il se déroule est en lui-même un reflet du renforcement de la sécurité internationale.

« Ce débat est un baromètre des tensions internationales. L'atmosphère qui y est enregistrée devrait indiquer aux gouvernements les points où se trouvent les dangers, tant pour eux-mêmes que pour les autres.

« Mais nos délibérations et les recommandations que nous adoptons ne suffisent pas à contribuer directement à la sécurité des nations. Certains orateurs ont souligné les faits qui, au cours de l'année écoulée, ont renforcé la sécurité internationale. D'autres ont indiqué les régions où il n'y a eu aucune amélioration. D'autres encore ont parlé avec force de tensions et de conflits nouveaux.

« Nous pouvons dire que là où la sécurité internationale a été renforcée, la politique des gouvernements est plus conforme aux principes de la Charte et de la Déclaration sur la sécurité internationale. Il faut être audacieux pour aller plus loin et prétendre qu'il y a véritablement un rapport de cause à effet ici. De même, il est difficile de maintenir que toutes les tensions et menaces existant pour la paix mondiale peuvent être attribuées tout simplement aux violations de la Charte et à l'impossibilité de mettre en œuvre la Déclaration.

« C'est sur ce point que ma délégation éprouve des difficultés à appuyer le projet de résolution présenté par la Bulgarie et d'autres délégations dans le document A/C.1/L.566. De toute évidence, les violations des principes de la Charte naissent de tensions, tout comme les tensions naissent de violations de la Charte, et cela est vrai pour toute la gamme et la variété des sources d'insécurité dont traite la Déclaration. Le rapport A/C.1/L.566 identifie les points chauds de tension. Ils existent certainement — comme beaucoup d'autres. Et chaque État membre ressent de façon beaucoup plus aiguë ceux qui le touchent plus directement. Il est inutile que je vous redonne lecture de la liste que les orateurs qui ont déjà pris la parole dans ce débat relativement court ont énumérée. Mais puisque nous examinons ici ces questions de la sécurité internationale, que nous plaçons tous au premier plan, je me vois obligé de préciser celle qui intéresse le plus le Canada en ce moment même.

« La question de la sécurité internationale, aujourd'hui dépasse les notions traditionnelles de menaces à la sécurité des États. On sait fort bien, par exemple, que certains objets dangereux, tels que les vaisseaux à puissance nucléaire, un objet lancé dans l'espace extra-atmosphérique ou un bateau-citerne chargé inca-

pable de tenir la mer, sont une menace plus grave à la sécurité d'un État côtier qu'une canonnière. La notion de la protection de l'intégrité territoriale des États inscrite dans la Charte doit, aujourd'hui, être envisagée comme tenant compte des nouvelles menaces que fait peser la technologie sur l'environnement au-delà de la juridiction nationale.

« Lorsque le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires fut adopté par trois des cinq Puissances nucléaires, traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, nous savions tous que ce document était loin d'être parfait. Mais il représentait un certain progrès. Aujourd'hui, nous pouvons nous demander si ce traité et le Traité sur la non-prolifération n'ont pas donné aux peuples du monde, et parmi nous ici, une fausse impression de sécurité. Les essais d'armes nucléaires se poursuivent, et à un rythme accéléré, semble-t-il. Ce sont, en grande partie, des essais souterrains, mais, trop souvent, ils ne sont pas complètement souterrains.

« Juste après une série importante d'essais nucléaires par l'Union soviétique, la Commission de l'énergie atomique des États-Unis a annoncé hier sa décision de faire exploser un engin nucléaire à Amchitka, dans les îles Aléoutiennes.

« Le Gouvernement canadien a précisé clairement, tant en public qu'en privé, que le Canada s'opposait d'une façon catégorique et constante à la continuation et à l'escalade des essais d'armes nucléaires, et qu'il se préoccupait particulièrement de la menace que l'essai prévu à Amchitka fait peser sur la région du Pacifique-Nord. Le fait est, malheureusement, qu'en fin de compte, le Gouvernement américain a le droit légitime de mettre à exécution cet essai. Il agit sans doute ainsi conformément à ce qu'il considère être l'intérêt national des États-Unis. Nous n'avons jamais dit que cet essai comportait un élément de risque élevé, mais personne ne saurait nier qu'il y a des risques.

« Le Gouvernement canadien regrette profondément cette décision, comme il a déploré les essais soviétiques et partage l'inquiétude très répandue du peuple canadien comme elle a été exprimée dans une résolution du Parlement canadien le 15 octobre.

« Cette résolution n'était pas unanime. Nous sommes comme la plupart des législatures: nous tombons rarement pleinement d'accord. Lors du vote, un membre de la Chambre des communes était en désaccord. Le texte de cette résolution est ainsi conçu:

Étant donné que les essais continus d'ogives nucléaires par les Puissances nucléaires augmentent les dangers de la course aux armes nucléaires et peuvent gravement polluer l'environnement, et étant donné que l'essai prévu à Amchitka préoccupe particulièrement les Canadiens en raison de sa proximité de la côte ouest du Canada, la présente Chambre des communes du Canada lance un appel à toutes les Puissances nucléaires pour qu'elles mettent fin à tous essais d'engins nucléaires, et, notamment, adresse un appel au président des États-Unis d'Amérique pour qu'il annule l'essai prévu pour ce mois-ci à Amchitka.

« Si cette explosion dans les Aléoutiennes entre dans la catégorie des explosions souterraines qui laissent filtrer des matières, il est à peine concevable que ses effets ne s'étendent pas au-delà du territoire des États-Unis. Et dans ce cas,

nous devons nous rappeler cette partie du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires qui prévoit que chacune des Parties s'engage à s'abstenir d'effectuer toute explosion nucléaire:

... si une telle explosion provoque la chute de déchets radioactifs en dehors des limites territoriales de l'État sous la juridiction ou le contrôle duquel a été effectuée l'explosion. (Article premier, par. 1 b)

« En dépit de toutes ces considérations le Gouvernement des États-Unis s'est senti obligé, apparemment, de procéder à ce qui sera peut-être la plus grande explosion souterraine qu'il y ait encore jamais eu et, comme nous l'avons dit, a juridiquement le droit de le faire. L'essai d'Amchitka, évidemment, n'est pas le seul. On ne peut pas dire non plus, dans l'état actuel des choses, qu'il est inattendu. Les armes nucléaires proliféreront et les essais souterrains se poursuivront tant que des nations craindront que d'autres les dépassent dans le domaine de la force militaire.

« L'Union des républiques socialistes soviétiques a largement contribué à accroître la tension internationale en faisant exploser des engins nucléaires au cours des dernières semaines. La France et la Chine n'ont pas signé le Traité portant interdiction partielle des essais nucléaires et ont fait exploser dans l'atmosphère des engins qui ont transporté des poisons radio-actifs dans tous les cieux du monde. Même si nous devons nous féliciter de l'interruption des essais du Gouvernement français, nous ne savons pas combien de temps elle durera. Il n'y a aucun indice pouvant nous laisser supposer que la République populaire de Chine a interrompu ses essais nucléaires dans l'atmosphère, lesquels provoquent des retombées radio-actives sur mon pays et sur d'autres. Les super-puissances mènent actuellement une lutte contaminante, dangereuse et, en dernier ressort vaine. Nous ne pourrions pas trouver la sécurité dans notre monde étroit tant que les essais nucléaires et la course aux armements nucléaires ne seront pas terminés.

« Je ne manquerai pas de franchise au point de suggérer que le Canada n'est pas spécialement concerné par les essais d'Amchitka. Effectivement nous nous préoccupons de ces essais parce qu'ils ont lieu à notre porte mais notre inquiétude est aussi générale et elle l'a toujours été depuis 1945, date à laquelle le premier ministre du Canada d'alors a pour la première fois demandé l'utilisation exclusivement pacifique de la force atomique. Le Gouvernement canadien a constamment poursuivi cette politique, que les expériences soient faites près de chez nous ou en Asie centrale.

« Le document A/C.1/L.566 ne dit rien de cette question. Une voie qui nous serait ouverte serait de demander aux coauteurs d'inclure notre profonde préoccupation à ce sujet dans leur texte. Cependant, si nous le faisons, pourquoi toutes les délégations ici présentes qui sont directement concernées n'agiraient-elles pas de même? Or, qu'en résulterait-il? Une répétition de la Déclaration de l'an dernier!

« Notre intention est donc de poursuivre vigoureusement la question des

essais nucléaires au sein de cette Commission dans le cadre du désarmement. Dans ce contexte, nous rechercherons les appuis nécessaires pour qu'on s'efforce sérieusement de traiter de ce danger clairement défini pour la sécurité de tous les pays, de ceux qui font les expériences nucléaires autant que des autres. Nous ne voyons aucune raison de faire un choix entre les dispositions de la Déclaration. Souligner les préoccupations particulières d'un État ou d'un groupe d'États équivaldrait à négliger les occupations légitimes d'autres États. Agir ainsi n'est pas contribuer au renforcement de la sécurité internationale. On pourrait même arriver au résultat contraire si un État membre avait des raisons de penser que ses intérêts nationaux ont été négligés.

« Je ne demande pas qu'on se laisse aller à la facilité. Ce que nous demandons est qu'une méthode logique et étudiée soit appliquée à un sujet qui est trop fondamental à l'intérêt commun de tous les membres pour devenir la propriété privée de quelques-uns.

« Cette discussion a eu son utilité; ce point de l'ordre du jour est très important. L'ordre du jour de l'Assemblée générale offre de nombreuses occasions de poursuivre la discussion en détail sur presque tous les points spécifiques qui ont été soulevés. Des résolutions de fond pourraient alors être adoptées dans de meilleures conditions après ces discussions détaillées.

« Il serait ironique de laisser cette question être exploitée à des fins partisans, ce qui n'aurait pour résultat que d'affaiblir la sécurité internationale. »

Comité permanent de défense commune

LE Comité permanent de défense commune du Canada et des États-Unis s'est réuni vers la fin d'octobre à la base des Forces canadiennes de Bagotville (Québec), en présence du sénateur John B. Aird, C.R., nouveau président de la section canadienne. Le sénateur Aird, dont la nomination vient d'être annoncée par le premier ministre, remplace feu Arnold D. P. Heeney.

C'est en août 1940 que le premier ministre King et le président Roosevelt créaient le Comité permanent de défense commune du Canada et des États-Unis, lors d'une réunion qui eut lieu à Ogdensburg (New-York), afin d'examiner les problèmes de défense mutuelle. Le 18 août, à l'issue de ces conversations, on publia un communiqué connu désormais sous le nom de « Déclaration d'Ogdensburg ». Le texte en fut adopté sous forme de décret et publié dans le *Recueil des Traités du Canada*.

Le Comité permanent de défense commune comprend une section américaine et une section canadienne. Chaque section a son propre président (un civil), et se compose de trois représentants des Forces armées, ainsi que de deux représentants civils. Pour le Canada, ces derniers sont du ministère des Affaires extérieures; pour les États-Unis, ils appartiennent au département d'État. Le président de la section américaine est M. A. L. Borg. Il est de coutume, depuis quelques années, que des représentants du ministère des Transports et du ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada assistent également aux réunions du Comité, à titre d'observateurs.

Le Comité, qui a un rôle consultatif plutôt qu'exécutif, est chargé de faire des recommandations aux gouvernements des deux pays sur des questions de défense commune. A l'heure actuelle, les réunions ont lieu normalement trois fois par an, tour à tour, dans l'un et l'autre pays. Il n'y a pas de vote et les recommandations officielles doivent être adoptées à l'unanimité. Lorsque les deux gouvernements approuvent une recommandation officielle, elle prend force de directive pour les organismes gouvernementaux concernés.

Après l'entrée en guerre des États-Unis en 1941, certaines des fonctions du Comité furent transférées aux organismes militaires de chaque gouvernement; mais le Comité est demeuré particulièrement utile en ce qui concerne les discussions préliminaires au niveau officiel, la négociation de questions d'ordre militaire dans un cadre où les opinions militaires et diplomatiques peuvent se faire entendre, de même que le recueil et l'échange de renseignements. Le Comité sert aussi à accélérer l'action de l'exécutif, aplanir les difficultés, supprimer les retards, mener à bonne fin les décisions prises et permettre aux projets importants de ne pas être noyés sous la masse des affaires courantes des ministères.

Visite du sénateur Martin au Japon et en Corée

Le 1^{er} juillet 1971, le sénateur Paul Martin, leader du Gouvernement au Sénat, représentait le Canada lors de l'entrée en fonction du président de la Corée M. Park Chung Hee. A son retour au pays, le sénateur Paul Martin prononçait, sur sa mission en Extrême-Orient, deux discours dont voici des extraits:

Au Sénat, le 15 septembre

J'ai été absent du Canada pendant quelques jours à la fin de juin et au début de juillet, l'objet principal de ma mission étant de représenter le Gouvernement à l'inauguration du président de la République de Corée. J'ai eu de la chance encore une fois car mes responsabilités en tant que membre du Cabinet coïncident avec celles que le Sénat a conférées à notre Comité permanent des affaires étrangères.

En décembre dernier, j'ai fait rapport au Sénat d'une mission gouvernementale que j'avais dirigée et qui était chargée d'étudier les relations avec les pays des Caraïbes du Commonwealth, mission qui avait été mise sur pied après la publication de l'étude de la recommandation de notre Comité permanent des affaires étrangères sur cette question. Au cours de la présente session, le même Comité a entrepris une étude de nos relations avec la région du Pacifique et ma mission en Extrême-Orient a suivi les audiences de ce Comité. . . .

Je suis heureux que, l'automne dernier, le Sénat ait chargé notre Comité permanent des affaires étrangères d'étudier l'état des relations du Canada avec l'Extrême-Orient. Notre Comité a eu l'occasion exceptionnelle de concentrer l'attention du public et du Gouvernement sur ses propres travaux. Pour ma part, grâce à cette mission qu'on m'a confiée en Extrême-Orient, j'ai pu me tenir au courant des travaux du Comité plus facilement qu'il ne m'aurait été possible autrement.

Le Canada, puissance du Pacifique

Au cours de son voyage l'an dernier . . . le premier ministre, M. Trudeau, a mis en lumière, tant au Canada qu'à Tokyo, le fait que nous sommes une puissance du Pacifique aussi bien que de l'Atlantique et de l'Arctique. La présence à bord des mêmes vols entre Ottawa et Tokyo de ma mission à la République de Corée via le Japon et du groupe de mon collègue, M. Jean-Luc Pepin, en route vers Hong Kong et la République populaire de Chine, à la fin de juin, était un témoignage concret de cette réalité.

Ils s'est trouvé que des élections à la Chambre des conseillers, Chambre haute de la Diète japonaise, se déroulaient au moment où j'arrivais à Tokyo. Les membres de la Chambre haute du Japon sont élus pour six ans, et on procède

à des élections tous les trois ans pour renouveler la moitié de la Chambre. La Chambre des conseillers a fini par devenir beaucoup plus politisée que notre Sénat. Non seulement n'y a-t-il qu'une poignée des 252 conseillers qui se déclarent indépendants, mais encore les membres des partis agissent ouvertement avec beaucoup plus d'esprit de parti que ce n'est la coutume et la tradition chez nous.

La Chambre des conseillers diffère également du Sénat canadien en ce que, bien qu'il n'y ait pas eu plus d'un sénateur canadien au Cabinet pendant des années, lorsque j'étais au Japon, en juin, trois conseillers faisaient partie du Cabinet japonais. . . .

Quant aux élections à la Chambre des Conseillers, chaque électeur peut voter deux fois le jour des élections; un vote pour sa circonscription locale, et un vote pour la « circonscription nationale », c'est-à-dire l'ensemble du pays. Des 126 sièges disputés, il y avait 76 sièges locaux et 50 sièges nationaux. On m'a permis d'assister au processus du scrutin à deux bureaux de vote. . . . Vu le haut degré d'alphabétisation au Japon, il est relativement rare que des bulletins de vote soient annulés.

Je me suis entretenu avec M. Aichi, le ministre des Affaires étrangères, à la suite des élections et de la signature entre les États-Unis et le Japon, le 17 juin, d'un accord au sujet de la remise d'Okinawa. Le parti libéral démocrate au pouvoir a perdu un peu de terrain dans l'élection, notamment dans la région même de M. Aichi, où le prix modique des excédents de riz a précipité la défaite du candidat qu'appuyait M. Aichi. . . .

Relations avec Pékin

J'ai rappelé à M. Aichi qu'à mon dernier passage à Tokyo, en qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'avais discuté avec le ministre des Affaires étrangères du Japon de l'époque la question des relations bilatérales avec la République populaire de Chine, et de l'entrée possible de ce gouvernement aux Nations Unies. J'ai alors expliqué que le Canada cherchait à favoriser de plus grands contacts entre Pékin et les autres puissances mondiales, initiative que n'avaient pas toujours vu d'un bon oeil des nations amies du Canada. Le climat international en juin dernier était plus favorable à la République populaire de Chine qu'à l'époque où j'étais ministre des Affaires extérieures du Canada, mais le Japon, situé assez près de Taiwan, a bien des liens avec l'île. . . . Il était évident que, même si le Japon était intéressé à un règlement général dans l'Est asiatique, et plus particulièrement à la solution du problème que posaient les relations bilatérales avec la République populaire de Chine, la question . . . était controversée au Japon. . . .

Depuis mon retour au Canada, M. Aichi a démissionné comme ministre des Affaires étrangères. Il a été remplacé par M. Takeo Fukuda, que j'ai connu quand il était ministre des Finances. . . . Ses vues sur les problèmes de cette région du monde ne diffèrent peut-être pas beaucoup de celles de ses prédécesseurs,

et il a toujours entretenu de bonnes relations de travail avec les représentants du Gouvernement canadien.

Lors de mon voyage en Extrême-Orient, j'ai aussi eu un entretien avec l'ex-ministre des Affaires étrangères, M. Miki, que j'ai rencontré pour la première fois en 1964, à Ottawa, alors qu'il était ministre du Commerce international et de l'Industrie. Les sénateurs se souviendront de son passage à Ottawa au printemps de 1970.

J'ai également eu l'avantage de visiter la Maison internationale du Japon et de m'entretenir avec son directeur, M. Matsumoto. L'immeuble est très bien, avec ses propres salles de conférence, sa cantine, sa bibliothèque, ses logements, et son magnifique jardin japonais. Les membres de la Diète japonaise et le grand public peuvent y assister à des conférences et participer à des discussions de groupe et à des séminaires. Les logements servent surtout aux savants et aux post-universitaires en visite; la Maison internationale n'est pas ouverte aux étudiants universitaires. . . . Ce centre, permettant aux parlementaires, aux savants, aux hommes d'affaires et à tous ceux qui s'y intéressent, de se réunir pour écouter une conférence ou pour travailler ensemble au sein de groupes d'étude des problèmes internationaux actuels, est fort utile. . . . La situation au Canada ne peut se comparer à celle du Japon, et je ne saurais dire si ce genre d'établissement, au moins à cette échelle, serait viable à Ottawa, surtout dans la conjoncture présente.

J'ai également vu un autre centre, public celui-ci, qui m'a beaucoup impressionné. Je veux parler du *Gaimacho Entertainment Building*, centre réservé aux réceptions officielles du ministère des Affaires étrangères du Japon. C'est un très vaste bâtiment, merveilleusement décoré, comportant de nombreux salons où sont reçus les visiteurs de marque qui ne sont parfois que deux ou trois, ou parfois deux ou trois mille.

* * *

Pendant mon séjour à Tokyo j'ai eu l'impression qu'un tel centre dépassait les ressources actuelles du Gouvernement canadien. Toutefois, un jour ou deux plus tard, alors que je me trouvais en Corée j'ai constaté que le Gouvernement coréen maintenait un centre d'accueil. Je ne crois pas que chaque ministère en Corée peut se vanter de posséder sa propre hôtellerie, mais l'État a un centre où se tiennent les réceptions officielles. Il y a danger au Canada qu'un tel centre soit jugé trop somptueux et trop ruineux par les contribuables, mais en Extrême-Orient on trouve cette solution plus économique que la location de salles de réception dans les grands hôtels.

La plus belle ambassade canadienne

En parlant d'immeubles, je voudrais rappeler la chance que le Canada a d'être propriétaire de l'Ambassade du Canada à Tokyo. . . . La résidence est probablement la plus belle de toutes celles que le Canada possède à l'étranger et la valeur de la propriété est inestimable. Le Bureau du premier ministre et le ministère des Affaires étrangères ne sont qu'à quelques minutes de l'enceinte

de l'ambassade, et pourtant, grâce à l'étendue du terrain, la Chancellerie et la Résidence ont un caractère d'intimité. Il ne fait aucun doute que l'entreprise de M. Marler¹, lancée à ses propres frais, s'est révélée un investissement très avantageux pour notre pays.

. . . La possibilité pour les fonctionnaires canadiens, les représentants du pays hôte et les Canadiens en passage de pouvoir régler leurs affaires à cet emplacement central offre des avantages considérables, et la propriété est assez grande pour permettre l'agrandissement des locaux. . . .

De nouveaux immeubles se construisent partout à Tokyo et les travaux ne semblent pas cesser du lever au coucher du soleil, jours de travail comme jours de congé. Cette activité intense, alliée aux échelles de salaires croissantes mais encore relativement faibles et au travail dans des usines ultra-modernes, a contribué à donner au Japon sa productivité impressionnante. En 1968, le produit national brut du Japon a dépassé celui de l'Allemagne de l'Ouest et, selon certains analystes, dont Herman Kahn, la croissance du Japon pourrait l'emporter sur celle de l'Union soviétique et des États-Unis dans un nombre calculable d'années. Le Japon n'a pas un revenu aussi élevé par habitant. D'après ses propres chiffres, le Japon se classait dix-neuvième dans le monde en 1969 pour son revenu par habitant. Ce chiffre peu élevé pourrait être trompeur, car les pratiques d'emploi au Japon prévoient des bonis très substantiels et d'autres récompenses matérielles qui ne figurent pas dans les chiffres officiels de la rémunération.

Même si je mentionne les prédictions de Herman Kahn au sujet de la croissance future du Japon, cela ne veut pas dire que je les accepte. Elles consistent à prendre les chiffres de croissance des années 50 et 60, et au même taux, sur les vingt prochaines années, d'en faire l'extrapolation. . . . Lorsqu'on étudie la croissance du Japon sur un siècle plutôt que sur deux décennies, au cours desquelles il a dû se relever, à la suite de la dévastation de la Seconde Guerre mondiale, et relancer son économie, le taux de croissance du Japon n'est pas aussi incroyable qu'il nous a paru ces dernières années. Je vois qu'au cours de l'année financière 1970-1971, qui a pris fin le 31 mars 1971, le taux d'expansion de l'économie japonaise a été de 9.9 p. 100. En 1969-1970, ce chiffre était de 12.6 p. 100. Si l'on utilise un taux rajusté sur une période de plusieurs années dans la seconde moitié des années soixante, on obtient un chiffre de 14 p. 100.

J'ai peine, pour ma part, à qualifier de recul une expansion de 9.9 p. 100 de l'économie au cours d'une année, mais c'est là le terme que j'ai entendu employer lors du voyage que j'ai fait au Japon il y a quelques mois. . . .

Visite en Corée

Permettez-moi d'évoquer maintenant ma mission en Corée. Je me suis rendu là-bas pour assister aux cérémonies qui ont marqué la troisième investiture du

¹ Sir Herbert Marler fut le premier représentant du Canada au Japon. Il a été nommé en 1929.

président Park, dont la personnalité domine la vie politique coréenne depuis 1961. D'autres pays ayant décidé de marquer cet événement au niveau ministériel, le Gouvernement du Canada a jugé que nos liens d'amitié avec la République de Corée exigeaient une représentation d'un niveau équivalent.

Le Canada fut l'un des huit pays membres de la Commission temporaire des Nations Unies en Corée de 1948 qui tenta en vain de superviser des élections dans l'ensemble de la Corée. . . . A cause de la coopération que les Nations Unies avaient reçue dans la partie sud de la Corée, le Canada a appuyé la résolution de l'Assemblée générale par laquelle la République de Corée a été reconnue officiellement en 1948. Pendant la Guerre de Corée, plus de 22,000 soldats canadiens ont participé aux opérations. Au cours des 21 dernières années, la Commission des Nations Unies sur l'unification et la réhabilitation de la Corée a cherché à établir un gouvernement démocratique, uni et indépendant pour l'ensemble du pays, objectif qui a eu tout l'appui du Gouvernement canadien. . . .

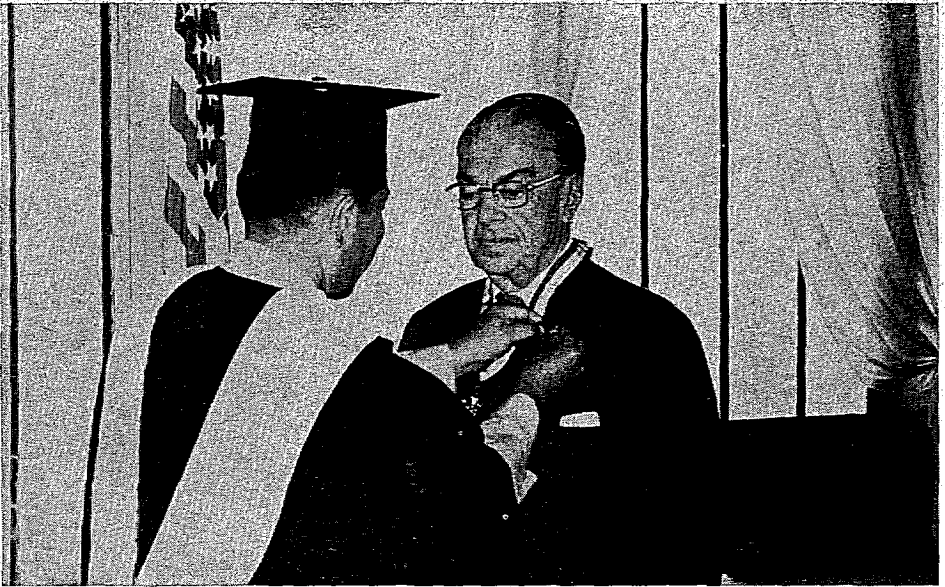
Outre le fait d'avoir participé à titre personnel aux nombreuses discussions en tant que membre du Cabinet de MM. Mackenzie King et Saint-Laurent, je suis également président du Conseil de la Fondation Canada-Corée qui est le principal organisme établi au Canada pour favoriser la bonne entente entre les deux pays. En Corée, cela correspond à l'Association culturelle Corée-Canada, organisme devant lequel j'ai pris la parole à Séoul, le 2 juillet.

Je comptais me rendre au cimetière canadien près de Pusan, qui constitue un témoignage permanent des 1,500 Canadiens morts pendant la Guerre de Corée. Je comptais également visiter le cimetière du Commonwealth près de Panmunjon, dans la zone démilitarisée. Ces deux déplacements n'eurent pas lieu à cause de la mousson . . . qui a limité mes mouvements. J'ai cependant pu visiter le cimetière national coréen, situé juste à l'extérieur de la capitale coréenne. C'est là que sont enterrés les héros militaires et les citoyens distingués de Corée tels que Syngman Rhee, qui fut président de la République de Corée pendant trois mandats et jusqu'en 1960.

Il n'y a qu'un seul étranger enterré dans ce cimetière, et je suis fier de dire que c'est un Canadien, le docteur Frank W. Schofield, missionnaire de Guelph qui a consacré de nombreuses années de sa vie à la Corée. C'était un spécialiste en médecine préventive employé par l'Université nationale de Séoul, et qui est décédé il y a un an ou deux à un âge avancé. . . . Il est peut-être le Canadien le plus connu des Coréens. C'est un réel hommage au docteur Schofield que le Gouvernement coréen l'ait fait enterrer dans le cimetière national de Corée et j'ai pu honorer sa mémoire en déposant une gerbe sur sa tombe.

Collèges coréens

J'ai pu visiter l'Université nationale de Séoul . . . ainsi que l'Université Han Yang. . . . Il existe un nombre extraordinaire d'institutions de haut savoir en Corée, si l'on considère que pendant le demi-siècle qu'a duré l'occupation japonaise terminée en 1945, l'enseignement supérieur était peu répandu et dispensé



Au cours de sa visite en Corée, le sénateur Paul Martin a reçu une distinction honorifique de l'Université Sun-In d'Inchon.

uniquement en japonais. J'ai également eu l'occasion de visiter le Collège Sun-In, à Inchon. . . . Les honorables sénateurs se souviendront peut-être que c'est à Inchon que le général Douglas MacArthur, par son célèbre débarquement amphibie derrière les forces qui avançaient du nord, a renversé la tournure de la Guerre de Corée.

. . . Séoul, qui après la Seconde Guerre mondiale était une ville d'environ un million d'habitants, en compte maintenant quatre ou cinq. Voir Séoul, dotée de ses industries, ses gratte-ciel et ses hôtels luxueux, n'est peut-être pas davantage connaître la Corée que voir Montréal n'est connaître le Canada. Le produit national brut coréen a augmenté à une moyenne de près de 10 p. 100 par an en valeur réelle de 1962 à 1970, atteignant un niveau en dollars américains de quelque 8.4 milliards en 1970. Plus de 60 p. 100 de ses exportations se composent maintenant de produits manufacturés. Cela représente un développement réel du secteur urbain, mais, au prix d'une croissance des disparités entre les régions urbaines et rurales.

Le Gouvernement de Corée sait fort bien que les succès qu'il a remportés jusqu'ici ont principalement porté sur les grandes villes comme Séoul et, plus récemment, sur Pusan et d'autres centres. Dans son discours inaugural, le président de la Corée a déclaré qu'il souhaitait, dans les années à venir . . . « ranger la Corée parmi les pays moyens, mais avancés, en modernisant son agriculture et les collectivités de pêcheurs ». La Corée est en voie d'atteindre l'auto-suffisance économique, mais son expansion future devra être soigneusement réglementée. . . . Le chômage, les pressions démographiques, de maigres épargnes nationales et

l'inflation constituent des problèmes économiques. La Corée continue d'enregistrer un déficit commercial considérable lequel, en 1970, a atteint 1.1 milliard de dollars (É.-U.).

Un travail ardu, l'habileté dans l'entreprise et une bonne formation ont contribué à faire naître un sentiment de fierté et de confiance en soi qu'on remarque en Corée. Le président de ce pays a prédit, dans son discours inaugural, que la Corée sera assez forte, vers le milieu de la présente décennie, pour parfaire son unité. . . . Le vice-ministre des Affaires étrangères de Thaïlande, avec lequel j'ai eu des discussions très profitables, a été aussi impressionné que moi par l'habileté et l'efficacité des Coréens. Il prévoit que des pays comme la Corée et la Thaïlande pourront, économiquement et politiquement, compter de plus en plus sur eux-mêmes.

. . . Le Gouvernement coréen était, néanmoins, profondément conscient des tendances internationales. Je voudrais lire, ici, trois phrases que j'extraits du discours présidentiel:

Sur cette base, il est temps pour nous de participer activement à la canalisation des nouvelles tendances internationales empreintes d'une volonté de paix. C'est dans le cadre de ces tendances que nous devons chercher à réaliser nos objectifs nationaux. De grands changements se font jour autour de nous, tels la montée de ce qu'on nomme l'esprit de détente entre l'Est et l'Ouest, et les efforts qu'on déploie pour un rapprochement entre les États-Unis et la Chine communiste.

. . . Non seulement c'était la première fois que le Gouvernement de Corée parlait en termes précis de la République populaire de Chine, mais, en soi, cette déclaration était étonnamment positive. Le président ne s'est pas contenté de signaler le rapprochement entre les États-Unis et la Chine, il a même indiqué que c'était dans cette voie que la Corée allait chercher les moyens de réaliser ses objectifs nationaux. Ce discours . . . a été fait deux semaines avant l'annonce du président Nixon de son voyage à Pékin.

* * *

Commerce entre le Canada et la Corée

Le Canada et la Corée . . . se sont également préoccupés d'assurer l'expansion constante de leur commerce bilatéral. Le commerce international de la Corée s'est même accru à un rythme plus rapide que son produit national brut et le rôle du Canada dans ce commerce a constamment augmenté. Aussi récemment qu'en 1965, la Corée occupait le 116^e rang de nos associés commerciaux. En 1968, le Canada occupait le 13^e rang parmi les nations les plus importantes de qui la Corée tirait ses importations. En 1970, le commerce total entre les deux pays était 20 fois plus élevé que le maigre chiffre de 1965.

. . . Les chiffres de notre commerce avec l'Extrême-Orient révèlent sans l'ombre d'un doute que nos relations s'intensifient. En 1953, avant la participation du Japon au GATT et la signature de l'accord commercial canado-japonais, le commerce bilatéral entre ces deux pays s'élevait à 132 millions de dollars. En 1970, il avait décuplé et atteignait 1.377 milliard de dollars. Au Canada, le

Japon vient au troisième rang, soit après les États-Unis et la Grande-Bretagne, parmi nos plus importants associés commerciaux. Pour le Japon, le Canada se place au troisième rang, après les États-Unis et l'Australie, parmi ses plus importants fournisseurs.

Le commerce canado-coréen s'inscrit à un niveau plus modeste, l'accord établissant le tarif de la nation la plus favorisée entre les deux pays ne datant que de 1966. Toutefois, le commerce bilatéral, de l'ordre de 1.5 million de dollars en 1965, est passé à plus de 33 millions de dollars en 1970. Le Canada suit les États-Unis, le Japon, le Vietnam, Hong Kong et l'Allemagne de l'Ouest, à titre de sixième acheteur d'importance des exportations coréennes. La statistique commerciale de 1970 indique aussi que nous occupons le dixième rang parmi les pays d'où la Corée importe.

Il y a quinze mois, dans le document intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens*, on prédisait que la région du Pacifique continuerait de connaître une expansion économique plus rapide que le monde en général. Jusqu'ici, la prédiction semble toujours exacte. On trouve aussi dans le document le passage suivant:

Bénéficiant de ressources immenses et variées, la région du Pacifique offre de belles possibilités d'intensifier les échanges économiques et commerciaux. Ce potentiel se développera non seulement dans la mesure où, grâce à des efforts concertés, nous pourrons répondre aux besoins des marchés de cette région, mais aussi dans la mesure où il s'y établira un climat propice à la stabilité et à la paix.

Cette appréciation demeure également valable et le Gouvernement peut prétendre contribuer aussi bien à développer le commerce qu'à favoriser la paix.

Lorsque le Canada a reconnu la République populaire de Chine il y a quelques mois, certains autres pays ont emboîté le pas. Si l'on considère qu'en juillet dernier le président Nixon a annoncé qu'il se rendrait à Pékin, le rétablissement le plus crucial des relations politiques avec l'Extrême-Orient semble être en voie de réalisation.

Au cours de la dernière année, le premier ministre du Canada, le ministre des Finances et d'autres ministres se sont rendus en Extrême-Orient. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, le ministre de l'Industrie et du Commerce a dirigé une mission à Hong Kong et en Chine au moment où j'étais au Japon et en Corée. Le chef national du parti conservateur progressiste a aussi passé quelque temps en Chine et au Japon au cours du mois de juillet. Bon nombre d'hommes d'affaires se sont rendus aussi en Extrême-Orient, et bien d'autres s'y rendront au cours des prochains mois.

Notre objectif consiste à nouer des relations politiques stables, à la fois pour le maintien de la paix et le développement du commerce. J'espère que ma visite et le rapport du Comité permanent du Sénat sur les affaires étrangères concernant la région du Pacifique contribueront à la réalisation de ces aspirations que nous sommes si nombreux à partager.

Au Canadian Club de Winnipeg, le 17 septembre

Dans le passé, les hommes ont souvent cherché et vidé leurs querelles d'une autre manière que ne le font les nations. Les duels sont maintenant passés de mode, mais l'usage voulait qu'un coup de gant porté au visage d'un autre homme constituât un excellent moyen de provoquer un combat. Au dire de Shakespeare, lorsque le dauphin de France souhaita vivement un prétexte à querelle avec la nation anglaise, il envoya au roi Henri V une série de balles de tennis. La guerre s'ensuivit.

Lorsqu'un homme désire se réconcilier avec sa femme, il lui envoie des roses. (Si la femme d'un autre est en cause, je crains qu'il ne veuille offrir beaucoup plus que des fleurs). Sur le plan international, si l'on en juge d'après les événements de cet été, il semblerait que l'envoi d'une équipe de ping-pong à un match soit le meilleur moyen de créer un rapprochement.

Divers signes ont laissé présager, ces deux dernières années, les changements d'attitude du président Nixon. Les porte-parole de l'Administration ne mentionnent plus la Chine communiste ou la Chine rouge, et commencent à parler de la Chine ou de la République populaire de Chine. Le président préconise des échanges commerciaux de biens non stratégiques. C'est aussi le commencement du retrait progressif des forces au Vietnam. L'équipe américaine de ping-pong fait une grande tournée de la Chine, circuit dont chaque minute a baigné dans une atmosphère exceptionnelle de publicité mondiale. Et maintenant le président Nixon déclare son intention de visiter Pékin.

Le jeu de ping-pong politique a transformé la politique internationale de la région du Pacifique et peut, à vrai dire, avoir modifié l'équilibre des puissances aux Nations Unies. Le vieux sport chinois a pris une signification toute diplomatique. . . . De l'avis de certains, les Chinois auraient pu infliger une défaite cuisante aux Américains, aux tables de tennis, en jouant une main attachée dans le dos. Ils ont choisi de gagner de justesse. C'est là de la politique et non un jeu de sportifs.

Nous n'avons pas été prévenus des initiatives du président des États-Unis, mais elles nous ont ravies. Le premier ministre a loué les États-Unis et réfuté les critiques de ceux qui ont souvent sous-estimé la nation américaine. Selon les paroles de M. Trudeau:

Le fait que les États-Unis ont pu effectuer un changement si radical dans leur politique étrangère est hautement à l'honneur de la démocratie.

Importance des initiatives canadiennes

Comme le premier ministre de Chine, M. Chou En-Lai, l'a fait observer à mon collègue, M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce . . . nous sommes le premier pays du second groupe de puissances à reconnaître la République populaire de Chine. M. Sharp a exprimé notre intention de faire tout notre possible pour que ce Gouvernement obtienne un siège aux Nations Unies cet automne. . . . Aux yeux des Américains, notre geste, que venaient renforcer

les démarches d'autres nations, ne pouvait qu'augmenter les possibilités d'admission de la République populaire de Chine au sein de l'Organisation mondiale. Un ajustement de la politique américaine s'imposait donc. . . .

. . . D'autres alliés des États-Unis n'ont été avertis que quelques minutes à l'avance (des initiatives de M. Nixon) . . . Le retard avec lequel s'est manifestée la réaction soviétique indique que Moscou ne s'attendait pas à une démarche dans ce sens. La *Pravda* ne tarda pas à publier des commentaires critiques, donnant même à entendre que les réunions américano-chinoises étaient dirigées contre l'Union soviétique. . . . J'ai eu, certes, connaissance du point de vue selon lequel la date de la signature du traité entre la Russie et l'Inde, sinon la substance même du traité, semble avoir été influencée par l'annonce de M. Nixon relative à la Chine.

Le Gouvernement le plus bouleversé par la déclaration du président Nixon fut probablement celui du premier ministre Sato du Japon. . . . Il n'y a aucun doute que la politique de M. Sato ait été fondée sur la priorité de l'alliance américaine par rapport à toutes relations avec la Chine. J'ai prononcé un discours à Tokyo, il y a sept ans, le 7 septembre 1964, sur la notion d'un triangle nord-pacifique entre le Japon, le Canada et les États-Unis, que je comparais au triangle nord-atlantique formé par la Grande-Bretagne, le Canada et les États-Unis. Il y a eu entre ces pays, ces sept dernières années, un véritable triangle commercial et, en conséquence, un triangle politique. . . . Ce discours avait alors sa valeur, il ne l'a plus aujourd'hui.

J'ai lu, cet été, certaines des œuvres récentes du professeur américain Doak Barnett. . . . dont les écrits ont reflété à l'occasion les vues de l'Administration. Selon lui, les grandes puissances de l'Extrême-Orient sont maintenant les États-Unis, la Russie, le Japon et la Chine. . . . Je crois qu'il a raison. M. Hedley Bull, professeur australien qui s'est intéressé de très près à la stratégie nucléaire, a écrit . . . « que le nouvel équilibre dans le Pacifique repose sur les États-Unis, l'Union soviétique et la Chine »; il n'est pas très sûr du rôle du Japon, qu'il ne considère pas comme une grande puissance, réalité pourtant à mon avis évidente. Il minimise l'influence japonaise en définissant la puissance en termes purement militaires, et c'est un fait que le Japon a fait preuve de beaucoup de mesure dans son développement militaire.

. . . Un autre ancien spécialiste des questions nucléaires, M. Hermar Kahn . . . voit le Japon dépasser l'Union soviétique en 1980, et peut-être les États-Unis d'ici la fin du siècle. La méthode suivie par M. Kahn est de prendre la croissance des dernières années et de la projeter, telle qu'elle est, dans l'avenir. Dans un article récent, M. Kahn prévoyait une vaste expansion de commerce nippo-canadien, en se fondant sur des chiffres qui indiquent une hausse de 27 p. 100 de nos exportations vers le Japon en 1970 par rapport à l'année 1969. J'espère qu'il a raison, mais je ne pense pas que les gouvernements ou les exportateurs aimeraient fonder leur politique sur des prévisions de cette nature.

Mise en garde contre les fausses impressions

En mai dernier, M. Ushiba . . . ambassadeur du Japon à Washington, a mis en garde, à Houston, contre les fausses impressions et les sentiments qui, de part et d'autre du Pacifique, pourraient nuire de façon durable aux relations internationales. . . . En novembre 1969, le président Nixon et le premier ministre Sato eurent des entretiens, et M. Nixon garda apparemment l'impression que M. Sato limiterait les exportations japonaises vers les États-Unis si M. Nixon prenait les dispositions nécessaires pour le retour d'Okinawa au Japon. Je suis allé au Japon et en Corée, au début de l'été, dans le cadre d'une mission gouvernementale, et l'accord portant le retour d'Okinawa fut signé juste dix jours avant mon arrivée à Tokyo. J'ai vu M. Aichi en juin, alors qu'il était ministre des Affaires étrangères, et il s'est montré extrêmement satisfait de l'accord d'Okinawa.

. . . Les Japonais n'ont pas le même souvenir que les Américains du marché qui aurait été conclu en novembre 1968, et selon les journaux, M. Sato croit que l'interprète a mal traduit ses observations au président Nixon.

Les restrictions japonaises sur les exportations ont été quelque peu inférieures à ce que le président avait souhaité, et l'excédent japonais à l'égard des États-Unis s'est élevé à des milliards de dollars. . . . M. Nixon désire donc réduire les importations américaines en provenance du Japon d'au moins deux milliards par an, et il prend des mesures à cet effet avec une détermination évidente.

D'autres malentendus se sont produits en Extrême-Orient. L'analyste français de la politique asiatique, M. Jean Lacouture, et le chef de l'opposition australienne, M. Gough Whitlam, ont gardé de leurs interviews avec M. Chou En-Lai l'impression que le premier ministre chinois envisageait plutôt avec sympathie les conférences de grandes puissances. M. Chou En-Lai a déclaré par la suite qu'il ne comprenait pas comment ils étaient arrivés à ces conclusions. Le premier ministre chinois a dit à M. Jean-Luc Pepin que la Chine ne participerait pas à une conférence de cinq puissances sur les armes nucléaires. Il a déclaré ne pas aimer les petites conférences qui essaient de régler les affaires d'autres puissances non représentées.

Les malentendus surgissent facilement. Nous nous sommes rendus coupables nous-mêmes de certaines erreurs. L'éditeur d'un mensuel d'opinions du Canada a récemment écrit qu'il y avait eu seulement une réunion du Comité ministériel canado-japonais. En réalité, la sixième de ces réunions a eu lieu lundi et mardi de cette semaine (13 et 14 septembre), à Toronto. J'ai eu l'honneur de présider la seconde, la troisième et la quatrième de ces réunions, à Ottawa, à Tokyo, puis de nouveau à Ottawa, alors que j'étais ministre des Affaires extérieures. Ce qui démontre qu'il serait souhaitable d'accorder plus de publicité à ces réunions.

Importance de Séoul

Pour ajouter quelques remarques personnelles au sujet d'un malentendu qui a surgi dans mon esprit, je ne me faisais aucune idée, lorsque je suis allé à Séoul, capitale de la République de Corée, de l'importance de la ville que j'allais voir.

J'ai eu une excellente occasion de visiter une grande partie de la capitale coréenne au moment de l'inauguration du président Park à la fin de juin et au début de juillet de cette année. Séoul est une immense ville de cinq millions d'habitants. Avant tout, c'est une ville moderne, à l'activité intense et d'un urbanisme très récent. . . . Je crains que beaucoup de Canadiens comme moi-même n'aient pas su se tenir au courant de l'ampleur du développement urbain de la Corée.

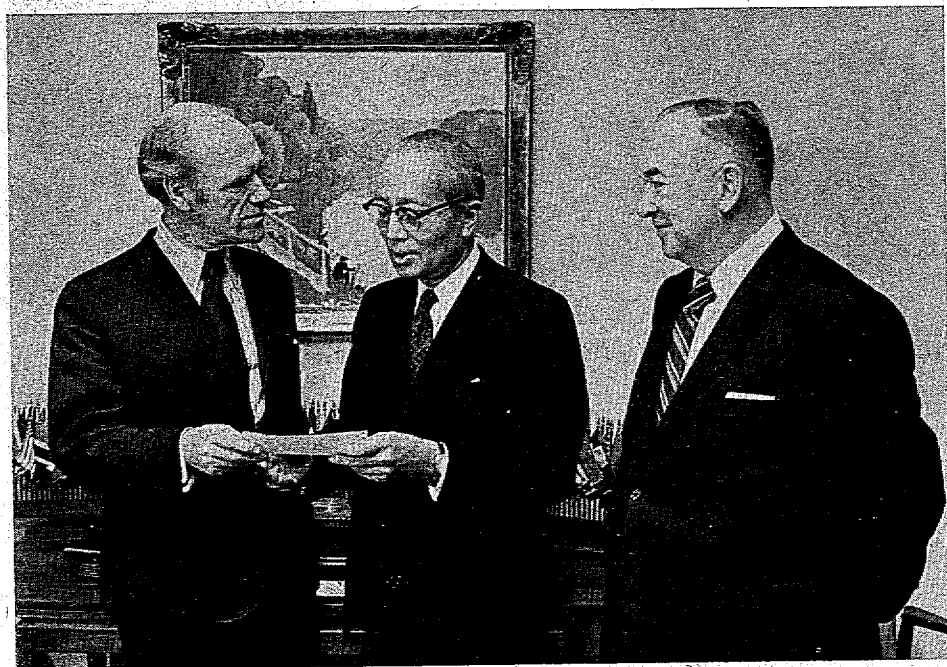
Nos relations commerciales et politiques avec les pays d'Asie ont connu une forte expansion ces dernières années. Comme le premier ministre l'a dit lui-même à plusieurs occasions. . . . le Canada est une puissance du Pacifique aussi bien qu'une puissance atlantique et une puissance arctique. Nous sommes le troisième grand partenaire commercial du Japon, de même que le Japon vient également au troisième rang parmi les grandes nations commerçantes qui traitent avec le Canada. L'Australie se dispute avec la Grande-Bretagne la seconde place en tant que marché important, pour le Canada, dans le domaine des articles fabriqués. Nous avons vendu à la Nouvelle-Zélande pour quarante millions de dollars de produits en 1970, ce qui comprend là encore un important contingent de produits manufacturés. Nous envoyons une mission commerciale aux Philippines le mois prochain, et nous espérons voir s'accroître nos échanges avec ce pays. . . .

Notre commerce avec la Corée n'est pas encore considérable; il était encore sans grande importance il y a seulement cinq ans. Nous sommes maintenant le sixième plus grand acheteur de produits coréens d'exportation et arrivons en dixième place en ce qui concerne les importations coréennes. Ce pays est très désireux de renforcer ses échanges commerciaux et ses liens diplomatiques avec nous. Je dois, bien entendu, surtout en cette grande ville de Winnipeg, revenir à la perspective d'un marché avec la Chine. Nous avons un excellent marché pour notre blé en Chine. La Commission canadienne du blé a déjà vu à la question, et notamment mon ami, le sénateur Bill McNamara, qui a vécu de nombreuses années dans cette ville et qui a accompagné M. Jean-Luc Pepin durant sa visite en Chine. Nous envisageons toutefois l'ouverture d'un marché pour beaucoup d'autres de nos produits, et nous comptons augmenter nos importations de Chine. Ce pays a une demande aussi forte que ses ressources en argent, et plus ce pays tirera de revenus de ses exportations dans le monde entier, plus il sera capable d'importer. C'est, en puissance, un vaste marché, même s'il se trouve pour le moment assez restreint.

Je crois que la Chine pourra jouer le rôle le plus fructueux et le plus approprié dans le cadre de la coopération internationale la plus complète, et sans barrières politiques artificielles imposées à ses relations avec d'autres pays. M. Sharp a annoncé que le Canada a une politique « d'une seule Chine » et votera en faveur de la résolution qui fera entrer ce pays à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil de sécurité.

Nous estimons que la Chine est restée trop longtemps isolée. Nous pensons qu'elle doit prendre la place qui lui revient dans l'organisation mondiale, et que

nous devons voter dans ce sens aux Nations Unies. J'ai été encouragé, ces derniers jours, par divers signes tendant à montrer que certaines puissances influentes, et qui jouent un rôle de pivot, ont peut-être des intentions analogues. Je ne doute pas, et je suis sûr que le président Nixon partage ce point de vue, que la Chine se comportera comme un meilleur voisin international si ses ouvertures sur le monde extérieur sont rétablies et maintenues. Nous prenons un nouveau départ. Espérons que l'avenir nous donnera raison.



Le 28 septembre 1971, à New York, en présence de M. Yvon Beaulne, représentant permanent du Canada à l'ONU, M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a offert au secrétaire général des Nations Unies U Thant, (au centre) un chèque au montant de \$500,000 pour défrayer une partie des frais administratifs et autres occasionnés par l'envoi de secours d'urgence au Pakistan oriental. Le Canada a déjà versé 7 millions de dollars au titre de l'aide alimentaire au Pakistan oriental par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial des Nations Unies.

Relations canado-tunisiennes

LES RELATIONS entre le Canada et la Tunisie, quoique d'origine assez récente, sont des plus amicales et des plus constructives. Le président Bourguiba conscient des affinités culturelles et politiques entre les deux pays rendait visite au Canada dès 1961 et y fut accueilli une seconde fois en mai 1968. En sens inverse les visites en Tunisie de personnalités canadiennes furent nombreuses et l'on compte parmi les plus importantes celles que firent M. Pierre-Elliott Trudeau, alors secrétaire parlementaire du premier ministre Pearson en février 1967, la mission de l'honorable Lionel Chevrier en février 1968, celle du ministre du Commerce, l'honorable Jean-Luc Pepin au début de 1969 et plus récemment la visite officielle du secrétaire d'État, l'honorable Gérard Pelletier en août 1970. Le Canada possède par ailleurs une ambassade résidente à Tunis depuis cinq ans et la Tunisie a la sienne à Ottawa depuis l'automne 1969. Autant de jalons marquant la progression d'une amitié féconde qui porte déjà ses fruits dans de nombreux domaines.

Œuvrant souvent ensemble aux Nations Unies et dans ses institutions spécialisées, la Tunisie et le Canada se retrouvent côte à côte dans l'Agence de co-



Monsieur André Ouellet, secrétaire parlementaire auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, inaugure la ligne de haute tension Tunis-Korba en présence des hautes autorités du Gouvernement tunisien.

opération culturelle et technique des pays entièrement ou partiellement francophones fondée à Niamey au printemps de 1970, réalisant ainsi la première étape d'une coopération multilatérale à laquelle les deux pays attachent la plus haute importance; aux liens politiques et culturels s'ajoute la coopération technique et économique qui en constitue la toile de fond.

Coopération technique et économique

Cette coopération technique et économique a six ans. Officialisée à l'automne de 1964 par la signature d'une entente entre les deux gouvernements, elle a consisté d'abord en une modeste équipe d'enseignants qui ne tarda pas à grandir et à prolonger son action au delà des lycées et des collèges d'agriculture pour se diriger vers l'enseignement spécialisé en service social, en administration, en arts plastiques, en musique et en techniques diverses. En 1966-1967, ce groupe qui atteint le nombre de quarante-six, est rejoint par une équipe médicale d'une cinquantaine de personnes venues à Tunis entreprendre un projet de cinq ans pour la formation de personnel pédiatrique puis, au printemps de 1968, par douze spécialistes du machinisme agricole à qui la Tunisie confie depuis ce moment la formation en atelier de techniciens de réparation du matériel. Entre temps la coopération se donne d'autres formes: l'aide alimentaire, inaugurée en 1967 avec un don de blé d'une valeur d'un million de dollars se poursuit en gagnant de l'importance; en février 1968, la mission de l'honorable Lionel Chevrier donne le départ à un programme de prêts sans intérêt destinés à permettre à la Tunisie d'acheter au Canada les produits de base dont elle a besoin et de se procurer le matériel et les services nécessaires à la mise en marche de quelques projets de construction. La mission et l'orientation de la coopération canado-tunisienne fait l'objet des délibérations d'une Commission mixte qui se réunit une fois l'an alternativement à Tunis et à Ottawa.¹

L'aboutissement de ces efforts se traduit en 1970 par la présence en Tunisie d'environ cent trente Canadiens qui exercent dans les domaines les plus divers sous les auspices de l'Agence canadienne de Développement international (ACDI) et d'une vingtaine de volontaires du Service universitaire canadien outre-mer (SUCO). Avec l'augmentation du nombre de volontaires, le remplacement des contractuels de l'ACDI rentrés au Canada en fin de contrat et l'arrivée de quelques nouveaux experts, le Canada comptera environ 130 « coopérants » en Tunisie en octobre 1971, alors qu'une cinquantaine de boursiers et de stagiaires poursuivront leurs études au Canada. A côté de cette coopération dite « technique », la coopération économique se traduit par l'apport d'équipement de soutien au projet de formation pédiatrique et au Centre de Formation professionnelle aux Emplois de Bureau, la construction, avec des crédits sans intérêt, d'une ligne de transmission de l'énergie et une aide alimentaire qui, ayant été fixée, pour l'année 1969-1970 à plus de deux millions et demi fut portée à environ quatre millions

¹ On trouvera à l'Annexe I, p. 470, le texte du communiqué conjoint émis à l'issue de la troisième réunion de la Commission mixte canado-tunisienne qui a eu lieu en septembre 1971.

et demi pour répondre aux besoins urgents créés par la catastrophe des inondations de l'automne 1969. En 1970-1971 cette aide alimentaire d'appoint, qui s'ajoute à trois millions en assistance technique et à des crédits nouveaux de cinq millions, se maintient au niveau de quatre millions de dollars alors qu'apparaissent de nouveaux projets d'envergure dont les plus importants intéressent la production agricole. L'objectif du Canada étant de fournir des moyens avec lesquels la Tunisie peut travailler elle-même à son développement, l'apport canadien prend encore la forme de produits de base destinés à être transformés sur place ou à augmenter la production, d'équipement dont la Tunisie devrait autrement se doter à l'étranger en sacrifiant de précieuses devises fortes et surtout d'expertise mise au service de la production et de la formation des cadres. Le niveau de cette aide est passé d'environ un million deux cent mille dollars en 1966-1967 à onze millions de crédits nouveaux en 1970-1971. La coopération économique et technique canado-tunisienne occupe donc une place de tout premier plan dans les relations entre les deux pays.

Intensification des relations culturelles

Si le commerce entre les deux pays reste minime et le courant migratoire en est encore à ses débuts, les relations culturelles croissent régulièrement. Plusieurs Tunisiens font déjà au Canada une contribution valable à nos échanges culturels. La cinémathèque de l'Ambassade distribue chaque mois entre vingt et cinquante films à des auditoires variés. Bientôt, l'Ambassade se dotera d'un système de prêt de disques qui permettra de mieux faire connaître les œuvres musicales et les interprètes canadiens. Le livre et les périodiques canadiens sont encore peu connus en Tunisie mais ont commencé à faire l'objet d'une certaine diffusion. Le Canada présentait une troupe folklorique au festival de Carthage en 1969. En mai 1970 avait lieu, dans les deux Maisons de la Culture, de Tunis, une première semaine culturelle canadienne comprenant deux cycles de films, des gravures et sculptures esquimaudes et les œuvres d'un peintre canadien. Une série de conférences et de projections est prévue pour l'année courante. Le deuxième numéro d'un bulletin trimestriel, « Actualités canado-tunisiennes » paraîtra sous peu. Ce bulletin est destiné à mieux faire connaître, tant aux Tunisiens qu'aux Canadiens vivant en Tunisie, les derniers événements qui marquent ou ont marqué les relations entre les deux pays. Il va sans dire que la présence en Tunisie d'un aussi grand nombre de coopérants canadiens qui viennent s'ajouter à une petite colonie canadienne déjà sur place constitue l'un des plus précieux atouts pour le développement de nos relations culturelles et humaines.

Annexe I

La Commission mixte canado-tunisienne a tenu sa troisième réunion à Tunis du 20 au 24 septembre 1971.

La délégation canadienne fut présidée par M. André Ouellet, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle se composait de Son Excellence M. d'Iberville Fortier, ambassadeur du Canada à Tunis ainsi que de hauts fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures, du Commerce, de l'Immigration et de l'Agence canadienne de Développement international. La délégation tunisienne fut présidée par M. Béchir M'Hedhebi, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. Elle comprenait Son Excellence M. Abdelaziz Hamzaoui, ambassadeur de Tunisie à Ottawa ainsi que des hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères, du Plan, de l'Agriculture, de l'Économie nationale et des Finances.

La première séance fut consacrée à un tour d'horizon politique où les deux délégations eurent l'occasion d'exposer leurs vues respectives sur plusieurs questions d'actualité, notamment certaines questions à l'ordre du jour de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la crise au Moyen-Orient, la situation en Méditerranée, la francophonie et les activités de l'Agence de coopération culturelle et technique.

Par la suite la Commission s'est penchée sur le programme de coopération entre les deux pays. C'est ainsi qu'après avoir passé en revue les principes directeurs qui régissent la coopération entre les Gouvernements tunisien et canadien, les deux délégations ont étudié les nouveaux projets qui étaient présentés et ont discuté de l'orientation future de la coopération canado-tunisienne. Les délégations ont également examiné les relations économiques entre les deux pays et les moyens de promouvoir le commerce bilatéral. Les relations culturelles et l'immigration ont aussi retenu l'attention de la Commission.

M. Ouellet a saisi l'occasion de son passage à Tunis pour annoncer officiellement l'accord du Gouvernement canadien de participer à la réalisation d'un projet de faisceau hertzien proposé aux autorités canadiennes lors de la deuxième réunion de la Commission mixte qui s'est tenue à Ottawa au mois de juin 1970. Il a aussi porté à la connaissance du Gouvernement tunisien l'engagement du Canada de reconduire le projet à l'aménagement et l'équipement rural, de participer au lancement d'un projet de vulgarisation agricole par des moyens audio-visuels et d'affecter des crédits à une étude des potasses dans la région de Zarzis.

A l'occasion de cette réunion, M. Ouellet a inauguré, en présence de M. Chelly, ministre de l'Économie nationale, la ligne à haute tension Tunis-Korba, la plus récente réalisation de la coopération canado-tunisienne. Il a également visité Kairouan où le Canada entreprend des études portant sur le développement intégré de la région.²

A l'occasion de son séjour, M. Ouellet a été reçu par M. Hédi Nouira, premier ministre, M. Marmoudi, ministre des Affaires étrangères, M. Chedly Klibi, ministre des Affaires culturelles et de l'Information, M. Mansour Moalla, ministre délégué auprès du premier ministre et chargé du Plan, enfin par M. Mustapha Zanouni, secrétaire d'État à l'Agriculture.

² Voir Annexe II

Annexe II

Le Canada à Kairouan

En juillet 1969, le professeur Benjamin Higgins, de l'Université de Montréal, qui se trouvait en voyage d'étude pour le compte de l'ACDI (Agence canadienne de Développement international) manifesta son intérêt à voir un jour la coopération canado-tunisienne s'exercer dans quelque nouveau projet d'envergure; on lui parla de la région centrale de la Tunisie . . . et on l'emmena voir Kairouan. Deux mois plus tard, les Oueds Marguellil et Zeroud en balayant la région rappelaient à leur manière qu'il ne fallait pas seulement développer mais aussi protéger.

Avec les autorités tunisiennes le Gouvernement canadien entreprit alors de définir le problème. Une équipe formé d'un agro-économiste et de deux ingénieurs, dont l'actuel vice-président de l'ACDI, monsieur Jacques Gérin, se rendit en Tunisie en mission d'information au cours du mois de mars 1970. En octobre de la même année, une autre mission, dirigée par monsieur Denis Hudon, alors vice-président de l'ACDI, vint discuter de la forme et de l'envergure d'une éventuelle intervention canadienne; elle fut suivie, en juin et juillet 1971, d'une mission venue préparer l'arrivée de l'équipe définitive. Le 8 septembre 1971, le gérant du projet, monsieur Roger Boudreault, arrivait à Tunis avec sa famille pour s'installer une semaine plus tard dans ses bureaux provisoires à Kairouan.

Pendant les deux prochaines années, l'équipe de spécialistes dirigée par monsieur Boudreault s'emploiera, dans une étude agro-économique et hydrologique approfondie, s'appuyant sur des travaux anciens et de nouvelles recherches, à définir le potentiel de la région de Kairouan et à déterminer avec autant de précision que possible les réalisations à entreprendre pour la protection et la mise en valeur de cette plaine. Il reviendra ensuite à la Tunisie et au Canada de décider si la coopération canado-tunisienne, après avoir défini les tâches, participera à leur réalisation.

Visite au Canada de M. Maurice Schumann

LA VISITE à Ottawa, les 22 et 23 septembre, du ministre des Affaires étrangères de la République française, M. Maurice Schumann, s'inscrit dans le cadre de l'évolution favorable des relations entre le Canada et la France. Il existe maintenant une tradition de consultations régulières entre les deux pays en matière de politique étrangère. D'autre part, la coopération entre la France et le Canada va s'élargissant. La visite de M. Schumann à Québec, les 30 septembre et 1er octobre, est venue souligner l'importance des activités France-Québec dans l'ensemble des échanges franco-canadiens.

Les entretiens de M. Schumann à Ottawa avec les ministres canadiens ont permis de dégager la proximité des vues du Canada et de la France sur la plupart des grands problèmes internationaux tels que la crise monétaire internationale, l'admission de la Chine à l'ONU, les relations Est-Ouest et la francophonie. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures réitéra à M. Schumann l'attitude positive du Canada mais aussi ses inquiétudes à propos des répercussions éventuelles pour notre commerce extérieur de l'élargissement du Marché commun; M. Sharp



Le ministre des Affaires étrangères, M. Maurice Schumann, (à droite), en compagnie du premier ministre, Pierre-Elliott Trudeau.

attira aussi l'attention de son interlocuteur sur la multiplication des arrangements préférentiels conclus par le Marché commun.

Sur le plan de la coopération bilatérale entre la France et le Canada, M. Schumann souligna que l'adoption par le Parlement canadien de la Loi sur les langues officielles ouvrait à la France de larges perspectives. Compte tenu des résultats déjà acquis au chapitre de la coopération culturelle, il fut jugé souhaitable que les deux pays s'appliquent désormais à faire porter leurs efforts plus particulièrement sur le domaine de la coopération scientifique et technologique. La cinquième session de la Commission mixte culturelle, qui s'est tenue à Paris à la fin de septembre, s'est attachée à tracer un programme d'action en conformité avec cet objectif.

Dans le domaine des relations économiques et commerciales, la visite de M. Schumann a permis de conclure que, si la situation pouvait être décrite comme généralement satisfaisante sur le plan des investissements, il y avait en revanche d'importants efforts à fournir pour développer le volume des échanges commerciaux, remarquablement faibles entre de grands pays commerçants comme la France et le Canada. Les deux Gouvernements s'attacheront à rechercher des solutions propres à améliorer cette situation.

Programme d'histoire sonore

POUR compléter sa gamme d'activités régulières en recherche historique, le ministère des Affaires extérieures a institué un programme sonore d'entrevues enregistrées, accordées par d'anciens premiers ministres, hauts fonctionnaires ou autres Canadiens qui se sont distingués dans le domaine des relations étrangères au service du Canada. Dans le cadre de ce programme permanent, des employés du Ministère et des historiens interrogent régulièrement ces personnalités marquantes.

Ces enregistrements sont destinés à suppléer aux silences des archives écrites sur certaines décisions et certains événements importants auxquels ces personnes ont participé. Il est sûr que les archives écrites recréent mal l'ambiance dans laquelle se prennent les décisions. En outre, elle n'indiquent pas toujours le raisonnement qui explique une décision particulière; parfois même, certaines décisions ne sont pas prises en note. Seuls ceux-là qui ont pris les décisions en



M. Howard C. Green (à droite) est interviewé dans les bureaux du Service des Archives sonores des Archives publiques par M. Arthur Blanchette, coordonnateur du programme d'histoire sonore.

question peuvent compléter le tableau et nous faire part de détails importants pour une meilleure compréhension des politiques appliquées et des événements du passé.

Le matériel d'enregistrement moderne et des techniques perfectionnées permettent de combler ces lacunes et d'augmenter la somme des connaissances mises à la disposition des chercheurs intéressés à la politique étrangère du Canada et à l'histoire du Ministère.

Les bandes d'histoire sonore et les transcriptions d'entrevues sont classées au service des archives historiques du Ministère; elles seront par la suite versées aux Archives publiques du Canada, où les chercheurs pourront les consulter en temps et lieu. La publication de ces bandes magnétiques et de ces transcriptions est régie par les politiques touchant l'accès aux documents confidentiels, tout comme les documents écrits. Pour quelque temps encore, les chercheurs ne pourront donc pas consulter la plupart des documents, vu leur teneur. Le Ministère espère pourtant pouvoir publier bientôt quelques bandes et transcriptions.

Au lancement du programme, la première personne à être interrogée fut l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard C. Green, qui occupa ce poste de 1959 à 1963. Dans une série d'entrevues détaillées, tenues à Ottawa et à Vancouver, M. Green a parlé de tous les aspects des grands problèmes internationaux qu'il a eu à étudier en qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Une délégation de l'OUA à Ottawa

LE 30 septembre 1971, une délégation de l'Organisation de l'unité africaine dirigée par Moktar Ould Daddah, président de la Mauritanie, a visité Ottawa pour discuter de l'Afrique australe avec les dirigeants canadiens. M. Daddah, qui est aussi le président de l'OUA, avait été chargé par les chefs d'États membres de l'OUA et les participants à la Conférence d'Addis-Abeba, réunie en juin 1971, de conduire une délégation en tournée de visites à l'Organisation des Nations Unies, aux États-Unis, au Canada, en Islande, en Norvège, au Danemark, en Finlande et en Suède. Une délégation analogue, dirigée par le président Kaunda de Zambie, a visité l'an dernier l'Italie, l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne, la France et l'ONU.

Avant d'arriver à Ottawa, le président Daddah et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, tous deux en visite à l'ONU, avaient déjà eu un entretien cordial portant sur une vaste gamme de questions relatives à l'Afrique australe. Le secrétaire général de l'OUA et l'ambassadeur du Canada auprès de l'ONU, à New York, étaient présents à cette rencontre.

Lors de son séjour à New York, le président Daddah s'est adressé à l'Assemblée générale des Nations Unies et il a pris la parole devant le Conseil de sécurité,



Le président de la Mauritanie, M. Moktar Ould Daddah, (à gauche) en compagnie du premier ministre Pierre-Elliott Trudeau et du sénateur Paul Martin, traverse un corridor des édifices du Parlement.

qui devait mettre la question namibienne en délibération; puis, il a rencontré le président Nixon à Washington.

Au programme du 30 septembre à Ottawa s'inscrivaient un déjeuner offert par le sénateur Paul Martin, secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures et leader du Gouvernement au Sénat; une visite à la Chambre des communes, où l'Orateur a salué la délégation; un entretien avec le premier ministre; une visite au gouverneur général et une conférence de presse au Cercle national des journalistes.

La mission de l'OUA a expliqué les termes de son mandat, décrit en détail certains problèmes de l'Afrique australe et exprimé sa reconnaissance au Canada pour la position qu'il a adoptée sur les questions de l'Afrique australe et pour son assistance au développement des pays africains. Les membres du Gouvernement canadien ont réitéré leur engagement de travailler à éliminer, par des moyens pratiques mais paisibles, les maux causés par le racisme et le colonialisme. De l'avis de la délégation de l'OUA, la participation du Canada au développement des pays africains exprime de façon on ne peut plus positive notre dévouement à la cause de l'égalité raciale et de la liberté en Afrique.

Au déjeuner, le sénateur Paul Martin a souhaité la bienvenue à la délégation et déclaré que:

Le défi lancé par l'existence continue des régimes fondés sur l'intolérance raciale et la discrimination coloniale en Afrique australe inquiète les membres de l'OUA et tous les hommes qu'intéressent la justice sociale et les droits de l'homme. L'aversion des Canadiens à l'égard des lois iniques d'*apartheid* et de discrimination raciale appliquées en Afrique du Sud a été exprimée par les représentants du Canada auprès de l'ONU et ailleurs. . . .

La cordialité des échanges de vues entre les délégués de l'OUA et les représentants du Gouvernement canadien transparaisait dans le message que le président Ould Daddah adressait subséquemment au premier ministre M. Trudeau.

Au moment où je vous quitte, je tiens, au nom de la délégation qui m'accompagne comme en mon nom personnel, à exprimer à votre Excellence notre profonde gratitude pour l'accueil combien chaleureux que vous avez bien voulu nous réserver durant notre bref séjour dans votre belle capitale. Je saisis l'occasion pour dire combien je me réjouis de l'esprit d'amitié qui a présidé à nos entretiens. Je tiens enfin à formuler le vœu que les relations de tous ordres qui unissent le Canada à l'Afrique se développent encore davantage dans l'intérêt de nos peuples et de la paix du monde.

Au nombre des délégués de passage à Ottawa, on comptait le capitaine Charles Samba Cissoko, ministre des Affaires étrangères du Mali; M. Jear Keutcha, ministre des Affaires étrangères du Cameroun; les représentants des ministères des Affaires étrangères de la Zambie, de l'Algérie et du Kenya; et MM. Diallo Telli et Mohammed Sahnoun, respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint de l'OUA. Le ministre des Affaires étrangères de la Mauritanie accompagnait aussi le président Ould Daddah et plusieurs hauts fonctionnaires faisaient également partie de la délégation.

A l'issue de sa visite au Canada, la mission de l'OUA s'est rendue à New York, à destination des cinq pays nordiques.

Le Canada et l'UNICEF: vingt-cinq ans d'action

LE rapport de 1970 du Secrétaire général des Nations Unies à la Commission du développement social du Conseil économique et social expose les réalisations mondiales accomplies jusqu'à présent en faveur de l'enfance et souligne en ces termes le caractère de la situation actuelle:

« C'est un fait tragique qu'à la fin des années 60 il y avait dans le monde plus d'enfants malades, sous-alimentés et analphabètes qu'il y a seulement dix ans. A moins que la communauté internationale ne soit prête à accorder un soutien beaucoup plus important, les dix prochaines années verront le nombre des enfants négligés augmenter par millions, en dépit de tous les efforts des pays en voie de développement, y compris les initiatives prises par certains pour freiner la croissance démographique. A chaque demi-minute, il naît 100 enfants dans les pays en voie de développement. Vingt d'entre eux mourront avant d'atteindre l'âge d'un an. Des 80 qui survivront, 60 n'auront aucun accès à des soins médicaux modernes pendant leur enfance. Ils souffriront en nombre égal de malnutrition durant la période cruciale du sevrage et de la petite enfance, avec toutes les conséquences irréparables que cela entraîne pour leur santé physique et mentale; leurs chances de mourir seront de 20 à 40 fois plus élevées que s'ils vivaient en Europe ou en Amérique du Nord. De tous ceux qui atteignent l'âge scolaire, un peu plus de la moitié seulement mettront les pieds dans une salle de classe, et moins de quatre des dix qui entrent à l'école termineront leurs études primaires. Cette situation est particulièrement troublante si l'on songe que les trois quarts de tous les enfants du monde de moins de quinze ans, soit près d'un milliard d'enfants, vivent dans les pays en voie de développement. »

L'un des organismes les plus importants et les mieux connus qui luttent pour mettre fin à cette misère est le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF/FISE). Depuis 1946, date de sa fondation, l'UNICEF a été extrêmement active dans le domaine du bien-être de l'enfance. Entre autres réalisations, elle a assuré l'examen de plus de 425 millions d'enfants qui pouvaient être atteints du pian et en a traité 23 millions qui souffraient de cette maladie; elle a vacciné près de 400 millions d'enfants contre la tuberculose, et a traité 43 millions d'enfants qui souffraient du trachome; elle a équipé près de 12,000 centres ruraux d'hygiène et 38,000 centres secondaires dans 132 pays; enfin, elle a fourni du matériel à quelque 2,500 écoles normales et à 56,000 écoles primaires et secondaires. Les réalisations de l'UNICEF ont été telles qu'en 1965 le Prix Nobel de la Paix a été décerné à cette Organisation en reconnaissance des efforts qu'elle a déployés pour l'avènement de la paix dans le monde.

Lorsqu'elle fut instituée, l'UNICEF était envisagée fondamentalement comme un organisme de secours d'urgence, susceptible d'être aboli lorsque sa tâche

serait achevée. Toutefois, ayant assuré, après la guerre, le rétablissement des services pour l'enfance, l'UNICEF ne fut pas abolie et reçut de l'Assemblée générale des Nations Unies le mandat de chercher à combler les besoins des enfants du monde sous-développé.

L'œuvre de l'UNICEF se caractérise par la mise en œuvre d'un programme global de services ne négligeant aucun aspect de l'enfance. L'Organisation appuie la réalisation de projets conçus en fonction des priorités du pays et s'intégrant bien dans les plans nationaux de développement. L'aide actuelle, dont l'orientation correspond à certains des besoins cruciaux des pays en voie de développement, porte sur les domaines de l'hygiène maternelle et infantile, de la nutrition, de l'éducation et du bien-être de la famille et de l'enfance. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'UNICEF contribue à fournir les services d'experts requis aux stades de planification, d'exécution et d'évaluation des projets. En outre, elle continue à venir en aide aux mères d'enfants qui se trouvent dans des situations particulièrement graves. Si l'on pense aux nombreuses catastrophes qui se sont récemment produites au Nigéria, au Pérou et au Pakistan, par exemple, on ne peut qu'apprécier à sa véritable valeur l'action d'un organisme de ce genre.

Le Gouvernement canadien et le public en général donnent leur appui à l'UNICEF. En 1970, les gouvernements ont offert à l'UNICEF quelque 35 millions de dollars, et l'apport du Canada s'est élevé à environ \$1,170,400. La contribution gouvernementale canadienne atteint maintenant un total de 22 millions de dollars, à compter de la fondation de l'organisme. Le Canada a secondé les efforts de réinstallation des réfugiés ou sinistrés dans plusieurs pays au moyen de dons en matériel et en espèces. Un exemple de participation provinciale à l'œuvre de l'UNICEF est le cas de la Colombie-Britannique qui a offert plus de \$100,000 à la suite des désastres survenus en Turquie, au Pérou et au Pakistan oriental. Le public canadien, conscient des besoins tragiques de l'enfance dans les pays en voie de développement, répond dans l'ensemble avec un vif enthousiasme et une grande sympathie aux appels lancés par l'UNICEF. Les personnes de tous âges peuvent participer activement au travail des Nations Unies dans ce domaine au moyen des collectes de l'*Hallowe'en*, de la vente de cartes de souhaits et de calendriers et des marches des « Mille pour des Millions ». Le Comité national canadien pour l'UNICEF a travaillé avec succès à mieux faire connaître et apprécier le rôle du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et ses volontaires ont recueilli des dons qui dépassaient de presque 25 pour 100 ceux de l'année précédente. Les dons privés venant du Canada s'élevaient à \$1,528,000 en 1970 et ont ajouté huit millions de dollars aux ressources budgétaires de l'UNICEF depuis sa création. Aidé par des subventions du Gouvernement canadien et par les campagnes des « Mille pour des Millions », le Comité

canadien a également adopté des projets en Inde, au Brésil, au Niger et au Malawi, dans les domaines du planning familial, de la nutrition, du bien-être de la famille et de l'enfance et des services de santé.

La Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui vient d commencer, ne manquera pas d'apporter de nouvelles dimensions au rôle, déjà si important et complexe, de l'UNICEF. L'année mil neuf cent soixante et onze marque pour l'Organisation un quart de siècle de services à l'humanité, 25 ans d'un travail acharné entrepris avec détermination et accompli avec distinction. Il reste encore cependant de nombreux défis à relever. On compte actuellement, dans les 112 pays sous-développés qui reçoivent l'aide de l'UNICEF, près de trois quarts d'un milliard d'enfants, nombre qui peut doubler au cours des trente prochaines années. Au fur et à mesure que s'accroît la population enfantine du monde, particulièrement dans les régions en voie de développement, et que les migrations vers les villes poursuivent leurs progrès désordonnés, l'UNICEF redouble d'efforts pour venir en aide à l'enfance défavorisée. Avec l'aide des nombreuses personnes qui, dans le monde entier, se préoccupent de cette situation, elle continuera d'assurer à chaque enfant un avenir meilleur. Certes le Canada ne manquera pas de jouer son rôle pour aider l'UNICEF à faire face aux défis de demain.

Visite du premier ministre de la Malaisie

Voici le texte du communiqué émis conjointement par le Canada et la Malaisie lors de la visite au Canada du premier ministre de la Malaisie:

Sur l'invitation du premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, le premier ministre de la Malaisie, M. Tun Haji Abdul Razak bin Dato Hussein, et son épouse, Toh Puan Rahah, ont fait une visite officielle au Canada du 6 au 10 octobre 1971. Le premier ministre était accompagné de plusieurs hauts fonctionnaires du Gouvernement de la Malaisie.

Durant leur séjour à Ottawa, le premier ministre et son épouse étaient les hôtes de Leurs Excellences le Gouverneur général et M^{me} Michener à Government House.

Le premier ministre de la Malaisie s'est entretenu avec le premier ministre du Canada et d'autres ministres du Gouvernement canadien. Au cours de ces rencontres qui se sont déroulées dans l'atmosphère d'amitié et de détente qui caractérise les réunions de membres du Commonwealth, la discussion a porté sur des questions d'intérêt mutuel et de préoccupation commune dans le domaine des affaires bilatérales et internationales.

Les deux premiers ministres se sont félicités des relations étroites qui existent entre la Malaisie et le Canada et se sont dits confiants que la visite du premier ministre de la Malaisie au Canada contribuera à renforcer davantage les liens d'amitié entre les deux pays. Ils ont exprimé leur satisfaction de ce que la coopération entre le Canada et la Malaisie continue de croître dans les domaines politique, culturel et économique et particulièrement dans le domaine du développement économique. Il a été convenu de maintenir cette coopération et de l'accroître grâce à des échanges de vues périodiques à divers niveaux entre les deux gouvernements.

Le premier ministre de la Malaisie a exprimé son appréciation de l'assistance technique et financière que le Canada a fournie à son pays jusqu'ici. Il a exposé les buts et les objectifs du Deuxième Plan dont son Gouvernement vient d'entreprendre la mise en œuvre et a fait appel à l'intérêt et à la participation accrue du Canada à la réalisation de ce Plan.

Le premier ministre du Canada a exprimé son intérêt pour les buts et les premières réalisations du Deuxième Plan de la Malaisie et il a confirmé l'intérêt et la participation continue du Canada aux programmes de développement de la Malaisie. C'est dans cet esprit de coopération étroite que les deux chefs de Gouvernement ont signé, le 7 octobre, l'Accord de prêt pour l'expansion du réseau électrique de la Malaisie-Occidentale. Ils ont aussi noté avec satisfaction la conclusion récente d'un accord relatif à l'assurance des investissements du Canada en Malaisie; ils se sont dits confiants que l'accord stimulerait de tels investissements, pour le plus grand bien des deux pays.

Au cours de leurs échanges de vues sur la situation internationale, les deux hommes ont confirmé leur désir de poursuivre leurs efforts pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Ils se sont réjouis des contacts accrus entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire de Chine qui marquent un premier pas vers la diminution des tensions et le raffermissement de la paix et de la sécurité internationales, notamment en Asie. Les premiers ministres considèrent que la participation accrue de la République populaire de Chine constatée depuis peu aux affaires mondiales est de nature à hâter l'avènement d'une situation mondiale plus paisible et plus harmonieuse. Ils estiment que l'entrée de la République populaire de Chine aux Nations Unies va jouer dans ce sens et ajouter un nouvel élément de réalisme aux délibérations internationales qui touchent à la paix et à la sécurité mondiales.

Les deux chefs de Gouvernement ont exprimé leur appui commun aux Nations Unies ainsi qu'aux efforts que déploie l'Organisation pour réaliser la paix et la sécurité internationales et assurer le progrès économique et social dans un contexte de liberté accrue dans toutes les parties du monde. Ils ont réitéré leur conviction que les litiges entre les nations doivent être résolus par des moyens pacifiques conformément aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies.



Le président de la Malaisie, M. Tun Abdul Razak, serre la main du premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, après la signature de l'Accord de prêt pour l'expansion du réseau électrique de la Malaisie-Occidentale.

Les deux chefs de Gouvernement ont exprimé de graves appréhensions à l'égard de la situation qui règne en Indochine et insisté sur le droit des peuples de cette région de vivre dans la paix et la sécurité qui leur sont refusées depuis plus de deux décennies. Ils ont exprimé l'espoir qu'une paix durable s'installera dans cette région, conformément aux aspirations et aux désirs des peuples des pays en cause.

Le premier ministre de la Malaisie a expliqué la proposition de son Gouvernement au sujet de la garantie de neutralité de la région, proposition qui vise à garantir la paix, la stabilité et la sécurité de l'Asie du Sud-Est pour l'avenir. Le premier ministre du Canada a exprimé son intérêt et sa compréhension touchant cette proposition et il a souhaité au premier ministre de Malaisie de voir le succès couronner ses efforts en ce sens.

Le premier ministre de la Malaisie a exprimé sa sincère gratitude et son appréciation de l'amabilité et de la chaude hospitalité dont il a été entouré au cours de sa visite, avec son épouse et les membres de sa délégation, de la part du Gouvernement et de la population du Canada.

La visite du premier ministre de la Malaisie au Canada a suivi la visite officielle faite par le premier ministre Trudeau en Malaisie en mai 1970, ainsi qu'une visite de M. Trudeau à Sabah, l'un des États de la Malaisie occidentale, au moment de la Conférence de Singapour des chefs d'État du Commonwealth, en janvier 1971. En plus de ses entretiens avec le premier ministre, M. Tun Razak a rencontré pendant son séjour à Ottawa le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de l'Industrie et du Commerce. Des membres de sa suite ont eu une entrevue avec M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et avec d'autres hauts fonctionnaires de l'Agence. A la suite de son séjour dans la capitale, M. Tun Razak s'est rendu à Vancouver où il a passé deux jours avant de quitter le Canada. A Vancouver comme à Ottawa, il s'est entretenu avec un certain nombre d'hommes d'affaires canadiens, intéressés dans l'ensemble par des investissements en Malaisie, ce qui reflète l'expansion des relations entre les deux pays, particulièrement dans la sphère économique.

Renforcés par les liens étroits qui unissent le Canada et la Malaisie, dans le cadre du Commonwealth, depuis l'accession de ce pays à l'indépendance en 1957, les intérêts canadiens dans la péninsule asiatique se rattachent principalement au développement économique et la Malaisie a été désignée comme pays de concentration de l'aide canadienne. Les échanges commerciaux ont connu un bon essor et les investissements canadiens privés ont été également en hausse. La signature récente d'un accord bilatéral d'assurance des investissements contribuera à une nouvelle expansion des relations économiques, tendance que les deux Gouvernements désirent beaucoup favoriser.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à Information Canada, Ottawa K1A 0S9 (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Vol. XXIII, N° 12 Table des matières Décembre 1971

Voisins dans la collectivité mondiale	486
Mémoires du très honorable Lester B. Pearson	494
Visite du président Tito	496
L'Agence de Coopération culturelle et technique	503
Visite du premier ministre de Ceylan au Canada	510
La Direction des relations interparlementaires	512
Relations canado-mexicaines	521
Le Canada et l'Amérique latine	524
Le Canada reconnaît le Gouvernement tchécoslovaque en exil, 1939-1940	528
Le Canada devient membre de l'Organisation panaméricaine de la santé	535
Réunion des ministres des Finances du Commonwealth	537
Le Canada fait un présent au Tonga	539
Accord canado-indien sur les garanties nucléaires	540
Conférence des ministres de l'Éducation de l'Afrique francophone	541
Parlementaires canadiens à l'Assemblée générale de l'ONU	542
Collection d'art chinois offerte au Canada	543
Études canadiennes aux États-Unis	545
« Affaires Extérieures »	549
INDEX du Volume XXIII	550

Voisins dans la collectivité mondiale

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE TRÈS HONORABLE LESTER B. PEARSON

À LA RÉUNION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DES ACTUAIRES

A TORONTO, LE 8 NOVEMBRE 1971

Nous traversons, au Canada comme aux États-Unis, des temps troublés et difficiles. C'est une réalité que nous partageons avec d'autres pays de tous les coins du monde. Je ne vois pas comment nous aurions pu nous attendre à autre chose. L'écart causé par nos progrès techniques et scientifiques, qui ont été phénoménaux et sans précédent, et notre peu d'empressement, voire notre refus, à adapter nos idées et nos institutions sociales, politiques et économiques à ces progrès, devaient nécessairement créer des malaises, des troubles, de l'agitation et des conflits. Si vous ajoutez les efforts massifs déployés par les nations souveraines, entre lesquelles notre monde reste divisé, pour s'anéantir mutuellement au cours des deux guerres mondiales qui ont marqué la première moitié de ce « terrible vingtième siècle », comment pouvons-nous espérer revenir à la paix et au calme relatifs de l'époque victorienne? C'est pourtant le désir, inconscient parfois, que nous manifestons de manières si nombreuses et si différentes; nous tentons de retourner en arrière plutôt que d'assurer l'indispensable adaptation aux changements qui sont cause de nos ennuis. Par contre, d'autres extrémistes insistent pour que nous détruisions tout, que nous fassions table rase de tout ce qui se rattache au passé, nos idées, nos institutions et nos valeurs, afin de recommencer à zéro, sous une tente ou dans une caverne vraisemblablement avec un épieu et une brouette.

Difficulté à trouver le juste milieu

Les temps sont difficiles pour l'homme ou la nation qui rejette la doctrine et les politiques extrémistes de gauche et de droite, et qui veut poursuivre, ou espère voir son pays poursuivre, la voie rationnelle du juste milieu. Cette voie peut être remplie de frustrations, à notre ère de changement, particulièrement si vous vous sentez engagés, comme vous devez l'être, dans cette évolution. D'abord, les opinions modérées et rationnelles atteignent rarement les organes de diffusion, elles ne sont pas assez passionnantes pour contrecarrer les préjugés, les ambitions et les stupidités des extrémistes. Pour cette raison et pour bien d'autres, il n'est pas facile de produire un effet de choc ou de réaliser des progrès dans cette voie médiane. Vous risquez même tout simplement d'être submergé par les deux courants contraires.

En cette époque d'agitation et de changement, il n'est donc pas suprenant que le cours des relations entre États, même entre nations amies, n'ait pas été calme et paisible. Peut-être pouvons-nous nous réjouir de ce que les désastres

n'aient pas été plus nombreux. Si nous avons évité les pires catastrophes, je parle de celles que peut provoquer l'homme, nous pouvons l'attribuer en partie au développement d'un sens de solidarité, même insuffisant, au sein de la collectivité internationale, ainsi qu'au rôle assumé par les institutions internationales qui, non seulement reconnaissent en principe l'interdépendance fondamentale de tous les peuples, mais ont aussi, à l'occasion, traduit cette réalité en une coopération concrète.

Une protection d'une importance immédiate beaucoup plus grande contre le désastre est que les superpuissances sont conscientes qu'elles peuvent s'anéantir mutuellement mais que, ce faisant, chacune se détruira elle-même, avec le reste du monde; c'est ainsi qu'elles n'osent, ni l'une ni l'autre, utiliser ces moyens de destruction sans précédent. Le suicide, au moins, n'est pas un objectif calculé de politique nationale, bien qu'il puisse le paraître à l'occasion et puisse en découler accidentellement. Voilà l'ironie suprême, l'absurdité finale: la puissance de destruction atteignant le point où elle s'immobilise et où sa détention devient la seule dissuasion efficace contre son déclenchement.

En dépit de tous ces traits partiellement rassurants du monde contemporain, et il en est d'autres, beaucoup d'autres éléments appuient une observation faite par James Branch Cabell à une époque antérieure, en 1926:

L'optimiste proclame que nous vivons dans le meilleur des mondes. Le pessimiste craint que ce ne soit vrai.

Dormir avec un éléphant

La difficulté de maintenir un esprit de coopération et des rapports constructifs malgré une frontière internationale se constate même dans le cas de deux bons voisins et de nations traditionnellement amies comme le Canada et les États-Unis. Le maintien de ces relations est une tâche qui incombe aux deux pays, et ils en souffriront tous les deux si cette responsabilité est négligée ou trahie. Du côté américain, cela signifie que l'on devrait se préoccuper davantage de la difficulté elle-même et s'efforcer d'en mieux comprendre la nature, l'importance et la complexité. Du côté canadien, il n'est naturellement pas question d'être inconscient ou de ne pas se soucier de la chose. Pour faire appel à une comparaison pittoresque formulée par notre premier ministre, si vous dormez auprès d'un éléphant, vous ne sauriez prendre à la légère le moindre de ses mouvements. Si vous êtes écrasé, il n'importe plus qu'à votre fierté personnelle que l'animal ait été un animal asocial ou un animal familial, ou que les dégâts aient été commis intentionnellement ou par suite d'une aimable négligence. Si vous avez la moindre indication que l'éléphant va se rouler, prenez garde et agissez en conséquence. Pour le Canada, une adaptation protectrice est indispensable et exige un esprit calme, un bon jugement fondé sur une saine compréhension des intérêts canadiens, une grande confiance dans notre force et la conscience de nos faiblesses. Elle exige également notre détermination à défendre nos intérêts, sans gémissements ni provocation, mais avec fermeté et de façon résolue.

Les deux gouvernements ne devraient jamais oublier à cet égard qu'il y a

entre leurs peuples des liens plus variés et plus amicaux, voire plus intimes, qu'entre les populations voisines de n'importe quel autre pays au monde. Il entre de plus dans cette association une mesure croissante d'interdépendance et de communications réciproques, ainsi qu'une grande similitude d'intérêts et de contacts. Cela se manifeste non seulement dans nos relations politiques et officielles, mais aussi dans le commerce, les professions, les syndicats, la religion, les communications, la culture, les loisirs et les sports. La présente conférence est elle-même une preuve de ces étroits contacts à l'intérieur du continent.

Réalité de la frontière

La frontière qui nous sépare, tout en ne provoquant pas, sur le plan politique, un retranchement mutuel dans la crainte et l'hostilité, est néanmoins très réelle. Pour le Canada, c'est la preuve d'une identité politique et nationale distincte que nous tenons à conserver. Et ce n'est pas une chose facile. Aucun peuple ne s'est trouvé devant pareil défi. Dès le début, nous avons dû surmonter les lourds et nombreux obstacles qui s'opposaient à l'établissement d'une fédération canadienne unie d'un océan à l'autre, obstacles qui auraient intimidé, voire vaincu, des hommes et des femmes qui n'auraient pas eu le courage et l'idéal de nos ancêtres. Je crois que nous pouvons nous aussi vaincre les difficultés et les obstacles qui persistent actuellement dans la voie de l'unité nationale. C'est toutefois notre responsabilité et notre tâche. Personne ne le fera pour nous. Si nous ne réussissons pas à établir l'unité nationale et à créer un sentiment canadien ainsi qu'une véritable identité canadienne, il sera vain et injuste, certes, d'en blâmer d'autres que nous-mêmes. Nous pouvons nous inquiéter à juste titre d'une mainmise américaine, mais nous devons nous demander encore plus s'il y aura une identité et une unité canadiennes distinctes à défendre contre cette mainmise.

Les questions nationales sont donc prioritaires. Mais nous nous trouvons aussi devant des difficultés et des problèmes extérieurs et il est souvent impossible de séparer les deux. La nature des relations entre nos deux peuples pose peut-être le problème le plus difficile. Tout en étant étroites et amicales, ces relations existent toutefois entre deux pays différents au point de vue de la puissance, de la richesse et des responsabilités mondiales, entre deux États dont le plus grand est appelé à prendre des décisions qui influenceront toujours et qui détermineront même dans certaines circonstances l'avenir, et l'existence même, du plus petit. Dans ces relations, les États-Unis ont un tel enjeu économique et une telle mesure de contrôle sur le développement de leur voisin que la dépendance qui en résulte ne peut que soulever des craintes et des appréhensions, même si cette dépendance a grandi en l'absence de tout dessein hostile et sans le recours à la force, ou la menace du recours à la force, qui caractérise les rapports entre grandes et petites dictatures.

Association sans absorption

Nous ferons tout en notre pouvoir au Canada, — vous n'auriez d'ailleurs guère

de respect pour nous si nous agissions autrement —, pour que dans ces étroits rapports, association ne soit pas synonyme d'absorption. Nos paroles et nos actes traduiront toujours clairement, je l'espère, la recherche de cet objectif, d'une manière qui souligne l'importance et la valeur de nos relations extrêmement étroites et amicales. Au Canada, nous cherchons, sagement et naturellement, à étendre, élargir et diversifier nos intérêts, à développer nos contacts avec d'autres pays dont certains n'ont pas eu avec nous, par le passé, les liens serrés et amicaux qui nous ont attachés à d'autres. J'espère et je suis confiant que, ce faisant, nous n'oublierons pas ou ne minimiserons pas le caractère unique des relations qui existent entre les deux peuples libres qui partagent ce continent. Aucune atteinte n'est portée au bien-fondé, voire à la nécessité d'une collaboration amicale entre tous les peuples, quels que soient leurs idéologies politiques, sociales ou économiques et leurs modes de vie, qui se partagent cette petite planète déjà surpeuplée et qui le sera bientôt à un point critique, afin de reconnaître et de chercher à maintenir un lien spécial entre voisins du même continent, entre pays qui estiment notamment que les droits de l'individu sont plus importants que ceux de l'État, que les citoyens peuvent, dans les limites de la loi, critiquer leur gouvernement, rejeter ses politiques et lui retirer son mandat, qu'ils peuvent organiser un défilé pour manifester leur mécontentement contre leurs chefs politiques temporaires ou, s'ils le ressentent assez vivement, contre la politique d'un gouvernement même voisin et amical. On ne saurait avoir le même genre de liens avec un régime qui ne reconnaît aucun de ces droits pour des raisons qui peuvent lui paraître bonnes et suffisantes et qui peuvent même être acceptées par la masse, mais qui sont étrangères à notre propre notion des droits de l'homme et des libertés personnelles. C'est sans aucun doute ce à quoi pensait notre premier ministre lorsqu'il a déclaré l'autre jour, lors d'une interview:

Nous serons toujours beaucoup plus près des Américains que des Russes, et pas seulement au sens géographique.

Bonne volonté et compréhension

Il existe un lien, — comment le qualifierais-je? —, ce ciment des convictions fondamentales entre nos deux pays. Nous avons d'autres liens de bon voisinage que nous ne saurions laisser fléchir par suite des actes commis ou des politiques suivies d'un côté ou de l'autre de la frontière, particulièrement à une époque où le Canada se trouve devant les problèmes soulevés par les décisions économiques prises à Washington. Nous pouvons résoudre ces difficultés en faisant preuve de bonne volonté et de compréhension mutuelle, en voyant clairement où se situent les intérêts à long terme et les avantages mutuels de nos deux pays, indépendants certes, mais aussi étroitement associés. Si nous ne manifestons pas ces qualités, nous nous placerons dans une situation très difficile, car les problèmes qui surgissent entre nous sont de plus en plus graves et complexes, comme en témoignent les récents événements. Ils pourraient faire peser une menace réelle sur nos bonnes relations établies de longue date et mutuellement avantageuses. Nous ne résoudrons cependant pas ces problèmes bilatéraux et ne contribuerons

pas à résoudre ceux qui se posent sur la scène internationale en nous retranchant à l'intérieur de nos frontières ou à l'intérieur de notre continent.

Quant aux grands problèmes internationaux, les politiques des États-Unis sont évidemment, pour le meilleur et pour le pire, d'une importance beaucoup plus grande que celles du Canada, car les États-Unis ont les responsabilités terrifiantes qui découlent de leur qualité de superpuissance. Toutefois, l'isolement n'offre aucun espoir également pour le Canada; il n'est aussi d'aucun avenir. Les intérêts politiques et économiques du peuple canadien doivent avoir, il est vrai, la priorité absolue pour tout gouvernement du Canada. Je ne connais néanmoins aucun autre pays au monde dont les intérêts nationaux soient plus grandement influencés par ce qui se passe dans le reste du monde, et particulièrement aux États-Unis.

Cadre mondial des politiques nationales

De fait, aucun pays, même le plus puissant, ne peut, à l'heure actuelle, envisager avec raison ou en toute sécurité ses propres politiques nationales et continentales autrement que dans le cadre des politiques, des problèmes, des possibilités, voire des dangers mondiaux qui menacent sa propre existence. Aucun des grands problèmes de l'heure, y compris les nouveaux problèmes d'une importance vitale qui ont trait à l'espace extra-atmosphérique, au monde marin ou à l'ensemble de l'environnement humain, ne peut être résolu par des mesures unilatérales. Pas un seul. Nous grèverions peut-être ainsi l'avenir si nous refusions de porter nos regards au-dessus et au-delà de nos frontières nationales, voire encore plus loin, par dessus les frontières des sociétés industrielles opulentes qui détiennent aujourd'hui la plus grande partie des ressources, de la richesse et des connaissances techniques, sur les pays économiquement sous-développés dans lesquels la grande majorité de la population vit actuellement dans la pauvreté, la détresse et souvent le désespoir.

Les pressions nationales, nées des désillusions, des contrariétés et des espoirs déçus semblent pousser de plus en plus les pays à se dégager de leurs obligations et de leurs engagements internationaux, à réduire leurs interventions à l'étranger à se dissocier de l'action collective. Il semble bien que ce soit le cas aux États-Unis, pour diverses raisons sur lesquelles je ne peux m'étendre en ce moment. Certaines d'entre elles sont rationnelles et compréhensibles; elles sont dictées en effet par le sentiment d'une extension excessive du rôle américain et d'engagements trop étendus. Certaines sont, à mon avis, peu perspicaces et mal fondées. Si ces pressions provoquaient un changement radical de la politique internationale des États-Unis, cela pourrait avoir une portée incalculable et, à mon point de vue, des effets nocifs dans le monde entier et même en Amérique. On ne peut arrêter la marche du monde en se tenant à l'écart. Nous avons tous nos obligations en la matière, le Canada autant que tout autre pays, mais vu le pouvoir et la richesse que possèdent maintenant les États-Unis et les responsabilités internationales qu'ils ont assumées, l'adoption de leur part d'une nouvelle voie retranchée derrière la

sécurité de leurs frontières serait beaucoup plus lourde de conséquences qu'un changement analogue effectué par tout autre pays ou groupe de pays. Ce serait une tragédie aussi superflue qu'elle serait grande, si l'effort déployé pour la mise en œuvre d'un système général et efficace de coopération internationale pour le développement des pays défavorisés sur le plan économique était maintenant voué à périlcliter et à s'effondrer.

Un écart dangereux

Au fur et à mesure que le monde évolue, il est une menace à la paix et à la stabilité mondiale qui se manifeste de plus en plus clairement et qui est d'autant plus dangereuse que ses conséquences ne seront pas immédiates, au moins à l'égard de la minorité opulente et privilégiée. Je veux parler, bien entendu, de l'écart notoire, qui s'élargit au lieu de se rétrécir, entre les pays qui ont pu, pour une raison ou une autre, entrer dans le nouveau monde de la science, de l'industrie et de la technologie, avec tous les progrès matériels que cela comporte, et les pays, formant la grande majorité, auxquels cette porte est encore interdite pour plusieurs générations, jusqu'à ce que les pays riches et industrialisés leur viennent en aide par un transfert de ressources et de connaissances. Je ne pense pas aux transferts effectués à des fins politiques et militaires qui n'ont habituellement aucun rapport avec l'aide au développement, sauf pour l'embrouiller et la fausser; je pense plutôt à l'aide qui contribue à la vie meilleure, à la santé et à la longévité de tous les peuples, qui est organisée et administrée par voie d'entente et de coopération internationales, non comme une bonne œuvre, mais comme un effort qui est dans l'intérêt général, et qui comporte, pour toutes les parties, des possibilités intéressantes aussi bien que des obligations.

J'ai appris à bien connaître ce problème par mes contacts personnels directs ces dernières années. Je sais ce qu'on a accompli; je sais qu'il y a eu des réussites et des échecs. Je sais que ce sont les États-Unis qui ont contribué à cet effort et que, de fait, certains milieux américains estiment que leur nation a assumé plus que sa part du fardeau. En termes absolus, elle est de beaucoup le plus grand donateur; elle ne l'est pas en termes relatifs, et encore moins maintenant qu'il y a quelques années. Il y a d'autres pays industrialisés de moindre envergure dont le pourcentage du produit national consacré à l'aide au développement est considérablement plus élevé que celui des États-Unis.

Ces comparaisons sont mesquines, toutefois, par rapport à l'ampleur du problème, quels que soient les aspects envisagés: démographique et social, économique et politique. Nous avons acquis beaucoup d'expérience en matière « d'aide extérieure » au cours des vingt dernières années; nous avons appris ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire et, chose encore plus importante, de quelle manière le faire et de quelle manière ne pas le faire. Si, découragés et inquiets de nos problèmes nationaux croissants, de nos désaccords et de nos difficultés, nous tournions le dos à une coopération internationale efficace en vue de progrès économiques et sociaux plus équitables dans le monde, non seule-

ment nous déroberions-nous à nos obligations internationales, mais nous négligerions aussi de protéger et de favoriser nos intérêts nationaux à long terme. Les conséquences de ce manquement ne seraient pas ressenties sur l'heure, mais elles pourraient être désastreuses pour l'avenir.

Rejet des notions dépassées

Nos propres sociétés nationales nous ont enseigné, et j'espère que nous avons appris, que l'existence de quartiers résidentiels entourés de ghettos et de taudis est intolérable et ne peut qu'engendrer l'amertume et la violence. Nous devons assimiler cette leçon à l'échelle mondiale avant qu'il ne soit trop tard. Toutefois, nous n'éliminerons jamais les notions dépassées de notre esprit si l'égoïsme et les préjugés nationaux continuent d'obscurcir et de déformer notre façon de voir les choses, et si nous sommes trop préoccupés par nos propres problèmes et nos intérêts nationaux; nous ne réaliserons pas de véritables progrès si nous appauvrissons nos voisins par des politiques myopes qui ne visent qu'à nous enrichir à court terme, autrement dit si nous restons attachés aux vieilles notions traditionnelles et étroites des intérêts nationaux, de la politique, des institutions et de la souveraineté nationales alors que les progrès scientifiques et techniques ont enlevé tout sens à beaucoup d'entre elles. L'évolution scientifique et technique aurait dû nous porter à ériger un régime international qui concilie les exigences de la sécurité et de l'ordre universel avec le désir de maintenir des sociétés nationales et des groupes culturels distincts.

Nous devrions avoir appris maintenant que si la souveraineté nationale ne garantit pas la sécurité, voire une protection suffisante des droits nationaux dans un monde d'anarchie internationale, il faut élaborer un meilleur moyen de protéger ces droits et de garantir la sécurité et le progrès. A cette fin, la coopération internationale et une forme d'organisation internationale et d'action collective en vue de la prise des décisions sont indispensables. Fait pénible et décourageant, le succès de cette entreprise semble encore plus aléatoire qu'il y a vingt-cinq ans. Fait encore plus décourageant, les gouvernements et les peuples semblent maintenant moins s'en soucier.

Les astronautes qui ont débarqué sur la lune ont pris de magnifiques photographies en couleurs de notre planète entourée de voiles vaporeux. Pour eux la terre constituait certes un tout. Le génie scientifique et technique de l'homme ayant permis la diffusion en couleurs, dans cinq cents millions de foyers, de leurs aventures et de leurs hauts faits, de leur voyage spatial et de leurs marches sur la lune, l'humanité a pu percevoir pour la première fois notre globe comme un tout. Ceux qui prétendent toujours que la terre est plate faillirent se rendre à l'évidence, mais non les dirigeants qui continuent d'édifier des barrières autour des États-nations formant la mosaïque de notre monde, un monde dans lequel nous pensons de temps à autre devoir imposer des « surtaxes », elles-mêmes suivies de représailles inévitables.

Persistence des sentiments tribaux

Le fait est que le sens de l'unité terrestre demeure bien faible et ne supplante aucunement le sens inné de solidarité d'un groupe national auquel notre loyauté et nos affections nous lient par la force même des choses. Il est beaucoup plus facile de réduire à néant la distance physique entre les hommes que de supprimer les vieux sentiments et instincts tribaux qui si fréquemment les divisent et qu'on attise trop souvent en montant les personnes contre une cible quelconque. Alors que le voisinage devient un fait inévitable des réalités pratiques sur terre, les relations politiques ne reflètent aucunement ce fait de manière substantielle. Les peuples devançant souvent de très loin les gouvernements à cet égard.

Il y a quelques semaines, Arnold Toynbee écrivait :

Nous pouvons entrevoir le moment, où un effort d'organisation, à l'échelle mondiale, unira bouddhistes, colombophiles, entrepreneurs de pompes funèbres, méthodistes, collectionneurs de timbres, ornithologues, physiciens, juristes, catholiques, banquiers, industriels du pétrole et d'autres catégories innombrables de gens que rapproche un intérêt commun.

J'espère que nous pourrons bientôt nous organiser davantage à l'échelle mondiale en vue de consolider l'intérêt commun suprême de tous, la survie et la paix.

Il n'y aura cependant aucun espoir de progrès de ce genre sur un plan plus étendu ou sur le plan mondial si les deux États qui se partagent ce continent, le Canada et les États-Unis, ne peuvent résoudre leurs problèmes et leurs difficultés avec le bon sens et l'impartialité qui découlent d'une compréhension mutuelle et d'une bonne volonté véritables. J'ai confiance que nous pourrons y parvenir.

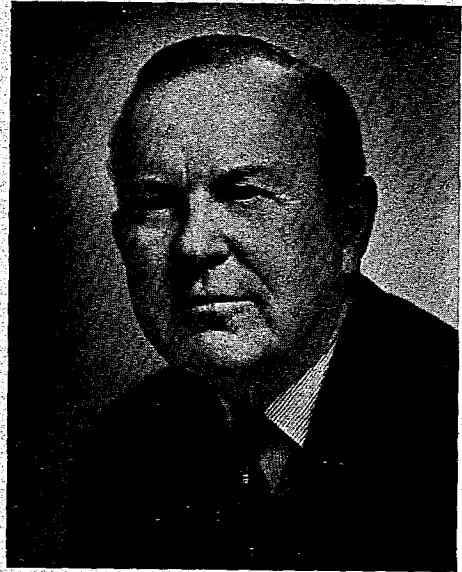
Devant l'orage qui menace la scène nationale et internationale, certains sont enclins à abandonner la partie et à se cacher dans un coin. J'ai reçu un jour une lettre d'un ami qui, exposé aux troubles et à la violence de la vie au Moyen-Orient et saisi d'un sentiment d'impuissance, exprimait son désir de fuir un monde de fraude, de faussetés et de haines incroyables et de passions sans bornes, où il n'existe aucune solution, où les éléments du désastre nous entourent sans que personne puisse redresser la situation.

Trop de gens, autour de lui, ressemblaient au personnage des *Raisins de la Colère* de John Steinbeck, à ce fermier de l'Oklahoma qui, lorsque la banque saisit ses biens hypothéqués, décrocha son fusil en s'exclamant : « Sur qui vais-je tirer ? ». Cette réaction violente, comme celle de la fuite, est peut-être compréhensible ; elle n'en demeure pas moins vaine, dangereuse et éventuellement fatale.

De tous temps, les hommes se sont trouvés devant des situations aussi menaçantes que la nôtre. A chaque époque, il y a cependant eu des hommes sages, bons et forts qui ont su trouver en eux-mêmes les ressources nécessaires pour surmonter les défis. Il *pourrait* donc en être ainsi, et j'espère qu'il en *sera* ainsi en ce qui concerne notre génération.

MÉMOIRES DU TRÈS HONORABLE LESTER B. PEARSON

LA longue et distinguée carrière de M. Pearson dans les affaires internationales en général et dans les affaires extérieures canadiennes, en particulier, est bien connue. M. Pearson rédige actuellement ses mémoires et il aurait probablement terminé s'il n'avait pas entrepris d'autres travaux. Cet ouvrage retiendra certainement l'intérêt des lecteurs dans de nombreux pays et constituera, pour les Canadiens, un apport particulièrement valable à leur compréhension des événements qui ont influencé les relations internationales du Canada au cours de deux générations.



M. Pearson

Selon la décision de M. Pearson et de son éditeur, la *University of Toronto Press*, les mémoires paraîtront en trois volumes. Le premier tome a trait à sa jeunesse et aux débuts de sa carrière (jusqu'en septembre 1948); le deuxième porte sur son travail aux Affaires extérieures et sur la vie politique des années 1948 à 1958; le troisième volume couvre la période où il a été d'abord chef de l'Opposition puis premier ministre, de 1958 à 1968. A l'exception de révisions mineures à apporter au texte, le premier volume était achevé à la fin de novembre 1971.

La plupart des recherches relatives au deuxième volume ont été effectuées et présentées par sujets et par régions (par exemple: Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Palestine, Corée, relations canado-américaines de défense). Le projet doit être terminé en 1973. Lorsqu'il aura fini ses mémoires, M. Pearson se propose d'écrire un livre qui traitera exclusivement de la politique étrangère passée, présente et future du Canada.

Ces mémoires seraient probablement déjà achevés si M. Pearson n'avait pas pris part récemment à tant d'activités, pour ne citer que la Commission du développement international de la Banque mondiale, le Centre de recherches pour le développement international, l'Institut international d'études stratégiques et l'Institut international de la radiodiffusion (il est président de ces trois derniers organismes), sans mentionner la rédaction de divers ouvrages et les conférences qu'il a données à l'Université Carleton.

Il a fallu procéder à un énorme travail de recherche. On fouille dans les archives publiques, les sources secondaires, les documents et agendas personnels,

les autres collections privées de documents et de documents d'État (dont le volume est évalué à des milliers de pieds de rayons de bibliothèque). M. Pearson a maintenant deux adjoints à la recherche pour ce travail. Il estime que sans leur concours il lui aurait fallu des années pour parcourir tous les documents en question. Que dire alors du délai de rédaction de l'ouvrage! Ces deux chercheurs sont professeurs d'histoire et ont l'avantage d'avoir travaillé à la Direction des recherches historiques du ministère des Affaires extérieures.

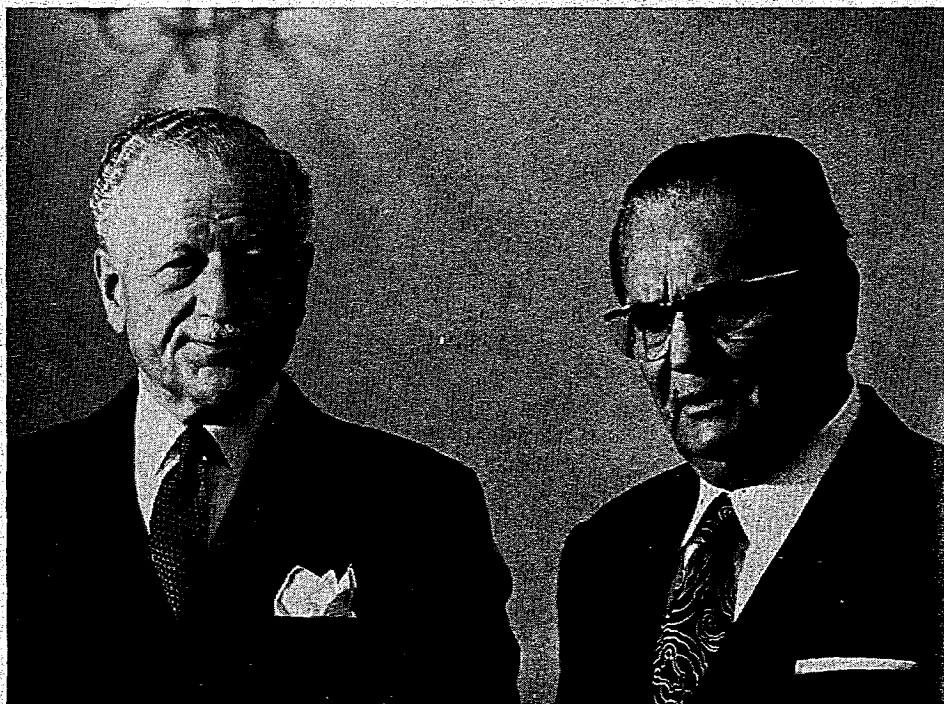
Le Conseil des Arts du Canada a octroyé à l'un d'eux une subvention qui lui permet de faire des recherches dans les documents de politique étrangère de M. Pearson depuis le début de l'année. En juillet 1971, la Fondation canadienne Donner a versé une subvention à l'Université Carleton afin de libérer l'autre chercheur et de compléter le travail.

Visite du président Tito

Voici le texte du communiqué conjoint émis à l'issue de la récente visite au Canada du président de la Yougoslavie:

Le président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, Son Excellence M. Josip Broz Tito et Madame Broz ont effectué une visite d'État au Canada, du 2 au 7 novembre 1971, à l'invitation du gouverneur général, M. Roland Michener. La visite du président Tito a servi à la fois à mettre en lumière les importants progrès réalisés dans les relations canado-yougoslaves et à faire avancer la cause d'une coopération et d'une compréhension meilleures entre les deux pays. Le président Tito et sa suite ont eu l'occasion de prendre contact avec la diversité culturelle du Canada et avec le mode de vie des Canadiens dans de nombreux secteurs d'activité et dans diverses régions du pays.

Le président Tito était accompagné de S.E. M. Kiro Gligorov, membre de la présidence de la RFSY, de S.E. M. Vidoje Zarkovic, président de l'Assemblée de la République socialiste du Monténégro et membre de la présidence de la RFSY, de S.E. M. Mirko Tepavac, secrétaire fédéral aux Affaires étrangères, et de M^{me} Tepavac, de M^{me} Mirjana Krstinic, membre du Conseil exécutif fédéral, et d'autres personnes.



Le président Tito, (à droite), en compagnie de Son Excellence le gouverneur général du Canada, M. Roland Michener.

Pendant leur séjour au Canada, dont l'ambiance reflétait les relations amicales qui existent entre le Canada et la République fédérative socialiste de Yougoslavie, le président Tito et sa suite ont eu des entretiens officiels à Ottawa et ont visité les villes de Québec et d'Halifax. Le gouverneur général, M. Roland Michener, a donné un grand dîner officiel à Rideau Hall en l'honneur du président Tito qui a été aussi l'hôte d'un déjeuner offert par le premier ministre. Le président a aussi été présenté au Parlement. Un groupe d'importants hommes d'affaires a été présenté au président Tito par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin.

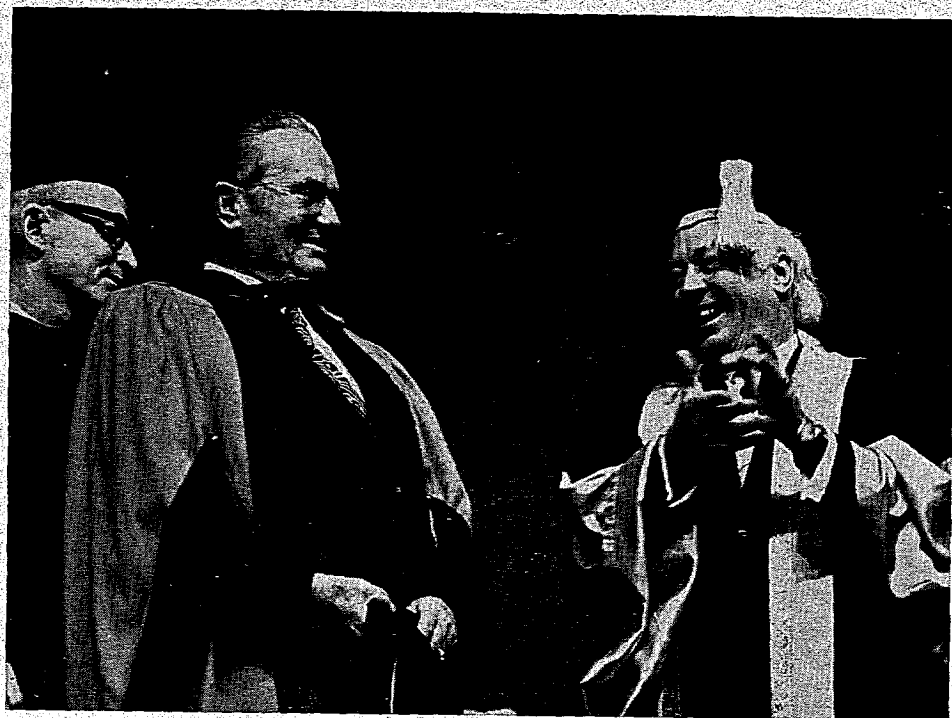
Le président et sa suite ont visité divers établissements scientifiques, industriels, centres culturels et maisons d'enseignement. Dans la province de Québec, le président et sa suite ont fait une visite touristique de la ville de Québec et ont été reçus à dîner par le premier ministre de la province, l'honorable Robert Bourassa. A Halifax, le président Tito a été l'invité d'honneur à un dîner offert par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, l'honorable Gerald Regan; il a aussi reçu un doctorat honorifique de l'Université Dalhousie.

Entretiens officiels

Le président Tito a eu des entretiens officiels avec le premier ministre Trudeau. Des conversations ont également eu lieu entre M. Tepavac, secrétaire fédéral aux Affaires étrangères et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Sharp. De leur côté, M. Gligorov et M^{me} Krstinic se sont entretenus avec M. Benson, ministre des Finances, et avec M. Aitken, président de la Société pour l'expansion des exportations. Tous ces entretiens, qui se sont déroulés dans un esprit de franchise, de cordialité et de compréhension mutuelle, ont donné lieu à des échanges de vues très larges sur l'état actuel et sur les perspectives d'avenir des relations canado-yougoslaves, de même que sur les questions internationales d'intérêt commun. Il y a eu aussi échange de vues sur les problèmes actuels et l'évolution future des États fédéraux.

Les participants canadiens aux entretiens ont exposé les objectifs fondamentaux de la politique étrangère canadienne, y compris l'objectif de promouvoir, de concert à la fois avec les alliés du Canada et les autres pays, la paix, la stabilité et la compréhension internationales; les participants yougoslaves ont précisé l'orientation de la politique étrangère de la Yougoslavie, fondée sur le principe du non-alignement. Il a été noté que les pays non alignés ont un rôle utile à jouer, de concert avec tous les autres pays, pour promouvoir l'adoption de solutions pacifiques aux problèmes internationaux et encourager une collaboration plus étendue entre tous les pays, indépendamment de leurs divergences ou similarités.

Les deux parties ont affirmé l'attachement du Canada et de la Yougoslavie à la cause de la paix et de la sécurité internationales, à l'amélioration des relations entre États sur la base des principes de non-ingérence dans les affaires intérieures, de la renonciation à l'emploi ou à la menace de la force, de la con-



A la réception de son doctorat honorifique en droit, le président Tito, de Yougoslavie (à gauche), est applaudi par M. Henry D. Hicks, doyen de l'Université Dalhousie.

fiance mutuelle, de la réciprocité et du règlement des différends par des moyens pacifiques conformément aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies. Elles se sont déclarées convaincues que les relations pacifiques entre États ne sont possibles que dans le respect de l'égalité, y compris le droit de chaque État de choisir et d'élaborer librement ses structures politiques, sociales et économiques, et le respect de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale des États et de l'inviolabilité des frontières.

Les deux parties ont fait part de leur profonde satisfaction devant l'accroissement des relations canado-yougoslaves, et ont jugé encourageantes les perspectives d'avenir. On a noté que les visites faites dans le passé par des représentants des deux pays au niveau gouvernemental ont contribué au développement de la confiance mutuelle et il a été décidé qu'elles seraient désormais plus nombreuses. Les deux parties ont exprimé la conviction que, compte tenu des caractéristiques et des vues particulières des deux pays, l'essor futur de leurs relations est dans l'intérêt non seulement des peuples canadien et yougoslave, mais aussi de la coopération internationale en général. Dans cette optique, elles ont décidé que les consultations se feraient plus fréquentes, à divers niveaux, sur des questions d'intérêt commun.

Échanges commerciaux

Les deux parties ont pris note avec satisfaction du volume accru des échanges

commerciaux entre la Yougoslavie et le Canada, et, en particulier, de l'importance croissante que prennent les produits finis dans ce commerce. L'apport des visites de délégations, d'hommes d'affaires et de personnalités officielles, à l'essor du commerce bilatéral a aussi été signalé; les deux parties se sont déclarées convaincues que des projets conjoints entre des entreprises canadiennes et yougoslaves établis selon l'évaluation commune de leurs avantages, et conclus sur la base des règlements en vigueur dans les deux pays offraient un moyen efficace de développer davantage les échanges commerciaux entre les deux pays. Les deux parties ont passé en revue le statut de leurs relations commerciales actuelles et ont annoncé d'un commun accord leur intention de mettre à jour et de renouveler leur accord commercial bilatéral. Les deux parties ont l'intention de poursuivre leurs efforts en vue de développer et de faciliter les échanges commerciaux entre les deux pays. Elles ont pris note avec satisfaction de l'accroissement récent des exportations canadiennes vers la Yougoslavie et ont convenu qu'une évolution analogue des exportations yougoslaves vers le Canada est à souhaiter.

Les parties ont noté le rôle important que joue la Société canadienne pour l'expansion des exportations (SEE) dans le développement de la coopération économique entre le Canada et la Yougoslavie. La valeur des prêts consentis par cet organisme à la Yougoslavie s'élève jusqu'ici à environ 20 millions de dollars. On s'est mis d'accord sur un nouveau prêt d'environ 40 millions relatif à la vente de locomotives. Les formalités seront complétées sous peu. Des négociations sont également en cours entre la SEE et cinq grandes entreprises yougoslaves concernant des prêts d'une valeur totale d'environ 100 millions de dollars pour la réalisation de projets dans l'industrie chimique, l'aéronautique, les mines, les transports et le tourisme. Elles se sont mis d'accord sur la possibilité de conclure un accord-cadre relatif à la garantie par la SEE des investissements canadiens en Yougoslavie.

Conformément au désir des deux pays d'accroître leurs relations bilatérales, un échange de lettres a eu lieu entre le Canada et la République fédérative socialiste de Yougoslavie, afin d'encourager de nouveaux contacts et échanges scientifiques et techniques, ainsi que les applications industrielles de la science et de la technologie.

Prenant acte des déplacements plus nombreux de leurs nationaux entre les deux pays, et en particulier de l'essor du tourisme, et reconnaissant le rôle de celui-ci dans le développement de la connaissance et de la compréhension mutuelles, les parties ont convenu que des négociations relatives à un accord d'aviation civile auraient lieu dès que cela conviendrait de part et d'autre.

Affaires consulaires

Jugeant souhaitable, en outre, d'encadrer leurs relations consulaires, les parties ont pris la décision de négocier une entente dans ce domaine.

De plus, les participants canadiens aux entretiens ont fait savoir aux participants yougoslaves qu'une fois mises en œuvre les dispositions administratives

nécessaires, le visa de non-immigrant ne serait plus exigé des ressortissants yougoslaves qui visitent le Canada. Sous certaines conditions, des visas pour entrées multiples, valables pour un an, seraient accordés aux représentants commerciaux non officiels de Yougoslavie durant leur affectation au Canada. La partie yougoslave a exprimé sa satisfaction à ce sujet et a confirmé son intention d'accorder des avantages réciproques en conformité avec sa politique établie.

Les deux parties ont exprimé la conviction que les Canadiens d'origine yougoslave constituent un lien qui favorise le développement des relations amicales et de la coopération entre les deux pays.

On a relevé avec satisfaction le fait que les formalités et règlements canadiens d'immigration prévoient maintenant l'admission de requérants yougoslaves indépendants, en plus des personnes à charge qui ont des répondants, et des parents désignés.

La discussion des questions internationales a révélé l'existence de points de vue communs à l'égard de plusieurs problèmes d'actualité. De l'avis des deux parties, bien que les grandes puissances aient des responsabilités particulières, les puissances plus petites ont également un rôle important à jouer dans le domaine des relations internationales. On s'est félicité de part et d'autre des récents efforts visant à diminuer les tensions internationales par voie de négociation. Les deux parties ont exprimé l'espoir que cette évolution s'étende à un plus grand nombre de régions et un nombre toujours croissant de pays. La paix et la sécurité sont indivisibles, car nous vivons aujourd'hui dans un monde interdépendant.

Examinant la situation en Europe, les parties ont reconnu l'importance de l'accord quadripartite sur Berlin pour la réduction des tensions. Elles ont exprimé l'espoir que l'on prenne, dans les plus brefs délais, toutes les dispositions voulues pour une conclusion satisfaisante des négociations sur Berlin, ce qui faciliterait l'adoption de nouvelles mesures dans le sens de la détente et de la stabilité.

Conférence sur la sécurité internationale

Se félicitant de ces perspectives favorables, les deux parties souhaitent voir se réunir une conférence adéquatement préparée sur la sécurité et la coopération en Europe, à laquelle participeraient tous les États européens, le Canada et les États-Unis. Cette conférence, espèrent-elles, renforcerait la sécurité européenne dans son ensemble, et contribuerait à normaliser et à améliorer les relations entre les États européens selon des principes approuvés par tous. Des consultations multilatérales à ce sujet entre tous les pays intéressés seraient utiles.

Les deux parties ont exprimé la conviction que le renforcement de la sécurité internationale et la préservation de la paix universelle sont des objectifs importants à poursuivre, au moyen notamment de mesures appropriées de contrôle des armes et de désarmement, l'objectif ultime à rechercher étant le désarmement général et complet. Elles sont en faveur de réductions mutuelles et équilibrées des forces armées et des armements dans les régions où la confrontation militaire crée un danger particulier, et plus spécialement en Europe.

En leur qualité de membres de la Conférence du Comité du désarmement, les deux parties ont pris l'engagement de faire tout leur possible pour réaliser des progrès concrets en vue de stopper la course aux armements. Au Comité de Genève et à l'Assemblée générale des Nations Unies, elles comptent voir se poursuivre les contacts utiles et la collaboration entre leurs délégations sur l'ensemble des problèmes relatifs au contrôle des armes et au désarmement. Elles ont discuté de leurs préoccupations touchant la poursuite des essais nucléaires, de la nécessité d'une interdiction globale des essais, des propositions canadiennes soumises à l'étude de la Conférence du Comité du désarmement concernant les moyens de réduire les expériences souterraines d'armes nucléaires en attendant l'interdiction complète des essais, et du projet de convention interdisant les armes chimiques et biologiques, projet qu'appuient les deux pays. Les parties s'emploieront à faire adopter cette convention par l'Assemblée générale, étant donné qu'elle devrait conduire à la prohibition totale des moyens de guerre chimiques et bactériologiques.

Les parties ont exprimé leur contentement de voir se poursuivre, à Helsinki et à Vienne, les négociations entre les deux principales puissances nucléaires sur la limitation des armes nucléaires stratégiques; un autre sujet de satisfaction était la mise au point et l'ouverture à la signature et à la ratification, cette année, du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol. Il restait cependant beaucoup de travail urgent à accomplir pour mettre fin à la course aux armements, et en particulier à la course aux armements nucléaires.

Points de tension

Les parties ont fait l'examen de divers points de tension du monde. La situation au Pakistan oriental, la présence de millions de réfugiés pakistanais en Inde et la gravité des tensions qui en résultent dans la région continuent d'inspirer de l'inquiétude. Il incombe à la communauté internationale d'intervenir pour empêcher la situation de se détériorer, d'encourager une solution politique qui sauvegarderait les droits et les intérêts des peuples de la région, et de faciliter le retour rapide et sûr des réfugiés dans leurs foyers.

Les deux Gouvernements se soucient gravement de l'absence de progrès véritables dans la direction d'un règlement pacifique global, juste et permanent au Moyen-Orient. Ce règlement, à leur avis, doit s'appuyer sur l'application intégrale de la résolution 242 du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967. Les deux Gouvernements soutiennent les efforts déployés par l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies, pour assurer l'application de cette résolution.

Un échange de vues a eu lieu sur la situation en Indochine. On a exprimé l'espoir, des deux côtés, qu'une paix juste et durable pourrait bientôt y être instaurée.

Les deux parties ont accueilli avec satisfaction l'admission de la République

populaire chinoise à titre de seul représentant de la Chine, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le Canada et la République fédérative socialiste de Yougoslavie attachent une grande importance aux Nations Unies. Les deux pays sont déterminés à poursuivre leurs efforts pour renforcer l'organisation et la rendre plus en mesure de maintenir la paix et la sécurité universelles conformément à la Charte des Nations Unies.

Les deux parties ont reconnu que les problèmes de la mise en valeur des régions sous-développées du monde, en particulier les disparités croissantes existant entre les pays développés et ceux en voie de développement, requièrent d'une manière urgente la coopération active de toute la communauté internationale, compte tenu entre autres choses de l'importance que l'atténuation de tels problèmes comporte pour le renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

Les deux parties se sont déclarées satisfaites de leurs entretiens et de leurs échanges de vues qui ont mis en évidence une fois de plus l'amitié, la confiance mutuelle et l'esprit positif qui sont devenus la marque caractéristique de leurs relations.

Agence de Coopération culturelle et technique

DEUXIÈME CONFÉRENCE GÉNÉRALE — OCTOBRE 1971.

PENDANT la semaine du 11 au 15 octobre le Canada fut l'hôte de la Deuxième Conférence générale de l'Agence de Coopération culturelle et technique. La Conférence, accueillie successivement à Ottawa et à Québec, réunissait plus de deux cents délégués venant de vingt-cinq¹ pays entièrement ou partiellement de langue française, répartis sur quatre continents.

Ouverture de la Deuxième Conférence générale de l'Agence

C'est dans l'enceinte du Sénat canadien que s'ouvrit officiellement la Conférence



A l'ouverture de la Deuxième Conférence générale de l'Agence, au Sénat du Canada. De gauche à droite: M. Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre, du Canada; M. Harou Kouka, président sortant de la Conférence et ministre de l'Éducation nationale du Niger; et M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

¹ Pays membres de l'Agence: Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Dahomey, France, Gabon, Haïti, Haute-Volta, Luxembourg, République malgache, Mali, Île Maurice, Monaco, Niger, Ruanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, République du Viet-Nam.
Autres pays représentés à la Conférence générale: Laos, République centrafricaine, République khmère.

générale de l'Agence en présence de M. Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, de M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et de tous les délégués. Avant de déclarer ouverte la Deuxième Conférence générale, le président sortant, M. Harou Kouka, ministre de l'Éducation nationale du Niger, fit lecture d'un message du président de son pays, M. Diori Hamani, un des grands architectes de l'Agence. « Accompagnant en pensées les délégués accourus de tous les horizons du monde pour participer à ce rassemblement fraternel de la Francophonie », celui-ci constatait que « l'Agence existe, qu'elle vit, qu'elle travaille, et que la recherche d'une action concertée des pays francophones dans le domaine culturel a quitté le plans des idées pour descendre à celui des réalisations ».

Souhaitant la bienvenue aux délégations des pays membres, M. Trudeau réaffirma l'intérêt profond que le Canada porte à la Francophonie et à l'Agence :

« . . . Voilà près de quatre siècles que le fait français s'est enraciné chez nous. Malgré de nombreuses difficultés, malgré l'omniprésence de la langue anglaise en Amérique du Nord, voilà près de quatre siècles que persiste chez nous le fait français, voilà près de quatre siècles que la langue française y est parlée, et jalousement conservée. Non seulement y est-elle maintenue, mais elle y est, — vous vous en rendez compte à l'occasion de vos visites, notamment dans le Québec —, célébrée et chantée.

« La Francophonie est désormais une réalité, nous le savons. Mais de la voir ici rassemblée et résolue, vous comprendrez que cela nous émeuve très vivement. C'est un peu comme si se trouvait consacrée de par le monde la permanence du Canada français. . . . »

M. Trudeau ajoutait :

« La coopération des pays francophones, grâce à l'Agence, ne procède pas d'une nostalgie, mais d'une volonté de progrès. La Francophonie n'est pas un souvenir: c'est un avenir. . . . Voilà pourquoi les Gouvernements du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba participent depuis des années avec nous à la concertation qui a créé l'Agence, et continuent d'y avoir plus large accès.

« . . . Le Gouvernement du Canada a établi avec celui du Québec des modalités de participation qui font maintenant du Gouvernement du Québec un gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence. »

Suite à ce discours inaugural du premier ministre du Canada, la Conférence générale, sur la proposition du Niger, a élu au poste de président de la Deuxième Conférence générale M. Gérard Pelletier, secrétaire d'État du Canada et chef de la délégation canadienne. Cette délégation comprenait aussi M. François Cloutier, ministre des Affaires culturelles du Québec, le docteur Gaston Isabelle, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Jean-Marie Simard, ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, M. Gaston Demers, conseiller spécial auprès du premier ministre de l'Ontario, M. Laurent Desjardins, adjoint législatif du premier ministre du Manitoba, et des hauts fonctionnaires.

Le Québec et l'Agence

A la demande du nouveau président, le premier geste de la Conférence générale, réunie en assemblée plénière, fut de prendre acte de la déclaration du premier ministre du Canada et « du fait que des modalités ont été convenues entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec selon lesquelles le Gouvernement du Québec est admis comme gouvernement participant aux institutions, activités et programmes de l'Agence conformément à l'article 3.3 de sa charte ». A cette occasion, M. François Cloutier souligna l'importance pour le Québec d'accéder à une consécration officielle lui permettant de mieux se faire entendre dans le monde francophone:

« A plusieurs reprises dans le passé, j'ai eu l'occasion de dire que le Québec avait besoin de la Francophonie. Depuis qu'existe une communauté de langue française, il se sent moins seul au monde. Sa survivance, que certains écrivains ont appelée un miracle, ne reste possible à notre époque d'ouverture et de communications rapides que dans la mesure où il pourra s'appuyer sur un bloc de même culture. Son destin linguistique me paraît inéluctablement lié à la pénétration du français dans le monde et à ses aptitudes à s'adapter sur le plan technologique. »

Par la suite, le secrétaire général de l'Agence, M. Jean-Marc Léger, présentait le premier rapport des activités de l'Agence depuis sa création à Niamey, au Niger, en mars 1970. Soulignant que les premiers dix-huit mois de l'Agence furent surtout consacrés à la mise en place de l'organisme lui-même, M. Léger dressait un tableau positif des activités et programmes de l'année écoulée.

Les activités et programmes de l'Agence en 1970-1971

Le but premier de l'Agence étant de promouvoir et de diffuser les cultures des États membres et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre eux, le secrétariat général a dirigé ses actions suivant trois orientations maîtresses: l'enseignement et la recherche, le développement, la culture et la connaissance mutuelle.

a) Enseignement et recherche

Sous ce chapitre, l'action majeure de l'Agence fut la création de l'École internationale de Bordeaux, constituée d'un Centre de formation à la gestion ainsi que d'un Centre d'initiation aux réalités du Tiers-Monde. L'ouverture officielle du Centre de formation à la gestion s'est faite le 15 septembre dernier. Des stagiaires, provenant de tous les États membres, seront accueillis, à compter de janvier 1972, par une équipe internationale de professeurs dirigée par un Canadien.

La télévision éducative a fait l'objet d'un colloque en février 1971 à Niamey, réunissant une trentaine d'experts. Ce séminaire avait pour but de créer une base susceptible de constituer un potentiel d'intervention comprenant un centre de documentation et d'échanges ainsi qu'une équipe de techniciens. Le Centre deviendra opérationnel dans un an environ et pourra être alors une source précieuse d'information pour les pays membres.

Troisième élément du chapitre: les malettes pédagogiques. L'Agence s'est

engagée dans une expérience novatrice en mettant à la disposition d'instituteurs relativement démunis dans certains pays du Tiers-Monde, des mallettes pédagogiques contenant un ensemble d'ouvrages de base et d'ouvrages spécialisés ainsi que des fournitures scolaires.

b) Développement

Dans ce domaine, il convient de retenir principalement le tourisme et l'artisanat, qui sont tous deux des instruments de la connaissance mutuelle des peuples et d'une certaine forme d'illustration des cultures.

L'Agence a convoqué à Monastir, en Tunisie, deux séminaires simultanés, l'un sur le tourisme, l'autre sur l'artisanat. Ces deux séminaires donnèrent lieu à un ensemble de recommandations qui dessinent des programmes d'action à long terme.

En matière de tourisme, l'Agence a lancé un bulletin trimestriel d'information touristique et elle a surtout amorcé un Répertoire officiel du Tourisme, dans les pays membres. Ces deux initiatives relèvent de la tâche générale d'information reconnue à l'Agence; elles seront suivies de la publication d'un guide touristique des pays francophones.

En matière d'artisanat, l'Agence a créé l'Exposition internationale itinérante d'artisanat qui devait parcourir en 1971 les principales villes de plusieurs pays membres de l'Agence. Le but de cette exposition était l'illustration de la richesse et de la diversité des cultures des pays membres d'une part, et la promotion des produits artisanaux africains sur les marchés occidentaux, d'autre part. A cette exposition d'objets d'art, on jumela une exposition du livre du Tiers-Monde francophone. Les villes canadiennes visitées par cette exposition, au cours de l'été dernier, sont Moncton, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto et Winnipeg.

c) Culture et connaissance mutuelle

Avec ce chapitre, nous touchons à un aspect particulièrement important du programme de l'Agence. Comme le soulignait M. Léger:

« . . . l'intérêt de l'Agence, en effet, et sa raison d'être résident dans sa capacité à susciter, parmi chacun de nos peuples, la quête fervente de l'Autre et à provoquer cette rencontre permanente et cette confrontation féconde des cultures. . . . Ce serait l'honneur de notre langue commune d'être par excellence le moyen privilégié d'un véritable dialogue des grandes cultures d'Afrique, d'Orient et d'Occident, un dialogue de ces cultures non seulement dans leur héritage prestigieux, mais également dans toutes les formes de leur créativité contemporaine. Car il ne s'agit pas seulement de faire se rencontrer ce qui fut et ce qui reste, mais au moins autant de faire s'épanouir tous les possibles, de faciliter l'éclosion et la circulation des œuvres d'aujourd'hui. »

C'est donc dans cet esprit que l'Agence a tenu à Dakar, en novembre 1970, un séminaire sur le cinéma et le livre réunissant de nombreux spécialistes de chacun de ces domaines. Les recommandations émergeant de ce séminaire dessinent, là aussi, un programme d'action à long terme. Dans le domaine du cinéma, elles favorisent la création d'un consortium international pour les pays franco-



L'honorable Gérard Pelletier, secrétaire d'État, chef de la délégation canadienne et président de la Conférence générale de l'Agence de Coopération culturelle et technique, entouré des membres du secrétariat de cette organisation francophone internationale. De gauche à droite, MM. Hyacinthe de Montéra, secrétaire général adjoint, Jean-Marc Léger, secrétaire général, et Michel Kekeh, secrétaire général adjoint.

phones, l'institution d'un Bureau provisoire de promotion du cinéma et l'adoption par les États membres d'une législation propre à assurer le développement d'un cinéma national. Dans le domaine du livre, ces recommandations visent la libre circulation, la production et l'adaptation du livre aux conditions africaines de même que la création d'une Société multinationale d'édition et la formation de cadres supérieurs et moyens de l'édition et de la librairie.

Outre la tenue de ce séminaire, l'Agence créait un Grand Prix du Cinéma en apportant son concours à quelques longs métrages réalisés en Afrique, et instituait une pratique d'aide à la création littéraire en contribuant au lancement et à la diffusion de manuscrits d'auteurs du Tiers-Monde ou traitant d'un thème en rapport avec le Tiers-Monde. Elle amorçait, enfin, une forme de concours aux Centres culturels africains et à la collecte comme à la transcription de la tradition orale en Afrique.

Toujours sous ce chapitre de culture et connaissance mutuelle, l'Agence, considérant comme essentielle la participation de la jeunesse à ses activités, mit sur pied un programme d'échange de jeunes. C'est ainsi qu'au mois d'août près de 200 jeunes d'Afrique, de l'Océan Indien, du Viet-Nam, du Maghreb, des Antilles et de l'Occident francophone ont participé à un voyage dit de découverte et d'information. Le bilan de cette expérience fut positif et l'Agence espère pouvoir doubler, l'an prochain, la participation des jeunes à cette formule.

Cette année, le Canada accueillit une trentaine de jeunes ressortissants étrangers alors que le même nombre de jeunes Canadiens se rendaient en Afrique.

Les Commissions et les activités futures de l'Agence

La Conférence générale se subdivisa en trois commissions, soit la Commission juridique, la Commission des programmes et la Commission administrative et financière, qui siégèrent à huis clos pour tracer les activités et programmes de l'Agence pour les deux prochaines années.

Le travail en commissions permit de définir un certain nombre de lignes directrices pour les activités de l'Agence au cours des deux prochaines années. On se préoccupe, en partie, de centrer les actions sur deux ou trois thèmes fondamentaux en se fixant des objectifs à longue portée, d'accentuer l'effort de coordination et de liaison avec les organismes nationaux ou internationaux, et d'aider à la promotion et à la diffusion par la langue française des cultures nationales et traditions des pays membres de l'Agence. On adopta de plus une série de programmes précis afin de poursuivre les efforts entrepris en 1971.

Pour la réalisation de ces objectifs, l'Agence se dota d'un budget établi à 2.5 millions de dollars pour 1972 et à 3.5 millions pour 1973. Le barème des contributions des États membres fut fixé de la façon suivante: 46.34 p. cent pour la France, 35 p. cent pour le Canada, 12.25 p. cent pour la Belgique, 0.75 p. cent pour la République du Viet-Nam, 0.66 p. cent pour le Luxembourg, 0.36 p. cent pour Monaco. Les 16 autres membres de l'Agence se répartiront le reliquat, soit 4.63 p. cent selon des modalités à convenir. Le Gouvernement du Québec, en accord avec le Gouvernement du Canada, contribue à la cotisation canadienne. En 1971, le Québec fournit 50 p. cent de la contribution canadienne au budget de fonctionnement de l'Agence et 5 p. cent de cette même contribution au budget des programmes.

Clôture de la Deuxième Conférence générale de l'Agence

Pour les trois derniers jours de ses travaux, la Conférence s'était déplacée d'Ottawa à Québec. Ainsi eut lieu à l'Assemblée nationale du Québec, la séance de clôture de la Deuxième Conférence générale. Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, s'adressant, selon sa propre expression, au premier parlement universel francophone, rappela les liens qui existent entre l'économie et la culture dans le développement des nations:

« Le Québec témoigne de cette complémentarité entre l'économie et la culture. Notre société a atteint depuis une dizaine d'années un niveau de développement qui se situe honorablement dans l'échelle des nations industrialisées. Nous sommes les voisins immédiats des États-Unis d'Amérique, ce lieu par excellence de la science et de la technologie modernes. Nous appartenons à un continent largement dominé par la langue et la culture anglophones. Nous n'en continuons pas moins, et cela depuis des siècles, à vivre en français et à partager avec vous tous, les valeurs et la culture francophones. Nous assistons, même ici au Québec,

depuis une dizaine d'années à une floraison et à une expansion extraordinaires de notre culture francophone. Dans le domaine de la littérature, les records d'édition sont battus d'année en année, plusieurs de nos écrivains et de nos poètes produisent désormais des œuvres qui accèdent à l'universel. Nos chansonniers, nos artistes lyriques, notre théâtre connaissent ici comme à l'étranger des succès remarquables. . . .

« Ce défi que nous devons chaque jour relever ici, c'est bien celui d'imprimer sur ce continent aux valeurs matérielles si pressantes des valeurs humanistes qui ont toujours été le signe le plus évident de la culture francophone. »

Il revint à M. Gérard Pelletier, président de la Deuxième Conférence générale, de clore les travaux. Il rendit un hommage particulier aux présidents Senghor, Bourguiba et Diiori qui furent les maîtres d'œuvres de la Francophonie. M. Pelletier résuma de la façon suivante les grandes lignes de cette semaine passée au Canada:

« La Conférence qui se termine a été pour nous l'occasion d'un premier bilan. Nous avons examiné de près les actions entreprises et nous avons cherché à leur donner plus d'efficacité. Nous avons choisi parmi les nouveaux projets qui nous ont été proposés ceux qui nous sont apparus les plus fructueux. Nous avons axé l'action de l'Agence sur des secteurs vitaux de la culture et de la technologie. . . .

« Une conclusion cependant se dégage bien nettement de nos débats. Non seulement l'Agence existe, mais elle entre en plein essor. Nous pouvions nous demander en effet à Niamey ce qu'il adviendrait de cet enfant fragile auquel nous avons donné la vie. L'année qui vient de s'écouler a démontré que l'Agence avait un rôle important à jouer. Elle nous est apparue, plus particulièrement encore au cours de cette semaine, comme un instrument privilégié d'action commune sur lequel nous pouvions fonder les meilleurs espoirs. »

Cette Deuxième Conférence générale aura donc permis à l'Agence de Coopération culturelle et technique, instrument de rencontres, de connaissance mutuelle des peuples et de dialogue des cultures, de passer d'une phase expérimentale à une phase pleinement opérationnelle.

Visite du premier ministre de Ceylan au Canada

EN réponse à l'invitation faite par le premier ministre M. Trudeau lors de sa visite à Ceylan en janvier dernier, M^{me} Sirimavo R. D. Bandaranaike, premier ministre de Ceylan, a visité le Canada pour la première fois, du 21 au 23 octobre 1971. Le premier ministre était accompagné du directeur général des Affaires étrangères de Ceylan, M. Vernon Mendis, et de son secrétaire particulier, M. Machie Ratwatte. M. P. H. William da Silva, haut-commissaire de Ceylan au Canada, faisait également partie de la délégation au cours de la visite.

Pendant son séjour à Ottawa, M^{me} Bandaranaike a eu des entretiens avec le premier ministre, M. Trudeau, et avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp. Elle a visité la Chambre des communes, où elle a été accueillie par le président de la Chambre, M. Lucien Lamoureux, et a assisté à une représentation au Centre national des Arts en compagnie de M. John Turner, ministre de la Justice.

L'horaire du premier ministre ceylanais ne lui permettait pas un séjour prolongé au Canada et l'on a dû dresser le programme de sa visite de sorte qu'elle puisse voir le plus possible du pays et se former une opinion générale de la vie canadienne. D'Ottawa, l'itinéraire de M^{me} Bandaranaike l'a menée à Niagara Falls, Toronto et Montréal, où elle a été accueillie par les dirigeants provinciaux et municipaux.

Au cours de ses entretiens avec le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M^{me} Bandaranaike a fait part de la situation intérieure de Ceylan, secoué par des troubles insurrectionnels en avril dernier. La discussion a aussi porté sur le programme bilatéral d'aide du Canada à Ceylan et l'on a, par la même occasion, examiné les priorités établies d'après le nouveau Plan quinquennal de l'île. M^{me} Bandaranaike a dit que son Gouvernement accorderait la plus haute priorité au secteur agricole de l'économie afin de tenter d'augmenter la marge d'auto-assistance du pays. Les efforts de Ceylan pour obtenir l'assentiment des Nations Unies à la création dans l'océan Indien d'une « zone de paix » exempte des rivalités des superpuissances, ont également fait l'objet d'échanges de vues. Les visiteurs ceylanais ont fait savoir à M. Sharp qu'ils avaient proposé la candidature de leur représentant permanent aux Nations Unies, M. Shirley Amerasinghe, au poste de secrétaire général de l'Organisation, en remplacement de U. Thant. M^{me} Bandaranaike s'est dite très préoccupée des troubles politiques internes survenus entre le Pakistan oriental et le Pakistan occidental et des tensions subséquentes nées entre les grands voisins sud-asiatiques de Ceylan.

La carrière du premier ministre Bandaranaike

M^{me} Sirimavo Bandaranaike s'est imposée à l'opinion internationale en 1960,

lorsqu'à la suite de l'assassinat de son mari, elle remportait les élections nationales de Ceylan et avait l'honneur de devenir la première femme à occuper le poste de premier ministre. A l'élection de 1965, son parti n'obtenait pas la majorité suffisante et au cours des cinq années qui ont suivi, elle a dirigé son parti en qualité de Chef de l'opposition — là encore, un poste occupé pour la première fois par une femme. Sa détermination et son travail étaient récompensés en 1970 alors qu'elle remportait une éclatante victoire électorale et dirigeait de nouveau le Gouvernement ceylanais. On considère que sa visite est une réussite, car elle consolide les liens d'amitié qui ont toujours existé entre le Canada et Ceylan.

M. de Silva avait rendu hommage à la mémoire de M. Bandaranaike à la fin de septembre au cours d'une cérémonie commémorative. On comptait parmi les orateurs invités à cette occasion le leader de la majorité au Sénat, M. Paul Martin, le chef du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, et M. Heath McQuarrie, représentant le Parti conservateur progressiste.



M. Paul Saint-Pierre, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et membre de la Délégation canadienne à la vingt-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, a signé, le 1^{er} novembre, l'instrument final de la Conférence pour les annonces de contributions du Programme des Nations Unies pour le développement.

La Direction des relations interparlementaires

L'ADRESSE postale de ce service est un numéro de boîte postale de l'Édifice de l'Ouest du Parlement à Ottawa. En réalité, ses locaux sont situés quatre rues au sud, au coin des rues O'Connor et Slater, dans l'immeuble qui abrite le siège d'Information Canada. Pour un groupe relativement restreint, qui a la chance d'être dans le secret des dieux, c'est aussi là que se trouve la Direction des relations interparlementaires, petit organe chargé par l'Orateur de la Chambre des communes et le Président du Sénat de planifier, d'organiser, de doter en personnel et d'administrer le programme officiel d'échanges entre le Parlement fédéral du Canada et les parlements étrangers (et, à l'occasion, des législatures provinciales du Canada).

Depuis sa naissance, il y a sept ans, époque à laquelle cet organisme portait le nom de Direction des associations parlementaires et n'occupait qu'une seule personne, la Direction a déménagé plusieurs fois, s'éloignant toujours de l'autorité parlementaire: des bureaux situés juste au-dessous des locaux du Président des Communes, elle est allée occuper un grenier de l'Édifice de l'Ouest, pour s'installer ensuite dans l'immeuble Norlite, de l'autre côté de la rue Wellington; de là elle a déménagé sur la rue Metcalfe, dans l'immeuble du Rideau Club, pour revenir dans l'immeuble Norlite rebaptisé Édifice national de la presse; et enfin, en décembre 1970, elle s'installait dans ses locaux actuels dans un immeuble moderne et d'allure austère dont l'éloignement du Parlement et les fenêtres à double vitrage scellé et fixe se font complices pour empêcher à jamais que l'on y entende le carillon amical de l'horloge de la Tour de la paix.

Non, la Direction n'est pas tombée en disgrâce. Son « bannissement » de la colline et son exil dans des bureaux plus spacieux et plus éclairés du centre de la ville, ne sont que la conséquence de sa propre croissance et de l'espace de plus en plus grand que prennent les autres secteurs prioritaires, par exemple les bureaux des ministres ou des députés et l'expansion des services sessionnels. En fait, nombre de députés et de sénateurs qui n'avaient autrefois qu'une très vague idée de l'existence de la Direction lui professent aujourd'hui une reconnaissance et une admiration véritables pour l'appui qu'elle leur apporte dans l'exécution de leurs engagements parlementaires à l'ère des supersoniques.

Programme de 1970-1971

Au cours de l'année financière 1970-1971¹, 112 parlementaires, répartis en délégations de 1 à 24 membres, ont passé un total de 800 journées-hommes à visiter leurs homologues de 16 pays étrangers. En retour, 113 parlementaires de 14 pays étrangers ont passé 700 journées-hommes à Ottawa et à travers le Canada en tant qu'invités du Parlement canadien. Sur ces 14 pays, quatre seulement figuraient

¹ On trouvera un résumé du programme 1970-1971 en annexe au présent article.

parmi ceux visités la même année par les parlementaires canadiens. Le programme, qui organise des échanges avec un cinquième de tous les pays du monde, est mis en œuvre par un personnel de cinq agents et de cinq secrétaires et commis de bureau et dispose d'un budget de 257,000 dollars.

Ces chiffres s'opposent de façon frappante à ceux de 1964-1965, année où le secrétaire-coordonnateur des associations parlementaires, qui venait d'être nommé, disposait de 60,000 dollars pour organiser avec l'aide d'une secrétaire, les voyages de 12 délégations dans 9 pays étrangers. Un total de 61 députés et sénateurs ont participé au programme cette année-là et ont passé 350 journées-hommes à l'étranger. Aucune visite de parlementaires étrangers au Canada n'était prévue pour la même année.

Il est peut-être intéressant de mentionner que le coût moyen journalier des déplacements d'un délégué, aussi bien au Canada qu'à l'étranger, demeure constant depuis 1964 et se chiffre à environ 170 dollars². En fait, on peut affirmer sans se tromper de beaucoup que l'expérience et une gestion de plus en plus efficace ont permis d'abaisser les frais réels d'environ 20 pour cent, c'est-à-dire l'équivalent de l'inflation qui s'est produite dans l'intervalle.

A quoi sert cet argent? En gros, il sert à payer les transports aériens et au sol, les chambres d'hôtels, les repas et les réceptions officielles, les loisirs, les réunions d'information et d'affaires ainsi que tous les services de soutien nécessaires, sans oublier ceux d'un membre de la Direction qui, au cours d'une visite, peut être appelé à servir de secrétaire de conférence, d'agent de liaison (avec les ambassades, les ministères de l'État, les parlements étrangers et les législatures provinciales), d'organisateur, d'agent de voyages, de guide touristique, d'impresario, d'attaché de presse et d'agent des relations publiques, de banquier, de messager, de valet et (au moment de départ) de chien de berger. Une véritable affaire!

Objectifs atteints

Cette bonne affaire pourrait facilement ne plus en être une même si on en réduisait le coût de moitié. La raison pour laquelle le programme d'échanges interparlementaires peut être jugé avantageux vient essentiellement du fait que les parlementaires qui y participent pensent qu'il remplit les objectifs pour lesquels il a été créé à l'origine. En résumé, ces objectifs sont les suivants: échanger les connaissances en matière de législation et de procédure avec les parlementaires de pays étrangers; établir des voies de communication bilatérales permettant aux parlementaires de traiter utilement de questions précises à divers stades de leur étude; acquérir de première main les connaissances générales sur des questions d'intérêt national et international qui pourront être soulevées au Parlement; et, dans un ordre d'idée plus général, faire avancer l'idéal de la démocratie parlementaire et contribuer à renforcer la bonne volonté envers le Canada à l'étranger. La décision, prise en 1964 par le Parlement, de lancer immédiatement un programme

² Chiffre obtenu en divisant le montant du budget annuel par le total des journées-hommes.

de ce genre rendait très urgente la nécessité d'organiser un service permanent dont le personnel serait chargé de mettre le programme en œuvre.

Jusqu'à ce moment-là, les activités internationales du Parlement se limitaient plus ou moins à sa participation à quatre associations parlementaires: l'Association parlementaire du Commonwealth³, l'Association parlementaire de l'OTAN⁴, l'Union interparlementaire⁵, et le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis⁶. Le personnel de soutien attaché à ces organismes était composé entièrement des greffiers de la Chambre des communes et du Sénat qui travaillaient à temps partiel et avaient été nommés aux postes de secrétaire par l'exécutif des organismes intéressés.

Solution au problème du surcroît de travail

On s'était rendu compte bien avant 1964 que les charges parlementaires de plus en plus lourdes des greffiers les empêchaient d'effectuer le travail courant des associations. Joint au fait que les associations elles-mêmes élargissaient leurs activités, le problème s'est rapidement amplifié au point de rendre presque impossible toute coordination de la participation du Canada dans les associations parlementaires. Le choix des délégués et les réunions d'information se faisaient au petit bonheur et au dernier moment et, bien entendu, ne satisfaisaient personne; par ailleurs, les leçons importantes acquises par une association ne profitaient pas aux autres. Entre 1962 et 1966, six délégations de parlementaires canadiens sont parties représenter le Canada à des conférences internationales sans aucun personnel de soutien parce que les secrétaires qui avaient été désignés ne pouvaient pas se libérer de leur travail au Parlement.

La solution offerte à la fois par le Comité spécial de la procédure et de l'organisation de la Chambre des communes créé au cours de la vingt-sixième session du Parlement, et par une étude sur l'organisation de la Chambre effectuée en 1964 par la Commission de la Fonction publique, consistait à nommer un « secrétaire-coordonnateur des associations parlementaires ». Presque simultanément, l'Union interparlementaire acceptait de tenir sa conférence de 1965 à Ottawa et le gouvernement prenait la décision déjà mentionnée d'échanger chaque année des visites spéciales de parlementaires avec les pays étrangers. Il a donc fallu procéder à une application rapide de la recommandation.

M. Ian Imrie, chef actuel de la Direction des relations interparlementaires a donc été nommé à ce nouveau poste en juillet 1964. A l'origine, son rôle vis-à-vis des associations et de l'Orateur était de coordonner les divers programmes et les budgets et de mettre les secrétaires nommés au courant des questions administratives et financières.

³ Autrefois connue sous le nom d'Association parlementaire de l'Empire. Le Canada figurait parmi ses membres fondateurs en 1911.

⁴ Section canadienne créée en 1954.

⁵ Le Parlement canadien est membre depuis 1961.

⁶ Créé en 1959.

Baptême du feu

Dès le début, la tâche de loin la plus pressante était d'organiser et de doter en personnel la Cinquante-quatrième Conférence de l'UIP dont les 700 délégués venaient à Ottawa participer à un programme de dix jours. Cette conférence, ainsi que la Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, d'une durée de trois semaines, qui avait lieu au Canada l'année suivante et à laquelle participaient 250 délégués, constituèrent un véritable baptême du feu pour la Direction et lui fournirent la trame dont elle allait se servir pour l'organisation et la programmation des échanges interparlementaires à venir; elles lui permirent également d'ancrer ses relations de travail avec les divers services parlementaires, les ministères de l'État et les autres organismes dont elle doit tirer ses ressources, et de rassembler les principaux éléments de son personnel actuel. Le noyau du personnel qui avait été chargé d'organiser la Conférence de l'UIP et celle de l'APC regroupait trois des quatre agents de programme que la Direction compte aujourd'hui. Le quatrième, qui s'est joint au personnel permanent en juillet 1970, était sous contrat en qualité d'agent d'information et des relations publiques à l'époque des deux conférences. Les spécialistes du protocole et des questions de transport qui font partie de la Direction étaient à l'origine détachés de leur ancien emploi afin de constituer le secrétariat de la Conférence de l'APC en 1966 et sont devenus plus tard membres permanents de la Direction, l'un en 1967 et l'autre en 1971. Sur les six membres du personnel de secrétariat et de bureau, deux ont débuté en 1964. Pour le moment, la Direction est dirigée par ses « membres à charte », ce qui lui assure la plus utile des continuités d'action.

Organisation des conférences

Il n'aurait pas été possible, sans une aide massive de l'extérieur, d'entreprendre l'organisation de conférences d'envergure aussi grande que celles de 1965 et 1966. Le secrétaire-coordonnateur des associations parlementaires et ses deux adjoints (qui allaient peu après devenir agents permanents de la Direction) ne pouvaient évidemment pas s'occuper seuls des cinq principaux secteurs que comporte l'organisation des conférences, c'est-à-dire le logement, l'accueil, les services de conférence, les transports, et les services de nombreux spécialistes de l'extérieur ou en obtenant leur détachement des divers ministères de l'État.

Exemple: un conseiller en relations publiques a été engagé pour mettre au point le programme de rencontres sociales organisé à l'occasion de la Conférence de l'UIP. Ce programme comprenait, entre autres, des représentations de gala données par l'Orchestre symphonique de Toronto et le Royal Winnipeg Ballet et un *barbecue* accompagné d'un spectacle de cabaret pour 1,400 personnes à la résidence estivale de l'Orateur de la Chambre à Kingsmere.

Pour chaque conférence, Air Canada a fourni les services d'un agent chargé de coordonner les arrivées et départs internationaux et d'effectuer les changements d'itinéraire à la demande des délégués. En 1966, l'agent d'Air Canada a dû, en plus, organiser le déplacement de 250 participants, à chaque capitale provinciale,

car les conférences générales de l'APC sont, par tradition, suivies d'une tournée du pays hôte. A cette occasion, le ministère de la Défense nationale a été d'un grand secours au secrétariat, non seulement en lui prêtant l'un de ses spécialistes des transports mais également en fournissant des voitures d'état-major, des fourgonnettes et des employés pour la manutention des bagages ainsi que des avions lorsque les lignes aériennes ne pouvaient répondre aux exigences du programme de la tournée.

Exemple: en 1965 également, l'agent du protocole détaché du Secrétariat d'État a posté, en trois semaines, 20,000 invitations à des réceptions données dans le cadre de la Conférence de l'UIP.

Exemple: on avait besoin, pour les deux conférences, d'agents de liaison à raison d'un pour 20 délégués afin de guider ces derniers à travers la complexité des programmes et dans le dédale des services de conférence. Ces agents ont été prêtés par la Commission de la Fonction publique et le ministère des Affaires extérieures. Grâce à ses agents de secteur de l'administration centrale, de la Direction des télécommunications et des missions à l'étranger, le ministère des Affaires extérieures a contribué de façon inestimable à venir à bout de la tâche cauchemardesque des renseignements à obtenir sur le nombre, les noms et les titres des délégués, leurs itinéraires, leurs régimes alimentaires le cas échéant, et divers autres petits détails essentiels avant les délais fixés par les imprimeurs, les traiteurs, les hôtes, les compagnies de transports, etc. . . . pour leur remettre le programme définitif et les documents.

Exemple: étant donné que ces conférences se déroulent comme des assemblées parlementaires, la tradition veut qu'elles se tiennent dans la salle de réunion du parlement hôte et que tous les services habituels leurs soient fournis. Bien que le secrétariat se soit ainsi retrouvé en terrain familier, les conférences le plaçaient dans une situation qui sortait du cadre normal des fonctions du personnel sessionnel. Par l'intermédiaire de l'Orateur et du Président, des dispositions ont été prises pour que les greffiers des deux chambres mettent toutes leurs installations, leurs sténographes et interprètes, leurs messagers et pages, le restaurant parlementaire et les autres services de soutien à la disposition des participants à chaque conférence. Il y a aujourd'hui à la Chambre des communes un système sonore multipiste qui a été installé à l'occasion de la Conférence de l'Union interparlementaire. Comme aux Nations Unies, les débats de l'Union interparlementaire sont enregistrés dans cinq langues.

Pour éviter que le lecteur ait l'impression que la Direction travaille en permanence à organiser des conférences interparlementaires dont le nombre des participants est aussi élevé qu'à une convention, il faut remarquer que c'est par une coïncidence exceptionnelle que le Canada a accueilli quatre conférences de cette envergure au cours des six dernières années. Les deux autres étaient la réunion, en 1971, de l'Assemblée de l'Atlantique Nord et celle de l'Association internationale des parlementaires de langue française⁷, qui, chose incroyable, se sont tenues

⁷ Le Parlement canadien, membre fondateur en 1967.

à deux jours d'intervalle au mois de septembre dernier. Les réunions se tiennent à tour de rôle dans chacun des pays membres et, même après avoir éliminé ceux qui ne sont pas équipés pour recevoir des rassemblements aussi importants, il doit normalement s'écouler au moins quinze ans entre deux réunions dans un pays⁸.

Affaires courantes

En temps normal, le gros du travail de la Direction consiste à envoyer des délégations canadiennes aux réunions des associations qui ont lieu à l'étranger ainsi qu'à accueillir et à envoyer des délégations dans le cadre du programme bilatéral d'échange qui s'accroît continuellement. Cependant, les exigences sont souvent les mêmes lorsqu'il s'agit d'accueillir les membres d'une importante conférence ou ceux d'une petite délégation; les services et les réceptions décrits ci-dessus en rapport avec la Conférence de l'UIP en 1965 et celle de l'APC en 1966 s'appliquent à la plupart des visites de moindre envergure. Il n'y a que le nombre des effectifs nécessaires et le prix des services qui varient de façon importante. Les échanges fréquents de petites délégations renforcent davantage les relations de travail qui se sont créées entre la Direction et ses « ressources traditionnelles », telles que les ministères des Affaires extérieures, de la Défense nationale, des Transports, la Chambre des communes et le Sénat, et les législatures provinciales (qui contribuent à offrir l'hospitalité parlementaire canadienne aux délégations en visite effectuant une tournée à l'extérieur de la capitale fédérale). Même s'il faut, pour que ces ressources participent à un projet quelconque de la Direction, qu'il y ait entente entre, d'une part, l'Orateur de la Chambre et le Président du Sénat et, d'autre part, les ministres ou les présidents des chambres provinciales intéressées, le fait d'entretenir des relations de travail personnelles et fréquentes permet d'accroître l'efficacité et la rapidité grâce à une meilleure compréhension et de poursuivre la planification du travail en attendant que les autorisations officielles soient obtenues.

Cet aspect est particulièrement important pour ce qui concerne le travail fondamental de la Direction. Au cours des premières années, elle a consacré beaucoup de temps à mettre au point et à figoler le mécanisme des échanges interparlementaires. On a pour ainsi dire délaissé le fond pour la forme, ce qui se limitait à transmettre les éléments nécessaires aux séances d'information, les documents de travail, etc. . . . aux services appropriés du ministère des Affaires extérieures, à la Direction des recherches de la bibliothèque du Parlement ou plus récemment, au Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur. Les agents de programme de la Direction font aujourd'hui un usage meilleur et plus fréquent de ce triangle naturel, coordonnant et dirigeant ainsi beaucoup mieux le travail afin d'être en mesure de présenter, aux députés et aux sénateurs qui participent aux échanges interparlementaires, des documents complets qui correspondent exactement à la nature et au niveau des entretiens.

⁸ Exception faite des deux associations permanentes bilatérales Canada-États-Unis et Canada-France qui se réunissent alternativement dans l'un et l'autre pays.

La Direction et les associations

Cette situation résulte, en partie, de ce que la Direction s'est maintenant chargée de la dotation en personnel des diverses associations. Ses agents font actuellement fonction de secrétaires pour les sections canadiennes de ces associations et l'exécutif de celles-ci compte sur eux pour rédiger les ordres du jour et préparer les documents nécessaires aux réunions périodiques. Lorsque les conseils d'administration internationaux font connaître l'ordre du jour des réunions générales annuelles des associations, c'est encore aux secrétaires qu'il revient de veiller à ce que les délégations canadiennes soient munies de documents qui reflètent la position du Canada sur les diverses questions à l'étude. Cela s'applique également aux échanges bilatéraux spéciaux lorsqu'ils se font dans le cadre de réunions officielles. De toutes façons on a toujours besoin de documents de base sur les pays dans lesquels les délégations canadiennes doivent se rendre ou sur ceux des délégations au Canada, et il faut également avoir en réserve une liste de sujets d'intérêt mutuel qu'on peut soulever pour alimenter la conversation lors d'un dîner, par exemple. A l'occasion de visites à l'étranger, certains députés et sénateurs s'intéressent parfois à des questions particulières et ils réclament souvent, à cette fin, des documents de base assez spécialisés.

Les agents de la Direction des relations interparlementaires doivent évidemment compter sur les sources mentionnées pour obtenir tous ces documents, mais comme ce sont eux qui transmettent les demandes de documents, ils doivent déjà bien comprendre chacune d'elles et saisir parfaitement le sujet dont il est question; ils doivent ensuite s'assurer que l'on y donne suite. C'est de ces aptitudes que dépend en grande partie le succès ou l'échec ultime du programme.

Une autre question sur laquelle on s'interroge de plus en plus concerne la création d'un programme global régissant l'expansion future du programme d'échanges interparlementaires en dehors des activités normales des associations parlementaires. Jusqu'à présent on s'est contenté de traiter chaque cas comme un cas particulier et l'Orateur de la Chambre et le Président du Sénat demandaient conseil auprès de la Direction et diverses autres sources parlementaires ou gouvernementales au fur et à mesure que de nouvelles possibilités se présentaient. A mesure que l'emploi du temps devient plus chargé, cette façon fragmentaire de procéder et ce manque de planification semblent de moins en moins souhaitables. Cependant les solutions ne coulent pas de source. On peut malgré tout jeter un coup d'oeil sur l'exemple du Congrès des États-Unis où le programme des relations interparlementaires est défini par le Comité des affaires étrangères des deux Chambres. Tout en laissant l'Orateur de la Chambre et le Président du Sénat, à titre de parlementaires par excellence, continuer de présider aux destinées du programme canadien, on trouverait un double avantage à faire participer au programme, à titre consultatif, le Comité des affaires extérieures de la Chambre des communes et le Comité des affaires étrangères du Sénat; premièrement, le programme refléterait mieux le point de vue du Parlement sur le rôle du Canada dans les affaires internationales; deuxièmement, il permettrait de tenir régulière-

ment un nombre beaucoup plus élevé de parlementaires canadiens au courant des activités de la Direction des relations interparlementaires.

Après tout, c'est pour eux qu'elle a été créée.

Programme de 1970-1971

Visites à l'étranger

Date (1970)	Titre	Nombre de participants
25 mars/4 avril	Délégation parlementaire en Yougoslavie.	5 (les Communes seulement)
30 mars/5 avril	Réunions du printemps de l'UIP, Monaco	5
14 et 15 avril	Assemblée de l'Atlantique Nord, (AAN), Réunions du Comité permanent, Washington	1
15 avril/12 mai	Dix-neuvième Cours parlementaire de l'APC à Westminster	2 (les Communes seulement)
24 au 26 mai	Association interparlementaire Canada-France, quatrième réunion, Paris	8 (les Communes seulement)
28 mai/6 juin	Réunion du Comité d'administration de l'APC, Londres et Jersey	1
11 au 20 juin	Septième Conférence régionale des Caraïbes de l'APC, Grenade	2 (les Communes seulement)
16 au 26 juin	Visite d'une délégation parlementaire au Japon	3
26 juin/7 juillet	APC, Délégation au Malawi	5
28 juin/19 juillet	APC, Visite parlementaire en Grande-Bretagne	2 (les Communes seulement)
29 juin/4 juillet	AAN, Réunions du Comité, Bruxelles	6
8 et 9 juillet	AAN, Réunion spéciale de NATIS (Service d'information de l'OTAN)	4 (les Communes seulement)

11 et 12 septembre	AAN, Comité de l'éducation, des affaires culturelles et de l'information, Bruxelles	1
20 sept./10 oct.	APC, seizième Conférence, Australie	7 (fédéral) 8 (provincial)
1 ^{er} au 9 octobre	UIP, cinquante-huitième Conférence, La Haye	11
5 au 11 novembre	AAN, seizième Conférence, La Haye	15
28 déc./ 1 ^{er} janv. 1971	Deuxième Conférence des Orateurs du Commonwealth, (l'Orateur et le Président) New Delhi	2
1971		
2 au 8 janvier	Visite de l'Orateur en Inde, après la Conférence	1
25 et 26 janvier	Conseil de l'Europe, Assemblée consultative, Strasbourg	3
5 au 10 février	Comité d'administration de l'APC, Londres	1
27 février	AIPLF, Réunion du Bureau	1
25 au 26 mars	AAN, Réunion du Comité permanent, Washington	1

Au Canada

Date (1971)	Titre	Nombre de participants
30 avril/2 mai	APC, Conseil de la zone canadienne du Sud-Est asiatique	10 11
10 au 21 juin	APC, Réunion des sections	
9 au 15 juillet	APC, Visite du président du Sénat australien et président du conseil général de l'APC	1
30 août/4 sept.	APC, onzième Conférence de la zone canadienne	60 (environ)
12 au 22 septembre	AAN, Tournée militaire annuelle	35
25 sept./4 oct.	APC, Délégation britannique	5
11 au 14 octobre	Visite du Parlement ghanéen	4
15 au 21 mars	Le président de l'Assemblée nationale de Corée	5
16 au 18 mars	Conseil de l'Europe, Assemblée consultative	7

Relations canado-mexicaines

COMITÉ MINISTÉRIEL CANADA-MEXIQUE

LA première réunion du Comité ministériel Canada-Mexique s'est tenue à Ottawa les 21 et 22 octobre 1971. Lors de la visite au Mexique d'une mission ministérielle dirigée par l'honorable Mitchell Sharp en novembre 1968, les deux pays s'étaient entendus pour former un Comité analogue à ceux que le Canada avait déjà établis avec les États-Unis et le Japon.

Le Mexique était représenté à cette réunion par l'honorable Emilio O. Rabasa, ministre des Affaires étrangères; l'honorable Carlos Torres Manzo, ministre de l'Industrie et du Commerce; M. Augustin Olachea Borbon, chef du département du Tourisme; M. Julio Faesler, directeur général de l'Institut du commerce avec l'étranger; et M. Rafael Urdaneta, ambassadeur du Mexique au Canada. Le Canada était représenté par l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; l'honorable Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce; M. Bruce Howard, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce; et M. S. F. Rae, ambassadeur du Canada au Mexique.

A l'issue des sessions de deux jours, un communiqué conjoint déclarait que la réunion avait « marqué le début d'une autre étape dans les relations entre les deux pays », et qu'elle avait « révélé une vaste gamme d'intérêts mutuels et de nouvelles possibilités de coopération entre le Mexique et le Canada ».

Intensification des relations avec l'Amérique latine

Lors des discussions de diverses questions, les ministres notaient en premier lieu les progrès réalisés par le Canada dans l'application de la politique étrangère qu'il avait préconisée récemment à l'égard de l'Amérique latine. Entre autres choses, le Canada avait demandé son accréditation auprès de l'Organisation des États américains, à titre d'observateur permanent, manifesté son intention de devenir membre à part entière de la Banque interaméricaine de développement et de l'Organisation panaméricaine de la Santé, et annoncé son intention de participer à d'autres institutions interaméricaines. Les ministres canadiens ont souligné que les rapports du Canada avec le Mexique étaient particulièrement importants pour l'approfondissement et le renforcement des relations avec l'Amérique latine.

Les ministres mexicains ont noté avec satisfaction l'activité croissante du Canada dans les affaires interaméricaines et appuyé fermement sa demande d'accréditation d'un observateur permanent auprès du Conseil de l'OEA et son intention de devenir membre à part entière de la Banque interaméricaine de développement. Les ministres ont échangé des idées sur les perspectives de succès de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

(CNUCED III), qui se tiendra à Santiago, au Chili, en avril 1972, et les ministres mexicains ont fait valoir l'importance qu'ils attachaient à la Conférence comme moyen de promouvoir les intérêts des pays en voie de développement. A cet égard, ils aimeraient qu'on applique au plus tôt le système préférentiel général au sujet duquel un accord a été conclu lors de la CNUCED II, réunie à New Delhi. Les ministres canadiens ont confirmé la résolution du Canada de participer à ce programme, qui offrirait plus de débouchés aux produits des pays en voie de développement.

Les mesures économiques récemment adoptées par les États-Unis ont fait l'objet de la déclaration suivante:

Les ministres ont étudié les mesures économiques des États-Unis dont les implications sont sérieuses pour le Canada et le Mexique. Tout en reconnaissant l'importance, pour le commerce mondial, d'une forte et dynamique économie américaine, ils ont exprimé l'espoir que la période d'incertitude créée par les mesures adoptées aux États-Unis soit de courte durée. Les ministres ont constaté, en particulier, que la surtaxe américaine sur les importations sera défavorable à une grande partie des exportations du Canada et du Mexique, qui sont de proches voisins des États-Unis; au cas où la surtaxe serait maintenue, elle compromettrait aussi la libéralisation progressive du commerce mondial, dont tous les pays ne peuvent que bénéficier. On a donc insisté sur le besoin de supprimer la surtaxe au plus tôt.

Développement des relations commerciales

Les ministres notaient aussi que les échanges commerciaux entre le Canada et le Mexique prenaient un essor considérable. Considérant qu'on pouvait leur donner encore plus d'envergure, les ministres ont dégagé des objectifs à poursuivre activement, y compris la possibilité d'entreprises conjointes de la part des sociétés commerciales canadiennes et mexicaines, et ils sont convenus qu'une réunion de représentants des gouvernements et du monde des affaires soit tenue dans un avenir prochain afin de réaliser ces projets. On s'est penché sur les moyens spéciaux d'encourager le développement des relations commerciales. A cet égard, le Comité décidait de former un groupe de travail composé de délégués des deux pays qui discuteraient certaines questions commerciales, dont la coordination des statistiques, les normes de classification et les services de transport. Le Mexique voudrait aussi intensifier la vente de certains de ses produits au Canada, dont les fruits et légumes; par ailleurs, il indiquait les secteurs mexicains favorables aux investissements canadiens. Le Canada aimerait participer davantage à l'expansion industrielle du Mexique, surtout dans les domaines où il possède des experts et des spécialistes.

Quant aux relations entre Canadiens et Mexicains, on a discuté et approuvé les programmes suivants: 1) un programme constant d'échange de jeunes techniciens; 2) l'extension du programme « Contact Canada » au Mexique; 3) l'organisation de semaines culturelles dans les deux pays, dès 1972, c'est-à-dire « la semaine du Canada » au Mexique et « la semaine du Mexique » au Canada; et 4) la délégation canadienne a annoncé l'inauguration à Mexico en décembre 1971 de la Bibliothèque canadienne, qui diffusera des informations économiques, sociales, culturelles, scientifiques, pédagogiques et politiques canadiennes au Mexique.

Tourisme et affaires consulaires

Lors des réunions il y a eu aussi des échanges de vues entre les promoteurs du tourisme des deux pays, qui attirent d'innombrables visiteurs de tous les coins du monde. On voudrait augmenter le nombre de visiteurs de part et d'autre et on est convenu d'encourager beaucoup la campagne appuyée par l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) et l'Organisation des États américains afin que 1972 soit « L'Année du Tourisme pour les Amériques ».

Il a été convenu « d'accorder toute l'aide possible aux agents consulaires des deux pays pour leur permettre de remplir leurs fonctions et, en particulier, d'aider leurs compatriotes ». Les mesures spéciales à adopter dans ce domaine seront discutées aux prochaines réunions des représentants canadiens et mexicains.

Les délégués des deux pays ont déclaré conjointement que la réunion du Comité ministériel s'était révélée « un forum utile à l'échange d'opinions sur des questions d'intérêt mutuel et un stimulant de la compréhension et de l'amitié ». Les ministres canadiens ont accepté avec plaisir l'invitation de leurs homologues mexicains à la prochaine réunion qui se tiendra à Mexico à une date qu'on fixera après consultation. Puis les ministres canadiens, au nom du Premier ministre, ont de nouveau invité le Président du Mexique, M. Luis Echeverria Alvarez, à faire une visite au Canada.

Le Canada et l'Amérique latine

Texte d'une conférence prononcée par un agent du ministère des Affaires extérieures lors du Congrès qui s'est tenu en septembre, au Lac Beauport (Québec), sous les auspices du Centre québécois des relations internationales.

Il est axiomatique que la politique extérieure d'un pays ne s'élabore pas au hasard mais qu'elle obéit plutôt à des impératifs parmi lesquels se rangent les objectifs et les intérêts d'ordre national, de même que toute occasion propice à leur avancement. Il en a été ainsi, comme on le constatera, des rapports entre le Canada et les pays de l'Amérique latine, dont l'ensemble se répartit *grosso modo* sur deux périodes distinctes bien que d'étendue inégale.

Première période: Création de liens d'intérêt et d'amitié

Un fait caractérise nos relations d'avant 1968 avec l'Amérique latine: la primauté de l'expansion du commerce canadien à travers cette région. Nos premiers postes officiels, fondés par le ministère du Commerce, datent par exemple de 1909 à La Havane, de 1911 à Buenos Aires, et de 1922 à Mexico. Par contre, nos missions diplomatiques ne s'établirent que beaucoup plus tard, souvent pour la bonne raison qu'il s'avérait impossible de conclure des accords commerciaux en l'absence de relations de ce genre. C'est ainsi que durant la décennie des années 1940, nous avons échangé des représentants diplomatiques avec l'Argentine, le Brésil, le Chili et le Mexique, et que dix autres missions ont été établies soit vers la fin des années 1940, soit durant la décennie suivante. Le Canada comptait donc avant 1965 quatorze missions diplomatiques dirigées par des représentants en résidence dans autant de pays, plusieurs desquels étaient également accrédités auprès des six autres gouvernements de la région.

A l'origine, le rôle de nos missions diplomatiques se limitait pratiquement à rehausser la présence commerciale du Canada et à faciliter la solution de problèmes surgissant dans ce domaine ou bien dans d'autres secteurs tel celui des services consulaires. Au fil des années, cependant, cette vocation élémentaire s'étoffa graduellement d'autres fonctions, notamment dans le domaine de l'information et des affaires culturelles. De sorte que l'image première du Canada, bon commerçant autant que voisin modeste et amical, acquit peu à peu de nouvelles dimensions aux yeux de nombreux Latins d'Amérique. En outre, la coopération croissante entre le Canada et les pays d'Amérique latine au sein d'organismes internationaux, notamment à l'ONU, et la participation du Canada à certaines opérations de la Banque interaméricaine pour le développement contribuèrent aussi à élargir l'horizon de nos échanges tant bilatéraux que multilatéraux.

Pour toutes fins pratiques, le développement de rapports significatifs entre le Canada et les pays d'Amérique latine date du début de la Seconde Guerre mondiale. Durant l'espace d'un quart de siècle, le Canada établit avec tous les pays de cette région des relations diplomatiques conformes à ses besoins, et y

développa avantageusement ses échanges commerciaux, auxquels s'ajoutèrent d'importantes mises de capitaux privés. En outre, il fut amené à y entreprendre certaines activités susceptibles de favoriser une collaboration grandissante dans le domaine de l'information, des relations culturelles et des échanges scientifiques et techniques, et entama un début de participation aux travaux d'institutions inter-américaines et de coopération au sein d'autres organismes internationaux.

Voilà en quelques traits un compte rendu de nos rapports avec les pays d'Amérique latine jusqu'au début de 1968, poursuivis sous les auspices de relations diplomatiques sans nuages. Ceci dit, il importe de noter que les deux décennies qui suivirent 1945 furent marquées à travers le monde de nombreux bouleversements de l'ordre, comme de changements importants de l'équilibre politique, économique et social. Si les relations du Canada avec les États-Unis sont demeurées à peu près constantes, d'autres facteurs ont progressivement influé sur l'orientation de la politique étrangère du Canada, fortement préoccupée durant cette période à assurer le succès d'accords multilatéraux intervenus, par exemple, au sein de l'ONU et de l'OTAN. Cependant, les changements (entre autres) survenus au sein du Commonwealth, autrefois une des pierres d'angle de notre politique étrangère, ou encore la tendance croissante durant les années 1960 à la formation de blocs régionaux, ont eu pour effet d'inciter le Canada à chercher de nouveaux éléments d'équilibre correspondant mieux aux objectifs et aux intérêts de sa politique globale. C'est ainsi qu'il a été amené à envisager l'expansion de ses relations de tout ordre avec les pays de l'Amérique latine.

Seconde période: Raffermissement et extension de ces liens

Une nouvelle phase de nos rapports avec l'Amérique latine s'est ouverte lors du voyage en 1968 d'une importante mission canadienne qui visita les principaux pays de la région. Cette visite fut suivie d'études réalisées par un groupe de travail spécial, et de la publication, en 1970, d'un exposé des grandes lignes de la politique que le Canada entend suivre dorénavant dans cette région. Notons que cet exposé qui fait partie d'une revue d'ensemble de notre politique étrangère est avant tout un guide d'ordre général, le tracé d'arcs de réalisations à tenter selon des modalités révélées utiles à la lumière de l'expérience.

Quelle est donc cette Amérique latine dont le Canada entend maintenant se rapprocher en vue d'amorcer une collaboration à la fois plus étroite et plus large que par le passé? Il serait fastidieux de récapituler ici les considérations qui ont motivé cette nouvelle orientation du Canada, d'ailleurs exposées en détail dans la brochure *Amérique latine* de la revue de politique étrangère publiée l'an dernier. J'imagine que vous avez tous pris connaissance de ce document. Les remarques qui suivent ont plutôt pour objet de le compléter en indiquant les mesures déjà adoptées, ou sur le point de l'être, en vue de concrétiser par une action ample et soutenue ce nouveau programme politique.

Nous savons tous, bien entendu, que « l'Amérique latine » est une expression commode qui sert à désigner une vingtaine de pays de l'hémisphère, reliés

pour la plupart par une communauté plus ou moins étroite de langue, de religion et de tradition historique. Nous savons également que ces pays sont tous, à différents degrés, en butte à de multiples problèmes de développement économique et social, et que ces problèmes se posent pour chacun d'eux dans des conditions si diverses que nous sommes réellement en présence d'un groupe de pays extrêmement différents les uns des autres. Cette variété de circonstances et de ressources semble offrir, par ailleurs, un terrain propice à la réalisation des grands objectifs de la politique canadienne.

La pauvreté est un fléau qui accable le monde, et il est des régions où son étreinte est tellement complexe et écrasante qu'on ne saurait faire plus qu'essayer de soulager cette détresse apparemment sans fin. Mais il n'en est pas ainsi des pays de l'Amérique latine, doués d'un potentiel humain et de ressources matérielles d'un autre ordre. Leur esprit d'indépendance et leur sens d'identité, accrus par les progrès de l'éducation et le développement de leurs classes moyennes, se traduisent actuellement par un profond désir d'améliorer leur sort joint à une prise de conscience nationaliste grandissante. Cette région tout entière offre ainsi à l'initiative canadienne des occasions de coopération fructueuse et d'échanges profitables propres à alimenter une politique de plus grande envergure.

Or, qu'a fait le Gouvernement canadien jusqu'à ce jour pour réaliser ce dessein? Depuis l'an dernier toute une gamme de dispositions ont été prises en vue de donner sans retard une suite pratique aux intentions manifestées dans le document sur la politique étrangère. Tout en maintenant l'activité normale de nos rapports avec les pays d'Amérique latine, avec cette différence cependant d'œuvrer dans un champ aux horizons élargis, on a mis en train par le truchement de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) un programme spécial d'assistance technique affectant d'abord quatre zones de concentration: le Brésil, le Pérou, la Colombie et l'Amérique centrale. On a renforcé également les dispositions de programmes sélectifs s'appliquant à d'autres pays, tel le Chili. Ce sont là des premiers jalons, mais il conviendrait de ne pas en mésestimer le potentiel de croissance et d'efficacité. En outre, le Gouvernement s'applique à encourager, par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations (SEE), qui jouit de pouvoirs accrus, l'activité commerciale, industrielle et financière du secteur privé, et il collabore activement à des fins semblables avec l'Association canadienne pour l'Amérique latine (CALA). Notons également au secteur de la collaboration spéciale le Comité ministériel Canada-Mexique, constitué en 1968, lequel doit se réunir le mois prochain à Ottawa afin d'examiner une liste de problèmes bilatéraux ainsi que d'autres questions affectant nos deux pays. Il convient aussi de mentionner l'intérêt et l'encouragement que le Gouvernement manifeste à l'égard de l'organisation du Pacte andéen, marché régional des pays de la côte occidentale de l'Amérique du Sud, dont les représentants nous ont visités deux fois cette année. Enfin, ces initiatives se renforcent de nouveaux projets qui ont pour objet d'améliorer nos services d'information et nos échanges culturels avec divers pays de la région.

Dans le domaine de la collaboration multilatérale, le Canada a signifié à l'Organisation des États américains (OEA), son désir d'adhésion en qualité d'observateur permanent. Cette demande a été approuvée en principe lors de la dernière Assemblée générale de l'OEA, et le Conseil directeur doit incessamment déterminer les modalités d'adoption de ce statut spécial. En pratique cela veut dire que nous aurons d'ici quelque temps une nouvelle mission diplomatique accréditée auprès de l'OEA. Autre démarche des plus importantes, le Gouvernement est en voie de négocier avec les autorités de la Banque interaméricaine pour le développement son adhésion à cette institution comme membre à part entière. De plus, le Canada qui était déjà membre de six organismes interaméricains dont, par exemple, l'Institut de Géographie et d'Histoire et l'Union postale des Amériques et de l'Espagne, a signifié son intention d'adhérer à quatre nouvelles institutions dont l'Organisation panaméricaine de la Santé, l'Institut des Sciences agricoles et l'Institut des Indiens. Son admission à l'Organisation de la Santé est déjà un fait accompli, et les autres vont suivre d'ici quelques mois. L'effet de toutes ces démarches en termes de coopération et d'aide, de contacts et d'échanges de toutes sortes, ajoute une dimension considérable à la structure de notre politique étrangère dont l'aménagement et le développement vont modifier sensiblement nos rapports avec les pays de l'hémisphère.

Conclusion

En vertu des dispositions de sa nouvelle charte, l'OEA paraît s'orienter de plus en plus vers des objectifs d'ordre économique, social et culturel, et présenter ainsi une forme d'organisation au sein de laquelle le Canada se trouvera en mesure d'œuvrer plus efficacement au progrès commun. L'intensification de son activité sur le plan multilatéral lui offre en plus l'occasion d'améliorer effectivement ses rapports avec les différents pays en particulier, au point de conférer un caractère neuf à la qualité de nos relations avec eux.

Voilà, en somme, la liste des initiatives de longue portée que le Canada a prises depuis un an et qui constituent l'assise de sa politique actuelle en Amérique latine. Les années à venir offrent de grandes possibilités de consultation et de collaboration avec la région latino-américaine pour la réalisation de nos buts communs. La sauvegarde de la souveraineté et de l'indépendance, le progrès de la justice sociale et l'amélioration de la qualité de la vie, sont autant d'objectifs de notre politique nationale. Ils forment au même titre la base sur laquelle le Canada compte maintenant développer ses relations avec ses voisins de l'Amérique latine.

*Le Canada reconnaît le Gouvernement tchécoslovaque en exil, 1939-1940*¹

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, la diplomatie canadienne s'est trouvée placée devant un grand nombre de problèmes inédits, dont celui du traitement à accorder aux Gouvernements en exil. Dès les débuts de la guerre s'est posée la question des relations que le Canada devait avoir avec le Gouvernement en exil de Tchécoslovaquie et ce problème allait se révéler fort épineux et difficile à résoudre. Ce fut l'un des cas où le Gouvernement canadien n'a pas copié les initiatives britanniques, tout en se guidant sur elles pour agir.

Le Canada n'a jamais reconnu la conquête de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne et au déclenchement des hostilités le consul général de Tchécoslovaquie au Canada, M. Pavlásek, était autorisé à rester à Montréal, où il avait ses bureaux, en conservant tous ses droits et privilèges consulaires. Ces privilèges ont été par la suite interprétés comme une « reconnaissance pratique » du Gouvernement en exil de la République tchécoslovaque par les autorités du ministère des Affaires extérieures². Cette reconnaissance pratique fut renforcée moralement par l'échange de messages entre l'ancien président de la Tchécoslovaquie, M. Edvard Benès et le premier ministre Mackenzie King, rendu public en septembre 1939. Le message de M. King contenait entre autres, les lignes suivantes:

... Notre peuple tout entier admire sans réserve les Tchèques et les Slovaques qui ont déjà dû tant sacrifier pour résister aux pressions de la terreur et de la violence qui menacent la civilisation d'aujourd'hui.

Nous sommes fiers de nous unir à eux dans la lutte titanesque qui s'engage pour la défense de la liberté de l'homme.

Comité national tchécoslovaque

Le 20 novembre 1939, le consul général tchécoslovaque informait le Gouvernement canadien qu'un Comité national tchécoslovaque avait été formé en France. Ce Comité national avait deux objectifs: mener le combat pour reconquérir le territoire occupé par l'Allemagne et mettre à exécution l'accord franco-tchécoslovaque du 2 octobre 1939 qui instituait une armée nationale tchécoslovaque en France et la reconnaissait comme étant le prolongement légal de l'armée de la République tchécoslovaque. Dans sa lettre M. Pavlásek déclarait que la France avait reconnu le Comité national tchécoslovaque et que les négociations avec la Grande-Bretagne sur le même sujet prenaient un tour favorable. M. Vincent Massey, haut-commissaire canadien à Londres, télégraphiait le 29 décembre 1939 pour annoncer au Gouvernement canadien que le Comité national tchécoslovaque présidé par M. Benès avait été reconnu officiellement neuf jours auparavant par

¹ Article rédigé par David Murray, historien attaché au Ministère des Affaires extérieures.

² Tous les renseignements et les citations fournis dans le présent article ont été tirés des dossiers du ministère des Affaires extérieures portant les numéros 1257/39, 959/39, 1016/39 et 816-A-339.

le Gouvernement britannique. Il rapportait aussi que Benès était pressé de voir son Comité reconnu par les gouvernements des Dominions, soit par un échange de lettres similaire à celui du Gouvernement britannique soit « par un autre moyen moins officiel ».

Au début de 1940, M. Benès faisait une démarche officielle auprès du Gouvernement canadien par l'intermédiaire du haut-commissariat canadien à Londres. Il y rencontrait M. L. B. Pearson, qui était alors l'un des principaux membres du personnel de M. Vincent Massey, et lui donnait une lettre adressée au haut-commissaire dans laquelle il annonçait la formation du Comité national tchécoslovaque. La lettre indiquait que ce Comité avait qualité pour représenter les peuples tchèque et slovaque et, plus particulièrement, « pour prendre les dispositions jugées nécessaires dans les territoires relevant de la compétence du Gouvernement du Canada en rapport avec la reconstitution de l'armée tchécoslovaque en France ».

Avant même que le Gouvernement canadien ait reçu cette demande de reconnaissance, M. Pavlásek entra en contact avec le ministère des Affaires extérieures pour savoir si le Gouvernement accepterait de donner un entraînement pré-militaire aux Tchécoslovaques résidant au Canada qui désiraient s'enrôler dans l'armée tchécoslovaque en France. Cette demande, à laquelle s'ajoutaient d'autres demandes faites par des représentants de Gouvernements en exil, incita le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures à agir. Il mit sur pied un comité interministériel chargé d'examiner toute la question du recrutement des ressortissants étrangers vivant au Canada et qui voulaient s'engager à l'étranger.

Le rapport révisé du Comité était prêt le 10 novembre 1939 et servit plus tard de base au Gouvernement pour énoncer sa politique concernant le recrutement des ressortissants étrangers au Canada. Des difficultés particulières avaient surgi en ce qui concernait la Tchécoslovaquie, car le Canada n'avait pas encore reconnu le Comité national tchécoslovaque, alors que des demandes de reconnaissance par la Pologne et la France avaient reçu une réponse favorable. De ce fait, le Canada n'était pas encore allié effectivement au Gouvernement tchécoslovaque en exil comme il l'était avec les Gouvernements polonais et français. Néanmoins, le Comité recommandait que les autorités tchécoslovaques aient l'autorisation, tout comme les Français et les Polonais, de recruter leurs propres ressortissants au Canada, à condition de satisfaire à certaines exigences. Aucune initiative ne fut prise, cependant, sur la foi de ce rapport, pour ce qui concernait les Tchécoslovaques, avant que le Canada ne reconnaisse le Comité national, soit près d'un an plus tard.

Statut des ressortissants tchécoslovaques

Ce problème était loin d'être le seul que les représentants tchécoslovaques espéraient résoudre grâce à la reconnaissance du Comité national tchécoslovaque. Au début de la guerre, les Tchécoslovaques qui vivaient au Canada faisaient partie des ressortissants étrangers ennemis aux termes du Règlement de défense

du Canada, à la différence de ceux qui vivaient en Grande-Bretagne, où les ressortissants tchécoslovaques avaient obtenu une immunité spéciale les protégeant contre les dispositions relatives aux ressortissants ennemis du Règlement de guerre de la Grande-Bretagne. Le consul général tchécoslovaque s'éleva immédiatement contre ce qu'il considérait comme un traitement discriminatoire et injuste. De nouvelles protestations du consul général et la publicité faite autour du sort réservé aux Tchécoslovaques amenaient une légère amélioration de leur condition à la fin de 1939. Le Gouvernement donnait l'autorisation de délivrer des certificats d'immunité aux ressortissants tchécoslovaques « dont la loyauté est inattaquable ». Ceux qui ne possédaient pas de certificat étaient, bien entendu, toujours classés parmi les ressortissants ennemis.

L'une des questions soulevées lors des entretiens qui avaient lieu au début de janvier 1940 à Ottawa entre les membres d'une délégation du Comité national tchécoslovaque et des hauts fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale concernait le statut des ressortissants tchécoslovaques au Canada. Tout semblait indiquer que le Canada allait reconnaître le Comité national, et les représentants tchécoslovaques pouvaient seulement espérer que lorsque cette reconnaissance se ferait, il en résulterait un changement de statut pour les citoyens tchécoslovaques qui vivaient au Canada.

Malgré l'introduction des certificats d'immunité en octobre 1939, l'été suivant, la position des ressortissants tchécoslovaques au Canada semblait avoir empiré du fait de l'interprétation que l'on donnait en pratique au Règlement de défense du Canada. Dans un entretien qu'il avait en août 1940 avec un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures, M. Pavlásek, le consul général, soutint que non seulement les Tchécoslovaques devaient prouver leur opposition à Hitler, mais qu'ils devaient aussi se conduire en « bons Canadiens » avant de pouvoir se libérer de la surveillance de la police. Ces libérations étaient en apparence l'œuvre de politiciens locaux et « dans certains cas, de chefs religieux ». M. Pavlásek se serait plaint que :

la police ne tient aucun compte de la garantie qu'il offre, mais si quelqu'un se voit confirmer sa bonne réputation par un chef politique local quelconque ou un prêtre de l'Église catholique romaine il est très probable qu'on le tienne quitte de toute enquête ultérieure. Il a continué en disant que la situation est particulièrement difficile dans les provinces de l'Ontario et du Québec et qu'elle joue nettement au détriment de ses concitoyens de foi protestante.

Commentant les représentations de M. Pavlásek, le sous-secrétaire écrivit : « Ses plaintes sont probablement justifiées. Je ne vois pas très bien comment on peut remédier à la situation sinon en convainquant la Police de sa bonne foi. » Les sentiments des Tchécoslovaques étaient rendus officiels par une résolution qu'adoptait l'Alliance nationale tchécoslovaque lors de sa deuxième convention annuelle d'août 1940 à Toronto. Cette résolution demandait au Gouvernement canadien :

de voir à ce que les Tchécoslovaques vivant au Canada soient considérés comme les membres d'une nation alliée et que toutes les autorités canadiennes leur accordent ce statut de la même manière qu'il a été accordé aux Polonais, aux Belges et aux Hollandais.

Il était bien difficile de faire quoi que ce soit pour diminuer les difficultés que

rencontraient les Tchèques et les Slovaques vivant au Canada tant que le Canada n'aurait pas reconnu officiellement le Comité national tchécoslovaque. Il n'y avait pas non plus beaucoup de possibilités pratiques d'aider le mouvement tchécoslovaque de recrutement. Le Canada se tenait loin derrière la Grande-Bretagne dans cette situation car le Gouvernement britannique avait reconnu le Comité national dès janvier 1940 et collaborait avec lui pour inciter les Tchécoslovaques vivant en Grande-Bretagne à s'engager dans l'armée tchécoslovaque. Il fallut peu de temps pour que le Canada se retrouve un peu plus loin encore derrière deux autres de ses alliés du Commonwealth. En effet, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud, suivant l'exemple de la Grande-Bretagne, reconnurent le Comité national tchécoslovaque en février 1940.

Vers la reconnaissance

Durant le printemps et l'été 1940 les Tchécoslovaques s'efforcèrent, par une campagne discrète, de convaincre le Canada de reconnaître le Comité national. Après deux lettres envoyées par le consul général pour savoir si le Canada allait bientôt reconnaître le Comité national, le télégramme suivant était envoyé le 24 mai 1940 par le haut-commissaire du Canada à Londres :

... M. Benès m'a demandé de porter moi-même à votre attention l'urgence qu'il y a à étudier la question de la reconnaissance du Comité national tchécoslovaque par le Gouvernement canadien car il est impossible de procéder au recrutement des Tchécoslovaques au Canada pour les incorporer aux forces tchécoslovaques en France tant que le Comité national n'aura pas été reconnu. J'ai promis à M. Benès de vous télégraphier à ce sujet.

La réponse, rédigée par M. Norman Robertson, disait :

... Le consul général tchécoslovaque au Canada, M. Pavlásek, n'a pas cessé de rappeler au Gouvernement l'importance qu'il y a à trouver une solution à cette question et il est à regretter que d'autres questions très pressantes aient empêché les autorités d'y consacrer l'attention voulue. Nous espérons que cette situation sera réglée très prochainement.

Le Gouvernement britannique appuyait, lui aussi, M. Benès dans ses efforts en vue d'obtenir du Canada la reconnaissance de son Comité national, mais la réussite se fit attendre. Au moment où l'Australie reconnaissait à son tour le Comité national tchécoslovaque, en mai 1940, le Canada restait le dernier Dominion de l'Alliance militaire du Commonwealth formée contre l'Allemagne à n'avoir pas encore reconnu officiellement le Comité. Le ministère des Affaires extérieures avait conscience de la position isolée du Canada touchant la Tchécoslovaquie. Le 1^{er} juin 1940, le sous-secrétaire écrivit au consul général tchécoslovaque pour l'inviter à venir à Ottawa afin d'avoir des entretiens non officiels sur les implications de la reconnaissance canadienne. Il donnait à M. Pavlásek des motifs d'encouragement en disant :

... Je crois que le Gouvernement est, en principe, favorable à la reconnaissance, mais nous hésitons encore devant l'absence d'indications concernant les conséquences pratiques qui découleraient de cette reconnaissance au Canada . . .

Une note, écrite le jour précédent à l'adresse de M. Skelton, et qui avait servi de base à cette lettre, était plus explicite au sujet de la position canadienne.

Étant donné que nos alliés, la France, la Grande-Bretagne, l'Australie, l'Union sud-africaine (et sans doute aussi la Pologne, bien qu'à cet égard il ne semble pas que nous ayons de renseignements disponibles), ont reconnu le Comité national tchécoslovaque, il serait

souhaitable, pour le principe et en geste de solidarité avec eux, que nous le reconnaissons aussi. On n'ignore pas que les querelles sont chose fréquente au sein du Comité mais cela ne semble pas empêcher celui-ci de travailler avec suffisamment d'efficacité et il serait certainement d'un grand secours pour la cause alliée en mobilisant les ressources tchécoslovaques en hommes et en matériel dans les pays alliés et dans les pays neutres et en entretenant l'esprit de résistance à l'agression allemande en Tchécoslovaquie même. Depuis de nombreux mois le Comité, par l'intermédiaire de M. Benès, a réclamé la reconnaissance et il serait souhaitable de régler cette question sans plus tarder . . .

Le ministère des Affaires extérieures était surtout préoccupé par les conditions de la reconnaissance et la méthode à employer pour l'accorder. On comprend que les dirigeants aient répugné à aider le recrutement des Tchécoslovaques comme les Français l'avaient fait, en menaçant les recrues réticentes de détention dans un camp de concentration. Ce qu'ils voulaient, avant toute reconnaissance, c'était que l'on se mette d'accord sur le genre d'aide que le Comité attendait du Gouvernement. Le Gouvernement canadien se préoccupait également de l'existence aux États-Unis de communautés tchèques et slovaques qui constituaient un potentiel important de recrues pour l'armée tchécoslovaque. Si le Gouvernement donnait au Comité la permission de faire du recrutement au Canada, celui-ci confinerait-il ses activités au seul Canada ou bien serait-il tenté de traverser la frontière? Les dirigeants canadiens ne voulaient pas risquer que des incidents compromettent l'équilibre délicat des relations canado-américaines.

M. Pavlásek répond aux objections

Quelques-uns de ces points étaient clarifiés par la visite de M. Pavlásek à Ottawa au début de juin. Le consul général tchécoslovaque indiqua clairement que le Gouvernement canadien n'aurait pas à faire pression sur les Tchèques et les Slovaques pour qu'ils s'enrôlent dans leur armée nationale. Il espérait cependant que le Gouvernement fournirait une aide administrative lors de la campagne de recrutement, c'est-à-dire qu'il ferait par exemple l'examen médical gratuit des recrues possibles et qu'il offrirait des logements temporaires aux soldats tchécoslovaques dans les ports canadiens avant leur départ. Les dirigeants canadiens reçurent des garanties sur deux autres points douteux. Le Gouvernement n'aurait pas à accorder une aide financière à l'armée tchécoslovaque ni à participer aux frais directement liés à la levée de l'armée au Canada. M. Pavlásek affirma qu'il n'y aurait pas de recrutement aux États-Unis sans l'autorisation du Gouvernement américain.

Avant que de nouveaux entretiens aient pu être organisés, le Gouvernement canadien apprenait que la Grande-Bretagne avait reconnu un Gouvernement provisoire tchécoslovaque nouvellement constitué et dirigé par M. Benès. Ce Gouvernement provisoire avait été mis sur pied par le Comité national et le geste de la Grande-Bretagne était destiné à le rendre légitime ainsi qu'à encourager l'armée tchécoslovaque. Les Britanniques se réjouissaient également des signes de plus grande unité entre les Tchèques et les Slovaques, ainsi que le montrait la nomination de Milan Hodža, chef politique slovaque et ancien premier ministre de Tchécoslovaquie, au poste de premier vice-président du Gouvernement provisoire. Sur le plan public, le seul avis qui était donné au Canada de ce fait nouveau était un

message envoyé le 29 juillet par le premier ministre King au congrès de l'Alliance nationale tchécoslovaque et où il disait notamment:

Je suis sûr que les Canadiens ont appris avec satisfaction la reconstitution en Angleterre du Gouvernement légal de la République tchécoslovaque sous la direction de M. Edvard Benès et de son Comité national.

L'initiative britannique et la déclaration de Mackenzie King fournirent de nouveaux arguments au consul général tchécoslovaque pour sa campagne de persuasion. Il vint à Ottawa au milieu d'août et y rencontra M. H. L. Keenleyside, alors sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures. M. Pavlásek leur fit remarquer que son incapacité à obtenir la solution des problèmes tchécoslovaques sapait sa propre position de représentant des Tchèques et des Slovaques vivant au Canada. Lorsque le sous-secrétaire, M. Skelton, fut mis au courant de l'appel pressant du consul général réclamant la reconnaissance de son Gouvernement, il se montra touché tout en conservant une attitude prudente. Il écrivit le 14 août, au sujet de cette reconnaissance:

Nous devrions, je crois, être informés de la constitution actuelle du Comité, qui a été modifiée dernièrement, si je ne me trompe. Il faudrait que nous sachions exactement qui nous sommes censés reconnaître. Certaines communications de Londres nous semblent suggérer qu'il existe des divergences d'opinions à l'égard de la représentation de la République tchécoslovaque. J'aimerais connaître la position de MM. Masaryk et Osusky. Après cela, je crois que nous devrions effectuer la reconnaissance sans plus de délais.

M. Skelton recevait par la suite les garanties qu'il désirait au sujet de MM. Masaryk et Osusky, puisque tous les deux étaient membres du nouveau Gouvernement, le premier étant, en fait, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement provisoire. Malgré cela, deux mois passèrent encore avant que le Canada reconnaisse officiellement le Gouvernement provisoire.

En septembre 1940, le haut-commissaire à Londres informait le Gouvernement canadien d'une proposition faite par les Tchécoslovaques en vue d'envoyer une mission militaire au Canada. Deux jours après, le haut-commissariat envoyait à Ottawa la demande officielle de reconnaissance du Gouvernement provisoire tchécoslovaque. Le Cabinet étudia la proposition tchécoslovaque d'envoyer une mission militaire et conclut qu'il fallait la refuser. Les missions étrangères en tournée de propagande étaient mal accueillies et le Gouvernement canadien voulait favoriser l'engagement des citoyens dans les forces armées canadiennes. Le Cabinet était prêt à permettre le recrutement des ressortissants tchécoslovaques aux mêmes conditions que celles accordées aux armées norvégienne et polonaise. Malgré la recommandation du Cabinet, M. Skelton décida apparemment de ne pas répondre à la demande parce que le Canada n'avait pas encore reconnu le Gouvernement provisoire. Au lieu de cela, poussé par le désir des Tchécoslovaques de recruter des hommes et par deux nouvelles lettres du consul général tchécoslovaque, le Gouvernement canadien décidait enfin de reconnaître le Gouvernement provisoire.

Enfin, la reconnaissance

Cette reconnaissance prit la forme d'une Note envoyée au consul général le 12

octobre 1940 et signée par Mackenzie King agissant en son titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 23 octobre 1940, le sous-secrétaire remettait cette Note à M. Pavlásek. Elle déclarait simplement:

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de sa Majesté au Canada est heureux de reconnaître le Gouvernement provisoire tchécoslovaque institué au Royaume-Uni sous la présidence éminente de M. Edvard Benès et d'entrer en relations avec lui. Le Gouvernement canadien sera heureux d'examiner avec vous, en votre qualité de représentant du Gouvernement provisoire au Canada, toutes les questions qui découleront de cette reconnaissance et qui peuvent exiger un règlement.

La reconnaissance officielle du Gouvernement provisoire ouvrit la voie à la campagne de recrutement à laquelle le Gouvernement canadien allait donner son aide. Le 26 novembre 1940 le sous-secrétaire écrivait à M. Pavlásek pour lui indiquer dans quelles conditions les représentants du Gouvernement provisoire tchécoslovaque pouvaient recruter des soldats. Ces conditions, modelées sur la politique décidée un an avant, avaient pour but de permettre une surveillance aussi étroite que possible des activités de recrutement des ressortissants étrangers et de veiller en même temps à ce que ni l'effort de guerre du Canada ni ses relations avec les États-Unis en soient touchés de manière fâcheuse.

Les ressortissants canadiens et les sujets britanniques n'avaient pas le droit de s'engager dans l'armée tchécoslovaque et quiconque, de quelque nationalité qu'il soit, occupait un emploi jugé essentiel à l'effort de guerre du Canada ne pouvait pas non plus être recruté. Le Gouvernement canadien refusait de prendre aucune part, financière ou autre, au recrutement ou à l'entraînement des forces et se déliait de toute obligation envers les recrues. Les méthodes de recrutement permises étaient soulignées dans une Note distincte envoyée le même jour. M. Skelton déclarait:

Le Gouvernement canadien a laissé clairement entendre qu'il permettra et facilitera l'enrôlement des ressortissants alliés dans ces forces, mais qu'il ne cherchera en aucune manière à forcer les gens et ne permettra pas que l'on recoure à la force lors des activités de recrutement.

Il fallut plus longtemps pour réparer les injustices subies par les Tchécoslovaques à cause du Règlement de défense du Canada, mais la reconnaissance du Gouvernement provisoire facilita ces réparations. Un décret du Conseil, adopté en avril 1941, amendait le Règlement. Cet amendement prévoyait l'exclusion des ressortissants tchécoslovaques des dispositions concernant les ressortissants étrangers ennemis.

Les relations diplomatiques du Canada avec le Gouvernement tchécoslovaque en exil s'améliorèrent encore pendant la guerre grâce à deux autres mesures. Répondant à nouveau aux désirs des Tchécoslovaques, le Gouvernement canadien annonçait en juillet 1942 l'ouverture d'une légation tchécoslovaque à Ottawa et la nomination de l'ancien consul général, M. Pavlásek, au poste de ministre plénipotentiaire. Plus tard au cours de la même année, le Gouvernement canadien nommait M. Georges Vanier, alors brigadier-général, ministre auprès des Gouvernements exilés de Tchécoslovaquie, de Grèce, de Norvège, de Pologne, de Yougoslavie, de Belgique et des Pays-Bas, tous établis à Londres.

Le Canada devient membre de l'Organisation panaméricaine de la santé

LE 27 SEPTEMBRE 1971, à l'ouverture de la vingtième réunion du Conseil de direction de l'Organisation panaméricaine de la santé, à Washington, le Canada a été élu par acclamation au conseil interaméricain de la santé. L'OPS est la branche régionale de l'Organisation mondiale de la santé; ces deux organismes s'occupent d'un seul programme de santé dans les Amériques.

M. Abraham Horwitz, directeur du Bureau panaméricain de la santé, qui constitue le secrétariat de l'OPS, s'est fait l'avocat de l'adhésion du Canada. Il s'est adressé aux délégués en ces termes:

Tous les peuples du continent profiteront de la réponse du Canada. Cette conviction est renforcée par le témoignage des remarquables contributions canadiennes à la science et



Le ministre canadien de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, s'entretient avec un groupe de représentants de l'Amérique latine à la vingtième réunion du Conseil de direction de l'Organisation panaméricaine de la santé à Washington. De gauche à droite: M. Orlich, ministre de la Santé publique du Costa Rica; M. Salazar Buchelli, ministre de la Santé publique de Colombie; M. Comcha, ministre de la Santé publique du Chili; M. Munro, M. Batista, ministre de la Santé publique du Brésil; M. Wells, médecin-chef de la Barbade et M. D'Aiutolo, ministre de la Santé publique d'Argentine.

à la technologie, la qualité de ses services de santé, — nous en avons la preuve par les taux de maladie et de mortalité, les indices du bien-être social et du développement —, et par la réputation de ses institutions d'enseignement.

M. John Munro, ministre canadien de la Santé nationale et du Bien-être social, a ensuite pris la parole.

Le Canada passe de la coopération extérieure à la participation active à cette organisation. Nous espérons pouvoir y apporter quelque chose, car nous savons que nous en retirerons beaucoup.

Soulignant l'intérêt du Canada pour les programmes d'hygiène du milieu, M. Munro a poursuivi en ces termes:

Nous sommes aujourd'hui presque en guerre avec nous-mêmes. Pouvons-nous alimenter la population en eau potable au même rythme que nous en détruisons la source par la pollution? Permettez-moi de faire une première observation: la protection de l'environnement, actuellement le problème-clé en Amérique du Nord, et bientôt un problème pour les nations d'Amérique latine, sera certes une des graves questions auxquelles l'OPS devra accorder encore plus d'attention à l'avenir.

La demande officielle d'adhésion avait été présentée le 21 mai par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp.

Réunion des ministres des Finances du Commonwealth

LES ministres des Finances des États du Commonwealth se sont réunis les 23 et 24 septembre 1971 à Nassau dans les Bahamas. Les 32 délégations qui assistaient à la rencontre ont été accueillies par le premier ministre des Bahamas, M. L. O. Pindling. Le chancelier britannique de l'Échiquier, M. Anthony Barber, présidait la réunion.

La délégation canadienne était dirigée par le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie, M. A. Gillespie, et se composait comme suit: du ministère des Affaires extérieures, M. V. C. Moore, haut-commissaire canadien en Jamaïque et commissaire aux Bahamas et M. R. A. Bull, chef de la direction de la politique commerciale; du ministère des Finances, M. S. J. Handfield-Jones, chef de la direction des finances internationales, et M. D. A. Roberts; de la Banque du Canada, M. B. J. Drabble, conseiller; de l'Agence canadienne de développement international, M. G. P. Kidd, vice-président aux programmes spéciaux.

Les réunions des ministres des Finances constituent un élément important du système de consultations qui maintient un lien particulier entre les pays du Commonwealth et permet un échange de vues sur les questions étudiées lors des réunions annuelles et sur des problèmes touchant les pays membres du Commonwealth. En général, elles ont lieu dans la capitale d'un de ces pays, en un endroit pratique, au cours de la semaine qui précède la réunion annuelle mixte du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD ou Banque mondiale). En 1966, la réunion avait eu lieu au Canada.

Cette année, les ministres ont reconnu que le moment de leur réunion annuelle était particulièrement bien choisi étant donné la crise du système monétaire international et les importantes questions discutées dans les autres rencontres internationales. Ils ont examiné la conjoncture économique mondiale ainsi que des problèmes relatifs au commerce et à l'aide se révélant d'un intérêt particulier pour les pays du Commonwealth. Les questions de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun et notamment, des faits nouveaux relatifs au système monétaire international ont grandement retenu leur attention.

Étude de la surtaxe imposée par les États-Unis

Les délégués ont sérieusement examiné la présente situation instable du régime monétaire international, aggravée par la suspension de la convertibilité du dollar. Ils ont manifesté un même intérêt devant la surtaxe sur les produits d'importation et la réduction de l'aide au développement, annoncées par le président Nixon le 15 août dernier. Ils ont reconnu que les États-Unis faisaient face à de graves difficultés, mais se sont dits profondément convaincus que l'équilibre est à cher-

cher dans l'expansion plutôt que dans la diminution du commerce international. Ils ont fait valoir qu'il est particulièrement déplorable d'imposer des mesures à des pays non responsables des difficultés actuelles et incapables, pour la plupart, d'en supporter le fardeau.

M. Gillespie a affirmé que le Canada attend avec impatience la mise en vigueur du nouveau système monétaire, tout en admettant qu'une réorganisation complète demande du temps. Il a souligné l'importance du rôle que jouera le FMI dans les futures discussions. Il a également mis l'accent sur l'urgence de retirer la surtaxe et de rajuster les valeurs monétaires. Il s'est déclaré en faveur des mesures nationales américaines visant à stimuler la croissance économique et à tenter de lutter efficacement contre l'inflation, mais il a manifesté son inquiétude devant l'ensemble des éléments protectionnistes qu'on retrouve dans la nouvelle politique économique.

Au cours des discussions sur les questions monétaires, certains ministres des pays défavorisés ont attiré l'attention des délégués sur la nécessité de récupérer les 10 pour cent de réduction que les États-Unis ont imposés à leur aide extérieure.

La Banque mondiale et ses organismes affiliés

En ce qui a trait à la Banque mondiale et à ses organismes affiliés, les ministres ont souligné le rôle important que le Groupe de la Banque mondiale a joué dans l'ensemble du financement du développement ainsi que les nouvelles démarches récemment entreprises. Toutefois, ils se sont dits inquiets du retard que certains pays membres importants ont mis à verser leur quote-part pour la troisième reconstitution des fonds de l'Association internationale de développement (AID) et ils ont exprimé leur satisfaction devant l'initiative prise par le Canada et la Grande-Bretagne d'offrir des contributions anticipées afin de permettre à l'AID de continuer à consentir des prêts en attendant d'autres fonds.

Plusieurs délégués ont également dit avoir l'impression que les politiques d'organisation et de prêts de la Banque mondiale ne répondent pas suffisamment aux besoins ni aux objectifs économiques, sociaux et politiques des pays bénéficiaires particuliers. Ils estiment que le Groupe pourrait utilement réviser certaines de ses politiques, par exemple, l'importance continuelle accordée aux prêts consentis pour des projets, la préférence marquée pour les projets de grande envergure, l'insistance sur les appels d'offres internationaux en matière de travaux publics et d'articles que pourraient fournir les pays intéressés, les conditions de prêts de la Banque et les critères d'accessibilité aux crédits de l'AID.

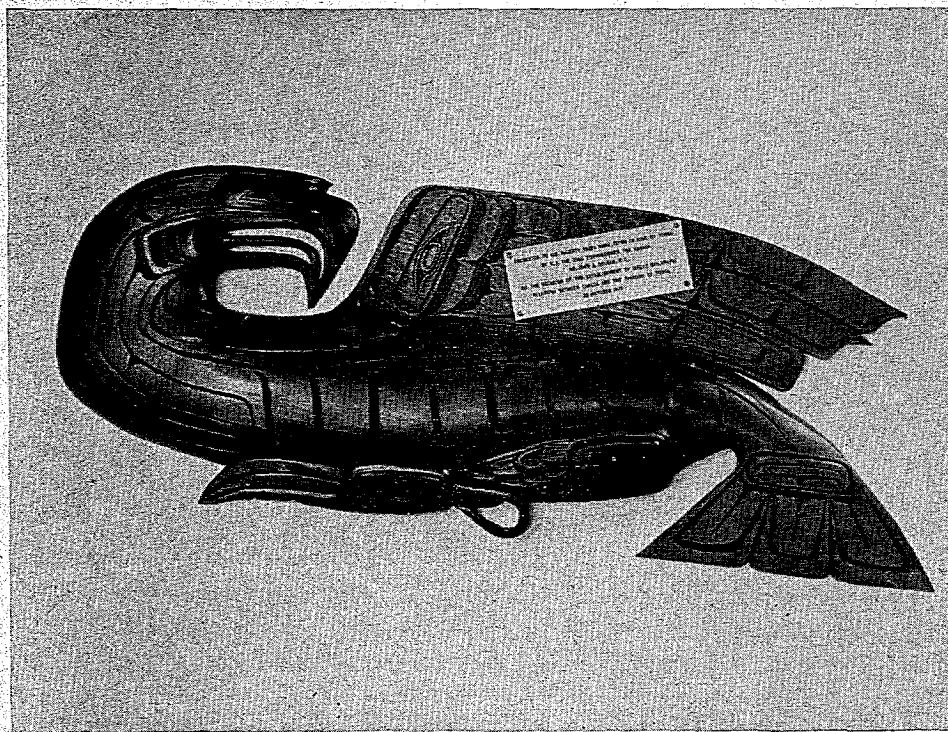
Ils ont exprimé l'espoir qu'une telle révision pourrait, entre autres choses, accélérer les prêts et les débours ainsi qu'assurer des prêts à certains pays plus pauvres qui ne satisfont pas encore aux exigences requises. Les délégués ont unanimement manifesté leur désir de voir la Banque consacrer ses efforts à l'élaboration d'un plan permettant d'accroître ses possibilités de financement.

M. Gillespie a fait remarquer que la Banque doit accepter de veiller davantage à ce que ses prêts n'imposent pas une dette trop lourde aux pays bénéficiaires.

Au sujet de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne et des inquiétudes qui se font jour à propos du rôle subséquent du Commonwealth, le chancelier britannique de l'Échiquier a déclaré que son pays considère sa nouvelle qualité de membre du Marché commun non pas comme la fin de son association avec le Commonwealth mais bien comme l'annonce d'un nouveau chapitre des relations et de la coopération avec les pays membres.

Les ministres des Finances se sont dits heureux de l'hospitalité reçue et des excellents arrangements pris par le Gouvernement des Bahamas à l'occasion de la première réunion ministérielle des pays du Commonwealth à se tenir dans ces îles. Ils ont convenu de se réunir à Londres en 1972.

LE CANADA FAIT UN PRÉSENT AU TONGA



Les relations diplomatiques entre le Canada et le royaume de Tonga étaient établies le 22 octobre 1971 lorsque M. John A. Dougan, haut-commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande, accompagné de M^{me} Dougan, présentait ses lettres de créance à Sa Majesté Taufa'ahau Tupou IV dans le palais de Nuku'alofa, capitale de l'archipel.

Pour la circonstance, M. Dougan offrait, au nom du Gouvernement du Canada, une sculpture sur bois modelée par les Hâïdas, amérindiens des îles Reine-Charlotte (Colombie-Britannique). On voit ci-dessus l'Oiseau Tonnerre, écusson totemique et symbole de pouvoir surnaturel.

Accord canado-indien sur les garanties nucléaires

LE 30 septembre 1971, à Vienne, le Canada, l'Inde et l'Agence internationale de l'énergie atomique ont signé un accord trilatéral de garanties. L'accord stipule que l'installation des réacteurs nucléaires de la Station d'énergie atomique du Rajasthan et de la Centrale d'énergie nucléaire de Douglas Point, au Lac Huron, en Ontario, respectivement construites par l'Inde, avec l'aide du Canada, et par l'Énergie atomique du Canada, limitée doit se faire en conformité des garanties exigées par l'AIEA. L'entrée en vigueur de cet accord rend caducs les accords bilatéraux de garanties entre l'Inde et le Canada, maintenant remplacés par un régime d'inspection des deux stations par l'AIEA. La conclusion de l'Accord trilatéral illustre une politique établie de longue date par le Gouvernement canadien, soit le transfert des accords bilatéraux de garanties à l'AIEA pour appuyer un système international de garanties.



Les signataires de l'Accord sont (de gauche à droite, assis): Son Excellence M. V. C. Trivedi, représentant permanent de l'Inde à l'AIEA, M. S. Eklund, directeur général de l'AIEA et M. N. F. H. Berlis, représentant permanent du Canada à l'AIEA et ambassadeur du Canada en Autriche.

Conférence des ministres de l'Éducation des États de l'Afrique francophone

LE CANADA a, cette année encore, participé aux sessions de la Conférence des ministres de l'Éducation des États d'expression française d'Afrique et de Madagascar dont il est membre depuis quelques années.

En janvier dernier, une délégation dirigée par le ministre de l'Éducation du Québec, M. Guy Saint-Pierre, s'est rendue à Bangui en République centrafricaine pour prendre part aux travaux de ce qui constitue le « volet » africain de cette conférence. En effet, les réunions se déroulent d'abord en Afrique au début de l'année pour se continuer à Paris au printemps suivant. Lors de cette session de janvier, les représentants canadiens participèrent aux différents travaux des commissions qui abordèrent l'étude des questions posées par l'introduction de la technologie comme discipline d'enseignement général au primaire et au secondaire ainsi que des problèmes de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

La seconde session de la conférence accueillit également à Paris, en mai dernier, une délégation canadienne dirigée de nouveau par M. Saint-Pierre. La conférence fut aussi consacrée à l'étude des problèmes relatifs à l'introduction de la technologie dans les enseignements primaire et secondaire en Afrique et à Madagascar. On y aborda l'étude des rapports de l'économie et de l'éducation.

Par sa participation à ces conférences, le Canada souligne l'importance qu'il accorde aux possibilités d'échanges que procurent ces réunions internationales. Principalement orientées vers l'Afrique francophone, ces réunions permettent au Canada, outre son apport concret aux travaux eux-mêmes, d'établir des contacts permettant une meilleure élaboration de ses programmes de coopération technique avec l'ensemble des pays africains francophones. En effet, grâce aux programmes de l'Agence canadienne de développement international, près de cinq cents professeurs francophones surtout du Québec sont en mission dans différents pays d'Afrique. Ces assises facilitent une meilleure compréhension des vœux et des besoins de ces pays.

Les délégations canadiennes comptent généralement des représentants du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick ainsi que des conseillers de l'administration centrale.

Tel qu'il fut décidé à la Conférence de Bangui en janvier 1971, la session africaine de la conférence deviendra biennale après la réunion de Tananarive au début de 1972 alors que le « volet » parisien demeurera annuel.

Parlementaires canadiens à l'Assemblée générale de l'ONU

COMME par le passé, la délégation canadienne à la vingt-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies comprenait des membres des deux chambres du Parlement.

Certains d'entre eux ont été désignés auprès d'une des six grandes commissions de l'Assemblée générale, pour la durée de la session. C'est le cas de M. Paul Saint-Pierre, député, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et délégué canadien auprès de la Première Commission, chargée des questions politiques et de sécurité internationale; de M^{me} Renaude Lapointe, sénateur, déléguée auprès de la Troisième Commission, chargée des questions sociales, humanitaires et culturelles; de M. David Groos, député délégué auprès de la Commission politique spéciale; et de M. Raymond Guay, député délégué auprès de la Quatrième Commission chargée des questions se rapportant aux territoires sous tutelle et aux territoires non autonomes.

Quelque 30 autres députés ont été invités, à titre d'observateurs, à se joindre à la délégation pour de plus brèves périodes. Leur séjour d'une semaine à New York leur a permis de se familiariser avec l'organisation internationale et d'assister aux séances plénières de l'Assemblée et aux réunions des principales commissions. De plus, ils ont eu l'occasion d'entendre des conférences spéciales portant sur des questions à l'ordre du jour étudiées au cours de cette même semaine par les membres de l'Assemblée plénière et des principales commissions; ces séances étaient préparées à leur intention par les délégués et les conseillers canadiens auprès de ces assemblées. Ils ont également assisté à des conférences prononcées par des fonctionnaires internationaux des Nations Unies, plus précisément par ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE).

Au cours des réunions générales de la délégation canadienne, qui se tiennent les mardis et les vendredis matin dans les bureaux de la Mission permanente, les observateurs parlementaires ont été en mesure de se rendre compte par eux-mêmes de la façon dont la délégation aborde les questions particulières soulevées lors de l'Assemblée générale; ils ont pu, à leur tour, exprimer leurs vues sur les questions à l'ordre du jour qui les intéressaient.

Certains observateurs ont également rencontré des députés d'autres pays qui s'étaient rendus eux aussi à New York pour se joindre à leur délégation respective aux Nations Unies. D'autres ont examiné avec des journalistes canadiens, correspondants à l'ONU, certains grands problèmes internationaux à l'étude à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Collection d'art chinois offerte au Canada

UNE collection rare et précieuse d'œuvres et d'objets d'art chinois est exposée à la *Art Gallery of Greater Victoria* depuis le mois de juin 1971. La Collection Chen a été gracieusement offerte par M^{me} King Foh Chen et ses enfants, M. George Chen, M^{lle} Jadelia Chen et M^{me} Michael Yang. M^{me} Chen est citoyenne indonésienne, mais elle est maintenant établie au Canada.

La Collection Chen compte 306 œuvres d'art: porcelaines, écrans, soieries, objets en jade et en métal des dynasties Han, T'ang, Sung, Ming et Ch'ing. Collectionnées par feu M. Chen et sa famille pendant une période couvrant trois générations, les pièces ont été offertes au peuple canadien en mémoire de M. Chen



M. B. C. Butler, anciennement haut-commissaire du Canada en Malaisie (à droite) et M. C. D. Graham, directeur de la Art Gallery of Greater Victoria, admirant un chien Foh, dynastie Ming, appartenant à la Collection Chen.

et en appréciation de l'accueil que M^{me} Chen et sa famille ont reçu au Canada. La collection, qu'on a pu admirer dans tous les Musées nationaux du Canada, sera exposée en permanence à la *Art Gallery of Greater Victoria*. La famille Chen a en outre prêté à la *Gallery* d'autres pièces pour une durée prolongée.

M. B. C. Butler, qui a occupé les fonctions de haut-commissaire du Canada en Malaisie jusqu'à sa retraite toute récente et qui est maintenant résident de Victoria, a servi d'intermédiaire pour le compte de la *Art Gallery of Greater Victoria* lorsqu'il s'est agi de prendre les dispositions nécessaires à l'envoi de la collection au Canada. Le Gouvernement canadien, par son ambassade à Djakarta, a obtenu l'assentiment indispensable du Gouvernement indonésien pour le transfert de la collection, transportée au Canada dans un avion des Forces armées canadiennes.

La *Art Gallery of Greater Victoria* rapporte que la Collection Chen a été bien accueillie par le public; sa renommée s'étend déjà à toute la côte du Pacifique. Elle constitue une part importante de la collection asiatique de la *Gallery* et l'on espère qu'elle contribuera à aviver l'intérêt des Canadiens pour les civilisations asiatiques.

En appréciation de la permission accordée par le Gouvernement indonésien pour le transfert de la Collection Chen, la *Art Gallery of Greater Victoria* a réuni une collection de sculptures esquimaudes en stéatite que le Gouvernement du Canada offrira à l'Indonésie.

M. G. Viau, directeur du Centre culturel du Canada à Paris, est décédé le 7 novembre 1971.

Études canadiennes aux États-Unis

LORS de la dernière réunion annuelle de l'Association des Universités et Collèges du Canada, qui a eu lieu au début de novembre à Ottawa, le président de l'Université Trent, M. T. H. B. Symons, a fait allusion aux divers centres d'études canadiennes qui existent aux États-Unis en mentionnant que quelques-uns d'entre eux sont au point et plus importants qu'aucun de leurs homologues au Canada.

Quelques jours seulement avant la réunion un petit groupe d'étudiants représentant plusieurs universités de Washington se trouvaient à Ottawa en visite d'étude. Leur professeur, qui était en même temps le chef du groupe, était M. Roger F. Swanson, du Centre des études canadiennes de la *Johns Hopkins School of Advanced International Studies* à Washington. Cette école est la plus jeune des neuf centres d'études canadiennes qu'on trouve aux États-Unis.

Les huit autres centres qui offrent un programme d'études canadiennes sont:



Trois membres du Parlement canadien et un groupe d'étudiants de Washington: debout, troisième, quatrième et sixième à partir de la gauche MM. Oza Tétrault, C. Terrence Murphy et W. B. Nesbitt; assis, au centre: M. Roger F. Swanson du Centre des études canadiennes (Johns Hopkins School of Advanced International Studies).

l'Université Duke à Kurham, Caroline du Nord, dans le cadre du Centre d'études sur le Commonwealth; l'Université de Rochester, Rochester New York; l'Université de l'État du Michigan, à East Lansing, Michigan; l'Université de Vermont, Burlington, Vermont; l'Université du Maine, Orono, Maine, qui possède un centre d'études pour la Nouvelle-Angleterre, les provinces Atlantiques et le Québec; le Collège de Technologie Clarkson à Potsdam, New York, qui offre un programme interdisciplinaire; le Collège des Arts et des Sciences de l'Université d'État de Plattsburgh, New York, qui offre un programme d'études canadiennes; l'Université Harvard possède également une chaire d'études canadiennes.

Les rapports de Johns Hopkins

Le Centre de Johns Hopkins a entrepris, peu de temps après son ouverture, une étude sur l'importance des études canadiennes offertes par les universités et collèges américains qui offrent des programmes de quatre ans. Ceci se passait à l'automne 1969. Les conclusions de l'étude étaient examinées lors d'une conférence qui avait lieu au début de 1970 à Airlie House, Warrenton, Virginie. En étudiant les données statistiques, M. Swanson faisait remarquer dans son rapport, préparé spécialement pour la conférence, qu'il était convenu de considérer un collège ou une université comme « offrant un programme d'études canadiennes si le répondant indiquait qu'il existe un cours d'approfondissement dans le cadre d'un programme précis sur le Canada, dont l'administration est effectuée par un centre ou un comité de faculté ». Le rapport de M. Swanson déclarait également que « cinq à neuf institutions offrant des programmes d'études canadiennes proposaient également des bourses spéciales pour les études canadiennes. Les neuf institutions indiquaient des collections spéciales en bibliothèque, donnaient le nom d'une faculté offrant un cours sur le Canada et huit sur neuf offraient des examens de maîtrise ou de doctorat sur le Canada ». En dehors des neuf universités, huit à neuf institutions offraient également un ou plusieurs cours sur le Canada.

On peut constater aussi, sur le plan régional, que l'on met en commun des intérêts et des installations, par exemple dans la région de Boston, l'école Fletcher pour le Droit et la Diplomatie qui fait partie de l'Université Tufts. La même mise en commun des talents et des installations se fait dans la région de Washington D.C. qui possède six universités qui toutes ont montré un certain intérêt pour les études canadiennes. Devant le succès obtenu par un cours pilote organisé par l'ambassade canadienne pour le département des cours publics de l'Université Georgetown, un cours de préparation au baccalauréat était offert aux étudiants dans les six universités. C'est M. Swanson qui dispense l'enseignement pour ces cours et ce sont quelques-uns de ses élèves qui sont venus à Ottawa en octobre.

L'inclusion d'une visite d'étude effectuée pendant l'année scolaire est un des aspects des études canadiennes qui attirent de plus en plus de professeurs et d'étudiants au Canada. Une vingtaine de groupes dont la plupart étaient de niveau universitaire se sont mis en contact avec le ministère des Affaires exté-

rieures pendant l'année 1971 pour que celui-ci les aide à organiser le programme de leur visite au Canada, y compris les entrevues à Ottawa.

Programme d'études

La majorité des 98 universités et collèges qui offrent des cours sur le Canada est située, et cela se comprend, dans les États qui bordent notre pays. L'histoire du Canada constitue la matière offerte dans la plus grande majorité des cours. Les autres matières sont les sciences politiques, l'économie, la géographie, la littérature et la jurisprudence. Parmi toutes ces institutions, 69 offrent un seul cours, 15 en offrent deux, cinq en offrent trois et plus, et il y a en plus les neuf centres.

Les groupes qui arrivent à Ottawa viennent aussi bien de Tacoma, Washington, que de Canton, New York. Il y en a qui viennent régulièrement une fois par an, et c'est la majorité; leur séjour au Canada ou à Ottawa peut durer d'une journée à trois semaines. Ce sont parfois des étudiants en science politique, d'autres se spécialisant en histoire ou plus généralement des étudiants s'intéressant aux questions parlementaires, au gouvernement et à la ville d'Ottawa en tant que capitale du Canada.

Au printemps de 1970, une décision a été prise à Airlie House visant à créer une Association des études canadiennes aux États-Unis. En avril 1971 naissait l'AECEU, lors d'une réunion qui avait lieu à l'Université Duke. La première livraison de *Newsletter* publiait une déclaration d'intention dans laquelle le président fondateur de l'AECEU, M. Richard A. Preston, de l'Université Duke, faisait remarquer que « stimuler, aux États-Unis, l'intérêt pour les études canadiennes est un problème qui diffère radicalement par certains côtés de la façon de promouvoir tous les autres genres d'études, à cause d'une situation géographique et historique particulière. Le manque d'intérêt que les Américains ont manifesté dans le passé pour le Canada provient en partie du fait que la société canadienne leur semblait peu différente de celle des États-Unis et en partie du fait que le Canada n'est pas une « région de tension ». Traditionnellement ce sont les Canadiens expatriés qui ont entrepris l'étude du Canada aux États-Unis et le fait que les bourses canadiennes sont si faciles à obtenir pousse les Américains à venir faire des études au Canada plutôt qu'à stimuler les études sur le Canada aux États-Unis. »

Selon le professeur Preston le « but déclaré », « la fonction essentielle » de l'Association sera de « promouvoir aux États-Unis l'intérêt pour les études sur le Canada à tous les niveaux, dans tous les domaines et dans toutes les disciplines », intérêt « qui se compare favorablement avec le savoir dont les États-Unis font preuve dans d'autres secteurs d'étude ». M. Dale C. Thompson, directeur du Centre Johns Hopkins pour les études canadiennes, a été élu président du Conseil d'administration de l'AECEU lors de la réunion qui a eu lieu au mois d'avril dernier à l'Université Duke et M. Swanson a été élu secrétaire trésorier et rédacteur de *Newsletter*.

Les visites d'étude à Ottawa effectuées par des groupes universitaires amé-

ricains se poursuivent depuis une vingtaine d'années mais le nombre des personnes qui viennent tous les ans augmente, de même que la longueur du séjour qui peut constituer un cours inter-session comprenant recherches, colloques, séances d'information, d'orientation etc.

Valeur des visites d'étude

Le rapport que M. Swanson a présenté à son retour à Washington à M. Thompson et aux doyens de deux autres universités de cette ville représentées lors de la visite d'étude faisait allusion à la valeur des voyages de ce genre, « valeur qui dépend en grande partie de la préparation intensive effectuée avant le voyage », et il observait que cette visite d'étude avait profité à tous: au Centre Johns Hopkins, qui s'efforce de stimuler l'intérêt pour les études canadiennes dans la région de Washington; aux universités, bien représentées par leurs étudiants; au Gouvernement canadien, en lui permettant de faire connaître sa position et ses travaux aux étudiants américains; et aux étudiants eux-mêmes. Ainsi que le remarquait M. Swanson: « Je ne pense pas qu'il existe de moyen plus efficace ni plus exigeant d'étudier les relations internationales qu'une expérience de vie dans un pays étranger qui exige en même temps des participants qu'ils soient capables de discuter de politique étrangère avec les grands spécialistes étrangers dans ce domaine. »

Les 98 universités qui offrent un ou plusieurs cours d'études canadiennes ou qui possèdent un Centre d'études canadiennes ne sont qu'une minorité parmi les institutions d'enseignement des États-Unis. Selon M. Thompson, l'AECEU a l'intention d'apporter son aide à ceux qui poursuivent actuellement des études sur le Canada afin de grossir les rangs de ces derniers et d'aider également ceux qui désirent introduire des cours sur le Canada dans les programmes de l'enseignement secondaire. Il est intéressant de remarquer que dans les diverses visites effectuées par des Américains à Ottawa on constate que plusieurs ont été effectuées par des élèves du secondaire qui s'intéressaient particulièrement aux affaires canadiennes.

L'ambassade du Canada à Washington et les bureaux consulaires du Canada aux États-Unis offrent leur aide aux professeurs et aux universités en leur fournissant des documents d'information, notamment des bibliographies, la description des cours qui sont offerts, des livres, et également des films, du matériel d'exposition et une liste de conférenciers. Les membres associés de l'AECEU qui étudient au Canada sont prêts à renseigner le mieux possible toute personne qui vient du Sud pour une visite d'étude, et le ministère des Affaires extérieures, avec l'aide des ministères et organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, est disposé à favoriser la réalisation de ce programme en prêtant son aide à quiconque la lui demande.

“Affaires Extérieures”

Au début de 1948, le ministère des Affaires extérieures décidait d'améliorer le format et le contenu du bulletin mensuel ronéotypé qu'il publiait pour ses besoins officiels; le premier numéro du bulletin *Affaires Extérieures* paraissait au mois de novembre de la même année. Les numéros de novembre et décembre furent distribués gratuitement et la publication officielle commençait en janvier 1949 avec le N° 1 du Volume I. Le numéro de décembre d'*Affaires Extérieures*, volume XXIII, N° 12 sera le dernier que le ministère des Affaires extérieures diffusera sous sa forme actuelle. Il sera remplacé par une nouvelle revue ministérielle intitulée *Perspectives internationales*, laquelle contiendra des articles de fond et des commentaires sur les affaires étrangères, et sera publiée six fois par an à partir du numéro de janvier-février 1972.

Affaires Extérieures a joué un rôle utile en donnant des nouvelles sur la politique étrangère du Canada et en servant de source de référence pour ses lecteurs aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Il faisait partie de l'ensemble du programme d'information du ministère des Affaires extérieures, complété par d'autres documents rédigés au ministère, tels que la série des *Déclarations et Discours. Affaires Extérieures* était édité sous la direction d'un comité de rédaction composé de membres des diverses directions et il était largement représentatif des intérêts et des responsabilités du ministère. Ce comité se réunissait une fois par mois pour planifier le contenu du bulletin et examiner les questions courantes et à venir. C'est la Direction de l'information qui était chargée de la coordination, de la rédaction et de la production du bulletin.

Tout au long de sa longue et honorable carrière, *Affaires Extérieures* a traité d'une très large gamme de sujets, allant des rapports de voyage effectués par les diplomates canadiens en Afrique centrale ou dans les îles Galapagos jusqu'aux dissertations sur le droit international, sans oublier les rapports de conférences internationales, le texte des déclarations ministérielles etc.

Un très grand nombre d'agents du service étranger du ministère ont, à un moment ou à un autre, contribué à la rédaction d'articles ou travaillé au conseil de la rédaction. Il a été décidé cependant que le meilleur moyen de répondre à la demande d'un nouveau genre de revue touchant un public plus large était de lancer une publication entièrement nouvelle. Les buts et objectifs de la nouvelle revue seront énoncés dans une déclaration de programme rédactionnel qui paraîtra dans le premier numéro, au début de 1972. Toutes les personnes dont le nom figure sur la liste d'envoi d'*Affaires Extérieures* recevront automatiquement *Perspectives internationales*; on pourra également se procurer cette publication dans les boutiques d'Information Canada et dans les missions canadiennes à l'étranger.

On peut obtenir les numéros antérieurs d'*Affaires Extérieures* en s'adressant à la Direction de l'Information du ministère des Affaires extérieures, Ottawa, Canada, K1A 0G2.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

INDEX DU VOLUME XXIII

JANVIER - DÉCEMBRE 1971

- ACDI (Agence canadienne de développement international) (voir Aide extérieure)
- Affaires extérieures (voir aussi Heeney, Histoire, Sciences et Sharp)
- Centre des opérations du ministère, 3
- Collège de la défense nationale, 413
- Dernière livraison d'« Affaires Extérieures », 549
- Direction des relations interparlementaires, 512
- Direction des relations scientifiques et des problèmes environnementaux, 27
- Don d'un important manuscrit au ministère, 116
- Formation et perfectionnement au ministère, 334
- Groupe de travail sur l'enlèvement, 6
- Indemnisation des Canadiens vivant à l'étranger, 231
- Organisation de l'administration centrale du ministère, 202
- Organisation pour les années 70, 106
- Rapport sur le ministère (Sharp), 278
- Réunion de diplomates et d'universitaires, 321
- AGESCOOP (Agence de coopération culturelle et technique) (voir Culture)
- Aide extérieure (voir aussi Corée, Pearson, Sharp, Trudeau, Tunisie et UNRWA)
- Aéroport de Ste-Lucie, 225
- Botswana, projet de la rivière Shashi, 73
- Centre de recherches pour le développement international, 38, 295
- Don d'un édifice à l'Université des Antilles, 115
- Partage de l'aide canadienne, Le, 314
- Plan de Colombo, Comité consultatif du, 191
- Président de l'ACDI en Asie, Le, 262
- Secours aux réfugiés pakistanais, 232
- Utilisation du bois dans l'industrie du logement, Conférence, 396
- Allemagne, République fédérale d', (voir aussi Berlin)
- Accord scientifique et technique, 332
- Amérique latine
- Relations avec l' —, 524
- Relations avec les organisations de l' —, 207
- Antilles (voir aussi Aide extérieure)
- Le Canada et les — du Commonwealth, 30
- Australie (voir Chrétien)
- Belgique (voir aussi Benelux)
- Accord sur la coopération scientifique, industrielle et technologique, 215
- Visite officielle du gouverneur général en —, 393
- Benelux
- Visite officielle du gouverneur général au —, 305
- Berlin
- Accord quadripartite, 422
- Botswana (voir Aide extérieure)
- CEE (Communauté économique européenne)
- Élargissement de la —, 212
- Ceylan (voir Trudeau et Visites)
- Chine, République populaire de, (voir aussi Culture)
- Ambassadeur du Canada accrédité auprès de la —, 302
- Ambassade du Canada en —, 105
- Chrétien, l'honorable Jean
- Visite en Nouvelle-Zélande et en Australie, 327
- CMI (Commission mixte internationale)
- Transport du pétrole de l'Alaska, 292
- Travaux de la —, 217
- Pollution des Grands lacs, 292
- Collège de la Défense nationale (voir Affaires extérieures)
- Colombie-Britannique
- Célébrations du centenaire de la — à Londres, 421
- Colombo, Plan de, (voir Aide extérieure)
- Commerce (voir aussi CEE, Commonwealth, Corée, Expositions, Japon et OCDE)
- Mesures économiques américaines, 342, 402
- Commonwealth (voir aussi Aide extérieure, Antilles et Éducation)
- Réunion des chefs de gouvernement du — à Singapour, 90
- Réunion des ministres des Finances du —, 537
- Congo (Kinshasa) — maintenant Zaïre, (voir Sharp)
- Corée
- Relations avec la —, 272
- Visite du sénateur Martin, 274, 455
- Côte d'Ivoire (voir Sharp)
- Croix-Rouge (voir Droit international)

- CRDI (Centre de recherches pour le développement international) (voir Aide extérieure)
- Culture (voir aussi Éducation, Expositions et UNESCO)
- Centre culturel canadien à Paris, 76
- Collection d'art chinois offerte au Canada, 543
- Participation canadienne à l'Agence de coopération culturelle et technique, 265, 503
- Désarmement (voir aussi Énergie nucléaire)
- Conférence (1970) du Comité sur le —, 12
- Droit de la mer
- Comité préparatoire de la Conférence sur le —, 187
- Droit international (voir aussi Affaires extérieures et Droit de la mer)
- Conférence de la Haye sur la capture illicite d'aéronefs, 80
- Droit humanitaire des conflits armés, Conférence de la Croix-Rouge, 394
- Politique étrangère et le —, La, (Sharp), 184
- Principes du — touchant les relations amicales entre États, 43
- Économie (voir aussi Commerce et GATT)
- Programme de soutien de l'emploi (Benson), 346
- Éducation (voir aussi Affaires extérieures et Aide extérieure)
- Centres d'études canadiennes aux É.-U., 545
- Conférence (5^e) du Commonwealth sur l'Éducation, 275
- Conférence des ministres de l'Éducation de l'Afrique francophone, 541
- Énergie nucléaire
- Accord canado-indien sur les garanties nucléaires, 540
- Essai d'Amchitka, 446
- M. Sharp à la 4^e Conférence internationale sur l'utilisation de l'— à des fins pacifiques, 382
- Traité sur les fonds marins, 110
- Environnement (voir Affaires extérieures, CMI et Droit international)
- Espace extra-atmosphérique
- Comité des utilisations pacifiques de l'—, 128
- Espagne (voir Histoire)
- États-Unis d'Amérique (voir aussi CMI, Économie, Énergie nucléaire, Commerce, GATT et Pearson)
- Comité permanent de défense commune, 454
- Europe
- Voyage de M. Sharp en —, 212
- Expositions (voir aussi Culture)
- Canada à Océanexpo, Le, 195
- Festival de Penang, 148
- Rendez-vous Canada, 339
- Fonds marins (voir Énergie nucléaire)
- France (voir aussi Culture et Visites)
- Visite navale à Rouen et à Brest, 411
- Francophonie (voir Éducation et Sharp)
- GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
- Exposé de la délégation canadienne à l'égard de la surtaxe américaine, 343
- Grande-Bretagne (voir Visites)
- Heenev, M. A. D. P.
- Hommage du Service extérieur, 65
- Histoire (voir aussi CMI)
- Guerre civile en Espagne, 57
- Le Canada reconnaît le Gouvernement tchécoslovaque en exil, 1939-1940, 528
- Programme d'histoire sonore, 475
- Inde (voir Énergie nucléaire et Trudeau)
- Indochine (voir Vietnam)
- Indonésie (voir Trudeau et Visites)
- INTELSAT (Consortium international des Télécommunications par Satellites)
- Négociation d'un accord définitif, 102
- Iran (voir aussi Trudeau)
- L'— commémore ses origines anciennes, 418
- Israël (voir aussi Transports)
- Conflit israélo-arabe (Sharp) 152
- Japon
- Visite du sénateur Martin, 455
- Sixième réunion du Comité ministériel Canada —, 404
- Luxembourg (voir Benelux)
- Maintien de la paix (voir Énergie nucléaire et Espace extra-atmosphérique)
- Malaisie (voir Expositions et Visites)
- Marché commun (voir CEE)
- Mexique (voir aussi Transports)
- Relations avec le —, 521
- Moyen-Orient voir Israël
- Nations Unies (voir aussi Désarmement, Énergie nucléaire, Espace extra-atmosphérique, chaque Institution spécialisée, Israël, OCDE et Visites)
- Parlementaires canadiens à l'AGNU, 542
- Président de l'AGNU assume ses fonctions, Le, 417
- Révision de la charte des — (Sharp), 151
- Vingt-cinquième session, 50
- Vingt-sixième session, 353
- Nouvelle-Zélande (voir Chrétien)
- Nigéria (voir Sharp)
- OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) (voir aussi Visites)
- Dix-huitième session, 389
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)
- Réunions du Conseil ministériel, 256, 294
- OEA (Organisation des États américains)
- Le Canada et l'—, 207
- OPS (Organisation panaméricaine de la Santé)
- Le Canada, membre de l'—, 535

OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord)
Réunion ministérielle - 1970, 18
Réunion ministérielle - 1971, 250, 293
OUA (Organisation de l'Unité africaine)
(voir Visites)
Pakistan (voir Aide extérieure et Trudeau)
Pays-Bas (voir Benelux)
Pearson, le très hon. L. B.
Le Canada, les É.-U. et l'Aide extérieure, 486
Mémoires, -494
Piraterie de l'air (voir Droit international)
Pollution (voir Affaires extérieures, CMI et Droit international)
Pologne (voir Visites)
PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (voir Aide extérieure)
Roumanie (voir Visites)
Samoa-Occidental
Relations diplomatiques avec le —, 409
Sciences (voir aussi Allemagne, Belgique, Culture et URSS)
Circumnavigation des Amériques, 70
Rôle diplomatique des hommes de —, 130
Sénégal (voir Visites)
Sharp, l'honorable Mitchell (voir aussi Affaires extérieures, Droit international, Énergie nucléaire, Europe, Israël, Nations Unies et Vietnam)
Visite en Afrique, 162
Visite en Europe, 212
Singapour (voir Commonwealth)
Tanzanie (voir Sharp)
Tchécoslovaquie (voir Histoire)
Télécommunications (voir INTELSAT)
Tito, Maréchal (voir Visites)
Tonga
Relations diplomatiques avec le —, 539
Transports (voir aussi Aide extérieure et Visites)
Accord aérien avec le Mexique, 197
Accord aérien avec Israël, 114
Trudeau, le très honorable P.-E. (voir aussi Commerce)
Visite en URSS, 238, 283
Voyage en Asie, 118

Tunisie
Relations avec la —, 468
UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
Seizième conférence générale, 168
UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
Le Canada et l'—, 479
UNITAR (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (voir Visites)
UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine)
Situation critique de l'—, 45
URSS (voir aussi Trudeau et Visites)
Accord sur les sciences et de la technologie, 99
Protocole canado-soviétique, 240, 284, 288
Utilisation du bois dans l'industrie du logement, Conférence mondiale de l', (voir Aide extérieure)
Vietnam
Contacts du Canada avec Hanoï (Sharp), 245
Visites
Ceylan, premier ministre, 510
Corée, président de l'Assemblée nationale, 274
France, ministre des Affaires étrangères, 473
Grande-Bretagne, premier ministre, 41
Indonésie, président Nasution, 228
Malaisie, premier ministre, 482
OACI, secrétaire général, 199
OUA, délégation, 477
Pologne, ministre des Affaires étrangères, 112
Roumanie, ministre des Affaires étrangères, 312
Sénégal, premier ministre, 269
UNITAR, stagiaires de l', 337
URSS, premier ministre, 238, 283, 430
Yougoslavie, président, 496
Yougoslavie (voir Visites)
Zambie (voir Sharp)

②①
027 1-B.6
HM.

